Introduction

Pragmatique, linguistique et cognition

Depuis une vingtaine d'années, l'usage du terme *pragmatique* s'est peu à peu affirmé dans la littérature linguistique, au point qu'il n'est pas inconvenant de parler de la pragmatique comme d'une branche des sciences du langage, voire de la linguistique. Les rapports entre la pragmatique et la linguistique ne sont pas simples pour autant, et nous examinerons dans ce chapitre les différentes options qui se sont présentées aux linguistes pour définir la pragmatique.

D'une manière tout à fait générale, on définira la **pragmatique** comme l'étude de l'usage du langage, par opposition à l'étude du système linguistique, qui concerne à proprement parler la **linguistique**. Si l'on parle de l'usage du langage, c'est que cet usage n'est neutre, dans ses effets, ni sur le processus de communication, ni sur le système linguistique lui-même. Il est banal, en effet, de noter qu'un certain nombre de mots (les déictiques de temps, de lieu et de personne comme *maintenant*, *ici*, *je* par exemple) ne peuvent s'interpréter que dans le contexte de leur énonciation. Il est un peu moins banal de rappeler que, dans l'échange verbal, nous communiquons beaucoup plus que ce que nos mots signifient. Il est encore moins banal de dire enfin que l'usage des formes linguistiques produit, en retour, une inscription de l'usage dans le système lui-même : le sens de l'énoncé consiste en un commentaire sur ses conditions d'usage, à savoir son énonciation.

L'histoire de la pragmatique n'est pas inexistante, mais elle est très peu étendue dans le temps (une trentaine d'années). Paradoxalement, la pragmatique n'est pas une discipline qui est née d'un programme de recherche formulé abstraitement, comme c'est le cas pour la *sémiologie* par exemple, qui a suivi, dans sa tradition continentale tout au moins, le programme lancé par Saussure au début du siècle (cf. Saussure 1968). Le point de départ de la pragmatique peut être situé dans les travaux des philosophes du langage, et plus particulièrement dans deux séries de conférences données à l'Université d'Harvard (les *William James Lectures*) données en 1955 par John Austin (cf. Austin 1970) et en 1967 par Paul Grice (cf. Grice 1967 et 1989). Dans ces séries de conférences, consacrées à la philosophie, Austin introduit une notion qui sera centrale pour la pragmatique, la notion d'*acte de langage*, défendant par là l'idée selon laquelle le langage dans la communication n'a pas principalement une fonction descriptive, mais une fonction actionnelle : en utilisant le langage, nous ne décrivons pas le monde, mais nous réalisons des actes, les actes de langage. L'existence de faits linguistiques spécialisés dans l'indication des actes de langage a donc été l'un des premiers programmes de recherche que se sont donné les linguistes pour fonder la pragmatique.

Mais, parallèlement, les conférences de Grice ont été tout aussi déterminantes, car Grice a montré que le langage naturel n'était pas, comme le pensaient à l'époque les logiciens et les philosophes analytiques, imparfait, mais que les relations logiques mises en œuvre par les énoncés dans la communication (notamment les relations d'implication et d'inférence) étaient gouvernées par des principes ou des règles fondés sur une conception rationnelle de la communication. Dès lors, il devenait possible d'expliquer comment l'on communique plus que ce que l'on signifie par un énoncé. Comme Austin, Grice va à l'encontre de la tradition philosophique dont il est issu. Si Austin affirme le caractère non descriptif des énoncés, Grice défend la thèse selon laquelle les contenus communiqués indirectement dans la communication (ce qu'il appelle les *implicatures*) correspondent aux aspects non vériconditionnels des énoncés. En d'autres termes, ce qui est implicité ne relève pas uniquement du contenu informatif de l'énoncé dont on pourra dire qu'il est, selon les mondes ou les circonstances, vrai ou faux.

Les travaux d'Austin et de Grice ont donné lieu, en très peu de temps, à une explosion de travaux d'origines scientifiques, d'orientations très différentes : philosophie du langage, linguistique, logique, psychologie cognitive, psycholinguistique, sociolinguistique, intelligence artificielle. Ces travaux ont permis non seulement de faire des avancées spectaculaires dans la connaissance que nous avons du fonctionnement des langues naturelles, mais ont également eu une incidence importante sur l'architecture de la linguistique, et ont notamment permis de poser de manière explicite les rapports entre la structure du langage et son usage, un problème que la tradition structuraliste avait totalement laissé de côté. Plus précisément, la découverte des dimensions pragmatiques du langage a permis de poser les questions suivantes : la pragmatique est-elle une composante de la linguistique ? peut-on parler de pragmatique linguistique ? quel rapport la pragmatique entretient-elle avec d'autres disciplines, comme la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'intelligence artificielle ?

1. LINGUISTIQUE ET PRAGMATIQUE

Lorsque nous disons à nos collègues linguistes que nous sommes "pragmaticiens", nous provoquons souvent un silence significatif ! Mais de quoi peut donc s'occuper un pragmaticien? Est-ce un linguiste, un philosophe, un psychologue ? Les raisons de ces questions sont les suivantes.

(i) Tout d'abord, les théories linguistiques dominantes (le générativisme comme le structuralisme) ont accordé peu d'importance à l'*usage* du système linguistique. La linguistique s'est consacrée à l'étude du système (phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique).

(ii) Cette perplexité a pour seconde origine l'incapacité qu'ont les linguistes à caractériser le domaine de la pragmatique par contraste avec les autres branches de la linguistique : la phonologie étudie le système phonologique des langues, ainsi que les règles phonologiques gouvernant la combinaison des phonèmes; la syntaxe étudie le système de règles sous-jacent à la grammaire, définie comme un ensemble de conditions sur la grammaticalité des phrases d'une langue; enfin, la sémantique s'occupe de la structure du lexique, et des principes ou règles à l'origine de l'attribution

d'une signification à une phrase à partir de la signification des mots qui la composent.

La linguistique traite donc des modes de combinaisons entre des ensembles de sons et des ensembles de sens. Pour un linguiste de tradition générativiste, la linguistique (composée de la phonologie, de la syntaxe et de la sémantique) s'organise de la manière suivante : la composante principale est la **syntaxe**, dont le but est de fournir, à partir des structures-D (les anciennes *structures profondes* ou *Deep structures*), des représentations syntaxiques, appelées *structures-S*, (anciennement *structures de surface* ou *Surface structures*), qui servent d'entrées aux composantes phonologiques (dérivant la forme phonétique, ou FP) et à la sémantique (dérivant la forme logique, ou FL) :

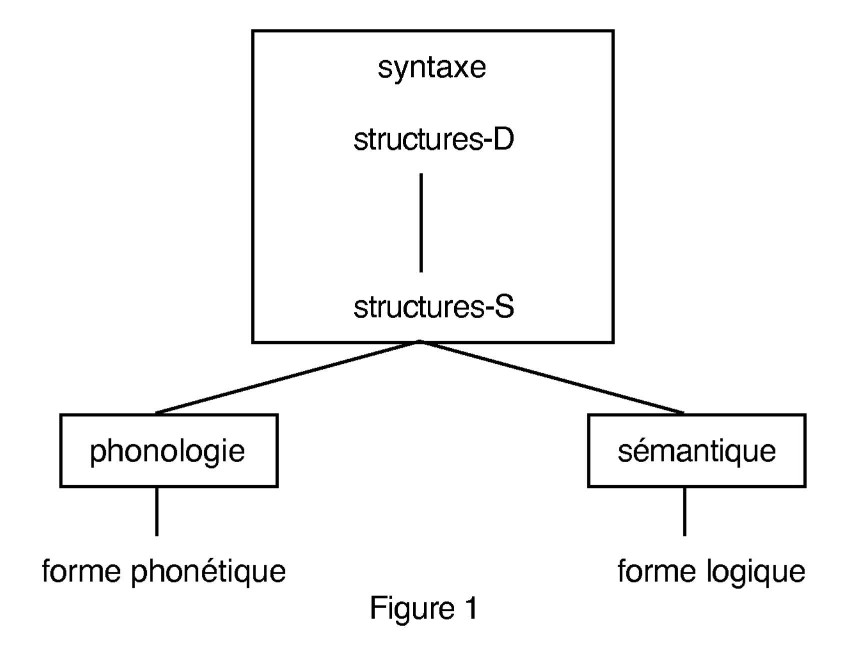


Figure 1

Dans cette optique, il est compréhensible que le problème de l'usage du système linguistique soit considéré comme non pertinent. Mais certains faits, liés à l'usage du langage ne peuvent être pris en compte dans la représentation du fonctionnement du langage comme système d'appariement <forme-sens>.

1.1. LES FAITS PRAGMATIQUES

Nous mentionnerons trois domaines de faits qui illustrent la nécessité de dépasser le modèle <forme-sens> et d'introduire la dimension pragmatique : les faits d'énonciation, d'inférence et d'instruction.

1.1.1. Enonciation

La découverte du rôle de l'activité énonciative sur la structure linguistique est certainement la plus importante de la pragmatique. L'argument procède en deux temps.

(i) Certains énoncés n'ont pas pour fonction de désigner un objet du monde : ils n'ont pas de fonction référentielle, mais une fonction auto-référentielle (ils réfèrent à eux-mêmes).

(ii) La fonction auto-référentielle n'est pas le fait de la situation ou du contexte, mais est indiquée, par une convention de langue, dans la structure de l'énoncé.

En voici quelques exemples :

(1) **Enoncés performatifs**
Je te promets de venir.
Je t'ordonne de sortir.
Je te souhaite un bon voyage.

(2) **Connecteurs**
Pierre s'est marié, mais c'est un secret.
Donne-moi le tiercé, puisque tu sais tout.
Est-ce que tu es libre ce soir ? Parce qu'il y a un bon film au cinéma.

(3) **Négation**
Jean n'est pas intelligent, il est très intelligent.
Je ne suis pas son fils, il est mon père.
Il ne m'a pas demandé de sortir, il m'a mis dehors.

(4) **Adverbes d'énonciation**
Franchement, où étais-tu hier soir ?
Sincèrement, je renoncerais.
Hélas ! je ne peux rien pour vous.

(i) Les **énoncés performatifs** doivent se comprendre comme réalisant l'action qu'ils nomment (une promesse, un ordre, un souhait) : l'action réalisée est dépendante de l'énonciation de la phrase (si on peut ordonner par un geste, on ne peut promettre ou souhaiter qu'avec des mots). L'énonciation fait donc partie intégrante de leur signification. On parle de **signification auto-référentielle** lorsque la signification d'une phrase ou d'une expression linguistique fait allusion à son énonciation.

(ii) Certains **connecteurs pragmatiques** (*mais, puisque, parce que*) ont des emplois dans lesquels les connexions qu'ils opèrent ne portent pas sur des contenus, mais sur des actes d'énonciation. Ainsi, dans *Pierre s'est marié, mais c'est un secret*, la connexion avec *mais* ne porte pas sur le fait que Pierre s'est marié, mais sur le fait de **dire** que Jean s'est marié. De même, dans *Est-ce que tu es libre ce soir ? Parce qu'il y a un bon film au cinéma*, l'enchaînement à l'aide de *parce que* met en jeu **la question elle-même**, c'est-à-dire l'acte de poser une question, et non son contenu. Si l'allusion à l'énonciation fait partie du sens des verbes performatifs, l'enchaînement sur l'acte d'énonciation par les connecteurs est l'une des conditions d'emploi:conditions d' de ceux-ci.

(iii) Dans les exemples de **négation**, l'effet de la négation ne porte pas sur la proposition niée, mais sur son *assertabilité*, à savoir sur la possibilité même de l'affirmer. Ainsi, le locuteur qui nie l'énoncé *Jean est intelligent* en (3) ne nie pas l'intelligence de Jean, mais **la possibilité d'affirmer** l'intelligence de Jean, assertion qu'il considère comme insuffisante.

(iv) Les adverbes d'énonciation *franchement* et *sincèrement* ne qualifient pas un fait ou un contenu de franc et de sérieux, mais une **énonciation** (respectivement, la question - ou la réponse - et l'assertion). De même, *hélas* qualifie l'énonciation elle-même comme l'expression d'un regret ou d'un acte d'excuse.

1.1.2. Inférence

Information linguistique, information non linguistique et principes pragmatiques

La deuxième grande catégorie contient des faits pragmatiques relevant de l'inférence. Certains énoncés ont la propriété d'impliquer d'autres énoncés.

Ainsi, (5) et (6) impliquent respectivement que Max n'est pas marié, que le taxi est tombé en panne et que nous avons manqué l'avion :

(5) Max est célibataire
(5') Max n'est pas marié.

(6) Si le taxi n'était pas tombé en panne, nous n'aurions pas manqué l'avion.
(6') Le taxi est tombé en panne et nous avons manqué l'avion.

Ces implications ne demandent pas, pour être tirées, que l'énoncé soit complété par des informations non linguistiques, c'est-à-dire contextuelles. Dans certains cas, cependant, la communication peut ne pas être littérale, et faire appel au contexte.

Par contre, dans les exemples (7) à (9), le locuteur ne communique pas littéralement ce que les mots de la phrase signifient, mais bien plus :

(7) A : Quelle heure est-il ?
B : Le facteur vient de passer.

(8) Peux-tu me passer le sel ?
(9) Cette chambre est une porcherie.

En (7), la réponse de B n'est cohérente (ou pertinente) avec la question que s'il est mutuellement manifeste pour A et B que le facteur passe à une heure qu'ils connaissent tous les deux (par exemple 10 heures); en (8), le locuteur ne s'inquiète pas de la capacité de son auditeur à passer le sel, mais lui demande le sel; en (9), la chambre décrite comme une porcherie n'est pas une vraie porcherie (où l'on élève des porcs), mais ressemble à un degré élevé (saleté, désordre) à une porcherie.

Une des tâches de la pragmatique est d'expliquer comment un auditeur peut arriver à comprendre une énonciation de manière non littérale et pourquoi le locuteur a choisi un mode d'expression non littérale plutôt qu'un mode d'expression littérale. En d'autres termes, la pragmatique a pour tâche de décrire, à l'aide de principes non linguistiques, les processus d'inférence nécessaires pour accéder au sens communiqué par l'énoncé. Dans les énoncés (7) à (9), il est nécessaire d'ajouter à l'information linguistique véhiculée par l'énoncé de l'information non linguistique (dite contextuelle) nécessaire pour le processus inférentiel. Les théories pragmatiques divergent sur la nature des principes qui sont à l'origine de la recherche des informations non linguistiques : principe de coopération chez Grice (1975), principe de pertinence chez Sperber et Wilson (1986a) et (1989), *topoi* chez Anscombre et Ducrot (1983).

Phrase versus *énoncé, signification* versus *sens*

Une distinction fondamentale utilisée en pragmatique peut être ici introduite. C'est l'opposition entre la *phrase* et l'*énoncé*. Par définition, la phrase est l'objet de la linguistique: elle est principalement caractérisée par sa *structure syntaxique* et par sa *signification*, calculée sur la base de la signification des mots qui la composent. Dans cette acception, la phrase est une entité abstraite, le produit d'une théorie. Mais dans la communication, les locuteurs

n'échangent pas des phrases : ils échangent des *énoncés*. Un énoncé correspond en effet à une phrase complétée par les informations que l'on tire de la situation dans laquelle elle est énoncée. Un énoncé est donc le produit de l'énonciation d'une phrase. Si la phrase est l'objet de la linguistique, l'énoncé est l'objet de la pragmatique.

Il faut noter que l'énoncé, défini comme l'énonciation d'une phrase, peut être interprété de deux manières différentes : soit comme *occurrence*, soit comme *type*. L'*énoncé-occurrence* (le *token* de la terminologie anglo-saxonne), c'est le résultat particulier de l'occurrence particulière d'une phrase. L'*énoncé-type*, c'est par contre l'ensemble des caractéristiques communes associées aux différentes occurrences de la même phrase. Pour prendre un exemple trivial, la phrase *Il pleut* peut donner lieu à un grand nombre d'occurrences, variant quant aux locuteurs, aux moments, aux lieux, et à d'autres aspects (intentions, croyances, etc.) de la situation d'énonciation. D'un autre côté, tous ces énoncés-occurrence ont un point commun : ils consistent en l'énonciation de la même phrase. L'énoncé-type, c'est donc ce qu'il y a de commun à l'ensemble des énoncés-occurrence de la même phrase.

> N.B. On notera que pour que la pragmatique puisse se donner un objet, il est nécessaire de faire la distinction entre *énoncé-type* et *énoncé-occurrence*. Sinon, le pragmaticien en serait réduit à l'analyse d'énoncés-occurrence particuliers, dont la description, bien que complexe, serait difficilement complète.

Si à la phrase est associée une *signification*, à l'énoncé est associé non pas une signification, mais un *sens* (cf. Ducrot 1980a, 1984, chapitre 8). Il faut comprendre ici la signification de la phrase comme le produit d'indications linguistiques qui la composent (les *instructions* dans la terminologie de Ducrot, cf. § 1.1.3); elle est calculée par le composant linguistique (cf. § 3.2 et chapitre 7, § 3.2). En revanche, le sens de l'énoncé, c'est la signification de la phrase plus les indications contextuelles ou situationnelles calculables à partir du composant rhétorique. Le recours aux lois de discours est notamment du ressort du composant rhétorique, dont le produit correspond au sens de l'énoncé.

1.1.3. Instruction

L'une des originalités des analyses pragmatiques a été de concevoir la signification des phrases comme le produit d'instructions attachées à des mots de la langue. Le concept d'*instruction* a surtout, à la suite des travaux d'O. Ducrot (cf. Ducrot et al. 1980 et Anscombre et Ducrot 1983), été utilisé pour ce qu'il a appelé les "mots du discours", et notamment les *connecteurs*, à savoir des conjonctions, locutions, adverbes sans signification référentielle, dont la fonction semble varier suivant leur environnement linguistique. En face des énoncés en (10), on peut en effet se demander quelle est la partie commune de la signification attachée à *mais* :

(10) a. Le temps n'est pas beau, mais mauvais.
b. Le temps n'est pas beau, mais j'ai envie de prendre l'air.
c. Le temps n'est pas beau, mais la pluie va arroser les champs.
e. Le temps n'est pas beau. - Mais un rayon de soleil éclaire le salon.
f. Mais venez donc dîner ce soir.

Dans ces exemples, un même mot produit des effets de sens différents. L'un des apports principaux de la pragmatique a été de considérer ces effets comme le résultat d'emplois d'une même unité lexicale, et non comme le résultat d'emplois d'unités lexicales différentes.

N.B. Cette question est plus cruciale pour le cas de (10a) relativement aux autres emplois de *mais*, car un certain nombre de langues différencient lexicalement deux *mais* (cf. all. *sondern/aber*, esp. *sino/pero*, et la description de *mais* donnée dans Anscombre et Ducrot 1977).

L'intuition qui est à l'origine de l'analyse des connecteurs est que leur signification correspond à une instruction sur la manière d'interpréter la connexion entre propositions. L'"analyse instructionnelle" vise donc à donner un schéma général de fonctionnement du "mot instructionnel", schéma formulé à l'aide de variables. Par exemple, pour une séquence *P mais Q*, le schéma instructionnel peut prendre la forme suivante : "de *P*, tirez la conclusion *R*, de *Q* tirez *non-R* et de *P mais Q*, tirez *non-R*" (cf. Anscombre et Ducrot 1977, Ducrot et al. 1980, Ducrot 1980b). Ainsi, l'exemple (11) recevra l'analyse instructionnelle (12) :

(11) Il fait beau, mais je suis fatigué.

(12) a. de P (il fait beau), tirez la conclusion R (allons nous promener)
b. de Q (je suis fatigué), tirez la conclusion non-R (n'allons pas nous promener)
c. de P mais Q, tirez la conclusion non-R.

1.2. SYNTAXE, SEMANTIQUE ET PRAGMATIQUE

1.2.1. Système de la langue et usage du système de la langue

Les faits examinés montrent que l'objet de la pragmatique n'est pas indépendant de la linguistique. Dans les années soixante-dix, on avait tendance à définir la pragmatique comme "la poubelle de la linguistique". Cette expression signifie que la pragmatique avait pour tâche de résoudre tous les problèmes non traités par la linguistique (entendue comme la phonologie, la syntaxe et la sémantique). Vue sous cet angle, la pragmatique aurait dû donner lieu à un corps inarticulé et consister en un ensemble de faits marginaux, ceux que ne voulait ou ne pouvait aborder la linguistique. Heureusement, des définitions plus positives ont vu le jour, définitions qui assignent à la pragmatique la fonction de traiter d'un point de vue non linguistique certains problèmes (syntaxiques et sémantiques) considérés comme relevant de la théorie linguistique. Dans cette conception, la pragmatique n'est plus une poubelle, mais un moyen de simplifier la linguistique.

L'un des principes méthodologiques utilisés est ce que Grice (1978) a appelé le "principe du rasoir d'Occam modifié", selon lequel il n'est pas bon d'accumuler les significations attachées à un morphème. Si un mot ou une expression a plusieurs sens en usage, c'est la conséquence non pas de l'organisation du système lexical, mais d'un principe pragmatique appliqué à l'énoncé.

Prenons deux exemples pour illustrer ce point :

(13) a. Le drapeau est blanc.
b. Le drapeau est blanc et bleu.

(14) a. Jean est tombé dans le précipice et s'est cassé la jambe.
b. Jean s'est cassé la jambe et est tombé dans le précipice.

L'idée est qu'il serait trop coûteux pour la linguistique de décrire l'adjectif *blanc* en (13) comme ayant deux significations, que l'on peut paraphraser respectivement par "entièrement blanc" et "partiellement blanc" : si le drapeau est dit *blanc*, on en conclut qu'il n'est *que blanc*, mais s'il est dit *blanc et bleu*, il ne sera pas que blanc, mais *blanc en partie* seulement. Parallèlement, en (14), *et* ne décrit pas la même séquence d'événements : l'ordre des propositions (*P et Q* versus *Q et P*) détermine la succession temporelle. Or l'ordre séquentiel est une propriété qui sépare le *et* des langues naturelles du connecteur logique de conjonction ($\wedge$), pour lequel il n'y a pas de différence sémantique entre $P \wedge Q$ et $Q \wedge P$.

Comment expliquer ces phénomènes ? Dans le cas de *blanc*, il a été suggéré (cf. Gazdar 1979, Levinson 1983, de Cornulier 1985) de donner une seule signification à *blanc*, indépendante de l'opposition entièrement/partiellement, et d'expliquer les sens de *blanc* associés à (13a) et à (13b) par le recours à une règle pragmatique, la *maxime de quantité*. Cette règle demande de donner autant d'information qu'il est requis (Grice 1975). Si le locuteur est coopératif et énonce (13a), l'auditeur pourra tirer la conclusion que le drapeau est entièrement blanc, en vertu de la règle de quantité. De même, si le locuteur est coopératif et énonce (13b), l'interlocuteur comprendra d'une part que le drapeau est d'une autre couleur que blanc, en vertu de la règle de qualité qui demande de n'énoncer que ce que l'on croit vrai, et que le drapeau n'a pas d'autre couleur que le blanc et le bleu (en vertu de la règle de quantité).

Le même raisonnement vaut pour *et* : l'effet temporel et causal n'est pas le propre de *et* (limité à ses propriétés logiques), mais correspond à l'effet d'une règle conversationnelle (la maxime d'ordre) : si une suite de propositions *P, Q, R* est donnée dans cet ordre, alors l'interlocuteur est, sauf indication contraire, autorisé à comprendre que *P, Q, R* sont temporellement, voire causalement, ordonnés.

La différence entre la syntaxe et la sémantique d'une part, et la pragmatique d'autre part est donc une opposition entre système (de la langue) et usage de ce système. D'une manière générale, on peut représenter la place de la pragmatique relativement à la linguistique par la figure 2 :

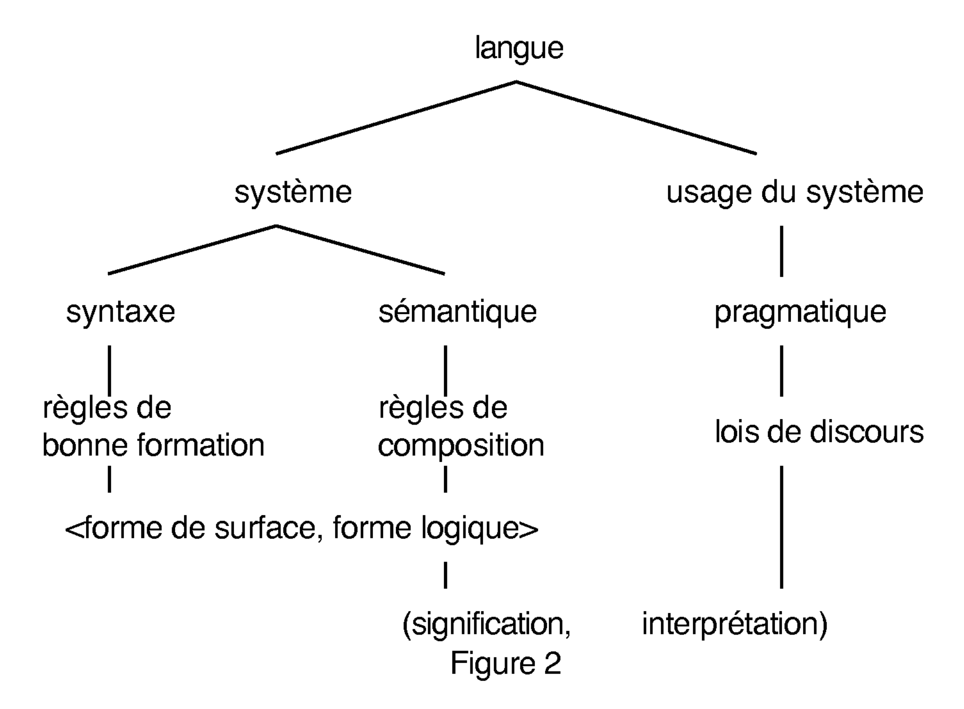


Figure 2

Ce schéma fait intervenir deux niveaux d'appréhension de la langue : celui du système, et celui de l'usage du système. Le système est défini comme composé d'une syntaxe et d'une sémantique, la syntaxe dérivant les formes de surface produites par les règles de bonne formation, la sémantique une forme logique par l'intermédiaire de règles de composition. L'ensemble constitué d'une forme de surface et d'une forme logique constitue la *signification de la phrase* (par opposition au *sens de l'énoncé*). La signification en langue doit donc être complétée : c'est là le rôle de la pragmatique. La pragmatique a pour tâche de donner une *interprétation complète* de la phrase qui fait l'objet d'une énonciation (à savoir l'énoncé). Lorsque l'on parle d'interprétation, on fait donc référence au processus qui assigne à un énoncé une valeur, celle qui est communiquée.

1.2.2. Encodage, instruction et inférence

L'organisation du système linguistique relève de ce que l'on appelle en général le code linguistique. Nous avons vu que la pragmatique n'a pas pour objet le code linguistique, mais son usage. Cela dit, nous allons voir que les relations entre code et usage sont plus complexes que la séparation entre linguistique et pragmatique ne le laisse entendre. En effet, les faits pragmatiques examinés jusqu'ici illustrent deux ensembles de notions : l'opposition encodage/inférence et l'opposition instruction/inférence.

Encodage et inférence

Certaines informations sont encodées linguistiquement, d'autres sont dérivées par inférence pragmatique.

Comparons à cet effet deux manières de demander le sel à table :

(15) a. La soupe manque de sel.
b. Peux-tu me passer le sel ?

La valeur de demande de (15a) n'est pas encodée linguistiquement. L'énoncé ne signifie pas linguistiquement "passe-moi le sel", ni même "tu as encore oublié de saler la soupe" : il signifie littéralement ce qu'il dit, à savoir que la soupe n'est pas assez salée. Pour

comprendre l'énoncé (15a) comme signifiant "passe-moi le sel", l'auditeur doit effectuer une inférence, du type "le locuteur m'a dit *P* pour signifier *Q*".

Qu'en est-il de (15b) ? Littéralement, le locuteur ne demande pas le sel : il pose une question. Mais la forme utilisée (*pouvoir*) encode la valeur de demande, car son synonyme (*être capable*) ne reçoit que la valeur de question (cf. (15c)) :

(15) c. Es-tu capable de me passer le sel ?

Être capable est synonyme de *pouvoir*, mais n'encode pas la valeur de demande. En (15b), il y a donc encodage et inférence, car la demande est exprimée via une question.

Instruction et inférence

Les aspects pragmatiques de l'interprétation ne sont donc pas tous identiques. Certains sont inférentiels, certains sont liés à la langue, c'est-à-dire encodés linguistiquement. Mais il existe une catégorie particulière d'information pragmatique encodée linguistiquement que recouvre le concept d'instruction : l'**information procédurale**. L'information procédurale a deux caractéristiques : elle est non vériconditionnelle (elle ne touche pas la valeur de vérité de la phrase) et elle concerne la manière dont l'information doit être traitée pour être interprétée.

(i) *Aspects non vériconditionnels* : l'exemple de *et* temporel est un bon exemple des aspects non vériconditionnels de l'énoncé. Un autre exemple, plus spectaculaire, est donné par la négation (cf. Horn 1985). Dans les emplois de négation métalinguistique, qui touchent l'assertabilité d'une proposition, la négation n'affecte pas la valeur de vérité de la proposition, comme en (16) :

(16) Anne n'a pas trois enfants, elle en a quatre.

Dans (16), il n'est pas nié que Anne a trois enfants, parce que avoir quatre enfants implique logiquement en avoir trois. On dira ici que la négation ne touche pas les aspects vériconditionnels de l'énoncé, mais ses aspects non vériconditionnels, et notamment son *implicature conversationnelle* (17) :

(17) Anne a trois et seulement trois enfants.

En effet, si je dis à mon interlocuteur que Anne a trois enfants, j'implicite qu'elle n'en a pas plus et qu'elle n'en a pas moins, et cela en vertu de la règle de quantité, qui l'autorise à conclure que j'ai donné l'information la plus forte.

(ii) *Aspects procéduraux* : le concept de *procédure* peut être exemplifié par les connecteurs. L'une des caractéristiques des connecteurs est de donner un ensemble d'instructions sur la manière d'interpréter un énoncé. En effet, ces mots ne sont associés à aucun concept particulier. Ainsi, on ne verrait pas bien quel concept représente *si* dans les exemples (18)□

(18) a. Si j'avais su, je ne serais pas venu.
b. Si tu rentres après dix heures, tu seras puni.
c. Si Paris est la capitale de la France, Lyon est la capitale des Gaules.
d. Si tu as soif, il y a de la bière dans le frigo.

En (18a), *si* est dit *contrefactuel* et n'a pas le sens du *si* de condition suffisante (*si* implicatif) dans lequel *si P alors Q* est vrai si et seulement si *P* est faux ou *Q* est vrai. En (18b), *si* a la valeur inverse du *si* logique : (18b) communique *si non-P, alors non-Q*, à

savoir *si tu rentres avant dix heures, alors tu ne seras pas puni*; en effet *si non-P, alors Q* (*si tu rentres avant dix heures, alors tu seras puni*), bien que logiquement vrai, est pragmatiquement faux. En (18c), on parle de *si* concessif, paraphrasable par *bien que* ou *même si;* enfin, (18d) renvoie à l'usage "performatif" : *au cas où tu aurais soif, je t'informe/ te signale qu'il y a de la bière dans le frigo*. Aucun concept ne peut donc être associé à *si*. Cela dit, tout sujet parlant français est capable de comprendre les énoncés (18) : il dispose donc d'informations d'une autre nature que l'information conceptuelle. Nous qualifierons cette information de *procédurale* (cf. Wilson et Sperber 1990).

La conséquence de ces faits est que le rapport entre système linguistique et usage est plus complexe que ne l'indique la figure 2. On peut représenter dès lors le rapport entre *code linguistique* et *usage* de la manière suivante :

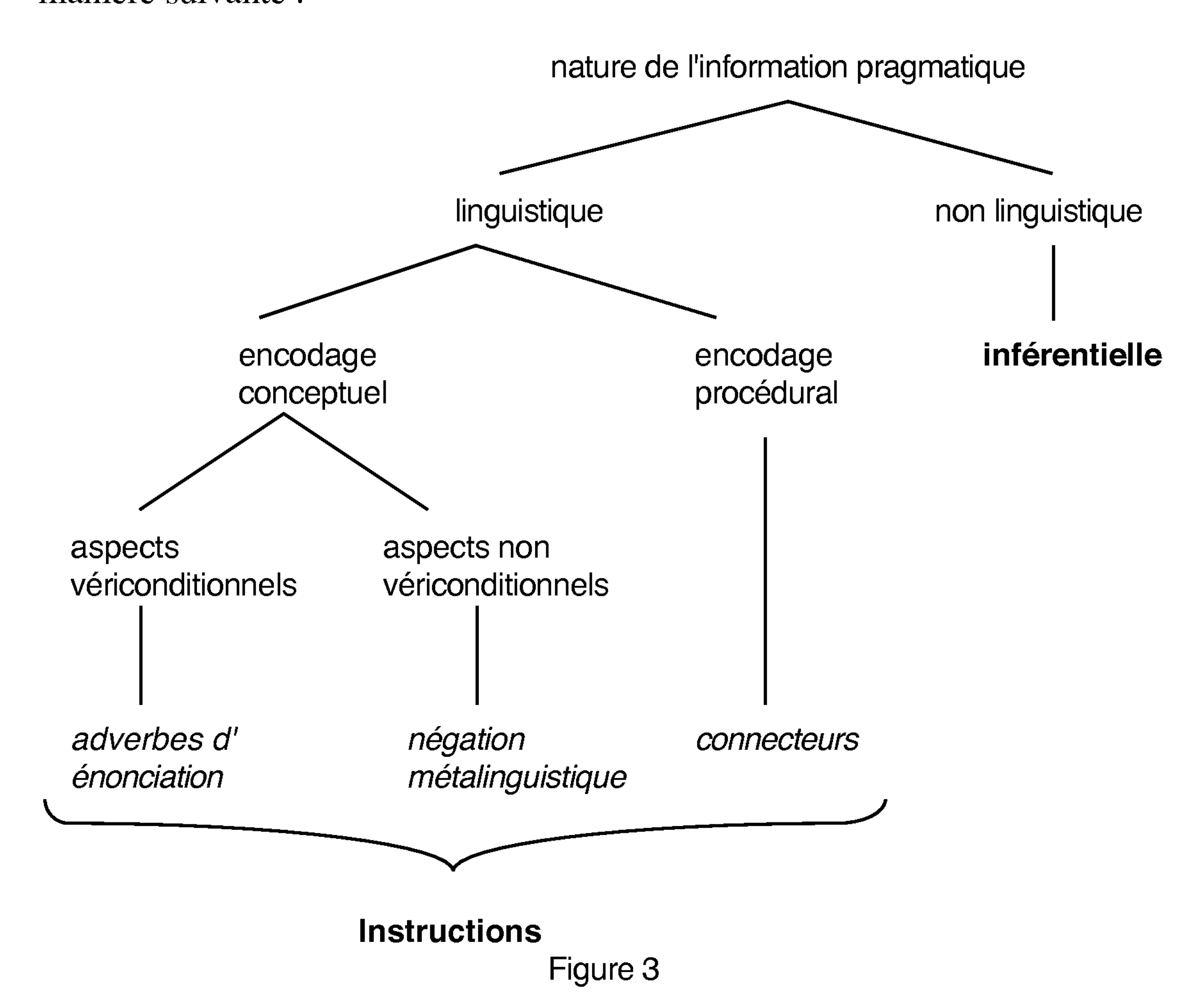


Figure 3

Nous arrivons ainsi à la conclusion que la pragmatique s'occupe à la fois des aspects inférentiels et linguistiques de l'encodage conceptuel et procédural. La séparation entre code et usage est donc partielle, de même que celle existant entre inférence et instruction et la pragmatique s'occupe de tous les aspects pertinents pour l'interprétation complète des énoncés en contexte, qu'ils soient liés ou non au code linguistique.

2. LES ENJEUX DE LA PRAGMATIQUE

La pragmatique n'a pas bouleversé fondamentalement la géographie des études sur le langage. Mais son domaine de recherches soulève des questions

qui ne sont pas sans incidence sur l'ensemble de la linguistique. On peut formuler ces questions de la manière suivante :

(i) la pragmatique relève-t-elle de l'étude de la compétence ou de la performance ?

(ii) la pragmatique est-elle une composante de la linguistique ou au contraire indépendante de la linguistique ?

(iii) la pragmatique est-elle indépendante ou non d'une théorie de la cognition ?

2.1. COMPETENCE ET PERFORMANCE

On rappellera que, dans la tradition de la linguistique chomskienne, la distinction entre *compétence* et *performance* concerne la différence entre les connaissances (i.e. les informations disponibles par un organisme) qu'un locuteur-auditeur idéal a de sa langue et l'actualisation de ces connaissances dans la production d'énoncés lors de la communication (cf. Chomsky 1971). Cette distinction est cruciale, car elle a permis à la linguistique moderne de définir son objet : un système complexe de règles (phonologiques, syntaxiques, sémantiques) intériorisées par le sujet parlant.

La distinction entre *compétence* et *performance* reprend dans ses grandes lignes l'opposition saussurienne entre *langue* et *parole*. Cependant, la différence essentielle entre compétence et performance d'une part et langue et parole d'autre part tient au fait que la parole est définie chez Saussure (1968) comme un acte individuel et la langue comme un "trésor" collectif, alors que la compétence chez Chomsky n'est pas le propre d'une communauté, mais d'un sujet parlant (cf. Ducrot et Todorov 1972).

La question que s'est posée la théorie linguistique, lorsque l'étude du système a été complétée par l'étude de son usage, concerne la nature des faits pragmatiques : relèvent-ils de l'étude de la compétence ou de l'étude de la performance ? Deux types de réponses ont été données à cette question.

(i) Dans la tradition inaugurée par Grice (1975), la pragmatique est conçue comme une théorie de la performance (cf. Kempson 1975, Wilson 1975, Smith et Wilson 1979) : l'opposition linguistique/pragmatique correspond à l'opposition compétence/performance. En effet, les principes ou règles pragmatiques ne concernent pas la compétence linguistique (à savoir une connaissance du sujet parlant sur le fonctionnement de sa langue), mais une théorie de la performance (à savoir un ensemble de connaissances et de capacités à utiliser la langue en situation).

N.B. Le concept de *performance* reçoit ici un sens différent de celui de la tradition générativiste. Pour Chomsky, la performance définit l'ensemble des "productions linguistiques". La pragmatique, dans son orientation gricéenne, est une approche de la compréhension, et non de la production langagière.

(ii) Dans la tradition francophone inaugurée par Benveniste (cf. Benveniste 1966 et 1974) et poursuivie par Ducrot (cf. Ducrot 1972, 1973, 1980c, 1984, 1989), la pragmatique ne relève pas de l'étude de la performance, mais de la compétence : les aspects pragmatiques sont encodés dans la langue et la langue contient des instructions sur ses usages possibles. C'est la théorie de la **pragmatique intégrée**.

2.2. PRAGMATIQUE INTEGREE ET PRAGMATIQUE RADICALE

2.2.1. Pragmatique intégrée

Le terme *pragmatique intégrée* (à la sémantique) a été popularisé dans le cadre des analyses pragmatiques faites autour de J.C. Anscombre et O. Ducrot et recouvre essentiellement leur théorie de l'argumentation. Les travaux relevant de la **théorie de l'argumentation** visent à défendre les deux thèses suivantes.

(i) La première thèse de la pragmatique intégrée consiste à défendre une conception **ascriptiviste** du langage, selon laquelle les énoncés ne communiquent pas des états de faits (leur fonction de représentation) mais des actions, i.e. des actes de langage (comme *ordonner, promettre, souhaiter, asserter, argumenter).* Les thèses ascriptivistes s'opposent à ce titre aux thèses descriptivistes des théories radicales.

On se trouve ici en face d'une opposition classique dans la compréhension et la description du langage. Le courant de la linguistique structurale a insisté sur les rapports entre langage et communication (cf. les différentes fonctions du langage dans la communication décrites par Jakobson 1963) : dans cette tradition, le langage a une fonction principalement communicationnelle. A l'opposé, la tradition de la grammaire générative (dont Chomsky revendique la filiation rationaliste, cf. Chomsky 1969) a défendu des thèses "représentationnalistes" : le langage a une fonction de représentation, celle d'exprimer des idées, sa fonction communicationnelle n'étant que seconde. Il n'est dès lors pas surprenant que les thèses pragmatiques d'orientation formaliste et cognitiviste aient adopté le point de vue représentationnaliste, alors que les travaux d'inspiration et de tradition structuraliste ont opté pour le courant ascriptiviste.

(ii) La deuxième thèse de la pragmatique intégrée est la thèse de la **sui-référence** (ou **auto-référence**) du sens, que l'on peut résumer à travers la formule : "le sens d'un énoncé est une image de son énonciation" (cf. Ducrot 1980a). Cette formule s'interprète de la manière suivante : comprendre un énoncé, c'est comprendre les raisons de son énonciation. Décrire le sens d'un énoncé, c'est donc décrire le type d'acte que l'énoncé est censé réaliser. Cette thèse est fondée sur des "faits pragmatiques" qui se caractérisent par l'inscription conventionnelle de la description de l'énonciation dans le sens de l'énoncé (cf. les exemples décrits au paragraphe 1.1.1).

Cette thèse n'est pas très éloignée de l'**hypothèse performative** associée au courant de la sémantique générative. La *sémantique générative*, représentée notamment par des linguistes comme Ross (1970), Lakoff (1972a), McCawley (1981), Sadock (1974), s'est développée principalement à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix dans le but d'intégrer la sémantique à la syntaxe (cf. Galmiche 1975 pour une synthèse). L'idée est que (i) les structures syntaxiques profondes sont des structures sémantiques de type prédicat-argument et que (ii) toute phrase est dominée en structure profonde par un *prédicat performatif abstrait*, qui est responsable de la force illocutionnaire de l'énoncé. Ainsi, une phrase comme (19) aura pour structure profonde (simplifiée) (20) :

(19) Les taux d'intérêt grimpent.
(20) J'affirme que les taux d'intérêt grimpent.

2.2.2. Pragmatique radicale

A la conception intégrée de la pragmatique, on peut opposer une conception radicale□la pragmatique n'est pas partie intégrante de la sémantique, elle en est séparée. L'argument est le suivant : l'interprétation des énoncés fait intervenir des aspects à la fois véritconditionnels et des aspects non véritconditionnels.

Aspects vériconditionnels

Ils relèvent de la sémantique (vériconditionnelle) et sont traités dans le cadre de la sémantique formelle, qui utilise des logiques comme le calcul des prédicats ou la logique intensionnelle (cf. Allwood, Andersson et Dahl 1977, McCawley 1981, Dowty, Wall et Peters 1981, Chierchia et McConnell-Ginet 1990, Galmiche 1991 pour des introductions à la sémantique formelle).

Parmi les aspects vériconditionnels classiques, on trouve le problème de la portée des quantificateurs (*chaque, tous, un, le,* etc.). Ainsi, la phrase (21) est sémantiquement ambiguë, car elle reçoit les deux lectures logiques (22), décrivant des conditions de vérité différentes :

(21) Chaque homme aime une femme.

(22) a. $\forall$x (homme (x) $\emptyset$ $\exists$y (femme (y) $\wedge$ aimer (x,y))
"pour tout x, si x est un homme, alors il existe un y tel que y est une femme et x aime y".
b. $\exists$y $\forall$x (femme (y) et homme (x) $\wedge$ aimer (x,y))
"il existe un y tel que pour tout x, y est une femme et x est un homme et x aime y".

N.B. Les symboles logiques utilisés en (22) ont les significations suivantes :

$\forall$x = "pour tout x" (quantificateur universel)

$\exists$x = "il existe un x" (quantificateur existentiel)

$\emptyset$ = "si…alors" (connecteur logique d'implication matérielle, ou de relation conditionnelle)

$\wedge$ = "et" (connecteur logique de conjonction)

Aspects non vériconditionnels

Les aspects non vériconditionnels de l'énoncé correspondent à l'ensemble des implicatures inférables soit à partir de règles conversationnelles (on parlera d'*implicature conversationnelle*) soit à partir du sens des mots (on parlera d'*implicature conventionnelle*) (cf. Grice 1975, Gazdar 1979, Levinson 1983).

La différence entre vériconditionnalité et non-vériconditionnalité peut être illustrée par les exemples (23)□cf. Horn 1985) :

(23) a. Jean est parvenu à résoudre le problème
b. Jean n'est pas parvenu à résoudre le problème.
c. Le problème était difficile à résoudre.
d. Jean a résolu le problème.

(23a) et (23b) implicitent conventionnellement (23c) : (23c) est donc un aspect non vériconditionnel de la proposition (il est implicité à la fois par l'énoncé positif et par son correspondant négatif); par contre (23a) implique (23d) et (23b) n'implique pas (23d) : (23d) est donc un aspect vériconditionnel de la proposition.

La conception radicale de la pragmatique fait donc l'hypothèse que la pragmatique décrit les aspects non vériconditionnels du sens. D'où la définition de la pragmatique donnée par Gazdar (1979) : la pragmatique = le sens - les conditions de vérité. Le but de cette définition est le suivant□(i) conserver une sémantique vériconditionnelle associée à la syntaxe des langues naturelles; (ii) simplifier la description linguistique, en limitant le plus possible l'étendue du domaine de la sémantique aux aspects vériconditionnels de l'énoncé (cf. les chapitres 8 et 9 pour une application de ce principe aux concepts de *présupposition* et d'*implicature)*.

2.3. Pragmatique : linguistique, sociolinguistique ou psycholinguistique ?

Le troisième enjeu de la pragmatique concerne son domaine d'appartenance□ la pragmatique relève-t-elle de la linguistique, de la sociolinguistique ou de la psycholinguistique ? Nous avons vu quelles options se présentaient à la pragmatique relativement à la linguistique : la pragmatique intégrée fait partie de la linguistique, la pragmatique radicale est en dehors de la linguistique.

Mais la question est plus complexe. Il est en effet possible d'orienter la pragmatique dans deux directions divergentes, qui ne relèvent pas de la linguistique.

2.3.1. L'orientation sociolinguistique

Une première orientation consiste à **refuser la limitation de la compétence au seul domaine linguistique**. Dans la tradition de l'**ethnographie de la communication** (cf. Gumperz et Hymes 1972, Gumperz 1989), pour laquelle l'énoncé ne peut être séparé du cadre social et culturel dans lequel il est proféré, la *compétence linguistique* est étendue à la *compétence de communication* : un ensemble de savoirs, culturels et interactionnels, et une capacité à agir de manière appropriée dans des contextes ou situations spécifiques. Dans ce cadre-là, la pragmatique relèverait de la sociolinguistique□'étude de la contextualisation du langage (Gumperz 1989), de la variation sociolinguistique (Labov 1976, 1978), des rites d'interaction (Goffman 1973, 1974, 1987) prime sur l'étude du système. Bref, l'accent dans l'étude du langage est mis sur ses **fonctions** et non sur ses **structures**.

L'**approche sociolinguistique** a donné lieu à des études à la fois internes au système linguistique (en quoi les structures linguistiques sont-elles spécialisées dans l'indication de facteurs propres à la contextualisation, comme les formes d'adresse, les formes de politesse, etc. ? - cf. Brownet Levinson 1978 et 1987) et externes au système linguistique : les études sur les interactions en face à face et la conversation ont permis de mettre à jour certains dispositifs (spécifiques ou non spécifiques à certaines cultures) de l'usage du langage. Dans le cadre des études sur la conversation est apparue une forte divergence entre les travaux d'inspiration sociolinguistique, relevant des paradigmes sociologiques de l'*interactionnisme social* (Goffman) ou de l'*ethnométhodologie* (Sacks,

Schegloff, Jefferson 1874 et 1978) et, d'autre part, les travaux relevant de la *grammaire du discours* ou du texte, appliquant une méthodologie et une épistémologie propre à la linguistique (cf. Roulet et al. 1985). Ainsi, dans les grammaires de discours, le problème de la bonne formation des discours est abordé à partir d'un ensemble de catégories ou unités discursives, et de règles de formation expliquant la composition d'unités discursives complexes à partir d'unités discursives simples. De plus, de même que la récursivité, à savoir la répétition d'une catégorie syntagmatique dans une règle syntagmatique, est une des propriétés fondamentales des grammaires de la phrase, la récursivité est une propriété des grammaires de discours. Ainsi, de même que la catégorie *phrase* intervient comme constituant enchâssant et comme constituant enchâssé, on trouve dans l'interaction conversationnelle des catégories enchâssables comme l'*échange* et l'*intervention*. (cf. chapitre 18, § 2).

2.3.2. L'orientation psycholinguistique

A ce premier courant, centré sur des faits de performance, peut en être opposé un deuxième, donnant également le primat aux faits de performance : c'est le courant psycholinguistique, centré soit sur les processus d'acquisition (cf. Bates 1976) soit sur les processus de traitement de l'information linguistique (cf. Miller et Johnson-Laird 1976, Johnson-Laird 1983, Levelt 1989).

L'**approche psycholinguistique** pose le problème du rapport entre langage (et plus particulièrement usage du langage) et cognition. Un grand nombre de travaux sur des sujets spécifiquement linguistiques (comme l'anaphore pronominale) tentent de vérifier les hypothèses (linguistiques ou psycholinguistiques) sur la nature des processus mis en place par les sujets parlants pour, par exemple, résoudre une anaphore pronominale. Le débat entre encodage et inférence est notamment au centre de telles discussion (cf. 1990 et Charolles et Sprenger-Charolles 1989).

En résumé, la pragmatique, intégrée ou non à la linguistique, est concernée de très près par des questions abordées par des disciplines voisines de la linguistique, comme la sociolinguistique et la psycholinguistique, mais relevant de traditions scientifiques et méthodologiques différentes.

Ainsi, le traitement des données est très différent. Par exemple, l'approche sociolinguistique est très souvent d'orientation quantitative (cf. les travaux de Labov), les règles sont préférentielles *versus* absolues et décrivent des tendances (elles sont à ce titre probabilistes). En psycholinguistique, la méthodologie est proche de celle d'une science expérimentale : on soumet un certain nombre de sujets à des tests, qui ont pour fonction de mettre à l'épreuve des hypothèses formulées indépendamment. En revanche, en linguistique, les données sont généralement le produit de la création du linguiste (ou, moins souvent, le fait de corpus authentiques) et sont décrites à l'intérieur d'un cadre théorique autonome et complet.

2.4. SYNTHESE

Ce qui précède devrait nous permettre de mieux comprendre la place de la pragmatique et sa fonction dans les théories du langage. Dans le cadre des théories linguistiques de tradition chomskienne, la pragmatique, comme théorie de la performance, est séparée de la linguistique : son rôle est de décrire d'une part les mécanismes non linguistiques liés à l'interprétation des énoncés en contexte, et d'autre part, en tant que domaine théorique spécifique, le rapport entre l'objet de la linguistique (la relation forme-signification) et les faits de performance :

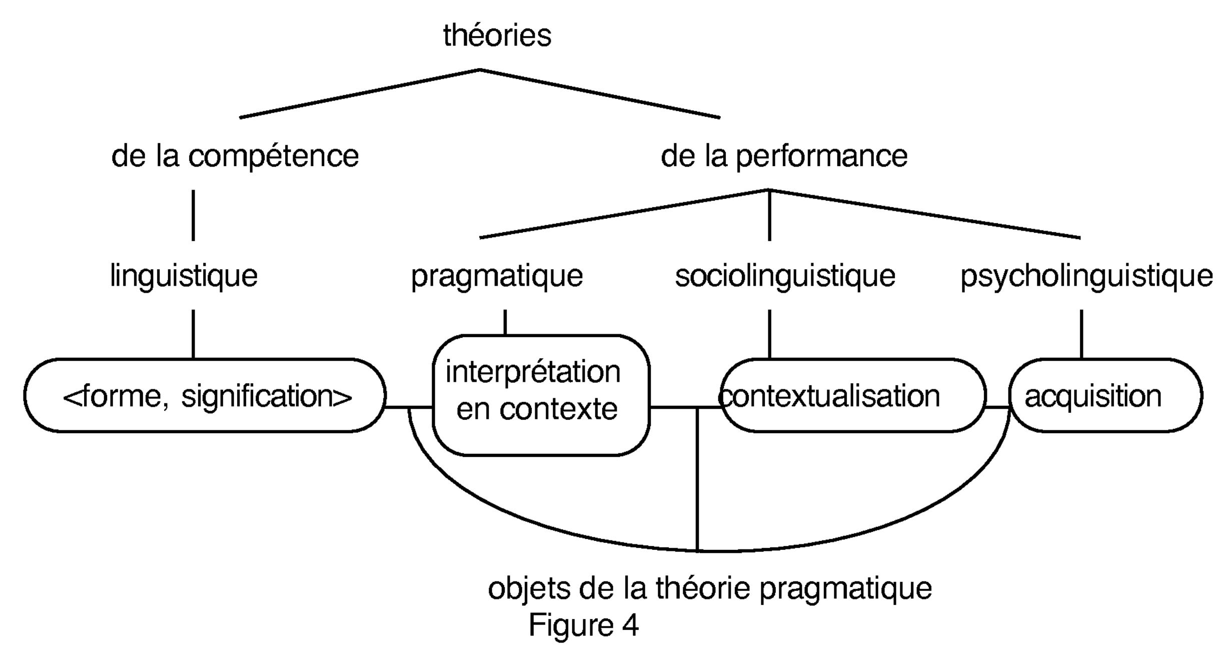


Figure 4

N.B. On notera une exception exemplaire dans le paradigme chomskien, constituée par les travaux de Banfield (1982) et Milner (1978, 1982), qui intègrent la dimension énonciative à l'intérieur de la syntaxe (par l'introduction de la catégorie syntaxique *Expression*). Cf. Reboul (1992) pour une discussion approfondie des travaux de Banfield.

D'un autre côté, l'intégration de certains faits à l'intérieur de la théorie linguistique permet de distinguer deux types d'aspects pragmatiques : ceux qui sont associés à la structure linguistique et ceux qui sont associés au contexte extra-linguistique. Cette répartition des aspects pragmatiques donne des fonctions différentes aux concepts de *compétence* et de *performance* :

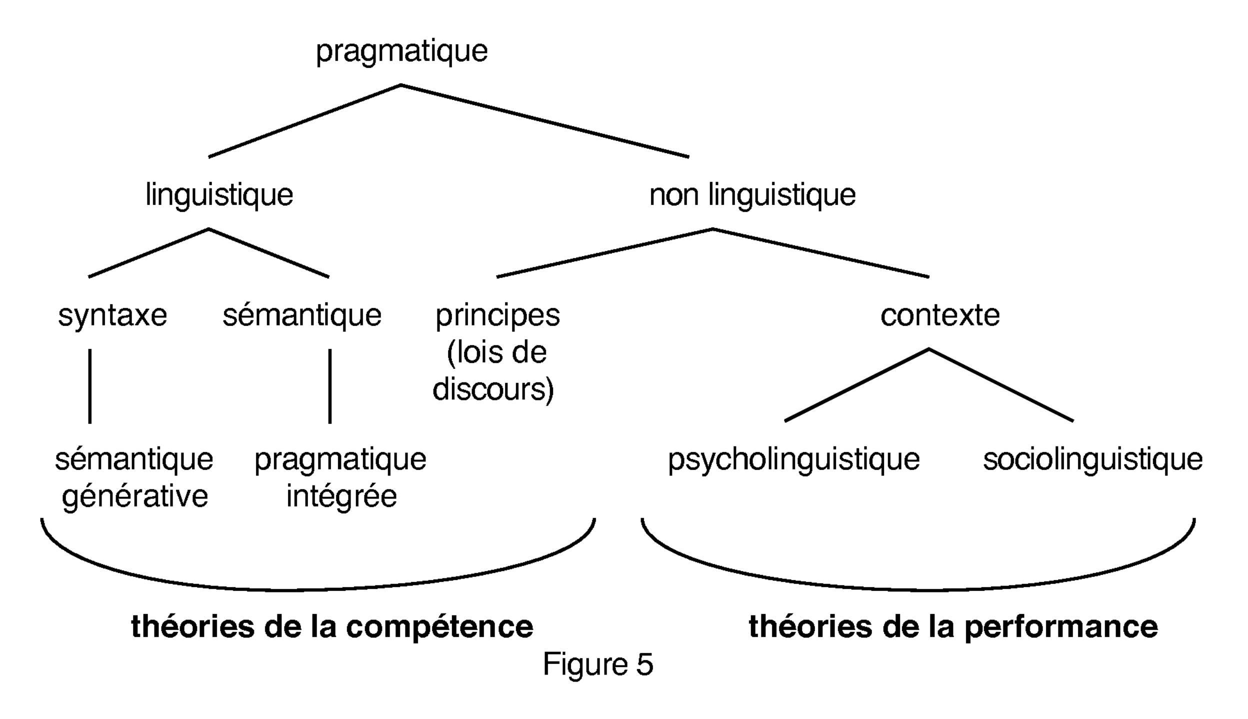


Figure 5

La pragmatique non linguistique, basée sur des principes, est ici définie comme une théorie de la compétence, car elle ne concerne que les faits d'interprétation. Les hypothèses sur les processus de traitement des énoncés ne sont pas spécifiques à des usages particuliers, mais concernent des connaissances particulières sur ces usages (cf. Moeschler 1990a pour une défense de la pragmatique comme théorie de la compétence).

3. TYPES DE THEORIES PRAGMATIQUES

Nous avons examiné jusqu'à présent la place de la pragmatique dans la théorie linguistique, et ses relations avec des disciplines connexes comme la sociolinguistique ou la psycholinguistique. Mais nous n'avons pas encore examiné l'architecture générale des théories dans lesquelles elle s'intègre. Nous discuterons trois types de théories : (i) les théories linéaires; (ii) les théories en Y; (iii) les théories cognitivistes.

3.1. THEORIES LINEAIRES

Ces théories sont issues de la tradition néo-positiviste ou logiciste de l'analyse du langage (Peirce, Morris, Carnap 1942) et envisagent tout système de signes, à savoir toute sémiotique, comme formé des composantes suivantes : une syntaxe, dont l'objet est l'étude des relations entre signes; une sémantique, qui s'occupe des relations entre signes et *designata* (référents); et une pragmatique, dont l'objet d'étude est le rapport entre les signes et leurs interprétants (cf. Levinson 1983, Sayward 1974, Jacob 1980 et Rastier 1991 pour des analyses plus précises de cette tradition). Ces distinctions sont à l'origine des définitions classiques de la syntaxe, de la sémantique et de la pragmatique (cf. Morris 1938 et Morris 1974 pour la version française).

(i) La **syntaxe** a pour objet les relations ou modes de combinaisons entre unités de la langue. Elle a pour fonction la production de règles de bonne formation syntaxique. Une syntaxe est constituée d'un axiome et de schémas de règles. Dans les grammaires syntagmatiques classiques, l'axiome est la phrase (S) et les schémas de règle de réécriture (ou règles syntagmatiques) introduisent des catégories syntagmatiques comme le syntagme nominal (SN), le syntagme verbal (SV), des catégories lexicales comme le nom (N), le verbe (V) et l'adjectif (A), et des catégories non lexicales comme le déterminant (Dét), ce que montrent les règles syntagmatiques suivantes : S ∅ SN SV, SN ∅ Dét (A) N, SV ∅ V (SN) (les parenthèses indiquent les constituants optionnels).

(ii) La **sémantique** a pour objet la relation entre mots, syntagmes ou phrases et les objets du monde. On peut distinguer (cf. Lyons 1977 et 1980) trois types d'entités sémantiques en fonction de leurs propriétés référentielles : les entités de premier ordre (termes), qui désignent des objets du monde; les entités du deuxième ordre (prédicats), qui réfèrent à des états, événements, actions vérifiés par telle ou telle entité du premier ordre; les entités du troisième ordre (propositions), dont le domaine est l'ensemble des valeurs de vérité {Vrai, Faux}.

(iii) La **pragmatique** s'occupe des relations entre les signes et leurs utilisateurs. D'où la restriction, dans le courant logiciste, de la pragmatique aux phénomènes de l'*indexicalité* (référence aux coordonnées personnelles, spatiales et temporelles variables en fonction de l'énonciation).

Ces définitions ont donné une place et un ordre de traitement à ces domaines : le traitement syntaxique précède le traitement sémantique, qui précède le traitement pragmatique. En d'autres termes, la sortie de la syntaxe constitue l'entrée de la sémantique, et la sortie de la sémantique

constitue l'entrée de la pragmatique. Quant à la sortie de la pragmatique, elle décrit la valeur d'action de l'énoncé.

On peut qualifier ce type de théorie de *linéaire* (l'ordre de traitement est fondamental) et de *modulaire*, car chacun des domaines est autonome et indépendant. La figure 6 représente le schéma type de ce genre de modèle :

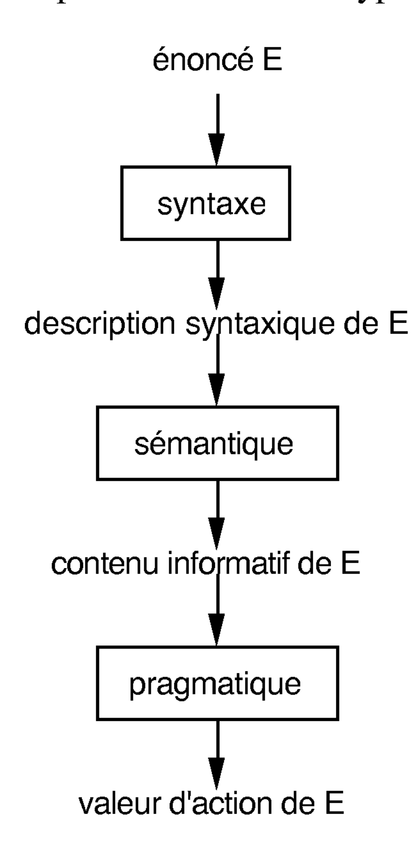


Figure 6 (d'après Anscombre et Ducrot 1983)

La description syntaxique de *E* est le résultat d'un traitement syntaxique (par exemple sous forme d'une structure arborescente en constituants); le contenu informatif est défini par les conditions de vérité assignées à la proposition exprimée par *E*; enfin, la valeur d'action de *E* consiste à assigner à *E* une force illocutoire : à chaque énoncé correspond la réalisation d'un et un seul acte de langage. Les conditions déterminant l'assignation d'une valeur d'action à *E* sont définies comme autant de conditions d'appropriété (on dira qu'un acte de langage est **approprié** dans un contexte).

3.2. THEORIES EN Y

Les théories linéaires (cf. van Dijk 1977) ont été critiquées par les tenants de la pragmatique intégrée (cf. Anscombre et Ducrot 1983). Dans le cadre de la pragmatique intégrée, il n'y a pas un traitement linéaire de l'énoncé, mais une conjonction d'informations linguistiques (appartenant au *composant linguistique*) et d'informations extra-linguistiques (appartenant au *composant rhétorique*). Le composant linguistique est le lieu d'application des instructions attachées aux morphèmes et autres unités lexicales; l'unité traitée est l'objet théorique *phrase*, dont le traitement linguistique fournit la *signification*. La conjonction de la signification de la phrase et des informations extra-linguistiques produit le *sens de l'énoncé*, qui est donc la sortie du composant *rhétorique*. On peut représenter ce type de théorie par

un schéma en Y (d'où le terme "théorie en Y", emprunté à Berrendonner 1981) :

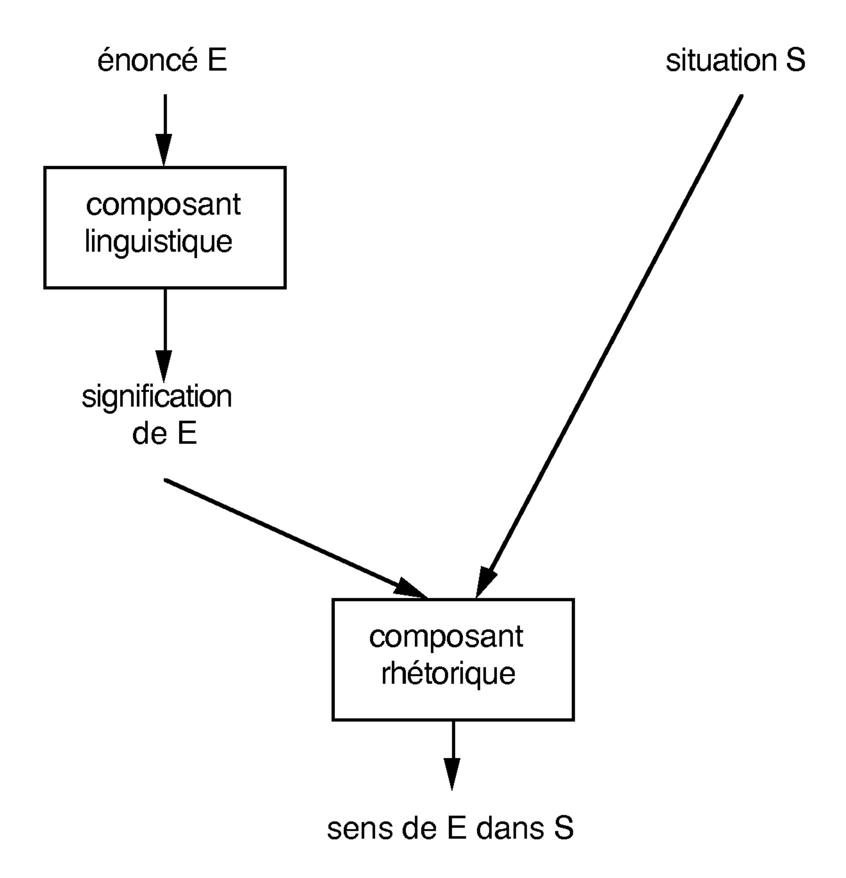


Figure 7 (d'après Ducrot 1984, chapitre 3)

Dans le cadre des théories en Y, il n'y a plus d'ordre linéaire entre syntaxe, sémantique et pragmatique (la pragmatique - ou rhétorique - est intégrée à la sémantique). Un ordre subsiste néanmoins : les "circonstances d'élocution" (ou contexte d'énonciation) n'interviennent qu'après qu'une signification a été attribuée à la phrase, la signification étant la sortie du composant linguistique.

Il y a donc deux étapes dans l'interprétation des énoncés. La première étape est strictement linguistique, aucune connaissance extra-linguistique n'étant requise. Cette étape est le résultat de l'application de ce que nous avons appelé *instructions*. La signification ne peut être formulée que sous la forme de variables ("tirer une conclusion *non-R* de *P mais Q* telle que *non-R* est tirée de *Q* et *R* de *P*", "interpréter *presque P* comme ayant la même orientation argumentative que *P*", etc); ces variables ne seront **saturées** qu'à la sortie du traitement rhétorique (pragmatique). On voit donc en quoi consiste l'autonomie linguistique de l'analyse pragmatique : si une contradiction existe entre la sortie du composant linguistique et la sortie du composant rhétorique, c'est qu'une **loi de discours** a été utilisée pour modifier la signification.

Par exemple, un locuteur qui énonce (24) alors qu'il a beaucoup d'argent sur lui ne pourra être accusé de mentir :

(24) J'ai un peu d'argent sur moi.

En effet, une loi de discours (la *loi de litote*, cf. Ducrot 1972 et ici-même chapitre 7, § 3.2.2.) explique la possibilité de passer de l'expression d'une quantité faible à l'affirmation d'une grande quantité.

N.B. La distinction entre sortie du composant linguistique et sortie du composant rhétorique n'est pas assimilable à la distinction *sens littéral* (ou sens de la phrase) et *sens dérivé* (ou sens de l'énonciation). La différence se situe en effet en termes de l'opposition variables/constantes.

3.3. THEORIES COGNITIVISTES

Le troisième type de théorie pragmatique correspond aux tendances cognitivistes de la pragmatique et s'oppose aux théories linéaires et aux théories en Y. La théorie cognitiviste est une version de la pragmatique radicale; celle-ci a donné lieu en effet à deux voies parallèles : une voie *formaliste* (représentées par les travaux de Gazdar et relevant d'une théorie linéaire) et une voie *cognitiviste*, modulariste, représentée par les travaux de Sperber et Wilson (1986a) et (1989).

L'hypothèse modulariste est liée à la théorie de la cognition de Fodor (1986), qui distingue deux types de systèmes de traitement de l'information : les systèmes périphériques (*input systems*), spécialisés et modulaires, et le système central de la pensée, non spécialisé et non modulaire, lieu des inférences. L'hypothèse de Sperber et Wilson est que le système central est le lieu du traitement pragmatique : les opérations du traitement pragmatique ne sont donc ni spécialisées, ni dépendantes de la nature du système périphérique qui alimente le système central.

Le point important est ici la divergence entre la *grammaire* (théorie syntaxique) et la *pragmatique*. Les deux domaines relèvent de la recherche cognitive (la théorie grammaticale est liée d'une part à la grammaire universelle et d'autre part aux théories de l'apprentissage, tandis que la pragmatique traite de processus inférentiels et de constitution du contexte) et ont le langage pour objet. Mais l'analogie s'arrête ici, car, si on peut faire l'hypothèse du caractère modulaire de la syntaxe (cf. Chomsky 1987 et 1991), concevoir la pragmatique comme modulaire serait incompatible avec la théorie fodorienne (cf. Wilson et Sperber 1986).

On voit donc une première différence avec les deux autres types de théories : la théorie modulariste est cognitiviste, et la pragmatique ne relève pas du domaine de la linguistique (celle-ci se limitant à la phonologie, à la syntaxe et à la sémantique). Mais d'autres différences surviennent. Elles tiennent principalement à la relation entre système périphérique et système central. La théorie modulariste de Sperber et Wilson fait l'hypothèse que la sortie du système de traitement linguistique est représentée par une forme logique, qui correspond à une interprétation partielle et incomplète de l'énoncé. Une interprétation est complète lorsque la pragmatique a attribué un référent aux variables, a assigné une force illocutoire à l'énoncé, a désambiguïsé l'énoncé, a enrichi la forme logique soit au niveau de ses implicitations, soit au niveau de son explicitation. Le processus de traitement pragmatique est donc ultime et correspond à la sortie du système linguistique. Mais l'interaction entre système périphérique et système central est plus complexe que dans les théories linéaires. La figure 3 a montré que certaines informations, encodées linguistiquement, déclenchent des processus

pragmatiques (des procédures). En bref, la version cognitiviste constitue une solution intermédiaire entre les deux premiers types de théories :

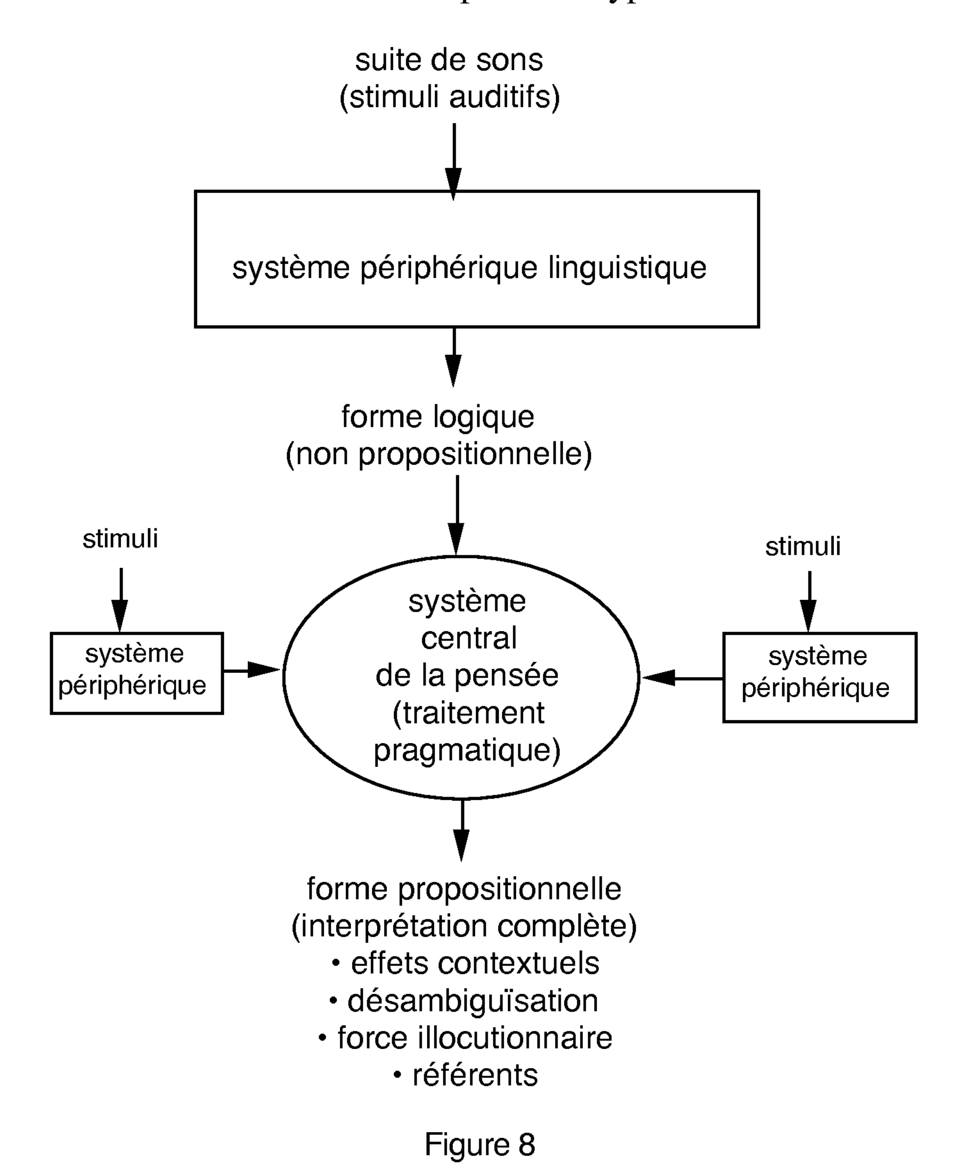


Figure 8

Chapitre 1

Théorie des actes de langage

C’est de la découverte, par le philosophe britannique Austin, du phénomène des actes de langage (cf. Austin 1970) que l’on peut réellement dater les débuts de la pragmatique telle que nous la connaissons aujourd’hui. Il faut cependant insister sur le fait que la découverte d’Austin, si elle s’est faite indépendamment des travaux antérieurs, a mis en lumière des faits qui avaient déjà été remarqués auparavant. C’est ainsi que Reinach, avant la première guerre mondiale, avait déjà isolé les *actes sociaux* (cf. Reinach 1983), qu’Austin appellera *actes de langage illocutionnaires*, et que Gardiner, dans l’entre-deux-guerres, a fait nombre de remarques qui annoncent la théorie austinienne des actes de langage et qui anticipent sur certaines idées de Grice (cf. Gardiner 1989). Enfin, la théorie austinienne des actes de langage s’est développée dans le temps et elle a connu deux étapes principales (cf. Austin 1970 et Récanati 1981). Nous commencerons donc par un historique de la théorie des actes de langage, avec pour pionniers Reinach (1983) et Gardiner (1989), puis nous continuerons par un développement sur la théorie classique des actes de langage, représentée par Austin (1970) et par Searle (1972).

1. HISTORIQUE DE LA THEORIE DES ACTES DE LANGAGE

1.1. REINACH ET LES ACTES SOCIAUX

1.1.1. Droits et obligations liés aux actes sociaux

Reinach, malgré quelques différences, partage un certain nombre de préoccupations centrales avec Austin. Tout d’abord, leur souci commun est de **décrire, plutôt que d’expliquer**, le phénomène des actes sociaux ou des actes de langage; ensuite, leur exemple favori est le même, la promesse; enfin, ils insistent, l’un comme l’autre, sur la nécessité d’établir une frontière entre les énoncés susceptibles de recevoir une valeur de vérité et ceux qui ne le sont pas. Reste cependant les différences. La principale, qui est considérable, porte sur le cadre et la finalité philosophique de leurs travaux□ si Austin a pour but de mettre en cause l’idée selon laquelle les énoncés sont généralement descriptifs et servent à décrire le monde, c’est-à-dire sont vrais ou faux, Reinach cherche à développer l’analyse husserlienne des actes mentaux et de l’usage des signes. Cette différence fondamentale a des conséquences importantes sur la façon même d’aborder le phénomène des actes sociaux.

Qu'est-ce qu'un acte social□ Très simplement, c'est un acte qui a pour caractéristique d'être accompli par le langage et que l'on exécute par le simple fait de dire quelque chose. La parole elle-même, dans ce cas, crée des obligations et des droits qui, Reinach insiste sur ce point, ne se confondent pas avec des droits ou des devoirs **moraux□**

Prenons l'exemple favori de Reinach, la promesse□

(1) Je te promets de venir demain.

Par le simple fait d'énoncer (1), le locuteur de (1) a réalisé l'acte de promettre et s'est placé dans l'obligation de venir le lendemain. Son interlocuteur, du fait de l'énonciation de (1), a le droit d'exiger la présence du locuteur le lendemain.

Cependant, la description que donne Reinach de ce qu'est un acte social dépasse de beaucoup cette simple constatation. En effet, son étude est basée, d'une part, sur une analyse de la nature même de ces droits et obligations et, d'autre part, sur les particularités de l'expérience liée aux actes sociaux.

1.1.2. La nature des droits et des obligations liés aux actes sociaux

Commençons par la nature des droits et des obligations liés aux actes sociaux. Tout d'abord, les droits et les obligations sont des objets temporels, dans la mesure où ils apparaissent à un moment donné et où ils disparaissent à un moment donné. Ce ne sont cependant ni des objets physiques, ni des objets psychiques, i.e. ils ne se confondent pas avec une simple expérience. Les droits et les obligations présupposent tout à la fois un ou des **protagoniste(s)** et un **contenu** défini. Ceci les rapproche des expériences qui présupposent aussi l'existence de l'être qui a l'expérience en question, mais on notera que, dans le cas d'une simple expérience, l'être qui a cette expérience peut être un animal, alors qu'un animal ne saurait avoir des droits ou des obligations.

Le contenu des obligations est, soit entièrement, soit partiellement, un acte. En effet, une obligation peut avoir pour objet l'acte lui-même, ou des conséquences de cet acte. Par ailleurs, on distinguera l'obligation de faire quelque chose pour quelqu'un de l'obligation pour quelqu'un de faire quelque chose.

Ainsi, si je promets de conduire mon voisin à la gare, c'est une obligation que j'ai de faire quelque chose pour mon voisin. Mais, si je suis obligée de payer mes impôts, il y a obligation pour moi.

On peut montrer, à partir de cette distinction, la corrélation entre le droit et l'obligation□chacun a le même contenu et les relations entre le porteur du droit et celui de l'obligation s'inversent alors même que le contenu peut s'adresser à n'importe qui, voire à personne. Enfin, les droits et les obligations ont des causes et ces causes, ce sont les actes sociaux.

Passons maintenant aux particularités des actes sociaux comme expériences. Un acte social, tout d'abord, correspond à une expérience qui n'est pas seulement le fait d'un individu particulier mais d'un individu agissant. Une telle expérience est appelée par Reinach un *acte spontané*, la

spontanéité correspondant au fait que l'individu est l'origine même de l'expérience.

Ce n'est cependant pas la seule particularité expérientielle des actes sociaux□ alors que de nombreux actes, la décision par exemple, sont accomplis de façon interne, sans nécessité d'extériorisation, les actes sociaux ne prennent leur existence que par l'extériorisation. Ainsi, un acte social implique deux individus **différents**, l'un qui est l'origine de l'acte, l'autre qui en est le récipiendaire.

Dès lors, on voit la particularité des actes sociaux comme expérience□ un acte social comme la promesse n'est ni une pure expérience interne, ni le rapport d'une telle expérience (i.e. il ne décrit pas cette expérience), mais il a un aspect interne et un aspect externe et constitue une unité qui inclut l'acte et l'énoncé, ce qui n'interdit pas que l'ensemble fasse l'objet d'un rapport. Ceci n'empêche pas qu'un acte social implique une expérience interne, la conviction pour l'acte d'informer, l'incertitude pour la question, le désir pour la requête, etc.

Il y a, dès lors, un troisième aspect des actes sociaux□ ils sont susceptibles de diverses modifications.

(i) Il y a des questions rhétoriques, des requêtes hypocrites, des promesses qui ne sont pas sincères, etc.□ on parlera alors de **pseudo-performances**. Dans ce cas, l'acte social ne présuppose plus l'expérience interne qui lui est liée. Bien au contraire, la pseudo-performance interdit cette expérience interne.

(ii) Un acte social peut être conditionnel ou inconditionnel□ à côté de l'ordre pur et simple, il y a l'ordre **dans l'éventualité d'un fait ou d'un autre**.

Reprenons l'exemple de la promesse et examinons l'exemple suivant□

(2) Si tu as dix sur dix en arithmétique, je te promets de t'acheter un vélo de course.

Ici la promesse est authentique mais elle ne se réalisera que si le récipiendaire remplit la condition énoncée dans la proposition conditionnelle *Si tu as dix sur dix en arithmétique…*

On notera que tous les actes sociaux ne sont pas susceptibles d'une telle modification□'acte d'informer par exemple, ne peut être conditionnel dans ce sens. On remarquera enfin qu'il y a une contrainte sur l'événement qui conditionne un acte social□ il doit être possible mais il ne doit pas être nécessaire. Il faut aussi distinguer entre l'acte social conditionnel avec un contenu non-conditionnel et l'acte social non-conditionnel avec un contenu conditionnel.

Si l'exemple (2) est un exemple d'acte social conditionnel avec un contenu non-conditionnel, l'exemple (3), par contre, est un exemple d'acte social non-conditionnel avec un contenu conditionnel□

(3) Je te promets que, si tu as dix sur dix en arithmétique, je t'achète un vélo de course.

La promesse est authentique mais elle ne se réalisera que si l'événement représenté par *si tu as dix sur dix en arithmétique…* est lui-même réalisé.

(iii) Un acte social peut être accompli par un certain nombre de personnes et adressé à un certain nombre de personnes. Dans le cas où un acte social est adressé à plusieurs récipiendaires, il y a une obligation ou un droit unique partagé par les récipiendaires en question. Lorsque plusieurs sujets accomplissent un acte social, chacun accomplit l'acte en question conjointement avec les autres et il y a un acte unique avec plusieurs sujets et un seul droit ou une seule obligation.

(iv) On peut accomplir un acte social par procuration□dans ce cas, l'acte social n'est pas accompli par son sujet mais par un représentant de ce sujet. Dès lors, le droit ou l'obligation du récipiendaire de l'acte ne s'exerce pas vers le représentant du sujet de l'acte mais vers ce sujet lui-même.

1.1.3. L'origine des droits et des obligations□les actes sociaux

Venons-en maintenant aux actes sociaux comme **origine** des droits et des obligations. Pour qu'un acte social produise un droit ou une obligation, il faut que le récipiendaire le saisisse ou, si l'on préfère, le comprenne. Il peut, alors, le refuser ou l'accepter de façon interne et exprimer ou ne pas exprimer extérieurement ce refus ou cet accord.

On remarquera cependant que l'expression du refus ou de l'acceptation du récipiendaire n'a pas, en général, de rôle à jouer dans la création du droit ou de l'obligation lié(e) à l'acte social accompli. Le seul cas où le refus ou l'acceptation peut mettre en cause la création du droit ou de l'obligation, c'est le cas où l'acte social est un acte conditionnel, le contenu de la condition (mais pas celui de l'acte) étant l'acceptation de l'acte par le récipiendaire.

Reprenons, une fois encore, la promesse et considérons l'exemple suivant□

(4) Si tu es d'accord, je te promets que je reviendrai demain.

Ici, le contenu de la condition portant sur l'acte social est l'accord du récipiendaire, alors que le contenu de l'acte, c'est la venue du sujet. Dans ce cas et dans ce cas seulement, l'accord du récipiendaire est nécessaire à la création de l'obligation du sujet.

On notera que l'accord en question est aussi un acte social à part entière.

Un droit ou une obligation, nous l'avons vu plus haut, sont des objets temporels dans la mesure où ils ont une existence d'une durée déterminée□ ils naissent d'un acte social quelconque mais leur disparition peut prendre plusieurs formes.

(i) Le contenu de l'acte social est accompli et le droit ou l'obligation disparaissent *ipso facto*.

Admettons que Pierre soit le sujet de (1)□

(1) Je te promets de venir demain.

Dès lors que Pierre aura rempli sa promesse en venant voir le récipiendaire le lendemain de l'énonciation de (1), l'obligation qu'il s'était créée par cette énonciation aussi bien que le droit qu'il avait accordé au récipiendaire disparaissent du fait de sa venue.

(ii) Le récipiendaire de l'acte social **renonce** à ses droits. Le renoncement est, on le notera, un autre acte social qui a pour récipiendaire le sujet de l'acte social auquel on renonce.

(iii) Le sujet de l'acte social peut le **révoquer**. Révoquer est aussi un acte social qui s'adresse au récipiendaire de l'acte social que l'on révoque. Pour que le sujet d'un acte social puisse révoquer cet acte social, certaines conditions doivent être remplies□le sujet de l'acte social doit être investi, légalement, du pouvoir de révoquer son acte et ce pouvoir lui est accordé par le récipiendaire de l'acte.

Ainsi, pour résumer la description que donne Reinach des actes sociaux, un acte social implique une expérience interne sans pour autant en être purement et simplement le rapport. Bien au contraire, il doit avoir un récipiendaire et il crée des droits et des obligations qui ne se confondent pas avec les droits et les devoirs moraux. Il est susceptible d'un certain nombre de modifications.

1.2. GARDINER ET LES ACTES DE LANGAGE

1.2.1. La distinction langue/discours

Si le travail de Reinach sur les actes sociaux est centré sur ce phénomène langagier particulier et s'il s'agit d'une monographie relativement courte, il n'en va pas de même de celui de Gardiner qui se présente sous la forme d'un gros ouvrage consacré au langage dans son ensemble. Gardiner part d'une distinction entre *langue* et *discours*, assez semblable sans lui être équivalente à la distinction saussurienne entre *langue* et *parole* (cf. Saussure 1968).

N.B. Saussure, on s'en souviendra, distingue la **langue**, qui est la partie socialement et conventionnellement déterminée du langage, de la **parole** qui est "l'exécution" individuelle de la langue. Selon Saussure, cette distinction entre langue et parole permet de discriminer dans le langage ce qui est social (la langue) et ce qui est individuel (la parole), ce qui est essentiel (la langue) et ce qui est contingent (la parole). Dès lors, ce qui fait l'objet de la linguistique, c'est la langue et non la parole.

Alors que Saussure part de la langue pour définir la parole, c'est le trajet inverse que prend Gardiner qui part du discours pour décrire la langue. Selon lui, le **discours** est une activité humaine, généralement déclenchée par un événement particulier ou **stimulus**, par lequel un locuteur communique avec un interlocuteur en utilisant des signaux verbaux organisés selon un code commun. La **langue** est précisément l'ensemble des connaissances qui portent sur ce code et sur ces signaux et qui permettent la communication. Selon Gardiner, la **phrase** est l'unité du discours et le **mot** celle de la langue et ces deux niveaux doivent être soigneusement distingués, même dans le cas où la phrase se réduit à un mot unique.

Considérons l'exemple suivant□

(5) Un chirurgien à une infirmière durant une opération□
"Scalpel!".

Au niveau du discours, nous avons là, selon Gardiner, une **phrase** et, au niveau de la langue, un **mot**. On notera cependant que là où Gardiner parlait de *phrase*, on dirait aujourd'hui *énoncé*□ la phrase est maintenant considérée comme une construction théorique abstraite relevant des aspects syntaxiques de la langue, alors que l'énoncé est la phrase produite par un sujet particulier dans des circonstances particulières (cf. notamment Ducrot 1980).

A la différence de Saussure, qui se sert de la distinction langue/parole pour rejeter la parole hors du champ de l'étude du langage, Gardiner pose le discours comme l'origine de la langue; celle-ci est simplement le résultat d'innombrables occurrences de discours et, dans cette optique, le discours doit être étudié au même titre que la langue.

1.2.2. Sujet et prédicat : les composants de la phrase

Si le mot est l'unité de la langue et la phrase celle du discours, Gardiner introduit une subdivision dans la phrase en notant que les phrases du discours se divisent, **au niveau du discours**, en *sujet* et *prédicat*, et **non en mots**. Si l'on peut définir la prédication en en disant qu'elle consiste **à dire quelque chose de quelque chose**, on pourra dire que le sujet est **la chose dont on dit quelque chose**. Plus simplement, le sujet est la chose dont on parle, le prédicat ce que l'on en dit (cf. chapitre 3).

Prenons l'exemple suivant, emprunté à Gardiner□

(6) Jean est venu.

Au niveau du discours, la phrase *Jean est venu* se divise en sujet *Jean*, et en prédicat, *est venu*; les mots n'entrent pas en jeu.

Ce qui permet de passer des mots à la phrase et aux sujet et prédicat qu'elle contient, c'est l'intention du locuteur. Le locuteur avait une intention déterminée en énonçant une phrase plutôt qu'une autre, et c'est cette intention qui est reflétée dans la structure **sujet/prédicat**. Les mots qui, au niveau de la langue, forment le sujet et le prédicat font l'objet d'un choix et c'est ce choix qui en fait, au niveau du discours, le sujet et le prédicat.

Cependant, Gardiner note que, s'il faut préserver la distinction entre sujet et prédicat, tout mot, dès lors qu'il est choisi pour désigner un objet particulier est dans une certaine mesure un prédicat puisque, en désignant cet objet, il en dit quelque chose. Il faut, selon lui, distinguer cinq sortes de prédication.

(i) Tout mot est un prédicat puisqu'il dit quelque chose de l'objet auquel il s'applique.

Considérons l'exemple (7)□

(7) Anne Reboul désigne son fils et dit□
"Mon fils".

Cette phrase, qui ne comporte qu'un groupe nominal, prédique d'un individu qu'il est le fils d'Anne Reboul.

(ii) Toute phrase, en tant qu'elle est une réaction à un stimulus, est un prédicat portant sur ce stimulus.

Examinons l'exemple (8)□

(8) Pierre regarde la pluie qui tombe et dit□
"Il pleut".

La phrase en (8) est un prédicat qui qualifie la situation météorologique.

(iii) Tout mot employé est un prédicat de l'état de choses indiqué par les mots précédents.

Dans l'exemple (9), le mot *vite* qualifie l'état de choses représenté par les mots précédents, c'est-à-dire la marche de Pierre□

(9) Pierre marche vite.

(iv) Dans les phrases qui comportent un sujet et un prédicat, le prédicat dit quelque chose du sujet.

Dans l'exemple (10), le prédicat *est belle* qualifie le sujet *Marie*□

(10) Marie est belle.

(v) Tout mot dans une phrase peut être employé de façon prédicative pour dire implicitement quelque chose de l'ensemble de la phrase.

Considérons l'exemple (11)□

(11) Cette pièce est horrible!

Le mot *horrible* qualifie, selon Gardiner, l'ensemble de la phrase en indiquant, en général grâce à l'accent mis sur le mot, le fait que l'ensemble de la phrase vient contredire une autre opinion, du type *cette pièce est merveilleuse*.

On notera cependant que les trois premiers types de prédication participent de la nature même du langage, seuls les deux derniers étant l'objet d'une intention du locuteur, d'où l'intérêt de réserver la distinction sujet/prédicat au niveau du discours.

1.2.3. Les différentes formes de la phrase

Il y a, selon Gardiner, quatre types de phrases□ les déclarations, les questions, les requêtes et les exclamations.

Ils sont respectivement illustrés par les exemples (12) à (15), empruntés à Gardiner□

(12) Je pensais que tu dînais à la maison ce soir.

(13) Quelqu'un a-t-il téléphoné□

(14) Chut! Tais-toi!

(15) Comme c’est bête!

Selon Gardiner, en effet, le locuteur n’a pas seulement l’intention de communiquer quelque chose, il a un but ultérieur qui peut être très divers. La phrase doit donc, d’une façon ou d’une autre, révéler le but du locuteur. Or, on pourrait croire à première vue que les buts possibles pour lesquels on peut énoncer une phrase sont en nombre illimité□une déclaration peut servir à convaincre, à contester une affirmation antérieure, à persuader de la vérité d’une affirmation antérieure, à tromper, etc. Cependant, la forme de la phrase reste la même.

On peut, dès lors, s’interroger sur la possibilité de donner une recette permettant de déterminer le but du locuteur qui énonce une phrase donnée. Gardiner propose d’en rester aux quatre types de phrases énumérés plus haut, qui sont seuls susceptibles de livrer l’intention du locuteur à un niveau où elle peut être indiquée dans la phrase elle-même.

Ce faisant, il anticipe sur certaines positions de la pragmatique post-austinienne, car les quatre types de phrases correspondent à autant d’actes de langage et se distinguent principalement par les formes prédicatives que l’on y trouve□les déclarations, les questions, les requêtes et les exclamations.

Les déclarations

Les déclarations sont le modèle de la phrase où la distinction sujet/prédicat est reine. Le sujet y a généralement la forme d’un groupe nominal. Le prédicat, quant à lui, est introduit par un verbe à une forme personnelle (première, deuxième ou troisième personne du singulier ou du pluriel). La particularité des phrases déclaratives, c’est de **dire quelque chose de quelque chose**, d’accomplir une *assertion*. L’assertion a deux formes, une forme positive qui est l’*affirmation*, une forme négative qui est la *dénégation*. En somme, il est dans la nature de la déclaration de représenter un jugement de vérité ou de fausseté quant à l’état de choses représenté dans la phrase.

N.B. Gardiner note, très justement, qu’il ne faut pas confondre cette caractéristique des déclarations avec le dogme logique, selon lequel une déclaration est nécessairement vraie ou fausse. Cette relation entre le langage et la réalité ne se confond pas avec l’intention du locuteur qui consiste à affirmer la fausseté ou la vérité d’un état de chose.

Gardiner précise que c’est leur prédicat que les déclarations présentent comme vrai ou faux de leur sujet. Il remarque par ailleurs que la déclaration s’accompagne d’un certain nombre de présupposés qui portent notamment sur la sincérité du locuteur, sur les connaissances qu’il a de ce dont il parle, sur la vérité de la phrase elle-même enfin. Il note que les buts en vue desquels sont utilisées les déclarations sont plus difficiles à déterminer que pour d’autres types de phrases.

La question

Dans la question, le succès de l'acte dépend de l'accomplissement par l'interlocuteur d'une certaine action, en l'occurrence une réponse verbale pertinente. C'est d'ailleurs sur la base de la réponse souhaitée que Gardiner distingue deux types de questions□ les *questions appelant corroboration,* auxquelles on peut répondre par *oui* ou par *non*; les *questions appelant spécification,* où l'interlocuteur doit répondre sur un point particulier. On notera que cette distinction peut aussi se faire sur la base de la prédication□ dans le cas des questions appelant corroboration, c'est le prédicat lui-même qui est questionné, qui est l'objet de l'incertitude; dans le cas des questions appelant spécification, le prédicat n'est pas questionné, ce n'est pas lui qui est en cause.

Considérons les exemples (16) et (17)□

(16) Pierre est-il venu□

(17) Qui est venu□

Dans le cas de (16), le locuteur interroge l'interlocuteur sur la vérité ou la fausseté du prédicat *est venu*.. Dans le cas de (17), le prédicat n'est pas en cause et c'est sur l'identité du visiteur que le locuteur interroge l'interlocuteur.

Cette différence "prédicative" entre les questions appelant corroboration et les questions appelant spécification se retrouve dans la forme même des phrases utilisées. Les questions appelant corroboration ne se signalent que par la modification de l'ordre des mots ou par l'adjonction préalable de la formule *est-ce que*. Dans les questions appelant spécification, un élément de la phrase sera un pronom, un adverbe ou un adjectif interrogatif (*qui*, *que*, *quoi*, *comment*, etc.), qui indique sur quel point précis le locuteur interroge l'interlocuteur.

Les requêtes

Les phrases regroupées sous cette dénomination ont pour caractéristique principale, selon Gardiner, l'expression par le locuteur du désir d'une action qui ne dépend pas, ou pas uniquement, de la volonté du locuteur. Il y a un grand nombre de types de requêtes□les ordres, les supplications, les prières, les conseils, etc. La requête a, le plus souvent, la forme d'un groupe verbal (verbe seul ou accompagné d'un groupe nominal), accompagné ou non d'une formule de politesse du type *s'il vous plaît* ou *je vous en prie*.

En voici quelques illustrations□

(18) Ferme la porte!

(19) Pars!

(20) Ferme la porte, s'il te plaît!

(21) Prenez place, je vous en prie!

Les exclamations

Ici, c'est le locuteur qui est au premier plan, dans la mesure où l'exclamation représente au premier chef l'humeur, l'attitude ou le désir du locuteur dont elle est censée être l'expression spontanée. On peut distinguer parmi les exclamations la classe des interjections qui regroupe des "cris signifiants" (selon la formule de Gardiner) plutôt que des mots. On citera, parmi les interjections, *aïe*, pour la douleur, *pouah*, pour le dégoût, *peuh*, pour le mépris, etc.

On remarquera cependant que les interjections se ramènent à une classe de mots (i.e. relèvent de la langue autant que du discours), tandis que les exclamations correspondent à des phrases (i.e. relèvent du discours).

Ainsi, la théorie de Gardiner, à partir d'une distinction entre *langue* et *discours*, introduit une seconde distinction entre le *mot*, unité de la langue, et la *phrase*, unité du discours, avant de subdiviser la phrase en *sujet* et *prédicat*. Sur la base de ces diverses distinctions, Gardiner peut distinguer quatre grands types de phrases□les *déclarations*, les *questions*, les *requêtes* et les *exclamations*, qui correspondent à de nombreux actes de langage. S'il ne dépasse pas ce stade, c'est parce que des distinctions plus fines ne peuvent plus, selon lui, s'appuyer sur la forme même des phrases, en tant qu'elle révèle les intentions du locuteur.

2. LA THEORIE CLASSIQUE

C'est avec Austin que naît véritablement l'intérêt pour les actes de langage dans l'époque contemporaine. C'est aussi à partir de sa découverte du phénomène et de l'étude qu'en a faite Searle à sa suite qu'est née la pragmatique telle que nous la connaissons aujourd'hui. Nous commencerons donc ce paragraphe sur la théorie classique des actes de langage par un exposé de la théorie d'Austin. Nous aborderons ensuite la théorie de Searle, telle qu'elle a été exposée dans son premier ouvrage, *Les actes de langage* (Searle 1972).

2.1. LA VERSION AUSTINIENNE DE LA THEORIE DES ACTES DE LANGAGE

On peut distinguer deux étapes dans la théorie des actes de langage telle qu'elle a été développée par Austin La première qui porte sur la distinction entre les affirmations qui accomplissent un acte et celles qui décrivent la réalité; dans la seconde les affirmations qui décrivent la réalité deviennent un cas (très) particulier des affirmations qui accomplissent un acte. Cependant, ces deux étapes ne sont pas réellement distinctes dans le temps et nous allons, dans l'ensemble de ce paragraphe, examiner le grand texte fondateur qu'Austin a consacré à ce phénomène, à savoir les *William James Lectures*, faites à Harvard en 1955, publiées sous le titre de *Quand dire, c'est faire* (*How to do things with words*, texte anglais 1962, version française 1970).

2.1.1. Performatifs et constatifs

Le but fondamental d'Austin, dans les *William James Lectures*, c'est d'apporter la contradiction à la conviction, largement répandue dans le milieu philosophique anglo-saxon de l'époque, selon laquelle les affirmations en particulier, et le langage en général, ont pour fonction de *décrire* un état de faits et donc d'être vraies ou fausses. Le fait que de nombreux énoncés, même affirmatifs, ne peuvent légitimement être considérés comme vrais ou faux a amené, dans cette optique, à les considérer comme des pseudo-affirmations. Le postulat du caractère fondamentalement descriptif du langage, qu'Austin appelle l'*illusion "descriptive"*, est remis en cause à partir d'une distinction entre les affirmations qui sont bien des descriptions et qu'il appelle *constatives*, et les affirmations qui ne sont pas des descriptions. C'est à isoler et à décrire cette seconde classe d'affirmations qu'Austin consacre le début de ses travaux.

Il étudie des énoncés de forme affirmative qui comportent un verbe à la première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active, et qui ont les caractéristiques suivantes□

(i) Ils ne décrivent rien et ne sont donc ni vrais ni faux.

(ii) Ils correspondent à l'exécution d'une action.

Il propose d'appeler ces énoncés *performatifs*.

Nous emprunterons quelques exemples à Austin□

(22) Oui, je le veux. (En réponse à la question "Voulez-vous prendre cette femme/cet homme pour épouse/époux□ durant la cérémonie du mariage).

(23) Je baptise ce bateau le *Queen Elisabeth*.

(24) Je te parie cinq francs qu'il va pleuvoir.

Il ne suffit cependant pas, pour que l'action correspondant à un énoncé performatif soit effectivement accomplie, que la phrase en question soit prononcée□l faut aussi que **les circonstances de cette énonciation soient appropriées**.

2.1.2. Bonheur et échec des performatifs

Ceci ne signifie pas qu'un performatif, prononcé dans des circonstances inappropriées, est **faux** mais plutôt que l'acte est *nul* ou *vacant* (*void*), que l'énoncé est *malheureux* et que l'acte a *échoué*.

Prenons l'exemple, cher à Austin comme à Reinach, de la promesse□ si un locuteur énonce (25) sans avoir l'intention de venir, on ne peut pas pour autant dire que (25) est faux, ni que le locuteur n'a pas promis.

(25) Je te promets que je viendrai.

On dira plutôt que l'énoncé est malheureux ou que l'acte a échoué. On peut certes parler de "**fausse** promesse" dans ce cas, mais le terme *fausse* n'a pas ici son sens logico-philosophique habituel.

Austin fait la liste des conditions nécessaires au bonheur d'un performatif et les commente.

> A.1. Il doit exister une certaine procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances.

Les énoncés qu'Austin a considérés jusqu'alors sont des performatifs **explicites**. Il y a cependant aussi des performatifs *implicites* qui présentent des ambiguïtés qu'on ne rencontre pas dans les performatifs explicites.

Reprenons le cas de la promesse et comparons (25), performatif explicite, et (26), performatif implicite□

(25) Je te promets que je viendrai.
(26) Je viendrai.

S'il ne fait pas de doute que (25) soit une promesse, (26) peut être une promesse, une prédiction, une menace, etc.

Dans le cas des performatifs implicites, il n'y a pas échec ou incomplétude de l'acte, mais ambiguïté de l'énoncé.

> A.2. Il faut que, dans chaque cas, les personnes et les circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

Il y a un grand nombre de cas de violation de cette règle, par exemple le cas de (22) prononcé par le frère de la mariée, ou d'un ordre donné par quelqu'un qui n'en a pas le pouvoir (un soldat à son commandant par exemple), etc.

> B.1. La procédure doit être exécutée par tous les participants correctement.

Cela correspond notamment à l'usage d'une formule incorrecte. Comme le remarque Austin, les exemples se trouveraient principalement dans les performatifs légaux.

> B.2. La procédure doit être exécutée intégralement par tous les participants.

Dans ce cas, une formule performative ne suffit pas à elle seule à exécuter l'acte. Il peut falloir un autre performatif en réponse au premier ou parallèle au premier.

On pensera ici à l'accord qui est nécessaire pour qu'un pari ait vraiment lieu ou au fait que chacun des époux doit dire "oui, je le veux" au moment approprié pour que le mariage ait lieu.

> Γ.1. Lorsque la procédure suppose chez ceux qui recourent à elle certains sentiments, pensées ou intentions, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées, sentiments ou intentions, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué.

Austin donne des exemples de manques à cette condition en ce qui concerne les sentiments, les pensées ou les intentions. On peut en donner les exemples suivants□

Pour les sentiments
(27) Je vous exprime mes condoléances.
(Prononcé alors que le locuteur n'a aucune sympathie pour la peine de son interlocuteur).

Pour les pensées
(28) Je vous conseille de ne pas venir.
(Prononcé par un locuteur qui ne croit pas que ce soit la meilleure façon d'agir pour son interlocuteur).

Pour les intentions
(29) Je promets que je viendrai.
(Prononcé par un locuteur qui n'a aucune intention de se déplacer).

Γ.2. Les participants doivent adopter le comportement impliqué par la procédure dans la suite des événements.

Austin ne commente pas cette dernière règle, peut-être parce qu'elle lui paraît évidente. On peut, en effet, suggérer de nombreux exemples. Considérons simplement (25) et son échec si le locuteur ne vient pas.

La violation de chacune de ces règles correspond à un type particulier d'échec performatif et on peut ainsi proposer, à la suite d'Austin, le tableau suivant qui classe les échecs selon les conditions à la violation desquelles ils correspondent.

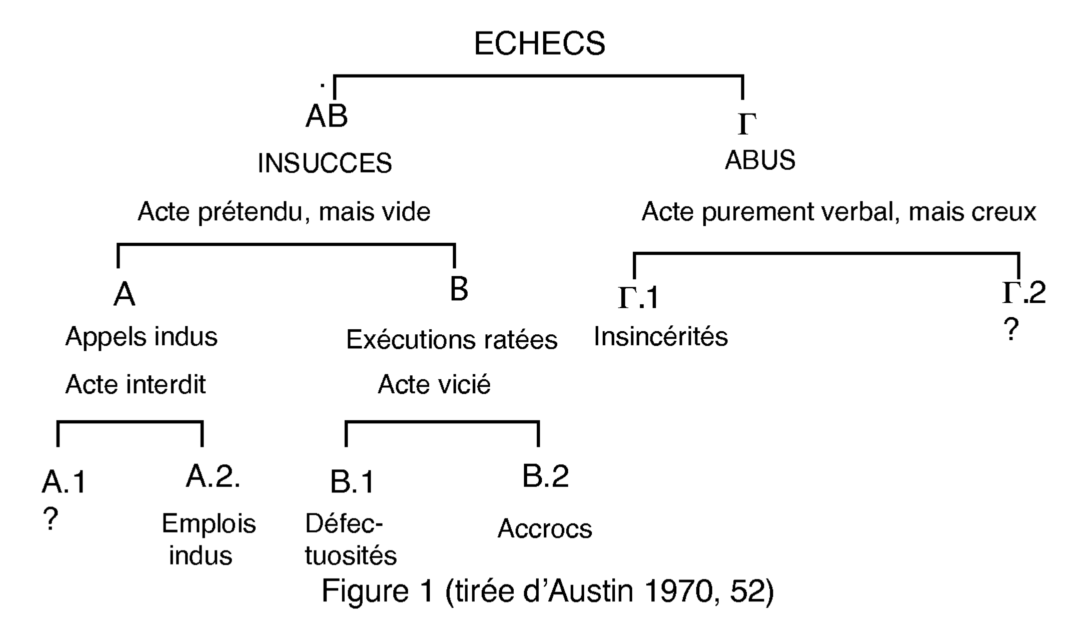


Figure 1 (tirée d'Austin 1970, 52)

Austin note que l'échec concerne **tous les actes institutionnels**, y compris ceux qui ne passent pas par le langage. Par ailleurs, il faut exclure des actes performatifs heureux ceux qui ne sont pas effectués **sérieusement**, si, par exemple, on prononce la phrase correspondante sur la scène d'un théâtre, dans un film, ou, plus généralement, dans une fiction. Il s'agit là d'un type d'échec particulier qui correspond à un usage **parasitaire** du langage. Ceci

amène Austin à donner deux conditions de succès très générales pour un acte de langage□

> (A) Il faut que le locuteur ait eu un interlocuteur, qu'il ait été entendu par quelqu'un.
> (B) Il faut que l'interlocuteur ait compris l'acte et qu'il ait reconnu de quel acte il s'agit.

On notera enfin que les différentes sources d'échec peuvent se combiner entre elles.

2.1.3. Bonheur *versus* vérité, performatifs *versus* constatifs

Austin, à ce stade, en est donc au point où il a mis en cause l'illusion "descriptive", en introduisant, à l'intérieur de la classe des affirmations une distinction entre les affirmations qui décrivent réellement et qui sont susceptibles d'être vraies ou fausses, dites **constatives**, et les affirmations qui ne décrivent pas mais par lesquelles on accomplit des actes et qui sont susceptibles d'être heureuses ou malheureuses, dites **performatives**. Les énoncés constatifs sont vrais s'il existe un état de choses qui les vérifie, faux dans le cas contraire, les énoncés performatifs sont heureux si certaines conditions sont remplies, malheureux dans le cas contraire.

Arrivé à ce point, cependant, Austin constate que dire, dans cette optique, qu'un énoncé performatif est heureux si certaines conditions sont remplies, cela revient à dire qu'un énoncé performatif est heureux si certaines affirmations sont vraies, les affirmations qui, précisément, décrivent ou concernent ces conditions. Faut-il, dès lors, abandonner la distinction performatif/constatif□ Austin s'y refuse et défend la distinction avec un argument fort. Selon lui, si l'on peut dire que certaines affirmations doivent être vraies pour qu'un performatif soit heureux, cela ne signifie pas qu'un performatif se réduise à un constatif. En effet, même si l'on admet qu'il y a un aspect descriptif dans un performatif explicite, la description en question n'est pas vérifiée par un état de chose indépendant d'elle□c'est le bonheur de l'aspect performatif de l'affirmation qui rend vrai son aspect descriptif.

Comparons les deux énoncés suivants□

(30) Je cours.
(31) Je m'excuse.

Quels rapports y-a-t-il entre l'énoncé *Je cours* et le fait de courir, entre l'énoncé *Je m'excuse* et le fait de s'excuser□Dans le cas de (30), le fait que je cours est indépendant de mon énonciation de (30). Dans celui de (31), par contre, le fait que je m'excuse dépend directement de mon énonciation de (31).

La distinction constatif/performatif se ramène donc, en dernier ressort, à la distinction entre dire et faire.

Reste cependant que la vérité d'un certain nombre d'affirmations est intimement liée au bonheur du performatif.

(i) L'affirmation selon laquelle il est vrai que le locuteur fait quelque chose et plus particulièrement que le locuteur fait l'acte de…

(ii) L'affirmation selon laquelle il est vrai que certaines conditions sont remplies.

(iii) L'affirmation selon laquelle il est vrai que le locuteur s'engage à accomplir une action ultérieure.

Mais la relation d'implication qui existe entre une affirmation donnée et une ou plusieurs autre(s) affirmation(s) n'est pas uniforme. Elle peut prendre trois aspects, que l'on distinguera principalement au niveau des relations qu'entretiennent les négations des affirmations en question.

(i) Une affirmation peut **entraîner** une ou plusieurs autre(s) affirmation(s).

(32) entraîne (33)□

(32) Tous les hommes rougissent.
(33) Certains hommes rougissent.

On ne peut, en effet, comme le note Austin, dire : *Tous les hommes rougissent, mais pas n'importe lesquels.*

Si une affirmation *a* entraîne une affirmation *b*, alors la négation de *b* entraîne la négation de *a*.

Considérons (33'), la négation de (33)□

(33') Certains hommes ne rougissent pas.

Elle entraîne (32'), la négation de (32)□

(32') Tous les hommes ne rougissent pas.

(ii) Une affirmation peut **laisser entendre** une ou plusieurs autre(s) affirmation(s).

(34) laisse entendre (35)□

(34) Le chat est sur le paillasson.
(35) Je crois que le chat est sur le paillasson.

Ici, par contre, si une affirmation *a* laisse entendre une affirmation *b*, la négation de *b* ne laisse pas entendre la négation de *a*.

(35'), qui est la négation de (35), ne laisse pas entendre (34'), qui est la négation de (34)□

(34') Le chat n'est pas sur le paillasson.
(35') Je ne crois pas que le chat soit sur le paillasson.

(35'), on le notera, n'est pas incompatible avec (34)□il se peut tout à la fois que le chat soit sur le paillasson et que le locuteur ne croit pas que le chat soit sur le paillasson.

La relation est simple□ l'assertion d'une proposition laisse entendre la croyance dans la vérité de cette proposition.

(iii) Une affirmation peut **présupposer** une ou plusieurs autre(s) affirmation(s).

(36) présuppose (37)□

(36) Les enfants de Jean sont chauves.
(37) Jean a des enfants.

Par contre, (37'), qui est la négation de (37), ne présuppose pas (36'), qui est la négation de (36)□

(36') Les enfants de Jean ne sont pas chauves.
(37') Jean n'a pas d'enfants.

Lorsque l'affirmation présupposée est fausse, Austin considère qu'il y a échec de l'affirmation de départ□elle est nulle et non avenue et non pas vraie ou fausse.

Si l'on en revient aux affirmations dont la vérité est liée au bonheur du performatif, on remarquera que le rapport entre le performatif et la vérité des affirmations portant sur les conditions de son bonheur, sera, suivant qu'il s'agit des conditions en A.1. et A.2., ou de la condition Γ.1., respectivement, la présupposition et le laisser entendre. Par contre, on pourra dire que le rapport entre le bonheur du performatif et la condition Γ.2. correspond à l'implication proprement dite, où une proposition en entraîne une autre.

On se trouve donc face au fait que **les considérations sur la vérité ou la fausseté peuvent toucher les performatifs**. Mais il y a plus□**des considérations sur le bonheur et le malheur peuvent toucher les affirmations considérées jusqu'ici comme constatives**.

Si, en effet, on considère l'exemple (38), on constate qu'il s'agit certes d'un énoncé constatif, mais que cet énoncé correspond à l'affirmation (39) qui est un performatif susceptible d'être heureux ou malheureux.

(38) Il va faire beau.
(39) J'affirme qu'il va faire beau.

Austin se trouve ainsi confronté au problème de distinguer performatifs et constatifs, à savoir de proposer un test (éventuellement grammatical), dans la mesure où la distinction, basée qu'elle est sur l'opposition entre vérité/fausseté et bonheur/échec, est affaiblie par l'échec de cette opposition.

Il commence par examiner l'hypothèse selon laquelle un performatif serait toujours **à la première personne de l'indicatif présent, voix active**, pour remarquer que certains performatifs ont des caractéristiques bien différentes.

Austin donne les exemples (40) à (42)□

(40) Vous êtes autorisé par les présentes à payer…

(41) Les voyageurs sont avertis que la traversée de la voie ferrée s'effectue par le passage supérieur.

(42) Il est formellement interdit d'entrer sous peine d'amende.

Le mode et le temps pas plus que la personne ne sauraient donc suffire à déterminer un performatif. Certains mots semblent cependant bien indiquer le caractère performatif d'un énoncé, comme l'expression *par la présente*. On serait donc tenté d'en conclure que la présence de certains mots est indispensable (on pensera à *autoriser*, *promettre*, *dangereux*, *attention*, etc.). Cependant, on peut tout à la fois avoir des performatifs sans que les mots en question soient présents et des énoncés non performatifs où ces mots sont présents.

Austin donne les exemples suivants□

(43) "Virage" pour "Virage dangereux".
(44) "Taureau" pour "Attention taureau".
(45) Vous avez promis de venir.

Dans le cas de (43) et de (44), on a un performatif, sans avoir de mot "performatif". C'est aussi, on le notera, le cas des performatifs implicites, d'où leur ambiguïté. En (45), en revanche, on a l'usage d'un mot "performatif" (*promettre*) sans que l'énoncé soit performatif.

Austin abandonne donc l'idée d'un test purement linguistique (syntaxique ou lexical) et en revient à la définition même du performatif□**ce qui définit un performatif, c'est que le locuteur de l'énoncé, du fait de son énonciation, accomplit un acte**. L'importance de la personne est donc grande et Austin propose le test suivant□

Test de la performativité
Un énoncé performatif doit se ramener à un énoncé comportant un verbe à la première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active.

Dans cette optique, (46) est performatif parce qu'il peut être ramené à (47)□

(46) Je viendrai demain.
(47) Je te promets que je viendrai demain.

Ce test ramène Austin au problème des performatifs **explicites** et des performatifs **implicites** (qu'il préfère rebaptiser performatifs **primaires**).

L'exemple (46) est un performatif primaire (implicite) et (47) un performatif explicite.

La distinction entre les deux est surtout importante du point de vue de l'interprétation puisque, là où les performatifs explicites ne sont pas ambigus, les performatifs primaires le sont. Il y a cependant des dispositifs linguistiques ou para-linguistiques qui précisent l'interprétation à donner aux performatifs primaires□le mode (on pensera à l'impératif), l'intonation, les adverbes, les connecteurs, les gestes, les circonstances de l'énonciation enfin. Reste cependant qu'aucun d'entre eux ne suffit à dissiper toutes les incertitudes quant à l'interprétation des performatifs primaires.

Selon Austin, les performatifs explicites sont dérivés historiquement des performatifs primaires et ceci explique que même les performatifs explicites ne soient pas à l'abri de certains inconvénients□tout d'abord, on peut les confondre avec des énoncés descriptifs ou constatifs; ensuite, il y a

des formules ambiguës qui peuvent correspondre soit à un énoncé performatif explicite, soit à un énoncé descriptif. Ce sont notamment les **comportatifs**, qui correspondent à des réactions, des attitudes ou des sentiments aussi bien qu'à des comportements face aux autres.

Austin note ainsi que, si la formule *Je m'excuse* est un performatif explicite, la formule *Je suis désolé* est un semi-descriptif (a un aspect descriptif), et la formule *Je me repens* est franchement descriptive.

Il y a une autre classe de formules, celle des **expositifs** (*soutenir*, *conclure*, *attester*, etc.) qui, de même, expriment des attitudes et des réactions. Par ailleurs, il faut distinguer les performatifs explicites et les formules de politesse.

Enfin, Austin remarque que, dans les performatifs, toute la proposition est vraie même si l'énoncé est l'exécution d'un acte.

Considérons l'exemple (47)□la proposition "Je te promets de venir demain" est vraie ou fausse et l'énoncé *Je te promets de venir demain* sert à effectuer une promesse.

2.1.4. Constatifs versus performatifs□les actes de langage

Austin, toujours dans le souci d'asseoir la distinction entre performatifs et constatifs, s'attaque à la question de ce que l'on fait lorsque l'on dit quelque chose. Selon lui, on accomplit nécessairement trois actes□

(i) l'acte *phonétique*, qui consiste à produire certains sons;

(ii) l'acte *phatique*, qui consiste à produire certains vocables dans une construction donnée et avec une intonation donnée;

(iii) l'acte *rhétique*, qui consiste à employer une certaine construction avec une signification déterminée, cette signification étant constituée par le sens et la référence des composants de la construction employée.

Austin remarque que la production de l'acte phatique implique la production de l'acte phonétique, alors que l'inverse n'est bien entendu pas vrai, et que c'est l'acte rhétique que l'on rapporte dans le discours indirect. Enfin, le sens et la référence qui constituent la signification sont des actes auxiliaires effectués à travers l'exécution de l'acte rhétique.

Tout ceci, cependant, et Austin le note, n'éclaire pas la distinction constatif/performatif, puisque ces trois actes sont indissociables de toute production linguistique dotée de signification, que le résultat en soit un énoncé constatif ou un énoncé performatif.

Austin propose alors une nouvelle distinction entre trois autres actes□

(i) l'acte *locutionnaire*, que l'on accomplit par le fait **de** dire quelque chose;

(ii) l'acte *illocutionnaire*, que l'on accomplit **en** disant quelque chose;

(iii) l'acte *perlocutionnaire*, que l'on accomplit **par** le fait de dire quelque chose.

Austin offre, respectivement, les exemples suivants□

(48) Il m'a **dit** "Tire sur elle!", voulant dire par "tire", *tire*, et se référant par "elle" à *elle*.

(49) Il me **pressa**/me **conseilla**/m'**ordonna** de tirer sur elle.

(50) Il me **persuada** de tirer sur elle.

Dans le cas de l'acte perlocutionnaire, comme dans celui de l'acte illocutionnaire, il s'agit de l'emploi du langage mais la différence entre ces deux actes tient à la présence dans le second d'un aspect conventionnel dont le premier est privé. La marque de cet usage conventionnel, c'est qu'il est possible d'expliciter un acte illocutionnaire par la formule performative correspondante. D'autre part, si l'acte perlocutionnaire comme l'acte illocutionnaire peuvent avoir des effets, ces effets diffèrent suivant que l'acte est illocutionnaire ou perlocutionnaire. Il y a trois types d'effets liés de façon caractéristique aux actes illocutionnaires□

(i) la compréhension du sens et de la valeur de la locution (la *valeur* correspond au type d'acte illocutionnaire accompli) conditionne directement le bonheur de l'acte;

(ii) les effets conventionnellement associés à un acte illocutionnaire doivent être distingués des conséquences éventuelles de cet acte;

(iii) le troisième type d'effets est lié au fait que la plupart des actes illocutionnaires imposent un acte ultérieur s'ils sont heureux.

Austin revient alors sur la distinction performatif/constatif, en l'abordant du côté des constatifs cette fois. Il remarque que le cas typique d'un constatif, c'est l'affirmation. Or, dans une affirmation, le locuteur fait un acte illocutionnaire:acte au même titre que lorsqu'il avertit ou qu'il déclare. Il faut donc en revenir au problème de la vérité ou de la fausseté et Austin note qu'au bout du compte, il n'y a pas nécessairement de contradiction à admettre tout à la fois qu'un énoncé sert à accomplir un acte et que cet énoncé, ou plutôt la proposition qu'il exprime, est vrai ou faux. De plus, les affirmations sont susceptibles de bonheur ou d'échec comme les autres actes illocutionnaires et pour les mêmes raisons.

Reste cependant un certain nombre de différences entre performatifs et affirmations□

(i) bien que la plupart des performatifs aient un objectif perlocutionnaire qui leur est particulièrement associé, ce ne semble pas être le cas des affirmations;

(ii) bien que les énoncés performatifs tout à la fois disent et fassent quelque chose, il reste cependant qu'ils ne sont pas vrais ou faux comme le sont les affirmations;

(iii) dans cette mesure, la différence majeure entre performatifs et affirmations, c'est que, dans les performatifs, nous insistons sur l'aspect illocutionnaire de l'énoncé, alors que dans une affirmation, nous insistons sur l'aspect locutionnaire de l'énoncé.

2.1.5. Les différentes valeurs illocutionnaires

Tout ceci implique la nécessité d'une distinction entre acte locutionnaire et acte illocutionnaire et Austin fonde cette distinction sur une taxinomie des différentes valeurs que peut prendre un acte illocutionnaire. Il donne une liste de cinq classes□

(i) la classe des **verdictif**:actes, qui est essentiellement celle des actes juridiques, et correspond à des verbes comme *acquitter*, *condamner*, *prononcer*, *décréter*, *classer*, *évaluer*, etc.;

(ii) la classe des **exercitifs**, qui correspond à une autre forme de jugement, celui que l'on porte sur ce qui devrait être fait plutôt que sur ce qui est. Elle comprend des verbes comme *dégrader*, *commander*, *ordonner*, *léguer*, *pardonner*, etc.;

(iii) la classe des **promissifs**, qui obligent le locuteur à adopter une certaine attitude ou à effectuer une certaine action. Elle comprend des verbes comme *promettre*, *faire voeu de*, *garantir*, *parier*, *jurer de…*, etc.;

(iv) la classe des **comportatifs**, qui impliquent une attitude ou une réaction face à la conduite ou à la situation des autres et qui correspondent à des verbes comme *s'excuser*, *remercier*, *déplorer*, *critiquer*, *braver*, etc.;

(v) la classe des **expositifs**, enfin, qui sont employés dans des actes d'exposition et qui correspondent à des verbes comme *affirmer*, *nier*, *postuler*, *remarquer*, etc.

Pour conclure sa dernière conférence, Austin note le caractère programmatique de ses travaux. La mort lui interdira de les poursuivre, mais sa théorie sera largement reprise dans les années qui suivent, et son successeur le plus direct, le philosophe américain John Searle, reprendra son programme, notamment sur l'importance d'une taxinomie des actes de langage.

2.2. LA VERSION SEARLIENNE DE LA THEORIE DES ACTES DE LANGAGE

Il y a deux volets à la théorie searlienne des actes de langage□un volet d'examen des conditions de félicité d'un acte de langage, avec pour exemple spécifique la promesse (cf. Searle 1972); un volet de taxinomie des actes de langage (cf. Searle 1982). Nous allons aborder tour à tour ces deux aspects , tels qu'ils ont été développés par Searle.

2.2.1. Actes propositionnels et actes illocutionnaires, marqueurs propositionnels et marqueurs de force illocutionnaire

Searle part du principe que l'unité de communication est la production même du mot ou de la phrase et, dans cette optique, la production d'une occurrence de phrase est un acte de langage. Dès lors, comme il le note lui-même, la théorie du langage est une partie indissociable d'une théorie de l'action. Il ajoute à ce principe un second principe, le *principe d'exprimabilité,* selon lequel **tout ce que l'on veut dire peut être dit**.

Principe d'exprimabilité
Pour toute signification X, et pour tout locuteur L, chaque fois que L veut signifier (a l'intention de transmettre, désire communiquer, etc.) X, alors il est possible qu'existe une expression E, telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X.

A partir de ces deux principes, Searle adopte la méthode qui consiste à partir des énoncés qui sont littéralement des promesses.

Selon Searle, énoncer une phrase dotée de signification, cela revient à accomplir quatre types d'actes, dont le dernier est optionnel□

(i) un acte d'énonciation, qui consiste à énoncer des mots ou des phrases;

(ii) des actes propositionnels qui correspondent à la référence et à la prédication;

(iii) des actes illocutionnaires, qui consistent à poser une question, ordonner, promettre, etc.

(iv) des actes perlocutionnaires, enfin, qui consistent à persuader, à convaincre, à effrayer, etc.

Searle note que les notions d'actes propositionnels et d'actes illocutionnaires sont étroitement liées à la forme linguistique□l'acte illocutionnaire, en effet, correspond nécessairement à une phrase complète; les actes propositionnels, quant à eux, correspondent à l'énonciation d'un groupe nominal, s'il s'agit d'actes de référence, à l'énonciation d'un groupe verbal ou prédicat grammatical, s'il s'agit d'actes de prédication.

Comment, dans un énoncé, isole-t-on la proposition, fruit des actes propositionnels□ Plusieurs énoncés, qui ont des forces illocutionnaires différentes, peuvent exprimer la même proposition, d'où l'importance, face à un énoncé, de distinguer la proposition exprimée par cet énoncé de l'acte illocutionnaire qu'il accomplit.

Considérons les exemples suivants, empruntés à Searle :

(51) Jean fume beaucoup.
(52) Jean fume-t-il beaucoup□
(53) Fume beaucoup, Jean!
(54) Plût au ciel que Jean fumât beaucoup!

C'est la même proposition qui est exprimée en (51), (52), (53) et (54), alors que chacun de ces énoncés accomplit un acte illocutionnaire différent, soit, respectivement, une affirmation, une question, un ordre, une exclamation.

Exprimer une proposition, c'est accomplir un acte propositionnel et, ipso facto, un acte illocutionnaire.

Searle propose, à partir de cette distinction entre proposition exprimée et acte illocutionnaire accompli, de distinguer deux éléments de la structure syntaxique de la phrase□ le marqueur de contenu propositionnel et le marqueur de force illocutionnaire, le premier indiquant la proposition exprimée, alors que le second indique l'acte illocutionnaire accompli.

On remarquera que cette distinction n'est réellement sensible syntaxiquement que dans les performatifs explicites□

(55) J'ordonne que tu fermes la fenêtre
(56) Je te promets que je fermerai la fenêtre.

En (55) et (56), la principale est le marqueur de force illocutionnaire, la subordonnée le marqueur propositionnel. Certes, tous les énoncés ne sont pas des performatifs explicites, mais le principe d'exprimabilité prévoit qu'ils sont réductibles à des performatifs explicites.

Searle propose la notation *F(p)* où *F* correspond au marqueur de force illocutionnaire et *p* à la proposition.

Searle note que la distinction entre marqueur de force illocutionnaire et marqueur de contenu propositionnel permet de rendre compte de certains phénomènes de négation en autorisant la distinction entre négation illocutionnaire et négation propositionnelle, celles-ci pouvant se représenter respectivement de la façon suivante□

$\neg F(p)$
$F(\neg p)$

En effet, suivant que la négation est illocutionnaire ou non, l'acte illocutionnaire n'est pas le même. On le constate en considérant des exemples comme les suivants□

(57) Je ne te promets pas que je viendrai.
(58) Je te promets que je ne viendrai pas.

2.2.2. Règles normatives, règles constitutives, conventions

Searle propose alors une nouvelle distinction, qui n'est pas proprement linguistique, celle-là. Il s'agit de la distinction entre *règles normatives* et *règles constitutives*. Les règles normatives ont pour objet des comportements ou des actions qui existent indépendamment d'elles; les règles constitutives, en revanche, créent des activités qui n'ont pas d'existence indépendante. Ainsi, les règles de politesse, qui gèrent les relations entre individus, sont des règles normatives□elles gèrent un objet, les relations individuelles, qui a une existence indépendante. Les règles constitutives, quant à elles, sont typiquement les règles qui gouvernent les jeux, le football par exemple□e football, sans les règles constitutives qui le créent, n'aurait pas d'existence. Cette caractéristique des règles constitutives a une conséquence□alors que les règles normatives ont en général une forme impérative, les règles constitutives prennent volontiers la forme d'une définition. Ainsi la règle de l'échec et mat est la définition de ce qu'est la situation d'échec et mat dans le jeu d'échecs.

Dans cette mesure, si, comme le dit Searle, "parler une langue, c'est accomplir des actes conformément à des règles" (Searle 1972, 76), la réalisation d'un acte illocutionnaire correspond à l'énoncé d'une phrase qui, suivant des conventions, satisfait les règles constitutives attachées à l'acte illocutionnaire en question. Ainsi les conventions dépendent des langues particulières, alors que les règles constitutives de tel ou tel acte de langage sont universelles à travers les langages. Ce sont les conventions qui définissent la signification des phrases et la satisfaction des règles

constitutives qui permet l'accomplissement de tel ou tel acte illocutionnaire. Ce problème de la relation entre acte illocutionnaire et convention, qui se ramène en dernier ressort à celui du rapport entre ce que l'on veut dire et la signification des mots que l'on emploie, amène Searle au problème général de la signification, et plus particulièrement à celui de la signification non naturelle telle que l'a définie Grice (cf. Grice 1957).

2.2.3. La signification non naturelle revue par Searle

Searle part de la différence qu'il y a entre émettre des sons et accomplir un acte illocutionnaire□pour qu'en émettant des sons on accomplisse un acte illocutionnaire, il faut, à tout le moins, que les sons aient une **signification** et qu'ils soient employés **pour** signifier quelque chose. En d'autres termes, le locuteur doit **avoir l'intention de signifier quelque chose**. Le philosophe américain Grice (1957) a proposé la notion de signification non naturelle, qu'il définit de façon informelle de la façon suivante□*dire qu'un locuteur L a voulu signifier quelque chose par X, c'est dire que L a eu l'intention, en énonçant X, de produire un effet sur l'auditeur A grâce à la reconnaissance par A de cette intention*. Le point central de cette définition, c'est que le locuteur provoque l'effet intentionné chez son interlocuteur **du fait que** cet interlocuteur reconnaît son intention.

Cependant, malgré l'intérêt de la notion gricéenne de signification non naturelle, elle n'est pas tout à fait adéquate selon Searle□en effet, c'est principalement à des effets **perlocutionnaires** qu'a pensé Grice. Or, selon Searle, dire quelque chose et vouloir signifier ou communiquer ce que l'on dit, c'est accomplir un acte illocutionnaire et viser, *ipso facto*, un effet illocutionnaire, typiquement la compréhension de ce qu'a dit le locuteur. Cependant, analyser la signification en termes de compréhension serait circulaire□c'est ici que les règles constitutives jouent un rôle comme on peut le voir en comparant l'analyse de la signification non naturelle donnée par Grice et sa modification par Searle.

> **Analyse de la signification non naturelle selon Grice (présentée par Searle)**
> Dire que le locuteur L signifie de façon non naturelle quelque chose au moyen de X, c'est dire que□
> (a) L, par l'emploi E de X, a l'intention i-1 de produire chez l'auditeur A un certain effet perlocutionnaire EP.
> (b) L a l'intention, par E, de produire EP par la reconnaissance de i-1.
>
> **Analyse de la signification non naturelle par Searle**
> Dire que L énonce la phrase T avec l'intention de signifier T (c'est-à-dire qu'il signifie littéralement ce qu'il dit), c'est dire que□L énonce T et que
> (a) L, par l'énoncé E de T, a l'intention i-1 de faire connaître (reconnaître, prendre conscience) à A que la situation spécifiée par les règles de T (ou certaines d'entre elles) est réalisée. (Appelons cet effet, l'effet illocutionnaire EI).
> (b) L a l'intention, par E, de produire EI par la reconnaissance de i-1.
> (c) L'intention de L est que i-1 soit reconnue en vertu (ou au moyen) de la connaissance qu'a A des règles (certaines d'entre elles) gouvernant (les éléments) T.

Cette reformulation searlienne de la notion de signification non naturelle amène Searle aux règles constitutives des actes illocutionnaires et on ne s'étonnera pas que, à la suite de Reinach et d'Austin, son exemple soit la promesse.

2.2.4. La promesse□règles constitutives et règles sémantiques

Arrivé à ce point, Searle introduit la possibilité de l'échec d'un acte illocutionnaire. Si les règles constitutives, qui conditionnent l'existence même d'un acte illocutionnaire donné, ne sont pas respectées, ou ne sont pas toutes respectées, il y aura échec de l'acte illocutionnaire en question et cet échec sera différent suivant que c'est une règle ou une autre qui a été violée. Ceci lui permet de distinguer les règles constitutives des règles sémantiques. Les premières sont attachées à l'acte illocutionnaire lui-même et le constituent alors que les secondes sont dérivées des règles constitutives et régissent seulement l'emploi du marqueur de force illocutionnaire.

Searle donne, pour la promesse, les règles constitutives suivantes□

Règles constitutives de la promesse

1. Les conditions normales de départ et d'arrivée sont remplies.
2. L exprime la proposition que p, en employant T.
3. Dans l'expression de p, L prédique à propos de L un acte futur C.
4. A préférerait l'accomplissement de C par L à son non-accomplissement, et L pense que c'est le cas.
5. Il n'est pas évident, ni pour L, ni pour A, que L serait conduit de toute façon à effectuer C.
6. L a l'intention d'effectuer C.
7. L'intention de L est que l'énoncé de T le mette dans l'obligation d'effectuer C.
8. L a l'intention i-1 d'amener A à la connaissance K que l'énoncé de T doit revenir à mettre L dans l'obligation d'effectuer C. L a l'intention de produire K par la reconnaissance de i-1, et son intention est que i-1 soit reconnue en vertu (ou au moyen) de la connaissance qu'a A de la signification de T.
9. Les règles sémantiques de la langue parlée par L et A sont telles que T est employée correctement et sincèrement si, et seulement si, les conditions 1-8 sont réalisées.

La règle 1 correspond aux conditions que nécessite toute communication□la langue est commune, ni l'auditeur ni l'interlocuteur ne souffrent d'une infirmité qui leur interdirait de communiquer, ils parlent sérieusement (i.e. il ne s'agit pas d'une situation de fiction). La règle 2 isole la proposition de l'acte illocutionnaire lui-même. La règle 3 caractérise plus précisément la promesse. Les règles 4 et 5 sont les *conditions préliminaires*□la règle 4 permet de distinguer la promesse de la menace et la règle 5 correspond à une loi de moindre effort qui rappelle la maxime de qualité gricéenne "soyez pertinent". La règle 6 permet de distinguer les promesses sincères de celles qui ne le sont pas: Searle l'appelle *condition de sincérité.*La règle 7 est la *condition essentielle* et constitue une nouvelle caractérisation de la promesse. La règle 8 n'est que la reprise de la reformulation searlienne de la notion de signification non naturelle. La règle 9, enfin, porte sur la conventionnalité et indique l'importance pour l'accomplissement d'une

promesse des règles sémantiques qui gouvernent l'emploi du marqueur de force illocutionnaire attaché à la promesse.

Searle revient cependant sur la condition de sincérité : en effet, si cette condition n'est pas respectée, cela implique que la promesse n'est pas sincère, mais pas qu'il n'y a pas promesse. En d'autres termes, le locuteur d'une promesse, qu'il soit ou qu'il ne soit pas sincère, exprime, par son énoncé, l'intention de faire l'action et dans cette mesure, la promesse, sincère ou non, implique toujours l'engagement du locuteur. Searle propose donc la reformulation suivante de la condition 6 :

> 6 a. L'intention de L est que l'énoncé de T le rendra responsable de son intention d'effectuer C.

Searle en arrive alors aux règles sémantiques qui sont dérivées des règles constitutives de la promesse et gouvernent l'emploi des marqueurs de force illocutionnaire attachés à la promesse (ou *Pr*).

> *Règle 1. Pr* s'emploie uniquement dans le contexte d'une phrase (ou d'un segment de discours plus vaste) T, dont l'énoncé permet de prédiquer un acte futur C à propos d'un locuteur L. (*Règle de contenu propositionnel*)
> *Règle 2. Pr* s'emploie uniquement si l'auditeur A préfère l'accomplissement de C par L à son non-accomplissement, et si L pense que c'est le cas. (*Règle préliminaire*)
> *Règle 3. Pr* s'emploie uniquement s'il n'est évident ni pour L, ni pour A, que L serait conduit de toute façon à effectuer C. (*Règle préliminaire*)
> *Règle 4. Pr* s'emploie uniquement si L a l'intention d'effectuer C. (*Règle de sincérité*)
> *Règle 5.* Employer *Pr* revient à contracter l'obligation d'effectuer C. (*Règle essentielle*).

Searle remarque que l'ordre des règles sémantiques n'est pas fortuit et que les premières doivent s'appliquer pour que les suivantes le puissent.

2.2.5. Conséquences des règles constitutives et des règles sémantiques des actes illocutionnaires

Selon Searle, ce double ensemble de règles a un certain nombre de conséquences.

(i) Lorsqu'un état psychologique, sentiment, croyance, intention, attitude, etc. correspond à un acte illocutionnaire, l'accomplissement de cet acte implique, ipso facto, l'expression de l'état en question.

(ii) Il ne peut y avoir non sincérité que lorsqu'à l'acte illocutionnaire correspond un état psychologique donné.

(iii) Par l'accomplissement d'un acte illocutionnaire, le locuteur sous-entend que les conditions préliminaires sont remplies.

(iv) On peut accomplir un acte illocutionnaire de façon implicite lorsque la situation indique la nature de l'acte.

(v) La force illocutionnaire d'un énoncé peut toujours être rendue explicite.

(vi) Certains actes illocutionnaires sont des cas particuliers d'autres actes : ainsi, la question est un cas particulier de la demande.

(vii) La condition essentielle détermine les autres conditions.

(viii) Les différences entre actes illocutionnaires ne se font pas de façon uniforme□elles peuvent reposer sur des facteurs aussi différents que le but de l'acte, le rapport entre locuteur et auditeur, le degré de l'engagement impliqué par l'acte, la différence de contenu propositionnel, le rapport entre le contenu propositionnel de l'acte et les intentions du locuteur, les états psychologiques exprimés, le rapport entre l'expression utilisée et le contexte linguistique où apparaît cette expression.

(ix) Certains verbes illocutionnaires impliquent un effet perlocutionnaire, mais ce n'est pas le cas de tous les verbes illocutionnaires.

2.3. LA TAXINOMIE SEARLIENNE DES ACTES ILLOCUTIONNAIRES

Dans un article paru quelques années après *Les actes de langage*, "A classification of illocutionary acts" (Searle 1977, 1979 et, pour la version française 1982), Searle aborde les actes illocutionnaires sous l'angle de la classification. Il commence par rappeler les cinq catégories de base dégagées par Austin□les *verdictifs*, les *exercitifs*, les *promissifs*, les *comportatifs*, les *expositifs*. C'est cette classification austinienne qu'il se donne pour tâche de réexaminer et de modifier, si nécessaire, sous certains aspects dans son article.

Searle part d'une distinction entre **verbes illocutionnaires** et **actes illocutionnaires**□cette distinction repose sur la distinction entre l'aspect illocutionnaire du langage qui transcende les différences entre langues particulières et les verbes illocutionnaires qui appartiennent à des langues particulières.

2.3.1. Les critères d'une taxinomie des actes illocutionnaires

Searle donne une liste des critères qu'il retient pour l'établissement d'une taxinomie des actes illocutionnaires.

(1) Le **but de l'acte**□ le but de l'acte illocutionnaire ou *but illocutionnaire* correspond aux conditions essentielles de l'analyse searlienne des actes de langage. Il constitue une partie de sa *force illocutionnaire*.

(2) La **direction de la relation d'ajustement entre les mots et le monde**□elle concerne le contenu propositionnel de l'acte et est une partie ou une conséquence de son but illocutionnaire. Dans une assertion, les mots doivent "s'ajuster" avec le monde, dans une promesse, par contre, le monde, par le biais des actes du locuteur, doit "s'ajuster" aux mots.

(3) Les **états psychologiques exprimés**□ lorsqu'un locuteur accomplit un acte illocutionnaire, il indique *ipso facto* une attitude par rapport au contenu propositionnel de l'acte. L'état psychologique, on le notera, correspond à la condition de sincérité de l'analyse des actes de langage.

(4) La **force avec laquelle le but illocutionnaire est présenté** : elle dépend souvent du degré d'explicitation plus ou moins grand de l'acte, ou, si l'acte est explicite, du verbe performatif employé.

On comparera, par ordre de force croissante, les exemples (59), (60) et (61) :

(59) Nous pourrions aller au cinéma.
(60) Je suggère que nous allions au cinéma.
(61) Je veux que nous allions au cinéma.

(5) Le **statut respectif du locuteur et de l'interlocuteur et son influence sur la force illocutionnaire de l'énoncé** : ceci correspond à une des conditions préparatoires de l'analyse des actes de langage.

(6) Les **relations de l'énoncé aux intérêts du locuteur et de l'interlocuteur** : ceci correspond à une autre condition préparatoire.

(7) Les **relations au reste du discours** : ceci concerne principalement les expositifs de la classification austinienne, c'est-à-dire les verbes du type *répondre*, *conclure*, *objecter*, etc. On peut leur ajouter des connecteurs comme *cependant*, *par ailleurs*, etc.

(8) Les **différences dans le contenu propositionnel qui sont déterminées par des mécanismes liés à la force illocutionnaire** : on pensera ici à la différence entre le rapport, qui concerne des états de chose passés ou présents, mais pas futurs, et la prédiction, qui concerne des états de chose futurs.

(9) Les **différences entre les actes qui ne peuvent être accomplis que par des actes de langage et ceux qui peuvent aussi être accomplis autrement** : on peut décider, poser un diagnostic, etc. sans dire qu'on le fait, tandis qu'on ne peut pas prêter serment sans dire qu'on le fait.

(10) Les **différences entre des actes qui requièrent des institutions extra-linguistiques pour leur accomplissement et ceux qui n'en requièrent pas** : on pensera ici à l'excommunication, à la déclaration de guerre, etc.

(11) Les **différences entre les actes dont le verbe correspondant a un usage performatif et ceux dont le verbe n'a pas un tel usage** : on pensera ici aux verbes comme *se vanter* ou *menacer*.

(12) Le **style de l'accomplissement de l'acte** : on peut penser à la différence entre *annoncer* et *confier*.

2.3.2. L'alternative searlienne à la classification austinienne

Searle fait un certain nombre de critiques à la classification austinienne des actes illocutionnaires; la première est que ce n'est pas une classification d'actes illocutionnaires mais une classification de verbes dont certains ne sont même pas illocutionnaires. Par ailleurs, la taxinomie austinienne ne repose sur aucun principe clair ni même sur un ensemble de principes et ceci a pour conséquence le chevauchement entre catégories, certains verbes appartenant à plusieurs catégories différentes. Certaines catégories, enfin,

contiennent des verbes très différents dont une partie ne satisfait pas les définitions données par Austin.

Searle propose donc sa propre classification, basée sur quatre seulement des critères indiqués précédemment et permettant une description de la structure syntaxique profonde des énoncés correspondants.

N.B. : Searle part du principe que tous les actes illocutionnaires ont la structure syntaxique profonde : *Je verbe illocutionnaire + S.* On notera que cette analyse correspond à l'hypothèse performative proposée par Ross (1970). Cf. ici-même chapitre 3, § 1.5.1.

Il donne la liste suivante :

(i) les **représentatifs** : le locuteur s'engage sur la vérité de la proposition exprimée (c'est le but illocutionnaire); les mots s'ajustent au monde; l'état psychologique est la croyance; le degré d'engagement dépend du verbe utilisé; le test d'un représentatif, c'est la réponse à la question *Est-ce qu'on peut littéralement dire de l'énoncé qu'il est vrai ou faux ?* Leur structure syntaxique profonde est *Je verbe illocutionnaire que + S.*

(ii) les **directifs** : le but illocutionnaire des directifs, c'est que le locuteur cherche à faire faire quelque chose par l'interlocuteur; la direction de l'ajustement va du monde aux mots; l'attitude correspondant à la condition de sincérité est le désir; le contenu propositionnel est que l'interlocuteur doit faire quelque chose; la structure syntaxique profonde est *Je te verbe illocutionnaire que tu VP (au futur).*

(iii) les **promissifs** : le but illocutionnaire des promissifs est d'obliger le locuteur à accomplir certain(s) acte(s); la direction de l'ajustement va du monde aux mots; la condition de sincérité concerne l'intention; le contenu propositionnel est que le locuteur fera quelque chose; la structure syntaxique profonde est *Je (te) verbe illocutionnaire que je VP (au futur).*

(iv) les **expressifs** : le but illocutionnaire des expressifs est d'exprimer l'état psychologique, spécifié par la condition de sincérité, par rapport à l'état de chose spécifié dans le contenu propositionnel; dans les expressifs, il n'y a pas de direction d'ajustement et la vérité de la proposition exprimée est présupposée; la structure profonde est *Je te verbe illocutionnaire de je/tu VP.*

(v) les **déclaratifs** : ils ont pour caractéristique de provoquer la vérité de leur contenu propositionnel; ce sont ceux qui ont représenté au départ de la théorie des actes de langage la classe des performatifs; ils impliquent une institution extra-linguistique ainsi que des statuts respectifs bien spécifiques pour le locuteur et l'interlocuteur; la direction d'ajustement est double, elle va aussi bien dans le sens mots-monde que dans le sens monde-mots; la structure syntaxique profonde est *Je verbe illocutionnaire NP1 + NP2.*

En bref, les verbes illocutionnaires ne sont pas toujours des marqueurs de but illocutionnaire mais marquent d'autres caractéristiques de l'acte illocutionnaire. Selon Searle, la conclusion la plus importante au terme de cette classification, c'est qu'il n'y a pas, comme le voudraient Wittgenstein

et ses successeurs, un nombre infini de jeux de langage, mais un manque de clarté quant aux critères utilisés pour délimiter les jeux de langage.

3. LA THEORIE DES ACTES DE LANGAGE ET LA THEORIE DE LA PERTINENCE

De nos jours, la théorie des actes de langage est abordée de deux manières radicalement différentes□ il y a d'une part des chercheurs qui tentent de formaliser dans le cadre d'une logique "illocutionnaire" les résultats auxquels sont parvenus Austin et surtout Searle, au niveau des conditions de félicité des actes illocutionnaires, aussi bien que les critères qui sous-tendent leur classification (cf. Searle et Vanderveken 1985, Kuroda 1986); il y a d'autre part des travaux récents qui portent un regard plus critique sur la théorie classique des actes de langage: on pensera à Sperber et Wilson (1989) et au chapitre qu'ils consacrent aux actes de langage dans leur ouvrage sur la théorie de la pertinence. Nous ne traiterons pas ici des tentatives de formalisation de la théorie classique□elles n'ont en rien modifié en profondeur ce que la théorie classique avait à dire du phénomène. Nous exposerons, comme conclusion de ce chapitre, le point de vue de la pertinence sur les actes de langage.

Sperber et Wilson font une critique de la théorie classique des actes de langage qui porte sur trois points différents de celle-ci□

(i) sur son caractère anti-vériconditionnaliste;

(ii) sur le présupposé selon lequel la taxinomie des actes de langage a un rôle à jouer dans l'interprétation des énoncés;

(iii) sur l'aspect conventionaliste de la théorie classique des actes de langage.

Ces différents aspects de la théorie classique des actes de langage sont liés entre eux et, de même, ils sont liés dans la critique qu'en font Sperber et Wilson. Nous montrerons d'abord le lien qui les unit dans la théorie classique, avant d'exposer la critique de Sperber et Wilson et de donner leur propre analyse des actes de langage.

3.1. LA THEORIE CLASSIQUE□ LIEN ENTRE L'ANTI-VERICONDITIONNALITE, L'IMPORTANCE DE LA TAXINOMIE ET LE CONVENTIONNALISME

3.1.1. Le caractère anti-vériconditionnaliste de la théorie des actes de langage

On se souviendra que, pour Austin, puis pour Searle, un des buts de la théorie des actes de langage est de remettre en cause "l'illusion descriptive", c'est-à-dire le postulat selon lequel toutes les affirmations sont utilisées pour décrire des états de chose dans le monde et sont de ce fait susceptibles de vérité ou de fausseté. Le premier mouvement d'Austin avait été d'isoler, à l'intérieur des affirmations, une classe d'énoncés dits performatifs qui ont une forme affirmative mais, qui, loin de servir à décrire des états de chose,

accomplissent un acte quelconque et qui, de ce fait, ne sont pas susceptibles de vérité ou de fausseté, mais de bonheur ou d'échec. Puis, dans un deuxième temps, Austin note qu'il y a de la vérité ou de la fausseté dans les performatifs et du bonheur ou de l'échec dans les constatifs. Autrement dit, la frontière entre les constatifs, affirmations apparemment descriptives, et les performatifs, affirmations qui servent à accomplir une action, doit s'assouplir, et cet assouplissement, pour Austin, consiste à considérer que les constatifs servent aussi à accomplir des actes qu'il dira dès lors illocutionnaires. Searle, quant à lui, supprime toute frontière et considère qu'un énoncé, dès lors qu'il exprime une phrase grammaticale complète, correspond ipso facto à l'accomplissement d'un acte illocutionnaire. Dès lors, ce qui prime dans l'interprétation d'un énoncé, ce n'est plus la vérité ou la fausseté de la proposition qu'il exprime, mais l'acte illocutionnaire qu'il accomplit. On peut d'ailleurs exprimer la même proposition dans des énoncés différents et en accomplissant des actes illocutionnaires différents.

3.1.2. La taxinomie des actes illocutionnaires

Dès lors que tout énoncé qui correspond à une phrase grammaticale complète accomplit un acte illocutionnaire, il devient crucial que l'interlocuteur, dans son interprétation de l'énoncé, soit capable de déterminer de quel acte illocutionnaire il s'agit et quelles sont les conséquences de cet acte pour ses propres actions futures ou pour ce qu'il peut attendre du locuteur. Ainsi, à la nécessité théorique qu'il peut y avoir à décrire complètement le phénomène des actes illocutionnaires en en établissant le classement à partir d'un certain nombre de critères précis, s'ajoute la nécessité qu'il y a à rendre compte de la façon dont s'opère cette interprétation. On remarquera que c'est le locuteur qui a l'intention d'accomplir tel ou tel acte illocutionnaire et que, de ce fait, un énoncé qui correspond à un acte illocutionnaire donné doit exprimer cette intention du locuteur□a récupération de cette intention par l'interlocuteur est même une des conditions du succès de l'acte.

3.1.3. Le conventionnalisme de la théorie des actes de langage

Si les énoncés, en tant qu'ils accomplissent un acte de langage, communiquent ipso facto l'intention du locuteur d'accomplir cet acte, et si le succès de l'acte dépend de la reconnaissance de cette intention par l'interlocuteur, le mécanisme par lequel se fait cette reconnaissance doit être relativement simple. Selon Searle, comme selon Austin, la façon dont se fait cette reconnaissance passe aussi bien par la forme syntaxique de la phrase que par les mots qui la composent et certaines formes syntaxiques associées à certains mots correspondent à tel ou tel acte illocutionnaire. C'est le caractère conventionnel de la théorie des actes de langage. Certes, ni Searle ni Austin ne prétendent que tout accomplissement d'un acte illocutionnaire peut se faire exclusivement par le recours à une formule figée, mais pour Austin, et plus encore pour Searle qui en a énoncé le principe, il y a toujours un énoncé explicite qui aurait pu être utilisé en lieu et place de l'énoncé

ambigu effectivement produit pour accomplir l'acte illocutionnaire considéré.

3.1.4. Le rôle pivot de la classification des actes illocutionnaires

On voit ainsi le rôle central de la classification des actes de langage□son importance découle de l'idée selon laquelle tout énoncé qui exprime une phrase grammaticale complète accomplit *ipso facto* un acte illocutionnaire. Elle conditionne à son tour dans une certaine mesure l'hypothèse conventionnaliste de Searle et d'Austin. Cela n'a en effet de sens de classer les actes illocutionnaires que si l'on peut faire correspondre aux différents actes ainsi organisés les énoncés effectivement prononcés, et c'est sur la base de leur forme linguistique qu'on les associera à tel ou tel acte illocutionnaire appartenant à telle ou telle classe.

3.2. CRITIQUE DE LA CLASSIFICATION DES ACTES ILLOCUTIONNAIRES

Ce n'est pas la classification elle-même que Sperber et Wilson mettent en cause, pas plus d'ailleurs que sa nécessité théorique à l'intérieur de la théorie des actes de langage, mais l'hypothèse selon laquelle interpréter un énoncé, c'est déterminer l'acte illocutionnaire accompli. Selon eux, cette hypothèse n'a jamais été justifiée indépendamment et, bien que certains actes de langage doivent effectivement être identifiés pour être accomplis, ce n'est pas, et de loin, le cas de tous les actes de langage.

Sperber et Wilson prennent l'exemple de la prédiction□

(62) Il fera plus chaud demain.
(63) Le locuteur prédit qu'il fera plus chaud demain.

Dans la théorie classique des actes de langage, on dirait que, pour que l'interlocuteur ait compris l'énoncé (62), il doit avoir compris quelque chose comme (63). Selon Sperber et Wilson, cependant, ce n'est pas le cas□ ce qui est important, d'après eux, dans l'interprétation de (62), ce n'est pas que l'interlocuteur ait compris (63), qu'il ait compris que le locuteur avait l'intention de faire une prédiction, mais, plus simplement, qu'il ait compris que l'énoncé communique quelque chose à propos d'un événement futur. Ceci, on le notera, ne signifie pas que l'interlocuteur ne comprenne jamais (63), mais plutôt que comprendre (63) n'est pas indispensable à la compréhension de (62).

Il y aurait donc ainsi deux ensembles d'actes de langage□ceux qui doivent être identifiés à la fois par le locuteur et l'interlocuteur pour être accomplis et ceux qui sont accomplis sans qu'une telle identification soit nécessaire.

(i) Dans le premier groupe, celui des actes que l'on pourrait dire institutionnels ou institutionnalisés, on trouve des actes comme le baptême, la déclaration de guerre, le pari, mais aussi des actes beaucoup plus quotidiens comme la promesse.

(ii) Dans le second groupe, celui des actes non institutionnels, on trouve des actes comme asserter, suggérer, nier, avertir, etc.

Le premier groupe d'actes, celui des actes institutionnels, ne relève pas de la linguistique, pas plus d'ailleurs que de la pragmatique, mais bel et bien de l'étude des institutions. Les actes nécessitent bien souvent des circonstances institutionnelles bien déterminées (statut, appartenance à tel ou tel corps, etc.) pour être accomplis avec succès. Le second groupe, par contre, relève bien de la linguistique ou de la pragmatique, mais il n'exige en rien la classification des actes illocutionnaires, puisque l'identification n'est pas indispensable à l'accomplissement des actes qui le constituent.

3.3. LES ACTES DE LANGAGE DANS LA THEORIE DE LA PERTINENCE

Il existe cependant un troisième groupe d'actes de langage qui ont un intérêt tout particulier en pragmatique: ce groupe correspond aux trois actes de *dire de*, de *dire que* et de *demander si*.

Considérons les exemples (64), (65) et (66)□

(64) Tu as fermé la porte.
(65) Ferme la porte!
(66) Est-ce que tu as fermé la porte□

Si (64) est un acte de *dire que*, (65) est un acte de *dire de* et (66) un acte de *demander si*.

Sperber et Wilson notent qu'il peut y avoir certaines similarités entre ces différents actes, notamment lorsqu'ils expriment la même proposition, mais qu'ils présentent aussi certaines différences au niveau justement de l'acte accompli. Ils remarquent également que, là où les actes institutionnels changent suivant les cultures et les langues (certains actes n'existent pas dans certaines cultures), les actes de *dire de*, *dire que* et *demander si* sont universels.

On pourrait considérer que les trois actes retenus par Sperber et Wilson, correspondent à une nouvelle classification des actes de langage, tout à la fois plus restrictive et basée plus étroitement encore sur la syntaxe, mais qui conserverait les caractéristiques essentielles de la classification searlienne des actes de langage. Dans cette optique, l'acte de *dire que* serait une généralisation de la classe des assertifs, *dire de* une généralisation des directifs et *demander si* une forme interrogative des directifs. Ce n'est cependant pas le cas□ si, en effet, ces trois actes sont apparemment étroitement liés à la forme linguistique des énoncés, un regard sur quelques exemples permet de voir que les diverses conditions indiqués par Searle pour les classes d'actes illocutionnaires dans sa théorie ne sont pas toujours respectées.

Considérons les exemples suivants, empruntés plus ou moins directement à Sperber et Wilson□

(67) Vas-y, fais des taches sur la moquette!
(68) Quel monstre oserait faire du mal à un enfant innocent□
(69) Tu partiras demain.
(70) Ce livre est magnifique.

(67) est un énoncé ironique et on peut douter que ce soit effectivement un acte de *dire de*. (68) est une question rhétorique et, de ce fait, n'est pas vraiment un acte de *demander si*. (69) est plus un acte de *dire de* qu'un acte de *dire que* et (70) pourrait être une exclamation ou une affirmation.

Ainsi, il semble qu'il faille abandonner aussi bien une correspondance terme à terme entre la forme syntaxique et l'acte accompli que la typologie traditionnelle des actes de langage avec ses conditions de sincérité notamment.

Plutôt qu'une correspondance terme à terme entre forme syntaxique et type d'acte, Sperber et Wilson notent qu'il y a un large éventail d'indices linguistiques qui permettent de déterminer l'acte accompli. Ils donnent une définition de chacun des trois actes fondamentaux□

> *Dire que P*, où *P* est la forme propositionnelle (ou le contenu propositionnel) de l'énoncé, c'est communiquer que la pensée exprimée par *P* est entretenue comme une description d'un état de chose réel.
>
> *Dire à l'interlocuteur de P*, c'est communiquer que la pensée exprimée par *P* est entretenue comme la description d'un état de chose désiré.
>
> *Demander si P*, c'est
> a) si la réponse doit être *oui* ou *non*, communiquer que la pensée exprimée par *P* serait pertinente si elle était vraie.
> b) si la réponse est ouverte, communiquer qu'il y a une certaine façon de compléter la pensée exprimée par *P* qui la rendrait pertinente si elle était vraie.

Ainsi, on le voit, Sperber et Wilson réduisent le grand nombre d'actes de la théorie classique des actes de langage à trois actes de base qui tout à la fois ne sont pas institutionnels et doivent être identifiés comme tels pour que l'interprétation de l'énoncé soit satisfaisante. Par ailleurs, leur théorie est une théorie véríconditionnelle qui combine l'accomplissement des actes et la vérité des propositions.

3.4. CONCLUSION

On pourrait avoir l'illusion que la théorie des actes de langage proposée par Sperber et Wilson dans le cadre de la théorie de la pertinence correspond à un simple retour en arrière, vers une théorie qui s'apparenterait à celle de Gardiner, en réduisant les actes aux quelques formes syntaxiques que l'on peut facilement repérer. En fait, il n'en est rien□c'est précisément la liaison très étroitement conventionnelle entre forme linguistique et acte de langage qui est remise en cause dans leur théorie.

Chapitre 2

Pragmatique intégrée et pragmatique cognitive

A l'heure actuelle, il existe deux paradigmes principaux en pragmatique, que nous nommerons *pragmatique intégrée* et *pragmatique cognitive*.

(i) La pragmatique intégrée est une théorie sémantique intégrant dans le code linguistique (la *langue* au sens de Saussure 1968) les aspects de l'énonciation.

(ii) la pragmatique cognitive fait l'hypothèse que les opérations liées au traitement pragmatique des énoncés ne sont pas spécialisées (adaptées au système linguistique) mais relèvent du système central de la pensée.

Ces deux courants, représentés respectivement par les travaux de Ducrot (cf. Ducrot 1972, 1980c, 1984, Anscombre et Ducrot 1983) et ceux de Sperber et Wilson (1986a et 1989) font des hypothèses suffisamment proches et différentes pour qu'un examen comparatif soit utilement entrepris. Les principales analogies et différences sont les suivantes.

Analogies

(a) Les deux approches refusent l'opposition classique entre sens littéral (sens des mots ou de la phrase) et sens non littéral (sens de l'énonciation ou du locuteur); elles consistent l'une et l'autre en des approches *constructivistes* (au sens d'Ortony 1979).

> N.B. Toute théorie pragmatique adoptant le principe d'une séparation entre sens littéral et sens non littéral sera *a fortiori non constructiviste*.

(b) Toutes deux donnent une part importante à la notion d'instruction, soit au sens de schéma interprétatif, soit au sens d'information procédurale.

Différences

(a) Pour la pragmatique intégrée, l'allusion à l'activité énonciative est une propriété spécifiquement associée au code linguistique, inscrite dans la structure de la langue; pour la pragmatique cognitive, l'allusion à l'énonciation est un cas particulier d'un phénomène général lié à l'usage d'une expression : son usage interprétatif.

(b) Le statut de l'inférence est le lieu d'une autre différence : la pragmatique cognitive donne un statut important aux processus:inférentiels déductifs dans la compréhension des énoncés; pour la pragmatique intégrée, la compréhension des énoncés met en place des processus "inférentiels"

spécifiques à la langue, les inférences argumentatives, de nature non déductive et de nature scalaire, c'est-à-dire liés à la gradation.

(c) La pragmatique intégrée est non vériconditionnelle parce que ses thèses visent à montrer les différences entre langage naturel et langage formel; la pragmatique cognitive est en revanche une théorie vériconditionnelle : les aspects vériconditionnels des énoncés ne sont pas limités à la sémantique, et la pragmatique a pour objet, entre autres, l'attribution d'une valeur de vérité aux énoncés.

1. PRAGMATIQUE INTEGREE

Nous donnerons dans ce paragraphe une présentation synthétique des différents postulats de la pragmatique intégrée. La pragmatique intégrée peut se caractériser par les thèses suivantes.

(i) La langue n'est pas un code au sens des ingénieurs de la communication (cf. Shannon et Weaver 1949), à savoir finalisé sur la transmission d'informations. Le code linguistique est finalisé sur la communication dans la mesure où le sens du message linguistique dépend de son énonciation. On dira que la structure de la langue reflète, ou fait allusion à, son **énonciation**.

(ii) La langue ne constitue pas seulement un ensemble de possibles grammaticaux□des conditions linguistiques très précises contraignent les enchaînements entre énoncés. On parlera de **structuralisme du discours idéal** pour renvoyer à toute approche du discours définie par un ensemble de règles de bonne formation séquentielle.

(iii) Si la pragmatique est intégrée à la sémantique (ou au code linguistique), cela implique que l'étude du "sens" d'une énonciation comporte deux aspects : la signification de la phrase (domaine linguistique) et le sens de l'énoncé (domaine pragmatique ou rhétorique). La distinction entre signification et sens est nécessaire dès que l'on veut distinguer dans la construction du sens le rôle des éléments linguistiques de celui des éléments non linguistiques.

(iv) La relation entre énoncés est argumentative, et non déductive. Les règles argumentatives régissant les enchaînements entre énoncés et leurs interprétations ne sont pas gouvernées par des règles ou des principes logiques et déductifs, mais par des lieux communs argumentatifs, ou *topoi* (*topos* au singulier). Ces règles sont graduelles, universelles et communément admises.

(v) L'énonciation, c'est-à-dire l'activité à l'origine de la production des énoncés, met en place une structure complexe d'instances de discours, à fonctions différentes. On distinguera ainsi le *locuteur* et l'*énonciateur* du *sujet parlant* empirique, et parmi les actualisations du locuteur, le *locuteur en tant que tel* du *locuteur en tant qu'être du monde*. La théorie de l'énonciation impliquée par la pragmatique intégrée est donc **polyphonique** (cf. chapitre 12, § 1).

(vi) Le modèle théorique de la pragmatique intégrée relève d'une **épistémologie de la simulation**. Le postulat de base consiste à distinguer le domaine de la réalité, pour lequel seuls les faits *F* (ou sorties du modèle *M*) sont accessibles, du processus de simulation (scientifique). Le processus de simulation consiste à construire un modèle théorique *M'* analogue au modèle *M* à l'origine des faits observables. *M'* aura pour but de produire des faits *F'* analogues aux faits *F*.

1.1. STRUCTURE ET ENONCIATION, LANGUE ET DISCOURS

1.1.1. Le structuralisme linguistique

Le structuralisme en linguistique s'est défini par deux postulats, qui lui ont permis de définir scientifiquement son objet.

(i) L'indépendance de la forme relativement à la substance : la forme linguistique constitue un système autonome de dépendances internes (une *structure* au sens de Hjelmslev 1968), la valeur de chaque élément du système étant définie différentiellement.

(ii) L'autonomie du langage par rapport à la réalité : le signe linguistique n'a pas pour fonction de relier une expression à un objet du monde (un référent), mais un *signifiant* (une image acoustique) à un *signifié* (un concept). A une conception de la langue comme nomenclature est ainsi opposée une conception de la langue comme système (Saussure).

Ces deux postulats ont eu pour conséquence principale de rendre autonome l'étude du langage par rapport à toute réflexion psychologique ou philosophique : les problèmes classiques liés à la relation entre langage et pensée, d'actualité à la fin du 19e siècle, deviennent non scientifiques, de même que le problème du rapport langage-réalité.

N.B. La position extrême de cette rupture avec la tradition philosophique est représentée dans le structuralisme américain par Bloomfield (1970), qui renonce à toute dimension sémantique dans la description du langage. Celle-ci est en fait, pour lui, impossible, car la description sémantique des unités de la langue correspondrait à leurs définitions scientifiques (H_2O pour *eau*, NaCl pour *sel*, etc.). On notera qu'il y a là une certaine proximité avec la façon dont les philosophes américains Putnam et Kripke traitent le sens des termes désignant des substances ou des espèces naturelles (cf. Putnam 1975, Kripke 1982 et ici-même, chapitre 5, § 4.2.5 et 4.2.6).

Un corollaire important de la conception structuraliste du langage a été, à travers l'opposition *langue/parole*, d'évacuer hors du champ de la linguistique l'étude des faits d'énonciation et de discours. D'une part, l'opposition langue/parole implique que tout fait d'énonciation ou lié à l'énonciation ne relève pas de la langue, mais de la parole, l'opposition langue/parole correspondant à l'opposition système/usage. D'autre part, le discours, en tant qu'actualisation d'unités linguistiques dans la communication, suppose la prise en compte de paramètres extérieurs à la langue, avec lesquels les unités linguistiques interagissent. Dans le discours, la dimension extra-linguistique (ou externe) prime sur la dimension linguistique (ou interne).

Ces deux exclusions du champ de la linguistique (énonciation et discours) ont été battues en brèche par les travaux de Benveniste (1966 et 1974), qui a montré de manière spectaculaire en quoi consistaient les rapports entre *structure* et *énonciation* d'une part et entre *langue* et *discours* d'autre part.

1.1.2. Structure et énonciation

L'analyse par Benveniste de la *catégorie de la personne* montre les limites de l'opposition structure/énonciation. Benveniste distingue les première, deuxième et troisième personnes à travers deux systèmes d'oppositions (ou "corrélations") :

(i) la *corrélation de personnalité* : la distinction personne/non-personne oppose les première (*je*) et deuxième (*tu*) personnes à la troisième personne (*il*), absente de la situation de communication (l'acte de communication étant le fait de *je* et adressé à *tu* (allocutaire));

(ii) la *corrélation de subjectivité* : la distinction personne subjective/ personne non subjective oppose la première personne (subjective) à la deuxième personne.

On obtient ainsi la structure fonctionnelle suivante :

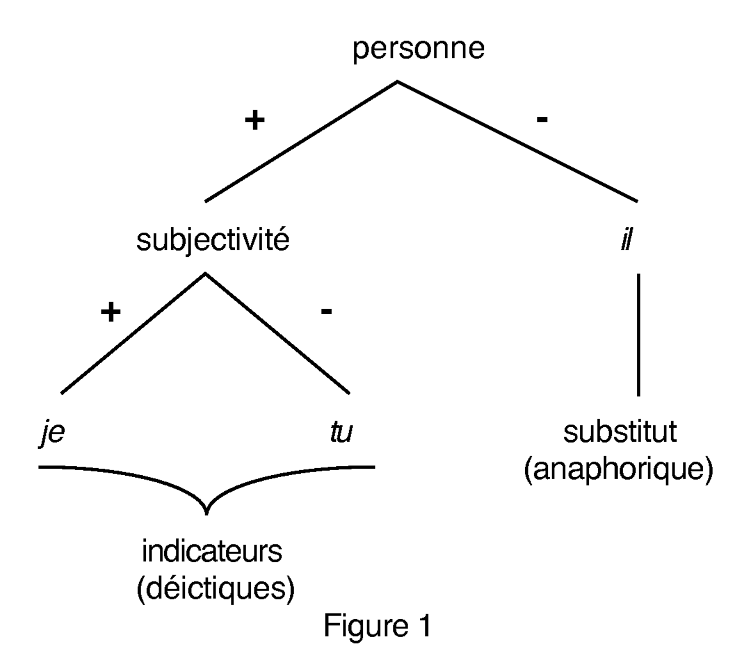


Figure 1

L'organisation hiérarchique de la structure de la personne est à l'origine des particularités référentielles des pronoms personnels. Ces pronoms ne renvoient en effet ni à un concept, ni à un individu. Le cas de *je* est donc un premier contre-exemple à l'opposition structure/énonciation, puisque c'est un fait de structure qui impose d'assigner une référence à une unité linguistique via son emploi dans le discours (cf. aussi ici-même, chapitre 13, § 2.1).

1.1.3. Langue et discours

L'opposition entre le système de la langue et son emploi dans le discours est également contestable à partir de l'examen du comportement des *temps verbaux*. Si les marques temporelles faisaient système, ce que laissent supposer certaines symétries comme les oppositions formes simples/formes composées aux plans du présent (présent/passé composé), du passé (imparfait/plus-que-parfait, passé simple/passé antérieur) et du futur (futur/futur antérieur), alors l'organisation systémique devrait être définie indépendamment de paramètres énonciatifs et discursifs. Or Benveniste montre au contraire la corrélation étroite entre *plans d'énonciation* (ceux de l'*histoire* et du *discours*) et *distribution des temps verbaux*.

(i) L'énonciation historique (*histoire*), ou "mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique "autobiographique" " a comme temps principaux l'aoriste (passé simple), l'imparfait, le conditionnel et le plus-que-parfait; le présent et la première personne en sont exclus.

(ii) L'énonciation discursive (*discours*) emploie en revanche toutes les personnes et tous les temps, sauf l'aoriste. Elle implique la présence d'un locuteur et d'un auditeur, ainsi que l'intention du premier d'influencer le second par son acte de communication.

Ici également, les plans d'énonciation (histoire, discours) ne sont pas définis à partir de critères externes à la langue. L'opposition entre *langue* et *discours* n'est donc motivée ni structurellement, ni fonctionnellement. L'*énonciation* est bien une composante fonctionnelle de la structure et, si la pragmatique a pour vocation d'étudier l'usage des structures linguistiques, elle ne peut qu'être intégrée à la linguistique.

1.2. STRUCTURALISME DU DISCOURS IDEAL

Une formulation explicite de la **pragmatique intégrée** a été heureusement synthétisée par Ducrot (1984, chapitre 4) dans l'expression *structuralisme du discours idéal*. Cette formule a deux corrélats que nous allons développer :

(i) la pragmatique intégrée, en tant que discipline assimilable à la sémantique, doit être structurale (au sens d'autonome);

(ii) le lieu de manifestation de la communication (le discours) est d'une part une entité abstraite (idéale) et d'autre part le lieu de contraintes séquentielles.

1.2.1. Pragmatique intégrée et sémantique structurale

La sémantique structurale se définit à partir des mêmes postulats que ceux de la linguistique structurale : d'une part, la valeur sémantique d'une unité est différentielle; d'autre part la sémantique est autonome. Il faut comprendre ici l'autonomie comme relative à la réalité : la valeur sémantique, différentielle, n'est pas dans la référence de l'expression, mais dans le produit différentiel résultant des oppositions sémantiques entre

expressions. En quoi la pragmatique intégrée peut-elle relever d'une sémantique structurale ? Simplement en ce que l'analyse de l'énonciation nécessite une description autonome : la sémantique de l'énonciation sera donc structurale et autonome. L'argument principal est donné par le caractère sui-référentiel de tout acte d'énonciation. Si l'activité énonciative renvoie à elle-même (c'est là une composante importante de son sens), alors la pragmatique intégrée est autonome.

N.B. La conséquence du postulat de l'autonomie de la sémantique de l'énonciation est une remise à jour des principaux postulats de la théorie des actes de langage. Un acte de langage ne peut plus, comme c'est le cas dans la version d'Austin (1970) et de Searle (1972) (cf. aussi ici-même chapitre 1, § 2), être conçu comme ayant pour effet de transformer la réalité. Si tel était le cas, le principe d'autonomie ne pourrait plus s'appliquer. Ducrot est ainsi amené (cf. Ducrot 1972/1980, 1984, chapitre 6) à définir la transformation imposée par l'énonciation d'un acte illocutionnaire comme prétendue et de portée juridique.

1.2.2. Discours idéal et séquentialité

La deuxième caractéristique du *structuralisme du discours idéal* est de considérer que le discours est soumis à des contraintes sur sa bonne formation. De même que l'on peut poser, en syntaxe, des conditions sur la bonne formation des phrases, Ducrot, à partir d'un certain nombre d'observations empiriques, montre que, dans les séquences d'énoncés *A-B*, *A* impose des contraintes sur *B*. Par exemple, dans les couples *question-réponse*, la réponse est soumise à certaines contraintes concernant son *thème* ou son *propos* (cf. (1) et (2)). De même, le *présupposé* ne peut faire l'objet d'un enchaînement, la loi de discours étant que l'enchaînement ne peut se faire que sur le contenu posé (cf. (3)). Enfin, l'orientation argumentative de *B* doit, lorsqu'elle est marquée linguistiquement, être compatible avec la direction argumentative de *A* (cf. (4)) :

(1) A : Jean a-t-il vécu à Paris l'année dernière ?
B1 : Oui, en mai. (*en mai* = propos)
B2 : * Non, seulement en mai.

(2) A : Jean vivait-il à Paris l'année dernière ?
B1 : * Oui, en mai.
B2 : Non, seulement en mai.

(3) a. Miracle à Roissy : un des passagers a pu être sauvé.
b. * Miracle à Roissy : tous les passagers, sauf un, ont péri.

(4) a. Dépêche-toi : il est presque huit heures.
b. ? Inutile de te presser : il est presque huit heures.

En (1) et (2), la distribution complémentaire des réponses tient d'une part au statut de *propos temporel* attribué à l'indication temporelle *l'année dernière* (statut déterminé par sa position finale dans l'énoncé) et par le temps du verbe. La principale différence entre l'imparfait et le passé composé tient à ce que l'imparfait présente l'action ou l'événement décrit par le verbe comme l'équivalent d'une propriété valant pour l'ensemble de la référence temporelle indiquée par son propos temporel. Dans ce cas, seule l'indication

temporelle négative *non, seulement en mai* peut être un enchaînement avec l'imparfait (cf. Ducrot 1979).

En (3), les informations véhiculées par les énoncés *un des passagers a pu être sauvé* et *tous les passagers sauf un ont péri* sont identiques : ils s'impliquent l'un l'autre et ont des conditions de vérité identiques. Mais le statut des informations qu'ils véhiculent, à savoir (3') et (3") n'est pas identique : (3') est posé, (3") présupposé en (3a); (3') est présupposé et (3") posé en (3b) (cf. Ducrot 1972 et 1977).

(3') Un des passagers a été sauvé.
(3") Tous les passagers, sauf un, sont morts.

Enfin, en (4), les possibilités d'enchaîner à l'aide de *presque* sont contraintes par l'orientation assignée à l'énoncé *il est huit heures*. *Il est presque huit heures* est orienté vers le tard, ce qui explique la difficulté de l'enchaînement (4b).

N.B. Nous verrons en 1.3.2. qu'un tel enchaînement est acceptable via une règle argumentative différente de celle utilisée en (4a). La différence ne serait dès lors pas sémantique, mais pragmatique, et tiendrait aux parcours interprétatifs différents assignés à ces deux énoncés (cf. Anscombre 1989, Anscombre et Ducrot 1986 et Ducrot 1983).

1.3. Sens et signification

La stratégie d'analyse structurale de la pragmatique intégrée conduit à formuler une distinction primitive fondamentale, dont la portée concerne à la fois l'objet de la pragmatique intégrée et le modèle épistémologique qui lui est sous-jacent. Cette opposition est double : d'une part elle concerne les objets (*phrase* versus *énoncé*) et d'autre part leurs attributs (*signification* versus *sens*).

1.3.1. Phrase et signification

L'objet de la pragmatique intégrée, c'est la *signification de la phrase*. La phrase est définie comme une unité abstraite, produit du composant linguistique. La signification d'une phrase est dérivée des seules règles linguistiques à partir des instructions attachées aux constituants de la phrase. Dans le cadre de la pragmatique intégrée, la signification de la phrase n'est pas vériconditionnelle (elle n'est pas définie en termes de conditions de vérité) et son mode de calcul n'est pas nécessairement compositionnel. Il est principalement le fait d'instructions associées aux expressions (marques argumentatives, énonciatives, etc.). Parmi ces marques instructionnelles, certaines font allusion à l'énonciation. Le composant linguistique doit ainsi être complété par un autre composant, le composant rhétorique, qui a pour tâche d'attribuer une valeur, c'est-à-dire une constante, aux variables contenues dans la signification de la phrase.

Les exemples standard sont ceux des connecteurs argumentatifs. Pour comprendre un énoncé de forme *X mais Y*, il faut pouvoir reconstruire la structure sémantique sous-jacente *P mais Q* à partir de laquelle l'instruction associée à *mais* pourra être appliquée : "de *P*, tirez la conclusion *R*; de *Q*, tirez la conclusion *non-R*; de *P mais Q*, tirez la conclusion *non-R*" (cf. Introduction, § 1.1.3.). Mais ce n'est qu'en recourant à la situation que l'on pourra attribuer une valeur aux variables *R* et *non-R* (par exemples les

conclusions “sortons” et “ne sortons pas” pour l’énoncé *Il fait beau,mais je suis fatigué*).

1.3.2. Enoncé et sens

La phrase, et *a fortiori* la signification qui lui est attachée, n’est pas une donnée observable. Elle est le produit de la construction du linguiste. Ce qui fait l’objet d’observation, c’est le *sens* attaché à l’:*énoncé*. Si l’énoncé est le produit de l’énonciation, il n’en constitue pas pour autant une donnée plus concrète ou tangible que la phrase. L’hypothèse de la pragmatique intégrée est donc que tout sujet parlant est capable de faire des hypothèses sur le sens d’un énoncé (ce que Ducrot appelle des *hypothèses externes*), hypothèses qui doivent être expliquées. L’explication passe par deux étapes :

(i) Les **hypothèses externes**, c’est-à-dire l’attribution d’un sens aux énoncés, doivent être complétées par des hypothèses internes, qui consistent en un ensemble de propositions définissant les propriétés du modèle *M’* simulant le modèle *M* (inaccessible) à l’origine des faits *F*, objets des hypothèses externes.

(ii) Les **hypothèses internes**, c’est-à-dire le modèle *M’*, ont pour tâche de produire par simulation des faits *F’*, analogues des faits *F* à l’origine des hypothèses externes. Les relations entre *M* et *M’* d’une part, et entre *F* et *F’* d’autre part, sont des relations d’analogie.

Si le contrôle de la relation *M-M’* n’est pas effectif (la pragmatique intégrée n’est ni une théorie cognitiviste, ni une théorie psycholinguistique, mais une théorie structuraliste), la relation *F-F’* est, elle, vérifiable. La plausibilité du modèle *M’* (et *a fortior*i son caractère falsifiable) dépend de la consistance de la relation entre les hypothèses externes (*F*) et les produits des hypothèses internes (*F’*).

On peut représenter la structure générale du modèle de la pragmatique intégrée par la figure 2, qui explicite la théorie de la simulation sous-jacente (cf. Ducrot 1980) :

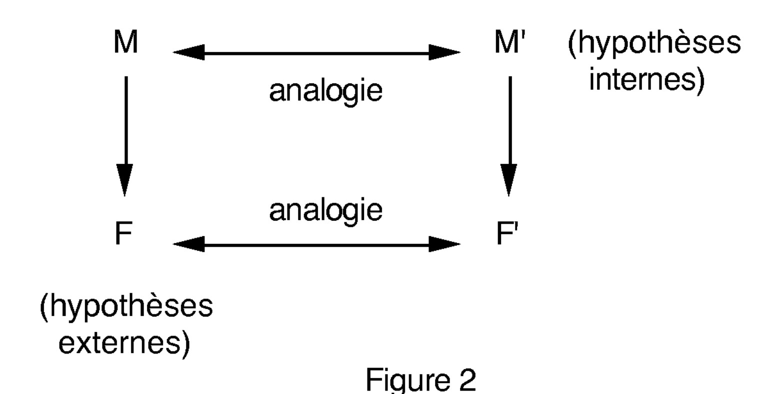


Figure 2

On notera que la relation entre *F* et *F’* n’est pas directe. Ce que produit *M’*, c’est la signification des phrases (*F’*); ce que produit *M*, c’est le sens des énoncés (*F*). La relation d’analogie entre *F* et *F’* ne peut donc être que partielle, étant donné l’architecture de la pragmatique intégrée. Celle-ci se définit en effet comme une *théorie en Y*, dans laquelle la signification de la phrase, sortie du composant linguistique, donne lieu au sens de

l'énoncé, qui est la sortie du composant rhétorique. La distorsion entre *F* et *F'* tient donc à la nécessité ou non d'appliquer des **lois de discours** à la signification de la phrase. Si les hypothèses externes correspondent à la sortie du composant linguistique, aucune loi de discours n'est applicable. En revanche, s'il y a divergence entre hypothèses externes et sortie du composant linguistique, l'application d'une ou de plusieurs lois de discours est obligatoire.

1.4. ARGUMENTATION

La pragmatique intégrée est une théorie sémantique non vériconditionnelle. Par théorie sémantique non vériconditionnelle, il faut comprendre non pas une théorie qui ne s'occupe que des aspects non vériconditionnels des énoncés (comme c'est le cas de la *pragmatique radicale*, cf. *Introduction*), mais une théorie qui fait l'hypothèse forte que les informations pertinentes pour la compréhension des énoncés dans la communication sont argumentatives et non informatives. Pour exprimer les choses d'une manière lapidaire, on dira que la valeur informative d'un énoncé est seconde par rapport à sa valeur argumentative, définie comme primitive.

Pour rendre acceptable la thèse du primat de l'argumentation sur l'information, il est nécessaire de définir d'une manière technique la notion d'argumentation. Ducrot (1987) distingue à cet effet deux sens du terme *argumentation*, l'argumentation au sens ordinaire et l'argumentation au sens technique (cf. Moeschler 1989a pour une présentation générale). Pour Ducrot, l'objet de la pragmatique intégrée n'est pas l'argumentation au sens ordinaire, mais l'argumentation au sens technique.

1.4.1. L'argumentation au sens ordinaire

Dans son sens ordinaire, l'argumentation désigne un ensemble de dispositifs et de stratégies de discours utilisés par un locuteur dans le but de convaincre son auditoire. Les aspects propres à l'argumentation sont ici considérés comme des effets de discours et ne sont nullement associés aux propriétés des langues naturelles. L'étude de l'argumentation au sens ordinaire a donné lieu à de nombreux travaux, notamment dans le cadre des logiques dites non formelles (cf. Perelman 1977) ou naturelles (cf. Grize 1982 et 1990, Grize (éd.) 1984, Borel, Grize et Miéville 1983, Vignaux 1976). Dans ce cadre-là, l'argumentation relève de ce que l'on nomme habituellement l'**analyse du discours** (cf. chapitre 18 pour une acception différente du terme *analyse du discours*).

1.4.2. L'argumentation au sens technique

Dans son sens technique, l'argumentation désigne un type spécifique de relations, instanciées dans le discours et inscrites dans la langue, entre contenus sémantiques. La propriété principale de la relation argumentative est d'être *scalaire* ou *gradable*, i.e. de relier des échelles. La relation argumentative entre un argument et une conclusion est donc de forme $<\pm P,\pm Q>$, donnant lieu aux quatre formes basiques suivantes : $<+P,+Q>$, $<-P,-Q>$, $<+P,-Q>$, $<-P,+Q>$. Ces formes de base, ou *formes topiques,*

sont réductibles à deux structures relationnelles subsumant d'une part <+*P*,+*Q*> et <-*P*,-*Q*> et d'autre part <+*P*,-*Q*> et <-*P*,+*Q*>. Ces formes génériques sont appelées *topoi* (sing. *topos*), que l'on peut réduire au concept de **lieu commun argumentatif**.

Les formes de base associées aux topoi définissent les parcours ou chemins par lesquels il est nécessaire de passer pour expliciter une argumentation. Ainsi, les parcours, pour passer de l'argument à la conclusion en (5), sont multiples et peuvent être exhaustivement représentés par (6). Mais les parcours en (7) ne sont pas identiques, et relèvent de formes topiques différentes :

(5) a. Dépêche-toi : il est huit heures.
b. Inutile de te presser : il est huit heures.

(6) a. T1 <moins on a de temps, plus il faut se presser>
b. T1' <plus on a de temps, moins il faut se presser>
c. T2 <moins on a de temps, moins il faut se presser>
d. T2' <plus on a de temps, plus il faut se presser>

(7) a. Dépêche-toi : il est presque huit heures.
b. Inutile de te presser : il est presque huit heures.

La relation argumentative en (5a) peut être obtenue soit par (6a), soit par (6d). De manière converse, (5b) est explicable par (6b) ou par (6c). Mais chacun de ces choix implique des situations (contextuelles) différentes. Par exemple, dans l'interprétation (6a) de (5a), il faut supposer qu'il y a encore suffisamment de temps, si l'on se dépêche, pour faire ce pour quoi il est nécessaire de se dépêcher (aller à un rendez-vous, au cinéma, etc.); en revanche, dans l'interprétation (6c) de (5b), c'est au contraire l'indication d'une marge de temps trop restreinte qu'explicite la forme topique : il est trop tard pour faire ce pour quoi on devrait se dépêcher.

La situation est plus contrainte pour les exemples (7) : *presque* donne une orientation argumentative à l'argument (il le positionne sur l'échelle du “tard”) et c'est ce positionnement qui explique le recours à des topoi différents pour atteindre des conclusions différentes. Ainsi, (7a) utilise obligatoirement (6a), car (6c) donnerait une conclusion inverse, celle de (7b).

Les notions d'échelle et d'orientation argumentatives sont donc propres à la relation argumentative, que celle-ci soit indiquée linguistiquement ou induite pragmatiquement.

Dans l'argumentation au sens technique, on comprend comment il est possible de défendre la thèse du primat de l'argumentation sur l'information. D'un point de vue informatif (ou vériconditionnel), *presque P* implique *non-P*. Or une phrase de forme *presque P* ne convoque pas un topos utilisable par une phrase de forme *non-P* mais bien un topos compatible avec une phrase de forme *P*. La valeur argumentative (l'indication de l'échelle argumentative sur laquelle le fait indiqué par l'énoncé doit être positionné) est donc bien première par rapport à sa valeur informative (cf. chapitres 10 et 11 pour un développement des thèses argumentativistes).

1.5. POLYPHONIE

L'un des aspects originaux de la pragmatique intégrée tient à sa contestation de la thèse, classique en linguistique, de l'unicité du sujet parlant. La version

du système des pronoms personnels de Benveniste - les pronoms sont répartis en *indicateurs* et *substituts* - laisse inanalysée la notion de *locuteur*, assimilable au *sujet parlant*. Le parti pris énonciatif de l'analyse sémantique de la pragmatique intégrée a conduit Ducrot (cf. Ducrot 1984, chapitre 8, et Ducrot 1989, chapitre 7) à une analyse de l'activité énonciative définie comme le produit de plusieurs voix ou points de vue (cf. chapitre 12 pour un développement de la notion d'énonciation).

Cette analyse n'est pas étrangère au domaine de la réflexion structuraliste sur le discours, notamment littéraire. Genette (1972, mais aussi 1989, cf. chapitre 16) a montré, à propos du discours narratif, la nécessité de distinguer les plans de l'*histoire* (la *diégésis*, ou structure d'événements dont les protagonistes sont les personnages) de celui de la *narration*, dont les protagonistes principaux sont le narrateur et le narrataire (lecteur). Le concept de *narrateur* ne s'oppose pas seulement aux protagonistes du récit (les personnages) en ce qu'il définit le point de vue à partir duquel l'histoire est présentée, mais également à l'auteur, être empirique.

D'un autre côté, et parallèlement, le discours théâtral montre une analogie fonctionnelle étonnante avec le discours narratif et la problématique de l'énonciation (cf. Reboul 1984 et 1985, Moeschler et Reboul 1985). L'existence d'une double situation de communication, interne (personnage-personnage) et externe (auteur-lecteur) montre que le problème du point de vue n'est pas réductible à l'unicité postulée du sujet parlant, dont les traces linguistiques seraient les marques de première personne.

A la thèse de l'unicité du sujet parlant, Ducrot oppose une théorie polyphonique de l'énonciation. Le concept de *polyphonie* implique l'idée de pluralité des voix dans un même énoncé. Les exemples les plus saillants de manifestation polyphonique dans le discours du locuteur sont les énoncés négatifs, ironiques, et l'emploi de certains connecteurs, comme *puisque* :

(8) Il ne fait pas beau.
(9) (sous une pluie battante) : Quel temps magnifique !
(10) Puisque tu sais tout, donne-moi le tiercé.

L'énoncé négatif ne consiste pas, pour Ducrot, à asserter la fausseté d'une proposition, mais consiste en un choc de deux points de vue : le premier correspond à l'assertion de "il fait beau", et le second à l'expression du refus de cette assertion. Ces deux points de vue ne sont pas le fait du locuteur (L) : ils sont le fait de deux énonciateurs (E) différents, mis en scène par le locuteur, auquel seul le second est assimilé. L'analyse de (8) peut dès lors être représentée par (8') :

(8') E_1 : il fait beau
E_2 : refus (il fait beau)
L s'assimile à E_2 et non à E_1.

L'énoncé ironique n'est pas interprété, pour Ducrot, selon l'idée classique qu'il exprime implicitement le contraire de ce qu'il affirme. Comme le montrent Sperber et Wilson (1978 et 1989) - analyse partiellement adoptée par Ducrot - on ne comprendrait pas en quoi l'indication d'un fait contraire à la réalité pourrait être pertinent du point de vue de la communication. En fait, il y a dans toute ironie un fait de mention (Sperber et Wilson 1978) ou d'allusion polyphonique (Ducrot 1984, chapitre 8) : le locuteur renvoie, par son énoncé, à une énonciation ou un point de vue jugé absurde dans les circonstances actuelles, auquel le locuteur refuse de s'assimiler.

Le même principe vaut pour (10). Bien que le locuteur énonce *tu sais tout*, il est plus que probable (notamment à cause de la présence de *puisque*) que le locuteur ne prenne pas en charge cette proposition. Dès lors, la demande qui suit (*donne-moi le tiercé*) devient absurde, l'effet étant un discrédit de l'énonciateur (ici l'allocutaire) qui prétend tout savoir.

L'analyse de ces quelques exemples montre qu'à une vision monolithique du sujet parlant, il est préférable d'adopter une conception polyphonique qui introduise notamment la distinction entre locuteur (défini comme le responsable des actes de langage) et énonciateur (définissant le ou les points de vue mis en scène par le locuteur). Pour reprendre la métaphore théâtrale mentionné par Ducrot (1984, chapitre 8) - basée sur Reboul (1984) -, le locuteur est au metteur en scène ce que les énonciateurs sont au personnage (sur la polyphonie en linguistique et en littérature, cf. ici-même chapitre 12).

1.6. SYNTHESE

La pragmatique intégrée, définie comme une théorie sémantique non véríconditionnelle, fournit ainsi les indications suivantes sur la signification de la phrase :

(i) des indications sur les suites possibles auxquelles l'énonciation de la phrase peut conduire (et négativement des indications sur les suites impossibles);

(ii) des indications sur le potentiel argumentatif de la phrase (son orientation argumentative);

(iii) des indications sur les points de vue (énonciateurs) exprimé dans la phrase.

2. PRAGMATIQUE COGNITIVE

La théorie la plus représentative de la pragmatique cognitive est la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1986a et 1989). La théorie de la pertinence est basée sur une idée simple, celle de *rendement*. Pour Sperber et Wilson, l'esprit humain (la cognition) est un organisme orienté vers la pertinence. Il n'y a pas d'activité de communication, *a fortiori*, qui ne comporte une présomption (au moins) ou une garantie (au plus) de pertinence. Le principe à la base de la théorie est le **principe de pertinence**, que Sperber et Wilson formulent de la manière suivante :

> **Principe de pertinence**
> Tout acte de communication ostensive communique la présomption de sa propre pertinence optimale.

Ce que ce principe exprime, c'est l'idée qu'un acte de communication (par exemple un énoncé), pour que l'on puisse expliquer qu'il mérite l'attention de l'interlocuteur et qu'il donne lieu à un effet interprétatif, doit véhiculer une garantie de pertinence. L'interprétation d'un énoncé ne serait pas un acte gratuit et recevrait, à titre de "récompense", le bénéfice de certains effets cognitifs.

La **pertinence** peut dès lors être définie comme une notion comparative, déterminée par deux facteurs principaux : l'*effort cognitif* (le coût de traitement) et l'*effet contextuel* :

Pertinence
(a) Toutes choses étant égales par ailleurs, plus un énoncé produit d'effets contextuels, plus cet énoncé est pertinent.
(b) Toutes choses étant égales par ailleurs, moins un énoncé demande d'efforts de traitement, plus cet énoncé est pertinent.

Les notions d'*effort cognitif* et d'*effet contextuel* seront développées dans le chapitre 4. Les efforts cognitifs sont principalement déterminés par la nature du stimulus à traiter : la longueur de l'énoncé, sa structure syntaxique, les conditions déterminant l'accès lexical. De leur côté, les effets contextuels sont le produit du traitement de l'énoncé, interprété relativement à un contexte particulier (d'où le terme *effet contextuel*). Les effets contextuels sont de trois types :

(i) *ajout d'information* (on parlera d'*implication contextuelle* pour qualifier le type d'implication tirée conjointement de l'énoncé et de son contexte);

(ii) *suppression d'information* (lorsqu'une implication contextuelle ou la forme propositionnelle d'un énoncé est contradictoire avec une proposition entretenue en mémoire, on supprime la plus faible);

(iii) *renforcement* de la force avec laquelle une proposition est entretenue.

La théorie de la pertinence peut être résumée à partir des quatre thèses suivantes, développées dans la suite de ce chapitre :

(i) la communication verbale n'est pas uniquement une affaire de **code**□ elle est aussi une affaire d'**inférence**;

(ii) dans le traitement des énoncés, deux types de processus mentaux interviennent : des processus liés à la **représentation** (responsables de la formation des hypothèses) et des processus liés à la **computation** (responsables des calculs inférentiels);

(iii) l'interprétation pragmatique des énoncés consiste principalement en un enrichissement de deux aspects de la forme propositionnelle d'un énoncé : ses **implicitations** d'une part et ses **explicitations** d'autre part;

(iv) l'usage d'un énoncé peut être ou **descriptif** (on dira que la forme propositionnelle de l'énoncé constitue une description de la pensée du locuteur) ou **interprétatif** (on dira que la forme propositionnelle de l'énoncé constitue une interprétation de la pensée du locuteur).

2.1. MODELE DU CODE ET MODELE DE L'INFERENCE

2.1.1. Modèle du code

Le modèle de la communication qui a prévalu en linguistique structurale et en sémiologie est le modèle du code, modèle qui a été explicitement décrit par les ingénieurs de la communication (cf. Shannon et Weaver 1949 et également Eco 1972 pour une description de portée plus générale). Le modèle du code fonctionne de la manière suivante (cf. Sperber et Wilson 1989, chapitre 1) : un code est un ensemble de symboles ou un système

d'appariement <message, signal>. Le message, non transportable, renvoie à ce qu'on appelle en linguistique le signifié, alors que le signal, transportable, correspond à la contrepartie du signifié qu'est le signifiant.

Le code, défini comme un système d'appariement <message, signal>, peut être plus complexe qu'une simple liste de symboles. Les langues naturelles, de même que les langages artificiels considérés comme des codes, sont définies par des règles de syntaxe, réglant la concaténation des signaux dans les séquences de symboles, et des règles sémantiques, permettant d'interpréter les séquences de symboles et d'associer des messages aux suites de signaux.

Le modèle du code n'est pas seulement caractérisé comme un système d'appariement <message, signal>. Il explique en effet comment les symboles sont émis, transmis et interprétés dans le processus de communication. En d'autre termes, le modèle du code est une théorie de la communication en ce que

(i) il rend compte de l'encodage (relation source-codeur),

(ii) il rend compte du transfert des symboles (via un canal),

(iii) il rend compte du décodage (relation décodeur-destination).

Un tel modèle peut être représenté par la figure 3 :

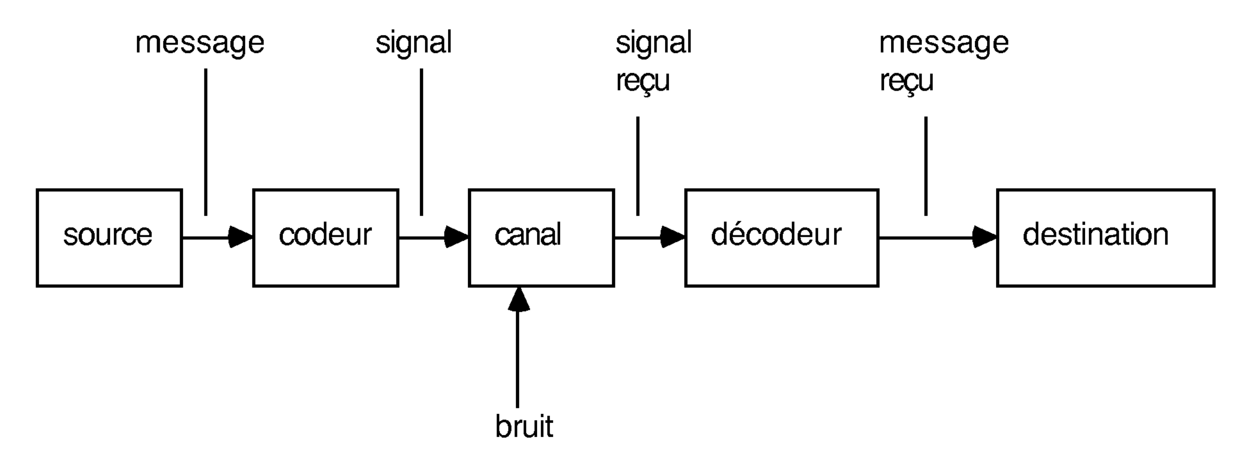


Figure 3 : le modèle du code (d'après Sperber et Wilson 1989)

La caractéristique principale du modèle du code est une conception symétrique de la communication□le processus de décodage est la contre-partie symétrique du processus d'encodage. L'avantage du modèle du code est d'avoir un **fort pouvoir explicatif** : il explique en effet la bonne communication. La condition suffisante pour une bonne communication est le partage d'un code commun. Mais la mauvaise communication est également expliquée : son unique cause (outre l'absence d'un code commun), ce sont les perturbations qui peuvent affecter le canal, perturbations que l'on nomme techniquement "bruits".

Mais si le modèle du code a un fort pouvoir explicatif, il a l'inconvénient d'avoir un **faible pouvoir descriptif**. Il n'explique nullement comment un auditeur arrive à recouvrer l'intention informative du locuteur. La raison principale en est que si la communication est une affaire de code, elle est aussi une affaire d'inférence. Il est donc nécessaire de compléter le modèle du code par un modèle de l'inférence.

2.1.1. Modèle de l'inférence

L'idée d'inférence, et *a fortiori* de modèle de l'inférence, peut être associée à la théorie des *implicatures* de Grice (1975). Les implicatures correspondent à la partie non littérale de l'énoncé qui fait l'objet de l'acte de communication. Dans la théorie de Grice, suivant qu'elles sont ou non déclenchées par des maximes de conversation (maximes de quantité, de qualité, de pertinence et de manière), les implicatures sont dites *conversationnelles* ou *conventionnelles* (cf. chapitre 7 pour une description précise des maximes).

L'idée d'inférence, associée aux implicatures conversationnelles, peut être explicitée par la procédure suivante :

Procédure de déclenchement des implicatures conversationnelles
1. Le locuteur *L* a dit *P*.
2. Il n'y a pas lieu de supposer pour l'interlocuteur *I* que *L* n'observe pas les maximes conversationnelles ou du moins le principe de coopération (CP).
3. Pour cela, il fallait que *L* pense *Q*.
4. *L* sait (et sait que *I* sait que *L* sait) que *I* comprend qu'il est nécessaire de supposer que *L* pense *Q*.
5. *L* n'a rien fait pour empêcher *I* de penser *Q*.
6. *L* veut donc que *I* pense *Q*.
7. Donc *L* a implicité *Q*.

On parlera, pour qualifier la relation de *P* à *Q*, d'**inférence pragmatique non démonstrative**. L'inférence y est pragmatique, parce qu'elle n'est pas déclenchée par les seules formes ou significations de la phrase, mais par la conjonction d'informations linguistiques et d'informations non linguistiques (maximes, informations d'arrière-plan). Elle est également non démonstrative, parce qu'il n'y a aucune garantie à ce que, étant donné *P*, *Q* soit obligatoirement inféré.

Un modèle de l'inférence est donc un modèle qui explique, à partir de l'énoncé et d'autres informations (situation, contexte, maximes de conversation) comment recouvrer les implicatures. D'une manière plus générale, on dira (cf. Sperber et Wilson 1989) qu'un modèle de l'inférence est un système reliant un ensemble de prémisses à une conclusion, modèle représenté par la figure 4 :

prémisse 1
prémisse 2
...
prémisse n
____
conclusion

Figure 4 : modèle de l'inférence

La théorie de la pertinence de Sperber et Wilson se distingue de la théorie de Grice sur les points suivants :

(i) les inférences sont déductives, et non inductives;

(ii) les inférences ne sont pas déclenchées par des règles ou des maximes de conversation;

(iii) les inférences n'ont pas pour seul objet les implicatures de l'énoncé, mais aussi l'enrichissement de sa forme logique (son explicitation).

2.2. REPRESENTATION ET COMPUTATION

Dans la théorie de la pertinence, l'interprétation des énoncés est à la fois un processus représentationnel et un processus computationnel. Représentation et computation ont les deux aspects de l'interprétation associés d'une part à la constitution du contexte et d'autre part au processus inférentiel.

2.2.1. Représentation

La dimension représentationnelle du traitement des énoncés est liée à la partie créative de leur interprétation. Si l'interprétation est une affaire d'inférence, elle est aussi, fondamentalement, dépendante de la capacité (cognitive) de l'interlocuteur à construire un contexte suffisant pour la pertinence, à savoir un contexte qui permette de produire une **interprétation cohérente avec le principe de pertinence**. Un énoncé est, dans une interprétation donnée, cohérent avec le principe de pertinence si, et seulement si, le locuteur a rationnellement pu s'attendre à ce qu'il soit optimalement pertinent pour l'auditeur dans cette interprétation. La conséquence en est que l'interprétation obtenue est la première, dont les effets compensent l'effort de traitement, et non celle qui produit le plus d'effets. En effet, le critère de cohérence avec le principe de pertinence explique pourquoi, dès qu'une interprétation est obtenue, le processus de traitement s'arrête et ne continue pas à l'infini : il suffit que le rendement effort-effet soit suffisant pour obtenir une interprétation cohérente avec le principe de pertinence. La prédiction que fait la théorie de la pertinence est que l'interprétation obtenue n'est pas nécessairement celle qui produit le plus d'effets, mais celle qui optimise le rendement effort-effet (i.e. celle qui offre suffisamment d'effets pour un coût de traitement minimal).

L'interprétation obtenue n'est donc pas le simple fait de l'énoncé, mais est le résultat de la combinaison de l'énoncé et d'hypothèses, à savoir de propositions munies d'une certaine force de croyance, qui composent le **contexte**. Le contexte de l'énoncé a donc comme propriété singulière, dans la théorie de la pertinence, d'être non pas donné par la situation, mais **construit** (cf. chapitre 4). En d'autres termes, il constitue une variable et non une constante.

2.2.2. Computation

La dimension computationnelle du traitement de l'énoncé est à l'origine des inférences. Dans la terminologie de Sperber et Wilson, le résultat d'une inférence qui a pour prémisses une hypothèse contextuelle et l'énoncé est appelé **implication contextuelle** : une implication contextuelle est donc une proposition qui n'aurait pu être tirée ni du contexte seul ni de l'énoncé seul. Le processus qui associe hypothèses contextuelles et forme (moins que)propositionnelle est nommé **contextualisation**.

La composante computationnelle (ou système déductif) ne contient que des **règles déductives d'élimination**. Une règle déductive est une règle d'élimination si, et seulement si, elle produit de l'information nouvelle, i.e. des **implications non triviales**. Les **règles déductives d'introduction**, quant à elles, autorisent la redondance ou l'itération, et produisent de ce fait des **implications triviales**.

On comparera à cet effet la règle d'élimination de l'implication matérielle (ou plus communément *modus ponens*) avec la règle d'introduction de la conjonction (*et*) :

***modus ponens* (élimination de *si*)**
entrées (i) si P alors Q (si Max est sage, alors il ira au cinéma)
(ii) P (Max est sage)
sortie Q (Max ira au cinéma)

introduction de *et*
entrée P (Max est bavard)
sortie P et P (Max est bavard et Max est bavard)

La raison pour ne conserver que les règles d'élimination dans le système déductif est psychologique. Rappelons que la théorie de la pertinence fait l'hypothèse que l'esprit humain est orienté vers la pertinence. A ce titre, on ne comprendrait pas comment le système déductif pourrait contenir des règles d'inférence qui répètent (sans aucune contrainte) la même information : rien n'interdit, par la règle d'introduction de *et*, à partir de *P*, de produire *P et P*, *(P et P) et P*, etc..

Une seconde propriété du système déductif (à côté des règles d'élimination) est de distinguer les **règles analytiques** des **règles synthétiques**. Par définition, une règle analytique ne contient qu'une prémisse comme entrée, alors qu'une règle synthétique en contient deux.

Par exemple, la règle d'élimination de la conjonction (*et*) est analytique, alors que le *modus tollendo tollens* (élimination de *ou*) est synthétique :

élimination de *et*
entrée P et Q (Max écrit et Marie lit)
sorties (i) P (Max écrit)
(ii) Q (Marie lit)

***modus tollendo tollens* (élimination de *ou*)**
(a) entrées (i) P ou Q (Max écrit ou Marie lit)
(ii) non-P (Max n'écrit pas)
sortie Q (Marie lit)

(b) entrées (i) P ou Q (Max écrit ou Marie lit)
(ii) non-Q (Marie ne lit pas)
sortie P (Max écrit)

La distinction entre règles analytique et synthétique permet de contraindre les règles d'élimination impliquées dans les implications contextuelles à être des règles synthétiques. De plus, comme les règles de déduction impliquées dans le processus inférentiel sont des règles d'élimination, les implications qui résultent de leur application sont non triviales (une implication est triviale si elle est produite par une règle d'introduction). Une implication contextuelle est donc synthétique et non triviale, ce qui signifie du point de vue communicationnel qu'elle consiste en l'ajout d'information nouvelle.

2.3. EXPLICITATION ET IMPLICITATION

L'une des caractéristiques des approches pragmatiques classiques, comme la théorie searlienne des actes de langage ou la théorie gricéenne des implicatures, est de faire une distinction entre les aspects explicites du sens et ses aspects implicites. Les différences entre *sens littéral* et *implicature* (Grice), entre *sens de la phrase* et *sens de l'énonciation du locuteur* (Searle), ou encore entre *acte secondaire* et *acte primaire* en sont les reflets. Ces distinctions ne sont à l'heure actuelle contestées par personne, mais la question est de savoir si elles sont nécessaires pour décrire les processus de compréhension des énoncés. Dans les théories classiques, le sens implicite est dérivé du sens littéral et d'autres informations (d'arrière-plan chez Searle, contexte chez Grice) associées à des règles pragmatiques (conditions de félicité des actes illocutionnaires, maximes de conversation). Le décodage du sens littéral est donc un passage obligé, et la décision de poursuivre ou non le processus interprétatif est fondamentalement liée au principe de coopération et à un diagnostic de défectuosité. L'une des conséquences des théories classiques, que conteste la théorie de la pertinence, est que la communication littérale constituerait l'état normal de la communication et qu'*a fortiori*, la communication indirecte, ou non littérale, serait un cas marqué, i.e. non préféré; les formes qu'elle prend dans les métaphores, les actes de langage indirects, les métonymies, l'ironie, les usages approximatifs seraient des cas de non-respect de règles pragmatiques.

Les exemples suivants illustrent de telles situations, et plus précisément les cas de métaphore, d'acte de langage indirect, d'ironie et d'énoncé vague :

(11) a. Tu es le sel de ma vie.
b. J'aimerais que tu mettes ta robe noire.
c. (sous une pluie battante) Quel temps magnifique !
d. Il paraît qu'un chercheur CNRS ne gagne que 10 000 francs.

La différence entre dimension littérale et dimension non littérale du sens n'est pas contestée par Sperber et Wilson et par la théorie de la pertinence. Mais la dimension fondamentale de la communication n'est pas pour eux la littéralité. Ils font en effet l'hypothèse d'une absence de solution de continuité entre communication littérale et communication non littérale, et l'hypothèse que c'est la communication littérale qui constitue le cas marqué (cf., sur ce point, ici-même chapitre 15, § 4.2). On pourra à ce titre comparer les énoncés en (12) aux énoncés en (11) pour s'en convaincre :

(12) a. Tu es la cause de mon bonheur.
b. Je te demande de mettre ta robe noire.
c. Quel mauvais temps !
d. Il paraît qu'un chercheur CNRS ne gagne que 9897,68 francs.

Les deux dimensions du sens que nous venons de rappeler sont respectivement dénommés *explicitation* et *implicitation* par Sperber et Wilson.

2.3.1. Explicitation

Les explicitations sont les développements de la forme logique de l'énoncé, et ne correspondent pas à ce titre au sens littéral. Par *développement de la forme logique*, il faut comprendre l'assignation de référents aux anaphoriques et aux déictiques, la détermination de l'attitude propositionnelle du locuteur, etc., bref, tout enrichissement de la forme logique produit par la combinaison de l'énoncé, d'informations sur la situations, d'hypothèses contextuelles accessibles en mémoire et de processus inférentiels.

Par exemple, les énoncés en (13) ont pour formes logiques (14) et pour explicitations (15). :

(13) a. Je ne l'ai pas vu depuis une éternité.
b. Peux-tu me passer le sel ?
c. Myriam a téléphoné hier.

(14) a. Le locuteur n'a pas vu *x* depuis $t_i<t_0$
b. Le locuteur demande à l'interlocuteur s'il a la capacité de lui passer le sel
c. Myriam a téléphoné à *x* le jour précédent l'énoncé

(15) a. Jacques Moeschler n'a pas vu Jean-Claude Anscombre depuis une année.
b. Jacques Moeschler désire qu'Anne Reboul lui passe le sel.
c. Myriam Bloedé a téléphoné à Anne Reboul le 1er janvier 1992.

Les explicitations correspondent au processus de développement (ou d'enrichissement) de la forme logique de l'énoncé produit par le système périphérique linguistique.

On voit donc que le passage de (13) à (15) ne peut se faire qu'à partir des seules informations données en (14). L'explicitation des énoncés est une composante fondamentale du processus d'interprétation pragmatique et ne peut être réduite à un simple processus de décodage. Il s'agit de bien plus, à savoir d'un processus de développement ou d'enrichissement de la forme logique.

2.3.2. Implicitation

Les **implicitations** d'un énoncé (qui ne sont réductibles ni aux implicatures conversationnelles ni aux implicatures conventionnelles de Grice) ne correspondent pas aux développements de la forme logique, mais à l'ensemble des hypothèses nécessaires pour obtenir une interprétation cohérente avec le principe de pertinence. Sperber et Wilson distinguent deux types d'implicitations : les **prémisses implicitées**, et les **conclusions implicitées**.

Prenons l'exemple suivant :

(16) Pierre : Est-ce que tu aimerais conduire une Mercedes ?
Marie : Je n'aimerais conduire AUCUNE voiture de luxe.

Pour comprendre la réponse de Marie, il est nécessaire de faire appel à des connaissances dites *encyclopédiques*, comme (17) qui, associée à son explicitation (18), produit l'*implication contextuelle* (19). (17) est une *prémisse implicitée*, (19) est une *conclusion implicitée.*

(17) Une Mercedes est une voiture de luxe.
(18) Marie ne désire pas conduire une voiture de luxe.
(19) Marie ne désire pas conduire une Mercedes.

N.B. La définition donnée de l'*implicitation* ne recouvre pas la notion gricéenne d'*implicature*. En effet, les implicatures sont *conventionnelles* lorsqu'elles sont attachées à une forme linguistique particulière (elles sont non détachables), qu'elles ne font intervenir aucun calcul inférentiel particulier (elles sont non calculables), qu'elles sont automatiquement associées à l'expression linguistique et qu'elles sont non annulables; les implicatures sont *conversationnelles* lorsqu'elles sont détachables, calculables, non conventionnelles et annulables, c'est-à-dire lorsqu'elles sont déclenchées par l'exploitation ou la violation des maximes de conversation. La théorie de la pertinence ne distingue pas ces deux types d'implicatures, parce que l'interprétation pragmatique n'est pas déclenchée par l'exploitation ou la violation des maximes, mais par le principe de pertinence. De plus, la théorie gricéenne suppose que les implicatures (conventionnelles et conversationnelles) correspondent aux aspects non vériconditionnels des énoncés. Dans la pragmatique de la pertinence, qui est une théorie pragmatique vériconditionnelle, les implicitations, comme les explicitations, ont des propriétés vériconditionnelles. Cf. ici-même chapitre 9, § 1.4.

La distinction entre *prémisse implicitée* et *conclusion implicitée* est cruciale pour la théorie de la pertinence. Les prémisses implicitées renvoient aux hypothèses que doit convoquer l'interlocuteur afin d'obtenir une interprétation cohérente avec le principe de pertinence. En second lieu, les conclusions implicitées ont la propriété de n'être **pas complètement déterminées.** Si ce que Marie voulait communiquer en (16) correspondait à (19), on pourrait se demander légitimement pourquoi elle n'a pas simplement énoncé (19), à savoir communiqué littéralement et complètement sa pensée. La réponse est que Marie, en (16), communique plus que (19). Etant donné (20) et (21), aussi accessibles que (17), Marie communique, certes plus faiblement que (19), également (22) et (23) :

(20) Une Porsche est une voiture de luxe.
(21) Une Ferrari est une voiture de luxe.
(22) Marie ne désire pas conduire une Porsche.
(23) Marie ne désire pas conduire une Ferrari.

Si les implicitations (et plus précisément les conclusions implicitées) ne sont pas complètement déterminées, elles varient entre elles quant à leur force. Ainsi, Marie communique certainement plus fortement (19) que (22) ou (23), pour des raisons liées au thème du dialogue. Mais il serait inconséquent de dire qu'elle ne communique pas (22) ou (23) : ces implicitations sont au contraire ce qui fonde sa réponse indirecte. Si Marie n'avait l'intention que de communiquer (19), elle aurait répondu directement, par exemple par (24) :

(24) Je ne conduirai jamais une Mercedes.

2.4. DESCRIPTION ET INTERPRETATION

2.4.1. Usage et mention

L'une des propriétés principales des langues naturelles est qu'elles constituent leur propre *métalangage*. Cela signifie qu'une langue avec le même lexique, la même syntaxe et la même sémantique peut être utilisée à la fois comme *description* (dans sa fonction référentielle habituelle) et comme *mention* (la référence de l'expression est elle-même). Ainsi, l'expression *la rose rouge* est utilisée en (25a) descriptivement et en (25b) interprétativement ou en mention :

(25) a. La rose rouge est dans le vase.
b. "La rose rouge" est un syntagme nominal.

La littérature philosophique et logique a grandement développé cette distinction, et l'opposition classique entre **usage** et **mention** en est la trace (cf. pour une synthèse Récanati 1979a). La différence entre une expression en usage et en mention est pertinente du point de vue logique, car dès qu'elle est en mention, l'expression constitue un **contexte opaque** (ou oblique) qui modifie les conditions de validité des inférences. En effet, l'inférence (26) est dite valide, car les prémisses sont vraies, et il en découle une conclusion vraie. En revanche, si l'on peut dire que les prémisses de (27) sont vraies, la conclusion ne l'est pas, et la raison tient à ce que l'expression *San-Antonio* en (27a) est utilisée, alors qu'elle est mentionnée en (27b), transformant par ce fait le contexte transparent de (26) en contexte opaque (27) :

(26) a. San-Antonio = Frédéric Dard
b. San-Antonio est l'auteur de *La vie secrète de Walter Klosett*
___
c. Frédéric Dard est l'auteur de *La vie secrète de Walter Klosett*

(27) a. San-Antonio = Frédéric Dard
b. San-Antonio a dix lettres
___
c. Frédéric Dard a dix lettres

2.4.2. Usage descriptif et usage interprétatif

La théorie de la pertinence a donné un statut central à cette opposition, qui recouvre les notions de *description* et d'*interprétation.* Plus précisément, on parlera d'*usage descriptif* et d'*usage interprétatif* d'une forme propositionnelle. Une forme propositionnelle a un usage descriptif lorsqu'elle représente un état de choses. Dans ce cas, la forme propositionnelle de l'énoncé est une description d'un certain état du monde. Mais une forme propositionnelle peut être une représentation d'autre chose que d'un état de fait : elle peut représenter une autre représentation à forme propositionnelle (par exemple une pensée) en vertu de la ressemblance entre les deux formes propositionnelles. La première représentation est dans ce cas-là une interprétation de la seconde et on dira qu'elle est utilisée interprétativement.

La notion centrale est ici celle de ressemblance entre formes propositionnelles, et plus précisément celle de **ressemblance interprétative**. On dira que deux formes propositionnelles se ressemblent interprétativement si elles partagent leurs implications

analytiques et contextuelles. La ressemblance interprétative est une notion comparative, et est susceptible de degré. On peut envisager trois situations types :

(i) Les deux formes propositionnelles ne partagent aucune de leurs implications : dans ce cas, on dira que la ressemblance interprétative est nulle. Un exemple type de ressemblance interprétative nulle est la situation d'échec de communication.

(ii) Les deux formes propositionnelles partagent une partie seulement de leur implications : la ressemblance interprétative est partielle, et cette situation correspond à l'état normal de la communication. Elle est représentée par la communication non littérale, et notamment par les tropes en général, et la métaphore en particulier.

(iii) La communication littérale correspond à la situation extrême, et exceptionnelle, où les formes propositionnelles partagent toutes leurs implications analytiques et contextuelles. La communication littérale n'est pas considérée comme qualitativement supérieure, mais constitue un cas marqué de communication.

Ces différents types de ressemblance interprétative mettent donc au centre des études sur l'emploi du langage les cas où la ressemblance interprétative est partielle, comme c'est le cas dans la communication non littérale. Le recours à la notion de ressemblance interprétative, comme à la distinction entre usage descriptif et usage interprétatif, explique que dans la théorie de la pertinence, le sens littéral n'a pas de statut théorique. En effet, si tel était le cas, cela impliquerait que l'état normal de la communication correspondrait à la communication littérale, situation qui constitue dans la théorie de la pertinence un pôle extrême de ressemblance interprétative.

La situation générale, et notamment la différence entre description et interprétation, est explicitée par le schéma suivant de Sperber et Wilson□

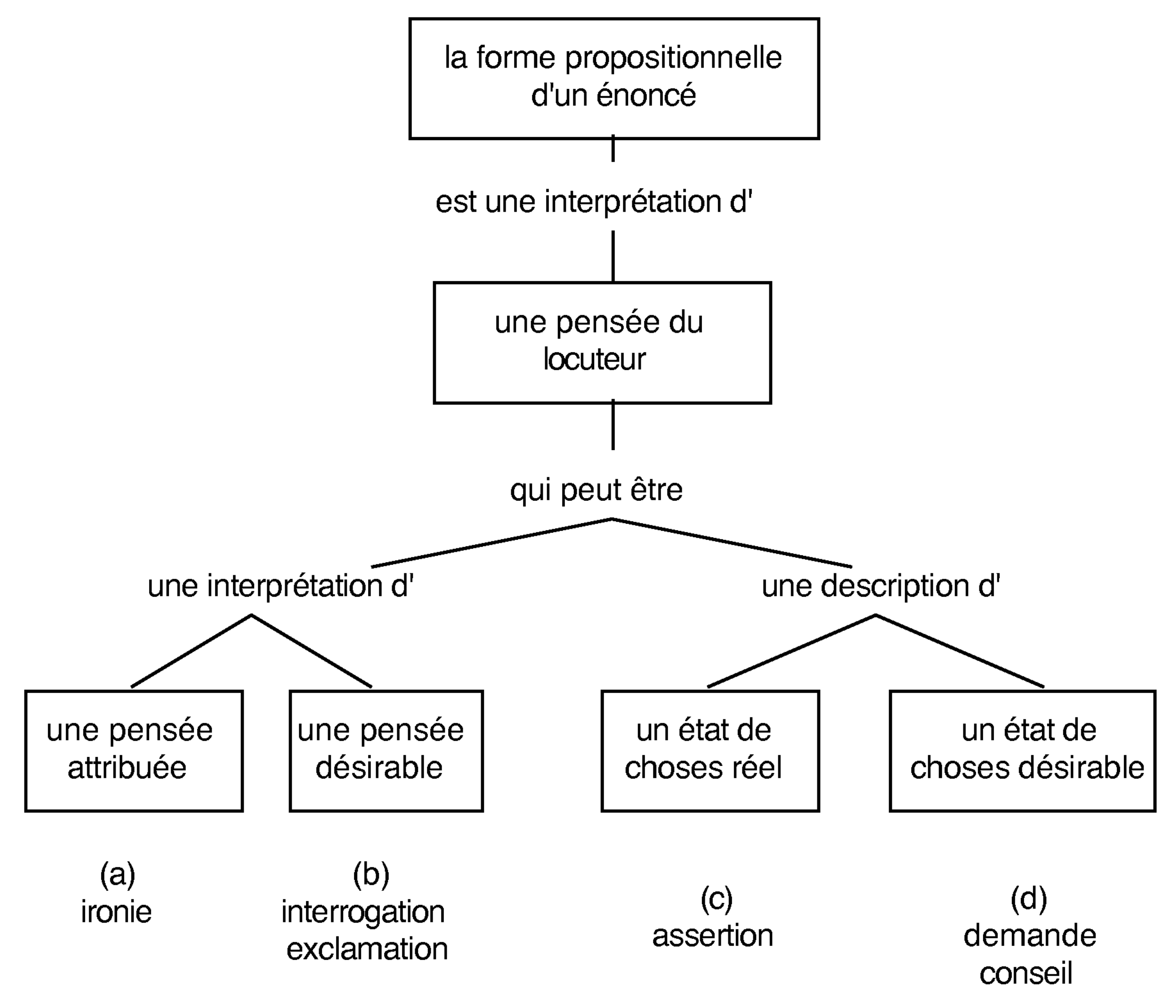


Figure 5 : description et interprétation (d'après Sperber et Wilson 1989)

Chapitre 3

Interprétation vériconditionnelle des énoncés : forme logique *versus* forme propositionnelle, encodage et inférence

Il peut paraître étonnant que, dans un ouvrage sur la pragmatique, un chapitre entier soit consacré à l'interprétation vériconditionnelle des énoncés, ce thème étant traditionnellement considéré comme relevant de la sémantique. La réponse à cette objection passe, au bout du compte, par la distinction entre forme logique et forme propositionnelle d'un énoncé.

1. LA NOTION DE FORME LOGIQUE

1.1. LA NOTION DE FORME LOGIQUE ET SON INTRODUCTION EN LINGUISTIQUE

La notion de *forme logique* apparaît au tournant du siècle dans les travaux de logique philosophique de Russell et de Frege. Dans l'esprit de Russell (1905) et de Frege (1971), la forme logique d'une phrase est une formule bien formée d'un langage formel quelconque qui correspond à la structure logique sous-jacente de cette phrase. On notera qu'il y a dissociation entre la structure apparente de la phrase et sa structure logique telle qu'elle se manifeste dans la forme logique. La forme logique détermine les conditions de vérité de la phrase et permet de lui attribuer une valeur de vérité.

C'est la **sémantique générative** qui a introduit, au début des années soixante-dix, la notion de forme logique en linguistique en faisant l'hypothèse que la structure profonde postulée par la grammaire générative se ramène purement et simplement à la forme logique. C'est directement sur la forme logique qui, dans cette optique, se confond avec la structure profonde de la phrase, qu'opèrent les transformations syntaxiques. L'introduction de la notion de forme logique a donc une conséquence importante□l'affaiblissement, voire la disparition, de la frontière entre la syntaxe et la sémantique. Cette attaque, largement couronnée de succès, contre le postulat de l'autonomie de la syntaxe, pose néanmoins un certain nombre de problèmes liés au fait qu'une forme logique réduite à la structure profonde de la phrase n'est pas susceptible en elle-même de recevoir une valeur de vérité□ il faut lui adjoindre quelques éléments, touchant notamment à la référence et à un certain nombre de problèmes généralement considérés comme appartenant au domaine de la pragmatique. C'est donc, finalement, non seulement l'autonomie de la syntaxe que l'introduction de la notion de forme logique, telle qu'elle a été faite par la

sémantique générative, remet en cause, mais encore la frontière entre sémantique et pragmatique. En d'autres termes, que doit-on inclure dans la forme logique et que doit-on en exclure□ C'est le problème traité dans un ouvrage récent de Lycan (cf. Lycan 1984) que nous avons largement utilisé dans ce chapitre.

1.2. LA RELATIVITE AU CONTEXTE : LE PROBLEME DE LA REFERENCE INDEXICALE, DE LA REFERENCE DEMONSTRATIVE ET DES TERMES VAGUES

Les langues naturelles utilisent très fréquemment des éléments dits **indexicaux** qui sont aussi variés que les déictiques de première et de deuxième personnes (*je/nous*, *tu/vous*), de temps (*maintenant*, *aujourd'hui*, *hier*, etc.), de lieu (*ici*, *là*, etc.) et les temps verbaux. Tous ces éléments ont pour caractéristique commune de ne prendre leur sens qu'en emploi, par rapport au repère que constitue l'énonciation de la phrase.

N.B.1. Le terme *énonciation* doit ici être compris au sens de Ducrot (cf. Ducrot 1980), c'est-à-dire comme un événement historique qui a lieu à un moment déterminé, dans un lieu déterminé et par le fait d'un individu déterminé.

N.B.2. Dans la terminologie de Milner (cf. Milner 1978, 1982), les indexicaux sont dépourvus d'*autonomie référentielle* dans la mesure où ils ne suffisent pas, à eux seuls, à déterminer leur référent. C'est aussi le cas des démonstratifs, qui sont privés d'autonomie référentielle parce que privés de référence virtuelle, i.e. de signification lexicale.

Ainsi, la forme logique doit, pour recevoir une valeur de vérité, comprendre un index qui relativise la vérité à un moment et à un locuteur. Ceci, cependant, ne répond pas au problème des **démonstratifs**□lorsque le locuteur a indiqué ce dont il veut parler par un terme démonstratif accompagné d'un geste, la vérité n'est plus relative seulement au locuteur et au moment, mais au locuteur, au moment et à l'objet désigné.

Reste encore le problème des **termes vagues**□un certain nombre d'expressions référentielles ou non référentielles n'ont en effet pas de signification propre mais plutôt une signification qui sera déterminée partiellement par la situation d'énonciation.

On en trouve un exemple dans la phrase suivante entendue dans une émission humoristique de France Inter□

(1) Le chef, le vrai, descend d'abord de son père de chef et plus tard de sa R25 gris métallisée avec motards.
Claude Villers au "Vrai-faux journal" de France Inter, 31/3/1992.

Le terme *descendre* est pris ici dans deux acceptions successives□dans la première, il s'agit de l'acception biologique dans laquelle un fils descend de son père; dans la seconde, de l'acception physique dans laquelle on passe d'une situation donnée à une situation inférieure.

Tous ces éléments, les indexicaux, les démonstratifs, les termes vagues, posent le problème de la référence, du lien entre le langage et ce que le langage désigne en emploi, ce qui ne saurait surprendre si l'on considère que la valeur de vérité d'une phrase dépend du fait que cette phrase est ou n'est

pas vérifiée par un état de choses dans le monde. Ce que la forme logique d'une phrase sert à préciser, ce sont précisément les conditions de vérité, c'est-à-dire l'état de choses dans le monde, s'il y en a un, qui vérifie la phrase en question. Tout ceci, selon Lycan, a une conséquence□ la forme logique, pour être susceptible de recevoir une valeur de vérité, doit pouvoir s'adapter à l'emploi de la phrase, c'est-à-dire à l'énoncé, et elle doit être relativisée à un *contexte*.

N.B. *Contexte* est ici entendu en un sens non technique, qui n'a rien à voir avec celui dans lequel l'emploient Sperber et Wilson (cf. Sperber et Wilson 1989 et ici-même chapitre 2, § 2.3.2. et chapitre 4, § 4). Ici, le terme désigne, de façon assez peu précise il faut le reconnaître, la situation d'énonciation.

1.3. LES "SIGNIFICATIONS SECONDAIRES"□ IMPLICATURES CONVERSATIONNELLES, IMPLICITATIONS ET PRESUPPOSITIONS

Si la logique classique ne reconnaît qu'une relation implicative unique et forte, l'*implication matérielle*, les études sur le langage naturel lui ont ajouté d'autres phénomènes "para-logiques"□ les *implicatures conversationnelles* (au sens de Grice 1975), les *implicitations* (au sens de Sperber & Wilson 1989) et les *présuppositions*. Cet ajout est légitimé par l'appartenance de ces "significations secondaires" à la signification de la phrase, appartenance justifiée elle-même par l'affirmation selon laquelle ne pas saisir ces différentes "significations secondaires" revient à ne pas comprendre la phrase. Le problème, dès lors, est de savoir s'il faut inclure ces "significations secondaires" dans la forme logique de la phrase ou si elles doivent en être exclues.

1.3.1. Implicatures conversationnelles

La réponse de Lycan à cette question en ce qui concerne les implicatures conversationnelles gricéennes est simple□elle consiste à faire remarquer que les implicatures gricéennes ne relèvent pas de la signification entendue au sens strict, c'est-à-dire comme le contenu propositionnel de la phrase, mais de son emploi dans une intention déterminée par le locuteur.

Un exemple permet de voir la force de l'argument de Lycan:

(2) A : Est-ce que tu aimerais conduire une Porsche?
B : Je n'aimerais conduire aucune voiture de luxe.

(3) B n'aimerait pas conduire une Porsche.

On peut considérer que l'implicature conversationnelle véhiculée par (2B) est (3). On le voit, il est difficile de prétendre que (2B) signifie (3) ou que la signification de (2B) contienne (3). Il faut distinguer ce qui rend une phrase vraie ou fausse et les implications de cette phrase.

1.3.2. Implicitations

Le problème des implicitations dans l'acception de Sperber et Wilson est susceptible d'une réponse analogue. Comme les implicatures

conversationnelles, elles ne relèvent pas de la signification de la phrase et n'appartiennent pas à son contenu propositionnel. La réponse de Lycan est peut-être plus convaincante encore dans leur cas dans la mesure où elles ne correspondent pas toujours à une intention déterminée du locuteur.

Revenons-en à l'exemple (2). Si (3) est, dans la terminologie de Grice, une implicature conversationnelle de (2B), c'est aussi, dans la terminologie de Sperber et Wilson, une implicitation de (2B). Mais ce n'est pas la seule□(4), (5) et (6) sont d'autres implicitations de (2B) que, comme (3), on peut déduire de (2B), mais qui n'ont sans doute pas été intentionnées par B et qui sont plus faiblement communiquées que (3)□

(4) B n'aimerait pas conduire une Maserati.
(5) B n'aimerait pas conduire une Jaguar.
(6) B n'aimerait pas conduire une Rolls-Royce.

On notera d'ailleurs que ni Grice, ni Sperber et Wilson n'ont jamais prétendu que les implicatures conversationnelles ou les implicitations doivent être inclues dans la forme logique de l'énoncé.

1.3.3. Présupposition et présomption lexicale

Reste le problème de la présupposition.

La présupposition est un phénomène qui se laisse facilement décrire à partir d'exemples□

(7) a. Jean a cessé de fumer.
b. Jean fumait.
(8) Jean a-t-il cessé de fumer□
(9) Jean n'a pas cessé de fumer.

Si (7a) représente l'énoncé tel qu'il a été prononcé (le *posé*), (7b) représente le *présupposé*. Le test de la présupposition est la survie du présupposé à diverses modifications de la phrase, tout particulièrement le passage à l'interrogatif (comme en (8)) et la négation (comme en (9)).

L'inclusion de la présupposition dans la forme logique n'a de sens que si la présupposition est un phénomène sémantique, qui a des répercussions sur les aspects vériconditionnels de la phrase, et non pas un simple phénomène pragmatique.

> N.B. Il y a ici deux hypothèses antagonistes□soit, pour reprendre l'exemple (7), on considère que si (7b) est faux, (7a) est faux également (c'est la position de Russell 1905); soit on considère que si (7b) est faux, (7a) est dénué de valeur de vérité (c'est la position de Strawson 1977, cf. ici-même, chapitre 8, § 1.1.).

Lycan, à la suite d'autres travaux (cf. notamment Wilson 1975 et Kempson 1975), attaque la notion de présupposition sémantique. Il est en effet inconcevable selon lui de faire dépendre la vérité d'une proposition donnée de la vérité d'une quelconque autre proposition contingente, ce qui serait le cas dans la première hypothèse ci-dessus. Par ailleurs, une phrase qui serait dénuée de valeur de vérité serait - dans son optique où la forme logique est équivalente à la structure profonde - agrammaticale, ce qui voudrait dire, si l'on accepte la seconde hypothèse, que la grammaticalité d'une phrase peut dépendre de faits dans le monde, hypothèse inadmissible.

La solution de Lycan consiste à écarter la notion de *présupposition* au profit de la notion de **présomption lexicale**.

La notion de **présomption lexicale**, de l'aveu de Lycan lui-même, est très proche de la notion gricéenne d'**implicature conventionnelle**. Une présomption lexicale a les caractéristiques suivantes□

(a) elle n'est pas annulable, comme le montre l'exemple suivant:

(10) *Jean a cessé de fumer mais il n'a jamais fumé.

(b) elle est détachable au sens gricéen (c'est-à-dire qu'elle est associée au mot lui-même et non à sa signification);

(c) elle n'est pas calculée.

1.3.4. Deux types de grammaticalité

Lycan fait l'hypothèse que la **structure profonde** de l'énoncé, c'est-à-dire, dans son optique, la **forme logique** de l'énoncé, n'est pas la seule entrée du constituant transformationnel qui travaillerait ainsi tout à la fois sur la structure profonde et sur des présomptions factuelles. Ces présomptions factuelles font l'objet d'un processus transformationnel de lexicalisation qui peut se révéler fautif. Il faut donc distinguer deux niveaux de **grammaticalité□**

(i) la *grammaticalité au sens large*, selon laquelle une phrase est grammaticale si on lui assigne une interprétation sémantique, qu'elle ait ou qu'elle n'ait pas été lexicalisée de façon correcte;

(ii) la *grammaticalité au sens étroit*, selon laquelle une phrase est grammaticale si, tout à la fois, elle est grammaticale au sens large et elle est lexicalisée de façon correcte.

On notera ainsi que la grammaticalité au sens large peut être déterminée pour une phrase hors emploi, alors que la grammaticalité au sens étroit ne peut être déterminée qu'en emploi. Il va de soi que c'est la grammaticalité au sens large qui relève de la forme logique.

1.4. LES PERFORMATIFS EXPLICITES, LES PERFORMATIFS NON EXPLICITES ET LES ACTES DE LANGAGE INDIRECTS

1.4.1. L'hypothèse performative et le performadoxe

Le dernier grand phénomène pragmatique abordé par Lycan est celui des performatifs□e problème principal, c'est l'hypothèse performative (cf. Ross 1970) qui oblige, si elle est exacte, à traiter les *performatifs non explicites* de la même façon que les *performatifs explicites* (et vice versa).

La notion de *performatif* vient de la théorie des actes de langage développée par Austin (cf. Austin 1970), puis par Searle (cf. Searle 1972, cf. ici-même chapitre 1, § 2). Dans le premier état de la théorie, une phrase est performative si, du fait même de son énonciation, un acte est accompli, comme dans l'exemple (11)□

(11) Je promets que je viendrai demain.

En prononçant (11), le locuteur accomplit un acte illocutionnaire de promesse. Dans les développements ultérieurs de la théorie des actes de langage, toute phrase, dès lors qu'elle est grammaticale et énoncée, accomplit un acte illocutionnaire. Dans l'exemple (12), le locuteur accomplit un acte illocutionnaire d'assertion□

(12) Il pleut.

Dans ce nouvel état de la théorie, (11) est un performatif explicite, (12) un performatif non explicite. Un syntacticien générativiste, Ross (1970), a avancé une hypothèse qui permet tout à la fois de légitimer syntaxiquement l'extension de la performativité aux phrases non explicites et d'unifier toutes les phrases d'un point de vue syntaxique. Selon lui, toutes les phrases comportent, **en structure profonde**, ce qu'il appelle une *préface performative* qui peut subsister ou être élidée en structure de surface, le premier cas correspondant aux performatifs explicites, le second aux performatifs non explicites. Selon cette hypothèse, connue sous le nom *d'hypothèse* ou d'*analyse performative*, une phrase comme (12) a une structure profonde du type de (13):

(13) J'affirme qu'il pleut.

Dès lors, performatifs explicites et non explicites doivent être traités de la même façon.

Si l'on accepte l'hypothèse performative, toute phrase a, **dans sa structure profonde c'est-à-dire dans sa forme logique**, une préface performative. Cependant, comme le fait remarquer Lycan, ceci provoque le *performadoxe*□la valeur de vérité d'une phrase déclarative ne correspond plus, en effet, à sa vérification par un état de choses dans le monde, mais au simple fait de son énonciation.

Le **performadoxe**, dans sa version complète telle qu'elle est donnée par Lycan (cf. Lycan 1984), s'énonce de la façon suivante□

1. Si l'analyse performative est correcte, chaque phrase complète du français contient au niveau de la structure profonde un verbe performatif qui la gouverne.

2. Si n'importe quelle phrase contient au niveau de sa structure profonde un verbe performatif qui n'est pas sémantiquement interprété, elle est elle-même ininterprétable.

3. Si n'importe quelle phrase contient au niveau de la structure profonde un verbe performatif qui est sémantiquement interprété, alors on lui attribue des conditions de vérité incorrectes.

4. Si l'analyse performative est correcte, alors soit les phrases sont ininterprétables, soit on leur assigne des conditions de vérité incorrectes.

5. Chacune de ces conséquences est intolérable.

Ceci conduit Lycan dans un premier temps à abandonner l'hypothèse de la sémantique générative selon laquelle la **structure profonde** et **la forme logique** sont équivalentes. Il faudrait distinguer, **dans la structure profonde**, la forme logique de sa préface performative. Autrement dit, on en arriverait à la situation suivante□

forme logique = structure profonde - préface performative

N.B. Cette proposition est dans l'orthodoxie searlienne. On se souviendra que Searle (cf. Searle 1972) distingue dans un énoncé la force illocutionnaire de l'énoncé, représentée linguistiquement par l'indicateur de force illocutionnaire, du contenu propositionnel représenté par l'indicateur de contenu propositionnel. Pour

l'exemple (11), l'indicateur de force illocutionnaire correspond à *je promets* et l'indicateur de contenu propositionnel à *je viendrai demain*. Lorsque la phrase n'a pas de préface performative explicite, cependant, Searle, et c'est là la principale différence, ne postule pas une préface performative implicite en structure profonde, mais dit que l'indicateur de force illocutionnaire est alors la forme syntaxique même de la phrase : déclarative et à l'indicatif pour (11) par exemple.

Ceci pose le problème du **rôle** de la préface performative. Si elle ne contribue pas à la forme logique de l'énoncé, c'est-à-dire à ses conditions de vérité, et n'est donc pas interprétée sémantiquement, quelle est son utilité ?

Il y a un autre problème : la présence dans des phrases où il n'y a pas de préface performative explicite d'adverbiaux (*sincèrement*, *franchement*, *puisque tu me le demandes*, etc.) qui sont incontestablement interprétés sémantiquement :

(14) Franchement, tu m'ennuies.
(15) Puisque tu me le demandes, je te quitte.

Ces adverbiaux indiquent clairement la présence d'un verbe performatif en structure profonde et, dès lors, il est difficile de prétendre que l'adverbial est interprété sémantiquement alors que le verbe qu'il modifie ne le serait pas. Cependant, incorporer le verbe et l'adverbe à la forme logique nous ramène au performadoxe.

Il faut, selon Lycan, renoncer à l'hypothèse performative selon laquelle toute phrase grammaticale énoncée comporte dans sa structure profonde une préface performative et faire une distinction entre phrases avec performatifs explicites ou adverbiaux et phrases sans performatif explicite. Le performadoxe, dès lors, ne vaut plus que pour les performatifs explicites et non pour les autres phrases. La solution passe par l'*analyse parataxique* selon laquelle lorsqu'une phrase de la forme "j'affirme que *p*" est énoncée, son complément, *p*, est ipso facto lui-même énoncé et implique *p*. On peut donc de nouveau traiter l'assertion de façon satisfaisante.

Reprenons l'exemple (12)-(13) et supposons que c'est (13) qui a été énoncé :

(12) Il pleut
(13) J'affirme qu'il pleut.

Etant donné l'énonciation de (13), (12) est lui-même énoncé et implique *Il pleut*. La phrase (13) a donc deux ensembles de conditions de vérité : un ensemble qui correspond à la forme logique de l'énoncé (13) et inclut la préface performative explicite et un ensemble de conditions de vérité qui correspond à la forme logique de l'énoncé (12).

Pourquoi ce traitement ne pourrait-il pas s'appliquer si l'hypothèse performative se révélait exacte ? Reprenons (12) et (13). (13) est énoncé. On lui applique l'analyse parataxique et on admet donc que, *ipso facto*, (12) a été énoncé. Mais dans l'hypothèse performative, (12) et (13) ont la même forme logique, qui inclut la préface performative, celle de (13). Ainsi l'hypothèse performative interdit d'appliquer avec succès l'analyse parataxique.

Faut-il pour autant abandonner l'idée fondamentale de la théorie des actes de langage, celle du "second" Austin et de Searle, selon laquelle, dans toute phrase grammaticale énoncée, un acte illocutionnaire est accompli ? Certes non et ici Lycan en revient à l'orthodoxie searlienne : les indicateurs de force illocutionnaire sont les performatifs explicites à la première personne; en leur absence, ce sont la forme de la phrase (impérative,

déclarative, interrogative, etc.), le mode verbal et d'autres indices du même type.

1.4.2. Les actes de langage indirects

Ceci, cependant, soulève un autre problème, celui des actes de langage indirects. Un acte de langage indirect se définit par le fait qu'une phrase dont l'indicateur de force illocutionnaire indique une force illocutionnaire donnée est en fait utilisée avec une force illocutionnaire tout à fait différente□

(16) Peux-tu me passer le sel□

Ainsi, (16) devrait, de par sa forme syntaxique, avoir la force illocutionnaire d'une demande d'information. Or (16) est presque toujours utilisé comme une requête, avec la force illocutionnaire correspondante.

Dès lors, le problème se pose de façon simple□ si la force illocutionnaire d'un énoncé est déterminée par l'indicateur de force illocutionnaire, comment se fait-il qu'une phrase avec un indicateur de force illocutionnaire donné puisse être utilisée avec une force illocutionnaire qui n'est pas la force illocutionnaire correspondante□ La solution de Lycan consiste à distinguer trois types d'actes de langage indirects qui se répartissent sur un continuum qui va de l'indirection la plus grande à la direction la plus grande□

(i) les phrases qui **peuvent** être utilisées de façon indirecte;

(ii) les phrases qui ont **normalement** une force indirecte;

(iii) les phrases qui peuvent être utilisées **seulement** de façon indirecte.

Les trois types correspondent respectivement aux exemples (17), (18) et (19)□

(17) Devant une fenêtre ouverte□'Il fait un peu froid ici".
(18) Peux-tu me passer le sel□
(19) Peux-tu me passer le sel, s'il-te-plaît□

On détermine la force illocutionnaire d'une phrase du premier type par le recours à une **implicature conversationnelle** selon Grice, celle d'une phrase du second type par une **convention d'usage** selon Morgan, celle d'une phrase du troisième type par une convention d'usage selon Morgan, renforcée par une expression conventionnelle, comme *s'il-te-plaît*.

N.B. La notion de *convention d'usage* est développée par Morgan (cf. Morgan 1978) à partir d'une remarque de Searle. La distinction entre *convention de sens* et *convention d'usage* est indiquée clairement par le fait qu'une convention d'usage ne change pas le sens de l'expression à laquelle elle s'applique, elle n'en fait pas un idiome. En d'autres termes, si l'on en revient à l'exemple (18), c'est en vertu d'une convention d'usage que (18) est **normalement** utilisée pour formuler une requête, mais le **sens** de (18) n'est pas modifiée pour autant.

1.5. FORME LOGIQUE ET STRUCTURE PROFONDE

En bref, la forme logique, selon Lycan, est-elle équivalente à la structure profonde de la phrase□Il semble bien que la réponse soit positive□ la **forme logique** de la phrase, selon Lycan, c'est la **structure profonde relativisée**

à un contexte, dans un sens de ce terme qui, on le notera, reste assez vague. Dans cette optique, la structure profonde qui, dans cette optique,correspond à la forme logique de l'énoncé, exclut les présomptions lexicales (cf. plus haut, § 1.3.3.). Elle exclut aussi la force illocutionnaire des phrases qui ne sont pas des performatifs explicites, de même qu'elle exclut la force illocutionnaire des actes de langage indirects (cf. plus haut § 1.4.). Cependant, les présomptions lexicales et la force illocutionnaire doivent être traitées à un niveau linguistique et Lycan prévoit que la structure profonde n'est plus le seul matériau sur lequel s'appliquent les transformations syntaxiques (on se souvient que Lycan se situe dans la perspective d'une analyse linguistique de type générative). Le composant transformationnel travaille donc sur la structure profonde, mais aussi sur les présomptions lexicales et sur la force illocutionnaire. Dans cette mesure, la forme logique correspond à l'analyse sémantique de la phrase, mais n'épuise pas l'interprétation de l'énoncé.

2. FORME LOGIQUE, ENCODAGE ET INFERENCE

2.1. DEUX SENS DU MOT SEMANTIQUE

On notera que la forme logique, dans la conception de Lycan, si elle correspond à l'analyse sémantique de la phrase, n'échoue pas seulement à en donner une interprétation complète□ elle échoue aussi à en spécifier complètement les conditions de vérité en emploi. Dans cette mesure, si la forme logique de la phrase en donne une analyse sémantique au sens linguistique, elle n'en donne pas pour autant une analyse sémantique au sens philosophique. Il faut en effet distinguer deux sens du mot *sémantique*:

(i) dans le premier sens, le **sens linguistique**, le terme *sémantique* désigne l'**analyse de la signification telle qu'elle est fournie par le code de la langue**;

(ii) dans le deuxième sens, le **sens philosophique**, le terme *sémantique* désigne les **conditions de vérité d'une phrase** et la signification de la phrase est équivalente à ces conditions de vérité qu'elles aient été obtenues à partir du seul code linguistique ou grâce à l'adjonction d'éléments contextuels.

Ainsi, la forme logique dans la conception de Lycan, si elle correspond à une analyse sémantique complète au sens linguistique ne correspond pas à une analyse sémantique complète au sens philosophique.

Lycan pourrait se défendre ici en faisant intervenir la notion de *relativité à un contexte*. Mais outre l'imprécision de la notion de contexte, il faut noter que cette notion, dans l'esprit de Lycan, semble se réduire à la situation objective dans laquelle est énoncée la phrase. Or il n'est pas difficile de montrer qu'un tel contexte serait insuffisant, notamment pour les éléments référentiels transphrastiques que sont les *anaphoriques*.

Considérons l'exemple (20)□

(20) a. Pierre a perdu son chapeau.
b. Il pense qu'on le lui a volé à son bureau.

En (20b), il y a un certain nombre de pronoms personnels de troisième personne, les *anaphoriques*□*il*, *le*, *lui*. La structure profonde est une notion linguistique qui respecte les frontières domaniales de la phrase. En d'autres termes, la structure profonde de (20b) ne pourra rien dire de plus de la référence des anaphoriques de (20b) que *il*, dans la principale, peut être coréférentiel avec *lui* dans la subordonnée. Mais la structure profonde ne dira rien du **référent** de ces différents anaphoriques puisque leurs antécédents sont situés hors de son domaine. Autrement dit, la forme logique de (20b), si elle est équivalente à la structure profonde, ne pourra pas déterminer les référents des anaphoriques en question et le recours au contexte, entendu au sens de Lycan, ne l'aidera pas dans cette tâche□ce n'est pas dans la situation d'énonciation qu'ils se trouvent.

Il y a donc plus, par la spécification des conditions de vérité d'une phrase, que la forme logique entendue au sens de Lycan, même si elle est relativisée à un contexte.

2.2. REFERENCE, VERICONDITIONNALITE ET PROCEDURE

La distance qu'il y a entre la forme logique au sens de Lycan et la spécification complète des conditions de vérité d'une phrase tient à certaines expressions référentielles dont on peut donner la liste : les *termes indexicaux*, les *démonstratifs*, les *anaphoriques* (transphrastiques) et les *termes vagues*. Toutes ces expressions référentielles ont une caractéristique commune□leur signification lexicale ne suffit pas à déterminer leur référent. En d'autres termes, elles sont privées d'**autonomie référentielle** (cf. chapitre 13) et c'est ce qui les oppose aux autres expressions référentielles, comme les descriptions définies ou non définies et les noms propres.

N.B. Une **description définie** est une expression nominale introduite par un article défini, une **description non définie** est une expression nominale introduite par un article indéfini, soit respectivement (21) et (22)□

(21) Le chat noir acheté par Anne Reboul le 20 mai 1992.
(22) Un chat noir.

Il faut ici introduire, à côté de la distinction entre *signification vériconditionnelle* et *signification non vériconditionnelle*, la distinction entre *signification descriptive* et *signification procédurale*. Les expressions référentielles qui, comme les descriptions définies et non définies, ont une signification lexicale qui suffit à déterminer leur référent, ont donc de ce fait une autonomie référentielle et relèvent, de façon peu surprenante, de la signification descriptive. Les expressions référentielles dépourvues d'autonomie référentielle (indexicaux, démonstratifs, anaphoriques et termes vagues) relèvent, quant à elles, de la *signification procédurale* (cf. Introduction, § 1.2.2.).

On peut dire d'un terme qu'il relève de la *signification procédurale* dès lors que ce qui lui est attaché conventionnellement, linguistiquement, n'est pas une signification lexicale, mais un ensemble d'instructions appelé *procédure*. Pour prendre un exemple simple, celui du pronom de première personne, *je* n'a pas pour signification descriptive *l'individu qui énonce cette phrase* ou une autre formule équivalente. Si c'était le cas, en effet, *je* et *l'individu qui énonce cette phrase* seraient synonymes et substituables dans tous les contextes linguistiques, ce qui n'est pas possible. La formule *l'individu qui énonce cette phrase* n'est donc pas la signification lexicale, descriptive, de *je*, mais

seulement la description de la procédure attachée à *je* et qui permet de lui attribuer un référent (cf. chapitre 12, § 3.1.).

On a tendance à considérer que la distinction entre signification vériconditionnelle et signification non vériconditionnelle et la distinction entre signification descriptive et signification procédurale partagent le champ de la signification de façon analogue. De même, on considère généralement que la **signification vériconditionnelle et descriptive** correspond à la **linguistique** strictement entendue, c'est-à-dire aux aspects codiques du langage, alors que la **signification non vériconditionnelle** et la **signification procédurale** correspondrait à la **pragmatique**. Il faut, en fait, nuancer cette affirmation: d'une part les **procédures** font l'objet d'un **encodage linguistique** et sont attachées lexicalement au mot, même si elles n'en constituent pas, au sens propre, la signification lexicale; d'autre part, les procédures attachées aux termes référentiels non autonomes contribuent à la détermination de la **signification vériconditionnelle** de la phrase puisqu'elles permettent d'attribuer des référents à ces termes. Est-ce à dire que, dans ce cas au moins, la signification procédurale de ces termes relève de la seule linguistique entendue au sens strict? En aucun cas, puisque ces procédures ont pour entrée des composants du cotexte linguistique qui dépassent le domaine de la phrase et des éléments de la situation d'énonciation, ce qui en fait des procédures pragmatiques. En d'autres termes, la détermination de la signification vériconditionnelle d'une phrase passe par l'analyse linguistique de la phrase, mais passe aussi par une analyse pragmatique partielle de la phrase.

2.3. PRAGMATIQUE ET VERICONDITIONNALITE

Nous venons de le voir, la détermination des conditions de vérité d'un énoncé ne peut se faire par un processus sémantique codique. Il y faut aussi un ou des processus pragmatiques, notamment ceux qui gouvernent l'attribution des référents. On peut néanmoins s'interroger sur la légitimité du traitement d'éléments vériconditionnels dans un cadre pragmatique.

On se souvient en effet que certains courants actuels de la pragmatique, dont le plus représentatif est la **pragmatique intégrée** de Ducrot, rejettent de façon formelle toute hypothèse selon laquelle le langage a pour but de représenter la réalité (cf. Chapitres 2, 10 et 11). La pragmatique intégrée, qui se rattache à la linguistique structuraliste, en adopte le postulat de base, celui de l'indépendance entre langage et réalité, de l'autonomie du langage. Elle va plus loin, en postulant l'autonomie de l'énonciation, c'est-à-dire en affirmant que tout acte d'énonciation est sui-référentiel. Dans cette optique, la problématique de l'analyse vériconditionnelle des énoncés n'a plus aucun intérêt.

N.B. On notera que le postulat de l'autonomie de l'énonciation conduit Ducrot à modifier la théorie des actes de langage: un acte de langage n'a plus d'effet sur la réalité pas plus que son locuteur n'a l'intention, par son énonciation, de transformer la réalité. Plutôt, l'énonciation d'un acte de langage **prétend** transformer la réalité alors que son seul effet est *jussif*, relève du légal et non du réel.

2.3.1. Le cas du mensonge

Toute la question repose donc sur la validité du postulat de l'autonomie de l'énonciation. Si ce postulat est valide, alors ni le langage ni son usage n'ont rien à voir avec la réalité des états de choses dans le monde. Il est intéressant, à ce titre, de se pencher sur un phénomène indubitablement pragmatique, le **mensonge**. Lorsqu'un locuteur produit un énoncé mensonger, il a un certain nombre d'intentions dont la principale est de persuader son interlocuteur que la proposition exprimée par son énoncé, que le locuteur croit fausse, est vraie. Pour obtenir ce résultat (perlocutionnaire on le notera), le locuteur énonce une phrase qui a, le plus souvent, une force illocutionnaire déclarative d'assertion ou d'affirmation.

> N.B. Austin distingue parmi les actes de langage les **actes locutionnaires** qui correspondent au fait de dire quelque chose, les **actes illocutionnaires** qui correspondent à l'acte que l'on réalise en parlant (l'ordre, le baptême, la promesse, etc.) et les **actes perlocutionnaires** que l'on réalise par le fait de parler (le mensonge ou la persuasion par exemple) (cf. Austin 1970 et ici-même, chapitre 1, § 2).

Dans le mensonge, peut-on réellement affirmer que les intentions du locuteur ou l'acte qu'il accomplit effectivement n'ont rien à voir avec la réalité ou avec la valeur de vérité de l'énoncé□Il est, bien au contraire, tout à fait crucial à l'acte de langage qu'est le mensonge que le locuteur croit la phrase qu'il prononce fausse, comme il est crucial au succès de cet acte de langage que l'interlocuteur la croie vraie.

Considérons l'exemple suivant□

(23) Marie, qui a soixante ans, répond à une question de Lucie sur son âge : "J'ai quarante-cinq ans".

Dans cet exemple, Marie croit qu'elle a soixante ans. En énonçant (23), elle a l'intention de faire croire à Lucie qu'elle quarante-cinq ans. En d'autres termes, elle croit que (23) est faux et elle veut faire croire à Lucie, par l'énonciation de (23), que (23) est vrai.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner les fondements théoriques de l'idée selon laquelle le langage n'a pas à faire l'objet d'une analyse vériconditionnelle. Cette idée a pris racine dans la théorie des actes de langage, notamment lorsque la notion d'acte illocutionnaire s'est étendue à l'ensemble des énoncés.

2.3.2. Vériconditionnalité et théorie des actes de langage

La théorie des actes de langage s'est édifiée contre le **postulat descriptif**, rebaptisé par Austin l'*illusion descriptive*. Selon ce postulat, toutes les phrases déclaratives ont une valeur de vérité. Austin a argumenté contre l'illusion descriptive en faisant remarquer que de nombreuses phrases déclaratives servent en fait, non pas à décrire la réalité, mais à opérer des actes fort différents comme faire une promesse, donner un ordre, déclarer la guerre, etc. Il a ensuite étendu cette constatation à l'ensemble des phrases

grammaticales énoncées. On en arrive donc à la conclusion que, le langage ne servant pas à décrire la réalité, il n'y a pas de sens à faire une analyse véríconditionnelle des phrases.

On remarquera que les deux arguments dont est partie la théorie des actes de langage, le **postulat descriptif** et la constatation de l'**usage descriptif** des phrases, sont, d'une part, tous deux vrais, mais, d'autre part, n'appartiennent pas au même registre de commentaires sur le langage. Le postulat descriptif, que l'on pourrait formuler comme *Toutes les phrases déclaratives sont vraies ou fausses*, relève de la **métaphysique**. La constatation de l'usage non descriptif des phrases relève, quant à lui de la **théorie des actes de langage**, c'est-à-dire d'une autre branche de la philosophie qui a, d'ailleurs, largement permis de fonder la pragmatique. En d'autres termes, le fait que toutes les phrases déclaratives soient vraies ou fausses ne peut être remis en cause par le fait que toutes les phrases déclaratives puissent être utilisées pour faire autre chose que pour décrire le monde. Autrement dit, une phrase déclarative, à la fois, est vraie ou fausse et peut être utilisée pour faire un acte illocutionnaire.

2.3.3. La valeur de vérité des énoncés et leur usage

Reste que, si la valeur de vérité que l'on peut attribuer à une phrase est une question métaphysique qui n'a pas de rapport avec l'usage que l'on peut faire de cette phrase, on ne voit pas où est l'intérêt de déterminer les conditions de vérité de la phrase en question. Mais le problème n'est pas aussi simple. Reprenons le sujet du **mensonge**. Lorsqu'un locuteur produit un énoncé mensonger, il énonce une phrase qui a, généralement, une force illocutionnaire déclarative et un contenu propositionnel que le locuteur croit faux. **Si le locuteur le croit faux, c'est parce qu'il est capable de l'interpréter sémantiquement, c'est-à-dire qu'il est capable de déterminer les conditions de vérité de cette phrase**. Il se peut qu'il se trompe sur la valeur de vérité de son contenu propositionnel, mais, cependant, qu'il le croit vrai ou qu'il le croit faux, il ne peut le croire vrai ou faux que sur la base de ses conditions de vérité et de ses propres croyances à lui sur le monde et notamment sur l'existence ou l'inexistence d'un état de choses qui le vérifie. Par ailleurs, un locuteur qui produit un énoncé mensonger a un certain nombre d'intentions□produire un énoncé déclaratif qui a un contenu propositionnel donné; faire croire à son interlocuteur qu'il croit que ce contenu propositionnel est vrai; faire croire à son interlocuteur que ce contenu propositionnel est vrai. Les deux dernières intentions au moins supposent que l'interlocuteur va produire une analyse sémantique de la phrase qui lui permettra de déterminer les conditions de vérité du contenu propositionnel de la phrase. En d'autres termes, déterminer les conditions de vérité d'une phrase déclarative ne répond pas seulement au problème métaphysique de la valeur de vérité de la phrase mais est une partie intégrante du processus de son interprétation.

Ainsi, la détermination complète des conditions de vérité, tout à la fois, passe par des processus pragmatiques et fait partie du processus linguistique et pragmatique de l'interprétation de l'énoncé.

3. FORME LOGIQUE *VERSUS* FORME PROPOSITIONNELLE

La nécessité de processus pragmatiques pour la détermination complète des conditions de vérité conduit à interroger la position de Lycan sur la forme logique : faut-il continuer à postuler l'équivalence de la forme logique et de la structure profonde de l'énoncé, alors même que la structure profonde ne suffit pas à déterminer complètement les conditions de vérité, même si elle est relativisée à un contexte ? En d'autres termes, quelles raisons y aurait-il à ne pas considérer que la forme logique de l'énoncé correspond non pas purement et simplement à la structure profonde, mais à la structure profonde enrichie des diverses spécifications qui déterminent les conditions de vérité complètes de l'énoncé ?

3.1. LA FORME LOGIQUE : SEMANTIQUE LINGUISTIQUE OU SEMANTIQUE PHILOSOPHIQUE ?

Admettons que l'on introduise dans la forme logique de l'énoncé, outre la structure profonde, les diverses spécifications, référentielles notamment, que livrent les processus pragmatiques. La notion de **forme logique**, dès lors, relève de la **sémantique philosophique** et non plus de la seule **sémantique linguistique**. Ceci a une conséquence : la forme logique, dans cette optique, ne peut plus être donnée pour une phrase hors emploi, mais seulement pour une phrase en emploi. Autrement dit, on retire à la sémantique linguistique la notion qui lui permet de mettre en forme les contributions qu'apporte le décodage de l'énoncé à la détermination des conditions de vérité. D'autre part, on en revient au problème théorique important du rapport entre syntaxe et sémantique : si la forme logique n'est plus la structure profonde, la syntaxe et la sémantique ont des liens plus lâches qu'on ne saurait le souhaiter, sans pour autant être totalement dissociées. Enfin, ouvrir la notion de forme logique aux résultats des processus pragmatiques, c'est s'interdire de distinguer les conditions de vérité tirées du décodage linguistique de l'énoncé de celles qui sont tirées de son interprétation pragmatique. Pour toutes ces raisons, Lycan souhaite, légitimement, **limiter la forme logique à la structure profonde**. Est-ce à dire que, dans son optique, la notion de forme logique ne relève que de la sémantique linguistique ? Bien évidemment non. La forme logique, même si elle ne suffit pas à elle seule à spécifier les conditions de vérité de l'énoncé, y contribue et, à ce titre, elle relève de la sémantique philosophique. Ainsi, la notion de forme logique, même si elle se limite aux aspects linguistiques de la vériconditionnalité, appartient néanmoins à la sémantique philosophique.

3.1.1. L'architecture du processus interprétatif

Dans la théorie de Sperber et Wilson, qui adoptent ici les thèses de Fodor (cf. Fodor 1986), le processus interprétatif est un processus hiérarchisé.

N.B. Fodor défend une conception hiérarchisée du fonctionnement cérébral : les données de la perception sont traitées par des modules spécialisés qui fournissent une entrée au système central non spécialisé.

L'énoncé est d'abord traité par les **transducteurs**; ceux-ci lui donnent une forme qui le rend accessible aux processus cérébraux. Il est ensuite traité par le **module linguistique** spécialisé, qui correspond aux domaines traditionnellement couverts par la phonologie, la syntaxe et la sémantique. Ce module linguistique fournit la forme logique de l'énoncé, c'est-à-dire une suite structurée de concepts. La forme logique de l'énoncé sert ensuite d'entrée au processus pragmatique d'interprétation qui correspond à l'exploitation non spécialisée de l'énoncé par le **système central de la pensée**. L'interprétation pragmatique se fait par la voie d'un système déductif qui prend pour prémisses la forme logique de l'énoncé d'une part et le contexte d'autre part. Le contexte est constitué de propositions qui correspondent à des informations tirées de l'environnement physique de l'interlocuteur, de l'interprétation des énoncés immédiatement antérieurs et d'informations tirées des connaissances de l'interlocuteur sur le monde, connaissances auxquelles les concepts de la forme logique donnent accès.

On a donc un système à deux étages :

(i) le module linguistique, qui couvre les domaines de la phonologie, de la syntaxe et de la sémantique et qui livre la *forme logique* de l'énoncé;

(ii) le système central, qui se charge de l'interprétation pragmatique de l'énoncé et livre son interprétation complète et, partant sa *forme propositionnelle.*

Ainsi, la distinction **forme logique/forme propositionnelle** correspond à une distinction, dans l'architecture même du système d'interprétation, entre **module linguistique** et **système central**. La forme logique est le fruit du processus spécialisé du module linguistique, la forme propositionnelle est le fruit des processus non spécialisés du système central. Ceci permet également de rendre compte de l'incomplétude de la forme logique.

3.2. CONDITIONS DE VERITE ET FORME PROPOSITIONNELLE

Nous l'avons vu, la **forme logique** de l'énoncé doit se limiter aux **conditions de vérité** tirées du processus linguistique de l'interprétation de l'énoncé. On peut ajouter un dernier argument en faveur de cette décision : les processus linguistiques et les processus pragmatiques ne sont pas identiques, et la discrimination entre eux est indispensable à la description de l'interprétation complète (i.e. linguistique et pragmatique) des énoncés. Reste cependant un problème□ si la forme logique ne contient pas toutes les conditions de vérité des énoncés, quel statut donne-t-on à l'ensemble de ces conditions de vérité, celles que l'on tire de la forme logique et celles que l'on tire de l'interprétation pragmatique□ Sperber et Wilson proposent, d'une façon parfaitement compatible avec la position de Lycan, de nommer *forme logique* le résultat du processus de traitement linguistique de l'énoncé et de réserver le nom de *forme propositionnelle* au résultat du traitement complet de l'énoncé, linguistique et pragmatique. Le passage pragmatique de la forme logique à la forme propositionnelle s'appelle *l'enrichissement de la forme logique.* Ainsi, la détermination à partir de la forme logique de la

phrase livrée par son analyse linguistique est un processus pragmatique répertorié qui ressortit à l'interprétation pragmatique de la phrase.

Avant de préciser les détails de ce processus, il faut revenir sur le problème des actes de langage: si, en effet, la forme propositionnelle de l'énoncé correspond à sa forme logique enrichie des résultats du processus pragmatique de l'interprétation des énoncés, ne risque-t-on pas de se voir ramené au problème dénoncé par Lycan sous le nom de performadoxe□

3.2.1. La résurgence du performadoxe

On se souviendra que le performadoxe naît de l'inclusion de la force illocutionnaire de l'énoncé dans ses conditions de vérité. Lycan esquivait le problème en réduisant les conditions de vérité à la forme logique, elle-même équivalente à la structure profonde d'où était exclue la force illocutionnaire pour les énoncés sans performatif explicite ou adverbiaux. Si, en revanche, on admet que les conditions de vérité sont déterminées par la forme propositionnelle, c'est-à-dire par la forme logique enrichie des résultats de l'interprétation pragmatique de l'énoncé, le risque est grand de voir resurgir le performadoxe. En effet, un des résultats de l'interprétation pragmatique des énoncés c'est, inévitablement, la détermination de la force illocutionnaire. Dès lors, comment la force illocutionnaire ne serait-elle pas inclue dans la forme propositionnelle de l'énoncé□

On notera ici que, de nouveau, l'application de l'analyse parataxique ne résout pas le problème. Considérons les exemples suivants□

(24) Napoléon était un abominable tyran.
(25) J'affirme que Napoléon était un abominable tyran.
(26) Anne Reboul affirme que Napoléon était un abominable tyran.

Imaginons en effet que la phrase énoncée soit (25)□ on lui applique l'analyse parataxique qui dit que, en énonçant (25), le locuteur a *ipso facto* énoncé (24). Cependant, la forme propositionnelle de (24) sera la même que celle de (25), à savoir (26). Le performadoxe réapparaît.

Pour résoudre ce problème, il faut pouvoir exclure la force illocutionnaire de la forme propositionnelle de l'énoncé.

3.3. EXPLICITATION ET IMPLICITATION : L'ENRICHISSEMENT DE LA FORME LOGIQUE

La force illocutionnaire n'est pas la seule chose qu'il faut exclure de la forme propositionnelle□ il faut de même en exclure les significations "secondaires", c'est-à-dire, dans la terminologie de Sperber et Wilson, les *implicitations*. Sperber et Wilson distinguent les *implicitations* d'un énoncé de ses *explicitations*, qu'ils définissent de la façon suivante:

Explicitation
Une hypothèse que l'on tire d'un énoncé est explicite si elle est un développement de la forme logique encodée par l'énoncé en question.

Implicitation

> Toute hypothèse que l'on tire d'un énoncé sans qu'elle soit communiquée explicitement l'est implicitement.

Il faut enfin dire que la distinction explicitation/implicitation n'est pas, selon Sperber et Wilson, une distinction absolue mais une distinction susceptible de degrés. Une hypothèse peut être plus ou moins explicite suivant la quantité de facteurs contextuels qui sont nécessaires à son obtention. On peut en revenir au problème des significations “secondaires” en disant que l'on n'a pas compris un énoncé si l'on n'a pas saisi les plus explicites des hypothèses qu'il communique. Par contre, on peut comprendre un énoncé dont on n'a pas saisi les implicitations si l'on en a saisi les explicitations. Dès lors il n'y a pas de raison de penser que les implicitations font partie de la signification de l'énoncé. **On restreindra donc la forme propositionnelle de l'énoncé à ses explicitations**. Ainsi, on le voit, il n'est pas question que la forme propositionnelle englobe tous les résultats du processus interprétatif pragmatique. Les conditions de vérité d'un énoncé n'épuisent pas son interprétation.

La première tâche de l'interlocuteur consiste à récupérer les explicitations, mais peut-on dire pour autant que la forme propositionnelle d'un énoncé corresponde à l'ensemble de ses explicitations□ En fait, ce n'est pas le cas: la forme propositionnelle de l'énoncé est une de ses explicitations, mais ce n'est pas la seule et c'est ici que se dessine la réponse au nouveau performadoxe que constituerait l'inclusion de facteurs pragmatiques dans les conditions de vérité de l'énoncé. L'assignation de la force illocutionnaire à un énoncé est bien une explicitation de cet énoncé, c'est-à-dire un enrichissement de sa forme logique. C'est cependant un enrichissement bien particulier qui livre une hypothèse d'un ordre supérieur.

> Si on reprend l'exemple (24), lui correspond l'hypothèse d'ordre supérieur (26)□
>
> (26) Anne Reboul affirme que Napoléon était un abominable tyran.

(26) est une explicitation de (24) mais n'en est pas la forme propositionnelle. En revanche, la proposition complément de (26) correspond à la forme propositionnelle de (24).

C'est donc d'un enrichissement de la forme logique, particulier et restreint à certains domaines de la pragmatique, qu'il s'agit pour obtenir la forme propositionnelle d'un énoncé.

3.4. La forme propositionnelle et l'enrichissement de la forme logique

Si la forme logique, nous l'avons déjà vu, correspond à l'analyse sémantique (au sens linguistique) de la phrase hors emploi, la forme propositionnelle, en revanche, correspond à l'analyse sémantique (au sens philosophique) de l'énoncé, en emploi.

> N.B. On se souvient que la distinction **phrase/énoncé** est tirée de Ducrot□ pour Ducrot, la phrase est une construction du linguiste qui correspond à une abstraction faite à partir de l'énoncé. L'énoncé est le segment de langue effectivement produit à un moment donné par un locuteur donné. La phrase n'a pas d'existence autre que théorique. L'énoncé, quant à lui, a une existence

matérielle□l est le produit de l'événement historique qu'est l'énonciation. Cette distinction phrase/énoncé correspond partiellement à la distinction faite dans la philosophie et la linguistique anglo-saxonne entre **type** et **token** : le *type* correspond à la phrase et il peut prendre des sens différents suivant les circonstances dans lesquelles il est énoncé; le *token*, en revanche, correspond à l'énoncé et n'a qu'un sens, celui que le locuteur a intentionné.

Ceci a une conséquence□**la forme propositionnelle de l'énoncé inclut la forme logique de la phrase**, et l'incapacité de la forme logique à fournir les conditions de vérité complètes des énoncés s'explique par le fait qu'une même phrase peut avoir des conditions de vérité bien différentes suivant les circonstances.

Considérons les exemples suivants□

(27) Mon chat est sorti et je le cherche.
(28) Avimaël est sorti et Anne Reboul le cherche.
(29) Basteth est sortie et Jacques Moeschler la cherche.

Suivant que la phrase (27) est prononcée par l'un ou l'autre des deux auteurs de cet ouvrage, elle aura une forme propositionnelle correspondant à (28) (si elle a Anne Reboul pour locuteur) ou à (29) (si elle a Jacques Moeschler pour locuteur).

La tâche principale de l'interlocuteur consiste à identifier la **bonne forme propositionnelle**, celle que le locuteur avait l'intention de communiquer. Le problème est celui du critère de choix□il va de soi qu'il ne peut s'agir de l'intention du locuteur puisque c'est justement elle que l'on essaie de déterminer. D'autre part, il est douteux que l'application d'un processus interprétatif particulier suffise à déterminer la bonne forme propositionnelle.

On constate cette impossibilité lorsque l'on examine les exemples d'énoncés " à retour en arrière" ou phrases labyrinthe (*garden path sentences*):

(30) a. La petite brise la glace.
b. Qu'est-ce que ce serait s'il s'agissait d'un grand vent!

(30) a deux interprétations possibles□

(31) a. La petite fille brise la glace.
b. La petite brise lui donne froid.

Par contre, (30b) impose l'interprétation (31b).

Sperber et Wilson font alors intervenir le **principe de pertinence**□la forme propositionnelle que le locuteur voulait communiquer est celle qui conduit à une interprétation complète cohérente avec le principe de pertinence.

Principe de pertinence
Tout acte de communication ostensive communique la présomption de sa propre pertinence optimale.

Présomption de pertinence optimale
(a) L'ensemble d'hypothèses que le locuteur entendait communiquer est suffisamment pertinent pour que cela vaille la peine pour l'interlocuteur de traiter le stimulus ostensif.

(b) Le stimulus ostensif est le plus pertinent que le locuteur pouvait utiliser pour communiquer cet ensemble d'hypothèses.

Pertinence
(a) Toutes choses étant égales par ailleurs, plus un énoncé produit d'effets contextuels, plus cet énoncé est pertinent.
(b) Toutes choses étant égales par ailleurs, moins un énoncé demande d'efforts de traitement, plus cet énoncé est pertinent.

Les conditions de vérité varient suivant les circonstances de l'énonciation (i.e. le lieu, le moment, les interlocuteurs) et les tâches que doit accomplir l'interprétation pragmatique pour obtenir la forme propositionnelle de l'énoncé à partir de sa forme logique sont entre autres la désambiguïsation, l'attribution de référents et la précision de certaines locutions (pour les termes vagues).

La **désambiguïsation**, en ce qui concerne la forme propositionnelle qui, on se le rappelle, exclut la force illocutionnaire, correspond à deux types d'ambiguïté, l'ambiguïté syntaxique et l'ambiguïté sémantique, généralement lexicale, soit respectivement (32) avec la double interprétation (32') et (32") et (33) avec les interprétations (33') et (33"):

(32) Le vieux singe le masque.
(32') [$_{S}$ [$_{SN}$ le vieux singe] [$_{SV}$ le masque]]
(32") [$_{S}$ [$_{SN}$ le vieux] [$_{SV}$ singe le masque]].

(33) Jean a posé la paille sur la table.
(33') paille = chalumeau pour boire
(33") paille = litière et fourrage pour les ruminants.

Dans l'interprétation (32'), *singe* est un nom, alors qu'en (32"), c'est un verbe. En revanche, en (33') et (33"), *paille* reste un nom, mais ce nom a deux significations.

Toutes ces tâches ne sont pas effectuées exactement de la même façon. Certaines sont au moins partiellement dépendantes du module périphérique linguistique, d'autres sont inférentielles.

3.4.1. La désambiguïsation : un processus partiellement codique

La désambiguïsation est un processus partiellement périphérique dans la mesure où les deux interprétations sont accessibles depuis le module linguistique, périphérique, qu'il s'agisse d'une ambiguïté syntaxique ou d'une ambiguïté lexicale, sémantique.

Si on en revient aux exemples (33) et (34), les interprétations (33') et (33"), de même que les interprétations (34') et (34"), seraient ainsi automatiquement produites par le module périphérique.

On pourrait donc supposer que la désambiguïsation est un processus purement pragmatique : dans cette optique, le module périphérique linguistique fournirait les deux interprétations (ou plus) possibles de la phrase, sous l'espèce de deux formes logiques différentes par exemple, et le système central, sur la base d'inférences basées sur les informations contextuelles non linguistiques, sélectionnerait l'une ou l'autre d'entre elles.

Cette théorie aurait le mérite de s'adapter parfaitement à la théorie modulariste de Fodor selon laquelle la seule relation entre le module périphérique et le système central est la production par le module périphérique de la forme logique sur laquelle le système central va travailler. Mais la relation entre module périphérique et système central pourrait se révéler plus complexe.

Considérons l'exemple suivant:

(35) L'enfant a bu le sirop et il a laissé la paille dans le verre.
(35') paille = chalumeau pour boire
(35") paille= fourrage et litière pour ruminants

Ici, l'interprétation (35") est à écarter et il ne semble pas qu'elle arrive à la conscience.

Sperber et Wilson font l'hypothèse que le module périphérique travaille d'une façon transparente pour le système central, qui a accès au traitement de l'énoncé au fur et à mesure qu'il se fait. Dès lors, le système central peut intervenir pour inhiber certains processus de décodage inutiles.

Pour en revenir à l'exemple (35), la première partie de la phrase, *L'enfant a bu le sirop*, indique assez clairement l'interprétation (35') pour rendre le traitement et la production de l'interprétation (35") superflue.

Ainsi, la désambiguïsation est un processus mixte : les hypothèses sont décodées mais elles sont évaluées de façon inférentielle et le système central joue un rôle inhibiteur dans le traitement codique de l'énoncé.

3.4.2. L'attribution de référents : un processus inférentiel

De même que la tâche de l'interlocuteur, en ce qui concerne la production de la forme propositionnelle est de trouver la "bonne" forme propositionnelle, celle qui était dans l'intention du locuteur, de même sa tâche en ce qui concerne l'assignation de référents est de choisir le "bon" référent, le référent intentionné par le locuteur. Il va de soi que la relation entre le choix du "bon" référent et celui de la "bonne" forme logique est étroite, dépendants qu'ils sont des intentions du locuteur. De même que l'interlocuteur construit et évalue des hypothèses sur la forme propositionnelle de l'énoncé, de même il construit et évalue des hypothèses sur les référents. Ces hypothèses sont bâties à partir de la signification descriptive ou procédurale de l'expression référentielle et à partir du contexte. Le choix de la bonne hypothèse référentielle, comme celui de la bonne forme propositionnelle, dépend du principe de pertinence. Le "bon" référent est celui qui s'accorde avec la production de la "bonne" forme propositionnelle, la forme propositionnelle cohérente avec le principe de pertinence.

Considérons l'exemple suivant :

(36) A : Est-ce que Pierre a acheté du pain?
B : Il a promis d'en ramener ce soir.

L'interprétation de *il* en (36B) dépend de l'interprétation de l'énoncé précédent (36A). Tout ce que fournit le pronom de troisième personne, c'est l'information selon laquelle le référent peut être désigné par le masculin. Le fait qu'il s'agisse d'un être humain est rendu certain par la suite de l'énoncé et l'identité de cet être humain l'est par le contexte constitué, entre autres choses, de l'interprétation des énoncés immédiatement précédent.

L'interprétation des **termes vagues** est de même un processus inférentiel et obéit aux mêmes mécanismes que l'attribution des référents.

Considérons l'exemple (37):

(37) Jean a fini son livre
(37') Jean a fini le livre dont il est l'auteur.
(37") Jean a fini le livre qui lui appartient.

En (37), *son livre* est susceptible de deux interprétations sans pour autant que l'on puisse dire qu'il s'agisse à proprement parler d'ambiguïté. Il n'y a pas d'ambiguïté syntaxique : dans les deux cas, *son livre* correspond à *le livre de Jean*. Il n'y a pas non plus d'ambiguïté sémantique□aucun des deux termes de l'expression nominale *son livre* n'est susceptible en lui-même de plusieurs interprétations. C'est plutôt d'**incomplétude** qu'il faudrait parler ici, comme en (38):

(38) J'ai vu le chat noir.

L'expression *le chat noir* est incomplète et ne suffit pas à elle seule à déterminer un référent. Il y faut l'aide du contexte.

Ainsi, on le voit, le code seul ne suffit pas : il faut aussi l'inférence.

Chapitre 4

Pragmatique du contexte : désambiguïsation et attribution de référents

La tâche principale de la pragmatique, c'est de décrire l'interprétationcomplète de l'énoncé à partir de l'interprétation partielle de la phrase fournie par la linguistique entendue au sens strict (phonologie, syntaxe, sémantique). Une partie de cette tâche consiste, dans les cas où l'analyse linguistique donne plusieurs interprétations, à en sélectionner une. Une autre partie de cette tâche consiste à attribuer aux différents termes référentiels des référents, c'est-à-dire, au sens large, des objets dans le monde. Ces deux tâches ne sont pas équivalentes, bien que les mécanismes qui les effectuent puissent être partiellement similaires (par l'appel au contexte et le recours à des processus inférentiels, par exemple), et doivent être traitées différemment.

Ceci dit, l'idée même selon laquelle la désambiguïsation des énoncés et l'attribution des référents relèvent de la pragmatique assigne ces deux processus à une étape assez tardive du processus interprétatif, après l'interprétation proprement linguistique, et ressortit donc à une vision relativement hiérarchisée de l'interprétation des énoncés. Le terme *hiérarchisée* est à entendre ici en deux sens□l indique d'abord qu'il y a une *distinction nette* même si elle n'est pas totalement étanche entre **mécanismes interprétatifs linguistiques** et **mécanismes interprétatifs pragmatiques**; ensuite, ce qui est sous-jacent ici, c'est une conception **temporalisée** du processus interprétatif qui consisterait ainsi en une suite d'étapes.

Cette conception de l'interprétation des énoncés est **réaliste** en ce qu'elle suppose que les processus qu'elle se donne à décrire sont des processus qui ont effectivement lieu. Elle est donc aussi **cognitiviste** et c'est à une théorie pragmatique cognitiviste que revient la lourde tâche de décrire le processus interprétatif. A partir de là, il y a deux possibilités□

(i) soit cette théorie se présente comme une théorie qui a pour seul objet le processus interprétatif des énoncés et qui n'aurait rien à dire d'autres processus cognitifs;

(ii) soit cette théorie s'insère dans une étude générale des processus cognitifs, l'étude du traitement des énoncés lui servant pour aborder les processus cognitifs en général.

Ces deux possibilités ne sont pas interchangeables et supposent deux théories cognitivistes différentes□

(a) une théorie qui considère l'interprétation des énoncés comme un processus indépendant, ou que l'on peut étudier comme indépendant, du reste des processus cognitifs;

(b) une théorie qui, au contraire, considère qu'une partie au moins de l'interprétation des énoncés n'est pas spécialisée et fait l'objet de processus cognitifs généraux, applicables à d'autres types de stimuli (à la communication non verbale par exemple).

La première théorie est difficilement défendable parce qu'il paraît acquis qu'un bon nombre d'informations, dont certaines ne sont pas linguistiques, entrent en jeu dans l'interprétation des énoncés. Reste la seconde.

La version la plus claire, à l'heure actuelle, de cette façon de voir les choses, est la théorie proposée par Sperber et Wilson (cf. Sperber & Wilson 1986a et 1989), qui s'insère dans une perspective **modulariste** et **représentationnaliste** des processus cognitifs.

1. UNE VISION MODULARISTE ET HIERARCHISEE DU FONCTIONNEMENT DE L'ESPRIT

Par *psychologie cognitive*, on entend à l'heure actuelle cette branche de la psychologie qui n'est directement concernée ni par l'étude des sentiments, ni par celle des aberrations mentales mais bien par celle du fonctionnement intellectuel de l'esprit humain. En d'autres termes, les mécanismes et les processus cognitifs sont ceux par lesquels nous acquérons ou modifions nos croyances sur le monde, ou, plus généralement, les processus d'apprentissage en un sens large.

La théorie de Sperber et Wilson inscrit l'interprétation des énoncés dans cette perspective et ils ont choisi de développer leur théorie dans le cadre de la conception modulariste de Fodor (cf. Fodor 1986). S'il n'est pas question de détailler ici tous les aspects de la théorie fodorienne du fonctionnement mental, nous souhaitons néanmoins indiquer brièvement les points sur lesquels Sperber et Wilson se sont appuyés pour construire leur théorie de l'interprétation des énoncés.

La théorie de Fodor, telle qu'elle est exposée dans sa totalité dans son ouvrage, *La modularité de l'esprit* est une conception à la fois **hiérarchisée** et **modulaire** du fonctionnement de l'esprit. Elle s'appuie de façon étroite sur l'analogie avec le fonctionnement du traitement de l'information par les ordinateurs. Selon Fodor, le traitement de l'information se fait en plusieurs étapes, dont certaines sont spécialisées alors que d'autres ne le sont pas. Les données perceptives, qui peuvent être de nature diverse (perceptions visuelles, auditives, tactiles, olfactives, linguistiques, etc.), sont d'abord traitées par des **transducteurs** dont la tâche est de les traduire pour les rendre accessibles aux mécanismes ultérieurs. Les transducteurs, on s'en doute, sont des mécanismes spécialisés. Les données, telles qu'elles sont fournies par les transducteurs, sont ensuite traitées par les **systèmes périphériques** (ou **systèmes d'interface**) qui en offrent une première analyse. Il y a enfin le **système central** qui, lui, n'est pas spécialisé et qui travaille sur les données fournies par les systèmes périphériques.

Si les transducteurs préservent les informations contenues dans les perceptions puisqu'ils se contentent de les traduire, ce n'est pas le cas des systèmes périphériques. Les systèmes périphériques, selon Fodor, produisent des représentations qui organisent les choses dans le monde et opèrent des **inférences**; celles-ci ont pour prémisses les données perceptives traitées par les transducteurs et pour conclusions des représentations d'objets ou de types d'objets et de leur organisation.

Comme nous allons le voir, Sperber et Wilson reprennent, dans les grandes lignes au moins, cette distribution des tâches. Selon eux, il y a aussi un transducteur linguistique qui traduit les données perceptives linguistiques pour les rendre accessibles au système périphérique linguistique. Le système périphérique linguistique correspond au domaine couvert dans le découpage traditionnel des disciplines par la linguistique, entendue au sens strict (phonologie, syntaxe, sémantique). La part de l'interprétation des énoncés qui s'effectue dans le système central correspond à la pragmatique. Ainsi, tant la désambiguïsation des énoncés que l'attribution des référents sont des processus pragmatiques qui relèvent du système central de la pensée et qui opèrent sur les données fournies par l'analyse linguistique.

2. LA DESAMBIGUÏSATION DES ENONCES

De quoi s'agit-il lorsque l'on parle de *désambiguïsation des énoncés*□ Tout d'abord, précisons qu'il s'agit d'ambiguïté **linguistique** au sens strict□ autrement dit, nous sommes ici dans le cas où, en principe tout au moins (nous verrons dans la suite de ce chapitre que les choses sont plus complexes), le **traitement linguistique** de l'énoncé fournit deux **interprétations linguistiques** ou plus. Il y a, à parler simplement, deux cas de figures□

(i) les ambiguïtés syntaxiques

(ii) les ambiguïtés lexicales.

On peut facilement donner des exemples des unes et des autres. Pour commencer par les **ambiguïtés syntaxiques**, considérons les exemples suivants□

(1) Le vieux singe le masque.
(2) La belle ferme le voile.

En (1), on peut avoir deux interprétations suivant que le sujet est *le vieux*, le verbe *singe*, *le masque* étant le complément d'objet direct, ou que le sujet est *le vieux singe*, le verbe *masque*, le complément d'objet direct étant *le*. En (2), de même, le sujet peut être *la belle*, le verbe *ferme*, le complément d'objet direct *le voile* ou bien, respectivement, *la belle ferme*, *voile*, *le*. Ces quatre interprétations sont représentées de la façon suivante□

(1') $[_{S}$ $[_{SN}$ Le vieux] $[_{SV}$ $[_{V}$ singe] $[_{SN}$ le masque]]]
(1") $[_{S}$ $[_{SN}$ Le vieux singe] $[_{SV}$ $[_{SN}$ le] $[_{SV}$ masque]]]
(2') $[_{S}$ $[_{SN}$ La belle] $[_{SV}$ $[_{V}$ ferme] $[_{SN}$ le voile]]]
(2") $[_{S}$ $[_{SN}$ La belle ferme] $[_{SV}$ $[_{SN}$ le] $[_{V}$ voile]]]

On notera que, dans ces exemples, l'ambiguïté syntaxique porte non seulement sur la fonction syntaxique (sujet, verbe, complément, etc.) dans la phrase, mais sur la catégorie

syntaxique dans laquelle entrent les morphèmes□en (1') *vieux* est un nom, en (1") c'est un adjectif, en (1') *singe* est un verbe, en (1") c'est un nom, etc.

Venons-en maintenant aux exemples d'ambiguïté lexicale au sens sémantique. Considérons l'exemple suivant, emprunté à Sperber et Wilson□

(3) Le loup est gris.

Ici, il n'y a pas d'ambiguïté syntaxique. En revanche, il y a une ambiguïté lexicale□*le loup* peut renvoyer au masque de carnaval ou à l'animal carnassier.

Sont exclues du traitement de l'ambiguïté les soi-disant **ambiguïtés pragmatique**s. Nous ne discuterons pas ici de l'assignation de la force illocutionnaire, pas plus que de la dérivation des implicitations ou du traitement des termes vagues. Tous ces sujets relèvent en effet de l'usage du langage et feront l'objet de chapitres ultérieurs. Aucun d'entre eux n'est directement accessible à partir de l'analyse linguistique.

Rappelons la terminologie d'Austin□les actes **illocutionnaires** s'opposent aux actes **locutionnaires** et aux actes **perlocutionnaires**□les premiers sont les actes que l'on commet dans le langage (la promesse, l'ordre, etc.), les seconds ceux que l'on commet en énonçant une phrase, les troisièmes ceux que l'on commet par le langage (la persuasion) (cf. Austin 1970, et ici-même, chapitre 1, § 2.1.). Mis à part les performatifs explicites, comme (4), qui indiquent clairement leur force illocutionnaire, bon nombre d'énoncés peuvent avoir des forces illocutionnaires diverses□

(4) Je te promets de venir demain.
(5) Je viendrai demain.

Si (4) est clairement une promesse, ce n'est pas le cas de (5) qui peut être une prédiction aussi bien qu'une promesse.

La dérivation des **implicitations**, quant à elle, pose le problème du contexte; considérons l'exemple suivant, emprunté à Sperber et Wilson□

(6) A□ Veux-tu du café□
B□ Le café m'empêche de dormir.

La réponse de B peut signifier, si B veut aller se coucher, que B ne veut pas de café. Si, en revanche, B a un travail urgent à terminer et doit travailler une partie de la nuit, elle peut signifier que B veut du café.

Considérons enfin l'exemple (7) pour ce qui est des **termes vagues**□

(7) Jean est chauve.

(7) peut représenter aussi bien le fait que Jean n'a plus un seul cheveu que le fait que Jean n'a plus beaucoup de cheveux.

On remarquera cependant un fait commun aux "ambiguïtés pragmatiques" et aux ambiguïtés syntaxiques ou sémantiques évoquées précédemment□dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de récupérer la "bonne" interprétation, celle que le locuteur de l'énoncé avait l'intention de communiquer. C'est en cela aussi qu'il s'agit d'un problème pragmatique.

3. L'ASSIGNATION DES REFERENTS

Comme le problème de l'ambiguïté, celui de l'assignation des référents fait jouer des facteurs linguistiques et des facteurs pragmatiques. Remarquons tout d'abord, à la suite de Milner (cf. Milner 1989), que le langage a pour fonction de désigner et que l'étude de la "fonction désignative" du langage est une des tâches de la linguistique. Cependant, et comme Milner lui-même le montre, la linguistique ne saurait y suffire et ce pour plusieurs raisons.

3.1. NECESSITE D'UNE ANALYSE PRAGMATIQUE□LES RAISONS LINGUISTIQUES

Il y a d'abord, à cette insuffisance de l'analyse linguistique des raisons linguistiques. Il faut noter en effet que la "fonction désignative" du langage est du ressort des expressions référentielles qui, au-delà d'une unité de surface, sont très diverses. Ce sont des groupes nominaux qui peuvent avoir une forme pronominale, une forme nominale, voire correspondre à des noms propres. Si l'on excepte les noms propres qui posent des problèmes particuliers, les groupes nominaux qui ont une forme pronominale et ceux qui ont une forme nominale offrent d'autres possibilités de différenciation□ on trouve aussi bien des pronoms personnels que des pronoms démonstratifs et les expressions nominales peuvent être simples (déterminant + nom□*un chat*, *la table*, *deux chiens*) ou complexes (déterminant + nom + adjectif : *un chat noir*, *la table rouge*, *deux chiens agressifs*, ou déterminant + nom + relative□ *un chat qui louche*, *la table que tante Odette m'a donnée*, *deux chiens qui se battent*). Les déterminants peuvent varier□ il peut s'agir d'articles définis ou indéfinis, d'adjectifs démonstratifs ou possessifs, voire de nombres.

3.1.1. Autonomie et non-autonomie référentielle

Tous ces termes, pour être tous référentiels, ne sont pas tous équivalents quant à la contribution qu'ils apportent à l'assignation des référents. Si, en effet, la signification lexicale de certains termes référentiels suffit, en principe, à déterminer le référent des termes en question, ce n'est pas le cas pour d'autres termes référentiels qui paraissent pratiquement dénués de signification lexicale. Dans la terminologie de Milner, on dira que les premiers sont *autonomes référentiellement* alors que les seconds sont *privés d'autonomie référentielle*, le terme *autonomie référentielle* désignant justement la possession de la signification lexicale et la capacité d'une expression qui en est pourvue à déterminer, en emploi, **par elle-même**, son référent. De plus, la signification lexicale est compositionnelle ce qui signifie, en ce qui concerne les expressions référentielles complexes, que les significations lexicales de chacun des composants se combinent pour livrer une signification globale qui est la signification de l'expression complexe. On a donc deux types de termes ou d'expressions référentielles□ceux qui sont pourvus de signification lexicale et, donc, d'autonomie référentielle et ceux qui, étant privés de signification lexicale, sont dépourvus d'autonomie référentielle. Cette distinction correspond assez bien mais non parfaitement à

la division des expressions référentielles en expressions référentielles à forme nominale et expressions référentielles à forme pronominale, les premières étant autonomes référentiellement, alors que les secondes ne le sont pas. Avant d'indiquer en quoi cette correspondance ne se fait pas terme à terme, nous voulons examiner la conséquence principale de la distinction entre expressions autonomes référentiellement et expressions non autonomes référentiellement□de façon peu surprenante, c'est que les expressions privées d'autonomie référentielle dépendent, pour la détermination de leur référent, de facteurs linguistiques ou extra-linguistiques.

Il est temps de donner quelques exemples□

(8) Le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1981 a été réélu en 1988.
(9) Je suis venu te voir hier.
(10) C'est beau ! C'est très beau !
(11) Il a perdu son chapeau.

En (8), on a une description définie, *le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1981*, dotée d'une signification lexicale qui nous permet de lui attribuer un référent, François Mitterrand. En (9), (10) et (11), on a différents exemples d'expressions référentielles dépourvues d'autonomie□un pronom de première personne, *je*, un pronom de deuxième personne, *te*, un pronom démonstratif, *c'*, un pronom de troisième personne, *il*, et le possessif qui lui correspond, *son*. On notera que la détermination de leurs référents ne fait pas appel aux mêmes facteurs extérieurs□dans le cas des pronoms de première et de seconde personne, le recours à la situation de discours suffit; dans le cas du pronom démonstratif, soit il faut que le pronom soit accompagné d'un geste, généralement appelé *démonstration*, soit il doit reprendre une autre expression linguistique qui, elle, serait autonome; les mêmes possibilités valent pour le pronom de troisième personne; le possessif, quant à lui, dépend de l'assignation d'un référent au pronom de troisième personne, le possesseur du chapeau se confondant avec ce référent. Considérons (10') et (11')□

(10') J'ai visité la cathédrale de Chartres. C'est beau ! C'est très beau!
(11') Jean est toujours aussi distrait. Il a perdu son chapeau.

En (10') et (11'), on voit à quels facteurs linguistiques extérieurs peuvent faire appel le pronom démonstratif et le pronom de troisième personne□respectivement, *la cathédrale de Chartres* et *Jean*, deux termes référentiellement autonomes. Mais le locuteur aurait eu des chances équivalentes d'être compris en montrant du doigt la cathédrale de Chartres et Jean en prononçant respectivement (10) et (11). Autrement dit, les pronoms démonstratifs et les pronoms de troisième personne peuvent être utilisés aussi bien de façon démonstrative que dans le cadre de la reprise linguistique.

3.1.2. Expressions non autonomes référentiellement□la distinction déictique/anaphorique

Pour en revenir à la distinction entre expressions référentiellement autonomes et expressions non référentiellement autonomes, le parallèle avec les expressions référentielles à forme nominale et les expressions référentielles à forme pronominale, s'il est commode, n'est pas entièrement satisfaisant. En effet, songeons aux expressions référentielles à forme nominale dont un composant, le déterminant par exemple, est un adjectif

démonstratif ou possessif. La simple présence d'une expression non autonome référentiellement suffit à les priver de leur autonomie référentielle bien qu'elle n'ôte rien au sens lexical des autres composants.

On peut ici introduire un second clivage à l'intérieur de la catégorie des expressions privées d'autonomie référentielle□celles qui ont recours pour la détermination de leur référent à des facteurs linguistiques seront dites *anaphoriques*, les autres seront *déictiques*. On remarquera que cette distinction ne passe pas au sens strict entre expressions (si l'on excepte les pronoms de première et de deuxième personne qui ne sont pas susceptibles d'un usage anaphorique), mais plutôt entre usages.

Pour la distinction **anaphorique/déictique**, revenons-en aux exemples (9) à (11) et (10') et (11')□ en (9) les deux pronoms de première et de seconde personnes sont déictiques; en (10) et (11) les pronoms démonstratif et de troisième personne sont, de même, déictiques; en (10') et (11'), les pronoms démonstratif et de troisième personne sont anaphoriques. Venons-en au problème des expressions référentielles à forme nominale qui ont un composant dépourvu d'autonomie référentielle. Nous en avons un exemple en (11) et (11') avec *son chapeau*□le possessif *son* interdit d'attribuer un référent à l'expression hors du recours à des facteurs linguistiques ou extra-linguistiques qui le dépassent. Considérons également l'exemple (12)□

(12) Le candidat à la présidence de la République française pour lequel j'ai voté en 1981 est un fin politicien.

Comparons la description définie en (12), *le candidat pour lequel j'ai voté en 1981* et la description définie en (8), *le président de la République française élu le 10 mai 1981*□si la première, qui contient un pronom de première personne, ne permet pas de déterminer un référent, la seconde, qui n'en contient pas, le permet.

Ainsi, les expressions autonomes référentiellement sont les expressions référentielles à forme nominale, à l'exception de celles qui contiennent un élément utilisé de façon déictique ou anaphorique.

Nous ne considérerons, dans ce chapitre, que les expressions référentielles autonomes, les problèmes posés par la référence anaphorique et la référence déictique faisant l'objet d'un chapitre ultérieur (cf. chapitre 13).

3.2. NECESSITE D'UNE ANALYSE PRAGMATIQUE□LES RAISONS PRAGMATIQUES

Si l'on écarte, dans ce chapitre, les expressions référentielles anaphoriques et déictiques, les expressions référentielles comprenant un élément utilisé de façon anaphorique ou déictique ainsi que les noms propres, on se trouve devant deux types d'expressions référentielles : les *descriptions définies* et les *descriptions indéfinies*.

N.B. Une *description définie* est une expression nominale composée de l'article défini (*le*/*la*) et ayant pour tête lexicale un nom□*le chat noir*, *la table rouge*, etc. Une *description indéfinie* est une expression nominale composée de l'article indéfini (*un*/*une*) et ayant pour tête lexicale un nom□*un chat noir*, *une table rouge*.

En principe, les descriptions définies et indéfinies sont dotées d'autonomie référentielle et sont capables, en emploi, de déterminer, à partir de leur sens

lexical, leur référent. La réalité est cependant plus complexe qu'il n'y paraît parce que les descriptions définies et indéfinies peuvent ne pas être complètes.

3.2.1. Descriptions définies complètes et incomplètes

Avant d'examiner ce que cela signifie de dire d'une description qu'elle est ou qu'elle n'est pas complète, demandons-nous comment une description peut déterminer son référent sur la base de sa signification lexicale. Selon Milner, qui ne se différencie pas sur ce point de la tradition philosophique (cf. Russell 1905 ou Frege 1971), la signification lexicale d'un terme correspond à l'ensemble de conditions qu'un objet dans le monde doit satisfaire pour être le référent de ce terme.

Pour reprendre un des exemples donné plus haut, un objet pour être le référent de la description *la table rouge*, devra avoir un certain nombre de propriétés liées au fait d'être une table (avoir des pieds, offrir une surface plane, etc.) et avoir la propriété d'être rouge.

Il faut ici séparer, momentanément du moins, le problème des descriptions définies de celui des descriptions indéfinies : à première vue, en effet, le locuteur qui utilise une description définie cherche à désigner un objet unique dans le monde. Il faut donc que l'ensemble de conditions déterminé par la composition des significations lexicales des différents termes composant la description définie soit nécessaire et suffisant pour déterminer un objet unique. Or c'est loin d'être toujours le cas.

Revenons-en à l'exemple (8) et ajoutons-lui, à des fins de comparaison, l'exemple (13)

(8) Le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1981 a été réélu en 1988.
(13) Le chat noir appartient à Philippe.

Il est intéressant de comparer la description définie qui apparaît en (8), *le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1981*, et celle qui apparaît en (13), *le chat noir*. La première permet de déterminer un référent, quelle que soit la situation dans laquelle elle est énoncée. Pour la seconde, la situation est bien différente : si, en effet, il y a un et un seul individu qui satisfait les conditions spécifiées par la description définie *le président …*, combien y-a-t-il d'animaux qui satisfont les conditions spécifiées par la description définie *le chat noir* Probablement une multitude. Ici, il y a gros à parier que la situation d'énonciation a un rôle à jouer : si (13) est prononcée devant une cage dans laquelle il y a trois chats, un chat noir, un chat gris et un chat roux, on aura assez naturellement tendance à penser que c'est le chat noir enfermé dans la cage que veut désigner le locuteur, plutôt qu'un autre animal qui ne serait pas en vue. On peut donc dire de la description définie *le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1991* qu'elle est *complète* puisqu'elle suffit à identifier un individu unique alors que la description définie *le chat noir* ne l'est pas puisqu'elle ne saurait suffire par elle-même à identifier un unique animal.

Ainsi, même les descriptions définies, bien qu'elles soient dotées d'autonomie référentielle, peuvent ne pas suffire à identifier leur référent et il faut distinguer les *descriptions définies complètes* des *descriptions définies incomplètes*. Dans le second cas, l'analyse linguistique ne suffit pas et il faut

prendre en compte d'autres facteurs, généralement extra-linguistiques, pour lesquels une analyse pragmatique se révèle nécessaire.

Il faut cependant remarquer que, parfois, des facteurs linguistiques, comme, par exemple, le prédicat qui suit la description définie si elle est le sujet de la phrase, peuvent permettre d'attribuer à une description définie incomplète un référent.

Comparons les exemples (14) et (15)□

(14) Le chauve, candidat à la présidence de la République française en 1981, est un fin politicien.

(15) Le chauve, candidat à la présidence de la République française en 1981, a été réélu en 1988.

Alors que le prédicat *est un fin politicien* ne suffit pas en (14) à identifier le référent de la description *le chauve, candidat à la présidence de la République française en 1981*, le prédicat *a été réélu en 1988* permet, conjointement aux informations contenues dans la description définie, d'identifier François Mitterrand.

3.2.2. Descriptions indéfinies complètes et incomplètes

Revenons sur la distinction entre descriptions définies et descriptions indéfinies et sur le problème de la complétude. A première vue, même si les descriptions indéfinies, comme les descriptions définies, déterminent un référent unique, le locuteur qui les produit n'a pas cependant un référent unique précis en tête : autrement dit, n'importe quel objet qui satisfait une description indéfinie donnée est le référent de cette description indéfinie et, dans cette mesure, le problème de la complétude ou de l'incomplétude ne devrait pas se poser pour les descriptions indéfinies. Il n'en va cependant pas tout à fait ainsi et les descriptions indéfinies sont parfois utilisées alors même que le locuteur a un référent particulier en tête.

Examinons l'exemple (16)□

(16) Je cherche un chat siamois qui louche.

Suivant les circonstances dans lesquelles (16) est prononcée, le locuteur de (16) aura en tête un référent non seulement unique mais bien particulier ou n'importe quel référent qui satisfait la description indéfinie. Supposons que Pierre soit le locuteur de (16) et que (16) soit prononcé dans une animalerie du quai de la Mégisserie à Paris : il y a alors toutes les chances pour que n'importe quel chat siamois qui louche satisfasse Pierre. Supposons par contre que Pierre cherche son chat bien-aimé qui s'est perdu dans la campagne et que (16) lui serve à demander des renseignements à un promeneur□dans ce cas, l'usage de la description indéfinie a pour but de désigner un animal bien particulier, le chat de Pierre, et n'importe quel chat siamois louchon ne fera pas l'affaire. En d'autres termes, la description indéfinie *un chat siamois qui louche* est complète dans le cas où (16) est prononcée dans une animalerie du quai de la Mégisserie, incomplète dans l'autre cas.

3.2.3. Usages attributifs et usages référentiels

Enfin, il y a des cas où le locuteur d'une description définie a en tête un référent bien particulier qui, pour une raison ou pour une autre, n'est pas

celui qui satisfait les conditions indiquées par la description définie. Dans ce cas, des facteurs extra-linguistiques, notamment les croyances du locuteur, peuvent seuls permettre d'attribuer à la description définie le référent intentionné.

Considérons l'exemple (17)□

(17) L'assassin de Paul est un fou dangereux.

Supposons que la description définie *l'assassin de Paul* soit complète: elle suffit donc à identifier un référent unique. Il y a cependant ici deux possibilités□le locuteur de (17) pense que l'assassin de Paul, quel qu'il soit, est un fou dangereux; le locuteur de (17) pense que Dupont, que l'on vient d'arrêter pour le meurtre de Paul, est un fou dangereux. Dans le second cas, la situation est bien différente suivant que Dupont est vraiment l'assassin de Paul ou que Dupont a été arrêté par erreur□si, en effet, c'est la seconde possibilité qui est réalisée, c'est bien Dupont auquel le locuteur entend référer par la description définie *l'assassin de Paul* alors que Dupont n'en est pas le référent puisqu'il ne satisfait pas les conditions indiquées dans la description définie. Ici, les croyances du locuteur doivent, dans la mesure où elles sont accessibles à l'interlocuteur, par exemple à travers les énoncés précédents, jouer un rôle dans l'attribution des référents.

La distinction entre l'usage d'une description, définie ou indéfinie, pour désigner un objet précis et l'usage d'une description, définie ou indéfinie, pour désigner n'importe quel objet qui satisfait la description est une distinction pragmatique entre usages et non une distinction linguistique entre termes□la même description, définie ou indéfinie, peut être utilisée à l'une ou l'autre de ces deux fins. Le premier usage, pour désigner un objet précis, est dit **usage référentiel**; le second usage, pour désigner n'importe quel objet qui satisfait la description, est dit **usage attributif**.

Ainsi, même lorsque l'on a écarté les noms propres et les expressions référentielles non autonomes référentiellement, on se trouve encore devant un certain nombre de problèmes□a détermination de l'usage, référentiel ou attributif, de la description, la détermination de la complétude de la description, l'attribution du référent. Tous ces problèmes, pour être traités, demandent l'adjonction au sens lexical de la description elle-même d'informations qui peuvent venir de l'environnement linguistique ou extra-linguistique, voire des connaissances que l'interlocuteur a sur le monde. Autrement dit, ils demandent la création et l'organisation d'un **contexte** et la mise en place de mécanismes particuliers qui, à partir de la description définie et du contexte, permettent l'attribution des référents. C'est vers la théorie de Sperber et Wilson, qui apporte une réponse à ces questions, ainsi qu'à celle de la désambiguïsation, que nous nous tournons maintenant.

4. LA THEORIE DE LA PERTINENCE

La théorie de Sperber et Wilson, pour des raisons qui apparaîtront par la suite, est généralement appelée *théorie de la pertinence*. Comme nous l'avons vu plus haut, il s'agit d'une théorie pragmatique, insérée dans le cadre de la psychologie cognitive, et plus particulièrement liée à cette variante spécifique de la psychologie cognitive qu'est la théorie modulariste et représentationnaliste de Fodor. Avant d'indiquer en quoi la théorie de la

pertinence apporte des solutions aux problèmes soulevés plus haut, nous voudrions en indiquer rapidement les grandes lignes.

4.1. QUELQUES GENERALITES SUR LA THEORIE DE LA PERTINENCE

L'analyse pragmatique des énoncés, selon Sperber et Wilson, est la dernière d'une suite d'étapes qui constitue le processus interprétatif d'un énoncé : après la traduction par les transducteurs et à partir de l'analyse linguistique fournie par le système périphérique linguistique, le système central non spécialisé termine le processus interprétatif et livre l'interprétation complète de l'énoncé. On remarquera cependant que l'analyse linguistique n'est pas la seule donnée sur laquelle fonctionne le système central□on verrait mal, si tel était le cas ce qu'il pourrait lui ajouter. La nature de l'interprétation linguistique, celle des autres éléments dont dispose le système central aussi bien que le fonctionnement même du système central, au moins lorsqu'il produit une interprétation pragmatique, tels sont les principaux thèmes du livre de Sperber et Wilson.

4.1.1. Concepts et contexte

Le système périphérique linguistique, selon Sperber et Wilson, fournit une première analyse (linguistique) de l'énoncé□ cette première analyse correspond à la **forme logique** de l'énoncé qui est une suite structurée de **concepts**. Chaque concept correspond à une **adresse** dans la mémoire du système central. Sous cette adresse sont stockées des informations de diverse nature :

(i) **logique** : les informations correspondent alors aux différentes relations logiques (implication, contradiction, etc.) que le concept peut entretenir avec d'autres concepts;

(ii) **encyclopédique** : on regroupe sous ce terme toutes les informations qui ne sont ni logiques, ni lexicales, et qui permettent d'attribuer une extension au concept;

(iii) **lexicale** : les informations correspondent à la contrepartie dans un ou plusieurs langages naturels du concept.

Un énoncé n'est pas, dans la phase de l'analyse pragmatique tout au moins, interprété indépendamment, mais par rapport à un **contexte**. Dans ce contexte apparaissent, sous forme propositionnelle, un certain nombre d'informations trouvées sous les adresses des concepts qui apparaissent dans l'énoncé. Dans cette mesure, **le contexte n'est pas donné mais construit, énoncé après énoncé**. Les informations conceptuelles ne sont cependant pas les seules informations qui entrent en jeu dans la formation du contexte : y interviennent également l'interprétation des énoncés immédiatement précédents et l'environnement physique dans lequel la communication prend place. Selon Sperber et Wilson, en effet, l'interprétation des énoncés immédiatement précédents n'est pas oubliée, pas plus qu'elle n'est immédiatement stockée dans la mémoire du système central ou mémoire à long terme. Le système central dispose de trois mémoires□

(i) une mémoire de travail ou mémoire à court terme qui correspond au contexte;

(ii) une mémoire à moyen terme dans laquelle sont stockées l'interprétation des énoncés immédiatement précédents;

(iii) une mémoire à long terme dans laquelle on trouve les informations conceptuelles dont il était question plus haut.

4.1.2. Environnement cognitif

Le contexte par rapport auquel est interprété un énoncé correspond au contenu de la mémoire à court terme ou mémoire de travail lors de l'interprétation de l'énoncé. Comme nous l'avons vu, il est composé de propositions qui correspondent à trois types d'informations, des informations tirées de la mémoire à long terme, des informations tirées de la mémoire à moyen terme et des informations tirés de l'environnement physique, c'est-à-dire des données perceptives tirées de la situation où a lieu la communication. Ces trois types de données constituent l'**environnement cognitif** de l'interlocuteur. L'environnement cognitif d'un individu est un ensemble de faits qui lui sont **manifestes**. Sperber et Wilson donnent la définition suivante d'un fait manifeste□

> **Fait manifeste**
> Un fait est **manifeste** à un individu à un moment donné si et seulement si cet individu est capable à ce moment-là de représenter mentalement ce fait et d'accepter sa représentation comme étant vraie ou probablement vraie.

On remarquera que cette définition implique que l'environnement cognitif d'un individu donné à un moment donné comprend aussi bien les faits que l'individu **peut inférer** à partir des informations dont il dispose que les faits que l'individu **peut percevoir**, et ce, **que l'individu les perçoive ou les infère effectivement**.

Supposons que les interlocuteurs se trouvent dans une pièce dont les murs sont peints en bleu. Ce fait leur est manifeste dans la mesure où ils peuvent, l'un et l'autre, se le représenter mentalement et accepter cette représentation comme vraie ou manifestement vraie. Que ce fait leur soit manifeste n'implique pas cependant qu'ils en soient conscients mais seulement qu'ils peuvent en être conscients.

D'après ce que nous avons vu plus haut, on peut donc dire que le contexte par rapport auquel l'énoncé est interprété est constitué d'informations tirées de l'environnement cognitif de l'interlocuteur. On remarquera cependant qu'un contexte qui regrouperait toutes les informations concernant les concepts apparaissant dans la forme logique de l'énoncé, toutes les informations tirées de l'interprétation des énoncés précédents, toutes les informations perceptives accessibles dans l'environnement physique, serait si énorme qu'on ne pourrait pas l'exploiter. C'est donc à une sélection parmi toutes ces différentes informations que correspond le contexte et nous en arrivons maintenant au principe suivant lequel se fait cette sélection.

4.2. LA COMMUNICATION OSTENSIVE-INFERENTIELLE ET LE PRINCIPE DE PERTINENCE

4.2.1. La communication ostensive-inférentielle

Le principe qui permet de sélectionner parmi l'ensemble des informations disponibles celles qui formeront le contexte est le *principe de pertinence* et il est motivé par l'analyse que font Sperber et Wilson de la communication linguistique. Selon les auteurs, en effet, la communication linguistique est une des variétés de la *communication ostensive-inférentielle*. Dans la communication linguistique et, plus généralement dans la communication ostensive-inférentielle, on communique deux niveaux d'informations:

(i) l'information contenue dans l'énoncé;

(ii) l'information que la production de l'énoncé est intentionnelle.

Sperber et Wilson offrent une définition de la communication ostensive-inférentielle□

> **La communication ostensive-inférentielle**
> Le locuteur produit un stimulus qui rend mutuellement manifeste au locuteur et au destinataire que le locuteur veut, au moyen de ce stimulus, rendre manifeste ou plus manifeste au destinataire un ensemble d'hypothèses *I*.

Dans cette définition, Sperber et Wilson introduisent une nouvelle notion, la notion de **connaissance mutuellement manifeste**, qui se définit à partir de deux notions : la notion de **connaissance manifeste** et celle d'**environnement cognitif mutuel**. On appelle *environnement cognitif mutuel* un environnement cognitif partagé où l'identité des individus qui le partagent est manifeste. Dès lors, dans un environnement cognitif mutuel, toute hypothèse manifeste est **mutuellement manifeste**.

Reprenons notre exemple des interlocuteurs dans une pièce dont les murs sont peints en bleu□dans ce cas, les interlocuteurs partagent l'environnement cognitif et il est manifeste pour chacun d'entre eux que l'autre partage cet environnement, toujours au sens où chacun d'entre eux peut se représenter le fait que l'autre partage le même environnement et où il n'est pas nécessaire qu'il le fasse. Cet environnement est donc un environnement cognitif mutuel pour les interlocuteurs. L'hypothèse selon laquelle les murs de la pièce sont peints en bleu est, comme nous l'avons vu, manifeste et dans la mesure où les interlocuteurs sont dans un environnement cognitif mutuel, cette hypothèse est mutuellement manifeste. Venons-en maintenant à la communication ostensive-inférentielle□supposons que, dans cet environnement, un des interlocuteurs, que nous appellerons A, prononce l'énoncé (18)□

(18) Je ne supporte pas le bleu.

En prononçant (18), A fait un acte de communication ostensive-inférentielle□il rend mutuellement manifeste pour lui-même comme pour son interlocuteur B son intention de rendre manifeste à B le fait qu'il ne supporte pas la couleur bleue.

4.2.2. Le principe de pertinence

Le fait que le locuteur ait choisi de rendre manifeste son intention de rendre manifeste un ensemble d'hypothèses ainsi que cet ensemble d'hypothèses

lui-même implique que son acte de communication ostensive-inférentielle s'accompagne d'une garantie de pertinence optimale.

Principe de pertinence
Tout acte de communication ostensive communique la présomption de sa propre pertinence optimale.

Présomption de pertinence optimale
(a) L'ensemble d'hypothèses que le locuteur entendait communiquer est suffisamment pertinent pour que cela vaille la peine pour l'interlocuteur de traiter le stimulus ostensif.
(b) Le stimulus ostensif est le plus pertinent que le locuteur pouvait utiliser pour communiquer cet ensemble d'hypothèses.

Pertinence
(a) Toutes choses étant égales par ailleurs, plus un énoncé produit d'effets contextuels, plus cet énoncé est pertinent.
(b) Toutes choses étant égales par ailleurs, moins un énoncé demande d'efforts de traitement, plus cet énoncé est pertinent.

Ces trois définitions méritent quelques commentaires, voire un exemple. Reprenons nos interlocuteurs dans leur chambre bleue et revenons sur l'exemple (18). En énonçant (18), comme nous l'avons vu, A fait un acte de communication ostensive-inférentielle. Cet acte communique ipso facto la présomption de sa pertinence optimale, c'est-à-dire le fait que (18) est suffisamment pertinent pour mériter d'être traité par B et le fait que (18) est l'énoncé le plus pertinent que B pouvait produire pour communiquer qu'il n'aimait pas le bleu.

4.2.3. Effets contextuels

Ainsi, la pertinence est une notion comparative, largement dépendante des deux notions d'**effet contextuel** et de **coût de traitement**, qui nous ramènent à l'interprétation de l'énoncé. Un énoncé, nous l'avons vu, est interprété par rapport à un contexte. L'énoncé et le contexte constituent conjointement les prémisses du processus pragmatique d'interprétation qui est un processus inférentiel dont les règles sont celles de la logique classique, à l'exclusion cependant des règles d'introduction.

On distingue en logique les règles d'introduction et les règles d'élimination. Indépendamment de tout formalisme, on peut prendre comme exemple les règles d'élimination et d'introducton de *et*.. La règle d'introduction part de deux propositions simples vraies, par exemple *[Pierre est venu]* et *[Paul est parti]* et en fait une seule proposition complexe vraie□*[Pierre est venu et Paul est parti]*. La régle d'élimination part d'une proposition complexe vraie avec et, par exemple, *[Pierre est venu et Paul est parti]*, et en tire deux propositions smples vraies□*[Pierre est venu]* et *[Paul est parti]*. Cependant, rien n'oblige à ce que les deux propositions reliées par et, lorsque l'on utilise la règle d'introduction soient différentes et l'on peut ainsi obtenir des propositions complexes triviales ou le même élément est reproduit plusieurs fois□ [Pierre est venu et Pierre est venu], [Pierre est venu et Pierre est venu et Pierre est venu] etc. C'est pour éviter la production stérile de telles propositions complexes triviales que Sperber et Wilson proscrivent les règles d'introduction.

Les effets contextuels sont ceux que produit le processus d'interprétation à partir des prémisses que sont la forme logique de l'énoncé et les propositions dont est constitué le contexte. Ils sont de trois sortes□

(i) les **implications contextuelles**, c'est-à-dire les conclusions nouvelles que l'on obtient à partir de l'énoncé et du contexte conjointement;

(ii) la **réévaluation** des informations dont on dispose déjà : on peut changer la conviction avec laquelle une proposition est entretenue;

(iii) l'**éradication** de la proposition la plus faiblement entretenue en cas de contradiction entre une proposition déjà en mémoire et une implication contextuelle.

Si nous reprenons (18), on peut lui supposer le contexte suivant□

(19) a. A et B sont dans une pièce.
b. Les murs de cette pièce sont peints en bleu.

Si l'on interprète (18) dans le contexte (19), on peut en tirer (20)□

(20) A n'aime pas la pièce où il se trouve avec B.

Mais, si (20) était la seule implication contextuelle de (18) en (19), on pourrait s'interroger sur la pertinence de (18)□n'aurait-il pas été plus économique du point de vue du coût de traitement que A énonce (21)□

(21) Je n'aime pas cette pièce.

Cependant ce n'est pas, et de loin, la seule implication contextuelle que l'on peut tirer de (18)□

(22) A veut sortir de la pièce.
(23) A n'aimerait pas que B lui fasse cadeau d'un objet bleu.
(24) A n'aime pas regarder le ciel ou la mer.
etc.

En ce qui concerne les autres effets contextuels, reprenons la situation de base où A et B sont dans une pièce dont les murs sont peints en bleu et ajoutons lui une spécification□B est daltonien et a du mal à identifier les couleurs. A lui dit□

(25) Les murs sont bleus.

En quoi (25) est-il pertinent□ B est daltonien, ce qui laisse supposer qu'il n'a pas de certitude très ferme quant à la couleur des murs de la pièce dans laquelle il se trouve. Supposons qu'il pense que les murs sont bleus sans en être sûr□l'énoncé (25) viendra renforcer cette opinion. Supposons qu'il pense que les murs sont rouges□s'il sait qu'il est daltonien, il sera enclin à douter de son opinion et il acceptera (25) comme plus probable. Dans ce cas, (25) aura pour effet contextuel d'éradiquer la proposition *Les murs de cette pièce sont rouges.*

A partir de là, on peut expliquer comment est choisi le contexte: le contexte sélectionné sera le contexte le plus susceptible d'optimiser la pertinence.

4.3. FORME PROPOSITIONNELLE ET .I.ENRICHISSEMENT DE LA FORME LOGIQUE

Nous avons dit dès le début de ce chapitre que la désambiguïsation aussi bien que l'attribution des référents sont deux des tâches de l'interprétation pragmatique et que l'interprétation purement linguistique ne peut y suffire.

Avant d'indiquer pour chacune de ces tâches comment on peut l'envisager dans le cadre de la théorie de la pertinence, nous voudrions revenir sur l'analyse linguistique et la forme logique. Comme nous l'avons vu plus haut, selon Sperber et Wilson, le produit du système périphérique linguistique, c'est-à-dire de l'analyse linguistique de l'énoncé, c'est la forme logique, autrement dit une suite structurée de concepts. Si la désambiguïsation aussi bien que l'assignation des référents sont du ressort de la pragmatique, c'est que le système périphérique linguistique n'a rien à en dire. Il faut, selon Sperber et Wilson, distinguer la **forme propositionnelle** d'un énoncé de sa **forme logique**□ la forme propositionnelle de l'énoncé est susceptible de recevoir une valeur de vérité, c'est-à-dire qu'elle ne contient plus d'ambiguïté et que les termes référentiels y sont interprétés, qu'on leur a attribué un référent. Dans certains cas rares, la forme logique de l'énoncé est telle que l'on peut lui attribuer une valeur de vérité (lorsque par exemple la proposition exprimée par l'énoncé est nécessairement vraie ou fausse); mais dans la majorité des cas la forme logique de l'énoncé n'est pas susceptible de recevoir une valeur de vérité et se distingue donc de sa forme propositionnelle. La désambiguïsation et l'attribution des référents sont deux des tâches à accomplir pour passer de la forme logique de l'énoncé à sa forme propositionnelle. On notera cependant que la forme propositionnelle à recouvrer n'est pas n'importe quelle forme propositionnelle que l'on pourrait obtenir à partir de la forme logique de l'énoncé: c'est la "bonne" forme propositionnelle, celle que le locuteur entendait communiquer. Ici, de nouveau, le critère de choix reste le principe de pertinence. Etant donné le principe de pertinence, la bonne forme propositionnelle de l'énoncé est celle qui conduit à une interprétation de l'énoncé qui soit **cohérente avec le principe de pertinence**. C'est de nouveau le principe de pertinence qui intervient à chaque moment de la reconstitution de la forme propositionnelle□désambiguïsation, attribution de référents, élimination des termes vagues.

5. DESAMBIGUÏSATION ET PRINCIPE DE PERTINENCE

5.1. FORME LOGIQUE ET INTERPRETATION PREFERENTIELLE

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne traiterons dans ce chapitre que les ambiguïtés linguistiques et non les "ambiguïtés pragmatiques". Nous avons distingué plus haut deux types d'ambiguïtés linguistiques, les ambiguïtés syntaxiques et les ambiguïtés lexicales. Dans les deux cas, l'ambiguïté linguistique, qu'elle soit syntaxique ou sémantique correspond à la production possible d'au moins deux formes logiques différentes pour le même énoncé.

Revenons aux exemples (1) et (3)□

(1) Le vieux singe le masque.
(3) Le loup est gris.

Comme nous l'avons vu plus haut, (1) est un exemple d'ambiguïté syntaxique et (3) est un exemple d'ambiguïté sémantique. Mais, nous l'avions déjà noté, l'ambiguïté de (1) est

aussi lexicale□si (1) est ambigu, c'est que *vieux* peut être compris comme un nom ou comme un adjectif, *singe* comme un nom ou comme un verbe, etc. En d'autres termes et si l'on se souvient que la forme logique d'un énoncé est une suite structurée de concepts, suivant que *vieux* est compris comme un nom ou comme un adjectif, *singe* comme un nom ou comme un verbe, il ne s'agira pas du même concept mais de deux concepts différents. Donc, (1) est susceptible de recevoir deux formes logiques distinctes formées de concepts différents. Pour (3), nous avions vu qu'il s'agissait d'une ambiguïté sémantique due exclusivement à la présence d'un terme ambigu, *loup*. Ici, ce n'est pas chacun des termes de l'énoncé qui est susceptible de renvoyer à deux concepts mais bel et bien un seul□dans ce cas, même s'il n'y a qu'un terme concerné, l'énoncé (3) donnera néanmoins lieu à deux formes logiques qui se différencieront suivant que le concept correspondant au terme *loup* renvoie à l'article de carnaval ou à l'animal.

Si nous prenons la précaution de dire *production possible de deux formes logiques*, c'est que ce n'est que très rarement que les deux interprétations arrivent à la conscience, en général parce que l'**interprétation préférentielle** se trouve ne pas être la bonne.

Considérons l'exemple suivant, emprunté à Sperber et Wilson□

(26) La petite brise la glace.

Cet exemple, comme le notent les auteurs, est susceptible de deux interprétations, l'interprétation (27a) étant la plus fréquente hors contexte linguistique□

(27) a. La petite fille brise la glace.
b. La petite brise lui donne froid.

Mais si (26) se poursuit de la façon suivante, c'est l'interprétation (27b) qui sera finalement choisie□

(28) La petite brise la glace; qu'est-ce que ce serait s'il s'agissait d'un grand vent !

Ici, parce que l'on revient sur l'énoncé pour le réinterpréter, les deux interprétations arrivent à la conscience.

5.2. CONSTRUCTION ET SELECTION DE L'INFORMATION

Ceci dit, la possibilité même du retour sur l'interprétation incite à penser que le processus par lequel se fait la désambiguïsation est un processus de **formation d'hypothèses**. Dans cette optique, le système périphérique linguistique construirait les deux (ou plus) formes logiques correspondant à l'énoncé ambigu et celles qui correspondent aux interprétations fausses seraient éliminées au niveau pragmatique. On pourrait cependant supposer que la relation entre système périphérique linguistique et système central "pragmatique" soit plus complexe et que le système central puisse influer sur les processus du système périphérique linguistique en en inhibant certains par exemple. Ce que proposent Sperber et Wilson ici, c'est que le système périphérique linguistique **construit** effectivement les différentes interprétations de chaque constituant de la phrase et que ces interprétations sont soumises, au fur et à mesure de l'analyse linguistique, au système central qui **choisit** une interprétation unique (dans la mesure où il dispose

des informations nécessaires). Ceci, on le notera, ne contredit pas l'hypothèse de Fodor selon laquelle les systèmes périphériques n'ont pas accès aux informations du système central.

Reprenons l'exemple (26)□

(26) La petite brise la glace.

Si (26) est prononcée alors que les interlocuteurs sont en train de regarder la photographie d'une petite laponne occupée à ménager une ouverture dans la banquise, le système central interprétera *brise* comme un verbe et non comme un nom et écartera du même coup tout le reste de l'interprétation (27b) au profit de (27a)□

(27) a. La petite fille brise la glace.
b. La petite brise lui donne froid.

Il n'en va pas de même si (26) est précédé par (29)□

(29) Regarde Françoise□elle n'est pas faite pour la campagne. La petite brise la glace.

Dans ce cas, *brise* sera interprété comme un nom et pas comme un verbe et l'interprétation (27b) sera retenue de préférence à (27a). Autrement dit, c'est très tôt dans l'analyse linguistique de l'énoncé que l'une des deux interprétations est retenue aux dépens de l'autre et dès que l'une est préférée, le système central inhibe purement et simplement la production par le système périphérique de l'autre interprétation.

Quel est l'intérêt de ce système□ On remarquera qu'il permet de réduire le coût de traitement de l'énoncé puisqu'il inhibe une partie du processus interprétatif linguistique. Sur quelles bases, cependant, choisit-on, terme après terme, l'interprétation□Ici, c'est de nouveau le principe de pertinence qui entre en jeu□étant donné deux interprétations possibles d'un même terme, on sélectionne celle qui paraît la plus susceptible d'optimiser la pertinence de l'ensemble de l'énoncé, c'est-à-dire celle qui est la plus cohérente avec le principe de pertinence.

Revenons-en aux exemples (26) et (29)□

(26) La petite brise la glace.
(29) Regarde Françoise□elle n'est pas faite pour vivre à la campagne. La petite brise la glace.

Dans la situation où les interlocuteurs regardent la photographie d'une petite laponne occupée à ménager une ouverture dans la banquise, *brise* sera interprétée comme un verbe parce que, dans le contexte, l'interprétation (27a) est plus accessible et donc plus économique du point de vue du coût de traitement que l'interprétation (27b). Pour (29) en revanche, le contexte fourni par la première phrase rend l'interprétation (27b) plus accessible et plus économique du point de vue du coût de traitement.

Ainsi, l'interprétation cohérente avec le principe de pertinence est la plus accessible.

On notera que les hypothèses sur lesquelles travaille la désambiguïsation sont fournies par le système périphérique et choisies par le système central. Nous allons voir que l'attribution des référents ne fonctionne pas de la même façon.

6. ATTRIBUTION DES REFERENTS ET PRINCIPE DE PERTINENCE

Rappelons tout d'abord que nous ne traiterons ici que de l'attribution de référents à des descriptions définies ou indéfinies. Nous commencerons par rappeler qu'ici, comme en ce qui concerne la désambiguïsation, ce n'est pas n'importe quel référent qui convient, mais le "bon" référent, le référent que le locuteur avait l'intention de désigner par l'emploi de la description en question. Dans certains cas, comme nous l'avons vu, c'est-à-dire lorsque la description définie est complète et lorsqu'il s'agit d'un usage attributif, l'analyse linguistique suffit, en principe, à attribuer un référent.

Revenons-en à l'exemple (8)□

(8) Le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1981 a été réélu en 1988.

L'expression *le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1981* est une description définie. C'est, qui plus est, une description définie complète puisqu'elle identifie un individu unique, François Mitterrand, et qu'aucun autre individu ne satisfait les conditions spécifiées. On pourrait ainsi penser que dans le cas d'une description définie complète, la seule analyse linguistique suffit. Ce n'est cependant pas tout à fait le cas. Si, en effet, le locuteur de (8) croit que le président de la République française élu le 10 mai 1981 n'est pas François Mitterrand, mais Valéry Giscard d'Estaing, il peut énoncer (8) avec l'intention de désigner l'individu qui satisfait les conditions indiquées par la description définie, quel que soit cet individu, ou avec l'intention de désigner Valéry Giscard d'Estaing. Dans le second cas, la description définie est utilisée de façon référentielle et l'analyse linguistique, si elle permet d'attribuer un référent à la description définie, ne permet pas de lui attribuer le "bon" référent puisqu'elle aboutit nécessairement à François Mitterrand et non à Valéry Giscard d'Estaing.

Il y a donc des problèmes pour les descriptions définies ou indéfinies complètes utilisées de façon référentielle et pour les descriptions définies ou indéfinies incomplètes.

6.1. ATTRIBUTION DE REFERENTS AUX DESCRIPTIONS COMPLETES

Commençons par les **descriptions définies ou indéfinies complètes** utilisées de façon référentielle. Le problème, a priori, se pose de la façon suivante□orsque l'on est face à une description, définie ou indéfinie, est-elle utilisée de façon attributive ou référentielle, c'est-à-dire pour désigner n'importe quel objet qu la satisfait ou pour désigner un objet particulier□ Ou, en d'autres termes, face à une description, comment peut-on déterminer si elle est utilisée de façon attributive ou référentielle□On se souviendra tout d'abord que n'importe quelle description définie peut être utilisée de façon attributive ou référentielle, la distinction attributif/référentiel renvoyant à l'usage du langage et non pas au langage lui-même. Il n'y a donc pas de marques linguistiques du type d'usage qui est en jeu, du moins à l'intérieur de la description. On pourrait alors envisager de se tourner vers l'ensemble de l'énoncé dans lequel apparaît la description et supposer que certaines constructions linguistiques se prêteraient mieux que d'autres à l'un ou à

l'autre de ces deux usages. Cependant, une description donnée apparaissant dans une phrase donnée peut, suivant l'intention avec laquelle elle est énoncée dans cette phrase, être utilisée, **dans la même phrase**, de façon attributive ou référentielle.

Reprenons l'exemple (8)□

(8) Le président de la République française qui a été élu le 10 mai 1981 a été réélu en 1988.

On aurait tendance à penser que le seul usage possible de la description définie dans cette phrase est un usage référentiel. Considérons cependant la situation où (8) est prononcée en 2500 par un historien qui sait un certain nombre de choses sur les us et coutumes de la République française à la fin du XXe siècle (et notamment sur la périodicité des élections) mais qui ignore les noms des présidents de la cinquième République parce que le souvenir s'en est perdu. Il ne dispose que de deux informations□en 1981, l'élection du président de la République avait donné lieu à une fête sur la Place de la Bastille le 10 mai 1981 et en 1988, le président sortant a été réélu. Il en déduit que la première élection avait eu lieu le 10 mai 1981 et il peut prononcer la phrase (8). Il ignore qui était le président de la République élu en 1981 (en fait, il ne sait même pas qui était candidat). En prononçant la description définie *le président…*, il n'a donc pas l'intention de désigner un individu particulier□tout ce qu'il cherche à dire c'est que quel que soit l'individu qui avait été élu président en 1981, cet individu a été réélu en 1988. Ainsi, la même description définie dans la même phrase, peut, suivant les circonstances et les intentions de son énonciation, correspondre à un usage attributif ou à un usage référentiel.

6.2. RESOLUTION PRAGMATIQUE DU CHOIX ENTRE USAGE ATTRIBUTIF ET USAGE REFERENTIEL

C'est donc uniquement un processus pragmatique qui permettrait de déterminer si un usage est attributif:usage ou référentiel. De quelle façon cela est-il possible□Commençons par remarquer que le problème n'est pas nécessairement bien posé. Le problème de l'interprétation pragmatique, c'est l'attribution des référents et la distinction usage attributif/usage référentiel n'a d'intérêt par rapport à ce but que si elle a un rôle à jouer dans l'attribution des référents. On pourrait ainsi supposer que le rôle de cette distinction serait de mettre en jeu des processus différents selon que l'usage de la description est attributif ou référentiel□s'il s'agit d'un usage attributif, par exemple, la seule analyse linguistique (dans le cas d'une description complète) suffirait; s'il s'agit d'un usage référentiel, par contre, le processus devrait se poursuivre en prenant en compte des facteurs pragmatiques.

Il faut ici remarquer cependant que la situation n'est pas aussi simple qu'il y paraît à première vue : en effet, les descriptions complètes sont l'exception plutôt que la règle.

Considérons les exemples suivants□

(30) Où est le chat□

(31) Où est le chat noir aux yeux verts acheté par Paul et Sylvie Dubois le 20 novembre 1987 à Cluny en Saône et Loire□

Dans un grand nombre de situations, l'énoncé (30) sera prononcé plutôt que l'énoncé (31). Or la description définie *le chat* en (30) est incomplète, alors que la description définie *le chat noir aux yeux verts acheté par Paul et Sylvie Dubois…* est complète. On pourrait donc supposer que l'énoncé (31) devrait avoir la préférence puisque, en principe, la simple analyse linguistique suffit à attribuer un référent à la description en (31) tandis qu'en (30) la prise en compte de facteurs pragmatiques est nécessaire. Cependant ce n'est pas le cas.

Comment expliquer cette situation qui semble contredire le principe de pertinence□ Par le fait que l'attribution d'un référent, si elle passe toujours par une analyse linguistique, ne se fait jamais uniquement par cette analyse linguistique; en effet, la détermination des référents est faite par des individus qui ne peuvent prendre en considération l'ensemble des objets du monde dans la mesure où leurs capacités cognitives et leurs connaissances sont limitées. Ceci suggère que le référent d'une description, comme d'ailleurs celui de tout terme référentiel doit faire partie de l'environnement cognitif mutuel, c'est-à-dire qu'il doit, soit être déjà identifié soit être identifiable pour l'un et l'autre des interlocuteurs. Autrement dit, le référent d'un terme référentiel, pour être identifiable, doit faire partie de l'environnement cognitif mutuel des interlocuteurs.

Reprenons les exemples (30) et (31). Nous venons de dire que, dans la plupart des cas, c'est (30) qui sera préféré à (31). Considérons le cas le plus probable où (30) est prononcé par Sylvie Dubois qui s'adresse à Paul Dubois□

(30) Sylvie à Paul□
Où est le chat□

Ici, il va de soi que le référent de la description est déjà identifié et fait partie de l'environnement cognitif mutuel des interlocuteurs. Si Sylvie s'adressait à un invité, Jean, de même, il est probable que le chat ferait partie de leur environnement cognitif mutuel. C'est le cas pour la plupart des emplois de termes référentiels, ce qui ne signifie pas que les référents soient tous accessibles au même degré ou de la même façon. C'est là que la signification lexicale des termes référentiels, aussi bien que les facteurs pragmatiques, entrent en jeu.

Ainsi, plutôt que d'envisager que la distinction entre l'usage attributif et l'usage référentiel d'une description comme une distinction que font les interlocuteurs, dans le sens où elle imposerait des processus interprétatifs différents, il faut la considérer comme une distinction théorique: elle n'est perceptible dans l'attribution des référents que dans le cas où la description est utilisée de façon référentielle et où le référent que le locuteur avait en tête n'est pas celui qui satisfait les conditions indiquées dans la description. Ceci réduit le problème des descriptions complètes utilisées de façon référentielle au problème des descriptions incomplètes□dans les deux cas, en effet, pour en arriver au bon référent, il faut ajouter aux informations fournies par la description elle-même, des informations ultérieures, qui peuvent être puisées dans le reste de l'énoncé, dans les énoncés précédents, ou être extra-linguistiques, en d'autres termes, des informations qui relèvent de l'environnement cognitif mutuel.

6.3. LE ROLE DES INFORMATIONS EXTRA-LINGUISTIQUES

La nécessité de prendre en compte des informations qui pourraient être extra-linguistiques a été occasionnellement reconnue. Il faut cependant noter l'intérêt de la théorie de Sperber et Wilson, qui est de permettre de gérer de façon équivalente les informations linguistiques et extra-linguistiques constituant l'environnement cognitif mutuel par le biais du contexte. Comment complète-t-on les informations données par l'analyse linguistique de la description□ Nous avons évoqué plusieurs possibilités : le reste de l'énoncé, par exemple le prédicat éventuellement appliqué à la description; l'interprétation des énoncés précédents avec les informations qu'elle peut donner sur les croyances du locuteur; les informations non linguistiques, encyclopédiques ou environnementales dont dispose l'interlocuteur; la combinaison d'informations provenant de ces différentes sources. Tout ceci correspond, on le notera, aux sources possibles du contexte et obéit aux règles habituelles de formation du contexte, c'est-à-dire à la sélection d'un contexte qui permette d'obtenir une interprétation de l'énoncé cohérente avec le principe de pertinence. L'attribution de référents, comme la désambiguïsation, se fait par **formation et confirmation d'hypothèses**, mais, à la différence de la désambiguïsation, le processus de formation d'hypothèses pour l'attribution des référents ne se fait pas au niveau de l'analyse linguistique, mais bel et bien au niveau du système central sur la base des prémisses constituées par le contexte et par l'énoncé lui-même.

Envisageons les diverses possibilités, en commençant par la première, la description utilisée de façon attributive, ou utilisée de façon référentielle avec coïncidence entre le référent intentionné et le référent déterminé à partir du sens de la description et de lui seul. Reprenons l'exemple (8)□

(8) Le président de la République française élu le 10 mai 1981 a été réélu en 1988.

Le locuteur a énoncé (8), soit avec l'intention de désigner Mitterrand soit avec l'intention de désigner l'individu, quel qu'il soit, qui a été élu le 10 mai 1981 à la présidence de la République française. L'interlocuteur peut disposer d'un contexte où figure l'information (32)□

(32) François Mitterrand a été élu président de la République française le 10 mai 1981.

Dans ce cas, il identifie François Mitterrand comme le référent de la description *le président…* sur la base du sens lexical de la description et de (32). Supposons cependant que l'interlocuteur ne dispose pas de l'information (32), mais de l'information (33)□

(33) François Mitterrand a été élu président de la République en 1988.

Dans ce cas, sur la base de l'analyse linguistique du prédicat *a été réélu en 1988* et de (33), l'interlocuteur identifie François Mitterrand comme le référent de la description. Considérons maintenant l'exemple (34)□

(34) Le président de la république française élu le 10 mai 1981 est auvergnat et maire de Chamalières.

Ici, le locuteur croit que le président élu en 1981 est Valéry Giscard d'Estaing. Il fait un usage référentiel de la description *le président…* Supposons que l'interlocuteur dispose dans son contexte de l'information (32) et de l'information (35)□

(35) Valéry Giscard d'Estaing est auvergnat et maire de Chamalières.

Bien que le sens lexical de la description conjointement à l'information (32) le conduise à attribuer François Mitterrand comme référent à la description *le président…*□ais le sens lexical du prédicat *est auvergnat et maire de Chamalières*, conjointement à l'information (35), le conduit à inférer (36)□

(36) Le locuteur croit que Valéry Giscard d'Estaing est le président de la République élu le 10 mai 1981.

A partir de (36) et de la description *le président…*, il peut attribuer à la description Valéry Giscard d'Estaing comme référent. Examinons maintenant le dialogue suivant□

(37) A : J'aime bien le président de la République. C'est un homme simple□Il est resté le maire de Chamalières malgré ses hautes fonctions et malgré ses succès politiques.
B□ Maire de Chamalières□Ses succès politiques□
A□ Eh oui. Le président de la République qui a été élu en 1981 a été réélu en 1988.

Il faut supposer ici de nouveau que le locuteur croit que le président de la république est Valéry Giscard d'Estaing et, qui plus est, qu'il utilise la description *le président de la République qui a été élu en 1981* de façon référentielle pour renvoyer à Giscard d'Estaing. Ici, c'est sur la base de (36) et des énoncés précédents de A que B attribue, comme référent à la description, Giscard d'Estaing.

On remarquera cependant que le mécanisme d'attribution des référents, pas plus d'ailleurs que le mécanisme de la désambiguïsation, n'est pas infaillible□ en d'autres termes, si le locuteur se trompe sur ce qui fait partie de l'environnement cognitif mutuel, il se peut que le référent que l'interlocuteur attribue à l'un quelconque des termes référentiels utilisés par le locuteur ne soit pas celui que le locuteur avait l'intention de désigner. Cette possibilité n'est en rien particulière à l'attribution des référents ou à la désambiguïsation□ elle est une caractéristique générale de tout acte de communication.

Chapitre 5

Pragmatique et référence : mondes possibles et espaces mentaux

Deux théories relativement récentes, la théorie des mondes possibles et la théorie des espaces mentaux, ont traité de la référence. Elles ont cependant abordé ce problème avec des postulats et des objectifs bien différents, dus à leurs particularités propres□ la théorie des mondes possibles est une logique modale qui a fait l'objet d'un grand nombre de travaux en philosophie analytique, notamment de Kripke (1982), Putnam (1975), Kaplan (1977) et Lewis (1973, 1983); la théorie des espaces mentaux, quant à elle, est une théorie cognitiviste, fruit du travail d'un linguiste, Fauconnier (1986), et a été élaborée à partir des travaux d'un autre linguiste, Nunberg (1978).

1. PRAGMATIQUE ET REFERENCE

En quoi la référence est-elle un problème pragmatique□Un linguiste, Milner (cf. Milner 1989), a dit que la fonction principale du langage est de désigner et que l'étude de cette “fonction désignative” est un des thèmes centraux de la linguistique, entendue au sens strict (phonologie, syntaxe et sémantique). S'il ne fait pas de doute qu'une des fonctions principales du langage soit la désignation, la référence, il n'en reste pas moins que la référence, qui est la relation entre le langage et la réalité (ou, en termes plus philosophiques, la relation mots-monde), n'est pas à proprement parler un problème exclusivement linguistique. D'une part, le langage n'est pas le seul moyen de la désignation ou de la référence, même s'il en est le principal□la référence peut passer par un geste (communication non verbale) et l'on a pu dire (cf. Goodman 1976) que la représentation picturale passe par la dénotation, par la référence. D'autre part, lorsque la référence se fait par un moyen linguistique, augmenté ou non d'un geste pour les démonstratifs, l'analyse purement linguistique ne suffit généralement pas à identifier un référent dans le monde.

N.B. Une des tâches de la pragmatique consiste, à partir de l'interprétation partielle fournie par l'interprétation linguistique (phonologie, syntaxe, sémantique) des phrases, à donner l'interprétation complète de l'énoncé. L'assignation à un énoncé de ses conditions de vérité est un des éléments de l'interprétation complète de l'énoncé. Or, une partie de l'assignation des conditions de vérité, au-delà de l'analyse purement linguistique, est l'attribution des référents.

Ainsi, il faut, en plus des processus relevant du code linguistique, passer par des processus différents, extra-linguistiques et inférentiels entre autres, qui permettent de déterminer parmi l'ensemble des référents

possibles, le “bon” référent, le référent intentionné par le locuteur. En quoi ces processus sont-ils pragmatiques? Tout d’abord, si le “bon” référent est le référent intentionné par le locuteur, on ne peut déterminer le référent d’une expression référentielle que si elle est utilisée, parce que c’est seulement si elle est utilisée qu’elle a un référent: en d’autres termes, la référence est un phénomène qui concerne le langage en emploi et non le langage hors emploi. Cette caractéristique est d’ailleurs illustrée par certaines expressions référentielles, les **expressions déictiques.**

Ainsi, l’expression *mon chat* ne détermine pas en elle-même, hors emploi, un référent. En revanche, si elle apparaît dans l’énoncé suivant, prononcé par Anne Reboul le 14 mai 1992, on peut lui en assigner un:

(1) Je cherche mon chat.

Est-ce à dire que la linguistique n’a pas de contribution à apporter à la détermination des référents? Bien au contraire: si le décodage linguistique ne suffit pas à l’assignation des référents, il fournit néanmoins l’interprétation sémantique des expressions référentielles. On notera que cette contribution n’est pas de même importance ni de même nature pour toutes les expressions référentielles: la signification lexicale des descriptions définies et indéfinies (par exemple, respectivement, *le chat noir* et *un chat noir*) est **descriptive**, celle des déictiques, des anaphoriques et des démonstratifs paraît plutôt **procédurale**. Reste enfin un type d’expressions référentielles qui semble échapper à la linguistique: les **noms propres** qui, dans la théorie développée par Kripke, n’ont pas de signification du tout.

2. LA REFERENCE: UNE PROBLEMATIQUE MULTIPLE

Nous venons de voir en quoi la référence est (partiellement) un problème **linguistique**: c’est en fonction de son sens qu’une expression référentielle désignera tel ou tel objet dans le monde. Les expressions référentielles sont de nature diverse : ce sont toujours des groupes nominaux (ou, si l’on préfère, des expressions nominales), mais ceux-ci prennent des formes très variées, pronoms personnels ou démonstratifs, noms propres, expressions définies et indéfinies, expressions démonstratives ou possessives. Hormis les noms propres, qui posent des problèmes particuliers, il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles le sens lexical peut être insuffisant pour déterminer, **à lui seul et dans une situation donnée**, une référence.

(i) Tout d’abord, l’expression référentielle elle-même peut être dépourvue d’un sens lexical suffisant à déterminer, dans la situation, une référence: c’est le cas du pronom de troisième personne et des possessifs qui lui correspondent; c’est aussi celui des démonstratifs, pronoms ou adjectifs; c’est enfin le cas des descriptions définies incomplètes, qui, dans une situation, ne déterminent pas un objet unique mais plusieurs objets possibles.

(ii) Le groupe nominal peut, à lui seul, déterminer en principe un référent, mais la façon dont il est employé le lui interdit: c’est le cas des expressions

définies ou indéfinies et des noms propres employés de façon indirecte, métonymique par exemple.

On se rappellera ici les exemples favoris de Nunberg (cf. Nunberg 1978) ou de Fauconnier (cf. Fauconnier 1984)□

(2) L'omelette au jambon est partie sans payer.
(3) George Sand est sur le troisième rayon à partir du bas.

(où *l'omelette au jambon* désigne le client qui a commandé une omelette au jambon et *George Sand* désigne les livres et non pas leur auteur).

Dans ces cas, l'analyse linguistique, bien qu'elle ait un rôle à remplir, se révèle impuissante à déterminer un référent. C'est alors à l'analyse pragmatique de prendre le relais. C'est l'aspect **pragmatique** de la référence.

Reste enfin la dernière facette du problème de la référence□la relation entre les mots ou l'interprétation qui en est faite (interprétation pragmatique y comprise) et le monde. Suivant les termes référentiels employés, le rapport mots-monde, en effet, n'est, selon certaines théories comme la théorie des mondes possibles tout au moins, pas le même. C'est l'aspect **métaphysique** du problème.

3. THEORIE PSYCHOLOGIQUE *VERSUS* THEORIE LOGIQUE

On a souvent comparé la *théorie des espaces mentaux* et la *théorie des mondes possibles* : il faut cependant dire que ces théories, malgré une ressemblance de surface, présentent de nombreuses différences, et notamment sur le problème du traitement de la référence. Si, comme nous venons de le voir, le problème de la référence comporte trois aspects, un aspect linguistique, un aspect pragmatique et un aspect métaphysique, on peut différencier, de façon simple mais juste, la théorie des espaces mentaux de la théorie des mondes possibles en disant que la première s'intéresse à l'aspect pragmatique de la référence alors que la seconde s'intéresse à son aspect métaphysique. Si, en effet, la théorie des mondes possibles est une théorie de logique philosophique qui s'attaque au problème des modalités (possibilité, vérité contingente, vérité nécessaire), la théorie des espaces mentaux est une théorie psychologique, au sens de la psychologie cognitive, c'est-à-dire où la psychologie s'intéresse au fonctionnement des processus intellectuels plutôt qu'à l'étude des sentiments ou à celle des aberrations mentales. Ainsi, à elles deux, la théorie des espaces mentaux et la théorie des mondes possibles couvrent, en principe, tout le versant non linguistique de la référence, c'est-à-dire son aspect pragmatique et son aspect métaphysique.

4. ESPACES MENTAUX ET MONDES POSSIBLES

4.1. ESPACES MENTAUX

Selon Fauconnier (1984), son inventeur, la théorie des espaces mentaux consiste à considérer le langage et son usage comme la construction mentale et abstraite d'espaces et d'éléments, de rôles et de relations entre espaces.

Dans la même optique, communiquer consisterait à établir des constructions d'espaces semblables ou identiques. Le but de la théorie des espaces mentaux, c'est d'étudier le ou les modes de constructions des espaces et des relations entre espaces. A la différence de ce qui se passe pour la théorie des mondes possibles, comme nous le verrons plus bas, il n'est pas question, dans la théorie des espaces mentaux, de la relation entre les mots et le monde, mais tout au plus de la relation entre les mots et les constructions mentales que bâtissent le locuteur et l'interlocuteur.

4.1.1. La notion de fonction *pragmatique*

La théorie des espaces mentaux est née de et s'appuie sur la notion de *fonction référentielle*, développée précédemment par le linguiste américain Nunberg (cf. Nunberg 1978). La fonction référentielle, c'est ce qui permet d'établir des rapports entre objets différents, que ces rapports soient à mettre au bénéfice de la psychologie, de la culture ou de la pragmatique. Nunberg donne un certain nombre d'exemples de fonctions référentielles : "type de", "cause de", "propriétaire de", "partie de", etc. Pour Fauconnier, qui reprend à son compte la notion en la rebaptisant *fonction pragmatique*, la fonction pragmatique permet de passer d'un espace à l'autre. Le processus par lequel on passe d'un espace à l'autre est le processus d'identification que Fauconnier définit de la façon suivante□

> **Identification**
> Si deux objets (au sens le plus général) *a* et *b* sont liés par une fonction pragmatique *F (b = F(a))*, une description de *a* peut servir à identifier son correspondant *b*.

Dans la terminologie de Fauconnier, *a* est le *déclencheur de référence*, *b* la *cible de référence* et *F* le *connecteur*.

Pour reprendre les exemples (2) et (3) donnés plus haut, si *L'omelette au jambon* est le déclencheur et le client la cible, le connecteur est une fonction pragmatique qui, dans une situation de restaurant, lie le client au plat qu'il a commandé; de même si *George Sand* est le déclencheur et les volumes qu'elle a écrit la cible, le connecteur relie, en l'occurrence, les écrivains à leurs livres. De façon générale, l'identification peut se représenter de la façon suivante□

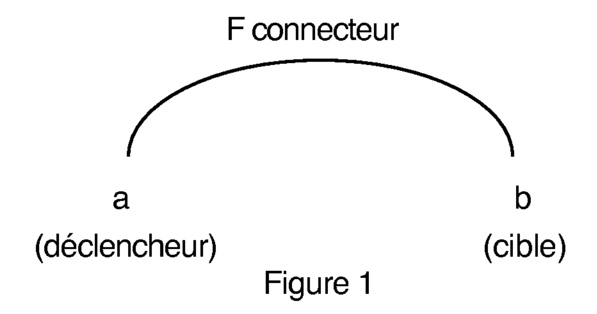


Figure 1

Enfin, on notera qu'une des fonctions pragmatiques de base est l'identité, celle par exemple qui fait que le lecteur aujourd'hui est le même individu que le jour de sa naissance, malgré toutes les modifications qu'il a subies entre temps.

L'un des intérêts de la notion de fonction pragmatique pour la référence, c'est qu'elle permet, comme nous le verrons par la suite, de traiter, entre autres, des problèmes linguistiques comme la pronominalisation.

4.1.2. Généralités sur les espaces mentaux

Les espaces mentaux sont représentés par des ensembles structurés d'éléments et par des relations entre ces éléments. On peut tout à la fois modifier les ensembles en leur adjoignant de nouveaux éléments et établir de nouvelles relations entre ces éléments. Nous avons vu plus haut que, pour Fauconnier, la construction des espaces mentaux et de leurs relations est étroitement liée au langage□certaines expressions linguistiques établissent en effet des espaces ou désignent des espaces existants. On les appelle *introducteurs d'espace*. Un espace est toujours introduit à l'intérieur d'un autre espace que l'on dira *espace-parent*, l'inclusion étant soit indiquée par l'enchâssement syntaxique des introducteurs, soit inférée pragmatiquement. Ainsi, les espaces sont ordonnés partiellement par la relation d'inclusion qui, on le notera, n'a pas de conséquence sur les éléments□en effet, les espaces mentaux sont entièrement distincts les uns des autres en ce qui concerne leurs éléments. Le lien pragmatique entre un espace donné et son espace-parent est créé par les connecteurs pragmatiques entre déclencheurs des espaces-parents et cibles des espaces-enfants.

Les introducteurs d'espace sont notamment, mais pas uniquement, les expressions qui introduisent des croyances (*dans l'esprit de…*, *selon…*, *… croit que*, etc.) et celles qui désignent des représentations, images ou récits (*sur la photo de…*, *sur le portrait de…*, *dans le film…*, *dans le roman…*, etc.). Il faut y ajouter les espaces hypothétiques introduits par des conditionnels (*si…alors…*) ou par des modaux (*probablement*, *on peut supposer que…*, etc.). Considérons l'exemple (4) emprunté à Fauconnier:

(4) Dans l'esprit de Luc, la fille aux yeux bleus a les yeux verts.

Dans cet exemple, *Dans l'esprit de Luc*, introduit un espace-enfant (l'espace-parent étant celui des croyances du locuteur), le déclencheur est *la fille aux yeux bleus* et la cible *(la fille aux) yeux verts*. Le tout se représente de la façon suivante :

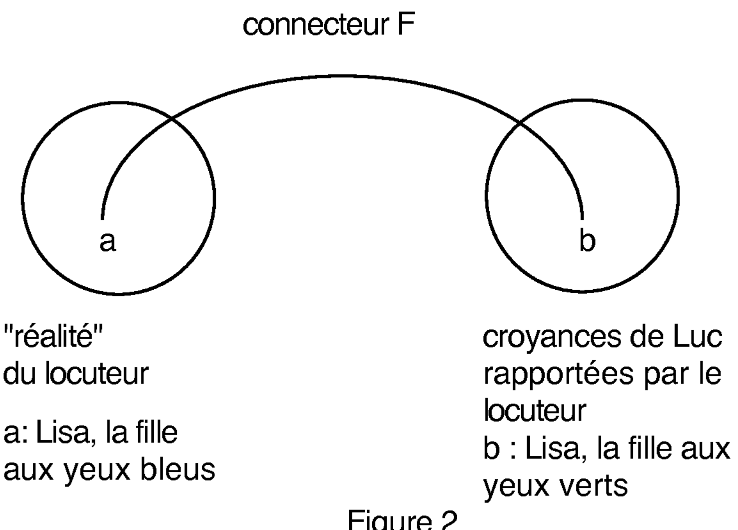


Figure 2

4.1.3. Les connecteurs

Les connecteurs font partie de ce que Fauconnier, à la suite d'autres linguistes (cf. Fillmore 1982, Lakoff 1982), appelle des *modèles cognitifs idéalisés* (*idealised cognitive models* ou ICM) et, en tant que tels, sont susceptibles d'être construits ou d'être appris. Un connecteur peut être *ouvert* ou *fermé*. Il sera :

- *ouvert* si sa cible et son déclencheur sont des antécédents possibles pour un pronom et/ou s'il s'applique aux pronoms;

- *fermé* si sa cible seule est un antécédent possible et/ou s'il ne s'applique pas aux pronoms.

Ceci nous ramène à la **pronominalisation** ou, plus précisément, à la pronominalisation sur une référence indirecte. Selon Fauconnier, dans ce cas, ce sont les fonctions pragmatiques qui permettent de résoudre le problème. On se rappellera que, selon le principe d'identification, une description du déclencheur peut servir à identifier la cible qui, dès lors, peut, au moins parfois, servir d'antécédent.

Prenons l'exemple (5), emprunté lui aussi à Fauconnier□

(5) George Sand est sur l'étagère de gauche.

Comme nous l'avons vu plus haut, cet exemple se laisse analyser de la façon suivante□

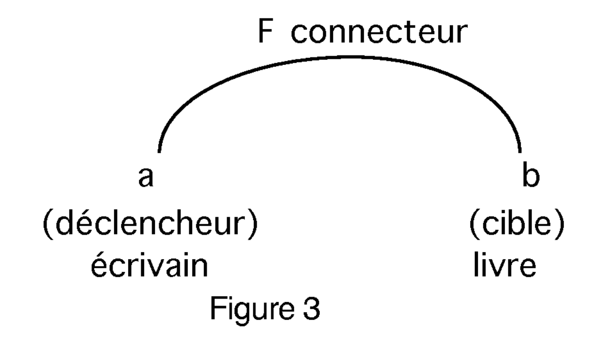


Figure 3

Les exemples (6) et (7) montrent que la pronominalisation peut se faire sur le déclencheur ou sur la cible:

(6) George Sand est sur l'étagère de gauche. *Il* est relié en cuir.
(7) George Sand est sur l'étagère de gauche. Tu verras qu'*elle* écrit divinement.

En (6), c'est la cible qui sert d'antécédent au pronom *il*, en (7), c'est le déclencheur qui sert d'antécédent au pronom *elle*. Le connecteur F est donc **ouvert**.

Ce n'est pas le cas dans l'exemple (8):

(8) L'omelette aux champignons est partie sans payer.

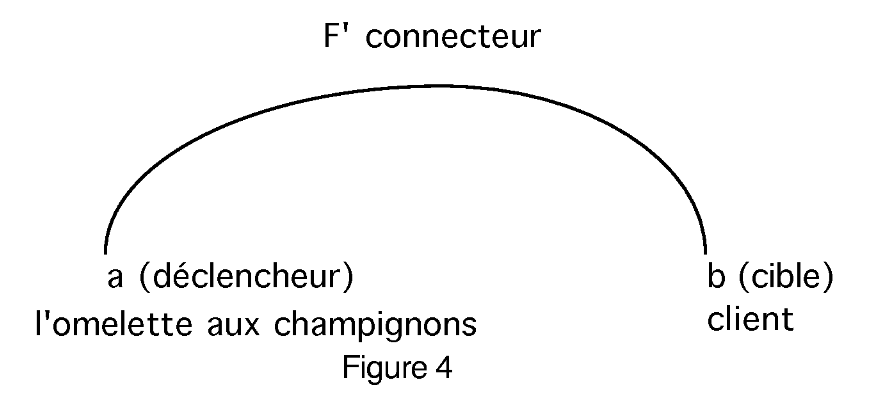


Figure 4

(9) L'omelette aux champignons est partie sans payer. Il s'est jeté dans un taxi.
(10) L'omelette aux champignons est partie sans payer. *Elle était immangeable.

Ici, seule la cible est un antécédent possible et le connecteur F' est fermé.

Enfin, plus un connecteur est familier et facile à utiliser, accessible en quelque sorte, plus il aura tendance à être ouvert.

4.1.4. Les éléments des espaces

C'est par des moyens linguistiques que les espaces mentaux acquièrent leurs éléments□les groupes nominaux ont la part principale pour l'introduction des éléments dans les espaces et l'on voit ici se profiler un second lien entre réalité linguistique et théorie des espaces mentaux. En effet, un groupe

nominal n'aura pas le même effet sur un espace donné s'il est introduit par un article défini (*le/la/les*) ou par un article indéfini (*un/une/des*). Un groupe nominal avec l'article défini, *le N*, signale un élément déjà introduit dans un espace, alors qu'un groupe nominal avec l'article indéfini, *un N*, introduit un nouvel élément dans un espace. Fauconnier décrit cette différence par les deux formules suivantes□

Article indéfini *un*
Le groupe nominal *un N* dans une expression linguistique introduit dans un espace un nouvel élément *w*, tel que N(w) est valide dans cet espace.

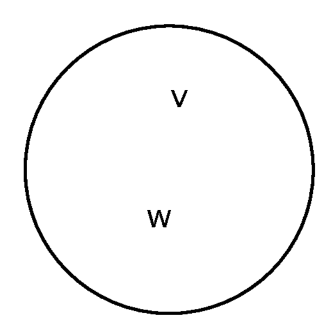
Article défini *le/ la/ les*
Le groupe nominal *le N* dans une expression linguistique signale un élément *a*, déjà introduit dans un espace *M* et tel que N(a) est valide dans cet espace.

(N désigne la propriété dénotée par le nom commun *N* qui peut être simple ou complexe).

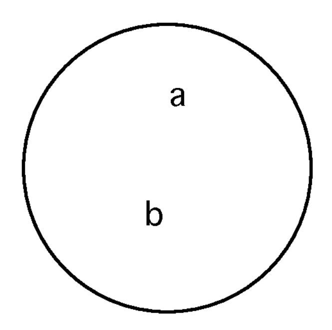
Considérons les exemples (11) et (12), empruntés à Fauconnier :

(11) Dans le dessin de Luc, une sorcière chevauche une licorne.
(12) Dans le dessin de Luc, la sorcière chevauche la licorne.

On notera que (11) et (12) partagent le même introducteur d'espace, *Dans le dessin de Luc*, et donc le même espace. Les éléments que, respectivement, ils introduisent ou désignent sont les mêmes. Cependant, la contribution des groupes nominaux n'est pas la même et si *a* et *b* représentent les éléments existants dans l'espace en question, alors que *v* et *w* représentent les éléments introduits dans cet espace, on peut représenter (11) et (12) respectivement par les figures 5 et 6:



M dessin de Luc
v: Tabatha, sorcière
w: Blanchette, licorne
Figure 5



M dessin de Luc
a: Tabatha, sorcière
b: Blanchette, licorne
Figure 6

Par ailleurs, il y a une certaine asymétrie entre cibles et déclencheurs□ les cibles, à la différence des déclencheurs, n'ont pas à être introduites explicitement puisque c'est le rôle du principe d'identification de les déterminer. Fauconnier donne une nouvelle version de ce principe, adaptée aux espaces□

> **Principe d'identification sur les espaces**
> Etant donné deux espaces *M*, *M'*, liés par un connecteur *F* et un groupe nominal GN, qui introduit ou qui signale un élément *x* de *M*□
> - si *x* a un correspondant *x'* (*x' = F(x)*) dans *M'*, GN peut identifier *x'*;
> - si *x* n'a pas de correspondant établi dans *M'*, GN peut établir et identifier un nouvel élément *x'* dans *M'*, tel que *x' = F(x)*.

On notera qu'ici, de nouveau, les groupes nominaux définis et indéfinis se comporteront différemment puisqu'ils correspondent respectivement aux deux situations différentes évoquées plus haut. Ceci implique que les groupes nominaux indéfinis auront une certaine ambiguïté de portée qui tient au fait qu'ils peuvent introduire un nouvel élément aussi bien dans l'espace-enfant que dans l'espace-parent.

Considérons l'exemple (13) emprunté à Fauconnier :

(13) Dans ce film, un ancien boxeur adopte des enfants malheureux.

Dans ce film est introducteur d'un espace *M'* dans *M*, le connecteur lie les acteurs en *M* aux personnages en *M'* et le groupe nominal *un ancien boxeur* doit identifier un élément dans *M'*. Cependant ceci, à cause du principe d'identification, peut se faire de deux façons□ soit le nouvel élément *w* correspondant à *un ancien boxeur* est introduit directement dans *M'* et, **dans *M'***, *w* aura la propriété d'être un ancien boxeur qui adopte des enfants malheureux; soit le nouvel élément *w* est introduit dans *M* et *w* a, **dans *M***, la propriété d'être un ancien boxeur (devenu acteur) et c'est le principe d'identification qui identifie le personnage correspondant (qui adopte des enfants malheureux) dans *M'*. Les deux possibilités sont représentées respectivement dans les figures 7 et 8□

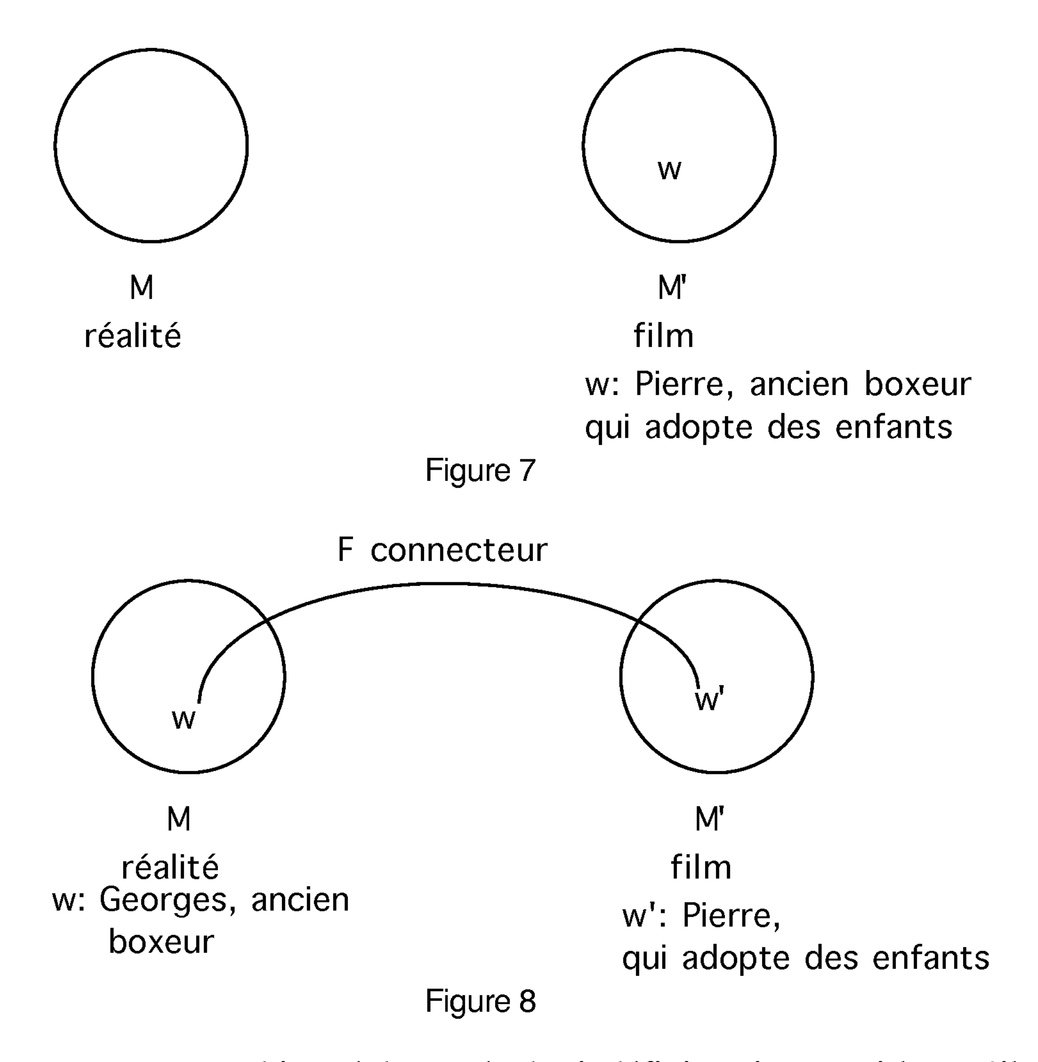


Figure 7

Figure 8

On notera que cette ambiguïté de portée des indéfinis existe aussi lorsqu'il y a plus de deux espaces en jeu. Dans ce cas, le groupe nominal peut introduire le nouvel élément *w* dans n'importe lequel de ces espaces, produisant ainsi autant d'interprétations contextuellement différentes.

4.1.5. Rôles et valeurs

Les connecteurs comme les correspondants (cibles et déclencheurs) peuvent être multiples, cette multiplicité s'expliquant par le fait que les descriptions définies (ou groupes nominaux avec article défini, par exemple *le président*) désignent aussi bien des fonctions de **rôles** que les **valeurs** de ces fonctions.

La fonction de **rôle** peut s'appliquer sur des moments, des lieux, des situations, des contextes, etc., en d'autres termes sur tout ce qui peut donner lieu à un espace mental. Le rôle prend sa valeur parmi les éléments des espaces ayant la propriété N indiquée par le groupe nominal *le N*.

Pour reprendre l'exemple de Fauconnier, le groupe nominal *le président* désigne des individus différents suivant les époques et les pays et la fonction de rôle *le président* prendra des valeurs différentes suivant ces paramètres.

La propriété N dénotée par *le N* peut être une propriété de la valeur du rôle dans un contexte donné ou une propriété du rôle lui-même. Fauconnier note ces deux possibilités de la façon suivante□

p(r) propriété d'un rôle
p(r(m)) propriété d'une valeur du rôle.

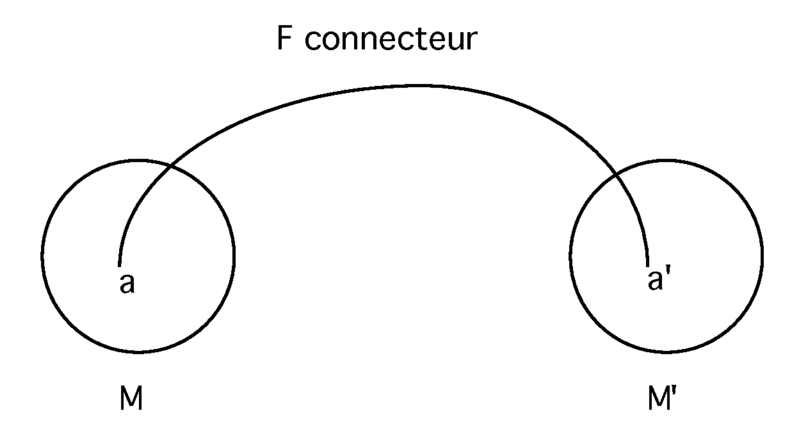
Dans la mesure où le lien entre un rôle et sa valeur est une fonction pragmatique, i.e. un connecteur, le fait qu'une description linguistique puisse identifier le rôle ou sa valeur est un cas de référence différée déclencheur-cible, étant donné certains paramètres, ce que Fauconnier représente de la façon suivante :

F(m, r) = r(m)

Un rôle prend donc des valeurs différentes dans des espaces différents. Mais l'attribution d'une valeur à un rôle n'est pas obligatoire et les connecteurs qui lient les rôles à leurs valeurs sont ouverts. Ceci a une conséquence : les éléments des espaces mentaux peuvent être des rôles aussi bien que des valeurs de rôles.

Prenons un exemple que, pour une fois, nous n'emprunterons pas à Fauconnier :

(14) Le premier ministre est allé inaugurer la nouvelle centrale nucléaire mise en service par E.D.F.



La France en 1992 avant la nomination de Pierre Bérégovoy

a (déclencheur) : le premier ministre

a' (cible) : Edith Cresson

Figure 9

Aussi bien (15) que (16) sont possibles□

(15) Le premier ministre est allé inaugurer la nouvelle centrale nucléaire mise en service par E.D.F. Elle a prononcé un discours à la gloire de la technologie française.

(16) Le premier ministre est allé inaugurer la nouvelle centrale nucléaire mise en service par E.D.F. Il a prononcé un discours à la gloire de la technologie française.

En (15), le pronom *elle* a pour antécédent la cible *a'*, c'est-à-dire la valeur de la fonction de rôle *le premier ministre*. En (16), le pronom *il* a pour antécédent le déclencheur *a*, c'est-à-dire le rôle lui-même.

Il arrive que seule l'interprétation qui s'arrête au rôle soit possible comme dans (17) :

(17) En 1992, le premier ministre a distribué deux milliards aux fonctionnaires.

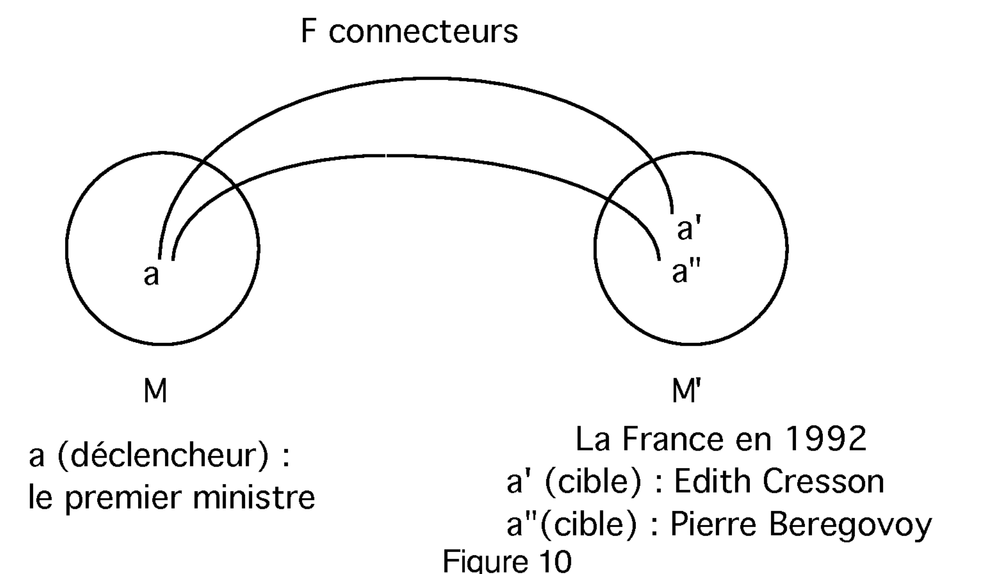


Figure 10

En 1992, ce ne sont pas Edith Cresson et Pierre Beregovoy qui ont, chacun, distribué deux milliards aux fonctionnaires. L'interprétation s'arrête à la fonction, c'est-à-dire au déclencheur *a*. En d'autres termes, l'interprétation universelle de (17) est exclue. On n'a pas :

(18) Pour tout x (premier ministre en 1992, x) ∅ x a distribué deux milliards aux fonctionnaires en 1991.

C'est ici, enfin, que l'on peut traiter la différence entre descriptions définies et noms propres□les descriptions définies peuvent désigner aussi bien le rôle lui-même que sa valeur, alors que les noms propres désignent la valeur.

4.2. LES MONDES POSSIBLES

4.2.1. Deux théories des noms propres□la théorie Russell-Frege et la théorie Mill-Kripke

Comme nous l'avons vu plus haut, les **noms propres** ne relèvent pas, à proprement parler, de la linguistique□ils ne sont pas traduisibles au sens strict du terme et ils ne semblent pas avoir de sens lexical. Cette dernière caractéristique a été mise en lumière par une théorie relativement récente□ celle des noms propres développée par Kripke dans le cadre de la théorie

des mondes possibles. La théorie de Kripke, telle qu'elle est exposée dans son ouvrage, *La logique des noms propres* (1982), ne concerne pas uniquement les noms propres mais aussi le problème de la nécessité. Contre certains auteurs, Russell (1905) et Frege (1971) notamment, Kripke ressucite une théorie philosophique ancienne, celle de John Stuart Mill, selon laquelle *les noms propres ont un référent sans avoir à proprement parler de signification.* Cette théorie, de l'aveu de Kripke lui-même, rencontre un certain nombre de problèmes dont le premier est celui de la **détermination du référent**.

Dans la théorie Russell-Frege, un nom propre correspond à l'abréviation d'une description définie. Ainsi, on peut considérer que le nom propre *Aristote* est l'abréviation de la description définie suivante *le philosophe stagirite, élève de Platon et précepteur d'Alexandre le Grand*. S'il y a un et un seul individu qui satisfait cette description, cet individu est le référent d'Aristote.

Un autre problème auquel la théorie Mill-Kripke doit faire face est celui des **énoncés d'identité**.

Considérons l'exemple (traditionnel) suivant :

(19) Hesperus est Phosphorus.

Si, comme dans la théorie Mill-Kripke, les noms propres n'ont pas de signification mais seulement un référent, alors tout ce que dit cet énoncé, c'est qu'un objet est identique à lui-même, information qui paraît triviale. Dans la théorie Russell-Frege, en revanche, *Hesperus* et *Phosphorus* ont un sens, une signification, et (19) doit être interprété comme (20)□

(20) La planète que l'on voit le soir est identique à la planète que l'on voit le matin.

Il semblerait donc que la théorie Russell-Frege, qui résout à la fois le problème de la détermination du référent et celui de la trivialité des énoncés d'identité, soit préférable à la théorie Mill-Kripke. Cependant, elle rencontre elle aussi des problèmes dont le moindre n'est pas que la signification d'un même nom propre puisse varier selon les individus. Une solution pour se tirer de cette difficulté est de considérer que la signification d'un nom propre n'est pas une description définie unique mais plutôt un faisceau de descriptions définies parmi lesquelles on peut puiser. Une autre solution consiste à dire que le faisceau de descriptions définies ou la description définie unique n'est pas le sens du nom propre mais sert uniquement à en déterminer la référence. On notera cependant que, dans cette optique, la théorie Russell-Frege ainsi modifiée ne répond plus à la question des énoncés d'identité et de leur éventuelle trivialité.

4.2.2. Référence et noms propres

Reste néanmoins le problème de l'attribution d'un référent aux noms propres□si l'on admet la théorie Mill-Kripke selon laquelle les noms propres ont un référent sans avoir une signification, on ne voit pas, en effet, comment un interlocuteur peut attribuer un référent au nom propre

employé par le locuteur. Kripke avance donc une thèse, la **thèse de la chaîne causale**, pour rendre compte de l'assignation de référents aux noms propres. Selon lui, il y a d'abord un “baptême” initial où on attribue un nom propre donné à un objet donné en identifiant cet objet de façon ostensive, par un geste par exemple, ou de façon descriptive. Ensuite le reste de la communauté linguistique peut apprendre à se servir du nom propre étant entendu qu'un individu qui apprend le nom propre doit avoir l'intention d'utiliser ce nom propre avec la même référence que l'individu qui le lui apprend.

4.2.3. Nécessité et trivialité des énoncés d'identité

La notion de *nécessité*, suivant Kripke, a deux significations□

(i) une signification *épistémique*, dans laquelle le terme *nécessité* est pris comme équivalent du terme *a priori*, et désigne ce que l'on peut connaître indépendamment de l'expérience;

(ii) une signification *métaphysique*, dans laquelle le terme *nécessité* renvoie à ce qui ne pourrait être différent.

Ces deux significations ne sont pas équivalentes : même si certaines propositions sont à la fois nécessaires au sens métaphysique et nécessaires au sens épistémique, il n'y a pas de raison en principe de penser qu'il ne puisse y avoir des propositions qui soient nécessaires au sens métaphysique sans l'être au sens épistémique (elles sont alors *a posteriori*) ou qui soient nécessaires au sens épistémique sans l'être au sens métaphysique (elles sont alors *contingentes*).

> N.B. On a ainsi quatre termes□*nécessaire*, *contingent*, *a priori* et *a posteriori*. Dans la suite de cet exposé nous réservons les termes *nécessaire* et *contingent* au domaine de la **métaphysique**, où ils qualifieront respectivement les propositions qui décrivent un état de fait qui ne saurait être différent et celles qui décrivent un état de fait qui aurait pu l'être. Nous réserverons les termes *a priori* et *a posteriori* au domaine **épistémique**, où ils qualifieront respectivement les propositions dont on connait la valeur de vérité indépendamment de l'expérience et celles dont on ne connait la valeur de vérité que par l'expérience.

Il y a cependant un type d'énoncés qui sont à la fois *a priori* et *nécessaires*□ les **énoncés analytiques**, qui sont vrais en vertu de leur sens, sont tout à la fois nécessairement vrais et vrais *a priori*. Si l'on accepte l'analyse de Kripke, la question de la trivialité des énoncés d'identité peut se poser de la façon suivante□ si un énoncé d'identité est vrai, est-il vrai de façon nécessaire et l'est-il *a priori*□

Reprenons l'exemple (19). L'énoncé *Hesperus est Phosphorus* est vrai. La question est de savoir d'une part si *Hespérus est Phosphorus* est vrai de façon nécessaire ou de façon contingente, d'autre part s'il est vrai *a priori* ou *a posteriori*. Toute l'analyse de Kripke sur *nécessité* et *a priori* et son insistance sur la distinction entre les significations épistémique et métaphysique du terme *nécessité* n'a pas d'autre but que de montrer que la réponse à l'une de ces deux questions ne présuppose en aucune façon la réponse à l'autre question. En d'autres termes, s'il est vrai qu'Hespérus soit Phosphorus, alors c'est vrai dans tous les mondes possibles et l'on peut en dire aue c'est *nécessairement* vrai. Mais une vérité peut être nécessaire et faire l'objet d'une découverte,

c'est-à-dire être *a posteriori* et non *a priori*. La découverte de l'identité entre Hespérus et Phosphorus s'est faite de façon empirique.

Ainsi, un énoncé vrai peut être nécessairement vrai sans l'être *a priori*. Même si les énoncés d'identité étaient nécessairement vrais, cela ne les rendraient pas automatiquement vrais *a priori*. Or la trivialité, i.e. le fait de n'apporter aucune information, dépend de ce caractère *a priori*.

4.2.4. Nécessité et mondes possibles

Si on se reporte à la définition intuitive de la nécessité métaphysique telle qu'elle est reprise à Kripke plus haut, on voit que la nécessité ou la contingence d'un énoncé tient au fait que l'état de chose que représente la proposition qu'il exprime aurait pu ou n'aurait pas pu être autre. En d'autres termes, la notion de nécessité est modalisée par celle de possibilité et Kripke, pour préciser sa pensée sur la nécessité, fait tout naturellement appel à une théorie de logique modale qu'il a puissamment contribué à développer, la **théorie des mondes possibles**.

Dans une présentation intuitive de la théorie des mondes possibles, comme celle que donne Kripke dans son ouvrage (cf. Kripke 1982), on peut dire d'un monde possible qu'il représente une situation **contrefactuelle**. Dès lors un monde possible est un monde "stipulé" et déterminé par les "conditions descriptives" que nous lui attribuons, dans les termes de Kripke lui-même. Dans le cadre de la théorie des mondes possibles, une proposition vraie dans notre monde est **nécessairement vraie** si elle est vraie dans tous les mondes possibles; une proposition vraie dans notre monde est **vraie de façon contingente** si elle est vraie dans certains mondes et fausse dans d'autres mondes; une proposition fausse dans notre monde, enfin, est **nécessairement fausse** si elle est fausse dans tous les mondes possibles.

Quelques exemples sont bienvenus ici. La proposition *l'Etoile du Matin est l'Etoile du Soir* est vraie dans notre monde et vraie dans tous les mondes possibles□elle est donc nécessairement vraie. En revanche, la proposition *François Mitterrand est un des présidents de la cinquième république* est vraie dans notre monde mais elle n'est pas vraie dans tous les mondes possibles□l y a des mondes possibles où François Mitterand n'est jamais devenu président de la République. Il est mort avant mai 1981 ou Valéry Giscard d'Estaing a gagné l'élection, etc. Dans cette mesure, la proposition *François Mitterrand est un des présidents de la République* est vraie de façon contingente. Enfin, la proposition *l'Etoile du Matin n'est pas l'Etoile du Soir* est fausse dans notre monde ainsi que dans tous les mondes possibles (puisque la proposition *l'Etoile du Matin est l'Etoile du soir* est vraie dans notre monde et dans tous les mondes possibles)□elle est donc nécessairement fausse.

Ceci, cependant, nous ramène au problème des **noms propres**□pour qu'une proposition qui contient un nom propre puisse être vraie dans tous les mondes possibles, il faut que *le nom propre en question désigne le même individu dans tous les mondes possibles*. C'est ce que l'on appelle l'**identité à travers les mondes possibles**. On notera qu'un objet qui existe dans notre monde peut ne pas exister dans d'autres mondes possibles□ans que ceci remette en cause l'identité à travers les mondes. L'identité à travers les mondes n'est pas une question linguistique□elle se ramène simplement à la thèse selon laquelle si un objet donné *A* existe dans notre monde réel *M* et

que cet objet *A* existe aussi dans un monde possible *M'* différent de *M*, c'est le même objet qui existe en *M* et en *M'* et non pas deux objets différents mais semblables. Si l'identité à travers mondes n'est pas une notion linguistique, elle permet cependant d'établir une distinction parmi les termes référentiels□certains termes référentiels désignent le même objet dans tous les mondes possibles alors que d'autres désignent des objets différents dans les différents mondes possibles. Kripke appelle les premiers *désignateurs rigides* et les seconds *désignateurs non rigides* ou *accidentels*. Selon lui, les noms propres ressortissent à la première catégorie alors que, par exemple, les descriptions définies ressortissent de la seconde. Il distingue de la même façon deux types de définitions en montrant que donner le sens d'une expression, ce n'est pas en fixer la référence. Cette distinction s'applique aussi aux noms propres et, dès lors, même si une description définie quelconque peut, dans certains cas, fixer la référence du nom propre considéré, elle ne fait pas pour autant partie de son sens.

Même si on peut fixer la référence du nom propre *Aristote* à l'aide de la description *philosophe stagirite, élève de Platon et précepteur d'Alexandre le Grand*, on peut sans contradiction dire (21) de façon contrefactuelle, alors que ce n'est pas le cas pour (22) :

(21) Supposons qu'Aristote n'ait jamais fait de philosophie.
(22) Supposons que le philosophe stagirite qui a été l'élève de Platon et le précepteur d'Alexandre le Grand n'ait jamais fait de philosophie.

En d'autres termes, (21) et (22) ne sont pas synonymes et la distinction entre *fixer la référence* et *donner le sens* d'un terme est essentielle à la distinction entre *désignateurs rigides* et *désignateurs accidentels*.

Ainsi, un nom propre étant un désignateur rigide, il a le même référent dans tous les mondes possibles et un énoncé d'identité comprenant des noms propres, s'il est vrai, est nécessairement vrai, ce qui n'implique pas qu'il soit trivial. Tout ce qui est *a priori*, en ce qui concerne un énoncé d'identité contenant des noms propres, c'est que s'il est vrai, il l'est nécessairement.

4.2.5. Nécessité et noms des espèces naturelles, des phénomènes naturels et de substance

Le caractère de désignateur rigide est-il réservé aux seuls noms propres□ Selon Kripke, les noms des espèces naturelles, de phénomènes naturels et de substance sont très proches des noms propres; et les énoncés d'identité qui comportent de tels noms et qui expriment des découvertes scientifiques sont nécessairement vrais lorsqu'ils sont vrais.

Les noms des espèces naturelles, de phénomènes naturels et de substance sont respectivement des noms comme *vache*, *tigre*, *être humain*, *primate*, comme *chaleur*, *son*, *lumière*, comme *or*, *eau*, etc. On trouve un exemple d'énoncé d'identité du type de ceux qu'évoque Kripke dans l'exemple (23)□

(23) Eau = H_2O

D'après Kripke, (23) est nécessairement vrai, si, comme on est en droit de le supposer, (23) est vrai. Ceci signifie une chose : d'une part, il n'y a pas de monde possible où l'eau n'aurait pas la composition chimique H_2O; d'autre part, le terme *eau* désigne la même chose dans tous les mondes possibles où il y a de l'eau. Donc, le terme *eau* (comme tous les noms des espèces naturelles) est un **désignateur rigide** et les énoncés d'identité théorique, comme (23), sont nécessairement vrais lorsqu'ils sont vrais.

Quel est le rapport entre des énoncés d'identité théorique et la façon dont on identifie le référent des termes qui y apparaissent ? D'une part, on notera que nous n'utilisons pas la composition chimique de l'eau, telle qu'elle est décrite par la formule H_2O, pour déterminer le référent du terme *eau* dans le discours ordinaire : cette formule ne sert donc pas à proprement parler à fixer la référence du terme *eau*. En fait, selon Kripke, comme pour les noms propres, la signification d'un terme comme *eau*, *chaleur* ou *primate* ne correspond pas à la façon dont est fixée le référent. En effet, la fixation du référent se fait par un énoncé d'identité (non théorique) qui repose sur une ou plusieurs propriétés de l'objet, propriétés qui peuvent être contingentes.

Prenons l'exemple suivant:

(24) L'homme est un bipède sans plume.

Cet énoncé est souvent donné comme exemple d'un énoncé analytique. Cependant, si la propriété d'être un bipède est assez largement exemplifiée par les êtres humains, il y a des êtres humains qui, accidentellement ou pour des raisons congénitales, sont unijambistes, voire cul-de-jatte. Ils restent néanmoins des êtres humains. Ainsi, (24) est *a priori*, mais ni nécessaire ni analytique et dans cette mesure, même si *bipède sans plume* peut être une façon commode de fixer la référence du nom d'espèce naturelle *homme*, ce n'en est pas le sens.

4.2.6. Division du travail linguistique et stéréotype

C'est le philosophe américain Putnam (cf. Putnam 1975) qui a introduit, dans un esprit très proche de celui de Kripke, la notion de *division du travail linguistique*. Cette notion concerne les termes généraux dont il était question dans le paragraphe précédent, noms d'espèces naturelles, noms de substances ou noms de phénomènes naturels. La notion de **division du travail linguistique** répond, partiellement au moins, à la question de l'attribution des référents. Si un bon nombre d'énoncés d'identité théorique nous sont inaccessibles (qui sait que l'or a le nombre atomique 79 ?), comment pouvons-nous attribuer avec un minimum de certitude des référents à ces termes ? Putnam répond à cette question d'une façon double : par le recours à la notion de **division du travail linguistique** et par le recours à la notion de **stéréotype**. La notion de division du travail linguistique correspond au recours à des experts qui sont seuls capables de déterminer une intension (ou, si l'on préfère, une signification) pour un terme général donné; la notion de stéréotype, quant à elle, est une notion sociologique qui correspond à ce que sait le locuteur non expert et qui lui suffit à utiliser le terme dans le discours. La division linguistique des tâches fonctionne à peu près de la même façon que la chaîne causale postulée par

Kripke pour les noms propres : les experts baptisent les objets et les locuteurs utilisent les noms ainsi obtenus sur la base de stéréotypes transmis de proche en proche.

5. EVALUATION DES DEUX THEORIES

En quoi ces deux théories sont-elles ou ne sont-elles pas des solutions aux divers problèmes que pose la référence□ Tout d'abord, on notera que leurs apports n'étant pas de même nature, les solutions qu'elles proposent aussi bien que les objections qu'elles soulèvent ne le sont pas non plus. Il faut donc, dans un premier temps tout au moins, distinguer les obstacles que rencontre la théorie des espaces mentaux de ceux que rencontre la théorie des mondes possibles.

5.1. LES PROBLEMES DE LA THEORIE DES ESPACES MENTAUX

La théorie des espaces mentaux, telle qu'elle est développée par Fauconnier, est une théorie séduisante dans la mesure où elle offre, en apparence du moins, des solutions simples mais élégantes à bon nombre de problèmes qui n'ont pas encore trouvé de réponses susceptibles de faire l'unanimité. C'est le cas des problèmes que nous avons abordés ici, ceux de la pronominalisation et de l'accord et ceux de la référence indirecte. Cependant, on peut craindre que la théorie de Fauconnier ne pêche par un excès de simplicité.

Le problème central que rencontre la théorie des espaces mentaux, de façon peu surprenante, tourne autour de la notion de *fonction pragmatique* qui semble, à l'examen, soulever autant de difficultés qu'elle en résout. La fonction pragmatique, on s'en souvient, est le lien qui, à partir d'un élément-déclencheur d'un espace-parent, identifie un élément-cible d'un espace-enfant, opérant ainsi la connexion entre ces deux espaces. La difficulté que rencontre la notion concerne, dans une large mesure, son application et notamment le rôle des facteurs pragmatiques et linguistiques.

5.1.1. Fonction pragmatique et facteurs pragmatiques

Il en va ainsi, par exemple, du phénomène de la pronominalisation et de l'accord.

Reprenons les exemples (15) et (16) prononcés en 1992 avant la nomination de Pierre Bérogovoy, c'est-à-dire alors qu'Edith Cresson était premier ministre :

(15) Le premier ministre est allé inaugurer la nouvelle centrale nucléaire mise en service par E.D.F. Elle a prononcé un discours à la gloire de la technologie française.

(16) Le premier ministre est allé inaugurer la nouvelle centrale nucléaire mise en service par E.D.F. Il a prononcé un discours à la gloire de la technologie française.

Nous avions noté qu'en (15) la pronominalisation porte sur la **valeur** de la fonction de rôle *premier ministre*, alors qu'en (16) elle porte sur le **rôle** lui-même.

Cependant, le fait que la pronominalisation puisse se faire tantôt sur le rôle et tantôt sur sa valeur ne nous dit rien du statut linguistique de la fonction pragmatique qui relie le rôle et sa valeur non plus que du statut linguistique du déclencheur et de la cible. En d'autres termes, le lien entre espaces mentaux et processus linguistiques (comme la pronominalisation), bien que Fauconnier y insiste fortement, n'est pas détaillé de façon satisfaisante.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur ce qui se passe lorsque plusieurs fonctions pragmatiques sont possibles en principe. Dans ce cas, des facteurs pragmatiques et/ou linguistiques jouent un rôle dans le choix de la “bonne” fonction pragmatique, mais la nature de ce rôle et la façon dont cela fonctionne restent mystérieuses.

Reprenons l'exemple (3) :

(3) George Sand est sur le troisième rayon à partir du bas.

Dans ce cas, c'est bien évidemment la fonction pragmatique qui lie les écrivains à leurs oeuvres qui est en jeu. Mais on ne voit pas ce qui, en principe, écarte la fonction pragmatique qui lie un propriétaire à l'objet qu'il possède. Pourquoi, alors que l'on peut utiliser le nom propre *George Sand* pour désigner les livres qu'elle a écrit, ne peut-on pas utiliser ce nom propre pour désigner les livres qu'elle possède□ La théorie des espaces mentaux ne nous dit rien de ce type de problème, d'autant plus étonnant que la fonction pragmatique *propriétaire de* est une fonction ouverte, comme le montrent les exemples (25) et (26):

(25) A montrant le chapeau de Pierre : “Il est venu hier”.
(26) A montrant le chapeau de Pierre : “Il est cabossé”.

Il y a, au-delà, les cas où les facteurs pragmatiques interviennent pour désambiguïser un énoncé. Ici, de nouveau, Fauconnier ne donne aucune indication de la façon dont fonctionne la relation entre fonction pragmatique et autres facteurs pragmatiques.

Revenons sur l'exemple (17) :

(17) En 1992, le premier ministre a distribué deux milliards aux fonctionnaires.

Nous avons déjà noté que l'interprétation universelle est impossible ici, ce qui, dans la théorie des espaces mentaux, signifie que le référent de *premier ministre* est le rôle et non pas la valeur. C'est pour des raisons pragmatiques (“culturelles”) que l'interprétation universelle, où Edith Cresson et Pierre Beregovoy distribuent, chacun, deux milliards aux fonctionnaires est écartée. Dans (27), de même, c'est pour des raisons pragmatiques ou “culturelles” que l'interprétation universelle est retenue□

(27) En 1981, le président de la République a présidé le conseil des ministres une fois par semaine.

Ici, c'est l'interprétation universelle qui est préférée et les deux valeurs du rôle *président de la République en 1981*, à savoir Giscard d'Estaing et Mitterrand, sont concernées par le prédicat.

5.1.2. Impossibilité du recours à une fonction pragmatique

On a enfin le cas où le recours à la fonction pragmatique paraît impossible avec deux possibilités :

(i) soit la fonction pragmatique est inaccessible pour l'interlocuteur;

(ii) soit il n'y a pas de fonction pragmatique.

Le premier cas peut correspondre à l'ignorance de l'interlocuteur. Prenons l'exemple suivant□

(28) Balestrini est sur le troisième rayonnage à partir du bas.

Si l'interlocuteur ignore que Balestrini est un écrivain italien contemporain, il paraît difficile qu'il applique la fonction pragmatique qui conduit d'un auteur à ses oeuvres. Pourtant, il nous semble que cet énoncé n'est pas pour autant impossible à interpréter.

Le dernier cas nous semble assez clair et se présente, entre autres, lorsqu'on a un usage "multidimensionnel" du langage comme dans l'exemple suivant :

(29) Avant d'y aller, ne manquez pas "La Plage". (*Le Monde des livres*, 19 juin 1992).

Ici, il faut supposer qu'il y a une fonction pragmatique qui va du groupe nominal *"La Plage"*, seulement mentionné comme le titre d'une nouvelle au groupe nominal *la plage* en usage qui désigne un lieu et sur lequel se fait la pronominalisation.

On aurait un problème analogue mais plus net encore dans des exemples comme (30) :

(30) Elle ôta son corsage pour en offrir un qui ne l'était guère.

Ici, la pronominalisation se fait sur *corps* et l'anaphore *guère* renvoie à *sage* sans que l'on puisse faire d'hypothèse vraisemblable sur une fonction pragmatique qui irait de *corsage* à *corps* et à *sage*.

Ainsi, malgré son intérêt indéniable, la théorie de Fauconnier reste très partielle et est trop peu détaillée pour être, en elle-même, une solution aux problèmes de la pronominalisation. Enfin, il faut aussi ajouter que la théorie de Fauconnier est lourdement tributaire de la résolution de la référence directe, problème que, à la différence de la théorie des mondes possibles, la théorie des espaces mentaux n'aborde pas.

5.2. LES PROBLEMES DE LA THEORIE DES MONDES POSSIBLES

5.2.1. Contextes opaques

Le problème principal que rencontre la théorie des mondes possibles en ce qui concerne les noms propres est le problème classique des **contextes opaques**□ dans un contexte de croyance, créé par exemple par un verbe d'attitude propositionnelle comme *croire* ou *penser*, on ne peut pas substituer à un nom propre donné un autre nom propre sans risquer de changer la valeur de vérité de la phrase.

Considérons les exemples suivants□

(31) Jean croit qu'Auguste a été le premier empereur romain.

(32) Auguste = Octave
(33) Jean croit qu'Octave a été le premier empereur romain.

Du fait que (31) et (32) sont vrais, on ne peut déduire que (33) est vrai. En d'autres termes, on ne peut pas substituer à *Auguste* en (31) *Octave* en (33) sans risquer de changer la valeur de vérité de la phrase, ou, plus généralement, on ne peut pas substituer à un nom propre donné un autre nom propre coréférentiel *salva veritate*.

En quoi le problème des contextes opaques est-il particulièrement aigu pour la théorie kripkéenne des noms propres ? A la différence de ce qui se passe dans la théorie Russell-Frege où les noms propres ont des significations, dans la théorie kripkéenne, les noms propres n'ont pas de signification. Ainsi, dans la première théorie, on peut avoir recours à la signification des noms propres pour expliquer l'impossibilité de substituer *salva veritate* à un nom propre un autre nom propre coréférentiel dans un contexte opaque, alors que, dans la seconde, ce n'est pas le cas. Cette différence entre la théorie Russell-Frege et la théorie kripkéenne a une autre conséquence : dans la seconde théorie, les noms propres ne devraient pas seulement être substituables *salva veritate* mais aussi *salva significatione*. C'est ce qui fait la différence entre les noms propres et les descriptions définies. Or, si cette prédiction est bien réalisée dans les contextes modaux, ce n'est pas le cas dans les contextes épistémiques, c'est-à-dire les contextes opaques. La question peut donc être posée de la façon suivante: comment un locuteur peut-il croire, par exemple, que Cicéron était chauve sans croire que Tullius était chauve ?

5.2.2. Principes de décitation et de traduction

Dans un article important (cf. Kripke 1979), Kripke a montré que le problème, contrairement à ce que l'on pourrait croire à première vue, ne se résume pas à l'intersubstituabilité des noms propres, non plus qu'à l'absence de cette intersubstituabilité. Il utilise pour ce faire deux principes, le *principe de décitation* (*disquotational principle*) et le *principe de traduction* :

Principe de décitation
Un locuteur français normal, qui n'est pas réticent, sera disposé à l'accord sincère et réfléchi que "p" si et seulement si il croit que *p*.

Principe de traduction
Si une phrase d'une langue exprime une vérité dans cette langue, alors toute traduction de cette phrase dans une autre langue exprime aussi cette vérité (dans cette autre langue).

A partir de ces deux principes, Kripke donne sa propre version du paradoxe : il suppose un français, Pierre, qui vit en France et ne parle que le français. Pierre dit, en français : "Londres est jolie". Sur la base de cet énoncé sincère et du principe de décitation, nous pouvons conclure :

(34) Pierre croit que Londres est jolie.

Ensuite Pierre déménage et va habiter dans une partie peu attrayante de Londres où il apprend l'anglais sur le tas et apprend à désigner l'endroit où il vit comme *London*. Il est d'accord avec la phrase anglaise (35) et en désaccord avec (36) :

(35) London is not pretty.
(36) London is pretty.

Pierre continue cependant à être d'accord avec (37) :

(37) Londres est jolie.

Pierre croit donc à la fois que Londres est jolie et que Londres n'est pas jolie et nous croyons qu'il a ces croyances.

A partir de ces deux principes, Kripke peut montrer que ce ne sont pas seulement les croyances d'un individu donné qui peuvent être contradictoires mais aussi les croyances que nous avons sur ces croyances. Dès lors, le problème n'est pas que les noms propres coréférentiels soient substituables *salva significatione* ou même *salva veritate* mais que la décitation seule, éventuellement accompagnée de la traduction, suffit à poser le problème sans appel à la substituabilité. En d'autres termes, ce n'est pas un simple prblème de contexte opaque.

On notera que, dans cette mesure, le problème vaut non seulement pour la théorie kripkéenne des noms propres, mais pour toutes les théories des noms propres.

Chapitre 6

Opérateurs et connecteurs logiques et non logiques

1. OPERATEUR ET CONNECTEUR

La différence entre *opérateur* et *connecteur* n'est pas toujours de rigueur dans la littérature logique et pragmatique. Nous opposerons ici opérateur et connecteur en termes de **portée**. Par définition, un opérateur est un foncteur qui a pour argument une proposition atomique, alors qu'un connecteur est un foncteur qui a pour argument une paire ordonnée de propositions.

Cette définition ne donne pas *a priori* le *co-domaine* de la fonction, car l'opposition opérateur/connecteur ne concerne pas seulement la logique ou la sémantique formelle, dans lesquelles le domaine est l'ensemble non vide des valeurs de vérité {F,V}, où F = “faux” et V = “vrai”. Par définition, les opérateurs et connecteurs logiques ont pour co-domaine l'ensemble {F,V}, alors que la valeur des opérateurs et connecteurs non logiques est une paire ordonnée <conditions d'emploi, conditions d'interprétation>. La reconnaissance du caractère non vériconditionnel des opérateurs et connecteurs en langue naturelle a d'ailleurs donné lieu à une inflation terminologique : on parle par exemple de *connecteurs sémantiques* et de *connecteurs pragmatiques* (van Dijk 1977), de *connecteurs argumentatifs* (Ducrot et al. 1980), de *connecteurs discursifs* (Blakemore 1987), de *connecteurs interactifs* (Roulet et al. 1985), de *connecteurs pragmatiques* (Moeschler 1989a), de *marques de connexion* (Luscher 1994), d'*opérateurs argumentatifs* (Ducrot 1983), etc. Nous réserverons quant à nous les termes d'*opérateur* et de *connecteur non logique* pour désigner les propriétés sémantiques, pragmatiques et discursives des opérateurs et connecteurs des langues naturelles, qu'ils aient ou non une contrepartie dans les langages formels, comme dans la logique des propositions ou des prédicats.

1.1. OPERATEURS ET CONNECTEURS LOGIQUES

Selon la définition que nous avons donnée des opérateurs et des connecteurs, nous devrions distinguer deux types de constantes fonctionnelles propres aux langages logiques : l'opérateur de négation d'un côté et les connecteurs de conjonction, de disjonction, d'implication et d'équivalence de l'autre. La tradition logique n'a en fait pas utilisé cette distinction, parce que les propriétés logiques (règles d'introduction et d'élimination dans la déduction naturelle, sémantique des connecteurs) sont formulées indépendamment du nombre d'arguments de la fonction. Cela dit,

il y a tout à la fois des différences terminologiques et des différences plus substantielles : ainsi, la tradition anglo-saxonne parlera volontiers de *connecteur propositionnel* (cf. Allwood, Andersson et Dahl 1977, McCawley 1981), et la tradition continentale d'*opérateur propositionnel*, de *foncteur* ou de *relateur* (cf. Grize 1972). On trouvera notamment dans les manuels de Grize une différence mathématique entre *opérateur* ou *foncteur* d'une part et *relateur* d'autre part : les foncteurs sont des opérations sur des variables ou métavariables logiques (négation, disjonction, conjonction, conditionnelle, biconditionnelle), alors que les relateurs (implication, équivalence) sont définis par les opérations booléennes (réflexivité, symétrie, transitivité). Par convention, nous utiliserons le terme de *connecteur* (opposé à l'*opérateur* en termes de portée), et nous préciserons, chaque fois que cela est nécessaire, la valeur (logique ou non logique).

Syntaxiquement, un **connecteur logique** (noté ici *) est une fonction qui a pour argument un ensemble ordonné de propositions (*P*, *Q*) et pour valeur une nouvelle proposition (*S*), ce que l'on peut représenter par la notation suivante :

$$* (P, Q) \varnothing S.$$

La sémantique d'un connecteur consiste à attribuer une valeur de vérité à la proposition *S* relativement aux valeurs de vérité assignées aux propositions *P* et *Q*. Les langages logiques classiques du premier ordre comme la logique des prédicats et la logique des propositions ont défini, pour des besoin propres à la démonstration de théorèmes, les connecteurs de conjonction (∧), de disjonction (∨), de conditionnalité (∅) et de biconditionnalité (×) et l'opérateur de négation (¬) de la manière suivante :

conjonction (*et* noté ∧)

P	*Q*	*P* ∧ *Q*
V	V	V
V	F	F
F	V	F
F	F	F

Table de vérité 1

disjonction (*ou* inclusif, noté ∨)

P	*Q*	*P* ∨ *Q*
V	V	V
V	F	V
F	V	V
F	F	F

Table de vérité 2

conditionnelle (*si…alors*, noté →)

P	*Q*	*P* → *Q*
V	V	V
V	F	F
F	V	V
F	F	V

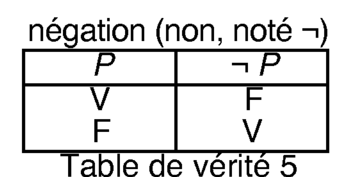
Table de vérité 3

biconditionnelle (si et seulement si, noté ↔)

P	Q	$P \leftrightarrow Q$
V	V	V
V	F	F
F	V	F
F	F	V

Table de vérité 4

négation (non, noté ¬)

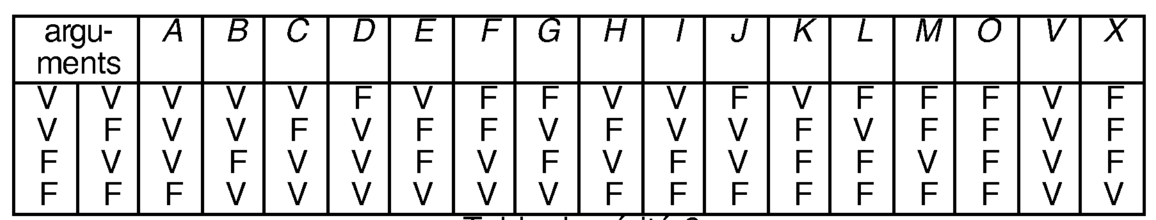


P	$\neg P$
V	F
F	V

Table de vérité 5

Cette analyse est difficilement applicable aux données linguistiques, qui infirment généralement la sémantique des connecteurs logiques. Nous verrons que la négation linguistique n'a pas toujours pour effet de nier la valeur de vérité de la proposition, que la disjonction peut recevoir en langue naturelle une interprétation exclusive (vs. inclusive), ou encore que *si* n'a pas toujours des emplois conditionnels (au sens de l'implication matérielle donnée ci-dessus). Ce problème est d'ailleurs au coeur des discussions sur le caractère logique ou non logique des connecteurs et opérateurs des langues naturelles.

L'ensemble des connecteurs et opérateurs logiques donnés ci-dessus ne constitue qu'un sous-ensemble de l'ensemble des fonctions dont l'argument est constitué par les paires de valeurs de vérité {(V,V), (V,F), (F,V), (F,F)} et le co-domaine par l'ensemble {V,F}. L'ensemble des connecteurs logiquement possibles est au nombre de 16, soit 2^4. Le tableau suivant reproduit l'ensemble de connecteurs vériconditionnels théoriquement utilisables par un système formel (cf. Gazdar 1979) :



arguments		*A*	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	*H*	*I*	*J*	*K*	*L*	*M*	*O*	*V*	*X*
V	V	V	V	V	F	V	F	F	V	V	F	V	F	F	F	V	F
V	F	V	V	F	V	F	F	V	F	V	V	F	V	F	F	V	F
F	V	V	F	V	V	F	V	F	V	F	V	F	F	V	F	V	F
F	F	F	V	V	V	V	V	V	F	F	F	F	F	F	F	V	V

Table de vérité 6

1.2. OPERATEURS ET CONNECTEURS EN LANGUE NATURELLE

L'une des questions qui a le plus alimenté la littérature pragmatique est celle du caractère logique ou non logique des connecteurs en langue naturelle. La question n'est pas de savoir si les connecteurs des langues naturelles ont des emplois déviants relativement à leur signification logique. Elle est plutôt de savoir si la divergence entre les significations logiques des connecteurs et leurs emplois dans le discours interdit ou non de leur associer une signification logique. Nous allons dans un premier temps examiner quelques emplois significatifs, qui illustrent la divergence entre la signification logique et le sens en discours. Nous aborderons dans un deuxième temps le problème des connecteurs des langues naturelles qui n'ont pas de contrepartie logique.

1.2.1. Emplois pragmatiques des opérateurs et connecteurs logiques

Négation

La négation est certainement l'exemple le plus spectaculaire pour montrer la divergence entre signification vériconditionnelle et sens pragmatique (non vériconditionnel) du connecteur. Il existe un grand nombre d'emplois de la négation que l'on dit non vériconditionnels, car la négation n'affecte pas la valeur de vérité de la proposition.

(1) Mary : Est-ce que tu as coupé le viande ?
Max : Je n'ai pas coupé **le** viande, j'ai coupé **la** viande.

(2) Anne n'a pas trois enfants, elle en a quatre.
(3) Le directeur ne m'a pas demandé de sortir, il m'a foutu à la porte.
(4) Je ne suis pas son fils, il est mon père.

Peut-on dire que, dans ces énoncés, les propositions "j'ai coupé le viande", "Anne a trois enfants", "le directeur m'a demandé de sortir", "je suis son fils" sont fausses? Cette question n'a pas grand sens. Dans le cas de (1), ce qui est refusé, c'est l'*assertabilité* de l'énoncé *j'ai coupé le viande*, i.e. la possibilité de l'asserter. En (2), la seconde proposition "Anne a quatre enfants" implique la proposition niée "Anne a trois enfants". Ceci est d'autant plus paradoxal que la proposition "Anne a trois enfants" devrait être déclarée fausse par la négation. De même, en (3) et (4), la seconde proposition implique la première, mais également est impliquée par la première.

Si

(i) Certains emplois de *si*, dits *austiniens*, n'introduisent pas une condition suffisante pour le conséquent (défini logiquement comme une condition nécessaire pour l'antécédent) :

(5) Si tu as soif, il y a de la bière dans le frigo.

(ii) De même, dans (6), le *si* dit d'*inférence invitée* (cf. Geiss et Zwicky 1971), la lecture conditionnelle donnerait lieu à une interprétation aberrante, celle dans laquelle la rentrée avant dix heures peut être suivie d'une punition (dans la lecture conditionnelle, la fausseté de l'antécédent rend la proposition conditionnelle vraie) :

(6) Un père à son fils :
Si tu rentres après dix heures, tu seras puni.

La lecture appropriée est celle qui interprète *si* comme une biconditionnelle, à savoir qui restreint la vérité de la relation à la vérité ou à la fausseté commune de l'antécédent et du conséquent.

(iii) Un autre emploi spectaculaire de *si* est celui noté par Grice :

(7) Il n'est pas vrai que si X prend de la pénicilline, il ira mieux.

(7) n'a pas la signification logique correspondant à la formule (7'), donnée par la table de vérité 7. En d'autres termes, (7') ne signifie pas (8), contrairement à ce que nous donne la sémantique des connecteurs logiques (cf. la table de vérité 8). Ce que signifie (7), c'est que le locuteur refuse d'asserter la relation conditionnelle :

(7') non (si P, alors Q)

P	*Q*	*P → Q*	*¬ (P → Q)*
V	V	V	F
V	F	F	V
F	V	V	F
F	F	V	F

Table de vérité 7

(8) non (si P, alors Q) × P et non-Q

P	*Q*	*¬ Q*	*P ∧ ¬Q*
V	V	F	F
V	F	V	V
F	V	F	F
F	F	V	F

Table de vérité 8

Ou

Il a été observé que la plupart des emplois de *ou* sont exclusifs : ce sont les emplois dont la table de vérité correspond au connecteur *J* (cf. table de vérité 6). On notera que si un menu de restaurant affiche *fromage ou dessert,* le client infèrera que le restaurateur lui propose au choix l'un des deux plats, mais pas les deux. Le *ou* en langue naturelle est-il dès lors exclusif, plutôt qu'inclusif ? Si tel était le cas, la sémantique de *ou* en langue naturelle serait la suivante :

ou exclusif (noté ∇)

P	*Q*	*P ∇ Q*
V	V	F
V	F	V
F	V	V
F	F	F

Table de vérité 9

Mais certains usages de *ou* sont inclusifs :

(9) a. Cet après midi, j'irai au cinéma ou faire une promenade, ou les deux.
b. (Dans un ascenseur) 3 personnes ou 240 kilos.

Dans l'optique présentée ici, on serait obligé de considérer les connecteurs de la langue naturelle comme sémantiquement ambigus. A chacun de leurs emplois correspondrait une signification, que cette signification soit vériconditionnelle ou non vériconditionnelle. En fait, cette solution n'est pas acceptable. Il est préférable d'adopter, à propos des connecteurs, un principe général qui vise à limiter autant que possible leurs significations. Le problème qui se pose est alors celui de leur valeur sémantique de base.

1.2.2. Emplois pragmatiques des connecteurs non logiques

Le problème se pose différemment pour les *connecteurs non logiques*, à savoir les connecteurs qui n'ont pas de contrepartie dans les langages formels. On peut ainsi se poser la question de la nature des conditions de vérité assignables à *mais*. Si on se réfère à la table de vérité 6, c'est le connecteur *K* qui correspond le mieux à la sémantique de *mais*. Mais *K* est le connecteur de conjonction, et la sémantique vériconditionnelle associée à *mais* ne se différencierait pas de celle de *et*. Et que dire de connecteurs comme *pourtant*, dont le fonctionnement est proche sur certains points de celui de *mais*, ou de connecteurs comme *donc, alors, après tout, d'ailleurs*, etc. qui présupposent tous la vérité de leurs conjoints, et qui se réduiraient tous à la sémantique de *et* ?

On peut donc légitimement s'interroger sur l'intérêt d'une analyse vériconditionnelle des connecteurs non logiques. Leurs propriétés, pragmatiques, n'ont *a priori* que peu à voir avec les conditions de vérité. Voici quelques-unes de ces propriétés pragmatiques fondamentales.

(i) Les connecteurs non logiques ont pour signification un ensemble d'**instructions pragmatiques** définissables comme une paire **<conditions d'emploi, conditions d'interprétation>** (cf. Moeschler 1989a). Les conditions d'emploi sont des ensembles de conditions que doivent satisfaire les termes de la connexion, alors que les conditions d'interprétation définissent les inférences impliquées par la présence du connecteur.

Les exemples en (10) illustrent les deux instructions associées à *mais*, responsables de ses emplois respectivement *direct* et *indirect* en (11)□

(10) a. Il pleut, mais je sors.
b. Il pleut, mais j'ai envie de prendre l'air.

(11) a. < il pleut ∅ non (je sors), je sors>
b. < il pleut ∅ non (je sors), j'ai envie de prendre l'air ∅ je sors>

(ii) Les connecteurs ont des **domaines** ou **portées** variables, qui ne correspondent pas nécessairement aux segments situés à gauche et à droite du connecteur.

Par exemple, dans la séquence de connecteur *parce que…quand même*, *parce que* introduit la cause *Q* de l'effet *P*, alors que *quand même* relie *Q* à une proposition *T* absente de la relation discursive, comme le montre l'exemple (12) et son interprétation (12) :

(12) Je sors, parce que je veux quand même prendre l'air.

(13) *parce que* (je veux prendre l'air, je sors)
quand même (il pleut, je veux prendre l'air)

Ces deux relations donnent lieu à l'analyse suivante :

(14) a. (je veux prendre l'air) CAUSE (je sors)
b. <il pleut ∅ non (je sors), je veux prendre l'air ∅ je sors>

(iii) Une troisième propriété des connecteurs des langues naturelles est la variation de la nature des termes de la relation. Les termes connectés peuvent être respectivement un contenu propositionnel, une force illocutionnaire ou une énonciation :

(15) a. Marie est malade parce qu'elle a trop mangé.
b. Est-ce que Marie est malade ? Parce que je ne l'ai pas vue à son bureau.
c. Il y a du poulet dans le frigo, parce que je n'ai pas envie de faire à manger.

Les relations introduites par *parce que* peuvent respectivement être paraphrasées par (16), et traduites plus techniquement par (17) :

(16) a. La raison (cause, etc.) de la maladie de Marie est qu'elle a trop mangé.
b. Est-ce que Marie est malade ? et je pose la question parce que je ne l'ai pas vue à son bureau.
c. Il y a du poulet dans le frigo, et je dis cela parce que je n'ai pas envie de faire à manger.

(17) a. CAUSE (Marie a trop mangé, Marie est malade)
b. CAUSE (je n'ai pas vu Marie de la journée, QUESTION (Marie est malade))
c. CAUSE (je n'ai pas envie de faire à manger, DIRE (il y a du poulet dans le frigo))

(iv) Enfin, la propriété la plus importante est la variation de la signification relativement au contexte. Les connecteurs logiques ont une signification vériconditionnelle indépendante des contenus et des contextes. Les connecteurs pragmatiques sont au contraire sensibles au *contenu*, à l'*ordre séquentiel* et au *contexte* dans lesquels il faut interpréter l'énoncé.

On admettra sans difficulté que les énoncés (18) ne sont pas synonymes (comme le montrent leur insertion dans le contexte (19)), alors que leurs contreparties logiques donnent des résultats identiques :

(18) a. Max est intelligent, mais brouillon.
b. Max est brouillon mais intelligent.

(19) (On cherche à engager une personne intelligente)
a. Max est intelligent, mais brouillon.
b. Max est brouillon, mais intelligent.

On vérifiera de même que la séquence *P et Q* n'est pas, dans le discours, équivalente à *Q et P*, contrairement à ce que prédit la sémantique logique du connecteur de conjonction :

(20) Ce qui s'est passé, ce n'est pas que Pierre est parti et (ensuite) Marie s'est mise en colère, mais que Marie s'est mise en colère et (ensuite) Pierre est parti.

2. L'APPROCHE FORMALISTE DES CONNECTEURS EN LANGUE NATURELLE

A la suite de Grice (1975), Gazdar (1979) a formulé correctement le problème des rapports entre logique et langage naturel à propos des

connecteurs. Sa position vise d'une part à expliquer quels sont les connecteurs logiquement possibles des langues naturelles, et pourquoi les langues naturelles n'ont sélectionné, parmi l'ensemble des connecteurs possibles, qu'un sous-ensemble restreint. Sa position et son raisonnement sont gricéens, et font intervenir, comme principes explicatifs, les règles pragmatiques que sont les maximes de conversation (cf. Grice 1975 et ici-même chapitre 7, § 2.2.). Nous allons examiner successivement le cas des opérateurs et ensuite celui des connecteurs.

2.1. OPERATEURS VERICONDITIONNELS

Quels sont les opérateurs, c'est-à-dire les connecteurs unaires, possibles ? Il y a deux valeurs possibles de l'argument représenté par l'ensemble {F,V} et deux valeurs {F,V} pour le co-domaine de l'argument, ce qui donne 2^2 cas possibles :

Argument	*T*	*N*	*P*	*Q*
V	V	F	V	F
F	F	V	V	F

Table de vérité 10

Les langues naturelles ne contiennent que l'opérateur *N*. Pourquoi ? La réponse n'est pas liée à la sémantique des langues naturelles, mais à leur pragmatique :

(i) l'opérateur *T* est éliminé par la maxime de manière ("soyez bref"); en effet, il y a équivalence entre une proposition quelconque ϕ et cette proposition modifiée par l'opérateur ($T\phi$) : $T\phi \leftrightarrow \phi$.

(ii) les opérateurs *P* et *Q* sont éliminés par la maxime de pertinence ("soyez pertinent") : quelle que soit la valeur de vérité de ϕ et de ψ, $P\phi$ est vrai et $P\psi$ est vrai, ce qui a pour conséquence l'équivalence de $P\phi$ et $P\psi$: $P\phi \times P\psi$; le même raisonnement vaut pour l'opérateur *Q* : quelle que soit la valeur de vérité de ϕ et de ψ, $Q\phi$ est faux et $Q\psi$ est faux, ce qui a pour conséquence l'équivalence de $Q\phi$ et $Q\psi$: $Q\phi \leftrightarrow Q\psi$;

(iii) en conséquence, seul *N* est disponible pour les langues naturelles, opérateur qui peut d'ailleurs être utilisé pour définir *T* : $T\phi \leftrightarrow NN\phi$.

2.2. CONNECTEURS VERICONDITIONNELS

Quels sont les connecteurs véríconditionnels possibles en langue naturelle□ Pour répondre à cette question, Gazdar (1979) donne une définition restrictive des connecteurs véríconditionnels, et propose de limiter l'ensemble des cas possibles (au nombre de 16 selon la combinatoire donnée dans la table de vérité 6). La définition qu'il donne des connecteurs véríconditionnels est la suivante :

Connecteur véríconditionnel

> Un connecteur véríconditionnel est sémantiquement une fonction qui prend un ensemble de valeurs de vérité comme seul argument.

Quel est l'ensemble des arguments possibles pour un connecteur□ L'ensemble *S* des arguments possibles est l'ensemble des sous-ensembles non vides de valeur de vérité *T*, où *T* = {F, V}. Plus précisément, *S* est constitué des sous-ensembles {F}, {V} et {F,V} : *S* = {{F}, {V}, {F,V}}. Il est maintenant possible de définir l'ensemble *C* des connecteurs vériconditionnels. *C* est l'ensemble des fonctions de *S* dans *T*□ $C = T^S$. Comme *T* a deux éléments, et *S* trois éléments, l'ensemble des cas possibles est donné par 2^3=8. L'ensemble des connecteurs est représenté par les huit *connecteurs** suivants :

Arguments	*A**	*D**	*E**	*J**	*K**	*O**	*V**	*X**
{V}	V	F	V	F	V	F	V	F
{F,V}	V	V	F	V	F	F	V	F
{F}	F	V	V	F	F	F	V	V

Table de vérité 11

Tous ces connecteurs ne sont pas réalisés en langue naturelle, et la question est de savoir pourquoi. La réponse passe d'une part par un principe sémantique appliqué aux connecteurs vériconditionnels candidats à être des connecteurs en langue naturelle (le *principe de confessionalité*) et d'autre part par les maximes conversationnelles de Grice (*maxime de pertinence*, cf. ici-même chapitre 7, § 2.2) :

> **Principe de confessionalité**
> Un connecteur doit confesser la fausseté de ses constituants lorsqu'il détermine la valeur de vérité de la phrase entière.

Ce principe exclut donc des langues naturelles les connecteurs qui ne sont pas confessionnels, à savoir les connecteurs qui ne déclarent pas la fausseté de leurs arguments. Ce principe interdit aux langues naturelles tout connecteur qui produit une valeur de vérité positive lorsque ses conjoints sont faux. Ce principe exclut par conséquent les connecteurs *D**, *E**, *V** et *X**, qui sont des connecteurs non confessionnels. Un connecteur $c \in C$ est donc confessionnel si et seulement si $c(\{F\}) = F$, à savoir si sa valeur de vérité est fausse lorsque ses arguments sont faux.

Restent comme candidats possibles les connecteurs *A**, *J**, *K** et *O**. Mais la maxime de pertinence exclut le connecteur *O**, comme elle avait exclu l'opérateur *Q*. En effet, $O^*(\phi_1 \ldots \phi_2) = O^*(\psi_1 \ldots \psi_2)$ pour n'importe quels $\phi_1 \ldots \phi_2$, $\psi_1 \ldots \psi_2$. Les connecteurs restants, à savoir *A**, *J** et *K**, correspondent respectivement à *ou* inclusif, à *ou* exclusif et à *et*. L'implication matérielle (*si*) de même que la biconditionnelle (*si et seulement si*) sont exclues, car les deux connecteurs sont non confessionnels. Ce qui surprend le plus, c'est que le raisonnement conduit à considérer soit que *ou* serait sémantiquement ambigu entre deux significations, soit que *ou* consisterait en deux entrées lexicales distincte, avec chacune sa signification (respectivement *A** et *J**).

N.B. On verra en fait que le *ou* exclusif est expliqué comme le résultat d'une *implicature scalaire* combiné au sens primitif inclusif de *ou*. Il ne reste dès lors que A* et K* comme connecteurs logiques en langue naturelle.

3. APPROCHES NON FORMALISTES DES CONNECTEURS DES LANGUES NATURELLES

L'approche non formaliste a pour origine la non-équivalence vériconditionnelle des énoncés du type suivant :

(21) a. Si le vieux roi est mort d'une crise cardiaque et que la république a été déclarée, alors Tom sera content.
b. Si la république a été proclamée et que le vieux roi est mort d'une crise cardiaque, alors Tom sera content.

(22) a. Lucky Luke enfourcha son cheval et disparut dans le couchant.
b. ? Lucky Luke disparut dans le couchant et enfourcha son cheval.

Dans ces deux phrases, il n'y a pas équivalence sémantique : en (21a), la déclaration de la république suit et est une conséquence de la mort du vieux roi, alors qu'en (21b), c'est la déclaration de la république qui précède et cause la mort du vieux roi. En (22a), la disparition du cavalier suit sa mise en selle, alors que la relation inverse donne lieu à une interprétation bizarre (22b).

Dans ces emplois, *et* semble donc être associé à un effet de sens temporel et/ou causal. Cet effet fait-il partie de son sens, ou est-il dérivé pragmatiquement par des règles ou maximes de conversation (lois de discours) ?

3.1. L'APPROCHE NON REDUCTIONNISTE

La position de Ducrot (cf. Ducrot 1972, 1973, 1989, chapitre 2) est *non formaliste* et *non réductionniste*. Le non-formalisme de sa position tient au fait que les connecteurs et opérateurs des langues naturelles n'ont pas, selon lui, une signification logique; d'un autre côté, sa position est non réductionniste, dans la mesure où elle refuse de considérer les emplois non logiques des connecteurs comme non logiques en apparence seulement, i.e. elle refuse l'hypothèse selon laquelle les énoncés sont interprétés comme des réductions de relations logiques plus complexes.

3.1.1. L'analyse réductionniste de *si* et de *et*

Les exemples de *si* et de *et* permettent d'expliquer la thèse à la fois non formaliste et non réductionniste de Ducrot. La *position formaliste* est principalement motivée par la volonté d'expliquer les faits d'inférence en langue naturelle, et de rendre compte de ces faits à partir de la signification logique de mots comme *ne…pas, et, ou, si, tous, quelques*, etc. Selon Ducrot, il y a, malheureusement, une objection radicale à la thèse formaliste et cet argument tient aux propriétés inférentielles des mots logiques. Du point de vue logique, en effet, de *si P, alors Q*, on peut inférer *si non-Q,*

alors non-P; de même de *P et Q*, on peut inférer *P* d'une part et *Q* d'autre part.

Les énoncés (23) et (24) illustrent les cas standard d'inférence (23') et (24') :

(23) Si Pierre vient, nous jouerons au bridge.
(24) Pierre et Marie sont venus.

(23') Si nous ne jouons pas au bridge, alors Pierre ne sera pas venu.
(24') a. Pierre est venu.
b. Marie est venue.

Les problèmes apparaissent pour les énoncés (25) et (26) :

(25) Pierre peut venir, s'il le veut.
(26) Si tu as soif, il y a de la bière dans le réfrigérateur.

En effet, les inférences logiques habituelles ne sont pas possibles :

(25') ? Si Pierre ne peut pas venir, c'est qu'il ne le veut pas.
(26') ? S'il n'y a pas de bière dans le réfrigérateur, c'est que tu n'as pas soif.

L'explication formaliste consiste à dire que les énoncés (25)-(26) ne sont pas des énoncés authentiques, mais consistent en des réductions des énoncés (25")-(26") :

(25") Pierre peut venir, et il en profitera s'il veut venir.
(26") Il y a de la bière dans le réfrigérateur, et tu en profiteras si tu as soif.

Mais Ducrot montre que le programme réductionniste ne permet pas d'expliquer le fonctionnement de *et* en (28), par rapport à (27) :

(27) Il aimerait visiter le Grand Nord et l'Afrique.
(28) Il aimerait que vous lui donniez du whisky et de l'eau.

(27') a. Il aimerait visiter le Grand Nord.
b. Il aimerait visiter l'Afrique.

(28') a. Il aimerait que vous lui donniez du whisky.
b. Il aimerait que vous lui donniez de l'eau.

Les conclusions (27') sont inférables de (27); en revanche, (28) n'autorise pas les conclusions (28'). Comment l'analyse réductionniste explique-t-elle ces faits ? Par le recours aux énoncés de base (27") et (28"), dont (27) et (28) ne seraient que les réductions :

(27") S'il visitait le Grand Nord, il serait content, et, s'il visitait l'Afrique, il serait content.

(28") Si vous lui donniez du whisky et si vous lui donniez de l'eau, il serait content.

Mais (27") autorise l'inférence (27"'), qui est la forme canonique de (27'), alors que (28") n'autorise pas (28"'), et cela pour des raisons purement logiques :

(27"') S'il visitait le grand Nord, il serait content.

(28''') Si vous lui donniez de l'eau, il serait content.

En effet, une forme logique *si P, alors Q et si R, alors S* autorise l'inférence à *si P alors Q*. En revanche, une forme logique *si P et Q, alors R* n'autorise pas l'inférence *si P, alors R*.

3.1.2. Les objections à la position réductionniste

La conclusion que tire Ducrot de ces faits est que les connecteurs logiques en langue naturelle n'ont de propriétés inférentielles que si l'on admet la thèse réductionniste. Sa position, non réductionniste, conteste la légitimité de la réduction. L'argument principal donné par Ducrot est que les faits d'inférence ne concernent pas les relations entre énoncés, mais les relations entre propositions. En d'autres termes, le linguiste n'est intéressé qu'indirectement par l'inférence. Les connexions entre énoncés concernent des faits sémantiques plus primitifs, liés à l'*énonciation* et à l'argumentation. Si les énoncés communiquent des inférences, ces inférences, parce qu'elles sont les résultats de faits de discours, sont de nature non logique et non véritconditionnelle (cf. ici-même les chapitres 10 et 11 pour un développement de l'approche argumentative).

3.2. L'APPROCHE MININALISTE

L'approche minimaliste (Cornulier 1985) vise à distinguer trois composantes dans la signification des connecteurs : le **sens fort** ou *S-fort* (sens temporel, causal de *et* par exemple), le **sens minimal** ou *S-minimal* (correspondant à l'invariant sémantique du connecteur) et l'**information contextuelle** qui permet de passer du sens minimal au sens fort, et qui est définie comme le résultat de *S-fort moins S-minimal.*

L'analyse minimaliste s'oppose à deux thèses : d'une part la thèse de l'ambiguïté, qui consiste à considérer que les connecteurs sont sémantiquement ambigus (par exemple, *et* serait ambigu entre ses sens temporel, causal, oppositif, logique, etc.); d'autre part la thèse non réductionniste, et plus précisément les arguments contre l'interprétation inférentielle des connecteurs logiques en langue naturelle.

3.2.1. Sens minimal et ambiguïté sémantique

Pour définir la nature du sens minimal des connecteurs, nous prendrons l'exemple de *ou*, qui peut être ambigu entre son sens inclusif et son sens exclusif. Ainsi, (29) reçoit les deux lectures (30) et (31), les expressions *ou les deux* et *mais pas les deux* permettant de désambiguïser le sens de l'énoncé :

(29) (Ou) Marc est malade ou Paul est parti.
(30) Marc est malade ou Paul est parti ou les deux.
(31) Marc est malade ou Paul est parti mais pas les deux.

Aux lectures (30) et (31), nous donnerons les formes logiques (32) et (33), dans lesquelles *Marc est malade = M*, *Paul est parti = P, ou les deux = ou (M et P)*, *mais pas les deux = et non(M et P)* :

(32) (M ou P) ou (M et P)
(33) (M ou P) et non(M et P)

La question que soulève de Cornulier est de savoir quelle interprétation donner à *ou* dans ces formes logiques. Comme *ou* intervient à deux reprises dans (32), et qu'il peut prendre deux valeurs (disjonction inclusive ($\vee$) ou disjonction exclusive (∇)), on obtient quatre lectures possibles, représentées dans la table de vérité 11; comme *ou* en (33) n'intervient qu'une seule fois, il n'y a que deux lectures possibles, l'une avec $\vee$, l'autre avec ∇ (cf. table de vérité 12) :

		lecture 1			lecture 2			lecture 3			lecture 4		
M	*P*	$(M \vee P)$	$\vee$	$(M \wedge P)$	$(M \vee P)$	∇	$(M \wedge P)$	$(M \nabla P)$	$\vee$	$(M \wedge P)$	$(M \nabla P)$	∇	$(M \wedge P)$
V	V	V	**V**	V	V	**F**	V	F	**V**	V	F	**V**	V
V	F	V	**V**	F	V	**V**	F	V	**V**	F	V	**V**	F
F	V	V	**V**	F	V	**V**	F	V	**V**	F	V	**V**	F
F	F	F	**F**	F	F	**F**	F	F	**F**	F	F	**F**	F

Table de vérité 11

D'après la table de vérité 11, les lectures 1, 3 et 4 sont identiques. Seule la lecture 2 donne des résultats différents. Dans le premier groupe de lecture, les conditions de vérité de la proposition *P ou Q ou les deux* sont équivalentes à $P \vee Q$: l'interprétation du premier *ou* comme inclusif ou exclusif n'est donc pas pertinente. Dans la deuxième lecture, le résultat est déterminé par le deuxième *ou*, exclusif : les conditions de vérité ne nous disent donc rien de la valeur du premier *ou*. Le résultat est que *ou* n'est pas ambigu, et qu'il faut interpréter le *ou* de *M ou P* comme inclusif.

Ce résultat peut être confirmé par l'examen des conditions de vérité de la deuxième lecture de *M ou P*, à savoir *M ou P, mais pas les deux* (cf. (33)). Ces conditions sont données dans la table de vérité 12 :

		lecture1				lecture2			
M	*P*	$(M \vee P)$	$\wedge$	$\neg$	$(M \wedge P)$	$(M \nabla P)$	$\wedge$	$\neg$	$(M \wedge P)$
V	V	V	**F**	F	V	F	**F**	F	V
V	F	V	**V**	V	F	V	**V**	V	F
F	V	V	**V**	V	F	V	**V**	V	F
F	F	F	**F**	V	V	F	**F**	V	F

Table de vérité 12

La conclusion que tire de Cornulier de cet examen est double : d'une part, il n'est nullement justifié de considérer que le sens de *ou* en langue naturelle est un sens exclusif, qui s'opposerait à la valeur inclusive de la signification logique; d'autre part, loin de considérer *ou* comme ambigu sémantiquement, il est préférable de lui attribuer un sens minimal inclusif, et d'expliquer la valeur en usage (sens exclusif dans *fromage ou dessert* par exemple) comme le produit du sens minimal augmenté d'informations contextuelles et de principes pragmatiques généraux : c'est notamment parce que nous savons en tant que client que les menus peuvent présenter un choix de clôture sucrée ou salée (information contextuelle) que nous

dérivons le sens fort exclusif; mais c'est aussi parce que le restaurateur qui affiche *fromage ou dessert* s'engage à avoir à disposition fromage et dessert que l'énoncé *fromage ou dessert*, pour être vrai, doit signifier *fromage* ∨ *dessert* (sens minimal inclusif). L'analyse minimaliste s'oppose ainsi à la fois à la théorie de l'ambiguïté, et à la théorie non réductionniste de Ducrot, qui attribue un sens minimal exclusif à *ou*.

3.2.2. Inférences logiques et principes pragmatiques (*et*)

Il existe un cas de figure qui semble aller en faveur de l'analyse non réductionniste de Ducrot, et militer contre l'analyse minimaliste : c'est le cas de *et*, notamment dans les emplois du type (34) :

(34) Le drapeau est bleu et rouge.

Ces exemples contredisent les cas standard d'emploi de *et*, dans lesquels ses propriétés logiques et inférentielles sont satisfaites :

(35) La table est blanche et carrée.

Dans les deux cas, la forme logique de l'énoncé est donnée par *X est Y et Z*. Selon Ducrot, le fonctionnement logique de *et* doit permettre la prédiction que, de *X est Y et Z*, on peut inférer *X est Y* et *X est Z*. Dans le cadre de cette analyse, on tirera (35'a) et (35'b), mais pas (34'a) et (34'b) :

(34') a. Le drapeau est bleu.
b. Le drapeau est rouge.

(35') a. La table est blanche.
b. La table est carrée.

N.B. On notera que le raisonnement n'est pas correct du point de vue logique, ou nécessite en tout cas une explicitation. Formellement, une forme logique du type *(A et B)x*, où A et B sont des prédicats et x une variable d'argument, ne peut pas permettre les inférences *Ax* et *Bx*, pour la simple raison que *(A et B)x* n'est pas une formule bien formée : la conjonction (*et*) dans les langages logiques classiques est un opérateur propositionnel et ne peut connecter que des formules ou des propositions. Pour obtenir *Ax* et *Bx*, il faut en fait que la forme logique à la source de l'inférence soit *Ax et Bx*. Dans ce cas, il est logiquement valide d'inférer *Ax* et *Bx*.

Si donc il était possible de dériver dans tous les cas de figure *X est Y* et *X est Z* de la forme logique *X est Y et Z*, alors on pourrait en conclure que *et* en langue naturelle a bien sa signification logique. Mais comme ces inférences ne sont pas possibles dans tous les cas, il convient de conclure que *et* n'a pas son sens logique, ou en tout cas ses propriétés inférentielles.

La question est de savoir si cette différence de comportement inférentiel est due à *et* ou à d'autres facteurs, et notamment au sens du prédicat de la phrase (cf. Cornulier 1985).

Comparons à cet effet (34) et (36) :

(34) Le drapeau est bleu et rouge.
(36) Le drapeau est bleu.

(36) a les deux significations suivantes :

(36') a. Le drapeau est entièrement bleu.
b. Le drapeau est partiellement bleu.

Nous noterons que la signification (36'a) est la signification habituelle de (36), et ce en vertu de la **maxime de quantité** "donnez autant d'information qu'il est requis". Pour interpréter l'énoncé, l'interlocuteur est en droit de supposer en effet que le locuteur a donné l'information la plus forte. En revanche, tel n'est pas le cas pour (34) : si le drapeau est bleu et rouge, le drapeau ne peut être que partiellement bleu. Les implications respectives de (34) et de (36) sont donc :

(34") a. Le drapeau est partiellement bleu.
b. Le drapeau est partiellement rouge.

(36") Le drapeau est entièrement bleu.

La conclusion de ces observations est que si les implications de (34) et de (36) sont différentes, cela n'est pas dû au sens de *et*, mais aux sens différents de *bleu*. En effet, si on explicite le sens de (34) à l'aide de (37), on tirera sans difficulté les implications (34"), conformément aux propriétés logiques de *et* :

(37) Le drapeau est partiellement bleu et partiellement rouge.

Ainsi, l'argument contre une définition logique ou minimale de *et* ne saurait être conservé.

Une question centrale reste néanmoins en suspens, que n'aborde pas de front l'approche minimaliste. Comment expliquer les différentes valeurs en usage de *et* à partir de son sens logique ? La réponse à cette question passe par la théorie des implicatures de Grice (1975).

3.3. L'APPROCHE GRICEENNE

Une version parallèle à l'analyse minimaliste est l'approche gricéenne, représentée par les travaux de Horn (1972), Gazdar (1979) et Levinson (1983). Cette approche est basée sur la notion d'*implicature*, et plus particulièrement sur les notions d'*implicature conversationnelle* et d'*implicature conventionnelle*. L'hypothèse est que les significations attachées en langue naturelle aux connecteurs ne sont pas différentes de leurs significations logiques : elles sont au contraire le produit d'implicatures conventionnelles ou d'implicatures conversationnelles.

Par exemple, on dira, dans une perspective gricéenne, qu'en (38), *et* implicite conversationnellement la relation d'ordre séquentiel entre se marier, être heureux, et avoir beaucoup d'enfants; parallèlement, *donc* implicite conventionnellement que le courage découle du fait d'être anglais en (39) :

(38) Ils se marièrent, furent heureux, et eurent beaucoup d'enfants.
(39) John est anglais, il est donc courageux.

Cela signifie que les connecteurs déclenchent des processus inférentiels, soit en fonction de leur signification seule (implicature conventionnelle) soit en fonction de l'interaction entre leur signification et les maximes de conversation.

3.3.1. Implicatures conventionnelle et conversationnelle

La notion d'implicature, qui rend compte des aspects non vériconditionnels du sens des énoncés, a pour fonction principale (i) de donner une explication fonctionnelle des faits linguistiques, (ii) d'expliquer la possibilité de signifier plus que ce qui est dit littéralement et (iii) de simplifier la description sémantique.

En effet, pour revenir au cas de *et*, la signification "et ensuite" dans (38) n'est pas un sens différent du sens logique symétrique de *et* (cf. (40) *versus* (41)), mais une implicature conversationnelle, déclenchée par la maxime d'ordre "soyez ordonné"☐

(40) a. Paris est la capitale de la France et Londres est la capitale de l'Angleterre.
b. Londres est la capitale de l'Angleterre et Paris est la capitale de la France.

(41) a. Lucky Luke enfourcha sa monture et disparut dans le couchant.
b. ? Lucky Luke disparut dans le couchant et enfourcha sa monture.

La différence entre implicature conversationnelle et implicature conventionnelle tient au fait que seules les premières sont déclenchées par les maximes de conversation (quantité, qualité, pertinence, manière, cf. chapitre 7). De plus, les propriétés de ces types d'implicatures ne sont pas identiques. Les implicatures conversationnelles sont annulables et non détachables (i.e. ce sont des inférences basées sur la signification plutôt que sur la forme). Les implicatures conventionnelles sont de leur côté non annulables et détachables (cf. ici-même chapitre 9, § 1.4).

On comparera à cet effet (42) et (43) pour l'annulabilité, et (44) et (45) pour la détachabilité :

(42) a. Jean insulta Paul et Paul le frappa.
b. Premièrement Jean insulta Paul et ensuite Paul le frappa.
c. Jean insulta Paul et Paul le frappa, mais pas nécessairement dans cet ordre.

(43) a. Le duc de Norfolk a trois châteaux, et en fait plus.
b. ?? Le duc de Norfolk a trois châteaux, mais seulement une voiture, et il n'y a en fait aucun contraste entre ces deux faits.

(44) a. Jean est un génie.
b. Jean est un prodige intellectuel.
c. Jean est un grand cerveau.
d. Jean est un idiot.

(45) a. Tu es le professeur.
b. Vous êtes le professeur.

La possibilité de (42c) montre que la relation d'ordre séquentiel est annulable, et constitue donc une implicature conversationnelle. En (43a), l'interprétation selon laquelle *trois châteaux* signifie *trois et seulement trois châteaux* est annulée par *et en fait plus*. En revanche, l'idée de contraste introduit par *mais* ne peut être annulée, comme le montre (43b)□ *mais* introduit donc comme implicature conventionnelle qu'il y a un contraste entre *P* et *Q* dans *P mais Q* (le sens vériconditionnel de *P mais Q* étant donné par $P \wedge Q$). En (44), l'interprétation ironique (44d) peut être implicitée par n'importe quel énoncé (44a-c) : les implicatures conversationnelles sont donc non détachables. En revanche, l'implicature de (45b) associée à *vous* (l'interlocuteur est socialement distant du ou supérieur au locuteur) est détachable, car elle n'est pas associée à la forme *tu*.

3.3.2. Implicature scalaire

Comment expliquer que *et* a un sens logique et parmi ses implicatures conversationnelles le sens temporel "et ensuite", ou que *ou* a comme sens littéral le sens logique inclusif, et comme implicature conversationnelle le sens exclusif ? La réponse à la première question convoque la maxime de manière ("soyez ordonné"), qui sera présumée respectée et implicitera conversationnellement, pour toute séquence *P et Q*, la relation $t_i(P) < t_j(Q)$. La réponse à la deuxième question passe par les notions d'*échelle quantitative* et d'*implicature scalaire* (d'après Horn 1972, Gazdar 1979 et Levinson 1983) :

> **Echelle quantitative**
> Une échelle quantitative est un ensemble ordonné de prédicats $<e_1, e_2, e_3, \ldots e_n>$ tel que, si *A* est un cadre syntaxique et $A(e_i)$ une phrase bien formée, $A(e_1)$ implique $A(e_2)$, $A(e_2)$ implique $A(e_3)$, mais pas l'inverse.

Par exemple, les quantificateurs *tous* et *quelques* forment une échelle <*tous, quelques*>, car (46) implique (47), alors que (47) n'implique pas (46) :

(46) Tous les garçons sont allés à la réception.
(47) Quelques garçons sont allés à la réception.

La notion d'*implicature scalaire* concerne la relation entre le prédicat plus faible et le prédicat plus fort : si un locuteur asserte un prédicat faible, il implicite conversationnellement la négation du prédicat plus fort :

> **Implicature scalaire**
> Soit une échelle $<e_1, e_2, e_3 \ldots e_n>$. Si un locuteur asserte $A(e_2)$, alors il implicite $\neg A(e_1)$, s'il asserte $A(e_3)$, il implicite $\neg A(e_2)$ et $\neg A(e_1)$, et en général, s'il asserte $A(e_n)$, il implicite $\neg A(e_{n-1})$, $\neg A(e_{n-2})$ et ainsi jusqu'à $\neg A(e_1)$ (Levinson 1983, 133).

L'hypothèse scalaire est qu'il existe une échelle quantitative reliant *et* et *ou* : <*et*, *ou*>. Cela signifie que tout énoncé de forme *P ou Q* implicite conversationnellement $\neg(P \wedge Q)$:

(48) *Implicature scalaire de ou* :
P ou Q implicite conversationnellement $\neg(P \wedge Q)$.

Par exemple, *dessert ou fromage* implicite conversationnellement ¬(*fromage* ∧ *dessert*).

Comment obtenir la lecture exclusive de *ou*, employé par exemple dans *fromage ou dessert* ? Il suffit pour cela de **conjoindre l'implicature scalaire de *ou* à son sens inclusif**, comme le montre la table de vérité 13 vérifiant la relation d'équivalence en (49) :

(49) $(p \vee q) \wedge \neg (p \wedge q) \leftrightarrow p \nabla q$

P	*Q*	(P ∨ Q)	∧	¬	(P ∧ Q)	↔	(P ∇ Q)
V	V	V	**F**	F	V	V	**F**
V	F	V	**V**	V	F	V	**V**
F	V	V	**V**	V	F	V	**V**
F	F	F	**F**	V	F	V	**F**

Table de vérité 13

Ainsi donc, le sens de *ou* est son sens logique *ou inclusif*, puisque son sens exclusif est équivalent à la conjonction du sens primitif inclusif et de son implicature scalaire.

N.B. On remarquera que le sens exclusif n'est pas défini ici comme une implicature ou un effet de sens comme c'est le cas dans l'approche minimaliste.

3.3.3. Principe d'informativité

Il existe des emplois pragmatiques de *et* qui ne semblent pas pouvoir s'expliquer par le seul recours à la maxime d'ordre, notamment parce qu'ils implicitent une relation de consécution et/ou une relation causale, comme dans l'exemple (50) :

(50) Il tourna la clé et le moteur se mit en marche.

(50) sera interprété d'une manière forte, comme implicitant une relation causale entre *P* et *Q* (cf. ici-même chapitre 9, §3.2 et 4.2).

Levinson (1983, 146) propose l'algorithme suivant d'interprétation de *et*, notamment pour expliquer les différentes lectures de (50) :

(51) Soit *P et Q*. Essayez de l'interpréter comme :
(i) "*P* et ensuite *Q*"; si cela est possible, essayez :
(ii) "*P* et donc *Q*"; si cela est possible, essayez :
(iii) "*P*, et *P* est la cause de *Q*".

Le problème que pose l'algorithme (51) est que pour expliquer le passage de (50) à (51iii), il n'est pas possible de recourir à la maxime de quantité. La raison est que si le locuteur avait en tête l'information la plus forte, il aurait dû la donner : la maxime de quantité dit en effet que le locuteur doit donner autant d'information qu'il est requis, ce qui autorise l'interlocuteur à inférer que l'information la plus forte a été donnée. Pour expliquer l'interprétation de (50) via (51), Levinson fait appel à un principe symétrique à la maxime de quantité, le principe d'informativité (Levinson 1983, 146) :

Principe d'informativité
Dans certaines circonstances, lisez dans l'énoncé plus d'information qu'il n'en contient effectivement pour qu'il soit consistant avec ce que vous savez sur le monde.

Selon ce principe, pour que l'énoncé soit cohérent avec les connaissances que nous avons du monde, il faut impliciter un rapport de cause à effet entre le tour de clé et la mise en marche : normalement, lorsque l'on tourne une clé de voiture, le moteur se met en marche (cf. le chapitre 9 pour un développement).

3.3.4. Explicitation

L'explication gricéenne fait des différents sens de *et* des implicatures. A ce titre, la contribution de *et* au sens de l'énoncé à deux propriétés : (i) la signification temporelle (causale, etc.) ne fait pas partie du sens de *et*, mais constitue une implicature conversationnelle; (ii) l'implicature conversationnelle ne contribue pas aux conditions de vérité de l'énoncé. Cette approche suppose donc que chaque fois que *P et Q* implicite une relation temporelle ou causale, cet aspect de la signification ne détermine pas les conditions de vérité de l'énoncé.

Il existe cependant des exemples (cf. Cohen 1971, Carston 1988, Wilson et Sperber 1993) qui montrent que la contribution de *et* affecte la valeur de vérité de l'énoncé :

(52) C'est toujours la même chose dans les réceptions : ou personne ne m'adresse la parole et je me soûle, ou je me soûle et personne ne m'adresse la parole.

(53) Ce qui s'est passé, ce n'est pas que Pierre est parti et Marie s'est mise en colère, mais que Marie s'est mise en colère et Pierre est parti.

Les formes logiques de ces énoncés sont respectivement :

(52') $(\neg P \wedge S) \vee (S \wedge \neg P)$
(53') $\neg(P \wedge M) \wedge (M \wedge P)$

D'un point de vue strictement logique, (52') est tautologique (*P et Q* est équivalent logiquement à *Q et P*) et (53') est contradictoire (*non-P et P* est une contradiction logique). Comme ce n'est pas le cas du point de vue pragmatique, c'est bien que l'ordre des conjoints affecte la valeur de vérité de l'énoncé. Mais il y a une conséquence importante de la prise en compte des valeurs temporelles de *et* pour la détermination des conditions de vérité : la valeur temporelle ne peut plus être considérée comme une implicature, car une implicature ne détermine pas les conditions de vérité de l'énoncé. Si les valeurs temporelles, causales, etc. de *et* ne sont pas des implicatures, que peuvent-elles être ? La seule réponse possible est qu'elles sont des explicitations de l'énoncé, à savoir des développements (enrichissements) de la forme logique de l'énoncé. Mais, dès lors, il n'est plus possible de considérer ces effets comme le produit de maximes de conversation.

D'autres principes doivent intervenir. Dans le cadre de la théorie de la pertinence (cf. Sperber et Wilson 1986a et 1989), il est fait l'hypothèse que l'interprétation temporelle, causale, etc. est l'interprétation qui produit le meilleur rendement entre effort de traitement et effets contextuels, à savoir l'interprétation cohérente avec le principe de pertinence. Comme l'interprétation des énoncés est le produit résultant d'informations linguistiques et d'informations non linguistiques, il n'est plus nécessaire de faire appel aux circonstances ou aux connaissances sur le monde pour expliquer les cas contredits pas la maxime de quantité. L'application du principe de pertinence produit automatiquement les résultats escomptés à condition d'interpréter les valeurs temporelles, causales etc. comme autant d'explicitations.

Chapitre 7

Lois de discours, maximes de conversation et postulats de conversation

1. PRAGMATIQUE ET LOIS DE DISCOURS

L'un des apports les plus importants de la théorie pragmatique à la compréhension des faits de langage est certainement l'idée que nos comportements langagiers sont régis par des règles ou principes universels de nature rationnelle. Cette idée contraste singulièrement avec une conception plus traditionnelle du rapport entre le langage et son usage, selon laquelle c'est l'ensemble des coordonnées pragmatiques (spatiales, temporelles, personnelles notamment) ainsi qu'un ensemble de connaissances communes aux participants de la communication qui détermine la valeur d'usage d'un énoncé dans un contexte. En d'autres termes, la théorie classique suppose que le sens d'un énoncé en usage (défini comme variable) est fonction du contexte (défini comme constant) dans lequel il a été proféré.

Ainsi, traditionnellement, la valeur pragmatique de (1) est déterminée par l'interprétation contextuelle des expressions déictiques comme les pronoms de première et de deuxième personne, les adverbes de temps et de lieu dont la référence actuelle (cf. chapitre 4) ne peut être déterminée que relativement à la situation d'énonciation :

(1) *Je* ne *te* dirai pas *ici* ce que je vais faire *demain*.

A l'opposé de la conception contextuelle de l'interprétation des énoncés, on trouve un certain nombre d'approches pragmatiques qui font l'hypothèse que nos manières d'utiliser le langage dans la communication et le discours sont déterminées par des principes généraux à la base des inférences pragmatiques. Cette stratégie a été inaugurée par Grice, dans un article publié en 1975 (cf. Grice 1975 et 1979 pour la traduction française), et a donné lieu à une tradition d'analyse pragmatique dont le but est principalement de limiter le domaine de la sémantique aux aspects vériconditionnels des énoncés. Cette tradition n'est pas sans relation avec l'analyse des *actes de langage indirects* et de figures de discours comme la métaphore (cf. chapitre 15) proposées dans les travaux de philosophie du langage (cf. Searle 1982) ainsi qu'avec l'analyse que donne la sémantique générative des actes de langage indirects (cf. Gordon et Lakoff 1975). Parallèlement à la tradition gricéenne, une tradition d'analyse pragmatique, qui vise à limiter, c'est-à-dire à contrôler, l'usage des principes pragmatiques, s'est développée en France, dans le sillage du structuralisme

continental. Cette tradition, issue des travaux de Ducrot sur l'argumentation (cf. Ducrot 1972, 1973, 1980, Anscombre et Ducrot 1983), consiste, contrairement à l'approche gricéenne, à expliquer les aspects vériconditionnels des énoncés comme des conséquences des propriétés argumentatives inscrites dans la structure de la langue. Les lois de discours ne seraient plus, dès lors, des principes expliquant les effets de sens liés à l'usage des énoncés, mais des principes expliquant la divergence entre les propriétés argumentatives des phrases en langue et leurs propriétés référentielles dans le discours (cf. ici-même le chapitre 2, § 1 pour une présentation générale de la *pragmatique intégrée* de Ducrot, et les chapitres 10 et 11 pour une analyse détaillée de sa théorie de l'argumentation).

2. LA LOGIQUE DE LA CONVERSATION

La théorie gricéenne a inauguré une manière totalement nouvelle de voir la pragmatique et le problème de la communication. Au plan théorique, la contribution principale de Grice est d'avoir introduit une notion, celle d'**implicature**, permettant d'expliquer la divergence fréquente entre la signification de la phrase et le sens communiqué par l'énoncé. Au plan de la communication, Grice a proposé un principe général, le **principe de coopération**, dont il est nécessaire de supposer, pour que l'auditeur puisse interpréter le vouloir dire du locuteur, qu'il l'a respecté.

2.1. IMPLICATURES CONVENTIONNELLES ET IMPLICATURES CONVERSATIONNELLES

Grice a observé que certains énoncés communiquent plus que ce que les mots qui composent la phrase signifient ensemble. Cette partie de la signification des énoncés qui échappe aux conditions de vérité de la phrase, Grice l'appelle son **implicature**. Par là, il faut comprendre que le locuteur donne à entendre à son auditeur plus que le sens littéral de la phrase. Selon que l'implicature est déclenchée par une expression linguistique ou par des principes généraux liés à la communication et à la rationalité, l'implicature sera dite **conventionnelle** ou **conversationnelle**.

Ainsi, en (2), si le locuteur dit de John qu'il est anglais et qu'il est courageux, il ne dit pas littéralement que son courage découle de sa nationalité, mais il l'implicite. Comme cette implicature (cf. (3)) est déclenchée par la présence de *donc*, on dira qu'elle est *conventionnelle* :

(2) John est anglais; il est donc courageux.
(3) Tous les anglais sont courageux (implicature conventionnelle).

En revanche, le fait de comprendre, à partir de la réplique de B en (4), que C est généralement soumis à la tentation et a tendance à se comporter de manière malhonnête ne relève pas de la signification de quelque mot que ce soit, mais de connaissances d'arrière-plan que B suppose accessibles pour A; (5) est donc une implicature conversationnelle de (4) :

(4) (A demande à B comment se passe le nouveau travail de C dans une banque)

B: Oh, pas mal je crois, il s'entend bien avec ses collègues et on ne l'a pas encore mis en prison.

(5) C n'est pas honnête dans son travail.

La différence entre la nature des éléments déclenchant l'implicature (élément linguistique *versus* élément non linguistique) devrait permettre de définir clairement le type de l'implicature. En réalité, les choses sont plus compliquées, car Grice propose de distinguer parmi l'ensemble des implicatures conversationnelles, celles qui sont associées à une expression linguistique de celles qui ne sont déclenchées que par la relation entre l'énoncé et un contexte. Grice (1975) donne l'exemple du syntagme nominal *un X*, qui implicite conversationnellement que *X* n'appartient pas ou n'est pas dans une relation de proximité avec une personne particulière (locuteur ou autre). Grice appelle **implicatures conversationnelles généralisées** les implicatures conversationnelles qui sont déclenchées par une forme linguistique, et **implicatures conversationnelles particulières** les autres (comme (5)).

Ainsi, en (6), le locuteur implicite que la maison à laquelle il fait référence n'est pas en relation de proximité avec lui, contrairement à (7) et (8) :

(6) Je suis entré dans une maison.
(7) Je suis entré dans la maison.
(8) Je suis entré dans ma maison.

Pour distinguer les *implicatures conventionnelles*, les *implicatures conversationnelles généralisées* et les *implicatures conversationnelles particulières*, Grice propose certains critères comme l'**annulabilité**, la **détachabilité**, la **calculabilité** et la **détermination** de l'implicature. Les implicatures conversationnelles sont annulables, non détachables (l'implicature est associée au sens de l'expression qui la déclenche plutôt qu'à sa forme), calculables et indéterminées, alors que les implicatures conventionnelles sont non annulables, détachables, non calculables, et déterminées (cf. chapitre 9 pour une analyse détaillée de ces critères).

Mais la différence principale entre implicature conversationnelle et implicature conventionnelle tient à ce que si les implicatures conventionnelles sont déclenchées par des mots ou des expressions linguistiques, les implicatures conversationnelles sont déclenchées par une procédure qui fait intervenir les notions de **principe de coopération** et de **maxime de conversation**. Cette procédure est la suivante :

Procédure de déclenchement des implicatures conversationnelles

1. Le locuteur L a dit P.
2. L'interlocuteur I n'a pas de raison de supposer que L n'observe pas les maximes de conversation ou du moins le principe de coopération.
3. Supposer que L respecte le principe de coopération et les maximes implique que L pense Q.
4. L sait (et sait que I sait que L sait) que I comprend qu'il est nécessaire de supposer que L pense Q.
5. L n'a rien fait pour empêcher I de penser Q.
6. L veut donc que I pense Q.
7. Donc L a implicité Q.

Cette procédure explicite le fait qu'une implicature conversationnelle fait l'objet d'un calcul (on dira plus précisément que l'inférence est *non démonstrative* et *inductive*) et que l'inférence dont elle est l'objet mobilise un principe de communication coopérative et des règles ou maximes de conversation.

2.2. PRINCIPE DE COOPERATION ET MAXIMES DE CONVERSATION

L'idée de Grice est que les contributions des locuteurs sont gouvernées dans l'échange conversationnel, par un principe général, tacitement accepté par les interlocuteurs, qu'il nomme le **principe de coopération**. Coopérer, pour Grice, revient, pour un locuteur participant à un échange conversationnel, à satisfaire à ce qui est exigé de lui en fonction du déroulement de la conversation et de la direction qu'elle a prise. Grice formule ce principe de la manière suivante :

> **Principe de coopération**
> Que votre contribution à la conversation soit, au moment où elle intervient, telle que le requiert l'objectif ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé (traduction de Wilson et Sperber 1979, 93).

Plus précisément, l'idée de coopération peut être explicitée par quatre catégories générales, liées à la quantité d'information fournie, à son caractère véridique, à sa pertinence et à la manière dont elle est formulée; ces catégories sont appelées maximes de conversation.

> **Maximes de quantité**
> 1. Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis.
> 2. Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis.
>
> **Maximes de qualité (de véridicité)**
> Que votre contribution soit véridique :
> 1. N'affirmez pas ce que vous croyez être faux.
> 2. N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves.
>
> **Maxime de relation (de pertinence)**
> Parlez à propos (soyez pertinent).
>
> **Maximes de manière**
> Soyez clair :
> 1. Evitez de vous exprimer avec obscurité.
> 2. Evitez d'être ambigu.
> 3. Soyez bref (évitez toute prolixité inutile).
> 4. Soyez ordonné.

Ainsi, donner trop ou trop peu d'information, asserter quelque chose que l'on sait ou croit faux ou sans garantie quant à sa vérité, dire quelque chose sans rapport avec l'objet de la conversation, parler de manière obscure, ambiguë, prolixe ou encore désordonnée constituent des comportements non coopératifs.

Arrivés à ce stade, nous pourrions penser que la conception qu'a Grice de la communication est idéaliste et normative, dans la mesure où les

comportements effectifs des locuteurs traduisent fréquemment la violation de ces principes et qu'il serait illusoire de théoriser un comportement interactionnel comme la conversation à partir de principes normatifs. En fait, la théorie gricéenne ne doit pas s'interpréter de cette manière, et cela pour deux raisons. Premièrement, elle ne constitue pas un corps de principes normatifs qui imposent aux participants d'une conversation de se comporter de telle ou telle manière. C'est, principalement, une **théorie de l'interprétation des énoncés**, et plus spécifiquement, une version améliorée de la théorie gricéenne de la *signification non-naturelle* (cf. Grice 1957). Par ailleurs, Grice montre que le respect des maximes n'est pas une condition nécessaire au déclenchement d'une implicature : dans bien des cas, il y a ce que Grice appelle **exploitation** de la maxime par sa violation ostensive. Ainsi, un locuteur a principalement deux stratégies à disposition pour déclencher une implicature : ou respecter les maximes, ou les exploiter via la violation de l'une d'entre elles.

2.2.1. Utilisation des maximes

Maximes de quantité

Dans l'exemple (9), la première maxime de quantité ("donnez l'information la plus forte") permet de tirer l'implicature conversationnelle (10), implicature qui est bloquée en (11). De même, (12) implicite (13), car s'il se trouvait que (14) est le cas, on pourrait reprocher au locuteur de n'avoir pas respecté la maxime de quantité :

(9) Le drapeau est blanc
(10) Le drapeau est entièrement blanc.
(11) Le drapeau est blanc et noir.

(12) Jacques et Anne ont quatorze enfants.
(13) Jacques et Anne ont exactement quatorze enfants.
(14) Jacques et Anne ont quinze enfants.

Maximes de qualité

Existe-t-il des implicatures conversationnelles produites par le fait d'utiliser l'une ou l'autre maxime de qualité ? Levinson (1983) donne l'exemple suivant :

(15) Jean a deux doctorats.
(16) Je crois que Jean a deux doctorats, et j'ai des preuves qu'il les a.

L'analyse de Levinson n'est pas gricéenne au sens strict, car si on peut supposer que (16) est d'une certaine façon impliquée ou présupposées par (15) (la condition de sincérité d'une assertion, i.e. la croyance, est impliquée/présupposée par l'énonciation de l'assertion), peut-on pour autant dire que (15) *implicite* (16) ?.Grice semble affirmer le contraire, notamment lorsqu'il affirme (Grice 1978, 114) : "Dans mon approche, il n'est pas vrai que lorsque je dis que *p*, j'implicite conversationnellement que je crois que *p*; car supposer que je crois que *p* est simplement supposer que j'observe la première maxime de qualité dans cette situation. (...) Ce n'est pas un usage naturel du langage de décrire celui qui a dit que *p* comme ayant, par exemple, implicité, indiqué ou suggéré qu'il croit que *p*;

la manière naturelle de dire est qu'il a exprimé la croyance que *p*". Il n'y a donc pas lieu de supposer qu'un locuteur puisse impliciter une proposition Q en utilisant positivement une maxime de qualité lors de l'énonciation de P.

Maxime de relation

L'exemple que donne Grice est un exemple classique dans lequel il faut supposer qu'il existe une relation de pertinence entre l'information fournie par B et la demande de A :

(17) A : Je suis en panne d'essence.
B : Il y a un garage au coin de la rue.

Si *B* est supposé respecter les principe de coopération et les maximes, *A* pourra inférer que *B* a donné une information pertinente, à savoir en relation avec la demande de *A* (implicitant (18)). On pourra dire ainsi que *B* a implicité (19) :

(18) Pouvez-vous m'indiquer où je peux trouver de l'essence ?
(19) Le garage est ouvert et on y trouve de l'essence.

Maximes de manière

C'est la **maxime d'ordre** qui est le meilleur exemple d'utilisation d'une maxime de manière. En (20), comment interpréter la valeur temporelle de *et* (signifiant "et ensuite") ? La réponse gricéenne consiste à considérer la valeur temporelle de *et* comme une implicature conversationnelle produite par la maxime d'ordre (cf. ici-même, chapitre 6, § 3.3.3) : la correspondance entre l'ordre des faits et l'ordre du discours découle du respect de la maxime d'ordre :

(20) Lucky Luke enfourcha Jolly Jumper et disparut dans le couchant.
(21) Lucky Luke enfourcha Jolly Jumper et ensuite disparut dans le couchant.

2.2.2. Exploitation des maximes

Il y a tout d'abord le cas de la violation d'une maxime pour ne pas violer une autre maxime, dont le respect engage davantage le locuteur. C'est l'exemple donné par Grice de la violation d'une maxime de quantité pour ne pas violer la première maxime de qualité :

(22) A : Où habite C ?
B : Quelque part dans le Sud de la France.

Dans cet exemple, on suppose que *B* n'a pas de raison de cacher quoi que ce soit sur *C* à *A* (on peut supposer que *A* et *B* préparent un voyage en France et aimeraient bien rendre visite à *C*). La réponse de *B*, en n'étant pas assez informative, viole la première maxime de quantité. Mais cette violation est conditionnée par le fait de ne pas vouloir violer la première maxime de qualité. Ce télescopage a pour effet l'implicature (23) :

(23) B ne sait pas exactement où C habite.

Maxime de quantité

Les **tautologies** constituent de bons exemples de violation de la première maxime de quantité□une tautologie est en effet une proposition toujours vraie (nécessairement vraie). En plus du fait qu'ils ne devraient pas être informatifs, les énoncés (24) et (26) devraient avoir le même sens, puisqu'ils ont les mêmes conditions de vérité. Or cela ne tient pas compte de leurs implicatures conversationnelles, données en (25) et en (27) :

(24) Un homme est un homme.
(25) Les hommes sont tous pareils (égoïstes, machistes, vaniteux, irresponsables, etc.)

(26) Ou Jean viendra ou il ne viendra pas.
(27) Il n'y a rien que l'on puisse faire pour influencer la venue de Jean.

Maximes de qualité

Grice donne un grand nombre d'exemples de violations de la première maxime de qualité (maxime de véridicité), exemples dans lesquels le locuteur asserte un énoncé littéralement faux. Ils appartiennent tous à ce que l'on nomme traditionnellement des **figures de rhétorique**, ou des **tropes**, comme l'**ironie**, la **métaphore** ou la **litote** :

(28) A : Que se passera-t-il si les Français disent non au référendum sur l'Europe ?
B : Voyons, tu n'imagines pas que les Français voudraient déplaire à Mitterrand.

(29) Sophie est un bloc de glace.

(30) Dans un barrage routier, A souffle dans un alcooltest et explique aux gendarmes les 2 g d'alcool constatés de la manière suivante :
J'ai un tout petit peu bu au déjeuner.

Manifestement, le locuteur ne produit pas ces énoncés pour induire son auditeur en erreur. Si leur sens ne peut se réduire à leur littéralité, c'est qu'ils communiquent des implicatures. Mais les implicatures dans les figures de rhétoriques sont plus ou moins déterminées, notamment dans le cas des métaphores, et dépendent du degré auquel est figée une l'expression. Ainsi, l'implicature de (31) est certainement moins déterminée que celle de (29) :

(31) Max est un bulldozer.

Cependant, une objection majeure au traitement des tropes comme implicatures conversationnelles a été développée par Sperber et Wilson (cf. Wilson et Sperber 1979). Leurs arguments sont les suivants. Premièrement, si dans les cas ordinaires, les implicatures **s'ajoutent** à la signification de la phrase, dans le cas des tropes, les implicatures **se substituent** à la signification littérale. Deuxièmement, les relations entre propositions qui interviennent dans les tropes ne sont pas une affaire de logique, mais de psychologie (certains liens sont plus frappants que d'autres). Enfin, on constate que la violation de la maxime de vérédicité ne constitue pas une

condition suffisante pour les tropes. Par exemple, il ne suffit pas d'énoncer, en tendant à son interlocuteur un billet de cent francs, (32), (33) ou (34) pour produire un énoncé ironique, une métaphore ou une litote :

(32) Je te donne ce billet qui n'est pas de cent francs.
(33) Je te donne ce billet de cent dollars.
(34) Je te donne ce billet de vingt francs.

Maximes de pertinence

A et *B* parlent d'un certain professeur *X*. *A* déclare tout à coup (35A), sans se rendre compte que son collègue *Y* est derrière lui. *B* essaye de faire diversion avec (35B) :

(35) A : Le professeur X est un vieux crétin.
B : A propos, où pars-tu en vacances cet été ?

B implicite quelque chose comme (36) :

(36) Parlons d'autre chose, s'il te plaît.

Maximes de manière

(i) Sous-maxime de clarté :

(37) A et B parlent devant leurs enfants :
A : Si nous allions à la plage ?
B : Oui, mais pas de G-L-A-C-E au retour.

(ii) Sous-maxime de brièveté :

(38) Un critique musical fait le compte rendu de la performance d'une cantatrice□
Madame Bianca Castafiore, le célèbre rossignol milanais, a produit une suite de sons ressemblant à peu près à l'air des Bijoux du Faust de Gounod.

Dans ces deux exemples, la violation d'une maxime est accompagnée d'une implicature, respectivement :

(39) Les enfants ne doivent pas comprendre ce que nous disons.
(40) La performance de Mme Castafiore était catastrophique.

2.3. LES ACTES DE LANGAGE INDIRECTS

La théorie des actes de langage, développée par Searle (cf. Searle 1969 et 1979, respectivement 1972 et 1982 pour la traduction française, et ici-même chapitre 1), a rencontré un problème semblable à celui des implicatures conversationnelles généralisées : les *actes de langage indirects*. Dans un acte de langage indirect, le locuteur réalise un **acte illocutionnaire primaire** par l'intermédiaire d'un **acte illocutionnaire secondaire**, et a l'intention que son intention illocutionnaire (réaliser l'acte primaire) soit reconnue par son auditeur.

L'exemple classique est donné par (41) qui est analysé en (42) :

(41) Pouvez-vous me passer le sel ?

(42) Acte illocutionnaire primaire DEMANDE
Acte illocutionnaire secondaire QUESTION

En d'autres termes, la *demande* (à l'interlocuteur de passer le sel) est réalisée par l'intermédiaire d'une *question* (portant sur la capacité de l'interlocuteur à passer le sel).

Searle fait l'hypothèse que "dans le cas des actes de langage indirects, le locuteur communique à l'auditeur davantage qu'il ne dit effectivement en s'appuyant sur les informations d'arrière-plan mutuellement partagées, à la fois linguistiques et non linguistiques, ainsi que sur les capacités générales de rationalité et d'inférence de l'auditeur" (Searle 1975, 60-1). Pour expliquer les mécanismes à la base des actes de langage indirects, il fait intervenir d'une part la théorie des actes de langage, ainsi que les principes généraux de conversation coopérative développés par Grice.

2.3.1. Procédure de dérivation des actes de langage indirects

Comment la théorie des actes de langage, les informations d'arrière-plan et les principes de conversation coopérative interagissent-ils pour expliquer la réalisation d'un acte illocutionnaire primaire via l'énonciation d'un acte illocutionnaire secondaire ? Pour obtenir l'acte primaire de demande de passer le sel à partir de l'énonciation de l'acte secondaire de question (*Pouvez-vous passer le sel ?*), il faut selon Searle (1975, 73-4) passer par une procédure contenant dix étapes. Cette procédure a pour objet d'expliquer le rôle respectif des informations d'arrière-plan (notre connaissance du monde), les principes de coopération conversationnelle de Grice (le principe de coopération et les maximes de conversation), ainsi que les règles sémantiques de la théorie des actes de langage (plus précisément les conditions de satisfaction). Mais cette procédure est davantage une reconstruction logique explicitant les différentes étapes du processus inférentiel qu'un schéma d'inférence psychologiquement et cognitivement motivé.

Procédure de dérivation de l'acte primaire
Etape 1 : X m'a posé la question de savoir si j'ai la capacité de lui passer le sel (fait de conversation).
Etape 2 : Je suppose qu'il coopère à la conversation, et que son énoncé a donc un objet ou un but (principes de coopération conversationnelle).
Etape 3 : Le cadre de notre conversation n'est pas propre à indiquer un intérêt théorique portant sur ma capacité à passer le sel (information factuelle d'arrière-plan).
Etape 4 : En outre, il sait probablement déjà que la réponse à cette question est oui (information factuelle d'arrière-plan).
Etape 5 : Son énonciation n'est donc probablement pas seulement une question. Elle a probablement un autre but illocutionnaire (inférence des étapes 1-4). Quel peut-il être?
Etape 6 : Une condition préparatoire de tout acte illocutionnaire directif est la capacité de I (interlocuteur) de réaliser l'acte prédiqué dans la condition de contenu propositionnel (théorie des actes de langage).

Etape 7 : Donc, X m'a posé une question dont la réponse affirmative impliquerait que la condition préparatoire à sa demande de me passer le sel est satisfaite (inférence des étapes 1 et 6).
Etape 8 : Nous sommes en train de déjeuner, et l'on se sert normalement de sel à table, on se le passe de l'un à l'autre, on essaie de se le passer les uns aux autres, etc. (information d'arrière-plan).
Etape 9 : Il a donc fait allusion à la satisfaction d'une condition préparatoire d'une demande dont il veut probablement que je satisfasse les conditions d'obéissance (inférence des étapes 7 et 8).
Etape 10 : Donc, en l'absence de tout autre but illocutoire plausible, il me demande probablement de lui passer le sel (inférence des étapes 5 et 9).

On voit que la réponse à la question des actes de langage indirects passe par la relation entre les conditions de satisfaction des actes illocutionnaires (cf. étapes 7 et 9) et la relation existant entre ces conditions et la forme linguistique de l'énoncé (notamment ici la forme interrogative de la demande).

2.3.2. Demandes indirectes et conditions de satisfaction

Quelles sont les différentes manières de réaliser une demande indirecte ? Existe-t-il une relation entre ces moyens et les conditions de satisfaction d'une demande ? Dans son article sur les actes de langage indirects, Searle (1975, 64-67) propose les catégories suivantes de demandes indirectes :

Groupe 1 : Phrases qui concernent la capacité de I à accomplir A
Pouvez-vous passer le sel ?
Pourriez-vous faire moins de bruit ?
Vous pourriez faire moins de bruit.
Tu peux partir maintenant.

Groupe 2 : Phrases concernant le désir ou la volonté de L que I fasse A
J'aimerais que tu partes maintenant.
Je veux que tu fasses ça pour moi.
J'espère que tu le feras.

Groupe 3 : Phrases concernant l'exécution de Q par A
Les officiers porteront dorénavant la cravate au dîner.
Vas-tu cesser de faire ce tapage épouvantable ?
Voudriez-vous cesser de me marcher sur le pied ?
Allez-vous bientôt finir de faire tant de bruit ?

Groupe 4 : Phrases concernant le désir ou le consentement de I de faire A
Accepteriez-vous d'écrire une lettre de recommandation pour moi ?
Veux-tu me passer le marteau qui est sur la table ?
Cela vous dérangerait-il de faire moins de bruit ?

Groupe 5 : Phrases concernant les raisons de faire A
Tu devrais être plus poli avec ta mère.
Il faudrait que tu partes tout de suite.
Faut-il absolument que tu continues à taper comme ça avec ce marteau ?
Ne vaudrait-il pas mieux que tu partes maintenant ?
Pourquoi ne pas s'arrêter ici ?

Groupe 6 : Phrases enchâssant l'un de ces éléments dans un autre; et également, phrases enchâssant un verbe illocutionnaire directif explicite dans l'un de ces contextes
Cela vous dérangerait-il de vous demander si vous pouvez m'écrire une lettre de recommandation ?
Serait-ce trop vous demander de vous suggérer de faire un peu moins de bruit, si vous le pouvez ?
Pourrais-je vous demander de retirer votre chapeau ?

Comment expliquer ces différentes manières de réaliser une demande ? Selon Searle, il faut prendre en compte l'analyse des actes directifs (ordre, demande, etc.) que donne la théorie des actes de langage en termes de conditions de satisfaction de ce type d'acte. Une *condition de satisfaction* d'un acte illocutionnaire est une condition nécessaire à sa réalisation non défectueuse, l'ensemble des conditions de satisfaction étant une condition suffisante pour sa réalisation heureuse, i.e. non défectueuse. Les conditions de satisfaction pour un acte directif comme la demande sont les suivantes☐

Conditions de satisfaction des actes directifs

Condition préparatoire	I peut accomplir A
Condition de sincérité	L veut que I fasse A
Condition de contenu propositionnel	L prédique une action future A de I
Condition essentielle	revient à la tentative de L d'amener I à faire A

Figure 1

On rappellera que les conditions de satisfaction sur les actes de langage portent sur les objets suivants :

a. la *condition de contenu propositionnel* définit les propriétés du contenu propositionnel de l'acte (“action future de l'interlocuteur” pour les directifs);

b. la(es) *condition(s) préliminaire(s)* défini(ssen)t les conditions qui doivent être préalablement satisfaites pour que l'acte puisse être accompli (“capacité de l'interlocuteur à réaliser l'action” pour les directifs);

c. la *condition de sincérité* définit l'état psychologique du locuteur (“désir” pour les directifs);

d. la *condition essentielle* définit le but illocutoire de l'acte (“amener l'interlocuteur à réaliser l'action” pour les directifs).

Si on revient maintenant aux groupes d'actes indirects de demande, que peut-on en dire ? Certains groupes (1 à 3) font intervenir les conditions de satisfaction de la demande, d'autres (4 et 5) concernent les raisons de faire l'acte, enfin le dernier enchâsse l'un de ces éléments dans l'autre. Plus précisément, le groupe 1 fait intervenir la condition préparatoire, le groupe 2 la condition de sincérité, le groupe 3 la condition de contenu propositionnel. A partir de ces observations, Searle propose quatre **généralisations** qui doivent permettre d'expliquer les relations systématiques entre la forme des phrases des groupes 1 à 6 et leur type illocutionnaire (directif) (cf. Searle 1975, 72) :

Généralisations sur les actes directifs

Généralisation 1 : *L* peut faire une demande indirecte (ou un autre acte directif) soit en demandant si soit en affirmant qu'une condition préparatoire concernant la capacité de *I* à faire *A* est satisfaite.
Généralisation 2 : *L* peut faire un directif indirect soit en demandant si soit en affirmant que la condition de contenu propositionnel est satisfaite.
Généralisation 3 : *L* peut faire un directif indirect en affirmant que la condition de sincérité est satisfaite, mais pas en demandant si elle est satisfaite.
Généralisation 4 : *L* peut faire un directif indirect soit en affirmant que soit en demandant s'il y a de bonnes raisons ou des raisons déterminantes de faire *A* sauf si la raison est que *I* veuille, ou souhaite, etc. faire *A*, auquel cas il peut seulement demander si *I* veut, désire, etc. faire *A*. (Searle 1975, 72).

L'originalité de l'analyse des actes de langage est qu'elle ne nécessite aucune règle ou principes conversationnels, si ce n'est le postulat initial d'un principe de coopération conversationnelle et les postulats de la théorie des actes de langage. Nous allons maintenant examiner une approche alternative, centrée sur le même objet (les actes de langage indirects), mais faisant intervenir des principes conversationnels dans la grammaire.

2.4. GRAMMAIRE ET LOGIQUE NATURELLE

Dans le cadre de la sémantique générative (cf. chapitre 3), Gordon et Lakoff (1975) ont proposé une version formelle des principes permettant d'expliquer les actes illocutionnaires indirects. Leur analyse consiste à formuler explicitement les **conditions de sincérité** et de **raisonnabilité** des actes de langage (par exemple une demande) afin d'introduire deux notions à la base de la dérivation des actes indirects : les *postulats de sens* et les *postulats de conversation.*

N.B. Gordon et Lakoff (1975) utilisent le terme *reasonability*, traduit dans la version français par le néologisme *raisonnabilité* (cf. Gordon et Lakoff 1973). Nous nous plions ici à cet usage.

2.4.1. Postulats de sens et postulats de conversation

Les **postulats de sens** relient la structure logique d'une phrase (sa *forme logique* ou sa *structure profonde* en sémantique générative) à la classe des *implications* (*entailments*) que la logique naturelle (au sens de Lakoff 1972a) permet de tirer. Si *L* est la structure logique d'une phrase et *E(L)* l'ensemble de ses implications, les postulats de sens seront définis par la relation suivante :

Postulat de sens
L ||– E(L) (L implique chaque membre de E(L))

Les **postulats de conversation** sont définis comme des règles permettant d'expliquer comment des structures logiques, dans des classes de contextes déterminés (ceux dans lesquels la structure logique est vraie), communiquent plus que la classe des implications *E(L)*. Gordon et Lakoff introduisent la notion d'*implication conversationnelle dans une classe de contextes* pour définir la fonction dont le domaine est l'union d'une classe

de contextes avec les postulats de conversation et la structure logique de la phrase, et dont la valeur est l'implication conversationnelle de *L* :

Implication conversationnelle
L implique conversationnellement *P* dans le contexte CONi si et seulement si l'union du contexte CONi, des postulats de conversation CP et de la structure logique {L} de la phrase *L* imlique *P*, c'est-à-dire si et seulement si

$$\text{CONi} \approx \text{CP} \approx \{\text{L}\} \Vdash \text{P}$$

L est appelé le sens littéral de la phrase, et *P* le sens impliqué conversationnellement.

N.B. La terminologie de Gordon et Lakoff est un peu malheureuse. D'une part, le recours à des principes ou règles de conversation signale le caractère non logique des relations entre *L* et *P* : il ne s'agit donc pas d'une *implication* (*entailment*) au sens strict, mais d'une *implicature*. D'autre part, comme nous le verrons, le domaine d'application n'est pas les implicatures conversationnelles particulières, mais les implicatures conversationnelles généralisées, et plus particulièrement les actes de langage indirects. En effet, les postulats de conversation ne portent pas sur des maximes générales de la conversation, mais sur les conditions de satisfaction des actes illocutionnaires.

2.4.2. Conditions de sincérité et de raisonnabilité des demandes

Le principe d'analyse est donc le suivant : (i) pour chaque type illocutionnaire, déterminer les postulats de sens associés d'une part aux conditions de sincérité, et d'autre part aux conditions de raisonnabilité; (ii) associer à chaque postulat de sens le postulat de conversation expliquant la relation entre l'acte illocutionnaire secondaire et l'acte illocutionnaire primaire.

Postulats de sens et de conversation liés aux conditions de sincérité

Pour Gordon et Lakoff, une demande sincère est définie par les **postulats de sens** suivants :

(43) a. SINCERE (a,DEMANDER (a,b,Q) ∅ DESIRER (a,Q)
b. SINCERE (a,DEMANDER (a, b, Q) ∅ PRESUMER (a,CAPABLE (b,Q))
c. SINCERE (a,DEMANDER (a,b,Q) ∅ PRESUMER (a,VOULOIR BIEN (b,Q))
d. SINCERE (a,DEMANDER (a, b, Q) ∅ PRESUMER (a,non-Q)
où Q = FUT (FAIRE (b,R)) (b fera l'action R)

En d'autre termes, si *a* demande sincèrement à *b* de faire l'action future *R*, alors *a* désire que *b* fasse *R*, *a* présume que *b* est capable de faire *R*, qu'il veut bien le faire et que *R* ne sera pas fait sans la demande.

Si l'on prend l'ensemble des exemples (44), on constate que les postulats de sens (43) déterminent l'ensemble de **postulats de conversation** (45). Ces postulats consistent soit à asserter, soit à interroger une des conditions de sincérité données en (43), ce que résume le principe (46) :

(44) a. Je veux que tu sortes la poubelle.

b. Peux-tu sortir la poubelle ?
c. Voudrais-tu bien sortir la poubelle ?
d. Vas-tu sortir la poubelle ?

(45) a. DIRE (a,b,DESIRER (a,Q)) ∅ DEMANDER (a,b,Q)
b. QUESTIONNER (a,b,CAPABLE (b,Q)) ∅ DEMANDER (a,b,Q)
c. QUESTIONNER (a,b,VOULOIR BIEN (b,Q)) ∅ DEMANDER (a,b,Q)
d. QUESTIONNER (a,b,Q) ∅ DEMANDER (a,b,Q)
où Q = FUT (FAIRE (b,R) (b fera l'action R)

(46) On peut communiquer une demande (a) en assertant une condition de sincérité du locuteur ou (b) en questionnant une condition de sincérité de l'auditeur (Gordon et Lakoff 1975, 35).

Les postulats de conversation (45) expliquent qu'un acte illocutionnaire puisse en communiquer un autre, par le fait que les deux membres de l'implication contiennent un verbe performatif.

N.B. On se rappellera ici l'hypothèse de la **sémantique générative** selon laquelle la structure profonde de toute phrase (sa structure ou forme logique) est préfixée par un prédicat performatif sous-jacent (cf. Ross 1970, Lakoff 1972a, Sadock 1974 et ici-même, chapitre 3, § 1.4.1).

De plus, le principe (46) explique les distributions complémentaires entre les conditions de sincérité du locuteur et les conditions de sincérité de l'auditeur. Ainsi, les exemples (47) ne permettent-ils pas la réalisation de demandes sincères, dans la mesure où les valeur de *a* et *b* ne correspondent pas aux indications de (46)□

(47) a. Tu veux descendre la poubelle. (assertion)
b. Puis-je descendre la poubelle ? (demande de permission)
c. Est-ce que je veux descendre la poubelle ? (question écho)
d. Vais-je descendre la poubelle ? (question écho)

Postulats de sens et de conversation liés aux conditions de raisonnabilité

Nous avons vu qu'une manière de réaliser une demande indirecte consiste à indiquer les raisons de faire l'acte en question. Gordon et Lakoff étendent cette idée au principe selon lequel à chaque condition de sincérité correspond une condition de raisonnabilité. Les postulats de sens qui définissent les conditions de sincérité des demandes données en (43) peuvent donc être complétés par les postulats de sens définissant les **conditions de raisonnabilité** des demandes :

(48) a. RAISONNABLE (a,DEMANDER (a,b,Q) ∅ (∃r) RAISON (r,a (DESIRER (a,Q))
b. RAISONNABLE (a,DEMANDER (a,b,Q) ∅ (∃r) RAISON (r,a (PRESUMER (a,CAPABLE (b,Q)))
c. RAISONNABLE (a,DEMANDER (a,b,Q)∅ (∃r) RAISON (r,a (PRESUMER (a,VOULOIR BIEN (b,Q)))
d .RAISONNABLE (a,DEMANDER (a,b,Q) ∅ (∃r) RAISON (r,a (PRESUMER (a,non-Q))
où Q = FUT (FAIRE (b,R)) (b fera l'action R)

Ce qui signifie (cf. Gordon et Lakoff 1975, 90) :

(49) a. Une demande est raisonnable seulement si le locuteur a une raison de désirer qu'elle soit réalisée.
b. Une demande est raisonnable seulement si le locuteur a des raisons de présumer que l'auditeur est capable de la réaliser.
c. Une demande est raisonnable seulement si le locuteur a des raisons de présumer que le locuteur est disposé à la réaliser.
d. Une demande est raisonnable seulement si le locuteur a une raison de présumer que l'auditeur ne l'aurait pas réalisée autrement.

On peut illustrer ces postulats de conversation par les exemples suivants, qui interrogent l'existence d'une condition de raisonnabilité :

(50) a. Pourquoi voulez-vous que je fasse cela ?
b. Qu'est-ce qui vous fait penser que je peux faire cela ?
c. Qu'est qui vous fait penser que je serais disposé à faire cela ?
d. Pourquoi pensez-vous que je ne ferais pas cela de toute façon ?

Parallèlement, récuser une condition de raisonnabilité, c'est récuser l'acte lui-même (ici une demande) :

(51) a. Vous ne voulez pas vraiment que je fasse ça - c'est contraire à vos intérêts.
b. Je ne peux pas faire ça - je me suis fais mal au bras.
c. Je ne serai jamais disposé à faire ça - c'est contraire à mon éthique.
d. De toute façon, j'allais le faire.

2.5. SYNTHESE

Les principes de dérivation que nous venons d'examiner appartiennent à des stratégies totalement différentes. Dans le cas de l'analyse searlienne, les principes ou généralisations sur les actes de langage indirects utilisent des principes généraux de conversation coopérative, des informations d'arrière-plan et la théorie des actes de langage. La procédure de dérivation est inférentielle, non démonstrative et inductive. En revanche, dans l'analyse de Gordon et Lakoff, les processus inférentiels sont réduits à des règles implicatives (postulats de conversation) qui appartiennent à la grammaire. C'est donc à la théorie linguistique (ici la sémantique générative) de rendre compte des généralisations entre formes linguistiques et fonctions pragmatiques.

Cela dit, ces deux approches se sont limitées à des principes conventionnels sur les actes de langage (conditions de satisfaction chez Searle, conditions de sincérité et de raisonnabilité chez Gordon et Lakoff), à savoir au domaine des *implicatures conversationnelles généralisées*. Il est en effet symptomatique de constater que le domaine des implicatures conversationnelles particulières n'est pas expliqué par des principes sous-jacents à la théorie des actes de langage. Searle a bien tenté une explication de portée générale pour les tropes comme l'ironie ou la métaphore (cf. Searle 1982 et ici-même chapitre 15, § 2.2), mais les principes dégagés n'ont pas la portée des généralisations sur les actes de langage indirects. Que dire alors du cas classique d'acte de langage indirect, qui appartient à la catégorie

des implicatures conversationnelles particulières, comme (52), utilisé pour communiquer (53) ?

(52) Il y a un courant d'air.
(53) Ferme la porte.

Dans l'analyse de Searle, on serait amener à classer (52) dans le groupe d'exemples 5, qui indiquent la raison de faire l'action demandée. Dans l'analyse de Gordon et Lakoff, (52) illustre une condition de raisonnabilité. Mais si l'on devait expliquer par quel postulat de sens on obtient (53) à partir de (52), on serait bien embarrassé : la réalisation sincère et raisonnable de (52) suppose en fait que toutes les conditions de raisonnabilité soient satisfaites. De même, si l'on accepte la description searlienne de (52), peut-on pour autant utiliser la généralisation 4, selon laquelle il suffit d'asserter qu'il y a une bonne raison de faire *Q* pour demander de faire *Q* ? Ce principe n'est certainement pas suffisant, car il faut en plus des connaissances d'arrière-plan permettant d'expliquer le fait qu'un courant d'air est un désagrément qu'une personne rationnelle cherche généralement à faire disparaître.

3. LOIS DE DISCOURS ET COMPOSANT RHETORIQUE

Il peut paraître surprenant à première vue qu'une tradition non logiciste comme la pragmatique intégrée de Ducrot ait développé une approche originale des **lois de discours** (l'équivalent des *maximes de conversation)*, alors que l'ensemble des travaux de Ducrot vise au contraire à argumenter pour une conception non inférentielle de la pragmatique. En fait, les travaux que Ducrot a mené sur l'argumentation, et notamment sur les phénomènes scalaires (cf. Ducrot 1972, 1973, 1980c et Anscombre et Ducrot 1983), ont consisté principalement à limiter le recours aux principes pragmatiques du type loi de discours et à enrichir parallèlement la description sémantique. L'argument de base (qui complète sa conception non réductionniste développée au chapitre 6) est anti-gricéen, et consiste à expliquer certains faits vériconditionnels comme les conséquences des propriétés argumentatives, et non les propriétés argumentatives des énoncés comme dérivables à partir des aspects vériconditionnels (cf. ici-même, chapitre 11, § 2 pour un développement de cette thèse).

3.1. LES LOIS DE DISCOURS DANS LA PRAGMATIQUE INTEGREE

Ducrot (1979 et 1984, chapitre 5) a tenté de justifier le recours aux lois de discours dans le cadre de la **pragmatique intégrée**. Ce recours est lié à l'architecture générale de la pragmatique intégrée, qui envisage la description d'un énoncé comme un processus en deux étapes, relevant respectivement du **composant linguistique** et du **composant rhétorique**. La sortie du composant linguistique est la **signification de la phrase**, entité abstraite, dont l'occurrence est l'*énoncé*, lui-même résultat de l'événement historique qu'est l'*énonciation*. Le composant rhétorique, quant à lui, a pour entrée la sortie du composant linguistique, ainsi que les circonstances

d'énonciation, et pour sortie le **sens de l'énoncé** (cf. l'*Introduction* et le chapitre 2 pour un développement de l'architecture de la pragmatique intégrée). La première raison de l'utilisation des lois de discours est donc de nature théorique : *les lois de discours sont la conséquence directe de la distinction entre phrase et énoncé (et corollairement entre signification et sens) d'une part et entre composant linguistique et composant rhétorique d'autre part.*

Quelle fonction assigner au composant rhétorique ? On peut envisager la solution suivante : s'il s'agit d'attribuer une valeur référentielle ou une valeur argumentative à la phrase, la signification est une fonction dont l'argument sera la situation de discours : il est en effet indispensable que les circonstances d'énonciation complètent le composant linguistique en fournissant des informations permettant d'attribuer des valeurs aux variables inscrites dans la signification de la phrase. En d'autres termes, l'interprétation rhétorique, c'est-à-dire le sens (entendu comme la sortie du composant rhétorique), est la valeur de la fonction qui prend pour argument la situation de discours. Plus explicitement :

signification	(situation)	=	sens
|	|		|
fonction	(argument)	=	valeur argumentative

Cependant, pour Ducrot, cette conception du composant rhétorique est contraire à l'idée même de **loi de discours**, car on se retrouverait alors dans la conception classique de la pragmatique, qui fait jouer au contexte linguistique le rôle de constantes référentielles. A l'opposé, introduire les lois de discours suppose que le composant rhétorique soit lui-même une fonction, dont les arguments sont constitués de la signification d'une part et de la situation de discours d'autre part. Plus précisément, le composant rhétorique est divisé en **deux sous-composants** : le premier a pour tâche l'assignation de valeurs référentielles et argumentatives, dont le résultat correspondrait au sens littéral; quant au second sous-composant, il opère sur le sens littéral combiné aux circonstances d'énonciation. Cette division des tâches du composant rhétorique s'explique par le fait que le recours à des lois de discours suppose que l'on puisse distinguer deux niveaux de sens : le **sens littéral** (ici le produit des instanciations référentielles et argumentatives) et les divers **effets de sens** ou **sous-entendus** (ici déterminés par la combinaison des circonstances d'énonciation et des lois de discours) que le locuteur laisse ou donne à entendre (cf. Récanati 1979b)

Reste un problème à résoudre. Si l'on admet que le sens d'un énoncé est l'indication des différents actes de langage réalisés à travers l'énonciation de la phrase (c'est là une des hypothèses majeures de la pragmatique intégrée), comment expliquer que le locuteur puisse à la fois s'engager sur le sens littéral de son énoncé et sous-entendre d'autres actes de langage (par exemple, en **assertant** que *P*, le locuteur peut **reprocher**, sur le mode du sous-entendu, que *P* soit le cas)? La réponse de Ducrot est liée à l'hypothèse selon laquelle le sous-entendu est un "mode de manifestation des actes de langage" (Ducrot 1984, 102), le produit des lois de discours,

qui constituent ainsi un “dispositif réglant le débat intersubjectif” (*ibid.*, 105).

N.B. On notera ici que le recours aux lois de discours peut se comprendre de deux manières différentes. Soit les lois de discours relient la signification de la phrase au sens de l’énoncé : elles jouent alors le même rôle méthodologique que les transformations chomskiennes, c’est-à-dire servent à expliquer certains effets de sens (l’équivalent des structures de surface) à partir de principes non linguistiques et de la signification linguistique (l’équivalent des structures profondes). Soit les lois de discours relient le sens littéral (lui-même produit du premier sous-composant rhétorique) et le sous-entendu que le locuteur “donne intentionnellement à entendre” (Récanati 1979b). Dans ce cas, les lois de discours n’opèrent plus sur la sortie du composant linguistique, mais sur la sortie du premier sous-composant rhétorique. La position de Ducrot sur ce point n’est pas très claire, mais l’ensemble de ses analyses conduisent à adopter la deuxième solution.

3.2. COMPOSANT RHETORIQUE ET LOIS DE DISCOURS

La communication verbale semble être remplie de situations dans lesquelles un auditeur est autorisé à comprendre plus que ce que les phrases du locuteur signifient littéralement, et cela indépendamment de ses intentions communicatives précises. Il convient ici de distinguer deux manières de comprendre les lois de discours, et leur rôle dans la communication, distinction que ne fait pas toujours Ducrot.

(i) On peut envisager un certain nombre de principes, règles, normes de la communication verbale qui autorisent, dans certains contextes, à tirer un sous-entendu de l’énoncé du locuteur. Mais le caractère intentionnel n’est pas ici sérieusement envisageable, car d’une part la nature de ces lois semble davantage dépendre de **normes de communication** ou de **conventions sociales** que de principes rationnels universels. D’autre part, le locuteur auquel on attribue un acte de sous-entendre *Q* à l’aide de *P* peut toujours nier avoir voulu communiquer *Q*. Pour distinguer ces principes des lois de discours proprement dites, nous parlerons ici de *normes de communication.*

(ii) D’un autre côté, on peut envisager un certain nombre de lois ne dépendant pas de normes de communication, mais de principes de rationalité. Les lois de discours sont ici plus proches des maximes de conversation gricéennes, et ont la caractéristique d’être associées à des contextes déclencheurs particuliers. Nous réserverons le terme de *loi de discours* à cette deuxième catégorie de principes.

3.2.1. Quelques exemples de normes de communication

Dans *Dire et ne pas dire*, Ducrot (1972) donne un certain nombre d’exemples de lois de discours fonctionnant comme des normes de communication. En voici quelques-unes.

(i) “Parler d’un sujet *X* à un interlocuteur *Y*, cela revient, dans certaines circonstances, à dire, sur le mode implicite, que *Y* s’intéresse à *X*. Et inversement, pour l’auditeur *Y*, laisser le locuteur parler de *X*, cela peut

s'interpréter comme l'aveu d'un intérêt pour *X*" (Ducrot 1972, 9). Par exemple, selon ce principe, demander des nouvelles des enfants de *Y* revient à sous-entendre que *Y* s'intéresse à ses enfants.

N.B. Cette norme de communication est en partie contre-intuitive, et pourrait très bien se formuler de manière inverse : "Parler d'un sujet *X* à un interlocuteur *Y*, cela revient, dans certaines circonstances, à dire, sur le mode implicite, que le **locuteur** s'intéresse à *X*". Ainsi, si je demande à *Y* des nouvelles de ses enfants, je sous-entend par là-même que je m'y intéresse.

(ii) Certains actes, comme l'ordre, supposent que soient satisfaites, pour que l'acte soit réalisé de manière non défectueuse, certaines conditions préparatoires. Ainsi, pour qu'un ordre puisse être donné, il faut que le donneur d'ordre soit hiérarchiquement supérieur au destinataire de l'ordre. Selon Ducrot, toujours, on peut très bien envisager que le fait de *donner un ordre communique, par sous-entendu, qu' "on est en situation d'en donner*" (Ducrot 1972, 9). Cette loi de discours a un effet de portée sociale paradoxale : de condition nécessaire à l'acte d'ordre, la condition préparatoire (être hiérarchiquement supérieur) en devient une condition suffisante. Par exemple, selon cette loi, donner un ordre pour un caporal reviendrait non seulement à faire exécuter une action, mais aussi à communiquer au soldat qu'il est abilité à lui en donner.

(iii) Etant donné le caractère sui-référentiel du sens, il n'est pas surprenant que Ducrot propose une loi selon laquelle "parler d'un fait *X* à un auditeur *Y*, cela peut vouloir dire, dans certaine situations (...), qu'il y a intérêt à ce que *Y* soit au courant de *X*" (Ducrot 1972, 10). Par exemple, selon cette loi, "signaler l'heure à quelqu'un, cela peut revenir (...) à lui demander de s'en aller" (*ibid*., 11).

3.2.2. Quelques exemples de lois de discours : la loi d'informativité, la loi d'exhaustivité et la loi de litote

Avant de donner quelques exemples de lois de discours, et de leur rôle dans le dispositif général de la pragmatique intégrée, rappelons que le **sous-entendu** produit par une loi de discours est pour Ducrot, comme l'implicature conversationnelle pour Grice, le produit d'un **raisonnement**, qui peut se ramener au schéma suivant (Ducrot 1972, 132) : "Si *X* a cru bon de dire *Y*, c'est qu'il pensait *Z*". Mais le point important pour Ducrot est que *Z* est conclu non "pas de ce qui a été dit, mais du fait de le dire" (*ibid*.). C'est donc l'énonciation d'un acte de langage particulier qui est à l'origine à la fois du raisonnement et de sa conclusion. Pour expliquer le déclenchement des sous-entendus à partir des lois de discours, nous allons examiner successivement trois lois de discours : la loi d'informativité, la loi d'exhaustivité et la loi de litote.

N.B. Certaines autres lois de discours, comme les lois associées à la négation, la loi de faiblesse, la loi d'économie, sont développées au chapitre 10.

Loi d'informativité

Cette loi dit que "tout énoncé *A*, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore *A*, ou même, éventuellement qu'on s'attendrait plutôt à *non-A*" (Ducrot 1972, 133). Cette loi ne concerne que les contenus *posés*, et non les contenus *présupposés* (cf. chapitre 8).

Par exemple, l'énoncé (54) sera analysé, au niveau du composant linguistique, en un contenu posé *p* (55a) et un contenu présupposé *pp* (55b). Mais cette description sémantique n'exploite pas toutes les ressources pragmatiques de l'énoncé, et notamment le fait que le locuteur ait pu vouloir communiquer (56) :

(54) Seul Pierre est venu.

(55) a. p Personne d'autre que Pierre n'est venu
b. pp Pierre est venu

(56) On pouvait s'attendre à ce que d'autres viendraient

On notera que (56) ne porte pas sur le présupposé, mais sur le seul posé. En effet, le sous-entendu (56) constitue le développement du contenu posé : si l'énoncé pose que personne d'autre que Pierre n'est venu, cette information est compatible avec le fait que l'on pouvait s'attendre à ce que d'autres personne viennent. L'information communiquée *non-A* à partir de l'énoncé *A* constitue donc son sous-entendu, déclenché par la loi d'informativité.

Loi d'exhaustivité

La loi d'exhaustivité, qui est l'équivalent de la première *maxime de quantité* de Grice, exige que "le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire" (Ducrot 1972, 134). Cette loi peut être illustrée par le cas du quantificateur *certains*. En effet, si on affirme que *certains X sont Y*, on sous-entend, via la loi d'exhaustivité, que *certains autres X ne sont pas Y*, car si le locuteur avait pu donner une information plus forte (comme *la plupart des X sont Y*, ou même *tous les X sont Y*), il aurait dû le faire en vertu de la loi d'exhaustivité.

Plus concrètement, on dira que (57) sous-entend, via la loi d'exhaustivité, (58)□

(57) Certains chapitres de ce livre sont intéressants.
(58) Certains chapitres de ce livre ne sont pas intéressants.

La loi d'exhaustivité a pour effet particulier d'interpréter *certains* comme *certains seulement*, ce qui va à l'encontre de ses propriétés argumentatives. En effet, un enchaînement avec *même*, comme en (59), contredit le sous-entendu associé à *certains*. Cette observation justifie la division du travail entre le composant linguistique et le composant rhétorique, voire entre les deux sous-composants rhétoriques, puisque les propriétés argumentatives de l'énoncé sont le résultat du composant linguistique (ou, dans une version moins radicale de la pragmatique intégrée, du premier sous-composant rhétorique) :

(59) Certains chapitres sont intéressants, et même tous.

Un autre exemple, pragmatiquement ambigu, permet d'expliquer le recours à la loi d'exhaustivité : c'est le fameux *Ouvert le mardi*, qui, selon les contextes, s'interprétera comme "Ouvert même le mardi" ou "Ouvert seulement le mardi". Selon Ducrot, le composant linguistique est neutre relativement à ces deux interprétations, et donnera simplement la signification "Ce magasin est ouvert le mardi". Pour comprendre l'une ou l'autre information, il faut situer son énonciation dans un contexte particulier. Si l'énoncé est prononcé dans un monde dans lequel les magasins sont normalement ouvert le mardi, c'est l'interprétation "Ouvert seulement le mardi" qui prévaudra. On suppose en effet que la loi d'informativité ne permet pas de conserver l'interprétation neutre. Si, en revanche, l'énoncé est produit dans un monde où le jour de fermeture habituelle est le mardi, alors l'interprétation neutre est conservée, la loi d'informativité ne pouvant pas la bloquer.

Loi de litote

La loi de litote, qui correspond au **principe d'informativité** de Levinson (cf. ici-même, chapitre 6, § 3.3.3 et chapitre 9, § 4.2), "amène à interpréter un énoncé comme disant *plus* que sa signification littérale" (Ducrot 1972, 137). Comme les autres lois de discours, la loi de litote ne porte que sur les contenus posés. En fait, la loi de litote est la loi complémentaire de la loi d'exhaustivité. Nous avons vu que selon cette dernière, *certains* est interprété comme signifiant *certains seulement*. Or, dans de nombreux contextes, *certains* peut s'interpréter comme signifiant *tous*. La démarche interprétative est dès lors la suivante : "si le locuteur a choisi *A*, qui est le plus fort des énoncés permis, c'est sans doute qu'il voulait en dire plus, mais ne le pouvait pas" (*ibid.*, 137-8). Ainsi, si un journaliste prononce (60), on peut certes, en fonction de la loi d'exhaustivité comprendre qu'il voulait signifier (61), mais rien n'interdit de penser, dans le contexte des "affaires" liées au parti socialiste français, que le locuteur ait voulu signifier (62) :

(60) Certains députés socialistes sont corrompus.
(61) Certains députés socialistes seulement sont corrompus.
(62) Tous les députés socialistes sont corrompus.

Selon Ducrot, pour que la loi de litote puisse s'appliquer, il faut que certaines conditions contextuelles soient satisfaites, et notamment que "certaines raisons (peut-être des conventions sociales) s'opposent, dans la situation de discours donnée, à l'emploi d'un énoncé plus fort" (*ibid.*, 137).

Une série de cas problématiques est liée à l'emploi de la **négation**. On a ainsi observé que la négation d'un terme peut s'interpréter comme l'affirmation du terme contraire, comme le montrent les exemples suivants :

(63) Je ne veux pas = je refuse
(64) Tu n'es pas gentil = tu es méchant
(65) Ce n'est pas beau = c'est laid

Mais ce traitement lexical pose tout de suite un problème. Dans le cas des couples d'antonymes, il faut expliquer l'asymétrie du comportement vis-à-vis de la négation, puisque si la négation du terme positif (ou non marqué) équivaut à la négation du terme négatif (le terme marqué), l'inverse n'est pas vrai :

(66) Je ne refuse pas ≠ je veux
(67) Tu n'es pas méchant ≠ tu es gentil

(68) Ce n'est pas laid ≠ c'est beau

Il y a pis. Dans certains cas, il semble qu'il faille interpréter la négation du terme marqué comme signifiant beaucoup plus, comme en (69) et en (70) :

(69) Je ne te hais point = je t'aime
(70) Ce n'est pas mal = c'est bien

On voit par ces séries d'exemples, qu'il serait coûteux d'expliquer les effets de sens de la négation à partir du seul composant linguistique. Car dans ce cas de figure, ou bien l'on admet qu'il y a une symétrie fondamentale entre la négation du terme positif et du terme négatif, mais il devient dès lors difficile d'expliquer les asymétries (66)-(68), ou bien l'on accepte une asymétrie sémantique fondamentale, ce qui permet d'expliquer les cas de "réhaussement" de la négation (comme (69) et (70)) à partir de la loi de litote, cas qui s'opposent aux effets classiques d'abaissement de la négation (*X n'est pas grand* signifie par défaut que X est moins que grand, et non qu'il est plus que grand). Mais si on admet cette asymétrie entre négation du terme positif et négation du terme négatif, il faut alors admettre l'existence de deux composants, et limiter la portée de la description sémantique en recourant à des lois de discours.

Chapitre 8

Présuppositions sémantiques et pragmatiques

La question de la présupposition est certainement celle qui a donné lieu au plus grand nombre de travaux en sémantique et en pragmatique dans les trente dernières années. Non seulement la présupposition a intéressé philosophes, logiciens et linguistes, mais elle a concerné de plus l'ensemble des domaines de la linguistique (de la syntaxe à la pragmatique, en passant par la sémantique) et des théories linguistiques (grammaire générative, sémantique de Montague, théorie des implicatures et des actes de langage, etc.). Malgré le haut degré de technicité et de sophistication des descriptions et des théories développées, la question de la présupposition est centrale pour la sémantique et la pragmatique des langues naturelles, car la nature des réponses aux questions qu'elle pose détermine la configuration générale de la théorie linguistique. En d'autres termes, la présupposition ne peut pas être abordée comme un phénomène local.

Il est remarquable de constater, que depuis une dizaine d'années, la question de la présupposition a quelque peu disparu des préoccupations des sémanticiens et des pragmaticiens. D'autres questions, comme celle des prototypes ou des implicitations ont pris le relais. Cela s'explique en partie par l'histoire des théories de la présupposition. De logiques, elles sont devenues pragmatiques; de vériconditionnelles, elles sont devenues non vériconditionnelles. En d'autres termes, ce qui a été pendant longtemps isolé comme un phénomène particulier, ayant ses propres conditions de possibilité, s'est vu progressivement expliqué dans le cadre de théories pragmatiques plus générales.

Dans ce chapitre, nous ne pourrons rendre justice à toutes les approches et à toutes les théories. Notre souci sera plutôt de rester dans la cohérence de cet ouvrage. C'est la raison pour laquelle ce chapitre sera organisé autour des problèmes d'*implications logiques* et d'*implicatures conversationnelles*, de *forme logique*, des notions d'*arrière-fond conversationnel* et de *cohésion discursive*. Nous essayerons, de plus, d'engager la discussion à propos de la question de la *négation*, qui est un critère central et classique dans la description de la présupposition, mais qui n'a pas été traitée de manière cohérente dans les travaux sur la présupposition.

Parmi les nombreux ouvrages consacrés au problème de la présupposition, nous renvoyons le lecteur au chapitre 4 de Levinson (1983) pour une synthèse très complète, à Fillmore et Langendoen (eds.) (1971) pour une première approche linguistique de la présupposition, à Rogers, Wall et Murphy (1977) pour des articles centraux (Karttunen et Stalnaker), à Wilson (1975) et Kempson (1975) pour une approche gricéenne et non véritconditionnelle, à Gazdar (1979) pour le problème de la projection, et surtout au recueil de Oh et Dinneen (1979) pour les contributions les plus importantes de la fin des années soixante-dix. Enfin, on n'omettra pas l'ouvrage de Ducrot (1972), qui se caractérise par

une approche tout à fait originale du problème de la présupposition dans le cadre de la théorie des actes de langage.

1. ASSERTION ET PRESUPPOSITION : DESCRIPTIONS DEFINIES ET NEGATION

1.1. KEPLER ET LE ROI DE FRANCE

1.1.1. Sens, dénotation et présupposition

La tradition logique et philosophique attribue à Frege (1882/1971) la découverte d'une propriété importante de certaines constructions syntaxiques. Dans (1), le sens de la subordonnée n'est pas pour Frege une pensée complète, et sa dénotation (ou référence) une valeur de vérité, mais un individu, à savoir Kepler (cf. l'identité des valeurs de vérité de (1) et de (2)) :

(1) Celui qui a découvert la forme elliptique des orbites planétaires est mort dans la misère.
(2) Kepler est mort dans la misère.

Le problème qui se pose, d'un point de vue logique, est le suivant. Si, dans (2), *Kepler* désigne un individu, on ne peut pas pour autant en conclure que la pensée désigne par le nom *Kepler* est contenue dans le sens de la proposition "Kepler est mort dans la misère". La raison est que si tel était le cas, la négation de (2) ne devrait pas être (3), mais (4) :

(3) Kepler n'est pas mort dans la misère.
(4) Ou Kepler n'est pas mort dans la misère, ou le nom *Kepler* ne dénote rien.

Cela tient au fait que si la forme logique de (2) est la somme compositionnelle des pensées "Kepler est mort dans la misère" (*P*)et "le nom *Kepler* dénote un individu" (*Q*), alors la négation d'une conjonction est la disjonction des propositions niées, comme le montre l'axiome logique (5) :

(5) $\neg(P \wedge Q) \times (\neg P \vee \neg Q)$

En d'autres termes, la forme logique de (3) ne peut être que (6), à savoir la négation de la proposition *P* "Kepler est mort dans la misère" et l'assertion de la proposition *Q* "le nom *Kepler* dénote un individu" :

(6) Kepler n'est pas mort dans la misère et le nom *Kepler* dénote un individu.
(6') $\square P \wedge Q$

Le comportement particulier de la négation par rapport à ses propriétés logiques classiques a suggéré à Frege de ne pas identifier les deux pensées composant la forme logique de l'énoncé. La proposition *Q* est ainsi dite *présupposée* (*vorausgesetzt*), terme malencontreusement traduit en français par *supposée*. On distinguera ainsi, parmi les composants de la forme logique d'une proposition, l'information constituant la **présupposition** de celle constituant l'**assertion** de la proposition. Ainsi, si un énoncé *E* asserte *P* et présuppose *Q*, sa négation *non-E* assertera *non-P* et présupposera *Q*.

On voit ainsi que la présupposition est étroitement liée au problème de la négation.

1.1.2. Descriptions définies et fausseté

Russell (1905) s'est opposé à la position défendue par Frege. Sa position est que si une description définie dans une proposition (comme *le roi de France*) n'a pas de référent, cela ne signifie pas que la proposition n'a pas de sens et pas de référence. Alors que la distinction entre ce qui est *asserté* et ce qui est *présupposé* fait des présuppositions une **condition de contenu** de la proposition chez Frege, Russell défend l'idée qu'une phrase qui contient une description définie sans référent est tout simplement fausse.

Soit l'énoncé (7) :

(7) Le roi de France est sage.

Cet énoncé n'a pas pour forme logique *Le R est S* ou *S(le R)*, (où *R = roi de France* et *S = sage*). Sa forme logique est au contraire la conjonction des propositions données en (8), ce que l'on peut représenter plus formellement en (9)□

(8) a. Il y a un *x* tel qu'il a la propriété d'être roi de France (*R*).
b. Il n'y a pas de *y* distinct de *x* et qui possède la propriété *R*.
c. *x* a la propriété d'être sage (*S*).

(9) $\exists x\ (Rx \wedge \square\ \exists y\ ((y \neq x) \wedge Ry) \wedge Sx)$
"Il existe un *x* tel que (i) *x* est roi de France et (ii) il n'y a pas un *y* tel que *y* est différent de *x* et *y* est roi et (iii) *x* est sage"

La conséquence de cette analyse est double : d'une part, la présupposition d'existence n'est pas distincte de l'assertion, mais constitue l'un des conjoints de la forme logique; d'autre part, lorsque la phrase (7) est niée, comme en (10), la phrase pourra être fausse soit parce qu'il n'y pas de roi de France (on dira que la négation a une **porté large** (*wide-scope*)) (cf. (11)) soit parce que la propriété d'être sage n'est pas satisfaite par l'individu dont on dit qu'il est roi de France (on dira que la négation a une **portée étroite** (*narrow scope*)) (cf. (12)) :

(10) Le roi de France n'est pas sage.

(11) $\square\ (\exists x\ (Rx \wedge \square\ \exists y\ ((y \neq x) \wedge Ry) \wedge Sx))$
"Il n'est pas vrai qu'il existe un *x* tel que (i) *x* est roi de France et (ii) il n'y a pas un *y* tel que *y* est différent de *x* et *y* est roi et (iii) *x* est sage"

(12) $\exists x\ (Rx \wedge \square\ \exists y\ ((y \neq x) \wedge Ry) \wedge \square Sx))$
"Il existe un *x* tel que (i) *x* est roi de France et (ii) il n'y a pas un *y* tel que *y* est différent de *x* et *y* est roi et (iii) *x* n'est pas sage"

La conséquence principale de l'analyse de Russell, sur laquelle nous reviendrons, est d'attribuer à la négation la responsabilité de l'ambiguïté entre les lectures (11) et (12) de (10). En d'autres termes, selon la théorie russellienne, *la négation est ambiguë pour des raisons de portée*.

1.1.3. La présupposition comme condition d'emploi

La position de Russell a été sévèrement contestée par Strawson (1977), qui reprend, pour la critiquer, la théorie des descriptions définies de Russell. Pour Strawson, il faut distinguer, à propos d'une phrase énoncée comme *Le roi de France est sage*, deux types de relations□d'une part le locuteur implique (au sens non logique) qu'il existe un roi de France; d'autre part il asserte du roi de France qu'il est sage. La question principale est que si l'*implication* (on dira la **présupposition**) est fausse, la question du sens de l'énoncé, pour Strawson, ne se pose tout simplement pas. En d'autres termes, pour qu'un énoncé ait un sens, il faut que ses présuppositions existentielles soient satisfaites; si elles ne le sont pas, la question de la valeur de vérité de l'énoncé ne se pose tout simplement pas.

Il y a deux conséquences importantes à cette analyse. La première est que les présuppositions constituent des **conditions d'emploi** des énoncés : si les présuppositions sont vraies, alors l'énoncé peut être ou vrai ou faux; si par contre les présuppositions sont fausses, alors l'énoncé n'a pas de sens, dans la mesure où il ne peut être ni vrai ni faux. La deuxième conséquence de l'analyse de Strawson est qu'un énoncé négatif comme *Le roi de France n'est pas sage* doit être considéré comme ambigu, et la **négation** comme une expression linguistique sémantiquement **ambiguë**, selon que c'est l'acte d'assertion qui est nié ou que c'est la présupposition existentielle qui est niée. On constate ainsi que, bien que fondamentalement différentes sur l'analyse des descriptions définies, les analyses de Russell et de Strawson se rejoignent sur l'ambiguïté des énoncés négatifs. Nous renverrons plus loin à ces théories en parlant de *théories de l'ambiguïté*, par opposition aux *théories de l'univocité,* qui considèrent que la négation n'est pas ambiguë.

1.2. PRESUPPOSITION SEMANTIQUE ET NEGATION

A ce stade de l'analyse, il est possible de donner une version plus explicite de la présupposition. Ce qui a été décrit sous le nom de *présupposition* peut recevoir une analyse sémantique vériconditionnelle à l'intérieur de systèmes logiques complets (cf. notamment J.N. Martin 1979).

1.2.1. Présupposition sémantique et implication

Dans la perspective logiciste, ou formaliste, la présupposition est une relation sémantique analogue, mais différente, de l'implication sémantique. On donnera les définitions suivantes de la présupposition sémantique et de l'implication (cf. Levinson 1983) :

> **Présupposition sémantique**
> Une proposition *P* présuppose sémantiquement une proposition *Q* si, et seulement si, (i) dans toutes les situations où *P* est vraie, *Q* est vraie et (ii) dans toutes les situations où *P* est fausse, *Q* est vraie

Cette définition est basée sur la définition de l'implication sémantique :

Implication sémantique
Une proposition *P* implique sémantiquement une proposition *Q* (noté $P \Vdash Q$) si, et seulement si, chaque situation qui rend *P* vraie rend *Q* vraie.

La définition donnée à l'implication permet de reformuler, en termes d'implication, la définition de la présupposition sémantique :

Présupposition sémantique
Une proposition *P* présuppose sémantiquement une proposition *Q* si et seulement si :
(i) $P \Vdash Q$
(ii) $\neg P \Vdash Q$

Cette définition pose un problème théorique important dans le cadre des logiques classiques qui admettent le principe de **bivalence**. En effet, dans les logiques classiques qui ne contiennent que deux valeurs de vérité, le principe de bivalence dit qu'une proposition quelconque est ou vraie ou fausse. Dès lors, les conséquences de la définition sémantique de la présupposition peuvent se formuler de la manière suivante (cf. Levinson 1983, 175, d'après Gazdar 1979, 90). Si on pose que *P* présuppose *Q*, alors *P* implique *Q* et *non-P* implique *Q*. Si, de plus, chaque proposition *P* a une contrepartie négative *non-P*, on peut conclure, via la bivalence et la loi de négation, que *Q* doit toujours être vraie, comme l'explicite la démonstration suivante :

(13) 1. *P* présuppose *Q*.
2. Donc *P* implique *Q* et ¬*P* implique *Q*.
3. (i) chaque proposition *P* a une négation ¬*P*.
(ii) *P* est vraie ou *P* est fausse (bivalence).
(iii) *P* est vraie ou ¬*P* est vraie (négation).
4. Donc *Q* est toujours vraie.

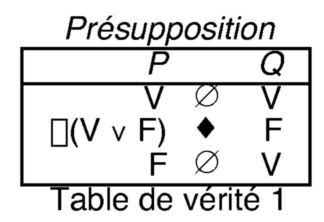
Dans une logique qui admet le principe de bivalence, on est donc dans une situation critique, car toute présupposition est toujours vraie. Or il y a beaucoup de cas dans lesquels une présupposition peut être fausse. Si j'énonce aujourd'hui *Le roi de France est sage*, je présuppose qu'il existe un individu que l'on peut désigner par la description définie *le roi de France*. Comme la France est une république, la présupposition existentielle "il existe un roi de France" est fausse. L'argument donnée en (13) est donc inconsistant.

Comment sortir du paradoxe ? Il n'y a que deux possibilités : ou l'on renonce à la définition sémantique de la présupposition, et alors on définit la présupposition comme une relation pragmatique entre énoncés et non comme une relation sémantique entre propositions; ou l'on augmente la sémantique du calcul logique en ajoutant une troisième valeur de vérité, la valeur **neutre** qui signifie "ni vrai ni faux". Nous allons examiner ces deux possibilités.

1.2.2. Logique à trois valeurs, négation externe et négation interne

Admettons que la présupposition puisse être définie en termes de valeurs de vérité. On peut alors proposer la table de valeur de vérité suivante (cf. Kempson 1975, 49):

Présupposition

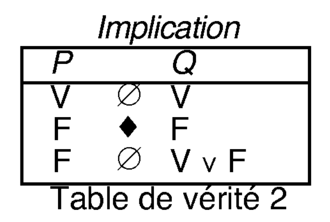


P		Q
V	∅	V
□(V v F)	♦	F
F	∅	V

Table de vérité 1

Cette table peut être mise en contraste avec celle de l'implication, donnée dans la table 2 :

Implication



P		Q
V	∅	V
F	♦	F
F	∅	V v F

Table de vérité 2

Dans la table 1, la présupposition n'est plus simplement définie par une relation d'implication de *P* à *Q*, mais également par la relation de *Q* à *P*. Si *Q* est fausse, alors il s'ensuit que *P* ne peut être ni vraie ni fausse, au sens où lorsque je dis *Le roi de France est sage* alors qu'il n'y a pas de roi de France, il n'est pas possible de considérer *P* comme vraie ou comme fausse. Dans l'implication sémantique, les choses sont différentes. Si *P* est fausse, il ne s'ensuit pas nécessairement que *Q* soit fausse (*Q* peut être vraie), alors que lorsque *Q* est fausse, *P* est obligatoirement fausse (cf. R. Martin 1976).

Prenons les exemples suivants pour illustrer la table 2 :

(14) Max a acheté une Citroën.
(15) Max a acheté une voiture.
(16) Max n'a pas acheté une Citroën.
(17) Max n'a pas acheté une voiture.

On admettra que (14) implique (15), étant donnée la relation d'*hyponymie* existant entre le terme superordonné *voiture* et son hyponyme *Citroën*. Par contre (16) n'implique pas nécessairement (17), comme le montre (18). Enfin, si (15) est faux, alors (14) est faux, comme l'illustre (19) :

(18) a. Max n'a pas acheté une Citroën, mais une moto.
b. Max n'a pas acheté une Citroën, mais une Peugeot.

(19) a. Max n'a pas acheté une voiture, mais une moto.
b. *Max n'a pas acheté une voiture, mais une Citroën.

On peut cependant se demander si la table de vérité 1 est suffisante pour expliquer les faits de présupposition. En effet, le système tel qu'il est utilisé ne contient que deux valeurs de vérité (le vrai et le faux) et un seul opérateur de négation. Mais en fait la zone définie par la valeur *□(V v F)* introduit bien une troisième valeur, comme le montre la figure 1 suivante (cf. Horn 1972, 7) :

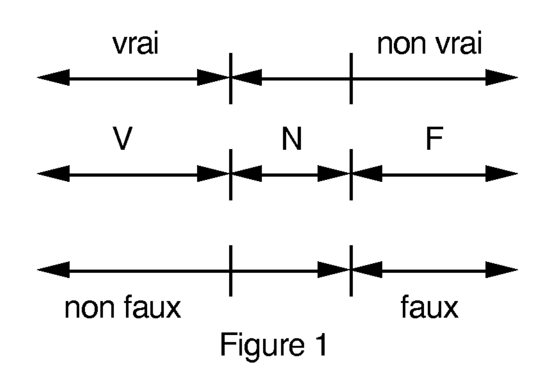


Figure 1

En effet, la zone définie par le *non vrai* et le *non faux* définit une intersection dans laquelle la proposition examinée ne peut être vraie et ne peut être fausse. Cette zone intermédiaire est appelée *valeur neutre*, et constitue une troisième valeur de vérité. La logique nécessaire pour décrire la présupposition devra donc contenir trois valeurs de vérité : le **vrai** (V), le **faux** (F) et le **neutre** (N). De plus, pour distinguer la valeur N des autres valeurs, il faut distinguer deux négations, que l'on appellera **négation interne** (¬*P*) et **négation externe** ($\overline{P}$). Le système logique à trois valeurs de vérité et à deux négations peut se représenter par la table 3 suivante :

P	¬P	$\overline{\text{P}}$
V	F	F
F	V	V
N	N	V

Table de vérité 3

Comment interpréter cette table de vérité ? La question principale concerne l'interprétation des valeurs neutres sous les deux types de négation, interne et externe. Admettons que la valeur neutre corresponde à la lecture de *Le roi de France est sage* dans la situation où il n'y a pas de roi de France (valeur N). Dans ce cas, la phrase négative, avec négation interne, *Le roi de France n'est pas sage* signifiera que le roi de France n'a pas la propriété d'être sage (il peut être belliqueux par exemple). Mais comme la présupposition existentielle n'est pas plus satisfaite que dans la phrase positive, la valeur de vérité ne peut être différente, et l'énoncé négatif est interprété comme N. Par contre, la négation externe, qui touche les présuppositions, comme le montre (20), reçoit une valeur positive (V), car s'il est vrai qu'il n'y a de roi de France, il ne peut être que vrai que *Le roi de France n'est pas sage* :

(20) Le roi de France n'est pas sage, car il n'y a pas de roi de France.

Comment interpréter les deux autres valeurs de la négation externe, à savoir la négation externe d'une proposition vraie et celle d'une proposition fausse ? Soit la phrase (7) répétée ci-dessous :

(7) Le roi de France est sage.

Si (7) est vraie, la négation externe de (7), celle qui nie qu'il existe un roi de France (cf. (20), ne peut qu'interpréter la proposition "le roi de France est sage" comme fausse. De même, si (7) est faux, sa négation externe donnera une proposition vraie, à savoir une proposition dans laquelle il est vrai qu'il n'existe pas un roi de France. En d'autres

termes, la phrase négative (10) sera vraie à la fois si la négation est interne et si la négation est externe :

(10) Le roi de France n'est pas sage.

Il faut remarquer cependant que la table de vérité 3 ne correspond pas totalement à l'analyse russellienne, car la négation y est définie comme *ambiguë lexicalement* (cf. la différence entre □P et ¯P), alors que l'ambiguïté russellienne est une *ambiguïté de portée*. Afin de donner une version de l'ambiguïté en terme de portée, il suffit d'introduire le connecteur à une place *t*, portant sur une proposition, signifiant "il est vrai que…", qui interprète les valeurs de vérité assignées à une proposition *P* quelconque, et qui traduit indirectement la valeur associée à la négation interne. Afin d'introduire la négation externe, il suffit de nier le connecteur *t*, ce qui nous donne la nouvelle table de vérité suivante :

P	*t (P)*	*¬t(P)*
V	V	F
F	F	V
N	F	V

Table de vérité 4

Le point intéressant de cette nouvelle table est le suivant. Le connecteur *t* est un connecteur bivalent, ce qui signifie qu'il interprète en termes de vrai ou faux n'importe quelle valeur de vérité. Une proposition *P* de valeur N sera donc interprétée par *t* comme fausse. Par conséquent, la négation de la valeur neutre sera la valeur inverse, à savoir V. Parallèlement, une proposition fausse est interprétée par *t* comme fausse, et sa négation sera donc vraie. Le point crucial est donc que la négation interne et la négation externe sont définies par □*t* (respectivement pour les valeurs F et les valeurs N de *P*).

Nous disposons donc, que ce soit dans une version lexicaliste, ou dans une version en termes de portée, d'une description puissante de la négation, qui permet de distinguer la négation externe de la négation interne, et donc de résoudre le problème de la présupposition. De plus, dans les deux interprétations de la négation, nous pouvons conserver la définition sémantique de la présupposition en termes de valeurs de vérité. Il y a cependant une objection majeure à ce traitement, c'est qu'elle suppose que la négation est une expression ambiguë. Or presque tous les travaux d'orientation pragmatique sur la présupposition ont adopté une position différente concernant la négation, et proposent une version non ambiguë de la négation. C'est ce que nous avons appelé les *théories de l'univocité*, que nous allons examiner maintenant.

1.2.3. L'univocité de la négation linguistique

Le fait crucial des études sur la présupposition est que l'analyse a changé de cap non pas sur la base de phénomènes empiriques nouveaux, mais sur la base de l'analyse de la négation. Dans l'approche sémantique développée aux paragraphes précédents, la définition vériconditionnelle de la présupposition conduit obligatoirement à concevoir la négation comme

ambiguë, soit par portée, soit lexicalement. La question que se sont posée les linguistes pragmaticiens concerne la légitimité empirique d'une telle distinction. On a ainsi observé que lorsque les langues naturelles disposent de plusieurs marques négatives, notamment une opposition entre une négation non marquée et une négation marquée ou emphatique (comme par exemple, en grec ancien *ou* et *me*, en latin *non* et *ne*, en français *pas* et *non*, etc.), cette opposition ne correspondait jamais à la différence entre négation interne et négation externe. De plus, une langue comme le français qui construit la négation à l'aide de deux morphèmes disjoints ne possède pas moins d'une demi-douzaine de marqueurs négatifs, qui ne se différencient nullement en termes de négation interne et de négation externe (cf.(21)) :

(21) (ne)…pas/ point/ aucun/ personne/ rien/ jamais

Il semble donc qu'il n'y ait aucune justification empirique à l'existence en langue de deux types de négation. En plus de cette objection empirique il y a une objection théorique, que Grice (1978, 118-9) a formulé sous la forme du *principe du rasoir d'Occam modifié*. Ce principe peut être formulé de la manière suivante□

Principe du rasoir d'Occam modifié
Les significations ne doivent pas être multipliées au-delà de la nécessité.

L'un des exemples donnés par Grice est le suivant :

(22) Il n'est pas vrai que si X prend de la pénicilline, il ira mieux.

Le point ici est qu'il n'est pas possible d'associer la négation et la fausseté d'une proposition. Si tel était le cas, l'énoncé (22), auquel on associera la forme logique (23), devrait signifier (24), et ce en conformité à ce que la logique des propositions nous prédit (cf. la table de vérité 5) :

(23) a. non (si P alors Q), ou
b. □(P ∅ Q)

(24) a. X prendra de la pénicilline et X n'ira pas mieux, ou
b. P ∧ □Q

P	*Q*	*P ∅ Q*	*□(P ∅ Q)*	*□Q*	*P ∧ □Q*	*□(P∅Q)×(P∧□Q)*
V	V	V	F	F	F	V
V	F	F	V	V	V	V
F	V	V	F	F	F	V
F	F	V	F	V	F	V

Table de vérité 5

Ce qu'explique cet exemple, c'est qu'il y a une différence entre la **vérité** d'une proposition et son **assertabilité**. Ce que refuse donc le locuteur n'est donc pas la vérité de la conditionnelle, mais d'asserter cette proposition. Il n'y a donc pas lieu de considérer deux sens de la négation, un sens vériconditionnel, donné par la logique classique, et un sens pragmatique rencontré dans des exemples comme (22). Par contre, ce qui semble

beaucoup plus raisonnable est de retenir que la négation peut avoir plusieurs types d'emploi, dont l'emploi pragmatique du type (22).

Cette observation, parallèlement à celle de cas comme (25), a conduit Horn (1985) à considérer deux négations, une *négation descriptive*, véríconditionnelle, et une *négation métalinguistique*, non véríconditionnelle :

(25) a. Nous n'aimons pas le café, nous l'adorons.
b. Anne n'a pas trois enfants, elle en a quatre.
c. Anne n'a pas lu quelques livres de Chomsky, elle a lu tous les livres de Chomsky.
d. Je ne suis pas son fils, il est mon père.

Si l'on met en correspondance ces exemples avec les cas de négation externe, touchant les présuppositions, on se trouve dans un cas manifestement similaire. Dans chacun des cas, une implicature (lexicale, scalaire) ou une présupposition est annulée. Ainsi, on se trouve dans une situation qui est beaucoup plus favorable que précédemment : le phénomène lié à la négation externe touchant les présuppositions ne semble pas être spécifique au type d'inférence sémantique que représente la présupposition, mais à la négation.

Arrivé à ce stade, il y a deux stratégies possibles pour expliquer à la fois les comportements de la négation et les faits regroupés sous l'étiquette de présupposition. Ou l'on revient substantiellement sur la définition de la présupposition, en renonçant à sa définition sémantique; ou l'on incorpore les faits de présuppositions à l'intérieur d'une classe de phénomènes non véríconditionnels plus vastes (les *implicatures*). Ces deux stratégies ont été utilisées dans le cadre de courants pragmatiques respectivement non formalistes et formalistes. Nous allons examiner maintenant la première solution, la seconde faisant l'objet du chapitre 9.

2. PRESUPPOSITION PRAGMATIQUE ET THEORIE DE LA CONNAISSANCE COMMUNE

L'alternative à la position sémantique ou véríconditionnelle de la présupposition consiste à prendre au sérieux la position de Strawson, sans pour autant en tenter une réduction logiciste. Cette position consiste à considérer la présupposition non pas comme une relation sémantique entre propositions, mais comme une relation pragmatique entre énoncés. Cette attitude a donné lieu à deux orientations distinctes par leur tradition, sans pour autant qu'elles soient exclusives l'une de l'autre : d'une part, une théorie qui fait des présuppositions un ensemble de croyances d'arrière-plan aux énonciations du locuteur (cf. Stalnaker 1977, van der Auwera 1981); d'autre part, une théorie qui fait des présuppositions un ensemble de conditions sur la cohésion du discours (cf. Ducrot 1972 et ici-même § 3.)

2.1. PRESUPPOSITION PRAGMATIQUE ET CROYANCES D'ARRIERE-PLAN

Stalnaker (1977) est un représentant typique du courant non formaliste en pragmatique, basé sur les travaux fondateurs de Grice. Dans son approche, la présupposition n'est pas définie en termes de contenu des propositions exprimées, mais en termes des situations dans lesquelles une affirmation est réalisée, situations qui comprennent notamment les attitudes propositionnelles et les intentions du locuteur et de son interlocuteur. Les présuppositions renvoient donc à des croyances d'arrière-plan, à savoir à des propositions tenues pour vraies par le locuteur.

La notion de *croyance d'arrière-plan* est motivée par certaines "évidences" sur la communication. En premier lieu, la communication, qu'elle soit verbale ou non verbale, ne peut exister, selon Stalnaker, que sur la base de croyances d'arrière-plan partagées par le locuteur et son interlocuteur. L'existence de telles hypothèses est une nécessité pour la communication : sans elles, la communication ne serait pas possible, parce que il serait nécessaire de formuler explicitement les informations d'arrière-plan sous-jacents aux énoncés proférés.

Ainsi, par exemple, si je discute de la situation économique avec mon coiffeur, il est nécessaire de considérer un certain nombre de faits comme constituant l'arrière-plan de notre communication, notamment que l'inflation est un facteur de crise économique, qu'une politique déflationniste conduit à la baisse de la consommation, qu'un particulier ou une société ne peut dépenser plus qu'il ne gagne sans mettre sa situation en péril, que le franc français est dans la sphère d'influence du mark, etc. Il faut noter que certaines de ces hypothèses peuvent faire l'objet d'une discussion; néanmoins, un certain nombre de propositions doivent être partagées pour que l'échange dans la communication puisse se faire.

En second lieu, le rapport existant entre les assertions ou les autres types d'actes illocutionnaires et les hypothèses d'arrière-plan n'est pas donné une fois pour toute, mais constitue un rapport dynamique : toute information assertée ou impliquée s'ajoutent aux hypothèses d'arrière-plan qui constituent la situation de discours. Dès lors, on peut définir l'arrière-plan commun au locuteur et à l'interlocuteur comme l'ensemble des situations possibles que le locuteur a l'intention de discriminer par l'intermédiaire de ses assertions.

On peut maintenant donner la définition de la présupposition pragmatique, telle qu'elle est formulée par Stalnaker (1977, 137) :

Définition de la présupposition pragmatique
Une proposition *P* est une présupposition pragmatique d'un locuteur dans un contexte donné si le locuteur assume ou croit que *P*, assume ou croit que son interlocuteur assume ou croit que *P*, et assume ou croit que son interlocuteur reconnaît qu'il fait ces hypothèses, ou a ces croyances.

Avant tout chose, il faut remarquer que ce sont des personnes (locuteurs) et non des énoncés qui ont des présuppositions. La position de Stalnaker est donc non orthodoxe, car traditionnellement, que ce soit d'un point de vue sémantique ou d'un point de vue pragmatique, les présuppositions sont considérées comme des objets linguistiques. En second lieu, on pourrait

penser que la présupposition est une attitude, comme *croire que P*, ou *croire que Q*. Pour Stalnaker au contraire, la présupposition est une “disposition linguistique” du locuteur à utiliser le langage.

Pour Stalnaker, la position pragmatique a quatre avantages sur la définition sémantique de la présupposition.

(i) Le premier avantage est que la définition des présuppositions donnée indépendamment des conditions de vérité permet d'expliquer la variation des présuppositions de contexte en contexte. L'exemple qu'il donne est le suivant :

(26) Mon cousin n'est plus un garçon.

Selon le contexte, je peux signifier que mon cousin est maintenant un jeune homme (parce qu'il a grandi) ou qu'il n'est plus un garçon parce qu'il a changé de sexe. C'est uniquement en fonction des hypothèses d'arrière-plan que ces interprétations différentes pourront être actualisées.

(ii) Le second avantage est de permettre de séparer de manière claire le problème des *implications* de celui des *présuppositions*. On rappellera que, dans la définition sémantique, *A* a comme présupposition *B* ssi *B* est nécessité à la fois par *A* et par *non-A*, et *A* implique *B* ssi *B* est nécessité par *A*, mais pas par *non-A*. L'un des problèmes de ces définitions est que dans l'énoncé *Max réalise que P*, *P* est à la fois impliqué et présupposé. Dans le cadre de la définition pragmatique, une présupposition peut, mais ne doit pas, aussi être impliquée.

(iii) Le troisième avantage est lié à la nature, graduelle, des contraintes qu'une assertion pose sur ses présuppositions. L'idée est que certaines présuppositions sont contraintes ou rendues nécessaires d'une manière forte (dans *Max fut surpris que Chirac perde les élections*, le locuteur présuppose fortement que Chirac a perdu les élections), alors que d'autres présuppositions sont communiquées d'une manière faible. Par exemple (27) peut présupposer (28), mais dans un contexte approprié, la présupposition peut être annulée :

(27) Si Barre avait été plus clair, Chirac gagnait les élections.
(28) Chirac a perdu les élections.

Le contexte (29) annule (28) :

(29) Si Barre avait été plus clair, Chirac gagnait (quand même) les élections.

(iv) Le dernier avantage de la définition pragmatique de la présupposition est d'introduire une simplification de la description linguistique. On sait qu'il existe une différence entre les définitions en langue des unités lexicales et leur utilisation dans la conversation quotidienne. Plutôt que de compliquer la description sémantique et le lexique pour rendre compte de ces faits, il est préférable de recourir à une définition pragmatique de la présupposition. Un exemple peut être donné par le verbe **factif** *savoir*, qui implique et présuppose la vérité de sa complétive (la proposition itroduite par *que* et qui a fonction de complément). Or, si on admet que la conversation consiste en une série d'actions rationnelles, comment expliquer que le locuteur choisisse de dire *X sait que P* si cet énoncé présuppose *P*, et si *P* fait partie par conséquent des hypothèses d'arrière-plan communes ? La réponse de Stalnaker est qu'un locuteur peut choisir cette forme soit dans un contexte dans lequel *P* est discutable pour l'interlocuteur (celui-ci serait ainsi amené à accepter le fait *P* comme une croyance d'arrière-plan), soit dans un contexte dans lequel le locuteur sait que son interlocuteur ignore que *P* (celui-ci est alors amené via une présupposition à augmenter ses informations d'arrière-plan). Plus question donc d'expliquer ces faits via le lexique ou la sémantique : c'est l'usage du langage, la variété des contextes qui expliquent le rôle des présuppositions.

2.2. UNE CRITIQUE PERTINENTE DE LA THEORIE DE LA CONNAISSANCE COMMUNE

Dans *La pertinence*, Sperber et Wilson (1989) formulent une critique générale des théories de la connaissance commune ou du savoir mutuel. L'argument principal est le suivant : la définition de la *connaissance commune* est psychologiquement non réaliste, car elle impose une procédure de vérification qui ne peut être menée à bien. Pour montrer ce point, il est nécessaire de donner une définition plus formelle de la connaissance commune ou mutuelle de la manière suivante (Sperber et Wilson 1982, 63) :

> **Définition de la connaissance mutuelle**
> Un locuteur *L* et un interlocuteur *I* savent mutuellement une proposition *P* si et seulement si
> (i) *L* sait que *P*
> (ii) *I* sait que *P*
> (iii) *L* sait (ii)
> (iv) *I* sait (i)
> (v) *L* sait (iv)
> (vi) *I* sait (iii)
> …et ainsi de suite à l'infini

En d'autres termes, pour qu'une connaissance soit commune, il ne suffit pas que la proposition *P*, supposée faire partie de l'ensemble *S* des connaissances communes à *L* et à *I*, soit connue de *L* et de *I*. Si tel est le cas, il en découle certes que *P* fait partie de l'ensemble des connaissances de *L* et de l'ensemble des connaissances de *I*, mais si ceci constitue une condition nécessaire à l'appartenance à *S*, elle n'en constitue pas une condition suffisante. Il faut en plus une procédure qui permette de vérifier, à la fois pour *L* et pour *I*, que *P* est bien une connaissance commune. Le paradoxe est que la seule procédure fiable fait nécessairement intervenir des connaissances d'ordre supérieur (cf. les propositions (iii) et (iv)), qui elles-mêmes, pour qu'il soit vérifié qu'elles sont bien des connaissances communes, doivent être vérifiées par des connaissances d'ordre supérieur. Si la théorie des connaissances communes donne donc une définition précise de ce qu'est une connaissance commune, elle implique également une procédure très contraignante de vérification qui conduit nécessairement à une régression à l'infini.

La situation semble inextricable à ce stade. La notion de connaissance commune (et *a fortiori* celle de présupposition pragmatique) est nécessaire pour définir le contexte, mais la procédure qui lui est nécessairement attachée produit une régression à l'infini. Comment dès lors rendre compte des notions de *connaissance commune* et de *présupposition pragmatique* ?

Sperber et Wilson (1989) ont donné une réponse à cette question, réponse qui passe malheureusement par l'abandon de la notion de connaissance commune, et donc de celle de présupposition pragmatique. La question qu'il faut se poser, avant de donner une solution alternative, est de savoir si les connaissances communes sont des conditions nécessaires et suffisantes pour la communication. Leur réponse est négative et est justifiée de la manière suivante.

2.2.1. Connaissances communes et conditions suffisantes d'appartenance au contexte

L'idée de Sperber et Wilson (1982) est que les connaissances communes ne constituent pas une condition suffisante pour la constitution du contexte dans lequel l'information est traitée. L'exemple qu'ils donnent est le suivant :

(30) Je suis musulman. Je ne bois pas d'alcool.

Comprendre (30) suppose que l'interlocuteur soit capable de récupérer l'information (31)□

(31) Les musulmans ont l'interdiction de boire de l'alcool.

Peut-on cependant accepter que (31) soit récupéré sur la base de l'ensemble des connaissances communes des interlocuteurs ? Pour des raisons qui sont liées à la taille de l'ensemble des connaissances communes et à la rapidité du processus de compréhension, il semble peu raisonnable de faire cette hypothèse. Si (31) est rendu nécessaire pour traiter (30), et si (31) fait partie du contexte permettant d'interpréter (30), c'est donc que (31) est accessible à partir de principes différents de ceux de la théorie de la connaissance commune.

Un autre exemple sera encore plus éclairant. Supposons que le locuteur demande à son interlocuteur de fermer la fenêtre à l'aide de l'énoncé (32) :

(32) Ferme la fenêtre.

Supposons qu'il y ait dans la pièce où se trouvent les interlocuteurs plus d'une fenêtre. Ce fait ne peut être que mutuellement partagé. Cela dit, il ne suffit pas à déterminer le bon référent de *la fenêtre*.

La conclusion est simple. L'ensemble des informations nécessaires à la compréhension des énoncés, c'est-à-dire le **contexte**, est nécessairement plus petit que l'ensemble des connaissances dites communes ou mutuellement partagées. Dans les deux exemples en effet, *les hypothèses contextuelles nécessaires à la compréhension de l'énoncé constituent un sous-ensemble des connaissances communes*.

2.2.2. Connaissances communes et conditions nécessaires d'appartenance au contexte

Si les connaissances communes ne sont pas des conditions suffisantes pour la constitution du contexte, peut-on pour autant dire qu'elles en sont les conditions nécessaires ? La réponse est non, pour la raison suivante : considérer les connaissances communes comme des conditions nécessaires à la constitution du contexte suppose que la communication soit conçue comme un processus à réussite totale, et les connaissances communes comme des conditions nécessaires pour la communication. On peut, en fait, douter que la communication soit un processus qui, lorsqu'il réussit, réussisse totalement. Pour Sperber et Wilson au contraire, *la communication est un processus à haut risque*. Il n'y a aucune garantie *a priori* qui permette d'affirmer que la communication n'échouera pas. Si la

communication échoue, la cause de l'échec ne réside pas nécessairement dans l'absence de code commun entre les partenaires de la communication. On se rappellera en effet que la théorie de la pertinence a développé une conception mixte de la communication, basée à la fois sur le modèle du code et sur le modèle de l'inférence. Le point crucial n'est pas ici l'opposition entre le modèle de l'inférence ou le modèle du code, mais de savoir si le modèle de l'inférence peut être formulé sur la base du modèle du code. Pour Sperber et Wilson, une telle possibilité est satisfaite par le modèle gricéen, qui requiert cependant, comme condition nécessaire et suffisante, le recours aux connaissances communes. On voit donc ici ce qui constitue le *coût théorique* du recours à la notion de connaissance commune : pouvoir traiter des phénomènes inférentiels dans le cadre d'une théorie du code augmentée (cf. Sperber et Wilson 1989).

La théorie de la pertinence fait une hypothèse tout autre sur la communication : le modèle du code: est limité au traitement des aspects linguistiques de la communication, les aspects non linguistiques (attribution des référents, désambiguïsation, assignation de la force illocutionnaire, détermination des implicitations) étant du ressort du modèle de l'inférence. Puisque le modèle de l'inférence n'est pas gouverné par les principes du modèle codique, on comprend dès lors que la notion de *connaissance commune* n'est plus nécessaire. Cependant, pour expliquer l'absence de divergence totale dans la construction des contextes nécessaires à la compréhension entre locuteur et interlocuteur, Sperber et Wilson utilisent une notion plus souple que la notion de connaissance commune, celle d'**hypothèse mutuellement manifeste** (cf. ici-même chapitre 4, § 4.1 pour une définition précise de ce concept). L'idée centrale de la notion de fait mutuellement manifeste est celle d'**environnement cognitif mutuel**. On dira qu'un fait est manifeste pour un individu s'il appartient à son environnement cognitif, et qu'un fait est mutuellement manifeste s'il appartient à l'environnement cognitif mutuel du locuteur et de l'interlocuteur. Pour qu'une hypothèse puisse être requise comme hypothèse contextuelle, il faut, mais il ne suffit pas, qu'elle fasse partie de l'environnement cognitif mutuel.

3. PRESUPPOSITION, ACTES DE LANGAGE ET COHESION DISCURSIVE

La théorie de la présupposition que Ducrot (1972, chapitre 3) a développée est originale a plus d'un titre. D'une part, Ducrot tente de démontrer que la présupposition n'est ni une condition d'emploi d'un énoncé, ni une condition de contenu, mais une condition sur le cadre imposé au discours. De même que, dans la théorie des actes de langage, aux actes illocutionnaire à répondre, promettre oblige le locuteur à réaliser le contenu propositionnel de sa promesse, etc.), tout acte illocutionnaire, pour Ducrot, suppose la réalisation d'un **acte de présupposition** dont la fonction est de fixer le cadre ultérieur du discours. Les conditions pragmatiques sur la présupposition ne sont plus d'ordre cognitif ou épistémique (comme dans la version non formaliste de la présupposition), mais de nature discursive : c'est

le discours qui impose l'arrière-fond sur lequel on ne peut revenir que par le biais de mécanismes de réfutation polémique (cf. Moeschler 1982 pour une analyse des réfutations présuppositionnelles).

Imaginons que *A* soit persuadé que *C* était un grand fumeur. *A*, qui a constaté que *C* ne fumait pas, produit (33A). *B* qui sait lui que *C* n'a jamais fumé, réplique de manière polémique en réfutant le présupposé de *A*. Ce faisant, il refuse le cadre du discours proposé par le présupposé de l'énoncé de *A* :

(33) A : C a cessé de fumer.
B : Mais non, C n'a jamais fumé.

Plus explicitement, tout énoncé s'analyse en deux contenus, qui correspondent respectivement aux contenus des actes d'assertion et de présupposition : le contenu **posé** (noté *p*) et le contenu **présupposé** (noté *pp*) :

(34) p C ne fume pas actuellement
pp C fumait auparavant

N.B. La terminologie utilisée par Ducrot en opposant le contenu *posé* et le contenu *présupposé* correspond terme à terme à la terminologie anglo-saxonne qui oppose *assertion* à *présupposition.*

3.1. NEGATION, INTERROGATION ET ENCHAINEMENT

Le critère utilisé par Ducrot pour découvrir le présupposé est ici simplement le critère de la **négation** et de l'**interrogation**, puisque ces deux constructions syntaxiques conservent le contenu présupposé. On constatera que les énoncés (35) et (36), comme le montrent les descriptions (37) et (38) ont le même présupposé.

(35) C n'a pas cessé de fumer.
(36) Est-ce que C a cessé de fumer ?

(37) p non (C ne fume pas actuellement), ou
C fume actuellement
pp C fumait auparavant

(38) p QUESTION (C ne fume pas actuellement)
pp C fumait auparavant

Le fait d'utiliser les critères de la négation et de l'interrogation ne doit pas se comprendre, dans l'approche de Ducrot, comme un retour à une conception vériconditionnelle de la présupposition. La négation n'est envisagée ici que comme un critère, et non comme une propriété définitionnelle. Ce critère n'est d'ailleurs pas utilisable en permanence. Preuve en est la difficulté d'utiliser le test de la négation pour des énoncés négatifs comme (39) :

(39) Max ne fume plus.

(40) a. *Max ne fume pas plus.

b. Il n'est pas vrai que Max ne fume plus.

Cette difficulté ne doit pas cependant nous interdire d'analyser un énoncé comme (39) comme constitué de deux contenus sémantiques : un contenu posé et un contenu présupposé, comme le montre (41) :

(41) p Max ne fume pas actuellement.
pp Max fumait auparavant.

Comment justifier d'une telle analyse, si le critère principal (la négation) devient inopérant ? Pour répondre à cette question nous utiliserons un exemple similaire à celui de (39), mais en le complétant par les enchaînement (a) et (b) :

(42) Jean ne prend plus du caviar au petit déjeuner,
a. parce qu'il doit payer ses impôts.
b. ? donc il en a pris autrefois.

Les deux enchaînements n'ont pas le même degré de naturalité, et Ducrot prédit, par son analyse de la présupposition, que seul l'enchaînement (a) est acceptable dans une situation de discours normale. Comment expliquer ce fait ? Il n'est certainement pas lié à l'emploi des connecteurs, puisque nous trouvons des enchaînements avec *parce que* et *donc* respectivement inacceptables et acceptables :

(43) Jean ne prend plus de caviar au petit déjeuner,
a. ? parce qu'il en prenait autrefois.
d. donc il va pouvoir payer ses impôts.

La raison des enchaînements possibles et impossibles est double : elle tient d'une part à l'analyse présuppositionnelle de (42), et d'autre part à une **loi de discours** sur l'enchaînement, dite *loi d'enchaînement*.

L'analyse présuppositionnelle de (42) est donc la suivante :

(44) p Jean ne prend pas actuellement de caviar au petit déjeuner.
pp Jean prenait autrefois du caviar au petit déjeuner.

Cette analyse permet de faire une hypothèse intéressante sur les enchaînements. Si l'on revient sur les enchaînements en (42) et en (43), indépendamment du type de connecteur utilisé, on constate que *seuls les enchaînements portant sur le contenu posé sont acceptables*. En d'autres termes, lorsque c'est le contenu présupposé qui fait l'objet de l'enchaînement, la séquence discursive est inappropriée. On peut dès lors proposer la loi de discours suivante sur les présuppositions (cf. Ducrot 1972, 81) :

Loi d'enchaînement
Lorsqu'un énoncé *A* est enchaîné à un autre énoncé *B*, le lien entre *A* et *B* ne concerne jamais ce qui est présupposé, mais seulement ce qui posé par *A* et par *B*.

N.B. La formulation complète de Ducrot fait une exception à ce principe, lorsque la connexion est opéré par *et* ou par *si*. On peut en effet utiliser ces connecteurs dans

des séquences qui semblent violer la loi d'enchaînement, comme le montrent les exemples suivants :

(45) Tu ne sais pas la dernière à propos de Jean ? Eh bien, il prenait du caviar à son petit déjeuner et maintenant il n'en prend plus.

(46) Si Jean prenait du caviar à son petit déjeuner, il n'en prend plus actuellement.

Dans Ducrot (1977), Ducrot donne un exemple encore plus spectaculaire de la loi d'enchaînement. Imaginons la situation suivante : suite à une catastrophe aérienne à Roissy, un quotidien parisien a à choisir entre deux enchaînements pour son titre sur cinq colonnes. Ces deux énoncés fournissent les mêmes informations, mais ne sont pas également acceptables. L'enchaînement (47a) sera généralement choisi dans la presse d'information, alors que (47b) pourra, à la rigueur, faire l'objet du choix d'un journal satirique :

(47) a. Miracle à Roissy : un des passagers a pu être sauvé.
b. ? Miracle à Roissy : tous les passagers, sauf un, ont péri.

Si c'est l'aspect catastrophique qui est mis en valeur, (48a) sera choisi plutôt que (48b), alors que, comme prévu, (48b) ne peut être que de très mauvais goût :

(48) a. Catastrophe à Roissy : tous les passagers, sauf un, ont péri.
b. ? Catastrophe à Roissy : un des passagers a pu être sauvé.

Comment expliquer ces faits ? La distinction entre contenu posé et contenu présupposé, de même que la loi d'enchaînement, suffisent. Ainsi, en (47), les contenus suivants auront des fonctions différentes (posé et présupposé), ce qui explique que l'enchaînement en (47a) se fait sur le contenu posé, et celui en (47b) sur le contenu présupposé, comme le montrent les analyses en (49) de (47) :

(49) a. p Un des passagers n'a pas péri.
pp Tous les passagers moins un ont péri.
b. p Tous les passagers moins un ont péri.
pp Un des passagers n'a pas péri.

3.2. LES FONCTIONS DISCURSIVES DE LA PRESUPPOSITION

On aura compris que la définition que propose Ducrot de la présupposition à partir du critère de l'enchaînement en fait une notion discursive plutôt qu'une notion sémantique. A la base de cette analyse se trouvent un certain nombre d'hypothèses sur le fonctionnement du discours et ses principes de régulation. Mais principalement, son analyse est conduite par une conception structuraliste du discours, ce qu'il a appelé dans Ducrot (1984, chapitre 4) *structuralisme du discours idéal* (cf. le chapitre 2 pour un développement de cette notion). L'idée de Ducrot est que toute séquence d'énoncés ne forme pas automatiquement un discours, et qu'il existe des **principes de bonne formation discursive**. Un des principes fondamentaux de régulation du discours, à côté des principes argumentatifs et des lois de discours (cf. chapitres 7, 10 et 11), est la loi d'enchaînement.

Quelles sont les différentes **fonctions discursives** que l'on peut associer aux présuppositions ? Ducrot en recense principalement trois.

(i) La première fonction des présuppositions est leur conservation dans le jeu des questions et des réponses. Pour qu'une suite question-réponse soit discursivement bien formée ou cohérente, il faut que la question et la réponse partagent les mêmes présuppositions.

On peut illustrer *a contrario* cette hypothèse à l'aide de la séquence dialogale suivante :

(50) Le commissaire : Où avez-vous mis le corps de votre femme ?
L'inculpé : Nulle part, puisque je ne l'ai pas tué.

Dans ce petit échange, la question présuppose que l'inculpé a mis le corps de sa femme quelque part (ce qui implique qu'il a tué son épouse), ce qu'il nie. Notons ici que la réponse n'est pas inappropriée : d'une part, elle porte sur le lieu (*nulle part*), d'autre part refuser le cadre présuppositionnel n'est pas se mettre en dehors du dialogue, c'est refuser simplement les bases sur lesquelles il se déroule.

(ii) La seconde fonction des présuppositions est d'assurer une certaine **redondance** dans le discours. Pour Ducrot, un discours doit satisfaire deux conditions pour être bien formé : d'une part une **condition de progrès**, qui assure l'augmentation de l'information du discours; d'autre part, une **condition de cohérence**, fixant un cadre dans lequel certaines informations sont suffisamment redondantes pour que l'on n'ait pas l'impression de sauter du coq à l'âne. Les présuppositions ont exactement la fonction de fixer le cadre de cohérence du discours (cf. chapitre 17).

Ainsi, l'énoncé (51a) ne satisfait pas la condition de cohérence : aucun lien ne semble accessible, saillant ou pertinent entre les contenus connectés par *mais*. En (51b), c'est pas contre la condition de progrès qui n'est pas pas satisfaite : non seulement les propositions connectées par *et* ont la même valeur de vérité, elles s'impliquent l'une l'autre, mais elles ne fournissent aucune information nouvelle (cf. Moeschler 1985b pour une analyse de ce type d'exemples dans le théâtre de Ionesco):

(51) a. On marche avec les pieds, mais on se réchauffe à l'électricité ou au charbon. (Ionesco, *La cantatrice chauve*)
b. Max est célibataire et n'est pas marié.

(iii) La troisième fonction des présuppositions dans le discours est ce que Ducrot appelle leur extériorité par rapport aux enchaînements dans le discours. Nous avons vu en effet que la loi d'enchaînement ne concerne que les contenus posés, et non les contenus présupposés. Lorsqu'un enchaînement à l'aide d'un énoncé *B* sur un énoncé *A* porte sur le présupposé de *A* et non pas sur son posé, il produit ou bien une gêne tragique, ou une inappropriété discursive fondamentale. En d'autres termes, les présupposés n'alimentent pas le discours au plan informationnel, ils en constituent simplement le **cadre**. A ce titre, les présupposés ont la même fonction par rapport aux contenus posés que le **fond** relativement à la **figure** dans la théorie de forme (*Gestalttheorie*).

Si on examine la figure 2, le fait d'y voir un carré dans un rectangle suppose que c'est l'arrière-plan (le rectangle) qui détermine la figure, i.e. le carré (cf. figure 3). Mais une autre interprétation est possible : la figure serait le rectangle, alors que l'arrière-plan, dont on ne verrait que la trace par le carré, serait caché par l'avant-plan (par exemple, un trou dans une table) (cf. figure 4). Cf. Jackendoff (1983) et Reinhart (1986) pour une

introduction aux principes de la théorie de la forme. On renvoie également aux multiples exemples de figures ambiguës, comme le canard-lapin de Wittgenstein, la jeune fille-sorcière, le Voltaire-nonnes, ou encore les chandeliers-profils de visages.

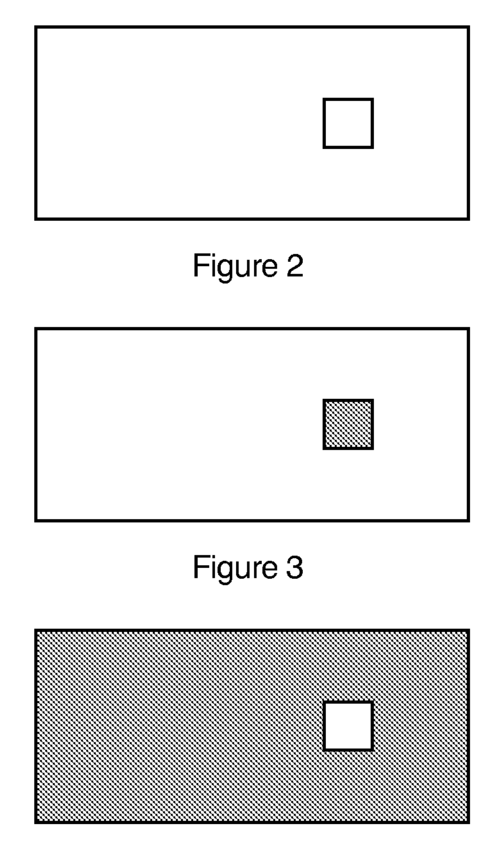


Figure 2

Figure 3

Figure 4

4. LES PROBLEMES DE LA PRESUPPOSITION : ANNULABILITE ET PROJECTION

L'un des problèmes principaux des présuppositions est d'une part qu'elles peuvent être annulées dans certains contextes et notamment les contextes dans lesquels les implications survivent, et d'autre part qu'elles ne survivent pas dans des contextes linguistiques où on s'attendrait à ce qu'elles survivent, et dans lesquels, notamment, les implications survivent. Ces deux problèmes sont traditionnellement appelés le *problème de l'annulabilité* (*defeasibility*) et le *problème de la projection.*

4.1. L'ANNULABILITE DES PRESUPPOSITIONS

Dans certaines situations (contexte linguistique, contexte discursif, ou encore contexte situationnel), les présuppositions qui sont normalement attachées à une expression ou à une structure linguistiques s'annulent. Nous donnerons quelques exemples d'annulations de présupposition, en indiquant leurs causes.

(i) Soit le verbe *savoir*. Ce verbe est dit **factif** parce qu'il présuppose la vérité de sa phrase complétive (sa subordonnée à fonction de complément

d'objet introduite par *que*). Mais la factivité du verbe *savoir* est annulée à la première personne du présent du singulier. La variation de personnes peut donc constituer un facteur déterminant l'annulation des présuppositions :

(52) a. Jean sait que Paul viendra.
b. Jean ne sait pas que Paul viendra.

(53) Paul viendra.

La phrase positive et la phrase négative à la troisième personne présupposent la phrase introduite par *que*, à savoir *Paul viendra*. Ceci n'est pas le cas avec la première personne : seule laphrase positive (54a) présuppose la vérité de sa complétive, alors que la phrase négative (54b) à la première personne ne peut à la fois asserter un fait ignoré et un présupposé connu du locuteur :

(54) a. Je sais que Paul viendra.
b. Je ne sais pas que Paul viendra.

Par contre, la forme grammaticalement possible avec *si* donne les résultats inverses : (55a) est mal formé ou bizarre, alors que (55b) est possible et indique le doute du locuteur, mais ne correspond plus à un usage factif et *savoir*.

(55) a. ? Je sais si Paul viendra.
b. Je ne sais pas si Paul viendra.

(ii) Dans certains cas, ce n'est pas le contexte linguistique qui annule la présupposition, mais les connaissances communes au locuteur et à son auditoire. Supposons que *A* apprenne à *B* que Jean s'est vu refusé son inscription au doctorat. *B* peut asserter (56), sans que son énoncé présuppose (57), présupposition qui est normalement associée au verbe factif *regretter*, comme le montrent les énoncés (58) et (59), qui présupposent (60) :

(56) Au moins, Jean ne regrettera pas d'avoir soutenu sa thèse.
(57) Jean a soutenu sa thèse.

(58) Jean regrette de n'avoir pas terminé la rédaction de sa thèse.
(59) Jean ne regrette pas de n'avoir pas terminé la rédaction de sa thèse.
(60) Jean n'a pas terminé la rédaction de sa thèse.

(iii) Dans d'autres cas encore, ce n'est ni le contexte linguistique, ni la connaissance d'une situation particulière, mais la connaissance du monde qui annule la présupposition. Ainsi, les propositions introduites par la conjonction temporelle *avant que/de* sont généralement présupposées, comme le montre (61) relativement à (62). Or la présupposition (62) n'est pas conservée dans le contexte de (63) :

(61) Marie a pleuré avant d'avoir terminé sa thèse.
(62) Marie a terminé sa thèse.
(63) Marie est morte avant d'avoir terminé sa thèse.

(iv) Enfin, il y a suspension de la présupposition à l'intérieur de l'énoncé négatif, lorsque la justification de la négation asserte la négation de la présupposition, comme dans les énoncés suivants :

(64) Je ne regrette pas que Max soit décédé, puisqu'il se porte comme un charme.
(65) Max n'a pas tenté de passer ses examens; en fait il ne s'est même pas présenté.
(66) Max n'a pas quatre enfants, puisqu'il n'en a aucun.

Dans ces énoncés les présuppositions respectives sont suspendues ou annulées :

(67) Max est décédé.
(68) Max s'est présenté à ses examens.
(69) Max a des enfants.

4.2. LE PROBLEME DE LA PROJECTION

Le problème de la projection s'est posé dans le cadre de la sémantique formelle; celle-ci a adopté un principe logique fondamental, traditionnellement appelé *principe frégéen* ou *principe de compositionnalité* :

Principe de compositionnalité
Le sens d'une phrase est fonction du sens de ses parties.

Appliqué aux présuppositions, le principe de compositionnalité se formule de la manière suivante (cf. Langendoen et Savin 1971) :

Principe de projection des présuppositions
L'ensemble des présuppositions d'une phrase complexe est le produit compositionnel des présuppositions des propositions qui la composent.

En d'autres termes, si une phrase S_0 est composée d'une suite de phrases $S_1, S_2 \ldots S_n$, alors les présuppositions de S_0 sont égales à la somme des présuppositions de $S_1, S_2 \ldots S_n$.

Si on peut parler du problème de la projection, c'est que le principe de projection des présuppositions ne s'applique pas toujours. La situation est relativement complexe, car on est en face de situations diverses.

(i) On trouve des cas dans lesquels les présuppositions survivent alors que les implications ne survivent pas : dans ce cas, la phrase entière hérite des présuppositions des phrases qui la composent, et on parlera de **trous** (cf. Karttunen 1973).

Il existe un certain nombre de contextes linguistiques que l'on peut considérer comme des **trous** : notamment les *verbes factifs*, la *négation* et les *modalités*. Ainsi, pour ne prendre que l'exemple de la négation et des modalités, (70) présuppose (71) et implique (72), ce que montre l'énoncé négatif (73), qui présuppose toujours (71), mais n'implique plus (72) :

(70) Le commissaire Maigret a arrêté trois hommes.
(71) Il existe un commissaire nommé Maigret.
(72) Le commissaire Maigret a arrêté deux hommes.

(73) Le commissaire Maigret n'a pas arrêté trois hommes.

Si l'on introduit un *opérateur modal aléthique* (portant sur la vérité de la proposition), *épistémique* (portant sur les croyances) ou *déontique* (portant sur les obligations), la présupposition (71) est toujours conservée, ce qui n'est pas le cas de l'implication (72) :

(74) Il est possible que le commissaire Maigret ait arrêté trois hommes (sens aléthique).
(75) Le commissaire Maigret doit avoir arrêté trois hommes (sens épistémique).
(76) Le commissaire Maigret aurait dû arrêter trois hommes (sens déontique).

(ii) Il y a des contextes qui bloquent la conservation des présuppositions, alors que les implications sont conservées : dans ce cas, la phrase entière n'hérite pas des présuppositions des phrases qui la composent, et on parlera de **bouchons**.

Les **verbes d'attitude propositionnelle**, comme *désirer, croire, imaginer, rêver*, etc., de même que les **verbes de parole** comme *dire, raconter, murmurer, répliquer*, etc. fonctionnent comme des bouchons : les présuppositions que leurs complétives déclenchent ne sont pas héritées par la phrase complète. Ainsi, (77) présuppose (78), mais non (79), et il en va de même pour (80), (81) et (82) :

(77) Le CICR ignore qu'il y a des camps de la mort en Bosnie.
(78) Il y a des camps de la mort en Bosnie.
(79) Le porte-parole du CICR a déclaré que le CICR ignorait qu'il y a des camps de la mort en Bosnie.

(80) Monsieur de X est le roi de France.
(81) Il y a un roi de France.
(82) Monsieur de X croit qu'il est le roi de France.

(iii) Enfin, il y a des constructions qui, dans certains contextes, conservent les présuppositions des parties, et qui, dans d'autres, les bloquent : l'héritage des présuppositions est contextuellement dépendant, et on parlera de **filtres**.

Les constructions qui fonctionnent comme filtres sont typiquement les connecteurs *si* et *ou*, qui conservent dans certains contextes les présuppositions de leurs constituants, mais qui, dans d'autres, les bloquent. En d'autres termes, les **filtres** associés à ces connecteurs fonctionnent à la fois comme des **trous** et comme des **bouchons**. Karttunen (1973) a proposé les conditions de filtrage suivantes pour les connecteurs *si* et *ou* :

Filtre de *si*
Dans une phrase de la forme *Si P alors Q*, les présuppositions des parties sont héritées par la phrase entière, à moins que *Q* ne présuppose *R* et *P* n'implique *R*.

Filtre de *ou*
Dans une phrase de la forme *P ou Q*, les présuppositions des parties sont héritées par la phrase entière, à moins que *Q* ne présuppose *R* et *non-P* n'implique *R*.

Prenons l'exemple (83) pour le **filtre de *si*** :

(83) Si Jean fait de la linguistique, il le regrettera.

Normalement, le conséquent de (83), à savoir *Jean regrettera de faire de la linguistique* présuppose que *Jean fera de la linguistique*. Or cette présupposition n'est pas conservée par (83). Le filtre de *si* peut-il expliquer ce fait ? Assurément. Si *P = Jean fait de la linguistique*, *Q = Jean regrettera de faire de la linguistique* et *R = Jean fera de la linguistique*, on obtient les relations en (84) qui confirment que le filtre a fonctionné et que (83) ne présuppose pas *R* :

(84) a. *Q* présuppose *R*
b. *P* implique *R*.

Comme exemple du **filtre de *ou***, prenons l'exemple (85), où *non-P = Marie a été une Mormone*, *Q = Marie a cessé de porter des sous-vêtements respectables* et *R = Marie a porté des sous-vêtements respectables* :

(85) Ou Marie n'a jamais été une Mormone, ou elle a cessé de porter des sous-vêtements respectables.

Ici le filtre de *ou* fonctionne, à savoir (85) ne présuppose pas (86), puisque (85) donne lieu aux relations en (87) :

(86) Marie a porté des sous-vêtements respectables.

(87) a. *Q* présuppose *R*
b. *non-P* implique *R*.

Il faut noter que pour que la relation (87b) soit acceptable, il faut comprendre que dans le contexte de la phrase disjonctive, le fait d'être Mormon implique de fait de porter des sous-vêtements respectables.

Chapitre 9

Implicatures conventionnelles et conversationnelles

Au chapitre 7, nous avons donné un premier aperçu de la théorie gricéenne des implicatures. Nous n'avons cependant discuté que les principes pragmatiques à partir desquels les inférences, dans la communication verbale, peuvent ou doivent se déclencher. Dans ce chapitre, nous allons discuter de manière plus approfondie la notion d'*implicature*, telle qu'elle a été introduite par Grice et utilisée par la suite dans le courant de la pragmatique néo-gricéenne. Cette discussion nous amènera à développer les points suivants :

(i) dans un premier temps, nous présenterons la distinction entre **implicatures conventionnelles** et **implicatures conversationnelles** (cf. Grice 1975);

(ii) en second lieu, nous envisagerons les conséquences de l'usage de la notion d'*implicature* sur le traitement des **présuppositions** (cf. Karttunen et Peters 1979);

(iii) dans un troisième temps, nous aborderons deux types importants d'implicatures quantitatives, les **implicatures scalaires** et les **implicatures clausales** (cf. Gazdar 1979);

(iv) enfin, nous discuterons deux développements récents de la théorie gricéenne, basés d'une part sur le **principe-R** et le **principe-Q** (cf. Horn 1984 et 1988) et d'autre part sur le **principe-I** (Atlas et Levinson 1981, Levinson 1987);

1. LES DIFFERENTS TYPES D'IMPLICATURES ET LEURS CRITERES DE DISTINCTION

1.1. LE DIT ET L'IMPLICITE

La notion d'*implicature* (cf. Grice 1975) est basée sur la distinction fondamentale entre ce qui est **dit** et ce qui est **implicité** (*implicated*) dans un énoncé. Le contenu communiqué sur le mode du *dit* correspond au contenu logique de l'énoncé, à savoir ses aspects vériconditionnels. Ce qui est *implicité*, en revanche, est défini négativement comme “ce qui est communiqué moins ce qui est dit”. En d'autres termes, les *implicatures* concernent principalement les **aspects non vériconditionnels des énoncés**.

Pour illustrer la différence entre les *aspects vériconditionnels* et *aspects non vériconditionnels* des énoncés, prenons les exemples (1) et (2) :

(1) Il est vrai que Max est linguiste.
(2) Il est surprenant que Max soit linguiste.

On observe que pour que (1) soit vrai, il faut que la proposition *Max est linguiste* soit vraie, ce qui n'est nullement requis en (2) : *Max est linguiste* peut très bien être faux, et la phrase entière sera considérée comme vraie si le fait que Max est linguiste est surprenant.

1.2. IMPLICATURES CONVENTIONNELLES ET IMPLICATURES NON CONVENTIONNELLES

La classe des **implicatures** est constituée de deux sous-classes, les implicatures conventionnelles et les implicatures non conventionnelles. Les implicatures **conventionnelles** sont les aspects non vériconditionnels des énoncés déterminés uniquement à partir des mots et de la forme des phrases énoncées. Ainsi, le fait que le locuteur de (2) présuppose que *Max est linguiste* est vrai est, au sens gricéen, une implicature conventionnelle. A côté des implicatures conventionnelles, on parlera d'une grande sous-classe d'implicatures **non conventionnelles** (cf. Sadock 1978, Levinson 1983). Les implicatures non conventionnelles se divisent en deux catégories inégales, les implicatures conversationnelles et les implicatures non conversationnelles.

(i) Les implicatures **conversationnelles** impliquent le principe de coopération et les maximes conversationnelles. Le **principe de coopération** stipule que tout participant à une conversation est censé coopérer à l'échange, au sens où sa contribution doit correspondre à ce qui exigé de lui, en fonction de la direction de l'échange et de ses buts tacitement acceptés. Un comportement coopératif suppose qu'au cours de l'interaction, le locuteur utilise (i.e exploite) les **maximes de conversation** suivantes (cf. ici-même, chapitre 7, § 2.2 pour une description plus précise)□

1. les **maximes de quantité**, requérant du locuteur de ne donner ni plus ni moins d'information que ne le requiert le but de la communication;
2. les **maximes de qualité**, qui requièrent du locuteur de ne pas asserter ce qu'il croit être faux et ce pour quoi il manque de preuves;
3. la **maxime de relation**, demandant au locuteur de faire en sorte que sa contribution soit pertinente;
4. les **maximes de manière**, qui demandent au locuteur de contribuer à la conversation d'une manière ordonnée, et d'éviter les ambiguïtés, la prolixité et l'obscurité.

N.B. Le comportement coopératif d'un locuteur n'implique pas obligatoirement que le locuteur respecte les maximes, au sens où sa contribution serait nécessairement informative de manière adaptée, vraie, pertinente et claire. Nous avons vu au chapitre 7 (§ 2.2.2) que Grice envisage des cas dans lesquels le locuteur *exploite* les maximes, à savoir les viole ostensiblement dans le but de transmettre une implicature (les cas les plus évidents étant constitués par les tropes comme l'ironie, la métaphore, la litote, dans lesquels la première maxime de qualité est violée).

(ii) Les implicatures **non conversationnelles** sont calculées sur la base du sens conventionnel des mots et de connaissances d'arrière-plan : elles dépendent de maximes ou règles non conversationnelles de nature

"esthétique, sociale ou morale". Grice donne à ce propos l'exemple de la maxime "soyez poli", qui n'est pas pour lui une maxime conversationnelle, ce qui permet d'exclure de la catégorie des implicatures conversationnelles les phénomènes de politesse (cf. cependant Brown et Levinson 1978 et 1987 pour une option radicalement différente). Cela dit, comme le remarque judicieusement Sadock (1978), les implicatures non conversationnelles sont plus proches des implicatures conversationnelles que des implicatures conventionnelles.

On peut se demander s'il existe des **maximes non conversationnelles**, et si les maximes de politesse auquel Grice fait allusion ne sont pas en fait des règles de conversation. On trouvera dans R. Lakoff (1973) une proposition pour compléter les maximes gricéennes par des maximes de politesse, de même que dans Leech (1980) et (1990), un ensemble de maximes de politesse gérant les comportements conversationnels des participants. Cela dit, la division entre **règle conversationnelle** et **règle non conversationnelle**, de même que leur corollaire **implicature conversationnelle** et **implicature non conversationnelle**, est liée à une opposition fondamentale pour la théorie pragmatique : la distinction entre **principes pragmatiques universels** et **principes pragmatiques culturellement dépendants**. Il est évident qu'à ce titre, les maximes de conversation ont une prétention à l'universalité, alors qu'il serait absurde de définir les règles de politesse comme des règles universelles. Cf. Keenan (1976) pour une discussion de l'universalité des principes conversationnels gricéens.

1.3. IMPLICATURES CONVERSATIONNELLES GENERALISEES ET PARTICULIERES

Les **implicatures conversationnelles** se divisent elles-mêmes en deux grandes classes : les implicatures conversationnelles **généralisées** (*generalised*) et les implicatures conversationnelles **particulières** (*particularized*). Chacune de ces classes implique l'utilisation des maximes conversationnelles, mais, alors que les implicatures particulières sont contextuellement dépendantes (elles supposent l'accès à un ensemble d'informations d'arrière-plan constituant les connaissances communes), les implicatures généralisées sont déclenchées à partir du seul matériel linguistique, et sont donc indépendantes du contexte. A ce titre, comme elles sont crucialement dépendantes de la forme des expressions et de leur contenu, elles ont tendance à être confondues avec les implicatures conventionnelles.

L'ensemble des types d'implicatures peut être représenté par le schéma suivant (cf. Sadock 1978, Levinson 1983, Horn 1988) :

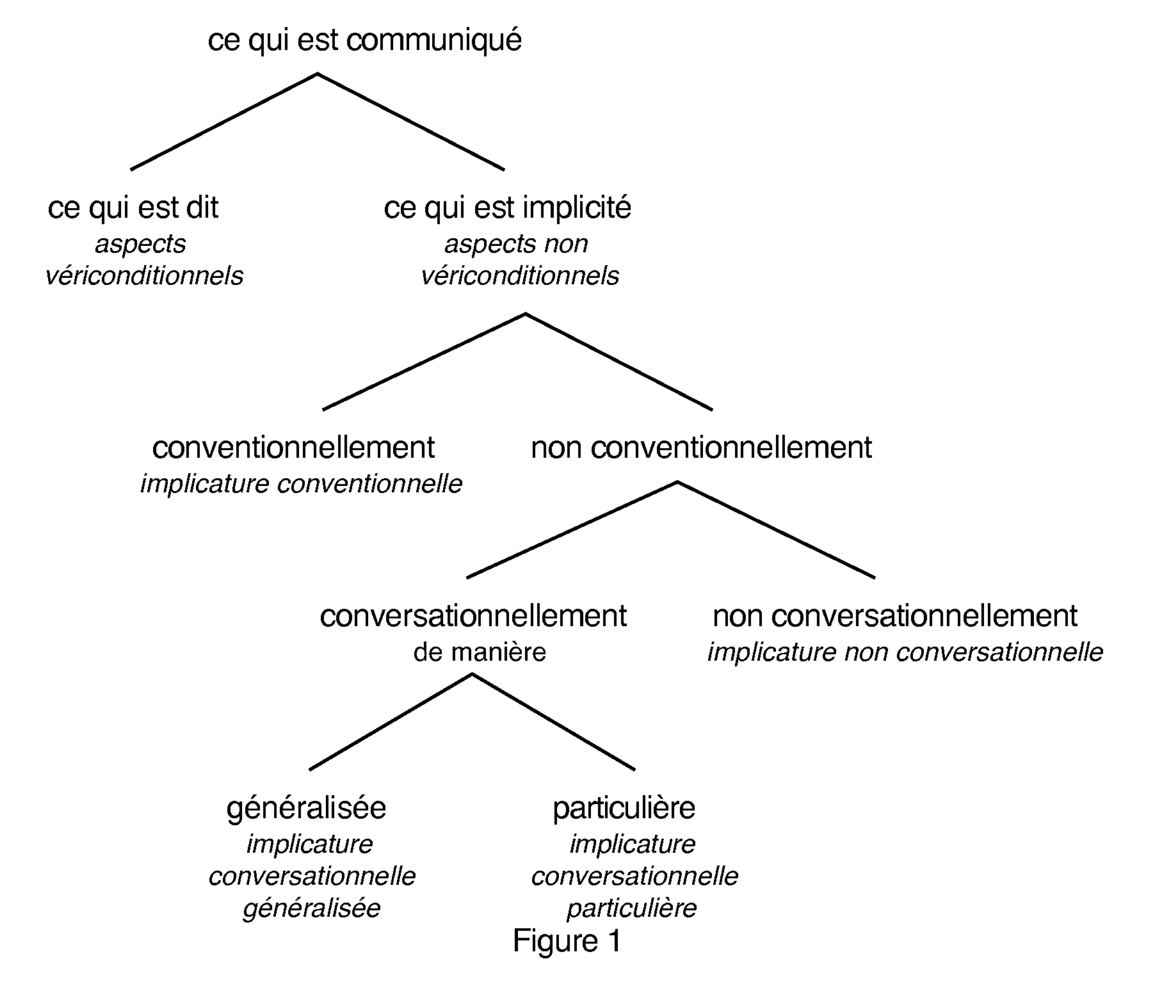


Figure 1

Il faut remarquer que ces différentes oppositions ne donnent pas directement lieu à une séparation des tâches entre la **sémantique** et la **pragmatique**. La séparation dépend en fait de la définition préalablement donnée à la sémantique. Si la sémantique a pour objet les aspects vériconditionnels des énoncés, alors la sémantique s'arrête à ce qui est dit, et la pragmatique inclut le domaine des implicatures, qu'elles soient conventionnelles ou non conventionnelles. Si au contraire la sémantique a pour domaine les aspects "conventionnels" de la signification, et la pragmatique ses aspects "naturels", alors la frontière entre sémantique et pragmatique traverse la notion d'implicature□ les implicatures conventionnelles relèvent de la sémantique, et seules les implicatures non conventionnelles relèvent de la pragmatique.

Pour éviter ce genre de confusion, Sadock (1978) propose de représenter les différentes catégories introduites par Grice à partir de la figure 2, qui a l'avantage d'établir une distinction non ambiguë entre les tâches de la linguistique (qui se limite aux aspects sémantiques conventionnels) et celles de la pragmatique .

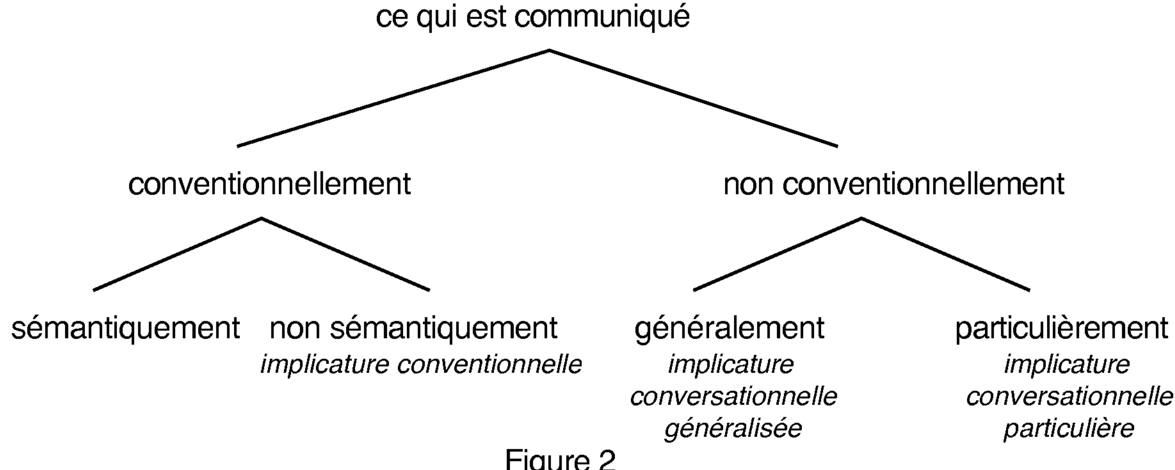


Figure 2

1.4. Les criteres de distinction des implicatures

A la fin de son article, Grice (1975) donne six critères permettant de distinguer les différents types d'implicatures. Ces critères sont ceux de la *calculabilité*, de l'*annulabilité*, de la *non-détachabilité*, de la *conventionnalité*, de l'*énonciation* et de l'*indétermination*. Les implicatures conversationnelles et les implicatures conventionnelles sont définies à partir de ces critères de la manière suivante :

implicatures conversationnelles	implicatures conventionnelles
calculables	non calculables
annulables	non annulables
non détachables	détachables
non conventionnelles	conventionnelles
dépendantes de l'énonciation	indépendantes de l'énonciation
indéterminées	déterminées

Figure 3

1.4.1. Calculabilité

Les implicatures conversationnelles sont en principes résolues sur la base du principe de coopération et des maximes conversationnelles : elles sont donc *calculables*; par opposition, les implicatures conventionnelles ne sont pas calculables, mais déclenchées automatiquement sur la base du contenu de l'expression.

Le critère de la calculabilité pose deux types de problèmes. D'une part, comme les implicatures conversationnelles sont calculées sur la base du principe de coopération et des maximes conversationnelles, cela suppose que les maximes soient suffisamment précises pour déterminer explicitement les implicatures calculées. Or leur formulation est si vague que parfois, elles expliquent les mêmes faits : comment peut-on par exemple être à la fois pertinent et dire ou moins ou plus que ce qui est exigé ? D'autre part, la calculabilité n'est pas une condition suffisante, et cela tient au fait que les implicatures

conversationnelles se sont, par étapes, conventionnalisées. L'exemple le plus significatif est celui des **idiomes**, comme l'énoncé (3), qui n'est pas contradictoire (cf. Morgan 1978) :

(3) Mon chien est allé aux toilettes sur le tapis du salon.

1.4.2. Annulabilité

Le critère de l'*annulabilité* (*cancellability*) indique qu'une implicature conversationnelle peut être annulée sans produire une contradiction, alors que l'annulation d'une implicature conventionnelle produit une contradiction.

Ainsi, alors que l'implicature conversationnelle de (4), donnée en (5), peut très bien être annulée, comme le montre (6), l'implicature conventionnelle de (7), donnée en (8), ne peut pas l'être (cf. (9)) :

(4) Max insulta Paul et Paul lui donna un coup de poing.
(5) D'abord Max insulta Paul, et ensuite Paul lui donna un coup de poing.
(6) Max insulta Paul et Paul lui donna un coup de poing, mais pas nécessairement dans cet ordre.

(7) Le duc de Norfolk a trois châteaux, mais seulement une voiture.
(8) Il y a un contraste entre le fait de posséder trois châteaux et seulement une voiture.
(9) ? Le duc de Norfolk a trois châteaux, mais seulement une voiture, et il n'y a en fait aucun contraste entre ces deux faits.

En contraste avec les implicatures conversationnelles, les **implications** sont **non annulables** : (10) *implicite conversationnellement* (11) via la maxime de quantité (le locuteur est supposé avoir donné l'information la plus forte), mais *implique* (12) (au sens de l'implication sémantique définie en 1.2.1.: une proposition P implique sémantiquement une proposition Q si et seulement si chaque situation qui rend P vraie rend Q vraie). En effet, si (10) est vraie, alors (12) est vraie : quelqu'un qui a 3 enfants a aussi, logiquement, 2 enfants. On peut encore montrer cette différence par le fait que l'annulation de l'implicature ne rend pas l'énoncé contradictoire (cf. (13)), alors que l'annulation de l'implication sémantique le rend (cf. (14)) :

(10) Anne a trois enfants.
(11) Anne a seulement trois enfants et pas plus.
(12) Anne a deux enfants.

(13) Anne a trois enfants, si ce n'est quatre.
(14) ? Anne a trois enfants, si ce n'est deux.

1.4.3. Non-détachabilité

Soit X une expression avec un sens S, et I_C l'implicature conversationnelle basée sur l'énonciation de X dans le contexte C. On dira que s'il n'est pas possible de trouver une expression X' qui partage avec X le sens S et qui n'ait pas l'implicature conversationnelle I_C, alors l'implicature conversationnelle I_C est *non détachable*. En d'autres termes, une implicature est non détachable lorsqu'elle est basée sur le sens plutôt que sur la forme

de l'expression et que l'implicature ne peut donc pas être détachée de l'énoncé simplement en remplaçant l'expression par l'un de ses synonymes.

Par exemple, les implicatures conversationnelles particulières comme l'ironie sont non détachables, puisque pour communiquer (15), le locuteur a le choix entre les expressions en (16) :

(15) Max est un imbécile.

(16) a. Max est un génie.
b. Max est un prodige d'intelligence.
c. Max est un cerveau, etc.

En revanche, (17) implicite (18) et a les mêmes conditions de vérité que (19). Mais (19) n'implicite nullement (18) : on dira donc que (17) implicite conventionnellement (18) :

(17) Max n'a pas réussi à atteindre le sommet.
(18) Max a essayé d'atteindre le sommet.
(19) Max n'a pas atteint le sommet.

Sadock (1978) a montré que la non-détachabilité, comme la calculabilité, n'est pas une condition suffisante pour déterminer une implicature conversationnelle. En effet, la non-détachabilité ne suffit pas pour distinguer les implicatures conversationnelles des implications. L'exemple donné est celui de *et*. Pour Sadock, il n'est pas possible de paraphraser *Jean et Paul sont partis* sans communiquer que *Paul est parti*. Or la proposition *Paul est parti* n'est pas une implicature conversationnelle, mais une inférence logique.

1.4.4. Non-conventionnalité

Le critère de la *non-conventionnalité* des implicatures conversationnelles traduit simplement l'idée que les implicatures conversationnelles, contrairement aux implicatures conventionnelles, ne font pas partie du sens conventionnel des expressions linguistiques.

Les arguments donnés sont relativement dogmatiques, dans le sens où ils supposent une hiérarchie de traitement d'une part entre sens littéral et sens implicité, et d'autre part entre aspects vériconditionnels et non vériconditionnels de l'énoncé. En effet, si on admet qu'il faut calculer le sens littéral d'un énoncé avant de calculer ses implicatures, alors les implicatures ne peuvent pas faire partie du sens conventionnel des expressions linguistiques. D'autre part, il se peut très bien qu'un énoncé soit vrai alors que ses implicatures sont fausses. Si le locuteur affirme que *Anne a trois enfants*, alors qu'elle en a quatre, son énoncé n'est pas faux, mais son implicature conversationnelle (Anne a seulement trois enfants et pas plus) est fausse. En fait, ce critère est circulaire : les implicatures conversationnelles sont par définition non conventionnelles. De plus, si l'on pouvait déterminer intuitivement ce qui est conventionnel de ce qui ne l'est pas, on n'aurait plus besoin de ce critère.

1.4.5. Dépendance de l'énonciation

Ce critère n'est généralement pas discuté, mais il est cohérent avec le critère de la non-conventionnalité des implicatures conversationnelles. Si en effet une implicature conversationnelle ne fait pas partie du sens conventionnel de l'énoncé, et *a fortiori* de ce qui est dit, il en découle qu'elle ne peut être

déclenchée que par le fait d'énoncer telle expression avec tel sens. Cela dit, cette observation a un effet pernicieux : si les implicatures conversationnelles sont le fait du dire plutôt que du dit, il faudrait, pour que le critère soit utilisable, connaître la solution à l'avance, à savoir connaître l'ensemble des implicatures conversationnelles d'une expression indépendamment de son énonciation; mais alors le critère serait non pertinent.

1.4.6. Indétermination

Le meilleur exemple d'implicature conversationnelle indéterminée est celui des **métaphores**. Dans certaines métaphores en effet, l'implicature conversationnelle est plutôt plus que moins déterminée, alors que dans d'autres, elle est plutôt moins que plus déterminée. La variation dans la détermination des implicatures conversationnelles dépend en fait du degré de figement de la métaphore. Plus une métaphore est figée, et plus ses implicatures sont déterminées; moins une métaphore est figée (i.e. plus elle est est créative), et plus ses implicatures sont indéterminées.

Comparons à cet effet les deux métaphores suivantes :

(20) Cette chambre est une porcherie.
(21) Max est un bulldozer.

Les implicatures de (20) et (21) sont respectivement :

(22) Cette chambre est dans un état tel qu'elle ressemble à une porcherie.
(23) Max est solide, robuste, fiable, une personne que rien n'arrête, etc.

Il est relativement simple de déterminer la ou les implicatures de (20). En revanche, la dépendance contextuelle de (21) est beaucoup plus grande. Selon que l'on parle positivement ou négativement de Max, les implicatures inférables de (21) ne sont pas les mêmes. De plus, rien n'interdit de considérer que la liste donnée en (23) soit exhaustive, et épuise la pensée, complexe, que voulait communiquer le locuteur. On consultera sur le problème de la métaphore le chapitre 15.

On constate donc que les critères proposés par Grice ne sont ni des conditions nécessaires ni des conditions suffisantes pour la détermination du caractère conversationnel d'une implicature.

La *calculabilité* est certainement une condition nécessaire, bien que non suffisante, mais elle est trivialement nécessaire. La *non-détachabilité* n'est pas une condition nécessaire des implicatures conversationnelles : rien n'interdit de penser que dans une langue naturelle deux unités lexicales diffèrent en ce que l'une annule l'implicature conversationnelle associée à l'autre. Si l'*annulabilité* est une condition nécessaire des implicatures conversationnelles, elle n'en constitue pas pour autant une propriété qualitative : plus l'implicature est généralisée (i.e. plus elle est figée), plus il est difficile de l'annuler. Quant aux autres critères, nous avons vu qu'ils étaient ou trivialement impliqués par la définition des implicatures conversationnelles, ou circulaires dans leur définition. La notion d'implicature conversationnelle est donc une notion aux contours relativement flous.

2. PRESUPPOSITIONS ET IMPLICATURES

La notion d'*implicature conventionnelle* a été le parent pauvre de la pragmatique, et il a fallu l'important article de Karttunen et Peters (1979) pour lui donner droit de cité dans la littérature pragmatique. Cet article est original dans la mesure où :

(i) il tente de montrer qu'un grand nombre de phénomènes regroupés dans la catégorie générale des présuppositions sont en fait des cas classiques d'implicatures, soit conventionnelles, soit conversationnelles;

(ii) il intègre l'analyse des implicatures conventionnelles dans le cadre d'une sémantique formelle, la sémantique de Montague, et plus spécifiquement la version qu'en a donnée Montague dans *A Proper Treatment of Quantification* (*PTQ*) (cf. Montague 1974 pour ses principaux travaux, Dowty, Wall et Peters 1981 pour une introduction très complète à *PTQ*, et Galmiche 1991 pour une première introduction en français).

Dans ce paragraphe, nous n'aborderons que deux points : d'une part, l'analyse de cas de présuppositions comme implicatures conversationnelles particulières, et d'autre part l'analyse de cas de présuppositions comme implicatures conventionnelles.

2.1. PRESUPPOSITION ET IMPLICATURE CONVERSATIONNELLE PARTICULIERE

Le premier cas de figure examiné par Karttunen et Peters est celui des phrases conditionnelles, et plus spécifiquement des **conditionnelles contrefactuelles**. L'une des nombreuses analyses qui en a été faite (cf. Lakoff 1972a, et Jayez et Reboul 1990 pour une synthèse) consiste à dire que les conditionnelles contrefactuelles présupposent la fausseté de leur antécédent.

Ainsi, l'énoncé (24) présuppose qu'il ne pleut pas dehors :

(24) S'il pleuvait dehors, le bruit de la pluie sur le toit étoufferait nos voix.

On remarquera ici que si la phrase entière est vraie, elle suppose, pour des raisons qui ne sont pas de nature logique, que l'antécédent est faux : l'interlocuteur, en entendant distinctement le locuteur, en conclut la fausseté de l'antécédent. Remarquons également qu'il serait inconcevable, toujours pour des raisons pragmatiques, d'imaginer une situation dans laquelle l'antécédent serait vrai et le conséquent faux. En bref, les raisons qui nous permettent de donner une analyse strictement véríconditionnelle ou sémantique des conditionnelles contrefactuelles ne semblent pas suffisantes, puisque l'on peut en donner une interprétation pragmatique.

Mais il y a mieux : certaines conditionnelles contrefactuelles s'interprètent nécessairement comme ayant l'antécédent vrai, comme le montre l'exemple (25) :

(25) Si Marie était allergique à la pénicilline, elle aurait exactement les symptômes qu'elle montre.

Ici, l'interlocuteur conclut que Marie est allergique à la pénicilline.

On ne peut donc envisager sérieusement la règle “une conditionnelle contrefactuelle de forme logique *si P, Q* présuppose la fausseté de *P*”. Si cette règle est fausse, ce n’est pas simplement parce que les conditionnelles contrefactuelles n’ont pas les propriétés qu’on leur a attribuées, mais plutôt parce que la fausseté de leur antécédent n’est pas présupposée, mais implicitée. En d’autres termes, les conditionnelles contrefactuelles constituent autant de cas d’**implicatures conversationnelles particulières** qui nécessitent à la fois le recours au contexte et aux maximes conversationnelles. Les maximes auxquelles il sera fait référence ici sont la maxime de qualité ou de véridicité (“n’affirmez pas ce que vous croyez être faux”) et la maxime de pertinence (“soyez pertinent”).

2.2. PRESUPPOSITION ET IMPLICATURE CONVENTIONNELLE

L’hypothèse de Karttunen et Peters est qu’un grand nombre de cas de présuppositions sont en fait des *implicatures conventionnelles*. Parmi les exemples les plus significatifs, il y a les opérateurs *seulement, même, aussi*, les verbes factifs *oublier, réaliser*, les verbes implicatifs *réussir*, *échouer* et enfin les constructions clivées ou pseudo-clivées. Nous n’allons ici discuter que le cas de l’opérateur *même*.

2.2.1. L’analyse de *même*

Il a été noté que *même* ne joue aucun rôle dans la détermination des conditions de vérité de l’énoncé. En d’autres termes, les conditions de vérité de (26) sont exactement les mêmes que celles de (27) : ces deux phrases sont vraies si et seulement s’il est vrai que Bill aime Marie :

(26) Même Bill aime Marie.
(27) Bill aime Marie.

Cela dit, si *même* ne joue aucun rôle dans les conditions de vérité de (26), cela ne signifie pas pour autant qu’il n’apporte aucune contribution au sens de l’énoncé. En effet, à partir de (26), on sera autorisé à inférer (28), ce que ne permet pas (27) :

(28) a. D’autres personnes que Bill aiment Marie.
b. Parmi ces personnes, Bill est le moins susceptible de l’aimer.

Il faut noter ici que pour Karttunen et Peters, le locuteur de (26) s’engage vis-à-vis de (28) autant qu’il s’engage vis-à-vis de (27). Mais l’importance de ces deux types d’informations n’est pas la même. En effet, les réfutations de (28), qui concernent *même*, seront plus douces que les réfutations de (27) qui est une partie du sens de (26).

Le point important est que la différence entre (26) et (27) est celle qui existe entre ce qui est **dit** et ce qui est **implicité** : en d’autres termes, le locuteur de (26) dit qu’il est vrai que Bill aime Marie, et implicite que d’autres que Bill aiment Marie et qu’on aurait pu s’attendre à ce que Bill ne l’aime pas. De plus, ces implicatures sont **conventionnelles** : d’une part elles ne peuvent être attribuées à quelque principe conversationnel ou à

quelque contexte d'énonciation que ce soit, et elles sont déclenchées par la présence de *même* dans l'énoncé; d'autre part, elles ne peuvent pas être annulées sans produire un énoncé contradictoire, comme le montre (29) :

(29) ? Même Bill aime Marie, mais personne d'autre ne l'aime.

Un des problèmes que résolvent Karttunen et Peters est le **problème de la projection**, à savoir du traitement des présuppositions (ou des implicatures conventionnelles) dans les phrases complexes (cf. chapitre 8, § 4.2.). Prenons le cas d'un verbe factif comme *remarquer* et de la construction conditionnelle :

(30) Je viens de remarquer que même Bill aime Marie.
(31) Si même Bill aime Marie, alors tout va bien.

La phrase (30) dit que le locuteur a remarqué que Bill aime Marie, mais ne signifie pas que le locuteur a remarqué que d'autres que Bill aiment Marie ou que Bill était la personne la moins susceptible de l'aimer. En d'autres termes, d'un point de vue véríconditionnel, le sens de *remarquer* ne s'applique qu'à la proposition qui détermine les conditions de vérité de *même Bill aime Marie*, à savoir *Bill aime Marie*. Mais il y a plus. Le locuteur de (30) s'engage sur la vérité de (28) de la même façon que le locuteur de (26) le fait : les implicatures conventionnelles de la phrase complétive sont donc **héritées** (*inherited*) par la phrase complexe. Le même type d'analyse s'applique à la phrase conditionnelle (31). Ici, le locuteur ne s'engage pas sur la vérité de (27) : il ne sait pas si la proposition "Bill aime Marie" est vraie. Mais il s'engage sur la vérité de (28) au sens où le locuteur de (26) s'y engage.

2.2.2. Implicatures conventionnelles et présuppositions pragmatiques

L'analyse que font Karttunen et Peters de la notion d'implicature conventionnelle se situe dans le cadre d'une théorie formelle : la sémantique de Montague (les observations informelles formulées en 2.2.1. sont traduites dans la logique intensionnelle de *A Proper Treatment of Quantification*, cf. Montague 1974). Mais ils tentent en plus de leur attribuer une explication fonctionnelle. C'est ici que leurs intuitions rejoignent celles de Stalnaker sur la notion de *présupposition pragmatique*, et que la théorie gricéenne des implicatures est explicitement dépendante de la notion de **connaissance commune**.

Leur hypothèse est qu'à chaque moment de la conversation, un ensemble de propositions est tenu par les participants de la conversation pour vrai, par exemple en fonction de ce qui a été dit dans la conversation jusque là. Cet ensemble de propositions constitue le **fond commun** de la conversation (*common ground*). De plus, ils supposent que dans une conversation coopérative, une phrase ne peut être énoncée que si elle n'implique pas conventionnellement des propositions qui pourraient être sujettes à **discussion** à ce point de la conversation. Et comme les propositions les moins sujettes à discussion sont justement celles qui appartiennent au fond commun de la conversation, on peut en conclure que chaque implicature conventionnelle appartient au fond commun de la conversation. En d'autres termes, les **implicatures conventionnelles**

correspondent, du point de vue de leur fonction, à ce qui a été appelé **présuppositions pragmatiques** (cf. Stalnaker 1977, Gazdar 1979).

Si Karttunen et Peters ont pu montrer que du point de vue des propriétés linguistiques, un grand nombre de présuppositions sémantiques sont en fait des implicatures conventionnelles, ils montrent ici que, du point de vue fonctionnel, la notion d'implicature conventionnelle recoupe entièrement celle de présupposition pragmatique. Plutôt donc de continuer à distinguer deux types de présuppositions, les présuppositions sémantiques et les présuppositions pragmatiques, il est préférable de recourir à une notion non vériconditionnelle et pragmatique, celle d'implicature conventionnelle.

2.2.3. Négation ordinaire et négation contradictoire

Pour séduisante qu'elle puisse paraître, l'analyse de Karttunen et Peters ne résout pas tous les problèmes liés à la notion de présupposition, et notamment le statut de la négation. Nous avons vu au chapitre 8 que l'un des problèmes posés par la notion de *présupposition sémantique* est la quasi-obligation de concevoir deux négations, une **négation interne**, n'attaquant pas les présuppositions, et une **négation externe**, attaquant les présuppositions. Nous avons qualifié les théories qui conduisent à la reconnaissance de deux négations *théories de l'ambiguïté*, et nous les avons opposées aux *théories de l'univocité*. Qu'en est-il de l'approche des présuppositions comme implicatures conventionnelles au regard de la négation ? Karttunen et Peters reconnaissent que certains énoncés, où la seconde partie nie l'implicature conventionnelle de la première, ne sont pas contradictoires :

(32) a. Jean n'a pas manqué de venir. En fait il n'était pas supposé venir du tout.
b. Bill n'a pas déjà oublié qu'aujourd'hui c'est vendredi, parce qu'aujourd'hui c'est jeudi.
c. Marie n'est pas aussi malade. Personne d'autre que Marie n'est malade.

Leur solution consiste à distinguer deux types de négations, qu'ils appellent la **négation ordinaire** (correspondant à la *négation interne*) d'une part, et la **négation contradictoire** (correspondant à la *négation externe*) d'autre part. La négation contradictoire se caractérise principalement en ce qu'elle touche non seulement ce qui est dit, mais également ce qui est conventionnellement implicité, alors que la négation ordinaire n'affecte que ce qui est dit, et pas les implicatures conventionnelles.

Si ϕ est une phrase affirmative dont le sens est représenté par $<\phi^e; \phi^i>$, où ϕ^e est l'extension de ϕ (ce qui est dit par ϕ) et ϕ^i les implicatures conventionnelles de ϕ, alors les deux négations peuvent se définir de la manière suivante :

(33) a. négation ordinaire de ϕ : $<\neg\phi^e; \phi^i>$
b. négation contradictoire de ϕ : $<\neg[\phi^e \wedge \phi^i]; [\phi^i \vee \neg\phi^i]>$

En d'autres termes, la négation ordinaire ne fait que nier l'*explicitation* de la proposition ϕ, alors que la négation contradictoire se comprend comme niant d'une part la conjonction de l'explicitation et de l'implicature, et laissant ouverte la possibilité de la négation de l'implicature conventionnelle.

On voit donc que la solution de Karttunen et Peters est plus une solution technique qu'un traitement de fond aux problèmes posés par les notions de présupposition sémantique et de présupposition pragmatique. Nous allons examiner maintenant une approche alternative, dans le même cadre théorique, approche qui a l'avantage de mettre en relation l'ensemble des phénomènes inférentiels, qu'ils soient sémantiques (i.e. vériconditionnels) ou pragmatiques (i.e. non vériconditionnels). C'est l'approche de Gazdar, formulée dans sa thèse (cf. Gazdar 1977) et reprise dans Gazdar (1979).

3. IMPLICATURES QUANTITATIVES GENERALISEES

L'un des problèmes constants de la littérature pragmatique sur les présuppositions et les implicatures est la question de leur **annulabilité**. L'une des solutions les plus intéressantes à ce problème a été proposée par Gazdar (1979), qui propose une hiérarchie entre types d'inférences pragmatiques. L'idée est que les implicatures et les présuppositions, mais non les implications, peuvent être **contextuellement annulées**. Cela dit, pour déterminer la possibilité de l'annulation, il faut décider d'un ordre d'application des inférences pragmatiques. La hiérarchie proposée est la suivante (cf. Levinson 1983, 213) :

Ordre d'application des inférences pragmatiques
1. les implications de la phrase énoncée *P*
2. les implicatures clausales de *P*
3. les implicatures scalaires de *P*
4. les présuppositions de *P*.

En d'autres termes, les premières inférences tirées d'une phrase *P* sont ses implications, ensuite ses implicatures et enfin ses présuppositions. Les implications n'étant pas annulables, ce sont les implicatures et les présuppositions qui seront annulées lorsqu'elles contredisent une proposition quelconque appartenant au fond commun de la conversation, et notamment une implication. Nous reviendrons sur ces cas de figure plus loin.

3.1. IMPLICATURES GENERALISEES, IMPLICATURES POTENTIELLES ET PRESUPPOSITIONS

La notion centrale de Gazdar est celle d'*implicature généralisée*, qui correspond à un sous-ensemble des implicatures conversationnelles. Ces implicatures sont conversationnelles dans la mesure où elles sont déclenchées par une maxime conversationnelle. Ce sont essentiellement les maximes de **qualité** et de **quantité** qui sont utilisées par Gazdar. De plus, nous verrons que son approche nécessite la distinction entre deux types d'implicatures : les **implicatures potentielles** ou *im-plicatures*, qui sont calculables indépendamment du contexte, et les **implicatures actuelles**, qui sont le résultat de l'interaction du contexte et de la phrase énoncée. Ce même principe vaut pour les faits de présuppositions et l'on distinguera à ce titre

les présuppositions potentielles (ou *pré-suppositions*) des présuppositions actuelles.

3.1.1. Implicatures qualitatives et quantitatives

La première maxime de qualité ("ne dites pas ce que vous croyez être faux") est reformulée par Gazdar (1979, 46) de la manière suivante :

> **Qualité**
> Ne dites que ce que vous savez.

La conséquence de cette reformulation est que l'énonciation d'un acte de d'assertion produit automatiquement une **implicature qualitative** (*quality implicature*) :

> **Implicature qualitative**
> L'énonciation de ϕ par un locuteur *L* implicite $K\phi$ (où $K\phi$ se lit "*L* sait que ϕ").

Ainsi, les conditions de félicité d'un acte illocutionnaire d'assertion (cf. chapitre 1) ne seraient qu'un cas particulier d'implicatures, à savoir les implicatures conversationnelles qualitatives.

> N.B. Nous avons vu au chapitre 7 (§ 2.2.1.) que Grice refusait de considérer les conditions de félicité des assertions comme des implicatures conversationnelles. Pour lui, si *L* dit *P* sur le mode de l'assertion, il n'implicite par pour autant, au sens que Grice donne à *impliciter*, que *L* sait ou croit que *P*. Le coup de force de Gazdar s'explique ici par la volonté de formaliser les implicatures et par le recours, nécessaire dans le cadre de la sémantique de Montague, à la logique intensionnelle. Le fait de recourir à des opérateurs épistémique comme *K* (pour "savoir") en est une trace manifeste.

Le recours aux **maximes de quantité** ("donnez autant d'information qu'il est requis" et "ne donnez pas plus d'information qu'il n'est requis") a permis de formuler une solution générale au problème suivant. Dans les exemples (34)-(38), les phrases-b sont des implicatures des phrases-a, les phrases-c contiennent une proposition qui annule l'implicature et les phrases-d impliquent les phrases-a, mais sont inconsistantes avec leurs implicatures (phrases-b) :

(34) a. Quelques garçons étaient à la réception.
b. Tous les garçons n'étaient pas à la réception.
c. Quelques garçons, et en fait tous, étaient à la réception.
d. Tous les garçons étaient à la réception.

(35) a. Marie a essayé d'encaisser un chèque.
b. Marie n'a pas réussi à encaisser un chèque.
c. Marie a essayé, et en fait réussi, à encaisser un chèque.
d. Marie a réussi à encaisser un chèque.

(36) a. Je crois qu'il est malade.
b. Je ne sais pas qu'il est malade.
c. Je crois, et en fait je sais, qu'il est malade.
d. Je sais qu'il est malade.

(37) a. Si Jean me voit, il le dira à Marie.
b. Je ne sais pas si Jean me verra.
c. Si Jean me voit, et je sais qu'il me verra, il le dira à Marie.
d. Puisque Jean me verra, il le dira à Marie.

(38) a. Ma sœur est ou bien dans la salle de bain ou bien dans la cuisine.
b. Je ne sais pas que ma sœur est dans la salle de bain et je ne sais pas qu'elle est dans la cuisine.
c. Ma sœur est ou bien dans la salle de bain, ou bien dans le cuisine, et je sais où.
d. Je sais que ma sœur est dans la salle de bain.
d'. Je sais que ma sœur est dans la cuisine.

La **généralisation** que propose Gazdar est la suivante : quiconque énonce une phrase-a et qui aurait la possibilité d'énoncer une phrase-d a été moins informatif qu'il n'aurait pu l'être, étant donné que la phrase-d est plus forte que la phrase-a. Si le locuteur est coopératif et observe les maximes de quantité, alors énoncer une phrase-a revient à impliciter la négation de la phrase-d. En d'autres termes, *la négation d'une phrase-d est une implicature quantitative généralisée d'une phrase-a*. Ainsi, *Tous les garçons n'étaient pas à la réception* est une implicature quantitative généralisée de *Quelques garçons étaient à la réception.*

3.1.2. Implicatures potentielles et actuelles, présuppositions potentielles et actuelles

Gazdar introduit, à la fois pour les implicatures et les présuppositions, une distinction entre inférence potentielle et inférence actuelle. Une **implicature potentielle**, ou *im-plicature*, correspond à l'implicature qu'une phrase pourrait communiquer avant l'annulation contextuelle. En d'autres termes, les phénomènes d'annulation d'implicature, de même que les phénomènes d'annulation de présupposition, ne sont pas envisagés comme des contre-exemples à la définition des implicatures et des présuppositions, mais sont au contraire définis comme des processus contextuels. Ainsi, la description linguistique doit prévoir l'ensemble des implicatures potentielles et des présuppositions potentielles (ou *pré-suppositions*), et également un certain nombre de contraintes bloquant la dérivation des implicatures potentielles et des présuppositions potentielles. Les conditions de passage d'une implicature ou d'une présupposition potentielle au statut d'implicature ou de présupposition actuelle ne sont pas déterminées ici par une série de contraintes linguistiques (associées à des unités lexicales à fonction de *trous*, *bouchons* ou *filtres*, comme chez Karttunen 1973, cf. ici-même, chapitre 8, § 4.2), mais à des conditions pragmatiques précises. Pour qu'une inférence pragmatique ne soit pas annulée (i.e. une *im-plicature* ou une *pré-supposition*), il faut qu'elle soit **consistante** avec les propositions qui constituent le contexte. Celui-ci est défini comme l'ensemble des propositions acceptées par les participants comme non discutables, i.e. non sujettes à réfutation.

Examinons le cas de l'**annulation des présuppositions**, telle qu'elle apparaît dans l'exemple (39) :

(39) Jean ne regrette pas d'avoir échoué, puisqu'il a réussi.

(39) implique (40), implication qui sera ajoutée au contexte avant la présupposition potentielle (41) :

(40) Jean a réussi.
(41) Jean a échoué.

Comme (41) est inconsistant par rapport à (40), et que (40) a été obligatoirement ajouté au contexte en tant qu'implication, il s'ensuit que la *pré-supposition* (41) ne sera pas et ne pourra pas être ajoutée au contexte. Le processus d'annulation est donc simplement expliqué par l'ordre de déclenchement des inférences pragmatiques.

Pour expliquer le processus d'annulation des implicatures quantitatives des phrases-b en (34)-(38), il nous faut donner une définition précise à deux notions qui interviennent dans la hiérarchie des inférences pragmatiques, i.e. les notions d'*implicature scalaire* et d'*implicature clausale.*

3.2. IMPLICATURES SCALAIRES ET IMPLICATURES CLAUSALES

Les implicatures scalaires sont associées aux prédicats scalaires, alors que les implicatures clausales (*clausal implicatures*) sont associées aux connecteurs logiques *si* et *ou.*

3.2.1. Echelles quantitatives et implicatures scalaires

La notion centrale est celle d'*échelle quantitative*. On en donnera la définition suivante (d'après Horn 1972, Gazdar 1979 et Levinson 1983) :

Echelle quantitative
Une échelle quantitative est un ensemble ordonné de prédicats $<e_1, e_2, e_3, \ldots e_n>$ tel que, si *A* est un cadre syntaxique et $A(e_i)$ une phrase bien formée, $A(e_1)$ implique $A(e_2)$, $A(e_2)$ implique $A(e_3)$, mais non l'inverse.

On peut donner les exemples suivants d'échelles quantitatives :

(42) <tous, la plupart, beaucoup, quelques, peu,…>
<aucun, pas tous>
<certain, probable, possible>
<toujours, souvent, quelques fois>
<et, ou>
<n,…, 5, 4, 3, 2, 1>
<excellent, bon>
<bouillant, chaud>
<froid, frais>
etc.

Par exemple, on admettra que si le café est bouillant, alors le café est chaud, mais pas l'inverse; de même, s'il est certain qu'il pleuvra, alors il est probable qu'il pleuvra, mais pas l'inverse. C'est donc la notion d'implication qui est à la base des échelles quantitatives. D'une manière générale, on dira que dans une échelle quantitative, les prédicats sont **inférieurement liés** (*lower-bound*) par implication.

On peut maintenant définir l'*implicature scalaire* (cf. Levinson 1983, 133, d'après Gazdar 1979, 58) :

Implicature scalaire
Soit une échelle $<e_1, e_2, e_3 \ldots e_n>$. Si un locuteur asserte $A(e_2)$, alors il implicite $\neg A(e_1)$, s'il asserte $A(e_3)$, il implicite $\neg A(e_2)$ et $\neg A(e_1)$, et en général, s'il asserte $A(e_n)$, il implicite $\neg A(e_{n-1})$, $\neg A(e_{n-2})$ et ainsi jusqu'à $\neg A(e_1)$.

Reprenons les phrases (34) pour expliquer la notion d'implicature scalaire□

(34) a. Quelques garçons étaient à la réception.
b. Tous les garçons n'étaient pas à la réception.
c. Quelques garçons, et en fait tous, étaient à la réception.
d. Tous les garçons étaient à la réception.

Nous avons vu que (34a) a pour implicature quantitative (34b), et que (34d) implique (34a). Du point de vue quantitatif, *tous* et *quelques* appartiennent à une même échelle, *tous* étant supérieur à *quelques* dans cette échelle, à cause de la relation d'implication qui va de *tous* à *quelques*. Si *tous* et *quelques* appartiennent à la même échelle quantitative, alors on peut prévoir que l'énonciation de *quelques X* produise l'implicature conversationnelle *pas tous les X*□en effet, si les prédicats d'une échelle sont inférieurement liés par implication, il sont **supérieurement liés par implicature**. En d'autres termes, (34a) implicite quantitativement (34b).

Il reste à expliquer la possibilité de (34c). Comment se fait-il, en effet, que cette phrase, qui annule l'implicature potentielle associée à *quelques*, ne soit pas considérée comme contradictoire ? Comment d'autre part expliquer la possibilité même d'une telle annulation□La réponse à ces deux questions passe par la notion d'implicature potentielle, ou *im-plicature*, et par le recours à la relation d'ordre entre les inférences pragmatiques. (34c) implique (34d), et cette implication est incompatible avec l'implicature scalaire (34b). Comme l'ordre d'application des inférences prévoit que d'abord les implications sont ajoutées au contexte, et seulement ensuite les implicatures, on comprend que l'implicature potentielle soit bloquée par l'implication. Le processus pour expliquer l'annulation des implicatures scalaires est donc le même que celui expliquant l'annulation des présuppositions.

3.2.2. Implicatures clausales

L'explication en termes d'implicature scalaire ne permet pas d'expliquer les exemples d'implicatures quantitatives liées aux connecteurs, comme en (37) et en (38) :

(37) a.Si Jean me voit, il le dira à Marie.
b. Je ne sais pas si Jean me verra.
c. Si Jean me voit, et je sais qu'il me verra, il le dira à Marie.
d. Puisque Jean me verra, il le dira à Marie.

(38) a. Ma soeur est ou bien dans la salle de bain ou bien dans la cuisine.

b. Je ne sais pas que ma soeur est dans la salle de bain et je ne sais pas qu'elle est dans la cuisine.
c. Ma soeur est ou bien dans la salle de bain, ou bien dans le cuisine, et je sais où.
d. Je sais que ma soeur est dans la salle de bain.
d'. Je sais que ma soeur est dans la cuisine.

Nous avons vu que *ou* appartient à l'échelle quantitative <*et, ou*>, d'où nous pouvons inférer par implicature scalaire son interprétation exclusive (cf. ici-même, chapitre 6, § 3.3.2). Mais une telle procédure n'explique pas pour autant le fait pertinent que le locuteur ne sait pas où se trouve sa soeur, ce qui est communiqué par l'implicature (38b). Cette implicature n'est donc pas scalaire : elle est dite *clausale*, car liée au type de phrase ou de construction syntaxique qui la déclenche. En (37), l'interprétation en termes d'implicature scalaire supposerait l'existence de l'échelle quantitative <*puisque, si*>, qui ne peut être motivée en termes vériconditionnels. Si donc (37a) implicite (37b), c'est qu'un type différent d'implicature quantitative est en cause : l'**implicature clausale**. La définition d'une implicature clausale est la suivante (cf. Gazdar 1979, 59, Levinson 1983, 136) :

Implicature clausale
Soit p une phrase complexe, qui contient une phrase enchâssée q, telle que p n'implique ni ne présuppose q. Soit r une expression alternative à p contenant q, telle que r implique ou présuppose q. On dira qu'en assertant p plutôt que r, le locuteur implicite qu'il ne sait pas si q est vraie ou fausse, et qu'il implicite $Pq \wedge P\neg q$ ("il est possible que q et il est possible que *non-q*")

L'intuition que traduit cette définition est la suivante : si une expression linguistique quelconque n'engage pas le locuteur à la vérité d'une proposition enchâssée, et s'il existe une expression plus forte qui l'engagerait, alors l'énonciation de l'expression la plus faible implicite clausalement que le locuteur ne sait pas si la proposition enchâssée est vraie ou fausse. Un exemple très simple expliquera ce phénomène :

(43) Je crois que Marie est sortie.
(44) Je sais que Marie est sortie.

(44) implique et présuppose que Marie est sortie. (43) n'implique ni ne présuppose que Marie est sortie. Si donc le locuteur choisit (43) à la place de (44), c'est qu'il ne sait pas si la proposition "Marie est sortie" est vraie ou est fausse.

Comment la définition de l'implicature clausale permet-elle d'expliquer les implicatures quantitatives (37b) et (38b), ainsi que le caractère non contradictoire de (37c) et (38c), dans lesquels l'implicature clausale est suspendue ? Pour répondre à ces questions, il faut admettre que les connecteurs *si* et *ou* ont une forme plus forte, respectivement *puisque* et *et*. Si le locuteur respecte la maxime de quantité, cela signifie qu'il ne peut énoncer la forme la plus forte, et donc qu'il ne peut s'engager sur la vérité de la proposition conditionnelle ou sur l'une des propositions de la disjonction. On peut ainsi, plus formellement, formuler les implicatures clausales des connecteurs *si* et *ou* :

Implicatures clausales de *si* et de *ou*
Les connecteurs logiques *si* et *ou* impliquent clausalement l'ensemble des propositions {Pp, P¬p, Pq, P¬q}.

En d'autres termes, le locuteur qui asserte *si p, q*, ne peut à la fois s'engager sur la vérité de *p* et sur la vérité de *q* : cela signifie qu'il est possible que *p* soit vraie, ou qu'il est possible que *p* soit fausse, ou qu'il est possible que *q* soit vraie, ou qu'il est possible que *q* soit fausse. Le même résultat vaut pour le connecteur *ou*. Pour résumer, la relation entre formes fortes, formes faibles et implicatures quantitatives, on peut dresser le tableau suivant :

forme forte	.i.forme faible	implicature scalaire	implicature clausale
p et q	*p ou q*	K¬(p ∧ q)	{Pp, P¬p, Pq, P¬q}
p, puisque q	*si p, q*	ø	{Pp, P¬p, Pq, P¬q}

Figure 4

La possibilité de (37c) et (38c) s'explique maintenant de la manière suivante. (37c) et (38c) impliquent respectivement (37d) et (38d-d'). Comme les phrases-d sont plus fortes que les phrases-a, et qu'elles impliquent respectivement qu'il est vrai que Jean me verra et qu'il est vrai que ma soeur est dans la salle de bains ou qu'il est vrai que ma soeur est dans la cuisine, on peut en déduire, suivant le principe de l'implicature clausale, que le locuteur ne sait pas que Jean le verra et qu'il ne sait pas que sa soeur est dans la salle de bain ou qu'il ne sait pas qu'elle est dans la cuisine. Mais ces inférences sont des implicatures, et en tant que telles, elles peuvent être annulées. Si donc elles sont annulables sans que l'énoncé soit inconsistant ou contradictoire, c'est qu'elles sont dérivées après les implications. Seules les implications sont donc ajoutées au contexte, les implicatures potentielles de la phrase conditionnelle ou de la phrase disjonctive étant suspendues.

Nous avons examiné ici une approche très complète des phénomènes d'implicature quantitative, qui règle du même coup le problème des présuppositions, de leur annulabilité et de leur projection. Nous allons maintenant présenter une approche de même orientation, qui vise à simplifier et à systématiser le nombre et la fonction des maximes conversationnelles. Ses représentants principaux sont Horn et Levinson.

4. DES MAXIMES AUX PRINCIPES

Nous avons vu au paragraphe précédent que les maximes conversationnelles utilisées dans le calcul des implicatures conversationnelles généralisées se limitaient aux maximes de quantité, dont l'observation supposée donne lieu aux implicatures quantitatives généralisées. Depuis les travaux de Gazdar, un certain nombre de pragmaticiens ont cherché soit à réduire le nombre des maximes conversationnelles, soit à les expliquer à partir de principes communicationnels plus généraux. Nous donnerons un aperçu rapide de deux orientations de ce types : celles de Horn et de Levinson.

N.B. Pour être complet, le tableau devrait inclure les travaux de Sperber et Wilson sur la pertinence (cf. Sperber et Wilson 1986a et 1989). En fait, nous traitons dans d'autres chapitres de la théorie de la pertinence, et notamment de la transformation du principe de coopération et des maximes conversationnelles en un seul principe à la base de la communication verbale, le principe de pertinence. Cf. les chapitres 2, 3, 4, 6 et 15. On trouvera une présentation complète de ces approches, ainsi qu'un prolongement dans le cadre de la théorie de la pertinence, dans Carston (1990).

4.1. PRINCIPE-Q ET PRINCIPE-R

Horn (1984 et 1988) a proposé de regrouper les maximes conversationnelles en deux principes antinomiques : un principe basé sur le locuteur, le *principe-R*, ou principe de minimisation des formes linguistiques (correspondant à un principe du moindre effort) d'une part; et un principe basé sur l'interlocuteur, le *principe-Q*, ou principe de maximisation du contenu informatif (correspondant aux maximes de quantité de Grice) d'autre part.

N.B. Les symboles *R* et *Q* désignent respectivement la maxime de Relation (ou de pertinence) et la maxime de Quantité de Grice.

Horn (1988) résume ces deux principes de la manière suivante :

LE PRINCIPE-Q	LE PRINCIPE-R
Faites que votre contribution soit suffisante; dites autant que vous le pouvez (étant donné R)	*Faites que votre contribution soit nécessaire; ne dites pas plus que vous ne le devez (étant donné Q)*
Principe de lien inférieur, induisant des implicatures supérieurement liées Rassemble la 1ère maxime de quantité de Grice ("soyez informatif") et les sous-maximes de manière "évitez les ambiguïtés" et "évitez les obscurités" Exemple type : les implicatures scalaires	Principe de lien supérieur, induisant des implicatures inférieurement liées Rassemble la maxime de relation de Grice ("soyez pertinent"), la 2e maxime de quantité ("ne donnez pas plus d'information qu'il n'est requis") et la sous-maxime de manière "évitez la prolixité" Exemple type : les actes de langage indirects

Figure 5

Parmi les facteurs déterminant la relation de force entre le principe-R et le principe-Q et les inférences qui en découlent, on notera le fait de pouvoir disposer d'une échelle quantitative tendant à renforcer les schémas inférentiels gouvernés par le principe-Q ou de stéréotypes particuliers renforçant les inférences gouvernées par le principe-R (cf. § 4.2).

4.2. PRINCIPE-I ET PRINCIPE-Q

Un développement parallèle des maximes gricéennes est dû à Levinson (cf. Atlas et Levinson 1981, Levinson 1987); son point de départ est constitué par l'observation du conflit entre deux types d'implicatures : les implicatures quantitatives (scalaires ou clausales), ou *implicatures-Q*, et les implicatures

informatives, ou *implicatures-I*. Nous avons vu au paragraphe 3 que les implicatures-Q supposaient que le locuteur a donné l'information la plus forte. Or il semble exister un grand nombre de situations dans lesquelles l'implicature quantitative est déclenchée sur la base du fait que le locuteur a donné l'information la plus faible. D'une manière plus précise, Levinson (1987, 65) définit de la manière suivante les implicatures-I :

> **Implicatures-I**
> Soit une forme faible *f* et une forme forte *F* appartenant à un même domaine sémantique, telles que *A(F)* implique *A(f)*. Si le locuteur asserte *A(f)*, alors il implicite la proposition plus forte *A(F)*, à condition qu'elle soit compatible avec ce qui est tenu pour vrai (i.e. ce qui appartient au fond commun de la conversation).

Les exemples d'implicatures-I sont les suivants (les phrases-a décrivent les déclencheurs, et les phrases-b, -c, etc. les implicatures-I) :

(45) *Renforcement des conjonctions* (*conjunction buttressing*) (Atlas et Levinson 1987)
a. Max tourna la clé et le moteur démarra.
b. Max tourna la clé et ensuite le moteur démarra.
c. Max tourna la clé et à cause de cela le moteur démarra.
d. Max tourna la clé pour que le moteur démarre.

(46) *Inférence invitée* (Geiss et Zwicky 1971)
a. Si tu tonds la pelouse, je te donnerai 50 francs.
b. Si et seulement si tu tonds la pelouse, je te donnerai 50 francs.

(47) *Pontage inférentiel* (Clark et Haviland 1977)
a. Max déballa le pique-nique. La bière était chaude.
b. La bière fait partie du pique-nique.

(48) *Structure d'appartenance catégorielle* (Sacks 1972)
a. Le bébé cria: la maman le prit dans ses bras.
b. La maman est la mère du bébé.

(49) *Inférence dirigée par un stéréotype* (Atlas et Levinson 1981)
a. Jean salua le professeur et ensuite il sourit.
b. Jean salua le professeur-mâle et ensuite Jean sourit.

(50) *Coréférence préférée* (Levinson 1987)
a. Jean entra et il s'assit.
b. Jean entra et Jean s'assit.

En (45), le stéréotype associé à *professeur* est que ce nom désigne une personne de sexe mâle (pour des raisons autant linguistiques que sociologiques). En (50), l'interprétation préférentielle est celle qui assure une relation de coréférence entre *Jean* et *il*. L'interprétation non coréférentielle est certes toujours possible, mais reste le cas marqué. En disant que (49b) et (50b), de même que (45b-d), (46b), (47b), (48b), sont des *implicatures-I*, on veut dire que ces inférences sont automatiquement autorisés, sauf si elles sont contradictoires avec ce que l'on sait sur le monde.

Pour expliquer les implicatures-I, qui sont en conflit potentiel avec les implicatures-Q, il est nécessaire de disposer d'un principe, le principe-I, qui autorise l'enrichissement informatif provoqué par les implicatures-I. Le

dispositif proposé par Levinson est le suivant (cf. Atlas et Levinson 1981, Levinson 1987, 66) :

Maxime de relativité
(i) Ne vous souciez pas de dire ce qui n'est pas discutable.
(ii) Comprenez ce qui est dit comme consistant avec ce qui n'est pas discutable.

Convention de non-discutabilité
(i) Que des référents et des situations aient des propriétés stéréotypiques n'est pas discutable.
(ii) L'existence ou la réalité de ce dont une phrase parle (*is about*) n'est pas discutable.

Principe d'informativité
La meilleure interprétation d'un énoncé est l'interprétation la plus informative consistante avec ce qui n'est pas discutable.

Les implicatures-I et les implicatures-Q sont incompatibles entre elles : les implicatures-Q autorisent à conclure que le locuteur a donné l'information la plus forte, alors que les implicatures-I demandent de tirer plus que ce qui est dit par l'énoncé. Ce conflit est également à l'origine des principes-Q et -R de Horn, puisque le principe-Q explique les implicatures scalaires et clausales, et le principe-R les interprétations associées aux attentes stéréotypées. C'est la raison pour laquelle Levinson (1987, 67-8) oppose les deux principes-Q et -I, qu'il reformule de la manière suivante :

Principe-Q
1. *Maxime du locuteur*
"Faites que votre contribution soit aussi informative que le demandent les buts de l'échange conversationnel". Plus spécifiquement : ne faites pas une assertion qui est informativement plus faible que ce que permet votre connaissance du monde, à moins qu'une assertion plus forte ne contredise le principe-I.
2. *Corollaire de l'interlocuteur*
"Comprenez que le locuteur a fait l'assertion la plus forte consistante avec ce qu'il sait".

Principe-I
1. *Maxime du locuteur : la maxime de minimisation*
"Dites aussi peu que nécessaire", i.e. produisez la séquence linguistique minimale suffisante pour réaliser vos buts communicationnels.
2. *Corollaire de l'interlocuteur : règle d'enrichissement*
"Amplifiez le contenu informationnel de l'énoncé du locuteur, en trouvant une interprétation plus spécifique, jusqu'à ce que vous jugiez avoir atteint l'intention informative du locuteur".

Le point principal est lié à la **maxime de minimisation** : cette maxime signifie que l'on peut signifier beaucoup en disant peu. Elle doit cependant être contrebalancée par une règle d'interprétation, qui correspond à une **maxime de maximisation inférentielle**, demandant d'inférer le plus possible.

Il faut également noter que le point central de ces deux principes est la notion de *non-discutabilité*. Pour qu'une inférence soit autorisée, il faut que

l'implicature qui en découle soit compatible avec ce qui constitue le fond commun de la conversation, i.e. qu'elle soit non discutable. C'est de cette façon que Levinson propose de résoudre la rupture entre les inférences-Q et les inférences-I :

> **Résolution du conflit entre implicatures-Q et implicatures-I (1)**
> Lorsqu'il y a un vrai conflit, les implicatures-Q prennent le dessus sur les implicatures-I, à moins que les implicatures-Q ne soient inconsistantes avec ce qui est tenu pour vrai.

En d'autres termes, en cas de conflit, **Q gagne contre I**.

Il faut noter cependant que les éléments à l'origine de ces deux types d'implicatures ne sont pas identiques. Les implicatures-I induisent des interprétations stéréotypées, et sont principalement associées à des termes non marqués. De leur côté, les implicatures-Q sont fortement déterminées par le caractère marqué des éléments qui les déclenchent. Plutôt que de parler d'implicatures-Q, Levinson propose de qualifier ces implicatures d'implicatures-Q/M, puisque l'usage de la maxime de quantité est directement tributaire des sous-maximes de manière "soyez bref" et "évitez la prolixité". Le problème du conflit entre implicatures peut donc se reformuler de la manière suivante :

> **Résolution du conflit (2)**
> (i) Les vraies implicatures-Q ont l'avantage sur les implicatures-I.
> (ii) Dans les autres cas, les implicatures-I induisent des interprétations spécifiques stéréotypées.
> (iii) S'il y a deux expressions coextensives dans leurs significations ou plus, l'une marquée dans sa forme, et l'autre non marquée, la forme non marquée communique une implicature-I, et la forme marquée implicite-Q/M la non applicabilité de l'implicature-I pertinente.

Ainsi, si (51a) implicite-I (51b) (c'est la forme non marquée), (51c) implicite-Q/M (51d), à savoir la non-applicabilité de (51b). Dès lors, on comprend que les implicatures-I aient comme représentants typiques les actes de langage indirects, comme le prévoit le principe-R de Horn :

(51) a. Jean a pu résoudre le problème.
b. Jean a résolu le problème.
c. Jean pouvait résoudre le problème.
d. Il est possible que Jean n'ait pas résolu le problème.

Chapitre 10

Echelles argumentatives
et phénomènes scalaires

1. LANGAGE ET SCALARITE

Un grand nombre de phénomènes sémantiques et pragmatiques ont été décrits à partir de leurs propriétés scalaires. Par définition, on dira d'un phénomène, linguistique ou autre, qu'il a une **propriété scalaire** dans la mesure où sa description fait intervenir au moins un corrélat relationnel, et qu'il existe une relation implicative entre les deux. L'ensemble des corrélats constitue ce qu'on appelle une *échelle*, dans laquelle intervient une relation d'ordre entre les termes. Nous allons donner deux classiques de phénomènes scalaires : les termes complémentaires et antonymes d'une part et les quantificateurs d'autre part.

1.1. TERMES COMPLEMENTAIRES ET ANTONYMES

Prenons un exemple linguistique pour illustrer la différence entre notions scalaires et notions non scalaires. On admettra que dans une civilisation où le mariage s'oppose au célibat, affirmer d'un individu adulte qu'il n'est pas marié implique qu'il est célibataire, ce que l'on peut résumer à l'aide du **postulat de sens** donné en (1) :

(1) ∀x (non-marié (x) ∅ célibataire (x))
pour tout x, si x n'est pas marié, alors x est célibataire

Parallèlement, on admettra que si *x* est marié, cela implique que *x* n'est pas célibataire, comme l'explicite le postulat de sens (2) :

(2) ∀x (marié (x) ∅ non-célibataire (x))
pour tout x, si x est marié, x n'est pas célibataire.

N.B. On admettra ici que l'opposition lexicale pertinente est interne à l'ensemble constitué par les unités lexicales {*marié*, *célibataire*}. En réalité, on devrait envisager l'ensemble lexical suivant : {*marié, célibataire, veuf, divorcé*}. Dans ce cas de figure, le système d'opposition lexicale est plus sophistiqué, comme le montrent les exemples suivants :

(3) a. Max n'est pas marié, il est veuf.
b. Max n'est pas marié, il est divorcé.

Examinons maintenant un cas de figure dans lequel il n'est pas *a priori* possible de définir les deux postulat (5), en effet, seule l'implication (6a) est valide, l'implication (6b) ne l'étant pas, où *P* et *Q* désignent chacun un prédicat à une place□

(4) a. $\forall x\ (P(x) \varnothing \text{non-}Q(x))$
b. $\forall x\ (\text{non-}P(x) \varnothing Q(x))$

(5) a. Mathilda May est belle.
b. Mathilda May n'est pas belle.

(6) a. Mathilda May est belle ∅ Mathilda May n'est pas laide.
b. Mathilda May n'est pas belle –/–> Mathilda May est laide.

La raison de l'impossibilité de l'implication de *pas belle* à *laide* tient au fait que les adjectifs *beau* et *laid* ne sont pas des **termes complémentaires** comme *marié* et *célibataire*, mais des **termes antonymes**, dont la caractéristique principale est qu'il définissent les deux pôles d'une échelle. On peut certes, par **litote**, interpréter *pas belle* comme signifiant *laide*, mais cette interprétation peut très bien être concurrencée par une interprétation alternative, comme en (7) :

(7) Mathilda May n'est pas belle, mais quelconque.

N.B. Nous reviendrons plus loin sur le fait que les interprétations abaissantes illustrent des comportements de la négation différents de ceux des interprétations rehaussantes, comme en (8) :

(8) Mathilda May n'est pas belle, mais très belle.

1.2. QUANTIFICATEURS

Le domaine des adjectifs antonymes n'est pas le seul domaine propre à illustrer les faits de scalarité. Prenons un autre cas de figure, tout aussi classique, celui des **quantificateurs**. On rappellera qu'un *quantificateur* dans une langue naturelle comme le français est un mot (*chaque, le, un*, etc.) ou une locution (*la plupart de, une kyrielle de, une flopée de, un tas de*, etc.), relevant de catégories syntaxiques variables (déterminant pour *tous, chaque, quelques, aucun*, etc., adverbe pour *beaucoup, trop, peu, un peu*, etc.), exprimant la quantité attribuée aux *N* qu'ils déterminent. Ces expressions quantitatives ont la propriété de définir des échelles quantitatives. Par exemple, l'échelle quantitative positive (non exhaustive) comprendra *un, un peu, quelques, beaucoup, tous*. L'existence d'échelles quantitatives associées aux quantificateurs a pour conséquence deux faits pragmatiques en contradiction avec deux prédictions logiques.

1.2.1. Quantificateurs logiques et quantificateurs linguistiques

La première conséquence est une divergence entre les propriétés sémantiques des quantificateurs en langue naturelle et les quantificateurs de

la logique des prédicats comme le quantificateur universel $\forall x$ (pour tout x) et le quantificateur existentiel $\exists x$ (il existe au moins un x). En effet, *tous les x* ne signifie pas toujours $\forall x$, de même que *un x* n'a pas toujours la signification logique $\exists x$, comme le montrent les exemples suivants :

(9) a. Tous les garçons, sauf Paul, peuvent aller se baigner.
b. Un homme est un homme.

Dans (9a), l'interprétation à donner à *tous les garçons* n'est pas l'interprétation logique. Celle-ci implique en effet que l'ensemble des garçons dont le cardinal est *n* satisfont sans exception la propriété “pouvoir aller se baigner”. En français, *tous les x sont P* ne signifie pas nécessairement que l'ensemble des *x* dont le cardinal est *n* ont sans exception la propriété *P* : la co-occurrence de *tous* avec *sauf* montre que le cardinal de l'ensemble des *x* possédant la propriété *P* peut s'interpréter comme signifiant “plus petit que *n*”. De même, *un homme* dans (9b) ne signifie pas “il existe au moins un *x* tel que *x* est un homme” : en français, *un homme*, dans *un homme est un homme*, implicite *tous les hommes*.

1.2.2. Signification logique et linguistique des quantificateurs

La deuxième conséquence de la divergence entre signification linguistique et signification logique des quantificateurs est liée aux enchaînements auxquels ils donnent lieu, et donc, *a fortiori*, à leurs propriétés argumentatives. Ducrot (1980c) a observé que les énoncés de (10) ont des propriétés argumentatives apparemment contradictoires avec leurs propriétés logiques :

(10) a. Max n'a pas lu tous les romans de Balzac.
b. Max a lu quelques romans de Balzac.

L'intuition, associée à des repères quantitatifs, est la suivante : si l'interlocuteur demande au locuteur si Max est un bon connaisseur de Balzac et pourra le renseigner sur un ouvrage de la *Comédie humaine*, c'est la réponse (10a), plutôt que la réponse (10b) qui sera la plus favorable pour Max. En effet, on peut s'attendre à ce que si l'on dit de quelqu'un qu'il n'a pas lu tous les romans de Balzac, il en ait lu beaucoup, voire presque tous. En revanche, si on dit de lui qu'il a lu quelques romans de Balzac, on comprendra *quelques romans* comme signifiant *quelques romans* ***seulement***. En d'autres termes, *quelques* serait, dans l'échelle quantitative des livres de Balzac lus par Max, inférieur à *pas tous*, comme le représente l'échelle quantitative suivante :

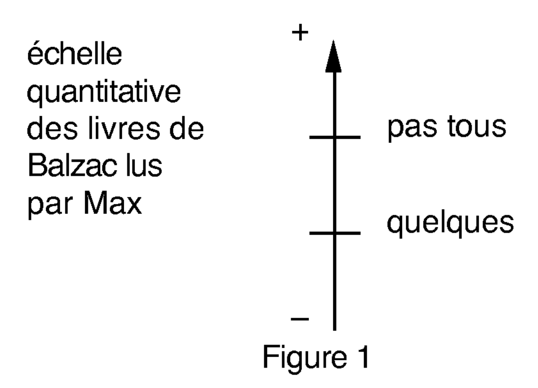


Figure 1

Cette intuition sémantique est contestée par Ducrot (cf. Ducrot 1980c, 7-11) pour lui, (10a) est orienté vers une conclusion négative du type *Max connaît mal Balzac*, et seul (10b) a une orientation argumentative positive, pour une conclusion du type *Max connaît Balzac*. L'orientation argumentative respective de ces deux énoncés peut se vérifier grâce aux enchaînements sur les conclusions possibles d'une part (cf. (11) et (12)), et aux enchaînements à l'aide de *même* d'autre part, qui introduit un argument plus fort de même orientation argumentative (cf. (13) et (14)) :

(11) a. Max ne pourra pas te donner le renseignement que tu cherches : il n'a pas lu tous les romans de Balzac.
b. ?? Max pourra te donner le renseignement que tu cherches : il n'a pas lu tous les romans de Balzac.

(12) a. Max pourra te donner le renseignement que tu cherches : il a lu quelques romans de Balzac.
b. ?? Max ne pourra pas te donner le renseignement que tu cherches : il a lu quelques romans de Balzac.

(13) a. Max n'a pas lu tous les romans de Balzac, il n'en a même lu aucun.
b. ?? Max n'a pas lu tous les romans de Balzac, il les a même presque tous lus.

(14) a. Max a lu quelques romans de Balzac, et même tous.
b. ?? Max a lu quelques romans de Balzac, et même aucun.

Dans ce chapitre, nous examinerons le problème de la scalarité dans les langues naturelles d'un point de vue pragmatique, et nous aborderons les questions des échelles argumentatives et des prédicats scalaires, dans l'optique de la théorie de l'argumentation.

2. LES ECHELLES ARGUMENTATIVES

La théorie des échelles argumentatives a été formulée dans une première version dans Ducrot (1973, chapitre 13), puis reprise dans Ducrot (1980c). Elle correspond à la première tentative de formulation explicite de la théorie de l'argumentation, que nous avons qualifiée *argumentativisme faible*. Nous ne traiterons pas ici de l'*argumentativisme fort*, développé au chapitre 11, qui correspond à la version topique de la théorie de l'argumentation. Nous aborderons dans ce paragraphe les notions de base de la théorie des échelles

argumentatives, le problème de la négation, et le rôle des lois de discours dans le traitement des phénomènes scalaires.

2.1. LES NOTIONS ARGUMENTATIVES DE BASE : CLASSE, ECHELLE ET FORCE ARGUMENTATIVES

2.1.1. Classe argumentative

On dira que deux énoncés *p* et *p'* appartiennent à une même **classe argumentative** déterminée par un énoncé *r* si le locuteur considère *p* et *p'* comme des arguments en faveur de *r* (Ducrot 1980c, 17). La notion de classe argumentative est donc relative à la notion de **conclusion** d'une part et de **locuteur** d'autre part : si deux énoncés ou plus appartiennent à une même classe argumentative, c'est qu'il permettent de servir la même conclusion, et qu'ils représentent le choix d'un même locuteur.

2.1.2. Force argumentative

Les arguments appartenant à une même classe argumentative sont dans une **relation d'ordre** : certains arguments sont plus forts, d'autres sont plus faibles. Soient deux énoncés *p* et *p'* appartenant à la même classe argumentative. On dira que *p'* est présenté par le locuteur comme un argument plus fort que *p*, si la conclusion de *p* à *r* implique la conclusion de *p'* à *r*, l'inverse n'étant pas vrai (Ducrot 1980c, 18).

2.1.3. Echelle argumentative

Lorsqu'une relation d'ordre ou de force intervient à l'intérieur d'une classe argumentative, on dira que les arguments appartiennent à la même **échelle argumentative** (Ducrot 1980c, 18). Une échelle argumentative est donc une classe argumentative orientée. On représentera une échelle argumentative déterminée par la conclusion *r* et les arguments *p* et *p'* satisfaisant la définition de la force argumentative de la manière suivante :

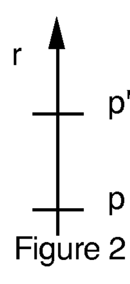


Figure 2

Pour illustrer ces notions de manière plus concrète, nous allons discuter le cas de deux connecteurs argumentatifs, *même* et *mais*.

On rappellera qu'un **connecteur** est une marque linguistique qui relie deux actes de langages à l'intérieur d'une même énonciation. On dira d'un connecteur qu'il est argumentatif s'il relie deux actes d'argumentation et qu'un acte d'argumentation consiste en l'énonciation d'un énoncé à fonction d'argument.

2.1.4. Les exemples des connecteurs *même* et *mais*

Même

La relation de **force argumentative** est, pour Ducrot, conventionnellement indiquée par le connecteur argumentatif *même*. Dans une séquence *p et même q*, *p* et *q* appartiennent à une même échelle: argumentative, mais *q* est argumentativement plus fort que *p*, comme le montre la figure 3 :

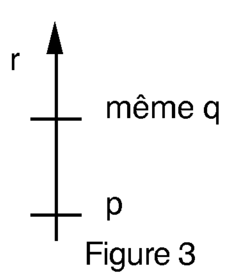


Figure 3

Cette relation d'ordre peut être illustrée par le paradigme d'exemples suivants :

(15) a. Pierre a une thèse de troisième cycle, et même une thèse d'Etat.
b. * Pierre a une thèse d'Etat, et même une thèse de troisième cycle.

On admet ici que l'ordre des valeurs institutionnelles est [thèse de troisième cycle < thèse d'Etat]. Le fait de pouvoir connecter ces deux informations par *même* suppose que les énoncés *Pierre a une thèse d'Etat* et *Pierre a une thèse de troisième cycle* appartiennent à une même classe argumentative. Si *même q* (*avoir une thèse d'Etat*) est plus fort argumentativement que *p* (*avoir une thèse de troisième cycle*), cela suppose que *r* peut être mieux appuyé par *q* que par *p*.

On remarquera qu'un connecteur proche de *même*, *surtout*, n'impose pas ce type de conditions d'emploi : on notera la différence au plan des sous-entendus (implicatures) entre les deux énoncés suivants :

(16) a. En France, les femmes sont belles, surtout à Paris.
b. En France, les femmes sont belles, même à Paris.

Le sous-entendu de (16a) est que les femmes sont plus belles à Paris qu'ailleurs en France, alors que le sous-entendu de (16b) est qu'on ne s'attendrait pas à ce que les femmes soient belles à Paris.

N.B. Le commentaire de l'emploi de *même* ci-dessus fait intervenir non pas ses propriétés argumentatives, mais ses propriétés sémantiques (cf. chapitre 9). Nous discuterons plus loin le cas de *même* et des différentes manières de rendre compte de sa signification.

Un dernier exemple, tiré d'une publicité pour les débardeurs *Kookaï*, permet de bien montrer la différence entre *surtout* et *même* :

(17) En face de la photographie d'une jeune adolescente au tee-shirt décolleté :
a. L'été sera chaud, surtout pour les garçons.
b. ? L'été sera chaud, même pour les garçons.

Mais

Le connecteur argumentatif *mais* illustre la relation de force argumentative et une notion nouvelle, celle de contradiction argumentative. Cette relation suppose que si un argument *p* appartient à une classe argumentative déterminée par une conclusion *r*, il existe un argument *p'* appartenant à une classe argumentative déterminée par la conclusion opposée *non-r*. Lorsque deux énoncés *p* et *p'* appartiennent à la même classe argumentative, on dira qu'ils sont *coorientés* ou qu'ils ont une même orientation argumentative. En revanche, lorsque *p* et *p'* appartiennent à des classes argumentatives opposées, on dira qu'ils sont *anti-orientés*, ou qu'ils ont une orientation argumentative opposée. On représentera la relation de contradiction argumentative de la manière suivante :

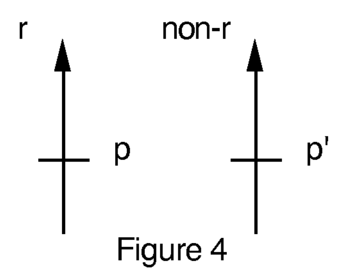


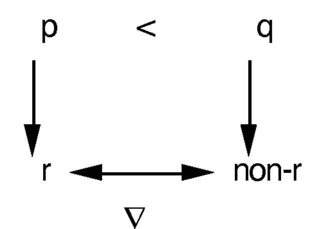
Figure 4

Mais a la propriété argumentative surprenante de combiner la relation de force argumentative et la relation de contradiction argumentative. Dans cette mesure, lorsqu'il existe une relation de force argumentative entre deux arguments, cela n'implique pas nécessairement que les arguments appartiennent à la même échelle argumentative. Pour expliciter ces deux propriétés argumentatives, examinons les exemples suivants :

(18) a. A ta place, je ne confierais pas ce travail à Max : il est compétent, mais brouillon.
b. *A ta place, je ne confierais pas ce travail à Max : il est brouillon, mais compétent.

(19) a. * A ta place, je confierais ce travail à Max : il est compétent, mais brouillon.
b. A ta place, je confierais ce travail à Max : il est brouillon, mais compétent.

On admettra que *être compétent* appartient à la classe argumentative déterminée par la conclusion *A ta place, je confierais ce travail à Max*, et que *être brouillon* appartient à la classe argumentative déterminée par la conclusion inverse. On voit que la relation d'ordre ou de force argumentative ne peut pas être déterminée *a priori* : en (18a), c'est l'argument *Max est brouillon* qui est plus fort que l'argument *Max est compétent*, alors que c'est l'inverse en (19b). De plus, on voit que pour que l'énoncé soit argumentativement bien formé, il est nécessaire qu'il y ait compatibilité entre la conclusion et la classe argumentative de l'argument introduit par *mais*. Nous pouvons ainsi représenter la structure sémantique de *mais* par le *carré argumentatif* suivant (cf. Moeschler 1989a, 57) :



où ∇ = connecteur de disjonction exclusive (contradiction logique) et
< = relation de force argumentative
Figure 5

Ce schéma reçoit les valeurs suivantes pour expliquer respectivement (18a) et (19b) :

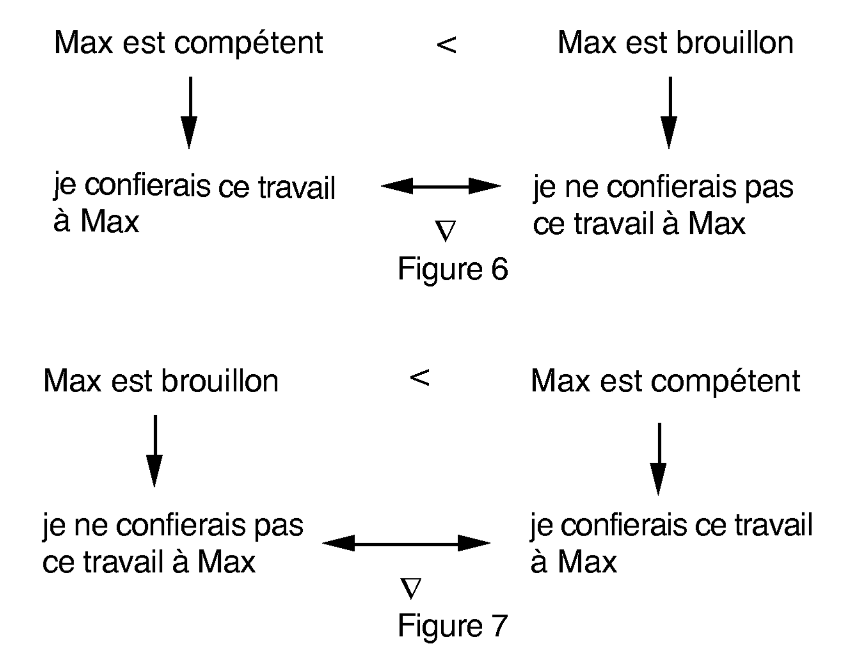


Figure 6

Figure 7

2.2. NEGATION ET LOIS DE DISCOURS

Le traitement argumentatif de la négation est éclairant à plus d'un titre, car d'une part il met en lumière les comportements de la négation en langue par rapport aux échelles argumentatives et d'autre part il implique le recours à un certain nombre de lois de discours. Afin d'éviter toute ambiguïté, nous indiquerons dès à présent que le traitement que propose Ducrot de la négation se limite à ce qu'il appelle la *négation descriptive*, par opposition à la *négation polémique* et la *négation métalinguistique*.

N.B. On rappellera que la *négation descriptive* correspond à la simple description d'un état de fait négatif, alors que les *négations polémiques* et *métalinguistiques* s'opposent à des énonciations, et constituent des actes soit de rectification soit de réfutation. On renvoie à Moeschler (1982), (1991) et (1992) pour une analyse des trois types de négations, à Ducrot (1984, chapitre 8) et au chapitre 12 ici-même pour une description polyphonique de la négation, à Ducrot (1972) pour une première description pragmatique de la négation.

Pour décrire les propriétés argumentatives de la négation, il est nécessaire de faire appel à un certains nombre de **lois de discours** : la *loi de*

négation, la *loi d'inversio*n, la *loi de faiblesse*, la *loi d'abaissement* et la *loi d'exhaustivité*. Ces lois de discours appartiennent au composant rhétorique, tel qu'il est décrit aux chapitres 2 et 7.

2.2.1. La loi de négation

Cette première loi concerne un fait argumentatif intuitif, qui n'a pas de contrepartie logique. Elle stipule en effet que si un argument *p* appartient à la classe argumentative déterminée par la conclusion *r*, sa négation *non-p* sera considérée comme un argument pour la conclusion *non-r*.

Par exemple, si on accepte l'argumentation donnée en (20), on devra accepter *a fortiori* l'argumentation négative (21) :

(20) Max est intelligent : il a passé son bac.
(21) Max n'est pas intelligent : il n'a pas passé son bac.

N.B. On remarquera que la relation argumentative qui existe entre un argument et sa conclusion se comporte, sur ce point, d'une manière différente de l'implication matérielle de la logique classique. On sait en effet que que si *p* implique *q*, il n'en découle pas que *non-p* implique *non-q*. Tout au plus peut-on poser l'équivalence logique (22) entre *p implique q* et *non-q implique non-p* (équivalence dite *contraposition*) :

(22) (p ∅ q) × (non-q ∅ non-p)

2.2.2. La loi d'inversion argumentative

La loi d'inversion argumentative est une explicitation de la loi de négation qui tient compte des propriétés des arguments appartenant à une échelle argumentative. Cette loi stipule que l'échelle des énoncés négatifs est l'inverse de l'échelle des énoncés positifs. Si donc *p'* est plus fort que *p* dans l'échelle argumentative déterminée par la conclusion *r*, la loi d'inversion argumentative prédit que l'échelle négative fait de *non-p* un argument plus fort que *non-p'* pour la conclusion *non-r*, ce que représente la figure 8 :

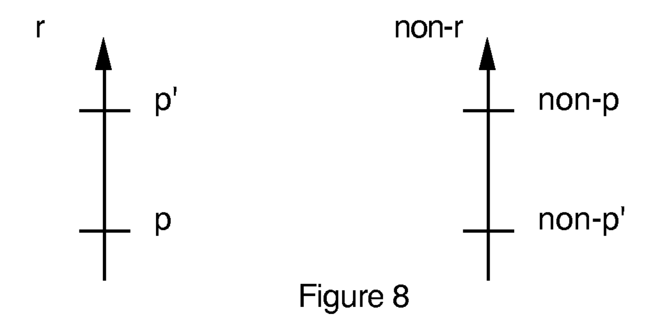


Figure 8

Par exemple, si on admet que avoir le doctorat d'Etat est un argument supérieur qu'avoir le troisième cycle pour une conclusion *r* particulière, on admettra que pour défendre la conclusion opposée, c'est l'inverse qui se produit dans l'ordre des arguments□

(23) a. Max a le troisième cycle et même le doctorat d'Etat.

b. Max n'a pas le doctorat d'Etat, ni même le troisième cycle.

(24) a. ? Max a le doctorat d'Etat, et même le troisième cycle.
b. ? Max n'a pas le troisième cycle, ni même le doctorat d'Etat.

On remarquera que la loi d'inversion n'explique que les comportements de la négation descriptive, car les emplois métalinguistiques de la négation ne sont pas expliqués : la négation y a en effet un emploi majorant et non abaissant (cf. la *loi d'abaissement*) :

(25) Max n'est pas satisfait de sa nouvelle voiture, il en est enthousiaste.

2.2.3. La loi de faiblesse

La loi de faiblesse indique que si un énoncé *p* appartient à la classe argumentative déterminée par *r* mais est un argument faible pour *r*, alors, dans certaines circonstances, *p* peut être un argument pour *non-r*. En d'autres termes, "l'affirmation d'une quantité qui se trouve être considérée comme faible [revient à] affirmer la faiblesse de cette quantité" (Ducrot 1980c, 30). Supposons que le locuteur essaie de convaincre son interlocuteur que la place de théâtre est bon marché. Il peut indifféremment utiliser soit un énoncé positif, soit un énoncé négatif□

(26) a. Tu ne te ruineras pas : la place coûte cinquante francs.
b. Tu ne te ruineras pas : la place ne coûte pas cinquante francs.

Le recours à la loi de faiblesse est ici nécessaire pour expliquer l'usage argumentatif de *la place coûte cinquante francs*. Si la loi de faiblesse n'intervenait pas, on ne pourrait pas expliquer la relation argumentative donnée en (26a) : la classe argumentative de l'argument positif est déterminée en effet par la conclusion *tu te ruineras*, comme le montrent les échelles argumentatives de la figure 9 :

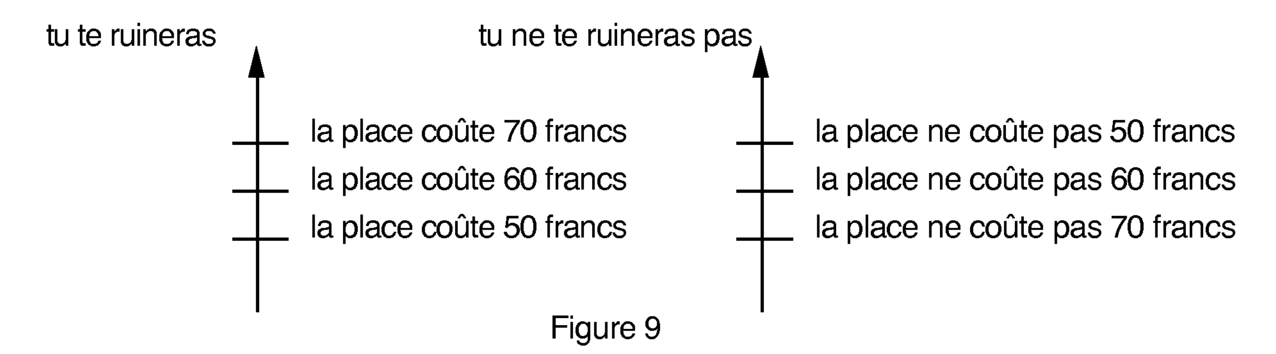


Figure 9

2.2.4. La loi d'abaissement

La loi d'abaissement explicite l'idée que la négation linguistique descriptive signifie "moins que" (Ducrot 1980c, 31). Cette loi explique que les énoncés (27) signifient (28) et non pas (29) :

(27) a. Il ne fait pas froid.
b. Il n'y avait pas beaucoup d'amis à la réunion.

(28) a. Il fait tiède (ou chaud).

b. Peu d'amis sont venus.

(29) a. Il fait plus que froid.
b. Tous les amis sont venus à la réunion.

La formulation explicite de la loi d'abaissement est rendue complexe par le fait qu'il faut faire intervenir une notion intermédiaire entre la *gradation physique* (par exemple de température), qui n'a pas d'orientation, et l'*échelle argumentative*, qui, elle, est orientée. Ducrot (1980c, 32) introduit à ce titre la notion de *graduation homologue d'une échelle argumentative*, pour définir la graduation physique orientée selon l'échelle argumentative correspondante. Soit *I* la zone de la graduation objective analogue à l'échelle argumentative que vérifie un énoncé *p* appartenant à la classe argumentative déterminée par *r*. La loi d'abaissement dira que si *p* est vérifié dans *I*, *non-p* est vérifié dans la zone inférieure à *I* et non dans sa zone supérieure.

Pour expliquer plus concrètement la loi d'abaissement, prenons l'échelle argumentative donnée par la figure 10 et la graduation physique homologue donnée dans la figure 11. On notera que les graduations physiques correspondant aux énoncés sont arbitraires, et ne changent pas la structure de la règle. On constate que les zones associées aux énoncés négatifs définissent une zone de la graduation physique nécessairement inférieure :

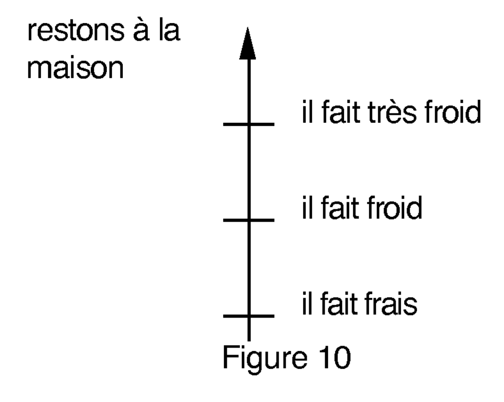


Figure 10

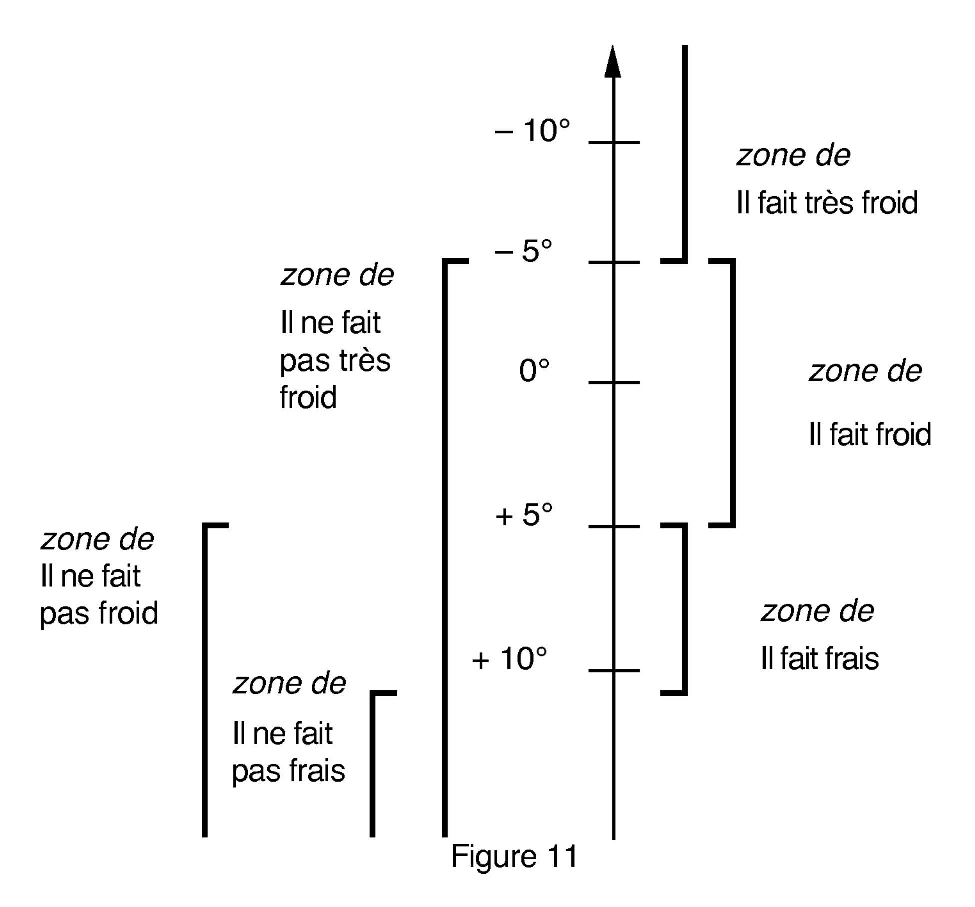


Figure 11

La loi d'inversion prédit que l'échelle des énoncés négatifs correspondants à l'échelle positive de la figure 10 correspond à l'échelle inverse donnée dans la figure 12. Mais la loi d'inversion ne permet pas de mettre en correspondance l'échelle argumentative avec une graduation physique homologue. C'est donc à la loi d'abaissement de rendre compte de ce fait.

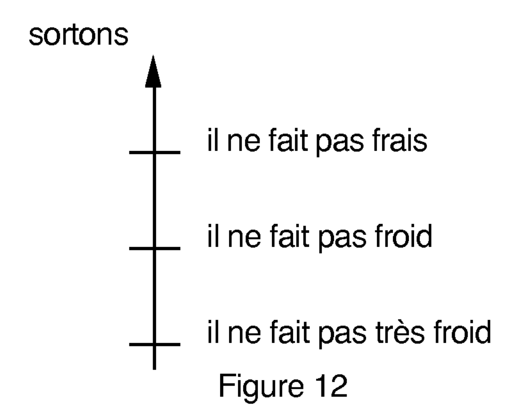


Figure 12

2.2.5. La loi d'exhaustivité

Un dernier problème provoqué par la loi d'abaissement subsiste. Selon les indications fournies dans la figure 11, la zone *I'* des températures de l'énoncé *Il ne fait pas très froid* étant inférieure à la zone *I* des température de *Il fait très froid*, il en découle que *I'* inclut les zones de température de *Il ne fait pas froid* et de *Il ne fait pas frais*. La question, pragmatique, est dès lors de savoir pourquoi un locuteur, pour communiquer que la température

est agréable, n'utilisera pas l'énoncé *Il ne fait pas très froid*, mais plutôt l'énoncé *Il ne fait pas froid* ou *Il ne fait pas frais*. La solution consiste ici à recourir la *loi d'exhaustivité* (ou maxime de quantité chez Grice 1975). La loi d'exhaustivité impose d'utiliser l'énoncé qui fournira le plus d'informations, donc l'énoncé le plus fort. De même que la figure 11 fait apparaître des zones homologues de graduation physique pour les énoncés positifs, la loi d'exhaustivité permet d'envisager de telles zones, qui corrigent l'effet abusif de la loi d'abaissement, comme le montre la figure 13 :

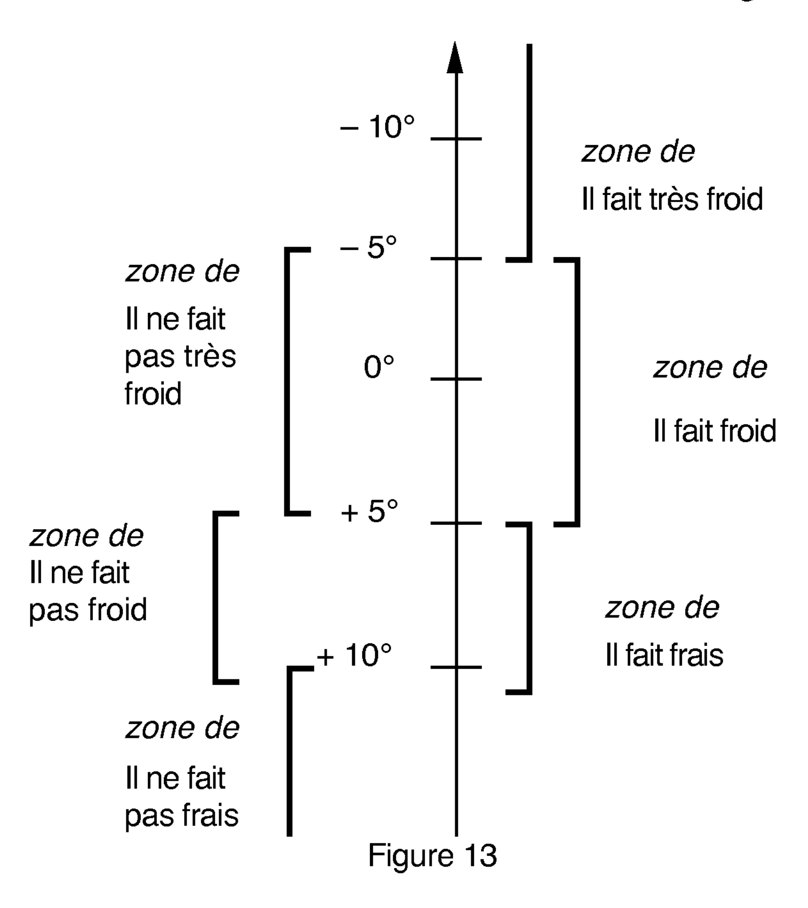


Figure 13

2.3. *PEU* ET *UN PEU* : PRESUPPOSITION ET SOUS-ENTENDU

2.3.1. Interprétations quantitative et modale

L'opposition qui existe en français entre *peu* et *un peu* a reçu, traditionnellement une explication **quantitative** : ainsi, on admettrait que la quantité décrite par (30a) est plus faible que celle indiquée en (30b) :

(30) a. J'ai bu peu de vin.
b. J'ai bu un peu de vin.

Cette interprétation a un fond de légitimité. A un gendarme qui demande ce que l'on a bu avant de se mettre sur la route, il est préférable de répondre (30a) plutôt que (30b) : (30b) supporte en effet une interprétation litotique (*j'ai bu beaucoup de vin*), ce qui n'est pas le cas pour (30a). Mais

l'interprétation quantitative se complique lorsque le prédicat n'a pas de signification référentielle quantitative, comme en (31)□

(31) a. Cette situation est peu gênante.
b. Cette situation est un peu gênante.

L'opposition est ici **modale**, dans la mesure où l'on interprétera (31a) comme proche d'un énoncé négatif (*cette situation n'est pas gênante*), alors que (31b) est plus proche de l'interprétation positive (*cette situation est gênante*).

2.3.2. Interprétations argumentative et présuppositionnelle

Afin d'éviter de trancher entre deux approches, Ducrot (1972, chapitre 7) propose une solution alternative en termes de **présupposition** et d'**échelle argumentative**. Pour lui, *peu* et *un peu* ne s'opposent pas en termes quantitatifs ou modaux, mais en termes argumentatifs et présuppositionnels. La première observation qui appuie cette hypothèse est constituée par les enchaînements auxquels *peu* et *un peu* donnent lieu. On admettra en effet que les enchaînements en (32) sont acceptables, alors que ceux de (33) paraissent bizarres :

(32) a. Max semble devenir sobre : il a bu peu de vin hier soir.
b. Max semble devenir moins sobre : il a bu un peu de vin hier soir.

(33) a. ? Max semble devenir sobre : il a bu un peu de vin hier soir.
b. ? Max semble devenir moins sobre : il a bu peu de vin hier soir.

Remarquons que ces enchaînements peuvent toujours s'expliquer dans le cadre des approches quantitatives ou modales : si *peu* indique une quantité faible ou est proche de la négation, on comprendra qu'on peut argumenter avec *peu de vin* pour la sobriété. Cela dit, si la différence n'était que quantitative ou modale, la modification de *peu* et de *un peu* dans le sens de l'augmentation pour le premier et de la diminution pour le second devrait permettre d'aboutir à une équivalence de leurs orientations argumentatives. Les exemples (34) et (35) montrent que manifestement, cette hypothèse n'est pas correcte :

(34) a. Max semble devenir sobre : il a bu assez peu de vin hier soir.
b. Max semble devenir moins sobre : il a bu un tout petit peu de vin hier soir.

(35) a. ? Max semble devenir sobre : il a bu un tout petit peu de vin hier soir.
b. ? Max semble devenir moins sobre : il a bu assez peu de vin hier soir.

Si effectivement la différence entre *peu* et *un peu* n'était que quantitative ou modale, on devrait s'attendre à ce que (35) soit aussi acceptable que (34). Si cela n'est pas le cas, c'est que la différence est ailleurs. On admettra donc dans un premier temps que les catégories sémantiques auxquelles appartiennent respectivement *peu* et *un peu* sont des catégories distinctes, qui ne sont ni quantitatives ni modales. Ducrot (1972, 200) propose de localiser cette différence en termes des catégories de la

position (pour *un peu*) et de la *limitation* (pour *peu*), comme le montrent les échelles argumentatives suivantes :

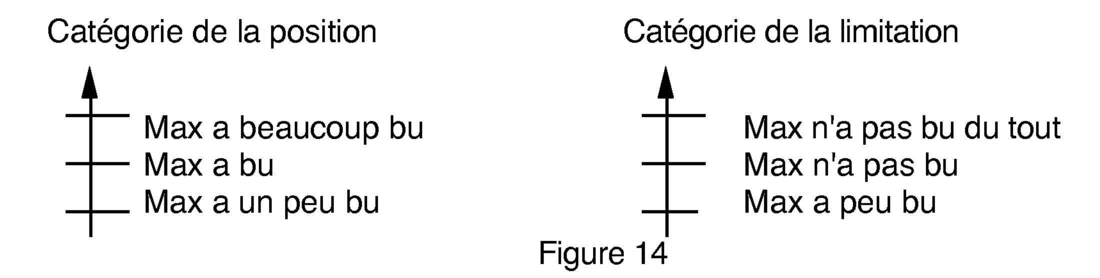


Figure 14

Si la différence n'est ni quantitative ni modale, comment dès lors l'exprimer ? Ducrot propose de recourir à la différence entre *présupposition* et *sous-entendu*. On dira qu'un contenu *q* est le **présupposé** d'un énoncé de contenu *p* si, lorsque *p* est interrogé ou nié, *q* est conservé (à savoir ne fait ni l'objet de l'interrogation ni celui de la négation). On dira en revanche qu'un contenu *q* est un **sous-entendu** d'un énoncé *p* si, en énonçant *p*, le locuteur laisse entendre que *q* est le cas, et s'il suppose que le destinataire de *p* dispose de suffisamment d'informations lui permettant de récupérer *q* à partir de *p* et d'une loi de discours (cf. ici-même, chapitre 7, § 3). Le présupposé est donc du ressort du composant linguistique, alors que le sous-entendu relève du composant rhétorique. Ces notions étant rappelées, elles interviennent de la manière suivante dans la description de *peu* et *un peu* :

(i) Soit *a* l'énoncé *Pierre a bu du vin hier* et *A* l'énoncé *Pierre a bu peu de vin hier*. La description de *A* proposée par Ducrot est la suivante : *A* présuppose ce que pose *a* (à savoir *Pierre a bu du vin hier*) et pose que la quantité de vin bu est faible. Cette description est confirmée dans les énoncés négatif et interrogatif correspondants qui présupposent bien que Pierre a bu du vin hier :

(36) a. Pierre n'a pas bu peu de vin hier.
b. Est-ce que Pierre a bu peu de vin hier ?

(ii) Soit *B* l'énoncé *Pierre a bu un peu de vin*, formé à partir de *a*. Dans ce cas, *B* pose que *a* est le cas, en limitant la quantité dont il est question à une quantité faible. En d'autres termes, *un peu* pose l'existence de *a* en limitant *a* à une quantité faible, alors que *peu* présuppose *a*. On vérifiera que (37a) et (37b) n'apportent aucun contenu présupposé particulier, comme le montrent les enchaînements en (38) :

(37) a. Pierre n'a pas bu un peu de vin hier.
b. Est-ce que Pierre a bu un peu de vin hier ?

(38) a. Pierre n'a pas bu un peu de vin hier, il n'en a même pas bu du tout
b. Est-ce que Pierre a bu un peu de vin hier ? Parce que généralement il n'en boit pas.

2.3.3. Description présuppositionnelle et lois de discours

La description que propose Ducrot a certains avantages. En premier lieu, elle permet d'expliquer certains effets de sens liés à l'usage de *peu* et *un peu*, qui n'ont pas à entrer dans leur description sémantique : ce sont notamment les effets de la **loi de litote**, qui a pour effet d'atténuer l'affirmation avec *un peu* et la négation avec *peu*. Si un locuteur énonce (39a) alors qu'il a beaucoup d'argent sur lui, le reproche qu'on pourra lui faire n'est pas d'avoir menti, mais d'avoir laissé entendre une interprétation limitative déterminée par la **loi d'exhaustivité** (cf. cependant le contexte de (39b) qui impose l'interprétation litotique); de même, il n'y a pas de contradiction, alors que l'on pense qu'un livre n'est *pas intéressant*, de dire en (40a) qu'il est *peu intéressant* : la loi de litote explique que *peu* communique plus que ce qu'indique sa signification en langue (cf. en (40b) la compatibilité de l'enchaînement avec *même*).

(39) a. J'ai un peu d'argent sur moi.
b. Si j'ai un peu d'argent cet été, j'irai en vacances en Italie.

(40) a. Ce livre est peu intéressant.
b. Ce livre est peu intéressant, il ne l'est même pas du tout.

Le premier avantage de la description présuppositionnelle est donc de rendre compatible la description sémantique de *peu* et d'*un peu* avec le recours aux lois de discours. Mais il existe un autre avantage, qui n'est pas moindre : c'est d'expliquer des phénomènes inintelligibles dans le cadre de l'analyse traditionnelle. Comparons à cet effet (41) et (42). Comment peut-on expliquer que seul (41) sous-entende (43), à savoir que seul *peu* introduit un contraste ?

(41) Pierre a bu peu de vin blanc.
(42) Pierre a bu un peu de vin blanc.
(43) Pierre a bu du vin autre que blanc (rouge par exemple) ou d'autres boissons alcoolisées.

Pour expliquer cette différence, il faut revenir dans un premier temps à la description présuppositionnelle de *peu* et de *un peu*. Les descriptions de (41) et de (42) sont respectivement les suivantes :

(41')	présupposé	Pierre a bu du vin blanc
	posé	la quantité de vin blanc bue est faible
(42')	posé	Pierre a bu une certaine quantité (au moins faible) de vin blanc

C'est à une loi de discours, et non à la description sémantique, que sera attribué l'effet de sens (43). Cette loi de discours est la **loi d'économie de détermination** qui "exige que chaque détermination particulière introduite dans un énoncé affirmatif ait une valeur informative" (Ducrot 1972, 201). Cette loi se comprend de la manière suivante. Soit *A* une phrase et *b* une expression déterminative (dans nos exemples *blanc* dans *peu de vin blanc,*

un peu de vin blanc). On dira que *b* a une valeur informative dans *A* si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

(a) l'auditeur ne peut pas conclure de *A-b* à *A*;

(b) le locuteur ne peut pas garantir la vérité de *A-b*.

Avant d'appliquer cette loi à (41) et (42), nous rappellerons que les lois de discours ne touchent que les contenus **posés**, et jamais les contenus **présupposés** (les présupposés sont des conditions de continuité du discours). Si donc *A* contient une expression *b* que l'on peut extraire de *A* sans altérer la structure de la phrase, la loi d'économie de détermination permet de prédire que "l'usage de *A* exige habituellement, et donc sous-entend, ou bien que *A-b* est incertain ou bien que l'information posée par *A* ne se conclut pas de celle que pose *A-b*" (Ducrot 1972, 203).

Prenons d'abord le cas de *un peu*. Le contenu posé de (42) est que *Pierre a bu une certaine quantité (au moins faible) de vin blanc*. Etant donné que l'on ne peut pas conclure le contenu posé de *A* à partir de *A-b* (*Pierre a bu un peu de vin*), il en découle que la loi d'économie sera considérée comme satisfaite. Qu'en est-il de (41), formé à partir de *peu* ? Le contenu posé est "la quantité de vin blanc bue est faible". Or cette information ne peut se conclure de *A-b*, à savoir de *Pierre a bu peu de vin*. Si la première condition de la loi d'économie n'est pas satisfaite, qu'en est-il de la seconde, à savoir "le locuteur ne peut pas garantir la vérité de *A-b*" ? En d'autres termes, dire de quelqu'un qu'il a bu peu de vin blanc, est-ce donner comme incertain le fait qu'il a bu peu de vin☐ Assurément non. Je peux très bien dire de quelqu'un qu'il a bu peu de vin blanc, et ajouter qu'il a bu beaucoup de vin rouge. Pour Ducrot, cette information est sous-entendue, et le sous-entendu est déclenché par la loi d'économie de détermination. Ceci découle du fait que "l'emploi d'un énoncé sous-entend que toutes les déterminations contenues en lui ont une valeur informative" (Ducrot 1972, 202). En d'autres termes, "employer *A*, c'est donner à entendre ou bien que *A-b* est incertain, ou bien que le locuteur ne peut pas tirer de *A-b* toutes les informations que lui apporte *A*" (*ibid.*). Dans l'exemple (42) parce que c'est cette première condition qui est satisfaite, l'énoncé sous-entend que Pierre a bu une quantité (faible ou importante) de vin autre que blanc; et parce que c'est seulement cette deuxième condition qui est satisfaite, l'énoncé avec *un peu* ne déclenche aucun sous-entendu.

3. ARGUMENTATIVISME ET MINIMALISME : DU BON USAGE DES LOIS DE DISCOURS

La discussion des phénomènes scalaires en langue naturelle a donné lieu, vers la fin des années soixante-dix, à une discussion très complexe entre les tenants de deux orientations pragmatiques divergentes : d'une part les tenants d'un **argumentativisme radical** (cf. Anscombre et Ducrot 1983, chapitre 2); d'autre part les tenants d'une approche sémantique dite *minimaliste* (Fauconnier 1976 et de Cornulier 1984), dont l'objet est de recourir à un usage systématique aux lois de discours. Au-delà de cette divergence de principe, se profile une différence qui a une portée considérable : la nécessité ou non de recourir à des principes logiques dans l'explication des faits sémantiques.

3.1. LE RECOURS AUX LOIS DE DISCOURS

Le recours aux lois de discours semble, quelle que soit la position théorique adoptée, nécessaire et motivé par les raisons suivantes. L'énoncé (44) donne lieu à deux interprétations, une interprétation que l'on appellera *restrictive* (*j'ai un peu de temps* signifie *j'ai seulement un peu de temps*) et une interprétation *non restrictive* (*j'ai un peu de temps* signifie *j'ai au moins un peu de temps*). Pour expliquer que c'est en général la signification restrictive qui est attribué à (44), on fait l'hypothèse que cette interprétation est le produit d'une loi de discours, la **loi d'exhaustivité**. Le recours à cette loi de discours est nécessaire, car sinon on ne comprendrait pas comment il est possible de donner, dans certains contextes linguistiques, une l'interprétation *non restrictive* (notamment les contextes conditionnels, comme en (45)) :

(44) J'ai un peu de temps libre.
(45) Si j'ai un peu de temps libre cet été, je partirai en vacances en Italie.

En d'autres termes, étant donnée l'observation selon laquelle l'expression *un peu de X* peut recevoir une **interprétation restrictive** (signifiant *seulement un peu de X)* et une **interprétation non restrictive** (signifiant *au moins un peu de X*), *un peu de X* aura pour signification fondamentale la valeur non restrictive, de laquelle on dérivera la valeur restrictive par l'intermédiaire de la loi d'exhaustivité. Cette position correspond à la **position minimaliste**, qui a pour propriété principale de réduire au minimum la valeur sémantique fondamentale, et d'utiliser de manière systématique les lois de discours pour expliquer les effets de sens liés à l'énonciation des phrases en contexte.

N.B. Il faut remarquer que la position alternative, représentée par l'argumentativisme radical d'Anscombre et Ducrot, ne consiste pas à récuser l'usage des lois de discours, mais à limiter le plus possible leur utilisation. De plus, la position argumentativiste, contrairement à la position minimaliste, refuse l'idée selon laquelle à l'ordre scalaire des faits de langue correspond un ordre logique d'implication entre énonciations.

3.2. PHENOMENES SCALAIRES ET IMPLICATIONS

Admettons l'échelle donnée dans la figure 15, déterminée par les relations qui existent en langue entre les adjectifs indiquant la température. Cette échelle est motivée par le fait que les catégories associées à la température sont orientées, au sens où *glacial* est **plus** (dans l'ordre du froid) que *froid*, et que *brûlant* est **plus** (dans l'ordre du chaud) que *chaud* :

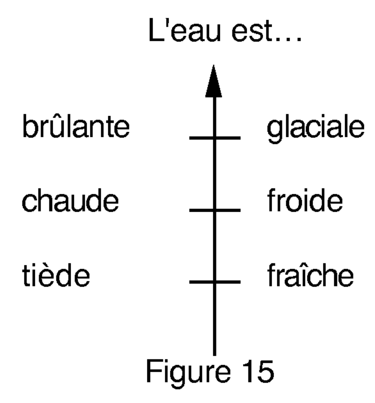


Figure 15

Comment justifier cette échelle ? Tout d'abord, il faut admettre que ce qui est mis en relation dans l'échelle, ce ne sont pas les catégories elles-mêmes (les adjectifs de température), mais les phrases contenant ces mots et énoncées en contexte. Ensuite, la relation d'ordre indiquée dans l'échelle est déterminée par les relations implicatives que ces phrases entretiennent. En d'autres termes, la relation d'ordre qui existe entre *frais-froid-glacial* est déterminée par les implications suivantes :

(46) a. l'eau est glaciale ∅ l'eau est froide
b. l'eau est froide ∅ l'eau est fraîche

Le principe d'**implication scalaire** est donc le suivant : étant donné un ensemble de catégories $c_1, c_2 \dots c_n$ ordonnée dans une échelle, dans laquelle la relation d'ordre est $c_1 > c_2 > \dots > c_n$, les phrases contenant c_1 impliquent les phrases contenant $c_2, \dots, c_n$, les phrases contenant c_2 impliquent les phrases contenant $c_{2+1}, c_{2+i}, \dots, c_n$. En d'autres termes, les phrases supérieures impliquent toutes les phrases qui leur sont inférieures sur l'échelle.

Cette relation d'ordre, motivée par les relations d'implications sémantiques existant entre phrases, a une conséquence importante. Si l'on admet que deux phrases appartenant à une même échelle entrent dans une relation d'implication, cela signifie qu'elles sont **compatibles** entre elles. Par exemple, si *l'eau est glaciale* implique *l'eau est fraîche*, il faut admettre que l'eau est à la fois glaciale et fraîche. Mais pour éviter une contradiction douloureuse, il faut que la signification du terme inférieur soit compris comme signifiant *au moins*, sinon, on ne comprendrait pas que les phrases *l'eau est glaciale* et *l'eau est fraîche* puissent être vraies ensemble. En d'autres termes, *l'eau est fraîche* doit être compris comme signifiant *l'eau est **au moins** fraîche*. La **thèse minimaliste** consiste donc à attribuer à un terme scalaire *x*, exprimant une quantité *q*, la signification fondamentale *au moins q*. Par exemple, pour rendre compte du fait que les deux phrases en (47) sont compatibles entre elles (plus précisément du fait que (47a) implique (47b)), il faut interpréter (47b) comme signifiant (48) :

(47) a. Anne a trois enfants.
b. Anne a deux enfants.

(48) Anne a au moins deux enfants.

Dès lors que la signification fondamentale est exprimée à partir de la détermination *au moins X* (ce que nous avons appelé la *signification non restrictive*), la signification restrictive s'explique facilement par le recours à la loi d'exhaustivité ou la maxime de quantité.

3.3. LES OBJECTIONS AU MINIMALISME

Anscombre et Ducrot (1983, chapitre 3) ont adressé un certain nombre d'objections à la position minimaliste, et notamment à la version qu'en a défendue Fauconnier (1976).

(i) La première objection est liée au manque de simplicité à laquelle conduit la position minimaliste. Par exemple, comment peut-on interpréter la question (49), si *avoir bu une quantité x*, c'est *avoir bu au moins x*, à savoir un ensemble (infini) de quantités. En d'autres termes, si la seule interprétation assignable à (49) est (50), cela revient à faire passer la signification d'une expression singulière à une signification plurielle :

(49) Quelle quantité Pierre a-t-il bu ?
(50) Quelles quantités Pierre a-t-il bues ?

En plus de cette complexification inutile, Anscombre et Ducrot (1983, 68) notent une contradiction théorique fondamentale entre le moment où doivent effectivement intervenir les lois de discours et leur moment d'apparition théorique. On se souviendra que, théoriquement, les lois de discours interviennent après que toutes les opérations logiques et linguistiques ont été appliquées. Or, pour expliquer la signification de la question (49), il faut admettre qu'elle est obtenue à partir de la transformation interrogative appliquée à la phrase assertive *Pierre a bu x*. Comme sa valeur fondamentale est non restrictive, à savoir *Pierre a bu au moins x*, il faut appliquer la loi d'exhaustivité à ce moment pour obtenir l'interprétation restrictive *Pierre a bu exactement x*. Ce n'est qu'une fois que la loi de discours a été appliquée que l'opération syntaxique transformant *Pierre a bu exactement x* en *Quelle quantité Pierre a-t-il bu ?* peut opérer.En d'autres termes, cela revient à appliquer une règle pragmatique (une loi de discours) avant la fin de l'application des règles syntaxiques.

(ii) Une deuxième objection au minimalisme est liée au caractère non contrôlable du déclenchement des lois de discours, et plus particulièrement de la loi d'exhaustivité. Considérons l'exemple (51) :

(51) ? Pour un voyage qui dure 21 jours et 45 au plus, vous pouvez bénéficier du tarif APEX.

Cet exemple est pour Anscombre et Ducrot (1983, 71) peu naturel, alors que l'insertion d'*au moins* le rend tout à fait acceptable :

(52) Pour un voyage qui dure 21 jour *au moins* et 45 au plus, vous pouvez bénéficier du tarif APEX.

Or le problème est que dans (52), *durer 21 jours* n'est pas compris comme compatible avec *durer 22 jours* ou *durer 23 jours*, etc. En d'autres termes, la seule interprétation que l'on puisse donner à *durer 21 jours* en (52) implique l'application obligatoire de la loi d'exhaustivité, permettant la lecture *durer exactement 21 jours*. Mais deux problèmes

interviennent : d'une part la loi d'exhaustivité devrait s'appliquer à un constituant de la phrase, et non à la phrase entière; d'autre part, comment expliquer l'application de la loi d'exhaustivité dans un contexte linguistique compatible avec une interprétation non restrictive (cf. (51)) ?

Ces objections ne suffisent cependant pas, car l'hypothèse minimaliste (ou implicative) résout un certain nombre d'exemples problématiques, que traite maladroitement l'approche argumentative.

3.4. AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU MINIMALISME

L'un des effets les plus spectaculaires de l'hypothèse implicative est de rendre compte directement, sans le recours à une loi de discours particulière, de l'effet d'**abaissement de la négation**. Par exemple, la phrase (53) signifie, à cause des propriétés de la négation descriptive, (54) :

(53) La place ne coûte pas 50 francs.
(54) La place coûte moins que 50 francs

Mais il y a plus : la négation d'une phrase *p* est incompatible avec *p* et avec toutes les phrases immédiatement supérieures à *p*, ce qui fait que (53) est incompatibles avec (55) et (56) :

(55) La place coûte 50 francs.
(56) La place coûte 59 francs.

La théorie implicative rend facilement compte de ces faits, puisque (56) implique (55) :

(57) La place coûte 59 francs ∅ la place coûte 50 francs.

Dès lors, par contraposition, on expliquera l'effet d'abaissement de la phrase négative (53) :

(58) La place ne coûte pas 50 francs ∅ non (la place coûte 50 francs) ∅ non (la place coûte 59 francs)

La conclusion est simple : plutôt que de recourir à des lois de discours compliquées et *ad hoc* comme la loi d'abaissement, il suffit d'adopter l'hypothèse implicative pour rendre compte des effets d'abaissement de la négation.

Cela dit, il existe un effet de la négation que l'hypothèse implicative ne semble pas pouvoir traiter élégamment. Ce sont les usages de la **négation polémique** ou **métalinguistique**, tels qu'ils apparaissent dans (59) :

(59) La place ne coûte pas 50 francs, mais 59.

Pour interpréter ces faits dans le cadre implicatif, il faudrait admettre que l'implication de 60 francs à 50 francs ait été effacée avant l'application de la négation, à savoir avant l'application d'une opération logique. Or le

minimalisme suppose (en tout cas dans l'esprit d'Anscombre et Ducrot), que les lois de discours s'appliquent après les opérations logiques.

N.B. On trouvera dans Cornulier (1984) une contestation des principes d'ordre d'application des règles linguistiques et pragmatiques que Anscombre et Ducrot semblent attribuer au minimalisme.

Dans l'argumentativisme, le problème posé par la négation polémique n'est plus de mise. Il suffit pour cela d'admettre que (i) la négation polémique ne tient pas compte de la valeur argumentative de la phrase (qui n'est du ressort que de la négation descriptive), (ii) que la loi d'abaissement, qui ne concerne que la négation descriptive, ne peut donc pas s'appliquer dans les contextes de négation polémique, (iii) que l'argumentativité d'une phrase est un de ses présupposés, (iv) et que les présupposés sont mis entre parenthèses par la négation polémique. En d'autres termes, l'effet lié à la règle d'abaissement est bloqué par le statut polémique ou métalinguistique de la négation, ce qui a pour corollaire principal que la négation ne touche pas les propriétés argumentatives de la phrase, mais ses propriétés illocutionnaires ou présuppositionnelles.

3.5. SYNTHESE

Le débat entre argumentativisme et minimalisme fait donc intervenir des conceptions différentes du langage et de la théorie linguistique. Dans l'argumentativisme, les valeurs sémantiques fondamentales ne sont pas déterminées par les relations implicatives que les phrases entretiennent, mais par les orientations argumentatives que leur assignent les expressions linguistiques qui les contiennent; les lois de discours ne sont convoquées que lorsque la description linguistique ne permet plus de sauver l'hypothèse argumentative. De son côté, l'hypothèse minimaliste suppose que les phénomènes scalaires intervenant dans les langues naturelles sont déterminés par les relations implicatives (ou logiques) qui existent entre elles; quant aux lois de discours, elles n'interviennent pas de manière *ad hoc*, mais sont systématiquement convoquées pour expliquer la divergence entre les relations implicatives entretenues par les phrases et leurs effets de sens en contexte.

La question cruciale, du point de vue du pouvoir descriptif et explicatif de ces deux approches, est que chacune est défendable à partir d'un ensemble, souvent restreint, d'exemples paradigmatiques dont l'explication est plus cohérente et plus simple que l'interprétation concurrente. Mais il est également symptomatique de voir à quel point la préférence pour l'une ou l'autre approche dépend plus de facteurs extérieurs (fonction du langage, but de la théorie linguistique, rapport logique-langage, etc.) que de la structure scientifique des arguments. En d'autres termes, si le match est resté nul (au sens footballistique du terme) sur le terrain scientifique, il ne l'est certainement pas resté sur le plan des croyances.

Chapitre 11

Argumentation et orientation argumentative

1. ARGUMENTATION, DISCOURS ET LANGUE

Il est banal d'observer que les énoncés et les discours peuvent être utilisés à des fins argumentatives. L'expérience que nous avons du discours politique, mais aussi les nécessités quotidiennes de la vie courante (négocier avec son banquier, son assureur, l'administration, etc.), nous permettent de discriminer, parmi l'ensemble des discours argumentatifs auxquels nous sommes confrontés, ceux qui sont efficaces et ceux qui ne le sont pas, ceux qui sont fallacieux et ceux qui ne le sont pas, ceux qui sont pertinents et ceux qui ne le sont pas. Il est moins banal, en revanche, de faire l'hypothèse que les propriétés argumentatives de nos énoncés ne sont pas des propriétés induites par la situation de communication ou par des facteurs pragmatiques, mais des propriétés linguistiques ou sémantiques.

Cette thèse, qui inscrit les faits argumentatifs comme constitutifs de la structure interne de la langue, est l'une des thèses fondamentales de la **théorie de l'argumentation** développée par Jean-Claude Anscombre et Oswald Ducrot depuis une quinzaine d'années (cf. notamment Anscombre et Ducrot 1983, Ducrot 1980c). Cette approche, qui s'inscrit de plein pied dans la pragmatique intégrée, est une théorie "ascriptiviste et non logiciste du langage. Sa thèse fondamentale est que le langage n'a pas fondamentalement de fonction de représentation et de description. La conséquence théorique en est que la valeur référentielle des énoncés n'est pas, du point de vue sémantique, première, mais seconde; à l'opposé, les valeurs argumentatives, que l'on considère généralement comme des faits de discours ou de contexte pragmatique, sont pour Anscombre et Ducrot premiers et inscrits dans la structure même de la langue. En d'autres termes, leur hypothèse est que les faits sémantiques premiers ne concernent pas la valeur de vérité des énoncés, mais la valeur argumentative des phrases, et qu'il est possible de décrire les valeurs de vérité des énoncés comme dérivés, pragmatiquement, des valeurs argumentatives.

Admettre le caractère avant tout argumentatif de la signification en langue suppose de faire une hypothèse supplémentaire sur la nature des faits sémantiques. Pour Anscombre et Ducrot toujours, les faits sémantiques, donc les faits argumentatifs, sont fondamentalement graduels. Cela suppose que les règles argumentatives qui permettent de relier les énoncés entre eux dans le discours sont des **règles scalaires**. Anscombre et Ducrot ont introduit un type de règles spécifiques pour expliciter ces relations, les *topoi*

(*topos* au singulier), dont le principe de fonctionnement remonte aux lieux communs d'Aristote. Contrairement aux règles d'inférences, les *topoi* ne sont pas des règles de déduction : ce sont des principes, construits dans le discours, explicitant les chemins nécessaires pour assigner un sens à l'énoncé. L'argument principal pour refuser le caractère déductif ou inférentiel des règles argumentatives est le suivant. Les règles d'inférences concernent le raisonnement et ont pour objet des propositions, dont l'interprétation est nécessairement vériconditionnelle (cela signifie, entre autres, qu'une proposition *P* reçoit comme interprétation sémantique la valeur *Vrai* ou *Faux*); en revanche, les règles argumentatives ont pour objets non des propositions, mais des énoncés, à savoir les produits d'actes d'énonciation prenant sens dans un discours. Il serait par conséquent abusif de calquer les relations logiques sur un objet dont l'organisation interne, sans être arbitraire, est dirigée par des principes différents qui lui sont propres. La tâche de la pragmatique intégrée, et plus spécifiquement de la théorie de l'argumentation, est de révéler la nature de ces principes et leur fonction dans la communication.

N.B. La théorie de l'argumentation a donné lieu à un grand nombre de publications de Ducrot, d'Anscombre et d'Anscombre et Ducrot. On renverra notamment à Ducrot (1973), (1980c), (1982), (1983), Anscombre (1973), (1975), (1989) et Anscombre et Ducrot (1983). On trouvera des synthèses de la théorie de l'argumentation dans Moeschler (1985, chapitre 2) et Moeschler (1989a, chapitre 1).

2. ARGUMENTATION ET INFORMATION

Nous avons vu au paragraphe précédent que la théorie de l'argumentation fait l'hypothèse que les faits argumentatifs sont premiers, ce qui implique que la valeur informative de l'énoncé (ce que l'énoncé dit sur le monde) est seconde. Cette hypothèse doit bien évidemment être étayée par des faits linguistiques (cf. Anscombre et Ducrot 1983, Anscombre 1989).

2.1. CONTRADICTION LOGIQUE ET COHERENCE ARGUMENTATIVE

Certains énoncés, étant donné leurs implications logiques, sont logiquement contradictoires, alors qu'ils sont parfaitement acceptables du point de vue de l'argumentation. Nous analyserons ici les cas de *presque*, *à peine*, et *peut-être*.

2.1.1. *Presque*

Soit *p* une proposition quelconque, et *p'* la proposition construite avec *p* modifiée par *presque* (*p' = presque p*). Sémantiquement, c'est-à-dire en termes des conditions de vérité, *p'* implique *non-p*. En effet, si un locuteur affirme qu'il était *presque à l'heure*, cela implique logiquement qu'il ne l'était pas. Imaginons maintenant le dialogue suivant :

(1) A : Dupont, vous êtes encore en retard.
B : Oui, mais j'étais presque à l'heure.

Comment expliquer ici que les informations “être en retard” et “être presque à l'heure” soient **anti-orientées**, à savoir aillent en sens contraire du point de vue argumentatif (cf. la description de *mais* donnée par Anscombre et Ducrot 1977), alors que logiquement, les relations (2) sont satisfaites ?

(2) a. presque à l'heure ∅ non (à l'heure)
b. non (à l'heure) × en retard

Dans le cas de (3), les choses sont encore plus explicites, puisque l'énoncé de B devrait être contradictoire : *presque prêt* implique *pas prêt*, qui est contradictoire avec la réponse affirmative (*oui*).

(3) A : Est-ce que le dîner est prêt ?
B : Oui, presque.

Si on examine le paradigme des réponses possibles, on constate qu'une réponse affirmative ne peut se faire qu'avec *presque*, et qu'une réponse négative doit au contraire utiliser un synonyme informatif de *presque*, à savoir *pas tout à fait*. Le point crucial est ici que ni *non, presque*, ni *oui, pas tout à fait* ne sont possibles :

(4) A : Est-ce que le dîner est prêt ?
B : a. Oui, presque.
b. ?? Non, presque.
c. Non, pas tout à fait.
d. ?? Oui, pas tout à fait

La réponse aux questions que posent ces exemples repose sur la différence entre **valeur informative** et **valeur argumentative**. La première observation à faire est que les enchaînements dans le discours ne se font pas sur les valeurs informatives des énoncés, mais sur leurs valeurs argumentatives. L'hypothèse à l'origine de cette première thèse est que *presque p* donne une **orientation argumentative** à la phrase dans laquelle elle est énoncée, orientation identique à celle de l'énonciation de *p*. Si *presque p* implique informativement *non-p*, mais a la même valeur argumentative que *p*, cela signifie que *presque p* et *p* appartiennent à une même **échelle argumentative**, à savoir une échelle quantitative orientée vers une classe de conclusions identiques. Pour que deux énoncés *p* et *p'* appartiennent à une même échelle argumentative, il faut (i) qu'ils appartiennent à une même **classe argumentative**, à savoir qu'ils soient considérés comme des arguments pour une même conclusion *r*, et (ii) qu'il y ait une relation d'ordre ou de **force argumentative** entre *p* et *p'* (cf. chapitre 10). On peut dès lors représenter la relation d'ordre entre *presque p* et *p'* de la manière suivante :

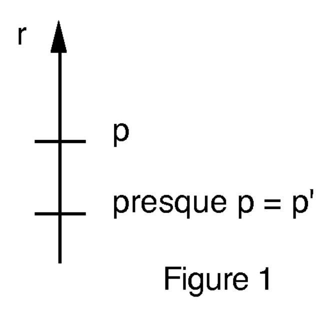


Figure 1

On observera immédiatement que cette première analyse rend compte de l'exemple (2). En effet, si *le dîner est presque prêt* est un argument plus faible que *le dîner est prêt* pour une conclusion *r*, l'enchaînement *oui, le dîner est prêt* est plus fort que *oui, il est presque prêt*. Cela dit, cette analyse pose davantage de problèmes pour l'enchaînement (1), qui, si l'on y supprime *presque*, devient incohérent :

(1') A : Dupont, vous êtes encore en retard.
B : ?? Oui, mais j'étais à l'heure.

Autre contre-exemple classique : supposons que deux brancardiers arrivent sur les lieux d'un accident. Pour inciter le chauffeur à se dépêcher, son collègue lui dit :

(5) Dépêche-toi : il est presque mort.

Si *presque mort* est un argument plus faible mais de même orientation que *mort*, on ne comprend pas comment cet argument peut être utilisé pour la conclusion *dépêche-toi*. On constate en effet que l'enchaînement sans *presque* doit imposer la conclusion inverse :

(6) Inutile de te presser : il est mort.

La réponse à ces objections passera par deux ordres de phénomènes : d'une part modifier la description donnée à *presque*, et d'autre part introduire une notion plus souple pour expliquer les enchaînements argumentatifs, celle de *topos* (cf. 3.3.3).

2.1.2. *A peine*

A peine, du point de vue de sa valeur informative, a les implications inverses de celles de *presque* : si *presque p* implique *non-p*, *à peine p* implique *p*. En d'autres termes, si un locuteur annonce qu'il a *à peine* commencé à écrire son article, cela implique qu'il a commencé à l'écrire :

(7) à peine p ∅ p

Mais les exemples (8) montre que les propriétés argumentatives de *à peine* sont inverses de ses propriétés informatives : en d'autres termes, les enchaînements discursifs se font uniquement sur la valeur informative *non-p* et non sur *p* (cf. Anscombre 1989) :

(8) A : Je vais faire un petit tour en attendant que tu sois prête.

B : a. Tu vas devoir attendre, j'ai à peine commencé.
b. ?? Tu n'auras pas à attendre longtemps, j'ai à peine commencé.

En d'autres termes, si *à peine p* implique *p*, on devrait prédit que *j'ai à peine commencé* permet d'enchaîner sur *tu n'auras pas à attendre longtemps*. En fait, la valeur aspectuelle inchoative, i.e. exprimant le début d'un procès, de *à peine* va dans le sens contraire : le procès n'est pas achevé, il en est à son début, et par conséquent ne peut pas être vu dans sa totalité. On comprendra dès lors pourquoi l'enchaînement ne peut se faire que sur la valeur *non-p*. Argumentativement, cela signifie que *à peine p* appartient à la même échelle argumentative que *non-p*, mais introduit un argument plus faible que *non-p*, comme le représente la figure 2 :

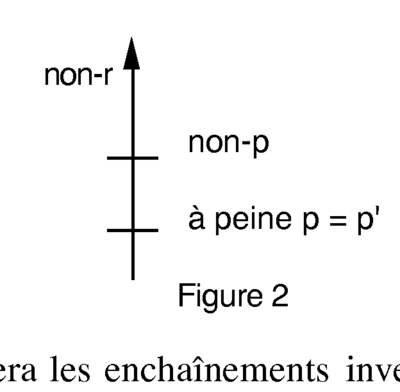


Figure 2

A l'opposé, on trouvera les enchaînements inverses avec *presque* en (8), comme le montre (8') :

(8') A : Je vais faire un petit tour en attendant que tu sois prête.
B : a. ?? Tu vas devoir attendre, j'ai presque fini.
b. Tu n'auras pas à attendre longtemps, j'ai presque fini.

On notera que l'on ne trouve pas avec *à peine* un comportement symétrique dans le cas de l'exemple des brancardiers. En effet, si *à peine p* est un argument qui a la même orientation argumentative que *non-p*, mais est plus faible argumentativement, on doit s'attendre à ce que (10) soit plus fort argumentativement que (9), ce qui est en effet le cas, contrairement aux comportements de (5) et (6) avec *presque* :

(9) Inutile de te presser : il est à peine blessé.
(10) Inutile de te presser : il n'est pas blessé.

Quant au problème posé par l'exemple (1), on voit que sa transformation en (11) ne peut pas donner lieu à (12), contrairement aux prédictions de l'analyse argumentative :

(11) A : Dupont, vous êtes encore en retard.
B : Oui, mais j'étais à peine en retard.

(12) A : Dupont, vous êtes encore en retard.
B : ?? Oui, mais je n'étais pas en retard.

2.1.3. *Peut-être*

Le cas de *peut-être* est encore plus intéressant. On admet qu'une phrase de forme *peut-être p* peut être compatible, du point de vue de ses conditions de vérité, avec *p* et *non-p*, comme le montre l'exemple (13) :

(13) A : Il y a un problème : Pierre viendra peut-être dîner ce soir.

B : Pas de problème ! S'il vient, on mettra un couvert de plus, et s'il ne vient pas, le problème est résolu.

Or Anscombre (1989) a constaté qu'avec *peut-être*, les enchaînements ne peuvent se faire que sur l'éventualité positive : en d'autres termes, seule une conclusion relative au fait *F* associé à *p* est possible :

(14) a. Mets un couvert de plus, Pierre viendra peut-être dîner ce soir.
b. ?? Retire un couvert, Pierre viendra peut-être dîner ce soir.

L'analyse logique, dans laquelle *peut-être p* signifie *p ou non-p*, est donc incapable de rendre compte de la régularité des enchaînements sur les conclusions inférables de *p* seulement, et donc de l'orientation positive de *peut-être p*. Une description scalaire de ce phénomène nous amènerait ainsi à proposer l'échelle argumentative suivante pour *peut-être* :

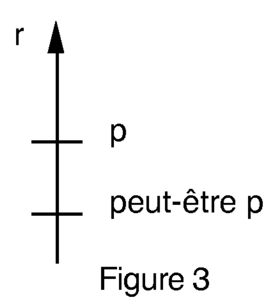


Figure 3

2.2. QUESTIONS ET ARGUMENTATION

L'analyse sémantique classique des questions fermées (du type *est-ce que p ?*) revient à poser l'alternative *p ou non-p* :

(15) est-ce que p ? ∅ p ou non-p

L'hypothèse argumentative (cf. Anscombre et Ducrot 1983) est tout à fait différente□l'orientation argumentative (notée *OR*) de *est-ce que p ?* est identique à celle de *non-p* :

(16) OR(est-ce que p ?) = OR (non-p)

Si cette hypothèse est correcte, cela signifie qu'il existe des *énoncés qui ont une valeur argumentative sans que pour autant ils aient une valeur informative* (on admettra qu'une question du type *est-ce que p ?* exprime le doute du locuteur sur la vérité de *p*). La démonstration se fait sur les enchaînements à l'aide des connecteurs. Soient les énoncés affirmatifs suivants (cf. Anscombre 1989) :

(17) a. J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais il perdra devant Agassi.
b. ?? J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais il battra Agassi.

En d'autres termes, le segment de discours introduit par *mais* doit être l'argument qui appuie la conclusion *j'ai des doutes sur la victoire d'Edberg*, raison pour laquelle la proposition "Edberg battra Agassi" ne peut être un argument orienté vers cette conclusion. La question que l'on peut maintenant se poser concerne le comportement des énoncés interrogatifs, lorsqu'ils sont utilisés comme arguments. On observe en fait des résultats en (18) tout à fait opposés à ceux obtenus en (17), et pour retrouver des comportements identiques, il faut introduire une négation dans la question (cf. (19)). En d'autres termes, *est-ce que p ?* se comporte comme l'affirmation de *non-p* du point de vue argumentatif :

(18) a. ?? J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais est-ce qu'il perdra devant Agassi ?
b. J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais est-ce qu'il battra Agassi ?

(19) a. J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais est-ce qu'il ne perdra pas devant Agassi ?
b. ?? J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais est-ce qu'il ne battra pas Agassi ?

Pour que la démonstration soit complète, il faut mettre en correspondance les énoncés interrogatifs et leurs correspondants négatifs, comme en (20)□

(20) a. ?? J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais il ne perdra pas devant Agassi.
b. J'ai des doutes sur la victoire d'Edberg : il est le favori à Wimbledon, mais il ne battra pas Agassi.

2.3. VALEUR INFORMATIVE ET VALEUR ARGUMENTATIVE

Un troisième type d'argument donné pour affirmer le caractère premier de l'argumentation sur l'information consiste à montrer que certaines valeurs informatives doivent être dérivées de la valeur argumentative, et non l'inverse. Nous examinerons successivement les cas de *presque*, du comparatif d'égalité, et des prédicats comme *intelligent*, *bon*, etc.

2.3.1. L'ambiguïté de *presque 10%*

Anscombre (1989) donne un exemple intéressant de valeur informative dérivée de la valeur argumentative :

(21) Le parti communiste a atteint presque 10% dans les derniers sondages.

L'observation est la suivante : *presque 10%* peut signifier soit "un peu moins de 10%", soit "un peu plus de 10%". Par défaut, *presque 10%* serait interprété comme signifiant "un peu moins de 10%". Mais le cotexte linguistique impose la lecture décroissante, où *presque 10%* signifie "un peu plus de 10%" :

(22) Le parti communiste perd des voix : autrefois à 21%, il atteint presque 10% dans les derniers sondages.

La lecture ascendante, signifiant “un peu moins de 10%” serait convoqué dans le cotexte suivant :

(23) Le parti communiste gagne des voix : autrefois à 5%, il atteint presque 10% dans les derniers sondages.

En d’autres termes, pour connaître la valeur informative de *presque 10%*, il faut connaître l’orientation argumentative générale de l’énoncé, à savoir choisir entre les deux échelles argumentatives suivantes :

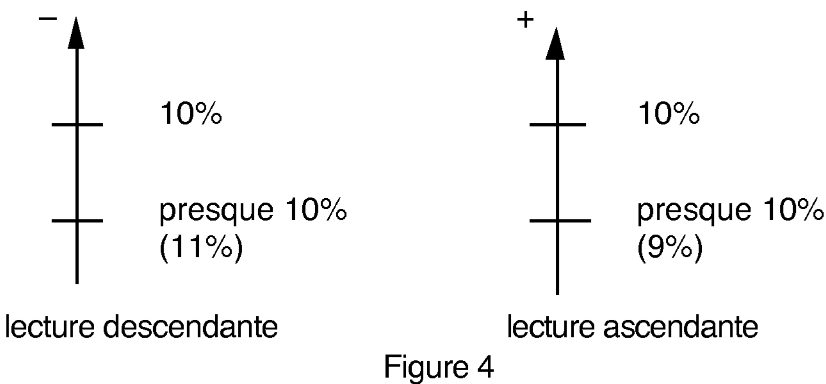


Figure 4

Un autre exemple de *presque* est donné par Anscombre et Ducrot (1983) en (24), dans lequel il y a contradiction entre les orientations argumentatives associées respectivement à *peu* (échelle du moins) et *presque* (échelle du plus) :

(24) Peu d’automobilistes dépassent le 120 km/h (presque 20%).

Anscombre et Ducrot (1983) notent qu’à la place de *presque*, on aurait dû avoir ici *à peine*, ou alors la séquence anti-orientée *mais presque*. Le problème qu’illustre cet exemple est que la valeur informative de *presque 20%* est ou déterminée par l’orientation négative assignée à l’énoncé par *peu* (*presque 20%* signifierait alors “un peu plus que 20%”) ou déterminé par son orientation positive par défaut, ce qui est à l’origine de la bizarrerie argumentative. Mais, on l’aura noté, dans quelque cas de figure que ce soit, c’est bien l’orientation argumentative qui détermine la valeur informative de l’énoncé.

2.3.2. Le comparatif d’égalité

Anscombre (1975) a donné une analyse argumentative originale du comparatif d’égalité, analyse reprise à plusieurs endroits dans Anscombre et Ducrot (1983). Leur point de départ est la comparaison entre le comparatif d’égalité (25) et sa (pseudo-)paraphrase (26) :

(25) Pierre est aussi grand que Marie.
(26) Pierre a la même taille que Marie.

Au premier abord, la signification est de (25) est informative, et peut être réduite à (26). Mais à cette hypothèse, on peut faire les objections suivantes :

(i) Si l'on examine les correspondants négatifs de (25) et (26), on constate que (27) signifie (28), alors que (29) peut signifier (30a) ou (30b). En d'autres termes, *pas aussi grand* signifie toujours *moins grand*, ce qui n'est pas le cas pour la négation de *avoir la même taille* :

(27) Pierre n'est pas aussi grand que Marie.
(28) Pierre est moins grand que Marie.
(29) Pierre n'a pas la même taille que Marie.
(30) a. Pierre est moins grand que Marie.
b. Pierre est plus grand que Marie.

(ii) A côté de cette première différence **sémantique**, Anscombre et Ducrot proposent certaines différences **pragmatiques**. Admettons que Pierre et Marie soient deux enfants, et qu'il existe généralement une corrélation entre l'âge et la taille. On observe que (25) peut servir la conclusion *Pierre est grand pour son âge*, *Marie n'est pas grande pour son âge*, mais non les conclusions *Pierre n'est pas grand pour son âge* ou encore *Marie est grande pour son âge* :

(31) Pierre est grand pour son âge : il est aussi grand que Marie, qui a deux ans de plus.

(32) Marie n'est pas grande pour son âge : Pierre, qui a deux ans de moins, est aussi grand qu'elle.

(33) ? Pierre n'est pas grand pour son âge : il est aussi grand que Marie, qui a deux ans de moins.

(34) ? Marie est grande pour son âge : Pierre, qui a deux ans de plus, est aussi grand qu'elle.

Quelles propriétés peut-on attribuer au comparatif d'égalité au regard de ces exemples ? Lorsque *Pierre* est le **thème** de l'énoncé (plus précisément de la conclusion), *Pierre est aussi grand que Marie* ne peut appuyer que des conclusions concernant sa grandeur, i.e. des conclusions pour lesquelles on aurait pu utiliser un argument plus fort comme *Pierre est grand*, mais non un argument orienté négativement comme *Pierre n'est pas grand.* En revanche, lorsque *Marie* est le thème (de la conclusion), on observe que *Pierre est aussi grand que Marie* ne peut avoir que la même orientation que *Marie n'est pas grande.* Le comparatif d'égalité a donc une valeur argumentative fondamentale qui prime sur sa valeur informative.

(iii) Anscombre (1975) a donné des arguments supplémentaires pour montrer que *aussi grand* n'est pas réductible "au moins égal à" (≥). Comment expliquer que (35) soit redondant et (36) contradictoire, si *aussi grand* a comme valeur informative primitive ≥ ? On s'attendrait en effet à ce que les deuxièmes segments des énoncés soient informatifs, ce qui n'est pas le cas :

(35) Pierre est aussi grand que Marie, et Marie est aussi grande que Pierre.
(36) Pierre est aussi grand que Marie, mais Marie n'est pas aussi grande que Pierre.

De plus, comment expliquer, dans le cadre d'une description informative, que (37) soit possible, notamment pour répondre à quelqu'un qui a déclaré Pierre plus grand, et comment expliquer que l'on n'a jamais (38) ?

(37) Pierre est aussi grand que Marie, mais pas plus grand.
(38) * Pierre est aussi grand que Marie, mais il n'a pas la même taille.

De ces faits, on tirera que le comparatif d'égalité n'est pas symétrique (contrairement à *avoir la même taille*) et a une valeur argumentative primitive, dont l'orientation est positive (située sur la même échelle que *grand*).

2.3.3. Argumentation et délocutivité

Le dernier type d'argument que nous mentionnerons pour le caractère primitif de la valeur argumentative est donné par des prédicats comme *intelligent* ou *bon*, que l'on trouve dans les exemples (39) :

(39) a. Pierre est intelligent.
b. Cet hôtel est bon.

Ces prédicats contrastent avec d'autres prédicats comme *carré* ou *rouge*, dans la mesure où, d'une part leur sens est apparemment lié à une évaluation subjective (de l'intelligence, de la qualité) et où, d'autre part, ils permettent la réalisation d'actes illocutionnaires, comme l'éloge et la recommandation. En revanche, le locuteur des énoncés en (40) ne peut pas prétendre avoir réalisé des actes différents d'actes d'assertion :

(40) a. La table est carrée.
b. La nappe est rouge.

Ducrot (1984, chapitre 6) et Anscombre et Ducrot (1983, chapitre 7) donnent certains arguments pour montrer que la valeur pragmatique (illocutionnaire) n'est pas dérivée de la valeur informative : c'est au contraire la valeur informative qui serait dérivée d'une valeur plus fondamentale, de nature argumentative. L'argument procède en deux temps.

(i) Tout d'abord, si l'on décide d'attribuer une valeur informative primitive à ces prédicats, cela signifie que dans le métalangage du sémanticien, il en existe une définition "scientifique". Anscombre et Ducrot récusent la possibilité d'une telle définition. En d'autres termes, il n'y a pas, pour les tenants de la pragmatique intégrée, de concepts clairement définis, objectivables, munis de conditions de vérité qui correspondent à la signification des unités lexicales *intelligent* ou *bon*.

N.B. On se trouve ici confronté à un problème qui, dans sa formulation et dans sa résolution, est proche de celui des **termes non classifiants** et des **termes vagues**. On rappellera (cf. chapitre 14, § 2.1.1 pour un développement) qu'un *terme non classifiant* (comme *imbécile, idiot,* etc.) a pour définition sémantique le fait qu'il ne reçoit une valeur (référentielle ou autre) qu'en usage : est *imbécile* celui dont on dit qu'il est imbécile. Le problème des *termes vagues* est un peu différent, mais se pose de manière similaire : un mot comme *chauve* n'a pas a première vue une

signification précise, puisque ses conditions d'usage contredisent généralement ses conditions de vérité : on dira en effet de quelqu'un qui a perdu une grande partie de ses cheveux qu'il est chauve, tout en admettant que *chauve* signifie "sans aucun cheveu". Dans les deux cas, comme dans celui des prédicats évaluatifs tels *bon* ou *intelligent*, le sens n'est pas définissable indépendamment de l'usage de l'expression.

Dans le cadre des théories sémantiques classiques, un concept comme *intelligent* est défini par un ensemble de conditions dites nécessaires et suffisantes. Pour qu'un individu x puisse être dit intelligent, i.e. pour que la relation INTELLIGENT (x) puisse être vraie, il faut que x satisfasse toutes les conditions nécessaires définissant le prédicat. La question empirique qui se pose au sémanticien est de savoir comment définir ces conditions. La sémantique formelle a d'une certaine façon résolu le problème. La signification d'un prédicat unaire, à savoir d'un prédicat qui a un seul argument (comme *intelligent, bon*, etc.), est constitué de l'ensemble des termes qui en constituent l'extension. La signification d'un prédicat unaire, c'est donc un ensemble d'éléments ou termes qui satisfont cette relation.(cf. Dowty, Wall et Peters 1981, Galmiche 1991).

On trouvera une approche, non classique, différente dans les travaux de sémantique cognitive se réclamant de la théorie des prototypes (cf. Lakoff 1987, et Kleiber 1990b pour une synthèse remarquable). Dans le cadre de la théorie des prototypes, le sens d'un concept n'est pas défini en termes de conditions nécessaires et suffisantes, mais en termes de caractéristiques ou traits typiques, ceux qui ont la plus grande probabilité d'être partagés par les exemplaires de la catégorie dont le concept est l'expression. Appliqué aux prédicats évaluatifs, cela implique que, par exemple, *intelligent* ne soit pas défini à partir de propriétés nécessaires, mais de propriétés typiques. La question est dès lors de savoir quelles sont les propriétés typiques du concept *intelligent*, et si cela a un sens d'envisager la signification des concepts évaluatifs en termes de prototype (cf. ici-même le chapitre 14, § 2.2).

(ii) Comment donc peut-on expliquer les valeurs pragmatiques des énoncés du type de (39) ? La position classique, ou descriptiviste, va recourir aux **lois de discours** pour expliquer qu'en disant d'un hôtel qu'il est bon, on le recommande (cf. chapitre 7). Cette loi de discours aurait la forme suivante : "caractériser un objet par des propriétés considérées comme positives, c'est le vanter" (cf. Anscombre et Ducrot 1983, 172). Cette loi fonctionnerait également pour expliquer la valeur laudative de *Pierre est intelligent*. L'avantage de ce traitement est certain. D'une part il explique la possibilité d'utiliser des énoncés de ce type dans des syllogismes, comme en (41), et d'autre part de ne pas utiliser de principes *ad hoc* expliquant que dans certains types de constructions (notamment les phrases enchâssées, comme les conditionnelles), l'énoncé de départ perd sa valeur pragmatique : dans l'analyse classique, la conditionnelle de (42a) s'interpréterait de la même manière que (42b)□

(41) a. Si cet hôtel est bon, il est cher.
b. Cet hôtel est bon.
c. Donc il est cher.

(42) a. Si cet hôtel est bon, il doit être cher.
b. Si cet hôtel est en plein centre ville, il doit être cher.

La position d'Anscombre et Ducrot, pour résoudre ces difficultés et expliquer la valeur argumentative première des prédicats évaluatifs, est une **position ascriptiviste radicale**, qui refuse le recours aux lois de discours.

Leur stratégie est tout à fait différente, et fait appel à la notion introduite pour la première fois par Benveniste (1966, chapitre 23) de *délocutivité* (cf. Anscombre 1979 pour un développement de ce concept). L'idée est que la valeur informative est un dérivé délocutif de sa valeur argumentative primitive.

Le concept de **délocutivité** doit se comprendre de la manière suivante : "une expression E_2 est dérivée par délocutivité d'une expression E_1, si d'une part le signifiant de E_2 est formé sur celui de E_1, et d'autre part, si le signifié S_2 de E_2 fait intervenir non pas le signifié S_1 de E_1, mais une valeur pragmatique liée à l'énonciation de E_1" (Anscombre et Ducrot 1983, 173). Par exemple, le substantif *je-m'en-foutisme* est un dérivé délocutif lexical de l'expression *j'm'en fous*. Comment dès lors expliquer la valeur descriptive de *cet hôtel est bon* à partir de la notion de dérivation délocutive ? Le sens S_1 de l'expression E_1 *(X est bon)* est un acte d'argumentation en faveur de X. A partir de l'expression E_1, il faut admettre la formation d'une expression E_2, dont le sens S_2 n'est plus identique à S_1 (argumenter en faveur de X), mais incorpore les propriétés associées à et dérivées de l'acte réalisé par E_1 : selon une loi de discours qui veut que "l'énonciation qui accomplit un acte d'argumenter se présente comme justifiée, et justifiée par une propriété de l'objet à propos duquel on argumente" (Anscombre et Ducrot 1983, 173), on dérive délocutivement les propriétés objectives associées au prédicat *bon* à partir de S_1 pour former la signification S_2 associée à E_2. En bref, chaque fois que l'on utilise une phrase comme *cet hôtel est bon*, le processus de dérivation délocutive nous autorise à le lire comme signifiant "cet hôtel a les propriétés légitimant l'acte d'**argumenter** que l'on accomplit en disant *Cet hôtel est bon*" (*ibid.*, 174).

N.B. On notera que pour expliquer le processus de dérivation délocutive, il est nécessaire de faire intervenir une loi de discours expliquant le passage de S_1 à S_2. Il semble donc impossible de se priver du recours aux lois de discours : dans l'analyse descriptiviste, les lois de discours interviennent pour expliquer le passage de la valeur informative à la valeur pragmatique; dans l'analyse argumentative, les lois de discours interviennent pour justifier le processus de dérivation délocutive qui est à l'origine du passage de la valeur argumentative à la valeur informative.

3. ARGUMENTATION ET TOPOI

3.1. ARGUMENTATION ET INFERENCE

Une des caractéristiques principales de la théorie de l'argumentation d'Anscombre et Ducrot est d'avoir refusé de confondre ou d'associer *argumentation* et *inférence*. Pour eux, l'**argumentation** est une relation de nature discursive existant entre deux énoncés, un argument et une conclusion, telle que le locuteur présente l'argument comme destiné à faire admettre la conclusion. L'**inférence** quant à elle, est la relation qui existe entre un fait X et l'énonciation d'un énoncé E, où X est présenté comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E. Ainsi, dans l'exemple (43), le premier énoncé est présenté comme un argument du

second, alors qu'en (44), c'est le fait présenté dans l'énoncé de *A* qui permet l'inférence à l'origine de l'énonciation de *B* :

(43) Je ne suis pas si méchant que ça : tiens, prends la voiture pour aller au cinéma.

(44) A : Pierre a téléphoné, il viendra demain.
B : Alors, tu dois être content.

En (43), la relation argumentative intervient non entre deux contenus, mais entre deux actes illocutionnaires : une assertion et une permission. Cela signifie que dans une argumentation, il y a deux actes qui sont accomplis : un acte d'argumentation, et un acte de conclusion. En (44), le fait *X* à l'origine de l'inférence est un énoncé, mais ceci n'est nullement obligatoire. Par exemple, si *A* ouvre les volets un matin et scrute le beau temps d'été, il peut faire une inférence qui aboutit à l'énonciation de (45) :

(45) Alors, on la fait, cette excursion ?

Anscombre et Ducrot (1983, 11) envisagent encore un autre cas de figure : l'inférence peut être opérée à partir de l'énonciation d'un acte, comme la question, à savoir du fait particulier que constitue une énonciation, comme le montre (46) :

(46) A : Tiens, qu'est-ce qu'il devient, Pierre ?
B : Tu t'intéresses donc à Pierre ?

La distinction entre **argumentation** et **inférence** peut se justifier de la manière suivante : d'une part on trouve des inférences possibles dans des dialogues, mais impossibles dans des monologues (cf. (47) et (48)); d'autre part, certaines argumentations ne s'appuient sur aucune inférence (cf. (49)) :

(47) A : Pierre se doute que Marie est là.
B : Tiens, Marie est donc là ?

(48) ? Pierre se doute que Marie est là, elle est donc là.

(49) J'hésite à acheter cette voiture; est-ce qu'elle est économique à tout point de vue ?

En (47), l'interlocuteur *B* peut enchaîner sur le présupposé “Marie est là” et signaler par là-même qu'il ignorait, avant l'énonciation par *A* de *Pierre se doute que Marie est là*, la présence de Marie. Mais cette possibilité est exclue en monologue : un locuteur ne peut pas à la fois présupposer un contenu *p* et asserter ce même contenu *p*, selon la loi d'**anti-tautologie** de Ducrot (1972, 83), qui “condamne comme ridicules les inférences où la conclusion se contente de reformuler les prémisses”. En (49), on ne peut pas soutenir qu'un fait *X* est à l'origine d'une énonciation, puisqu'à la place de l'assertion d'un fait, le locuteur pose une question. Cela dit, et en vertu de l'hypothèse argumentative selon laquelle une question de forme *est-ce que p ?* a comme orientation argumentative *non-p*, on comprendra que la question constitue un argument en faveur de la conclusion *j'hésite à acheter cette voiture*.

3.2. ARGUMENTATION, ORIENTATION ARGUMENTATIVE ET OPERATEURS ARGUMENTATIFS

L'une des questions que l'on peut se poser en abordant l'argumentation dans la langue telle qu'elle est proposée dans la théorie de l'argumentation est de savoir sur quels principes, règles ou lois les énoncés peuvent être mis en relation à l'intérieur d'une argumentation. Si l'on accepte la différence entre *argumentation* et *inférence*, on peut déjà prévoir que les principes en cause ne seront pas des principes d'inférence. Ce sont, dans l'esprit d'Anscombre et Ducrot, des principes dont le fondement est discursif et argumentatif. Cela signifie d'une part que le domaine d'application de ces principes est le **discours** et d'autre part qu'ils possèdent comme propriété argumentative la **scalarité**. Une troisième propriété peut d'ores et déjà leur être assignée : si l'argumentation impose certains types d'enchaînements, certaines suites au discours, alors les principes argumentatifs ont pour objet l'**orientation argumentative** des phrases qui interviennent dans une argumentation.

On définira donc l'*orientation argumentative* de la manière suivante☐ l'**orientation argumentative** est la direction donnée à l'énoncé dans le but d'atteindre telle ou telle classe de conclusions. L'orientation argumentative est une propriété de la phrase, objet de l'énonciation, qui détermine le sens de l'énoncé. En d'autres termes, une orientation est assignée à une phrase à fonction d'argument, et c'est en vertu de son orientation que l'argument peut servir telle ou telle classe de conclusions.

Quels sont les facteurs déterminant ou ne déterminant pas l'assignation d'une orientation à la phrase énoncée ? Il y a deux types de facteurs principaux qui déterminent l'orientation de la phrase : des facteurs discursifs et des facteurs linguistiques. Par facteurs discursifs, il faut comprendre les enchaînement auxquels une phrase peut donner lieu; par facteurs linguistiques, il faut comprendre la présence de marqueurs linguistiques spécialisés dans l'indication de l'orientation argumentative. Ces marqueurs sont appelés opérateurs argumentatifs. Un **opérateur argumentatif** est un marqueur linguistique qui, opérant sur une phrase, restreint son potentiel argumentatif en lui assignant une orientation argumentative. Nous allons examiner ces notions (orientation argumentative, opérateur argumentatif) à partir des exemples suivants :

(50) a. Tu vas te ruiner : ce truc coûte 200 francs.
b. Tu vas faire des économies : ce truc coûte 200 francs.

(51) a. *Tu vas te ruiner : ce truc ne coûte que 200 francs.
b. Tu vas faire des économies : ce truc ne coûte que 200 francs.

Ces exemples illustrent le faits suivant : alors que l'énoncé *ce truc coûte 200 francs* est neutre du point de vue de son orientation argumentative (il peut à la fois servir d'argument pour la conclusion *tu vas te ruiner* et pour la conclusion inverse), l'énoncé *ce truc ne coûte que 200 francs* ne peut servir que la conclusion *tu vas faire des économies*. Il y a donc une restriction des possibilités d'argumenter à partir de l'énoncé *ce truc ne coûte que 200 francs*. *Ne…que* fonctionne comme un opérateur argumentatif qui limite le potentiel argumentatif de la phrase à laquelle il s'applique.

N.B. On notera que la détermination de l'orientation argumentative de l'énoncé n'est pas, dans le cadre théorique analysé ici, une donnée contextuelle. Ce sont les enchaînements discursifs qui déterminent les orientations argumentatives en (50) et la présence de *ne…que* en (51).

Ces exemples nous montrent la différence qui existe entre **conclusion** et **orientation argumentative**. La conclusion, c'est l'énoncé, implicite ou explicite, pour lequel l'argument est utilisé. L'orientation argumentative, c'est la direction assignée à la phrase. Ainsi, *ce truc coûte 200 francs* reçoit l'orientation "cher" en (50a) et l'orientation "bon marché" en (50b), et cela en vertu de la relation qui existe entre l'argument et la conclusion. En revanche, l'énoncé *ce truc ne coûte que 200 francs* ne peut recevoir que l'orientation "bon marché". Le point intéressant ici, c'est que cette restriction argumentative est indépendante de quelque modification référentielle ou informative que ce soit : *ne coûter que 200 francs*, c'est toujours, informativement, *coûter 200 francs*; en revanche, *ne coûter que 200 francs*, ce n'est pas, argumentativement, *coûter 200 francs*.

Pour rendre compte des différences introduites entre (50) et (51), Anscombre représente les chose de manière ensembliste : l'ensemble de la classe des conclusions *r* visées par I (*ce truc coûte 200 francs*) est en relation d'intersection partielle avec la classe des conclusions visées par *P' = P + ne…que* (cf. figure 5) :

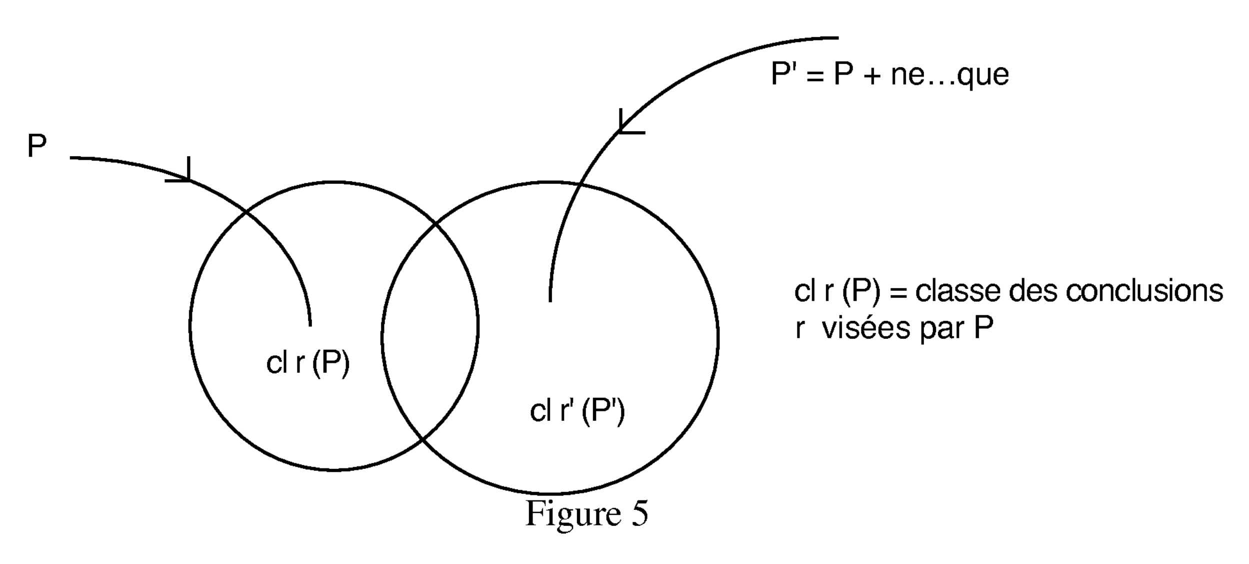


Figure 5

La situation représentée par les exemples (50) et (51) devrait donc pouvoir s'expliquer par les notions d'*orientation argumentative* et d'*opérateur argumentatif.* Malheureusement, la situation n'est pas toujours aussi favorable, et cela avec le même opérateur argumentatif. C'est le cas notamment dans la série d'exemples suivants, dans lesquels l'introduction de l'opérateur *ne…que* ne limite pas les possibilités d'argumenter :

(52) a. Dépêche-toi : il est huit heures.
b. Prends ton temps : il est huit heures.

(53) a. Dépêche-toi : il n'est que huit heures.
b. Prends ton temps : il n'est que huit heures.

L'analyse en termes d'orientation argumentative et d'opérateur argumentatif devraient conduire à faire la prédiction que (53a) est argumentativement impossible□ si, en effet, *il n'est que huit heures* est orienté argumentativement vers le "tôt", on ne comprend pas comment et pourquoi cet argument peut servir la conclusion *dépêche-toi*.

Pour expliquer ce fait paradoxal, il faut ajouter à la description argumentative, et introduire une notion nouvelle, celle de *topos* ou de règle argumentative.

3.3. ENCHAINEMENTS ARGUMENTATIFS ET TOPOI

3.3.1. Topoi et formes topiques

La notion de *topos* (pl. *topoi*), empruntée aux *Topiques* d'Aristote, désigne des principes généraux, admis au sein d'une communauté linguistique, qui servent d'appui à l'argumentation. Si je justifie mon désir de regarder l'étape du Tour de France cycliste arrivant à l'Alpe d'Huez par l'énoncé (54), c'est que je fais allusion à un *topos* du type "il ne faut pas manquer les événements sportifs spectaculaires" :

(54) Je vais regarder l'arrivée de l'étape de l'Alpe d'Huez : c'est l'étape la plus spectaculaire du Tour.

On se trouve ainsi dans la situation suivante : plutôt que de faire de la relation argumentative une relation automatique entre une classe d'arguments et une classe de conclusions, Anscombre et Ducrot (cf. Ducrot 1982, 1983, 1987, Anscombre et Ducrot 1986, Anscombre 1989) définissent cette relation comme médiatisée par la convocation de règles argumentatives. Ces règles ont la propriété principale (outre le fait d'être communément admises) d'être de nature **scalaire** : leur forme générale est du type "plus un objet *O* à la propriété *P*, plus l'objet *O'* (identique à ou différent de *O*) a la propriété *P'* ". Si on résume les relation *P(O)* et *P'(O')* respectivement par les formes propositionnelles *P* et *Q*, on obtient, par combinaison logique, quatre structures logiques, appelées *formes topiques* (cf. Ducrot 1983 et 1987), du type :

(55) a. <+P, +Q>
b. <–P, –Q>
c. <+P, –Q>
d. <–P, +Q>

Logiquement, les formes topiques (a) et (b) d'une part et (c) et (d) d'autre part doivent, d'une certaine manière, signifier la même relation. On dira donc que ces quatre formes topiques correspondent à deux **topoi contraires**, représentant deux "idéologies" différentes, alors que les formes (a) et (b) d'une part et (c) et (d) d'autre part sont des **formes topiques réciproques** : un locuteur qui accepterait (55a) ne pourrait refuser (55b) par exemple.

Nous noterons encore, avant de donner une explication du fonctionnement des *topoi* dans les enchaînements, que les *topoi* sont rarement explicités, à savoir font rarement l'objet d'une assertion. On comparera à ce titre le degré de "naturel" des argumentations suivantes :

(56) A : Voulez vous encore un verre de vin ?
B : Non merci, je conduis.

(57) A : Voulez vous encore un verre de vin ?
B : ? Non merci, plus on boit, plus on risque de provoquer un accident en conduisant.

De plus, la relation introduite par le *topos* ne peut valoir que dans une zone de validité particulière. Si on peut accepter le *topos* selon lequel “on se baigne par beau temps”, on peut très bien indiquer, étant donné une température écrasante, que les limites de chaleur rendant possible l’application du *topos* sont dépassées :

(58) A : Tu viens te baigner ?
B : Non, il fait trop chaud.

Un adverbe comme *trop* indique justement que la zone au-dessous de la quelle le *topos* est applicable est dépassée, et que le *topos* ne peut plus être appliqué.

3.3.2. Topoi et trajets interprétatifs

Reprenons les exemples qui font problème pour la théorie non topique de l’argumentation, ou *argumentativisme faible* (cf. Moeschler 1989a) :

(52) a. Dépêche-toi : il est huit heures.
b. Prends ton temps : il est huit heures.

(53) a. Dépêche-toi : il n’est que huit heures.
b. Prends ton temps : il n’est que huit heures.

Comment expliquer que l’enchaînement (53a) est possible, alors que *ne…que* devrait, *a priori*, orienter la phrase *Il est huit heures* sur l’échelle du “tôt” ? Pour expliquer ce fait, Anscombre et Ducrot font l’hypothèse qu’il y a deux façons de considérer le temps que l’on a à disposition. Selon le premier principe, il faut prendre son temps ou le temps dont on dispose, ce qui implique “plus on a de temps, moins il faut se dépêcher” (cf. (T3) en (59)). Le deuxième principe indique au contraire qu’il ne faut pas perdre son temps, ce que l’on peut représenter par la forme topique “plus on a de temps, plus il faut se dépêcher” (cf. (T1) en (59)). Si *P* = “on a du temps” et *Q* = “il faut se dépêcher”, on obtient les quatre forme topiques suivantes :

(59) (T1) plus on a de temps, plus on doit se dépêcher <+P, +Q>
(T2) moins on a de temps, moins on doit se dépêcher <-P, -Q>
(T3) plus on a de temps, moins on doit se dépêcher <+P, -Q>
(T4) moins on a de temps, plus on doit se dépêcher <-P, +Q>

Que représentent ces différentes formes topiques ? Pour Anscombre et Ducrot, ils définissent les **trajets** ou **chemins** par lesquels on doit passer pour relier un argument à une conclusion. Anscombre (1989, 25) représente cela par les schémas suivants :

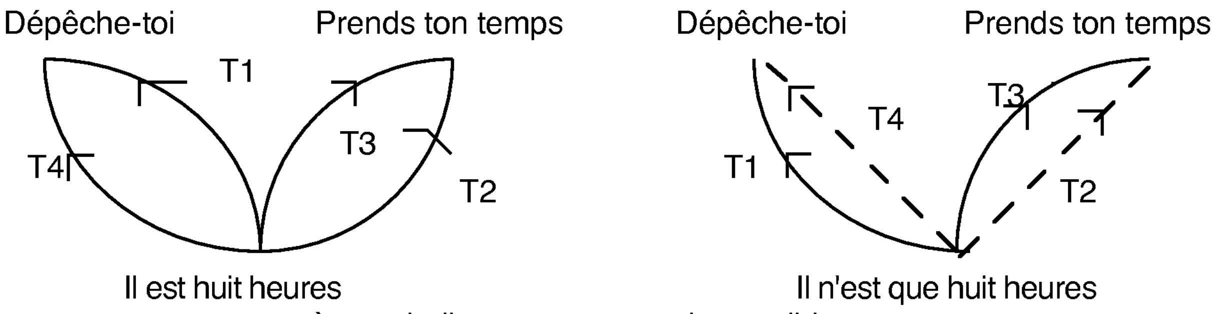


Figure 6

La fonction assignée aux *topoi* implique que l'on modifie la définition des **opérateurs argumentatifs**. Comme le montre la figure 6, on ne peut plus dire qu'un opérateur restreint les possibilités d'argumenter d'une phrase. Ce qu'il restreint, ce sont les chemins interprétatifs qui relient l'argument à la conclusion. On remarque en effet que *Il est huit heures* peut atteindre la conclusion *Dépêche-toi* par deux trajets différents (T1 ou T4), alors que le chemin de *Il n'est que huit heures* à *Dépêche-toi* emprunte nécessairement T1. *Ne…que* bloque ainsi l'utilisation de T4 comme trajet possible reliant l'argument à la conclusion.

Anscombre (1989) utilise les enchaînements à l'aide de *même* pour montrer le rôle joué par *ne…que* dans l'autorisation ou le blocage de certains trajets. On rappellera (cf. ici-même le chapitre 10) que *même* indique que l'argument qu'il modifie est toujours situé plus haut sur l'échelle argumentative. Il faut donc que, dans *P*, *même Q*, *P* et *même Q* soient coorientés argumentativement, i.e. appartiennent à la même échelle argumentative. Le paradigme d'exemples modifiés par *même* est le suivant, où sont indiqués entre parenthèses les *topoi* utilisés ou interdits (*) :

(60) a. Dépêche-toi : il est huit heures, et même huit heures cinq (T4)
b. Dépêche-toi : il est huit heures, il n'est même que huit heures moins cinq (T1)

(61) a. Prends ton temps : il est huit heures, et même huit heures cinq (T2)
b. Prends ton temps : il est huit heures, et même huit heures moins cinq (T3)

(62) a. * Dépêche-toi : il n'est que huit heures, il n'est même que huit heures cinq (*T4)
b. Dépêche-toi : il n'est que huit heures, il n'est même que huit heures moins cinq (T1)

(63) a. * Prends ton temps : il n'est que huit heures, il n'est même que huit heures cinq (*T2)
b. Prends ton temps : il n'est que huit heures, il n'est même que huit heures moins cinq (T3)

Quelles conclusions peut-on tirer de ces analyses ? Elles sont au nombre de trois (cf. Anscombre 1989, 24) :

(i) une phrase détermine la classe des conclusions qu'elle peut atteindre *via* les *topoi* graduels qui peuvent lui être associés, et non à travers la simple occurrence de la phrase dans le discours;

(ii) pour atteindre une conclusion, il ne suffit pas de connaître l'orientation argumentative de la phrase énoncée, il faut obligatoirement passer par un *topos*;

(ii) les opérateurs argumentatifs ne déterminent pas directement l'orientation argumentative des phrases qu'ils modifient, mais ont pour fonction de limiter l'usage des *topoi* qui permettent d'atteindre la classe des conclusions.

3.3.3. Argumentativisme faible et argumentativisme fort : réexamen de *presque*

Dans le cadre de la théorie classique ou non topique de l'argumentation (*l'argumentativisme faible*), nous avions eu quelques problèmes à rendre compte de certains emplois de *presque*, notamment celui de l'exemple (5)□

(5) Dépêche-toi : il est presque mort.

Le problème était lié au fait que l'opérateur argumentatif, dans l'**argumentativisme faible**, donne une orientation argumentative à la phrase qu'il modifie, à savoir la même orientation que celle de la phrase non modifiée. Le paradoxe était atteint, dans la mesure où il serait complètement absurde de considérer que *presque mort* a la même orientation argumentative que *mort*. Est-ce que l'analyse en termes de *topoi*, qui relève de l'argumentativisme fort, peut apporter une solution à ce problème ?

Dans le cadre de l'**argumentativisme fort**, l'opérateur argumentatif *presque* n'attribue pas une orientation argumentative directement à la phrase qu'il modifie, mais sélectionne les trajets interprétatifs (les *topoi*). On constate à ce titre que les trajets sélectionnés par *presque* sont inverses de ceux sélectionnés par *ne…que*, comme le montrent les exemples (64) et (65) :

(64) a. * Dépêche-toi : il est presque huit heures, et même huit heures (*T4)
b. Dépêche-toi : il est presque huit heures, et même huit heures moins dix (T1)

(65) a. Prends ton temps : il est presque huit heures, et même huit heures (T2)
b. * Prends ton temps : il est presque huit heures, et même huit heures moins dix (*T3)

Qu'en est-il alors de l'exemple (5), *Dépêche-toi : il est presque mort* ? Pour expliquer cet exemple, prenons le paradigme d'exemples suivants :

(66) a. Prends ton temps : il est mort.
b. Dépêche-toi : il est mort.

(67) a. Prends ton temps : il n'est pas mort.
b. Dépêche-toi : il n'est pas mort

(68) a. Prends ton temps : il est presque mort.
b. Dépêche-toi : il est presque mort.

Admettons, pour expliquer la possibilité de ces énoncés, les formes topiques suivants :

(69) (T1) plus la mort est proche, plus il faut se dépêcher
(T2) moins la mort est proche, moins il faut se dépêcher
(T3) plus la mort est proche, moins il faut se dépêcher
(T4) moins la mort est proche, plus il faut se dépêcher

(T1) et (T2) sont incompatibles avec (T3) et (T4). L'idéologie que l'on peut associer à l'usage de ces formes topiques réciproques peut respectivement se représenter par les deux *topoi* contraires suivants :

(70) a. *Topos* 1 : l'urgence est proportionnelle à l'imminence de la mort
b. *Topos* 2 : l'urgence est proportionnelle à l'éloignement de la mort

N.B. Le *topos* 2 peut paraître amoral ou impossible à concevoir. En fait, toute la stratégie sanitaire militaire (helvétique tout au moins) obéit à ce principe. En revanche, le *topos* 1 correspond davantage à l'idéologie qui a gouverné en France la création du SAMU, et qui dirige les comportements de l'ensemble des personnels soignants.

Revenons maintenant aux exemples (66) à (68). On obtient les analyses suivantes :

• (66a) s'explique par (T3), (66b) par (T1) (on admettra que *mort* est la position ultime dans l'échelle de la proximité de la mort);

• (67a) s'explique par (T2), (67b) par (T4);

• (68a) s'explique par (T3), (68b) par (T1).

En d'autres termes, les *topoi* sélectionnés ici par *presque* sont identiques à ceux des phrases positives sans *presque*. Mais il faut noter que ces énoncés, à savoir (66), ne peuvent s'expliquer que si l'on passe par les *topoi* (T3) et (T1). Sans le recours à ces *topoi*, ces phrases sont absurdes. Enfin, le fait que les phrases modifiées par *presque* nécessitent de passer par les mêmes *topoi* que ceux des phrases positives explicite l'intuition de l'analyse de l'argumentativisme faible selon laquelle *presque p* a la même orientation que *p*.

Quelle relation existe-t-il entre les notions d'argumentation, d'opérateur argumentatif, de *topos*, et la conception de la langue développée dans le cadre de la pragmatique intégrée ? Ducrot (1987) résume l'**argumentativisme fort** de la manière suivante :

(i) la thèse de l'argumentation dans la langue suppose que les potentialités argumentatives sont inscrites dans le lexique et les structures linguistiques;

(ii) les opérateurs argumentatifs sont les traces explicites de l'inscription des propriétés argumentatives dans la structure de la langue;

(iii) pour qu'une argumentation ait lieu, à savoir pour qu'une phrase utilisée dans le discours puisse servir une conclusion donnée ou une classe de conclusion, il faut convoquer un *topos*;

(iv) les *topoi* sont graduels, reçoivent deux formes topiques réciproques et équivalentes, une forme en "plus…" et une forme en "moins…";

(v) les opérateurs argumentatifs ont pour fonction spécifique de déterminer l'orientation argumentative de la phrase en sélectionnant la forme topique appropriée à l'enchaînement;

(vi) l'utilisation de la langue dans le discours suppose un répertoire de *topoi*;

(vii) si la langue détermine la structure des *topoi*, elle ne détermine pas leur contenu (cette clause est liée au fait que la langue admet des *topoi* contraires).

Chapitre 12

Polyphonie et énonciation

Les deux notions de *polyphonie* et d'*énonciation* sont liées depuis les travaux d'Oswald Ducrot au début des années 1980. La notion d'énonciation dépasse cependant largement la problématique de la pragmatique intégrée, qui en donne d'ailleurs une définition beaucoup plus étroite, comme nous le verrons, que la définition linguistique traditionnelle. A l'origine, le terme énonciation désigne les expressions dont le sens dépend, en partie au moins, de la situation dans laquelle ils sont employés et varie avec elle□ autrement dit, les expressions qui relèvent de la référence déictique.

On distingue les déictiques, dont l'interprétation dépend de la situation d'énonciation, des anaphoriques, dont l'interprétation dépend de l'environnement lingjuistique. Examinons les exemples suivants□

(1) Je suis venu ici ce matin.

(2) Ego vient d'arriver dans la famille Moeschler. C'est un Terre-Neuve de soixante kilos, mais il est très calme.

Dans l'exemple (1), *je*, *ici*, *ce matin* sont des déictiques, c'est-à-dre qu'on les interprétera diféremment suivant la personne qui énonce la phrase, le lieu où elle est énoncée et le moment où elle est énoncée. Dans l'exemple (2), pour interpréter *il*, qui est un anaphorique, il faut déterminer son antécédent, en l'occurrence *Ego*, et *il* désigne le Terre-Neuve de soixante kilos qui vient d'arriver dans l'excentrique famille Moeschler.

La particularité des travaux de Ducrot sur l'énonciation, c'est d'avoir insisté sur l'aspect polyphonique du discours, c'est-à-dire sur la multiplicité des points de vue exprimés dans un énoncé unique. Il a été précédé dans cette voie par Bakhtine.

Nous allons commencer par évoquer les travaux de Bakhtine, puis ceux de Ducrot, avant d'en arriver au problème de l'énonciation au sens traditionnel en linguistique, c'est-à-dire à l'expression de la subjectivité dans le langage.

1. DIALOGISME ET POLYPHONIE

1.1. LE DIALOGISME BAKHTINIEN

On peut considérer, et c'est l'opinion de Ducrot lui-même, que la théorie de la polyphonie est étroitement liée à la théorie bakhtinienne du dialogisme. Non que les travaux de Ducrot se soient directement inspirés de ceux de

Bakhtine□plutôt, Bakhtine et Ducrot oeuvrent dans le même but, mettre en doute l'**unicité du sujet parlant**.

Bakhtine a principalement travaillé sur des problèmes de linguistique et de littérature avec une nette préférence pour la littérature (cf. Bakhtine 1977, 1978 et 1984)□ Ceci ne saurait surprendre□ le lieu privilégié du dialogisme selon lui, c'est le texte littéraire. La frontière entre études linguistiques et études littéraires est perméable chez Bakhtine; il pose, en effet, le problème du **polylinguisme** du langage romanesque à partir du **plurilinguisme** du langage, et considère que la caractéristique du langage romanesque, c'est d'offrir une image du langage plutôt qu'une image de l'homme.

Le **dialogisme** se manifeste de diverses façons dans le discours romanesque□

(i) par la représentation de la multiplicité des idiolectes□ dialectes régionaux, jargons professionnels, argots divers, etc.;

(ii) par la dimension "intertextuelle", c'est-à-dire par la capacité d'un discours à s'associer aux (ou à se dissocier des) autres discours sur le même thème;

(iii) par la dimension "interprétative", c'est-à-dire par le fait que la compréhension est **dialectique**, conditionnée par la réponse qu'elle conditionne;

(iv) par la dimension "productive", enfin, à travers les différents modes du discours rapporté.

Ces différentes dimensions se reflètent dans des phénomènes sémantiques et syntaxiques qui, d'après Bakhtine, relèvent du domaine de la **stylistique**.

Ces travaux remettent donc en cause, au niveau du texte, l'unicité du sujet parlant.

1.2. LA THEORIE POLYPHONIQUE DE DUCROT

1.2.1. Polyphonie et postulat de l'unicité du sujet parlant

Les travaux de Ducrot sur la polyphonie datent de la fin des années soixante-dix et du début des années quatre-vingts. La théorie elle-même est exposée dans trois articles principaux (cf. Anscombre et Ducrot 1983, Ducrot 1980 et 1984). Elle a subi certaines modifications entre le premier et le dernier de ces travaux et nous essayerons de les indiquer au fur et à mesure de notre exposé.

Dans son dernier article majeur sur la polyphonie (Ducrot 1984) Ducrot dit que sa théorie de la polyphonie est une extension à la linguistique et donc à l'énoncé des travaux de Bakhtine sur la littérature et donc sur le texte. De même que Bakhtine, il met en question le postulat de l'unicité du sujet parlant, qu'il caractérise de la façon suivante□

Postulat de l'unicité du sujet parlant
un énoncé - un sujet

Le sujet, pour les tenants de ce postulat, est le responsable des activités psychologiques et physiologiques liées à l'énonciation. Il est désigné par les marques de la première personne.

Cependant, la théorie de la polyphonie est motivée, indépendamment des travaux de Bakhtine, par des problèmes linguistiques, sur lesquels Ducrot travaillait déjà depuis longtemps, en particulier par la distance fréquente entre la signification de la phrase et le sens de l'énoncé.

1.2.2. Phrase, énoncé, énonciation

Dans son premier article sur la polyphonie (cf. Ducrot 1980), Ducrot commence par distinguer la **phrase** de l'**énoncé**□la phrase est une entité abstraite qui correspond à un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe; l'énoncé correspond à une énonciation particulière de la phrase. On parlera, dans la terminologie de Ducrot, de la *signification de la phrase* et du *sens de l'énoncé*. Ducrot envisage le cas où le sens que l'on attribue à l'énoncé est impossible à déduire de la signification de la phrase telle qu'elle est conçue par les linguistes. En effet, pour la tradition linguistique, la signification de la phrase, c'est le "sens littéral", où l'expression *sens littéral* désigne ce qui reste stable d'un énoncé de la phrase à l'autre. La possibilité que le sens de l'énoncé ne puisse se déduire de la signification de la phrase ainsi entendue amène Ducrot à plusieurs innovations théoriques.

D'une part, la signification de la phrase n'est plus quelque chose que l'on peut dire mais bien plutôt un ensemble d'**instructions** qui, à partir de la situation de discours, permettent d'en arriver au sens de l'énoncé. D'autre part, l'intention du locuteur qui produit un énoncé n'est plus de produire *ipso facto* la signification de la phrase mais de faire découvrir à son interlocuteur une conclusion précise qui est celle qu'il vise en produisant l'énoncé.

L'**énonciation**, qui a un grand rôle à jouer dans la sémantique de l'énoncé si ce n'est dans celle de la phrase, est **l'événement historique que constitue l'apparition de l'énoncé**. Dès lors, on peut dire que le **sens de l'énoncé**, c'est la **représentation de sa propre énonciation**.

La définition de l'énoncé, simplement limitée à l'énonciation de la phrase dans le premier article (cf. Ducrot 1980), s'est modifiée dans le dernier (cf. Ducrot 1984) □Ducrot y ajoute un critère de délimitation de l'énoncé qui doit faire l'objet d'un choix "relativement autonome" par rapport au choix des autres énoncés. Le critère de l'**autonomie relative** correspond lui-même à deux conditions, la **cohésion** et l'**indépendance**. La cohésion correspond au fait que le choix de chaque constituant de l'énoncé est déterminé par le choix de l'ensemble de l'énoncé; l'indépendance correspond au fait que le choix de l'énoncé ne dépend pas du choix d'un ensemble plus vaste dont il serait un élément. On notera que, dès lors, phrase et énoncé ne coïncident pas automatiquement.

C'est ainsi que Ducrot précise que l'on peut considérer l'ensemble d'un texte (une pièce de théâtre ou un roman, par exemple) comme un énoncé unique, alors que ce texte contient de nombreuses phrases. En effet, chaque tirade d'un texte de théâtre est motivée par sa place dans l'ensemble du texte□c'est le critère de la cohérence. En

revanche, l'ensemble du texte ne dépend pas d'un ensemble plus vaste. Il se suffit à lui-même□c'est le critère de l'indépendance. Dans ce cas, on le voit, phrase et énoncé ne coincident pas.

Revenons-en au premier article de Ducrot et à l'hypothèse qu'il y avance pour traiter le problème de l'écart entre la **signification de la phrase** et le **sens de l'énoncé**□il propose de considérer que des énoncés entiers ou des fragments d'énoncés constituent un discours que le locuteur attribue à un énonciateur fictif. Cette hypothèse, qui est la base de la théorie de la polyphonie, introduit divers êtres théoriques qui consacrent l'éclatement, la dissémination du sujet.

1.2.3. Sujet parlant, locuteur et énonciateur

Si, selon Ducrot, il faut rejeter le postulat de l'unicité du sujet parlant et si, pour ce faire, il introduit diverses entités, il faut noter que ces diverses entités correspondent à des êtres théoriques et non à des individus dans le monde. Ducrot établit ainsi une frontière infranchissable entre le **sujet parlant**, c'est-à-dire l'individu dans le monde qui prononce l'énoncé, et le **locuteur** et les **énonciateurs** qui restent des êtres théoriques et qui ne s'incarnent pas.

Si le sens de l'énoncé est une représentation de son énonciation, cette représentation commence avec les marques de la première personne; celles-ci désignent, sauf dans le discours rapporté au style direct, le locuteur. Le **locuteur** est donc le responsable de l'énonciation; lui correspond l'**allocutaire**, celui à qui s'adresse l'énonciation. D'autre part, l'énonciation se présente comme créatrice de certains effets, liés aux actes illocutionnaires qu'elle accomplit. Ducrot introduit, pour rendre compte des actes illocutionnaires, un nouveau couple d'êtres théoriques□l'**énonciateur**, qui est responsable des actes illocutionnaires, et le **destinataire** à qui s'adressent les actes illocutionnaires.

Dès lors, on peut admettre que, dans le même discours, voire dans le même énoncé, s'expriment une pluralité de voix, celles des énonciateurs, c'est-à-dire une **polyphonie** qui, selon Ducrot, ne se ramène jamais à un simple discours rapporté.

Un bon exemple de la distinction entre locuteur (par définition unique à ce stade) et énonciateurs (qui peuvent être plusieurs), c'est un acte de langage indirect□

(3) Vous ne trouvez pas qu'il fait froid ici.

En (3), on a un locuteur qui produit un énoncé et deux énonciateurs, l'un qui est responsable de la question, l'autre qui est responsable de la requête (*Fermez la fenètre!*). Ici, l'allocutaire ou les allocutaires se confondent avec le ou les destinataires. On peut cependant imaginer des situations où ce n'est pas le cas. Ainsi, par exemple, à la scène 6 de l'acte II des *Femmes Savantes* de Molière, Chrysale, contraint et forcé par sa femme Philaminte, renvoie sa servante Marthe□

(4) Allons, sortez. (Bas) Va-t-en, ma pauvre enfant.

Ici, on pourrait défendre une analyse dans laquelle l'allocutaire est Philaminte, alors que le destinataire est Martine.

Comme la notion d'énoncé, les notions de locuteur et d'énonciateur subissent un certain nombre de modifications entre le premier article (cf. Ducrot 1980) et le dernier (cf. Ducrot 1984). Commençons par la notion de **locuteur**□elle se subdivise dans ce dernier article en deux êtres théoriques différents, le *locuteur en tant que tel* (abrégé *L*) et le *locuteur en tant qu'être du monde* (abrégé λ). Le premier est uniquement le responsable de l'énonciation alors que le second est aussi une personne complète, c'est-à-dire qu'il est susceptible de se voir attribuer des propriétés particulières, bien qu'il reste un être de discours. Cette distinction permet, comme nous le verrons par la suite, de traiter le phénomène de l'auto-ironie.

L'**énonciateur**, quant à lui, ne subit pas de modifications dans sa définition mais Ducrot restreint ses capacités□il n'est plus responsable des actes illocutionnaires mais se réduit à l'être ou aux êtres dont l'énoncé exprime la voix. Ceci permet d'éviter la réalisation simultanée de plusieurs actes illocutionnaires.

Cette diversification des êtres théoriques et de leurs rôles dans le discours permet à Ducrot de traiter divers phénomènes linguistiques ou pragmatiques comme la négation, l'ironie ou le discours rapporté. C'est vers ces diverses analyses que nous allons à présent nous tourner.

1.2.4. Analyse polyphonique de la négation

Ducrot donne deux analyses différentes de la négation, la première dans son premier article (cf. Ducrot 1980), la seconde dans le dernier (cf. Ducrot 1984). Nous ne traiterons ici que de la seconde (cf. Ducrot 1984, 217s).

Dans ce dernier article, Ducrot distingue trois formes de négation qu'il analyse dans le cadre de la théorie de la polyphonie□

(i) une négation **métalinguistique** qui vient contredire un énoncé **effectivement prononcé**. Cette négation a pour caractéristiques, entre autres, de permettre d'annuler **explicitement** les présupposés de l'énoncé positif correspondant et d'offrir, **explicitement** là aussi, un effet majorant□

Considérons les exemples (5) et (6) empruntés à Ducrot□

(5) Pierre n'a jamais cessé de fumer; en fait, il n'a jamais fumé de sa vie.
(6) Pierre n'est pas intelligent, il est génial.

(5) contredit l'énoncé positif *Pierre a cessé de fumer*. On notera qu'il contredit explicitement dans sa deuxième partie (*en fait, il n'a jamais fumé de sa vie*) le présupposé *Pierre fumait* et qu'il n'est possible que si un autre locuteur a **effectivement** prononcé "Pierre a cessé de fumer". (6) contredit l'énoncé positif *Pierre est intelligent*. Mais ce que la négation métalinguistique permet, au-delà de la simple contradiction, c'est d'ajouter explicitement *Pierre est génial*, c'est-à-dire d'inverser l'effet habituel de la négation qui est abaissant (*Pierre est moins qu'intelligent□il est débile mental*) et de produire un effet majorant (*Pierre est plus qu'intelligent - il est génial*).

(ii) une négation **polémique**□ elle se différencie de la négation métalinguistique par le fait que l'énoncé positif correspondant n'a pas à être effectivement prononcé.

Considérons les exemples (3) et (4)□

(7) Pierre n'a pas cessé de fumer.
(8) Pierre n'est pas intelligent.

On notera que (7) et (8) se distinguent respectivement de (5) et (6) parce qu'ils ne comportent pas la suite (soit respectivement□*en fait, il n'a jamais fumé de sa vie* et *il est génial*). On remarquera que ces deux suites ne sont pas possibles si l'énoncé positif (soit respectivement□*Pierre a cessé de fumer* et *Pierre est intelligent*) n'a pas effectivement été prononcé. Comme l'indique la description de Ducrot, le présupposé *Pierre fumait* n'est pas invalidé par (7) et (8) a bien un effet abaissant du type□*Pierre est moins qu'intelligent*. L'analyse de Ducrot est polyphonique puisqu'elle suppose que le locuteur L a mis en scène deux énonciateurs□

- l'énonciateur E_2, à qui *L* s'identifie, qui dit "Pierre n'a pas cessé de fumer" (ou "Pierre n'est pas intelligent") et qui s'oppose à

- un énonciateur E_1, dont *L* se distancie, qui dit "Pierre a cessé de fumer" (ou "Pierre est intelligent").

Dans ce cas, en effet, le locuteur de l'énoncé négatif ne contredit pas un autre énoncé effectivement prononcé par un autre locuteur□il met en scène deux énonciateurs E_1 et E_2, le second E_2, auquel il s'assimile, niant un énoncé qu'il prête à E_1. Les effets de la négation polémique sont également différents de ceux de la négation métalinguistique□alors que la négation métalinguistique permet de contredire les présupposés de l'énoncé positif et a un effet majorant, la négation polémique a un effet abaissant et ne contredit pas les présupposés.

(iii) une négation **descriptive**□c'est, selon Ducrot, un dérivé délocutif de la négation polémique, c'est-à-dire qu'en produisant un énoncé négatif, on attribue au sujet une (pseudo-)propriété qui justifie la position du locuteur dans la négation polémique correspondante.

Reprenons l'exemple (8)□dans la négation descriptive, le locuteur ne met pas en scène deux énonciateurs mais il attribue à Pierre la pseudo-propriété qui justifierait la position du locuteur dans la négation polémique correspondante.

1.2.5. Analyse polyphonique de l'ironie

L'analyse de l'ironie que propose Ducrot s'appuie, moyennant quelques modifications, sur celle de Sperber et Wilson (cf. Sperber & Wilson 1978), ainsi que sur les travaux de Berrendonner (1981). Comme ces auteurs, il repousse l'analyse de l'ironie comme une antiphrase qui consisterait à dire *A* pour faire comprendre *non-A*. Comme ces auteurs, il fait de l'ironie une sorte de reprise d'un discours réel ou fictif. Dans la théorie de la polyphonie, un locuteur qui produit un énoncé ironique présente son énonciation comme l'expression du point de vue d'un énonciateur *E* dont il se distancie. *L* est le responsable de l'énonciation, mais pas du point de vue exprimé dans l'énoncé qui est celui de *E*. Une distinction majeure entre la négation polémique et l'ironie, c'est que le locuteur met en scène un énonciateur unique qui soutient un point de vue absurde et non pas deux énonciateurs, l'un qui soutiendrait ce point de vue absurde et dont *L* se distancierait alors

que l'autre soutiendrait un point de vue raisonnable auquel *L* s'assimilerait. La distance entre *L* et *E* est indiquée par le hiatus entre la situation et le contenu de l'énoncé, par des intonations particulières et occasionnellement par des tournures spécifiques comme *c'est du joli* ou *excusez du peu*.

Imaginons la situation suivante□Pierre et Marie sont en vacances et ils ont le projet de partir faire un pique-nique. Le matin du jour prévu, le ciel est couvert et Pierre dit à Marie: "Tu vas voir□le temps va se lever". Ils partent donc et ils ont à peine fait quelques kilomètres qu'un violent orage éclate. Marie dit alors à Pierre□

(9) Tu fais un fabuleux météorologiste□le temps est effectivement en train de se lever.

Le locuteur *L* de (9) met en scène un énonciateur *E*, assimilé à Pierre, auquel il prête le discours absurde *le temps est effectivement en train de se lever*. L'assimilation de l'énonciateur *E* à Pierre rend l'ironie agressive dans ce cas, mais il faut remarquer qu'un énoncé peut être ironique alors même qu'il ne reprend pas un énoncé effectivement prononcé et que l'énonciateur n'est pas assimilé à un individu particulier dans le monde, par exemple lorsque l'énoncé reprend un lieu commun dans une situation qui le rend faux.

Il y a deux autres cas particuliers de l'ironie qui méritent quelques mots□le premier, c'est l'auto-ironie où le locuteur fait de l'ironie à ses dépens; le second, c'est le cas des énoncés ironiques négatifs qui posent le problème de la combinaison de l'analyse polyphonique de la négation et de l'analyse polyphonique de l'ironie.

Commençons par le cas de l'**auto-ironie**. Dans ce cas, c'est de lui-même que se moque le locuteur et il semble que ceci vienne contredire l'analyse de l'ironie donnée plus haut. En fait, l'introduction de la distinction du **locuteur en tant que tel** (*L*) et du **locuteur en tant qu'être du monde** (λ) vient résoudre la difficulté. Si l'on dispose de cette distinction, on peut en effet avancer l'analyse suivante□ *L* est le responsable de l'énonciation et il met en scène un énonciateur *E* dont il exprime le point de vue absurde. Cet énonciateur est assimilé, non pas à *L* lui-même, mais à λ.

Reprenons la situation décrite plus haut. Pierre et Marie sont partis pour leur pique-nique malgré le ciel menaçant, à cause des certitudes de Pierre quant à l'évolution de la situation météorologique, et se trouvent pris sous un violent orage. Pierre dit alors□

(11) Tu as vu quel météorologiste je fais! Le temps est effectivement en train de se lever.

Le locuteur *L* de (11) met en scène un énonciateur *E* qu'il assimile à λ, qui, on le notera, est différent de *L*.

Reste enfin le problème des énoncés qui sont tout à la fois ironiques et négatifs, qui est beaucoup plus difficile à résoudre.

1.2.6. Les difficultés de l'analyse polyphonique des énoncés ironiques négatifs

Une première solution consisterait à traiter l'énoncé ironique négatif comme n'importe quel énoncé négatif polémique où *L* met en scène deux

énonciateurs E_1 et E_2; le second est responsable de l'énoncé effectivement prononcé et assimilé au personnage de l'allocutaire dans une conversation antérieure; le premier est responsable de l'énoncé positif correspondant et il est assimilé au personnage du locuteur dans une conversation antérieure, c'est-à-dire à λ. L'ironie tient au fait que les énonciateurs ne sont ni l'un ni l'autre assimilés au locuteur de l'énoncé ironique.

Prenons la situation imaginée par Ducrot où il y a une conversation entre deux personnages *N* et *Z*. *Z* prétend qu'il finira son article à temps et *N* répond que c'est impossible. *Z* finit l'article dans les délais et le rend à *N* en disant□

(12) Tu vois, je n'ai pas achevé l'article à temps.

Le locuteur *L* met en scène E_1, assimilé au personnage du locuteur lors de sa première entrevue avec *N*, qui prévoit l'achèvement de l'article dans les délais, et E_2, assimilé à *N* dans la première conversation, qui est responsable de l'énoncé négatif.

Cependant, comme le fait justement remarquer Ducrot, s'il est acceptable que E_1 soit assimilé au personnage du locuteur dans une conversation antérieure, par contre, pour que l'énoncé soit authentiquement ironique, E_2 devrait être assimilé à l'allocutaire de la présente conversation plutôt qu'au personnage de l'allocutaire dans la conversation précédente. Mais, dès lors, il devient difficile de ne pas admettre que E_1 soit assimilé à λ plutôt qu'à *L*.

Ducrot propose donc une autre solution qui consiste à supposer que les deux énonciateurs ne sont pas situés sur le même plan. On aurait ainsi un énonciateur E_0 assimilé à l'allocutaire au moment de la deuxième conversation et cet énonciateur E_0 mettrait en scène à un niveau inférieur deux autres énonciateurs E_1 et E_2 qui auraient un échange négatif complet.

Reprenons l'exemple (12) et la situation qui l'accompagne□dans cette nouvelle analyse, on aurait donc un énonciateur E_0, assimilé à *N* au moment de la seconde conversation, qui met en scène deux énonciateurs E_1 et E_2. E_1 est assimilé à Z au moment de la seconde conversation et produit l'énoncé positif□*Tu vois, j'ai achevé l'article à temps*. E_2, auquel E_0 s'assimile, récuse cette affirmation.

Cette solution a l'avantage d'interdire l'assimilation d'un des énonciateurs E_1 ou E_2 avec *L* puisque ce n'est plus *L* qui les met en scène mais E_0. Elle a cependant le désavantage de soulever de nouvelles difficultés, notamment celles que pose la subordination des énonciateurs les uns aux autres, qui rapproche dangereusement les énonciateurs du locuteur. Ducrot y voit l'avantage d'écarter le contenu des attitudes des énonciateurs de la description de la réalité. Les contenus, dans cette optique, représentent les points de vue d'énonciateurs inférieurs.

1.2.7. Polyphonie et discours rapporté au style direct

La préoccupation pour le discours rapporté rapproche le point de vue de Ducrot du point de vue de la linguistique traditionnelle sur l'énonciation. En effet, pour la linguistique traditionnelle, l'énonciation renvoie à tout le champ

de la référence déictique, c'est-à-dire notamment aux marques de la première personne.

Dans la linguistique traditionnelle, qui soutient le postulat de l'unicité du sujet parlant, on considère généralement que le pronom de première personne du singulier désigne le sujet parlant. Ceci se heurte cependant à un contre-exemple immédiat□celui que constitue le discours rapporté au style direct.

On distingue trois sortes de discours rapporté□

(13) Pierre□"Marie a dit : "Je viendrai demain"."
(14) Pierre□"Marie a dit qu'elle viendrait demain".
(15) Pierre□"Marie viendrait demain, disait-elle".

(13) est du discours rapporté au style direct, (14) est du discours rapporté au style indirect et (15) est du discours rapporté au style indirect libre.

Dans le discours rapporté au style direct, si un *je* apparaît dans le discours rapporté, il ne renvoie pas au sujet parlant qui a produit l'ensemble du discours.

Reprenons l'exemple (13)□le *je* qui apparaît dans le discours rapporté, à savoir *"Je viendrai demain"*, ne désigne pas Pierre, qui prononce (13), mais Marie, qui est l'auteur du discours que rapporte Pierre.

Une solution fréquemment apportée consiste à considérer que le discours qui apparaît entre guillemets n'est pas **utilisé** mais simplement **mentionné**□ en d'autres termes, lorsque Pierre prononce *"Je viendrai demain"*, il ne fait pas référence à quoi que ce soit d'extra-linguistique, il se contente de citer le discours de Marie.

Pour Ducrot, qui met en question la thèse de l'unicité du sujet parlant, la première personne ne désigne pas un être dans le monde, le sujet parlant, mais un être théorique, le locuteur, responsable de l'énonciation. De même, il récuse la thèse selon laquelle le locuteur d'un discours rapporté se contente de citer la personne dont il rapporte le discours. Mais, dès lors, *mutatis mutandis*, il se trouve confronté au même problème que les tenants de l'analyse classique. Si les marques de la première personne désignent le locuteur, comment les traiter si elles apparaissent dans un discours que le locuteur rapporte mais dont il n'est pas lui-même le locuteur□

Prenons l'exemple (15')□

(15') Pierre□"Marie m'a dit□"Je viendrai demain"."

Le problème ici, ce n'est pas que le *je* de *"Je viendrai demain"* désigne Marie plutôt que Pierre, mais bien que la marque de la première personne qui intervient dans *Marie m'a dit* ne désigne pas le même être que la marque de première personne qui intervient dans *"Je viendrai demain"*.

La solution proposée par Ducrot consiste à dire qu'il y a bien ici un énoncé unique, mais que cet énoncé unique présente deux locuteurs, le premier assimilé au sujet parlant de l'énoncé global tandis que le second est assimilé au sujet parlant du discours rapporté.

Cette analyse, appliquée à l'exemple (15'), y verrait deux locuteurs, le premier, responsable de l'énonciation de (15'), assimilé à Pierre, alors que le second, responsable de l'énonciation de *"Je viendrai demain"*, est assimilé à Marie.

Ducrot propose de faire de cette solution la définition même du discours rapporté au style direct qui, dans cette optique, consisterait en une représentation de l'énonciation comme double dans la mesure où le sens de l'énoncé attribue à l'énonciation deux locuteurs différents qui peuvent être subordonnés.

1.3. UNE CRITIQUE DE LA POLYPHONIE

La théorie de la polyphonie due à Ducrot a eu le mérite de mettre en lumière un certain nombre de phénomènes et d'en fournir une nouvelle analyse. Elle rencontre cependant un certain nombre de difficultés.

La première de ces difficultés tient à la motivation même de l'analyse polyphonique□en effet, sa motivation première n'est pas de combattre l'unicité du sujet parlant, mais bien de rendre compte du hiatus qui sépare la signification de la phrase, entendue au sens traditionnel, du sens de l'énoncé. Or, on peut se demander si cette motivation, moyennant les choix théoriques de Ducrot, est vraiment nécessaire. D'une part, la redéfinition opérée par Ducrot de la signification de la phrase - dont on notera qu'elle n'a pas de lien intime avec la polyphonie, selon laquelle la signification de la phrase n'est pas la part du sens de l'énoncé qui reste stable énoncé après énoncé, mais un ensemble d'instructions qui porte sur la situation d'énonciation et qui permette d'aboutir au sens de l'énoncé - semble suffire à expliquer ce hiatus qu'elle a d'ailleurs pour but de combler. D'autre part, la notion d'énoncé subit une modification importante entre le premier et le dernier article de Ducrot sur la polyphonie, modification qui concerne sa délimitation□à l'origine, l'énoncé correspondait à l'énonciation de la phrase; à l'arrivée, l'énoncé correspond au fragment d'un discours qui fait l'objet d'un choix "relativement autonome", ce segment pouvant ne pas coïncider avec la phrase. Mais, dès lors, on ne voit plus très bien en quoi il reste un hiatus à combler entre *phrase* et *énoncé*. Admettons que l'énoncé corresponde à plusieurs phrases. Certes son sens ne correspond pas à la signification (au sens traditionnel) d'une seule de ces phrases. Mais cela ne saurait surprendre.

Prenons l'exemple (16)□

(16) Pierre□"Marie m'a injurié: "Espèce d'imbécile", m'a-t-elle dit".

Ici, suivant le critère de l'autonomie relative, nous avons un seul énoncé, mais deux phrases (*Marie m'a injurié* et *"Espèce d'imbécile", m'a-t-elle dit*)□les chances pour que le sens de l'énoncé puisse correspondre à la signification d'une seule de ces deux phrases sont nulles. Mais, si l'on admet que le sens de l'énoncé correspond à la signification de ces deux phrases, la définition de la signification de la phrase donnée par Ducrot devrait suffire pour expliquer le sens de l'énoncé.

Il n'y a qu'une justification possible dès lors□considérer que les instructions que comprend la signification de la phrase sont nécessairement

polyphoniques, ce qui s'accorde bien avec l'hypothèse de Ducrot qui voit la signification de la phrase comme un ensemble d'instructions aboutissant au sens de l'énoncé, c'est-à-dire à la représentation de l'énonciation.

Reste néanmoins un dernier problème, soulevé par Ducrot lui-même dans son analyse des énoncés ironiques négatifs, celui de la compatibilité des différentes analyses polyphoniques entre elles. On peut considérer comme une difficulté majeure la multiplication des entités théoriques□l'analyse de l'auto-ironie, pour qu'elle ne contredise pas l'analyse de l'ironie qui interdit l'assimilation du locuteur et d'un énonciateur, impose la division du locuteur en deux êtres théoriques différents, le *locuteur en tant que tel* et le *locuteur en tant qu'être du monde*; l'analyse des énoncés ironiques négatifs aboutit à l'hypothèse d'énonciateurs de niveaux différents et on peut s'interroger sur le nombre d'êtres théoriques ou de niveaux que nécessiterait un plus grand nombre de phénomènes linguistiques. Enfin, cette multiplication pose un problème pour l'analyse des actes de langage.

Ainsi, la théorie de Ducrot, malgré son intérêt évident, ne résout pas tous les problèmes de l'énonciation et, en particulier, elle laisse dans l'ombre, de façon peu surprenante, l'aspect référentiel des phénomènes liés à l'énonciation. Plus grave, elle ignore du même coup le rôle des marques de l'énonciation et notamment de la première personne dans l'expression de la subjectivité par le langage.

2. ENONCIATION ET EXPRESSION DE LA SUBJECTIVITE PAR LE LANGAGE

L'énonciation, dans sa définition traditionnelle, correspond grossièrement aux termes déictiques. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir, les termes déictiques, pour une bonne partie d'entre eux tout au moins, sont des termes référentiels, qui désignent des objets (au sens large) dans le monde. C'est l'aspect référentiel de la déixis. Il y a cependant un autre aspect de la déixis, lié à l'énonciation, qui concerne plus particulièrement les marques de la première personne mais peut s'étendre aussi à celle de la seconde et de la troisième personne, comme nous le verrons□l'expression de la subjectivité.

2.1. LES PRONOMS PERSONNELS ET L'EXPRESSION DE LA SUBJECTIVITE

Les travaux les plus marquants sur les pronoms personnels dans le domaine francophone sont sans doute ceux de Benveniste (cf. Benveniste 1966). Benveniste pensait que les pronoms personnels du français s'organisent en un **système oppositif**, système qu'il a essayé de décrire. Selon lui, la terminologie qui attribue le nom de *personne* aux trois pronoms de première, deuxième et troisième personnes est trompeuse, et c'est l'occasion de la première opposition□si les pronoms de première et de seconde personnes correspondent bien à une personne déterminée dans la situation de communication, à savoir le locuteur et l'interlocuteur, la troisième personne renvoie à un individu absent de la situation et, selon Benveniste,

s'oppose aux deux autres pronoms personnels dans la **corrélation de personnalité**.

N.B. On notera que nous reprenons ici notre terminologie de départ dans laquelle le *locuteur* est l'individu qui parle et *l'interlocuteur* l'individu à qui l'on parle; nous n'employons donc plus la terminologie de Ducrot.

Ainsi, les pronoms de première et deuxième personnes qui désignent les protagonistes de la communication sont véritablement des pronoms de personne, alors que le pronom de troisième personne qui désigne un individu absent exprime la non-personne. Ceci a un certain nombre de conséquences□

(i) les pronoms de première et deuxième personne déterminent un individu unique immédiatement repérable par son rôle dans la communication alors que le pronom de troisième personne ne détermine pas en lui-même un individu unique mais une infinité d'individus;

(ii) le pronom de première personne se substitue au pronom de deuxième personne et vice versa lorsque les interlocuteurs changent de rôles;

(iii) le pronom de troisième personne est le seul qui puisse être utilisé pour désigner des objets inanimés.

La corrélation de personnalité n'est cependant pas la seule à l'intérieur de laquelle se constitue le système oppositif des pronoms□il faut lui ajouter la **corrélation de subjectivité**. La corrélation de subjectivité ne concerne que les pronoms authentiquement personnels et le pronom de troisième personne en est exclu□elle oppose *je* à *tu* comme la seule expression possible de la subjectivité et fait de *tu* le pronom **non-je**. *Je* est donc la **personne subjective** alors que *tu* est la **personne non subjective**. *Je* est aussi la personne transcendantale qui s'oppose à *tu* à la fois dans son rapport à l'intériorité, puisque *je* exprime la subjectivité et est la seule personne à pouvoir le faire, et dans son rapport à la transcendance, parce que *je* est la personne de base par rapport à laquelle les autres se définissent.

Ainsi, Benveniste indique clairement sa position□il y a une marque unique de la subjectivité dans le langage, c'est le pronom de première personne et les marques qui lui sont associées.

2.2. L'EXPRESSION DE LA SUBJECTIVITE DANS LE STYLE INDIRECT LIBRE

Nous nous trouvons, à ce stade de notre exposé, à la tête de deux théories, l'une, celle de Ducrot, qui concerne l'énonciation et la polyphonie, l'autre, celle de Benveniste, qui concerne le système des pronoms et l'expression de la subjectivité. Ducrot, comme Bakhtine, combat le postulat de l'unicité du sujet parlant selon lequel, pour un énoncé, il ne peut y avoir qu'un sujet unique, tout à la fois responsable des activités psychologiques à l'origine de l'énoncé et la source des points de vue et attitudes qui y sont exprimés. Benveniste, dont les travaux ont précédé ceux de Ducrot sur la polyphonie, ne s'est bien évidemment pas prononcé sur ce point, mais, à partir de son insistance sur la première personne comme seule expression possible de la

subjectivité, on peut supposer qu'il soutiendrait le postulat de l'unicité du sujet parlant, à tout le moins en ce qui concerne une source unique pour les points de vue et attitudes exprimés dans l'énoncé, ainsi que la désignation de cette source unique par la première personne. Or, ces deux théories, pour des raisons différentes, se trouvent battues en brèche par le phénomène du style indirect libre.

2.2.1. Style indirect libre et polyphonie

La description la plus complète dont nous disposions à l'heure actuelle sur le style indirect libre est celle d'Ann Banfield (cf. Banfield 1982). Banfield se situe dans une optique diamétralement opposée à celle de Ducrot□ pour ce dernier, comme pour Bakhtine, le langage est avant tout un outil de communication; au contraire, pour Banfield, qui se place ici dans l'optique de Chomsky, le langage est avant tout un objet de connaissance et seulement accessoirement un outil de communication. Le style indirect libre constitue, à ses yeux, l'occasion de défendre ce point de vue.

A partir d'un certain nombre de constructions linguistiques qu'elle regroupe sous le terme général de *subjectivité dans le langage* (exclamations, insultes, pronoms personnels, déictiques, etc.), Banfield définit le **style** comme **la présence ou l'absence de ces constructions dans un discours donné**. L'existence de ces constructions est en général considérée comme un argument en faveur du langage comme outil de communication. Le but de Banfield dans son analyse du style indirect libre est de montrer que ces constructions apparaissent dans des contextes non communicationnels. Dès lors, elles ne peuvent plus servir à établir la thèse communicationnelle sur le langage. Selon Banfield, le discours narratif, qui échappe à la communication orale, est un tel contexte.

Or, voici la description qu'elle donne du **style indirect libre□**

(i) il appartient exclusivement aux textes littéraires, c'est-à-dire qu'on ne le rencontre pas dans le discours oral, ni dans les textes non littéraires;

(ii) il a un certain nombre de caractéristiques syntaxiques□

a) à la différence du style indirect, il n'est pas enchâssé, c'est-à-dire qu'il ne comporte pas de préface du type *X dit que…* ou *X pense que…*;

b) c'est une phrase complète;

c) on y trouve un certain nombre de constructions syntaxiques caractéristiques du discours direct;

d) on y trouve la coexistence de l'imparfait avec *maintenant*, *aujourd'hui*, etc., l'utilisation de la troisième personne à l'exclusion relative de la première personne et à l'exclusion absolue de la deuxième personne;

(iii) le style indirect libre est exclusivement la représentation de la subjectivité par la troisième personne.

Selon Banfield, les phrases au style indirect libre partagent un grand nombre des caractéristiques du discours direct et elle propose la règle

suivante qui vaut pour les phrases au style indirect libre et celles du discours direct□

> **Règle de l'unicité du sujet de conscience**
> 1. Pour toute phrase au style indirect libre ou au discours direct, il y a au plus un référent, appelé le *sujet de conscience*, auquel tous les éléments expressifs sont attribués. Ce qui signifie que toutes les réalisations du sujet de conscience dans une phrase unique sont co-référentielles.
> 2. S'il y a un *je*, *je* est co-référentiel avec le **sujet de conscience**. En l'absence d'un *je*, un pronom personnel à la troisième personne peut être interprété comme **sujet de conscience**.
> 3. Si la phrase est reliée de façon anaphorique au complément d'un verbe de conscience, son **sujet de conscience** est co-référentiel avec le sujet ou l'objet indirect de ce verbe.

On le voit, l'analyse de Banfield contredit celle de Ducrot puisqu'elle récuse la possibilité de plusieurs sujets de conscience différents dans une phrase, aussi bien que celle d'un sujet de conscience différent du locuteur.

Ducrot a répondu à cette attaque contre la polyphonie en disant que Banfield, en définissant le style indirect libre de façon aussi restrictive, le limite artificiellement. Il donne, pour soutenir cette opinion un exemple dans lequel il y a, selon lui, expression de deux points de vue différents.

Nous le reproduisons ici. Il est tiré de la fable de La Fontaine, *Le Savetier et le financier*□

(17) Si quelque chat faisait du bruit,
Le chat prenait l'argent…

Selon Ducrot, le deuxième vers de (17) est au style indirect libre et il correspond à un point de vue mixte□le terme référentiel *le chat* relève du point de vue du fabuliste qui sait qu'il s'agit d'un chat, alors que le prédicat *prenait l'argent* exprime le point de vue du savetier qui, entendant le chat, pense qu'il s'agit d'un voleur.

Un des problèmes est, bien évidemment, de savoir si l'exemple proposé par Ducrot relève vraiment du style indirect libre, même indépendamment de la description donnée par Banfield. Or, cela n'a rien d'évident.

Reprenons l'exemple (17). Si l'on examine le premier vers et non pas seulement le deuxième, on s'aperçoit qu'il s'agit de l'antécédent d'une conditionnelle (*Si quelque chat faisait du bruit*) dont le deuxième vers est le conséquent (*le chat prenait l'argent*). Dès lors, il nous semble que les deux vers sont à prendre comme l'expression de la pensée du fabuliste qui conjecture ce que serait la réaction du savetier si…, et non comme la pensée du savetier. Il s'agit alors d'une simple phrase de la narration avec pour sujet de conscience le fabuliste, et non d'une phrase au style indirect libre avec pour sujets de conscience le savetier et le fabuliste.

Au-delà de cette difficulté, nous avons déjà vu que la théorie de Ducrot, de par sa forme même, rencontre quelques problèmes.

2.2.2. Style indirect libre et expression de la subjectivité

Si l'analyse que fait Banfield du style indirect libre contredit la théorie de la polyphonie, le phénomène même du style indirect libre contredit l'hypothèse de Benveniste sur le système des pronoms et notamment son insistance sur la première personne comme seule expression possible de la subjectivité.

Examinons l'exemple suivant, tiré de *Madame Bovary* (les phrases au style indirect libre sont en italiques). Il décrit la première épouse de Charles□

(18) Il lui fallait son chocolat tous les matins, des égards à n'en plus finir. Elle se plaignait sans cesse de ses nerfs, de sa poitrine, de ses humeurs. *Le bruit des pas lui faisait mal*; on s'en allait, la solitude lui devenait odieuse; *revenait-on près d'elle, c'était pour la voir mourir, sans doute*. Le soir, quand Charles rentrait, elle sortait de dessous les draps ses longs bras maigres, les lui passait autour du cou, et, l'ayant fait asseoir au bord du lit, se mettait à lui parler de ses chagrins□*il l'oubliait, il en aimait une autre! On lui avait bien dit qu'elle serait malheureuse*; et elle lui demandait un peu de sirop pour sa santé et un peu plus d'amour.

Ici, nous sommes devant un exemple où ce qui est rapporté est du **discours**. L'exemple suivant, toujours tiré de *Madame Bovary*, rapporte les **pensées** d'Emma pensant à Léon□

(19) Elle ne pouvait détacher sa vue de ce tapis où il avait marché, de ces meubles vides où il s'était assis. La rivière coulait toujours, et poussait lentement ses petits flots le long de la berge glissante. Ils s'y étaient promenés bien des fois, à ce même murmure des ondes sur les cailloux couverts de mousse. *Quels bons soleils ils avaient eu! quelles bonnes après-midi, seuls, à l'ombre, dans le fond du jardin! Il lisait tout haut, tête nue, posé sur un tabouret de bâtons secs; le vent frais de la prairie faisait trembler les pages du livre et les capucines de la tonnelle… Ah! il était parti, le seul charme de sa vie, le seul espoir possible d'une félicité! Comment n'avait-elle pas saisi ce bonheur-là, quand il se présentait! Pourquoi ne l'avoir pas retenu à deux mains, à deux genoux, quand il voulait s'enfuir*□

On le voit avec ces deux exemples, les phrases au style indirect libre sont tout à la fois à la troisième personne et expriment la subjectivité.

Cette capacité qu'a le style indirect libre d'exprimer la subjectivité et de l'exprimer à la troisième personne contredit largement l'analyse proposée par Benveniste du système des pronoms personnels□comment en effet le pronom qui exprime la non-personne et qui est exclu, de ce fait, de la corrélation de subjectivité peut-il exprimer la subjectivité□ Avant de répondre à cette question dans un paragraphe ultérieur, nous voudrions nous attarder sur l'analyse que fait Banfield du style indirect libre et commencer par deux points□l'exclusion totale de la seconde personne et l'exclusion partielle de la première personne du style indirect libre.

Il nous semble en effet que l'on trouve, contrairement à ce que prétend Banfield, un nombre non négligeable d'exemples de style indirect libre à la première personne.

Examinons les deux exemples suivants, tiré pour le premier de *L'ami retrouvé* de Uhlman et pour le second des *Mémoires d'Hadrien* de Yourcenar□

(20) J'observais son fier visage aux traits joliment ciselés et, en vérité, nul adorateur n'eût pu contempler Hélène de Troie plus intensément ou être plus convaincu de sa propre infériorité. *Qui étais-je pour oser lui parler*□ *Dans quels ghettos d'Europe mes ancêtres avaient-ils croupi quand Frédéric von Hohenstaufen avait tendu à Anno von Hohenfels sa main ornée de bagues*□*Que pouvais-je donc, moi, fils d'un médecin juif, petit-fils et arrière-petit-fils d'un rabbin et d'une lignée de petits commerçants*

et de marchands de bestiaux, offrir à ce garçon aux cheveux d'or dont le seul nom m'emplissait d'un tel respect mêlé de crainte□

(21) Je comprenais autrement mes obligations de survivant. *Cette mort serait vaine si je n'avais pas le courage de la regarder en face, de m'attacher à ces réalités du froid, du silence, du sang coagulé, des membres inertes, que l'homme recouvre si vite de terre et d'hypocrisie.*

Les phrases en italiques sont au style indirect libre, mais, contrairement à ce que prétend Banfield, la subjectivité n'y est pas exprimée à la troisième personne, mais à la première personne.

Ainsi, la subjectivité, au-delà du style indirect libre, peut être exprimée aussi bien à la troisième personne qu'à la première personne. Mais on trouve aussi, nous semble-t-il, quelque peu nombreux qu'ils soient, des exemples de style indirect libre à la seconde personne.

Le roman de Butor, intitulé *La Modification*, qui est entièrement à la deuxième personne, comporte de nombreux passages au style indirect libre□

(22) L'après-midi, c'est décidé, vous vous promènerez dans toute cette partie de la ville où l'on rencontre à chaque pas les ruines des anciens monuments de l'Empire□..).
Vous traverserez le Forum, vous monterez au Palatin, et là chaque pierre presque, chaque mur de brique vous rappellera quelque parole de Cécile, quelque chose que vous avez lue ou apprise pour pouvoir lui en faire part; vous regarderez depuis le palais de Septime Sévère le soir tomber sur les crocs des termes de Caracalla qui se dressent au milieu des pins.

En d'autres termes, le style indirect libre, contrairement à ce que dit Banfield, est l'expression privilégiée de la subjectivité à la troisième personne, mais il permet aussi l'expression de la subjectivité à la première et à la deuxième personne. En ceci, il contredit, en apparence tout au moins, l'analyse de Benveniste pour qui la première personne est le pronom subjectif par excellence.

Nous voici donc devant deux types de problèmes différents□

(i) d'une part, la multiplication des êtres théoriques ne paraît pas être la meilleure manière de décrire l'énonciation;

(ii) d'autre part, contrairement à ce que l'on attendrait, loin que la première personne soit la seule manière possible d'exprimer la subjectivité, la deuxième et la troisième personnes peuvent aussi le faire.

Ces deux problèmes nous contraignent à chercher une description de l'énonciation qui, sans tomber dans les difficultés que rencontre celle de Ducrot, nous permette d'expliquer les multiples possibilités d'expression de la subjectivité qu'offre le langage.

3. L'ENONCIATION ET L'EXPRESSION DE LA SUBJECTIVITE

Nous avons vu plus haut que, dans une certaine mesure, les points de vue de Benveniste et de Ducrot sont opposés□selon le premier les marques de la première personne sont seules capables d'exprimer la subjectivité; selon

Ducrot, elles se contentent de désigner le locuteur responsable de l'énonciation et non pas la source des points de vue exprimés dans l'énoncé, puisque ceux-ci sont renvoyés aux énonciateurs. On remarquera cependant que la théorie de Ducrot, qui fait du locuteur et des énonciateurs des êtres théoriques qui n'ont pas, en principe, à être identifiés à un individu dans le monde, ne traite en fait pas du problème de la subjectivité.

Si l'on admet avec Banfield que l'expression de la subjectivité à travers certaines marques linguistiques, dont les pronoms personnels - et c'est d'eux que nous traiterons exclusivement dans la suite de ce chapitre - constitue le **style**, on devrait aussi admettre, si Benveniste avait raison en limitant les possibilités de l'expression de la subjectivité à la première personne, que le style et l'énonciation sont deux termes pour parler de la même chose. En fait, nous l'avons vu, Benveniste se trompe en croyant que seule la première personne peut représenter la subjectivité et Banfield se trompe en croyant que l'expression de la subjectivité est limitée à la troisième personne dans le style indirect libre. Le style et l'énonciation ne se confondent donc pas et c'est tout le problème de la délimitation du style et de celle de l'énonciation à travers une rapide étude des pronoms personnels qui va nous occuper dans le reste de ce chapitre.

3.1. LES PARTICULARITES DE LA PREMIERE PERSONNE

La première chose à rappeler à propos du pronom de première personne, comme d'ailleurs à propos de tous les pronoms personnels, c'est qu'il s'agit d'un terme référentiel. Or, le pronom de première personne a certaines particularités intéressantes de ce point de vue. La référence est avant toute chose un acte de langage et comme tout acte de langage, il peut réussir ou échouer. Pour déterminer les conditions de sa réussite, il faut rappeler une distinction de base, la distinction entre **référence sémantique** et **référence du locuteur**.

3.1.1. Référence sémantique *versus* référence du locuteur

La distinction entre *référence sémantique* et *référence du locuteur*, qui n'est pas récente, a été remise au goût du jour récemment par Donnellan (cf. Donnellan 1974)□elle oppose, à partir d'une expression référentielle en usage, l'objet que le locuteur voulait désigner et l'objet auquel l'interlocuteur en arrive sur la base de la signification de l'expression référentielle en question. Ces deux objets peuvent être identiques, auquel cas l'acte de référence a réussi, ou ils peuvent être distincts, auquel cas l'acte de référence a échoué. On peut donc, à partir de cette distinction, proposer la définition suivante des conditions de succès d'un acte de référence□

> **Conditions de succès de l'acte de référence**
> Un acte de référence est couronné de succès si et seulement si la référence du locuteur et la référence sémantique coïncident.

On peut cependant s'interroger sur ce qui peut faire échouer un acte de référence□ pour les descriptions définies (*le chat noir*, *la robe rouge*

d'Isabelle, etc.), la réponse est simple. Les descriptions définies délimitent par leur sens lexical un ensemble de conditions auxquelles un objet doit satisfaire pour être le référent de la description définie en question. Dès lors, il y a deux possibilités d'échec pour un acte de référence qui fait usage d'une description définie□

(i) la description définie est incomplète, c'est-à-dire que les conditions qu'elle pose sont satisfaites par plusieurs objets dans le monde, et il est donc impossible de lui attribuer une référence unique;

(ii) la description définie pose des conditions qui sont satisfaites par un objet qui n'est pas celui auquel le locuteur entendait référer en l'utilisant parce que le locuteur se trompait sur les propriétés de cet objet.

Pour les **pronoms personnels de première et de deuxième personne** (nous reviendrons plus tard sur le cas du pronom de troisième personne), la situation est différente□en effet, la signification lexicale des pronoms de première et deuxième personnes ne consiste pas en un ensemble de conditions qu'un objet doit satisfaire mais bien plutôt en une **procédure** que l'on applique à la situation de communication. Les significations de *je* et de *tu* sont donc procédurales et le processus d'attribution des référents qui leur est attaché consiste à appliquer respectivement les formules suivantes□ *chercher la personne qui parle*, *chercher la personne à qui l'on parle*. Dès lors, dans quelles conditions l'acte de référence qui utilise un pronom personnel de première ou de deuxième personnes peut-il échouer⍰ Si le locuteur veut désigner en utilisant le pronom en question un individu autre que celui auquel aboutit la procédure d'attribution de référent.

3.1.2. L'infaillibilité personnelle□ phénomène référentiel ou phénomène stylistique⍰

C'est ici qu'intervient la particularité majeure du pronom de première personne□si l'on peut sans difficulté imaginer que le locuteur utilise le pronom de deuxième personne en se trompant sur la personne à laquelle il parle (au téléphone par exemple, ou parce qu'il ne l'a pas regardé), il est impossible de penser qu'il se trompe sur la personne désignée par *je*.

Ceci mérite quelques exemples□

(23) Catherine Durand□"Je suis Napoléon Bonaparte".

La proposition exprimée par (23), à savoir *Catherine Durand est Napoléon Bonaparte* est fausse. Mais, et c'est là le point intéressant, elle n'est pas fausse parce que Catherine Durand échoue à se faire référence à elle-même, mais parce que Catherine Durand se trompe sur les propriétés qu'elle s'attribue□son sexe, sa situation sociale, ses exploits militaires, etc. Cependant, lorsque Catherine Durand dit *je* en (23), elle n'a pas l'intention de référer à un individu autre qu'elle-même.

Imaginons maintenant la situation suivante□Catherine Durand a deux fils Jacques et Pierre. Elle est en train de regarder la télévision dans le salon et son fils Pierre entre dans la pièce□elle pense que c'est Jacques et elle dit□

(24) Tiens, te voilà⍰Où est Pierre⍰

Ici, Catherine Durand se trompe non sur les qualités qu'elle attribue à son référent mais sur le référent lui-même. Nous nous trouvons donc dans la situation où le référent du locuteur n'est pas le même que le référent sémantique : Catherine Durand entendait référer à Jacques et elle réfère en fait à Pierre.

Cette particularité de la première personne, nous la désignerons par le terme **infaillibilité personnelle**, expression qui désigne le fait qu'il ne peut pas y avoir non-coïncidence entre référence du locuteur et référence sémantique lorsque l'on emploie la première personne. Reste maintenant à expliquer l'infaillibilité personnelle et l'on a ici deux hypothèses :

(i) l'infaillibilité personnelle s'explique parce que le locuteur emploie la première personne pour référer à lui-même;

(ii) l'infaillibilité personnelle s'explique par le fait que l'emploi même de la première personne est l'acte par lequel le locuteur synthétise sa propre subjectivité.

> N.B. Cette hypothèse est celle de Nozick (cf. Nozick 1981) qui a repéré le phénomène de l'infaillibilité personnelle. Selon lui, l'infaillibilité personnelle ne peut s'expliquer que parce que c'est dans l'emploi même de la première personne que se crée le référent de la première personne, à savoir la subjectivité. Si Nozick avait raison sur ce point, on le notera, cela signifierait que seule, effectivement, la première personne peut exprimer la subjectivité, puisque, seule, elle peut la créer, la faire exister.

Si l'on adopte la première hypothèse, on admet que l'infaillibilité personnelle est un phénomène référentiel, alors que si l'on accepte la seconde, on admet que l'infaillibilité personnelle est un phénomène stylistique au sens où le style est intimement lié à l'expression de la subjectivité. C'est à essayer de choisir l'une ou l'autre de ces deux hypothèses que nous allons maintenant nous attacher.

3.1.3. Infaillibilité et processus d'identification

L'infaillibilité personnelle peut se décrire de la façon suivante :

> **Infaillibilité personnelle :**
> Pour toute occurrence de *je*, la référence du locuteur est identique à la référence sémantique.

Pour choisir l'une des branches de l'alternative exposée plus haut, on peut comparer l'infaillibilité du pronom de première personne et la faillibilité du pronom de deuxième personne du point de vue de la distinction **référence sémantique/référence du locuteur**. Si l'on commence par la référence sémantique, on est ramené au fait évident que la procédure attachée au pronom de première personne amène au locuteur, alors que la procédure attachée au pronom de seconde personne amène à l'interlocuteur : en d'autres termes, dans le premier cas, c'est à lui-même que le locuteur fait référence, alors que dans le second, c'est à un individu différent de lui-même. Ceci, de façon évidente, implique que le contenu de la référence du locuteur sera différent dans un cas ou dans l'autre. Qu'est-ce qui constitue le contenu de la référence du locuteur ? On peut répondre, de façon générale,

que la référence du locuteur a pour contenu la façon dont le locuteur identifie l'objet qu'il a l'intention de désigner par l'emploi d'une expression référentielle donnée. On notera que cette identification n'a pas à correspondre au contenu de la signification lexicale de l'expression en question et cette différence de contenu, bien qu'elle puisse aussi aboutir à un échec de l'acte de référence, ne met pas nécessairement en péril le succès de l'acte de référence.

Imaginons la situation suivante : Paul est un agent secret. Il a réussi à décider un employé de l'ambassade d'une puissance adverse, Michaël, à lui fournir des documents. Il parle à quelqu'un, qui ignore tout de ses activités et de celles de Michaël. Il identifie Michaël comme *mon agent dans l'ambassade X*. Il va de soi cependant qu'il n'emploie pas la description définie correspondante pour parler de Michaël à son interlocuteur : il dit *l'attaché d'ambassade Michaël N…* Dans ce cas, l'acte de référence est couronné de succès : la référence du locuteur et la référence sémantique coïncident alors même que le contenu de la référence du locuteur (la façon dont le locuteur identifie **pour lui-même** l'individu dont il veut parler) et le contenu du sens lexical de l'expression référentielle utilisée sont distincts.

Dès lors, comment peut-on expliquer que la référence du locuteur et la référence sémantique coïncident toujours dans le cas de la première personne et non pas dans celui de la seconde ? Notre hypothèse est que dans le cas de la seconde personne, cette non-coïncidence est possible parce que le contenu de la référence du locuteur peut identifier un objet qui n'est pas la référence sémantique. En somme, s'il y a infaillibilité personnelle, c'est parce qu'un locuteur qui emploie la première personne a l'intention de se désigner lui-même mais n'a pas besoin de s'identifier pour lui-même. C'est ce que l'on appelle l'**accès privilégié** : nous avons un accès privilégié à nos propres sensations, à nos sentiments, à nos opinions, etc., et nous n'avons pas besoin de nous interroger pour savoir que ce sont les nôtres. Le locuteur a donc une intention référentielle, mais il ne s'identifie pas pour lui-même et dès lors, l'identification qu'il fait pour lui-même de l'objet qu'il entend désigner n'existant pas, elle ne peut aboutir à un objet différent de la référence sémantique.

On peut s'interroger pour savoir si cette réponse correspond à l'hypothèse référentielle ou à l'hypothèse stylistique sur l'infaillibilité personnelle. Il nous semble qu'elle est principalement référentielle (c'est parce qu'il fait référence à lui-même que le locuteur ne peut pas se tromper en utilisant *je*) et partiellement stylistique (c'est parce que la caractéristique de la subjectivité est l'accès immédiat à soi-même que le locuteur ne peut pas se tromper en utilisant *je*). On notera cependant que ce second volet de notre explication n'est pas lié à une caractéristique du terme *je*, mais à une caractéristique de la subjectivité qui existe indépendamment de la première personne et de son emploi. Dès lors, la première personne est certainement une représentation possible de la subjectivité, mais ce n'est pas la seule.

3.2. L'EXPRESSION DE LA SUBJECTIVITE PAR LA DEUXIEME ET LA TROISIEME PERSONNE

L'examen du style indirect libre a montré que l'expression de la subjectivité peut se faire aussi bien à la première qu'à la seconde ou la troisième personne. C'est à expliquer ces possibilités multiples que nous allons consacrer la fin de ce chapitre.

3.2.1. Les règles de préservation de la référence

On notera tout d'abord que, dans la mesure où les pronoms personnels sont des termes référentiels, on doit tenir compte pour expliquer leurs emplois de cette caractéristique. Par ailleurs, si le style indirect libre a un certain nombre de propriétés communes avec le discours direct, il a aussi un certain nombre de caractéristiques communes avec le discours indirect et notamment celles qui concernent le changement de certains termes référentiels lors du passage du discours direct au discours indirect. Ce changement fait l'objet de règles qui permettent de préserver la référence□

> **Règles de préservation de la référence au style indirect**
> 1. Quand le locuteur rapporte son propre discours ou sa propre pensée, il doit utiliser *je* pour référer à lui-même.
> 2. Quand le locuteur rapporte son propre discours ou le discours de quelqu'un d'autre à propos de son interlocuteur, il doit utiliser *tu* pour référer à son interlocuteur.
> 3. Quand le locuteur rapporte le discours de quelqu'un de différent de lui-même ou de l'interlocuteur, ou à propos de quelqu'un de différent de lui-même ou de son interlocuteur, il doit utiliser *il/elle* ou une autre expression coréférentielle pour désigner cet individu.

On le voit, ces règles n'ont pas d'autre but que de préserver la référence et on notera d'ailleurs qu'elles ne suffisent pas à décrire le style indirect libre□ en effet, si on peut, au style indirect libre, utiliser un nom propre ou une description définie pour désigner un individu qui fait l'objet du discours ou de la pensée rapportée, il n'est pas question d'utiliser un nom propre ou une description définie dans l'énoncé au style indirect libre lui-même, pour désigner le locuteur de l'énoncé originel ou le sujet de la pensée originelle. Il y a donc plus au style indirect libre que la simple préservation de la référence, et ce plus est lié à l'expression de la subjectivité.

3.2.2. L'expression de la subjectivité et la préservation de la transparence propositionnelle

L'opposition entre **transparence** et **opacité référentielle** n'a rien de nouveau.

> Le problème de l'opacité référentielle se pose dans les contextes dits **obliques** ou **opaques** qui se caractérisent par la présence d'un verbe d'attitude propositionnelle comme *croire*. Dans ces contextes, on ne peut pas substituer à une expression référentielle donnée une autre expression co-référentielle avec la première sans changer la valeur de vérité de l'ensemble de la phrase. En d'autres termes, on ne peut pas substituer à une expression une expression co-référentielle *salva veritate*□

(25) a. Jean croit que Sénèque était le précepteur d'Alexandre le Grand.
b. Sénèque = le précepteur de Néron
c. (F) Jean croit que le précepteur de Néron était le précepteur d'Alexandre le Grand.

Il a fallu attendre Castañeda (cf. Castañeda 1979, 1989) pour faire la distinction entre la **transparence** et l'**opacité propositionnelle**. Castañeda avance en effet une théorie de la référence qui s'appuie sur la distinction entre trois phénomènes (majeurs) le plus souvent confondus□

(i) la *first person thinking reference*, c'est-à-dire la référence qu'un individu donné fait à une entité par le simple fait d'y penser;

(ii) la *second person attribution of reference*, ou l'attribution qu'un locuteur fait à une autre personne (ou à une personne qu'il croit autre), à tort ou à raison, d'un acte de référence;

(iii) la dénotation inscrite dans le sens lexical.

Le type fondamental de la référence est le premier et, selon Castañeda, la communication est complète dès lors que les propositions sont communiquées telles qu'elles ont été prononcées ou entretenues, soit que l'on puisse répéter purement et simplement l'énoncé tel qu'il a été produit, soit que l'on puisse les formuler dans des termes correspondants. Dès lors, **la transparence ou l'opacité propositionnelle tiennent à la fidélité entre le rapport de la pensée ou de la parole par un tiers et la pensée ou la parole de ce tiers elle-même**. La *transparence propositionnelle* ne se confond pas avec la *transparence référentielle* et un énoncé peut être transparent propositionnellement sans l'être référentiellement et vice versa. Ceci pose un problème immédiat□si l'on rapporte le discours d'autrui et si ce discours comprend une référence au locuteur par l'emploi d'une des marques de la première personne, ce discours ne peut être reproduit *verbatim* sans compromettre la référence, mais dès lors on ne peut le transmettre en préservant la transparence propositionnelle. Il y a cependant un moyen de le faire par le biais de ce que Castañeda appelle les **quasi-indicateurs**□les quasi-indicateurs s'opposent aux **indicateurs** et on peut donner des uns et des autres les définitions suivantes□

Définition d'un *indicateur*
Un terme est utilisé comme un indicateur si, **dans cet usage**, il se rattache au premier type de référence, *first person thinking reference*, c'est-à-dire s'il est utilisé par un individu donné pour une référence déictique ou démonstrative.

Définition d'un *quasi-indicateur*
Un terme est utilisé comme un quasi-indicateur si, **dans cet usage**, il se rattache au second type de référence, *second person attribution of reference*, c'est-à-dire s'il est utilisé par un individu donné pour attribuer à un autre individu (ou à un individu qu'il croit autre) l'activité et le mode d'une référence particulière.

La distinction entre indicateurs et quasi-indcateurs est une distinction pragmatique, qui a trait à l'usage des termes plus qu'à leur signification. On remarquera cependant que les indicateurs sont le plus souvent des indexicaux (je, ici, maintenant, etc.) alors que les quasi-indicateurs sont le plus souvent des anaphoriques. Pour autant, on peut trouver des

indexicaux dans un rôle de quasi-indicateur et on peut se reporter ici à l'exemple tiré de Butor, à celui tiré de Yourcenar ou à celui de Uhlman (respectivement (20), (21), (22)).

On le voit, la définition des indicateurs et des quasi-indicateurs est largement pragmatique. On notera cependant que certains seulement des termes référentiels peuvent être employés de façon indexicale ou quasi-indexicale□ les pronoms personnels et les termes qui leur sont associés (possessifs, réflexifs, clitiques, etc.) et les termes démonstratifs.

Si l'on en revient à l'expression de la subjectivité, que peut-on dire□ Qu'il lui est essentiel que la *first person thinking reference* soit préservée ou, en d'autres termes, que la transparence propositionnelle soit maximale. Dès lors, les termes référentiels utilisés dans un discours qui exprime la subjectivité devront, autant que faire se peut, être des quasi-indicateurs lorsque la simple répétition du discours risque de violer les règles de préservation de la référence indiquées plus haut. Ainsi, le style indirect libre qui est la forme du discours rapporté ayant pour but d'exprimer la subjectivité (d'où son importance dans le discours littéraire) n'obéit pas seulement aux règles de préservation de la référence□il obéit aussi à une règle très générale de préservation de la transparence propositionnelle qui lui enjoint d'utiliser les quasi-indicateurs correspondant aux indicateurs utilisés dans le discours ou dans la pensée originale.

Chapitre 13

Déixis et anaphore

La déixis et l'anaphore sont deux des diverses formes que peut prendre la référence□ référence directe, référence indirecte, référence démonstrative, référence déictique et référence anaphorique.

Voici des exemples de chacun de ces types de références□

(1) Marco Polo est aussi un personnage des *Villes invisibles* d'Italo Calvino.
(2) L'omelette au jambon [le client qui a commandé l'omelette au jambon] est parti sans payer.
(3) A montrant de la main C□"Cet enfant a de la fièvre".
(4) J'ai mal aux dents.
(5) Pierre$_i$ a perdu son chapeau. Il$_i$ est très distrait.

En (1), les noms propres *Marco Polo* et *Italo Calvino* servent à effectuer des actes de référence directe; en (2) la description définie (article défini + nom (+ adjectif)) *l'omelette au jambon* sert à effectuer un acte de référence indirecte; en (3) le groupe nominal *cet enfant* sert à opérer un acte de référence démonstrative; en (4) le pronom de première personne *je* sert à effectuer un acte de référence déictique; en (5) le pronom de troisième personne *il* sert à effectuer un acte de référence .

On considère généralement que la référence démonstrative est une forme de la référence déictique. Nous verrons plus loin que cette opinion peut être discutée. Pour l'instant, nous inclurons la référence démonstrative dans la référence déictique. Avant toute chose, une analyse de la déixis et de l'anaphore suppose une réponse aux deux questions suivantes□

(i) Qu'y a-t-il de commun à la référence déictique et à la référence anaphorique ?

(ii) Qu'est-ce qui les sépare□

1. DEIXIS ET ANAPHORE□ LE MANQUE D'AUTONOMIE REFERENTIELLE

C'est à un linguiste français, Jean-Claude Milner (cf. Milner 1982), que revient le mérite d'avoir proposé une théorie **linguistique** de la référence. Cette théorie a l'avantage, entre autres, d'indiquer les limites de l'analyse linguistique dans l'attribution des référents et d'expliquer, à l'intérieur de la théorie elle-même, cette insuffisance à partir des particularités sémantiques des termes référentiels qui interviennent dans la référence déictique et dans la référence anaphorique. Les termes référentiels, au-delà de leurs divers types d'emplois, ont une unité de surface due au fait qu'il s'agit de groupes

nominaux, pronoms, noms propres, descriptions définies et indéfinies, etc. On attribue un référent à un terme référentiel sur la base de la signification lexicale de ce terme. Dans la terminologie de Milner, on parle de **référence actuelle** pour désigner le référent du terme et de **référence virtuelle** pour désigner sa signification lexicale. Si un terme référentiel a une référence virtuelle indépendamment de son emploi, il ne peut en revanche avoir de référence actuelle qu'en emploi. C'est seulement lorsqu'il apparaît dans un énoncé produit par un locuteur qu'on peut attribuer un référent, une référence actuelle, à un terme référentiel.

Quel est exactement le rôle de la référence virtuelle dans l'attribution d'une référence actuelle à un terme référentiel□ La référence virtuelle d'un terme référentiel donné spécifie les conditions auxquelles un objet dans le monde (au sens large) doit satisfaire pour être le référent du terme en question. Dans un certain nombre de cas, les descriptions définies et indéfinies par exemple, l'expression référentielle n'est pas simple mais complexe□ le principe de compositionnalité s'applique alors et la référence virtuelle est la combinaison des références virtuelles des divers composants de l'expression.

Considérons l'exemple suivant□

(6) Le chat noir est sorti par la fenêtre.

L'expression référentielle *le chat noir* est une description définie complexe. Pour en être le référent, un objet dans le monde devra satisfaire les conditions attachées au fait d'être un chat et celles qui correspondent au fait d'être noir.

Certains termes référentiels, cependant, sont dépourvus de référence virtuelle. C'est le cas des **pronoms** en général, qu'ils soient personnels ou démonstratifs. Il est dès lors impossible de leur attribuer une référence actuelle sur la base de leur référence virtuelle puisqu'ils n'en ont pas. Ils sont donc incapables de déterminer, **par eux-mêmes**, leur référence actuelle en emploi et, pour cette raison, Milner dit qu'ils sont privés d'**autonomie référentielle**. On a ainsi une distinction parmi les termes référentiels entre les termes qui sont dotés d'une référence virtuelle et d'une autonomie référentielle et ceux qui sont dépourvus de référence virtuelle et d'autonomie référentielle. Les expressions référentielles utilisées pour la référence déictique et pour la référence anaphorique sont dans ce deuxième cas□ elles n'ont pas d'autonomie référentielle. C'est donc dans cette privation partagée que se situe leur caractéristique commune.

Reprenons l'exemple (6) et comparons-le avec les exemples (4) et (5)□

(6) Le chat noir est sorti par la fenêtre.
(4) J'ai mal aux dents.
(5) Pierre$_i$ a perdu son chapeau. Il$_i$ est très distrait.

Dans l'exemple (6), il est, en principe du moins, possible d'attribuer un référent à la description définie *le chat noir*, qui spécifie un certain nombre de conditions auxquelles un objet doit satisfaire pour être ce référent. Pour le pronom de première personne en (4), il n'y a pas d'autre condition que de dire *je*, condition quelque peu circulaire. Pour le

pronom de troisième personne en (5), c'est encore pire□la seule condition à laquelle le référent doit satisfaire, c'est de pouvoir être désigné par le masculin.

2. DEIXIS ET ANAPHORE□LE RECOURS A L'ANTECEDENT ET LE RECOURS A LA SITUATION D'ENONCIATION

2.1. SATURATION SEMANTIQUE ET REFERENCE VIRTUELLE

Comme nous venons de le voir, le point commun à la référence déictique et à la référence anaphorique, c'est le manque d'autonomie référentielle des termes utilisés. Si on définit la **saturation sémantique** comme la propriété d'une référence virtuelle (cf. Milner 1989), ce manque d'autonomie référentielle correspond à une faible saturation sémantique. La saturation sémantique, on le notera, est une propriété comparative□un terme peut être faiblement, moyennement, fortement saturé sémantiquement. Les termes utilisés pour la référence anaphorique et pour la référence déictique ont donc pour point commun d'être faiblement saturés sémantiquement□le processus qui permet de leur attribuer un référent, dès lors, est un **processus de saturation sémantique** et ce qui distingue la référence déictique de la référence anaphorique, c'est que ce processus de saturation n'est pas le même. Certes, dans un cas comme dans l'autre, il faut suppléer les manques de la référence virtuelle par des informations que l'on va puiser ailleurs, mais, justement, la source de ces informations n'est pas la même selon que l'on est dans le cas d'une référence déictique ou dans celui d'une référence anaphorique.

(i) Dans le cas d'une référence anaphorique, en effet, c'est dans le cotexte linguistique que l'on ira chercher ce supplément d'information et il prendra la forme d'un **antécédent**, c'est-à-dire d'un terme autonome référentiellement qui est lié à l'élément anaphorique par une double relation de **coréférence** et de **reprise** et qui prête sa référence virtuelle à l'élément anaphorique, lui donnant du même coup la possibilité d'acquérir une référence actuelle.

(ii) Dans le cas d'une référence déictique, c'est **directement dans l'environnement physique** que l'on ira chercher le référent, qu'on le désigne par un geste, alors appelé **démonstration**, ou qu'il soit déterminé (partiellement) par les instructions attachées linguistiquement au terme déictique.

La référence anaphorique reste donc en principe linguistique; la référence déictique, en revanche, mêle des aspects linguistiques et des aspects non linguistiques.

Examinons de nouveau les exemples (3), (4) et (5)□

(3) A montrant de la main C□"Cet enfant a de la fièvre".
(4) J'ai mal aux dents.
(5) Pierre$_i$ a perdu son chapeau. Il$_i$ est très distrait.

En (3) et (4), nous sommes devant des exemples de référence déictique, en (5) devant un exemple de référence anaphorique. En (3), il s'agit plus particulièrement d'une référence

démonstrative□l'interlocuteur de A identifie le référent de *cet enfant* sur la base de l'expression référentielle et du geste de A. En (4), il s'agit d'une référence déictique non démonstrative□c'est sur la base de la référence virtuelle de *je* (qui correspondrait, dans cette optique à quelque chose comme *le locuteur de cet énoncé*) et de la situation d'énonciation que l'interlocuteur identifie le locuteur de (4) comme le référent de *je*. En (5), enfin, il s'agit d'une référence anaphorique□c'est à partir de son antécédent, *Pierre*, que l'on attribue un référent à *il*.

2.2. COREFERENCE ACTUELLE ET COREFERENCE VIRTUELLE

Pour en finir avec cette première approche de la distinction anaphore/déixis, revenons-en quelques instants à l'**anaphore**. Nous avons dit que l'élément anaphorique et son antécédent sont dans une double relation, de *coréférence* d'une part, de *reprise* de l'autre. Milner introduit ici, à côté de la distinction référence virtuelle/référence actuelle, et parallèlement à cette distinction, une distinction entre *coréférence virtuelle* et *coréférence actuelle*.

Considérons les exemples suivants, empruntés à Milner□

(7) On a coupé la chevelure de Samson et on l'a brûlée.
(8) On a coupé la chevelure de Samson et elle a repoussé.

En (7) comme en (8), le pronom (respectivement *l'* et *elle*) a pour antécédent la description définie *la chevelure de Samson*□en ce qui concerne la relation de coréférence entre le pronom et l'antécédent, il y a cependant une différence. En (7), c'est ce que l'on a coupé sur la tête de Samson qui a été brûlé et il y a tout à la fois coréférence virtuelle et coréférence actuelle entre le pronom et l'antécédent. En (8), ce que l'on a coupé sur la tête de Samson n'est pas identique à ce qui a repoussé sur la tête de Samson et ici la coréférence entre pronom et antécédent n'est que virtuelle.

La coréférence virtuelle et la coréférence actuelle ne jouent pas le même rôle, selon Milner, dans la référence anaphorique. En effet, si la relation de coréférence entre pronom et antécédent est le plus souvent double, à la fois coréférence virtuelle et coréférence actuelle, seule la relation de coréférence virtuelle est essentielle à la référence anaphorique□c'est elle, en effet, qui permet d'attribuer une référence actuelle au pronom. Ainsi, faute de coréférence virtuelle, pas de référence anaphorique.

3. LES DIFFICULTES DE L'ANALYSE TRADITIONNELLE DE LA DEIXIS ET DE L'ANAPHORE

C'est le mérite de Milner d'avoir donné aux définitions, parfois un peu flottantes, de la linguistique traditionnelle, une forme plus précise qui permet d'en apprécier et les avantages et les limites. En effet, la théorie traditionnelle, telle qu'elle est admirablement exposée par Milner, rencontre un certain nombre de problèmes lorsqu'elle est confrontée à la réalité linguistique. Ces difficultés, de façon peu surprenante, ne sont pas exactement les mêmes, suivant qu'il s'agit de la définition de l'anaphore ou de celle de la déixis. Nous commencerons par examiner celles que rencontre la définition de l'anaphore (cf. sur ce point, Kleiber 1989).

3.1. L'ANAPHORE EST-ELLE VRAIMENT UN PHENOMENE LINGUISTIQUE□

3.1.1. L'inexistence de termes anaphoriques

Si l'anaphore était un phénomène linguistique, on s'attendrait à ce que ce phénomène soit marqué linguistiquement, c'est-à-dire à ce qu'il ne soit le fait que de certaines expressions référentielles dont il constituerait le seul usage possible. Reprenons les caractéristiques de l'anaphore□

(i) l'existence d'un processus d'identification référentielle particulier;

(ii) le passage par une autre expression référentielle, l'antécédent;

(iii) le fait que l'expression référentielle soit dénuée d'autonomie référentielle (qui en ferait assez naturellement un pronom);

(iv) l'existence d'une relation de coréférence;

(v) l'existence d'une relation de reprise.

On remarquera que mis à part le pronom de troisième personne, les autres termes référentiels assez couramment considérés comme anaphoriques ne rassemblent pas toutes ces caractéristiques.

C'est particulièrement évident en ce qui concerne les **expressions démonstratives** ou les **descriptions définies**□celles-ci peuvent parfois être utilisées d'une façon qui paraît, en surface au moins, proche d'un usage anaphorique. Examinons les exemples (9) et (10)□

(9) Tu as vu la nouvelle voiture de Pierre□Cette bagnole peut faire du 260.

(10) Le gorille du zoo de Romanèches-Thorins est mélancolique. L'animal vient de perdre sa compagne.

Les deux expressions *cette bagnole* et *l'animal* sont utilisées de manière que l'on peut dire anaphorique. Cependant, elles ne sont ni l'une ni l'autre dénuées de référence virtuelle. On remarquera cependant que l'expression démonstrative *cette bagnole*, du fait de la présence d'un adjectif démonstratif comme déterminant, se signale comme dépourvue d'autonomie référentielle. Ce n'est pas le cas pour la description définie *l'animal*. Ainsi, on ne saurait prétendre que seul un terme référentiel complètement dépourvu de référence virtuelle peut être anaphorique.

D'autre part, s'il est vrai que le pronom de troisième personne réunit toutes ces caractéristiques, il n'en reste pas moins qu'il est susceptible d'autres usages, d'usages démonstratifs notamment.

Considérons l'exemple (11)□

(11) A désignant C□'Il a de la fièvre, Docteur!"

Ici, le pronom de troisième personne est utilisé de façon démonstrative et non anaphorique. C'est un geste de A, une démonstration qui lui est associée, qui permet de lui attribuer une référence actuelle et le recours à un antécédent ne s'impose aucunement.

Ainsi, il ne semble pas qu'il y ait un ensemble d'expressions référentielles qui soient réservées à la référence anaphorique et l'anaphore, si elle est un

phénomène linguistique, n'est en tout cas pas un phénomène marqué linguistiquement.

3.1.2. Les difficultés de la notion de reprise

On remarquera que, suivant la définition donnée plus haut de l'anaphore comme de l'utilisation d'un terme référentiel non saturé dont le processus de saturation sémantique se fait par le recours au cotexte linguistique, il n'y a pas de raison de considérer l'anaphore comme autre chose qu'un phénomène linguistique. Milner lui-même (cf. Milner 1982) insiste d'ailleurs sur ce point et dit clairement que l'anaphore se règle au seul niveau du cotexte linguistique. D'autre part, si la relation de coréférence n'est pas, en elle-même, spécifique de l'anaphore, les deux relations de coréférence et de reprise sont cruciales; la relation de reprise est l'élément essentiel de la définition de l'anaphore comme une relation asymétrique entre un terme dépourvu d'autonomie référentielle et un terme qui en est pourvu.

Mais la notion de *reprise* elle-même est loin d'être claire. Quelles sont ses caractéristiques principales□ D'une part, elle est souvent considérée comme une **relation syntaxique** (par la linguistique générative notamment); d'autre part, elle repose, si l'analyse (essentiellement sémantique, on le notera) proposée par Milner est exacte, sur la notion d'**antériorité**□ l'antécédent, pour que l'on puisse attribuer un référent au terme anaphorique, doit le précéder. Qu'en est-il de ces deux caractéristiques□

Il n'est pas question de se livrer ici à une analyse détaillée de la relation syntaxique de reprise. Nous nous contenterons de noter que le domaine où s'exerce la phrase est celui de la **syntaxe** et qu'il ne fait pas de doute que, dans un certain nombre de cas, l'antécédent et le terme anaphorique appartiennent à la même phrase.

Considérons, de ce point de vue, l'exemple (12)□

(12) Jean$_i$ croit qu'il$_i$ a raté son examen.
(13) Jean$_i$ a perdu son$_i$ chapeau.

Ici, pas de problème□ l'antécédent, à savoir *Jean*, et le pronom en (12) ou l'adjectif possessif en (13), apparaissent dans la même phrase. Ils peuvent donc être en relation syntaxique de reprise, quelle que soit cette relation.

Néanmoins, il faut remarquer que la coexistence dans une même phrase de deux termes référentiels, l'un pourvu d'autonomie référentielle alors que l'autre en est dépourvu, n'implique en rien que ces deux termes soient liés par une reprise, ni, à plus forte raison, par une anaphore.

(14) et (15), qui insèrent respectivement (12) et (13) dans un contexte, sont éclairants sur ce point□

(14) Paul$_i$ est de mauvaise humeur. Jean croit qu'il$_i$ a raté son examen.
(15) Paul$_i$ est de mauvaise humeur. Jean a perdu son$_i$ chapeau.

Ici, le pronom de la seconde phrase a pour antécédent le nom propre de la première phrase. Il n'a donc aucune relation anaphorique avec le nom propre de la seconde phrase.

Il y a plus, cependant : dans les cas où l'élément anaphorique va chercher son antécédent au-delà des limites de la phrase, comment une relation syntaxique de reprise serait-elle possible ?

On est ici devant les cas illustrés par (14) et (15). La relation anaphorique qui s'établit entre, respectivement, *Paul* dans la première phrase et *il* dans la seconde phrase et entre *Paul* dans la première phrase et *son* dans la deuxième phrase, ne peut en aucun cas correspondre à une relation **syntaxique** de reprise.

Il est donc difficile de considérer la notion de reprise comme une relation syntaxique, sauf à supposer que tous les cas, généralement traités comme anaphoriques, où l'élément anaphorique va chercher son référent dans une phrase antérieure à celle où il apparaît, ne sont pas vraiment des cas d'anaphores.

On remarquera aussi que si la notion de reprise est syntaxique, on peut s'attendre à ce qu'il y ait **accord** entre l'élément anaphorique et son antécédent. Or ce n'est pas toujours le cas.

Examinons l'exemple (16) :

(16) Le premier ministre a inauguré la nouvelle centrale nucléaire ouverte par E.D.F. Elle/Il a prononcé un discours à la gloire de la technologie française.

Ici, la reprise est possible, si le premier ministre se trouve être une femme, aussi bien avec le pronom personnel de troisième personne féminin qu'avec le masculin. Il ne semble donc pas y avoir de relation d'accord.

Ainsi, à cause de la possibilité d'un antécédent hors de la phrase et du caractère non obligatoire de l'accord, on peut mettre en doute le caractère syntaxique de la notion de reprise.

Qu'en est-il, maintenant, de l'**antériorité** ? S'il est vrai que la notion de reprise, et partant celle d'anaphore, semble imposer un ordre d'apparition entre les deux éléments qu'elle lie, le terme référentiellement autonome précédant le terme non autonome, cet ordre est-il respecté dans les faits ? La notion de **cataphore**, qui apparaît précisément pour rendre compte des cas où le terme autonome suit le terme non autonome, contredit l'obligation de l'antériorité.

Considérons les exemples suivants :

(17) C'est quand il$_i$ s'est accroché au plafond en dévorant une banane avec la peau que Max s'est aperçu que son copain Bill$_i$ était un chimpanzé.

(18) Il$_i$ est venu, il$_i$ a vu, il$_i$ a vaincu, César$_i$! Et toi, pauvre minable, tu es venu, tu as vu et tu es reparti !

En (17), l'antécédent de *il* qui apparaît au début de la phrase est Bill qui apparaît bien après. En (18), de même, l'antécédent des différents *il* est *César*, le dernier mot de la phrase.

On notera cependant que la grammaire générative a proposé une règle qui autorise la coréférence entre un anaphorique et un antécédent qui le précède dans une construction

syntaxique bien particulière connue sous le nom de **c-commande**, mais qui l'interdit, dans la même construction, si l'antécédent précède l'anaphorique□

(19) Jean$_i$ croit qu'il$_i$ va avoir le poste.
(19') *Il$_i$ croit que Jean$_i$ va avoir le poste.

En (19), l'antécédent, *Jean*, précède l'anaphorique, *il*, et la coréférence est possible. En (19'), l'antécédent, *Jean*, suit l'anaphorique, *il*, et la coréférence est impossible parce que *il* c-commande son antécédent (moins techniquement, *il* domine syntaxiquement son antécédent). On a cependant remarqué (cf. Bach 1987, Castañeda 1989) que si l'on se place dans l'hypothèse où Jean ne sait pas qu'il est Jean (il souffre d'amnésie ou de dédoublement de la personnalité, etc.) ou dans le cas de certaines personnalités qui se désignent elles-mêmes par la troisième personne, comme le Général de Gaulle, Alain Delon ou Yves Montand pour ne citer que quelques exemples, la coréférence n'est en rien impossible en (19').

Ainsi, la notion de reprise qui, d'une part, n'est pas syntaxique et d'autre part, ne correspond pas toujours à une antériorité, reste bien nébuleuse. La notion d'anaphore semble donc se ramener, d'une part, à la notion de coréférence et, d'autre part, à une relation de dépendance entre un terme qui peut se donner une référence actuelle indépendamment des autres composants de la phrase et un terme qui ne le peut pas.

3.1.3. Les difficultés de la coréférence

Comme nous l'avons vu plus haut, la coréférence se sépare en deux relations, la relation de coréférence virtuelle où les deux termes partagent leur référence virtuelle et la relation de coréférence actuelle où les deux termes partagent leur référence actuelle. On se souviendra que si la coréférence actuelle est fréquemment réalisée dans la relation anaphorique, elle n'est cependant pas essentielle□c'est à la coréférence virtuelle que revient le rôle principal à cause de la dépendance du terme non autonome référentiellement face au terme autonome référentiellement qui lui assure, indirectement, la possession d'une référence actuelle. On serait donc tenté de dire que, finalement, ce qui est caractéristique de l'anaphore, c'est, purement et simplement, la relation de coréférence virtuelle. Il y a cependant plusieurs obstacles à cette façon de voir les choses□d'abord, la possibilité que la coréférence virtuelle ne suffise pas à établir le "bon" antécédent dans les cas où il y a plusieurs candidats à la fonction d'antécédent; ensuite l'éventualité d'une relation anaphorique sans coréférence virtuelle. Il se trouve que ces deux possibilités sont réalisées.

La détermination du "bon" antécédent

Un des problèmes pour déterminer le "bon" antécédent sur la base d'une simple relation de coréférence virtuelle, c'est précisément la **faible saturation sémantique** de l'élément anaphorique lorsqu'il s'agit d'un pronom de troisième personne. Dans ce cas, en effet, la seule information qu'il apporte c'est que le référent de son antécédent (puisque, comme nous l'avons vu plus haut, l'accord avec l'antécédent n'est pas toujours garanti) peut être désigné par un terme masculin, s'il s'agit du pronom de troisième

personne masculin, ou par un terme féminin, s'il s'agit du pronom de troisième personne féminin. Il suffit donc que plusieurs termes référentiels partagent cette caractéristique pour qu'il soit difficile, sans information supplémentaire, de déterminer le référent.

Empruntons un exemple, devenu classique, à Mehler et Dupoux (cf. Mehler et Dupoux 1987)□

(19) Le patron a limogé l'ouvrier parce qu'il était un communiste convaincu.

Rien, dans la signification de *il* ni dans la syntaxe de la phrase, ne permet de décider si l'antécédent de *il* est *le patron* ou *l'ouvrier*.

Ainsi, si la notion de coréférence virtuelle est nécessaire à l'anaphore, elle ne lui est pas suffisante, du moins en ce qui concerne la détermination de l'antécédent.

Anaphore sans coréférence virtuelle

Mais la coréférence virtuelle est-elle bien nécessaire à l'anaphore□ Si elle l'était, il ne pourrait pas y avoir d'anaphore sans relation de coréférence virtuelle. Or, il semble bien qu'il y en ait, notamment lorsque l'anaphore se fait sur un terme dont le référent change avec le temps. En effet, la notion de coréférence virtuelle suppose l'identité du sens lexical des deux termes mis en rapport□ dès lors, on doit pouvoir substituer au terme faiblement saturé référentiellement le terme fortement saturé référentiellement. Mais, et c'est là le point crucial, si le référent du terme fortement saturé référentiellement est décrit comme ayant subi un certain nombre de transformations, la substitution cesse d'être possible.

Considérons un autre exemple (tiré de *Le petit Perret gourmand*)□

(20) Prenez une dinde active et bien grasse d'environ 4 à 5 kg, tuez-la, plumez-la à sec, videz-la, flambez-la, ouvrez-la entièrement comme un livre, puis désossez-la et dénervez-la complètement.

(21) Prenez une dinde active et bien grasse d'environ 4 à 5 kg, tuez une dinde active et bien grasse d'environ 4 à 5 kg, plumez à sec une dinde active et bien grasse de 4 à 5 kg, flambez une dinde active et bien grasse de 4 à 5 kg, ouvrez entièrement comme un livre une dinde active et bien grasse de 4 à 5 kg, puis désossez une dinde active et bien grasse de 4 à 5 kg et dénervez complètement une dinde active et bien grasse de 4 à 5 kg.

Un simple coup d'oeil sur la phrase (21) où nous avons substitué l'antécédent *une dinde active et bien grasse de 4 à 5 kg* aux divers pronoms *la* en (20) permet de voir que la substitution donne un résultat grotesque et transforme une recette de cuisine parfaitement anodine en cours pour sado-masochistes. Ainsi, il n'y aurait pas ici de coréférence virtuelle. On notera en revanche que la coréférence actuelle ne fait aucun doute.

Il ne cesse pas pour autant d'y avoir anaphore. Ainsi, il semble bien que la relation de coréférence virtuelle, si elle est fréquente, ne soit pas nécessaire à l'anaphore, pas plus qu'elle n'est suffisante à la détermination de l'antécédent de l'anaphore. On notera que tout ceci pose un problème plus général□la notion même d'anaphore, comme nous l'avons vu au début de

ce chapitre, repose sur l'idée que le processus de saturation à l'oeuvre pour l'attribution de référents aux termes utilisés de façon anaphorique est un processus particulier, et, selon Milner qui suit en cela la tradition, purement linguistique. Mais la base de ce processus, c'était la relation de coréférence virtuelle□c'est par l'emprunt à un terme autonome référentiellement de sa référence virtuelle que le terme anaphorique non autonome acquérait sa référence actuelle. Comment, si la relation de coréférence virtuelle n'est plus la règle, un élément non autonome référentiellement qui n'est utilisé ni de façon démonstrative ni de façon déictique, peut-il se donner une référence actuelle□

3.2. LA REFERENCE DEMONSTRATIVE EST-ELLE VRAIMENT UN CAS PARTICULIER DE LA REFERENCE DEICTIQUE□

Nous considérerons d'abord dans ce paragraphe les cas de **référence déictique non démonstrative**, c'est-à-dire les cas où un terme référentiel qui n'est pas doté d'autonomie référentielle tire son référent de l'environnement physique sans le recours à un geste. Ces cas correspondent aux pronoms de première et deuxième personne et à certains termes spatiaux et temporels comme *ici* et *maintenant*. Nous nous en tiendrons cependant ici uniquement aux **pronoms de première et deuxième personnes**.

Quelles sont leurs particularités□ On remarquera tout d'abord que, pour déterminer la référence actuelle d'un pronom de première ou de deuxième personne, il n'est pas nécessaire que l'élément linguistique constitué par le pronom soit accompagné d'un élément non linguistique, comme un geste. Etant donné la situation d'énonciation et le pronom, la référence est immédiatement déterminée. Ainsi, bien que les pronoms de première et de deuxième personnes, que nous appellerons maintenant **déictiques** pour les distinguer du pronom de troisième personne, soient dépourvus d'autonomie référentielle puisqu'il faut prendre en compte la situation d'énonciation pour pouvoir leur attribuer un référent, ils ne sont pas totalement dénués de référence virtuelle puisque leur référence virtuelle définit des conditions suffisamment précises pour que, en emploi et étant donné la situation d'énonciation, on puisse leur attribuer un référent.

Considérons un locuteur et un interlocuteur, le premier disant au second□ "Je t'invite à dîner ce soir". Il n'y aura pas le moindre doute pour l'un et pour l'autre quant au référent de *je* et à celui de *tu*.

Ceci, il faut y insister, est une caractéristique tout à fait extraordinaire des pronoms déictiques, qu'ils ne partagent avec aucun autre terme non autonome référentiellement.

Mais les pronoms déictiques ont une autre caractéristique très surprenante pour des termes dépourvus d'autonomie référentielle□ils ne peuvent pas être employés autrement que de façon déictique. Alors que les termes démonstratifs peuvent être employés de façon anaphorique et que le pronom de troisième personne, souvent considéré comme le cas standard du terme anaphorique, peut être employé de façon démonstrative, les pronoms

déictiques de première et de seconde personne ne peuvent être employés ni de façon démonstrative, ni de façon anaphorique.

Ainsi, on peut avoir□

(9) Tu as vu la nouvelle voiture de Pierre□Cette bagnole peut faire du 260.

(11) A désignant C□"Il a de la fièvre, Docteur!"

Mais on n'a pas□

(22) *Le frère de Pierre$_i$ est un escroc, tu$_i$ le sais bien.

(23) *Anne Reboul$_i$ croit que je$_i$ ne suis pas l'auteur de ce livre.

On notera que (22) et (23) seraient possibles si l'on admettait que l'identité de Pierre et de l'interlocuteur de (22) ainsi que celle d'Anne Reboul et du locuteur de (23) leur sont respectivement inconnues. Il y a un intéressant parallèle avec l'impossibilité théorique de (24) dont on a pu noter qu'elle disparaissait si Jean ignore qu'il est Jean□

(24) Il$_i$ croit que Jean$_i$ est mort.

On pourrait nous opposer l'exemple du discours rapporté au style direct□

(25) Jean$_i$ a dit□"Je$_i$ suis le meilleur".

Cependant, la détermination du référent de *je* ne fonctionne pas ici différemment de la façon dont elle fonctionne dans le discours direct non rapporté□c'est par l'application de la même procédure que l'on en arrive à Jean. La seule différence, c'est que la situation d'énonciation pertinente pour la détermination du référent de *je* est décrite dans l'énoncé lui-même.

Ainsi, on pourrait considérer que les termes démonstratifs et anaphoriques indiquent linguistiquement leur manque d'autonomie référentielle sans pourtant indiquer comment y remédier, tandis que les déictiques tout à la fois indiquent leur manque d'autonomie référentielle et permettent d'y remédier.

4. REFERENCE ANAPHORIQUE, REFERENCE DEICTIQUE, REFERENCE DEMONSTRATIVE□ L'ATTRIBUTION DES REFERENTS

Comme nous l'avons vu plus haut, c'est par le processus de saturation sémantique, qui, en principe, règle le problème de l'attribution des référents, que se distinguent les divers types de référence abordés ici□ référence anaphorique, référence déictique, référence démonstrative. Une des premières questions qui se pose, cependant, c'est celle de l'équivalence de principe, selon la tradition linguistique, entre processus de saturation sémantique et attribution des référents□ autrement dit, le processus de saturation sémantique d'une expression référentielle donnée suffit-il à attribuer un référent à cette expression□ On peut répondre simplement à cette question à partir de l'examen des expressions référentielles saturées

sémantiquement et que Milner décrit comme dotées d'autonomie référentielle□es *descriptions définies.*

4.1. SATURATION SEMANTIQUE ET AUTONOMIE REFERENTIELLE□LE CAS DES DESCRIPTIONS DEFINIES

Selon Milner, suivant en cela la tradition linguistique, si un terme référentiel a une référence virtuelle, il est saturé sémantiquement et cette saturation sémantique lui assure une autonomie référentielle, c'est-à-dire la capacité, sur la base de sa référence virtuelle, de déterminer l'objet dans le monde qui est sa référence actuelle. On peut cependant s'interroger pour savoir si c'est toujours le cas□ une expression référentielle saturée sémantiquement, comme une description définie, si elle définit bien un ensemble de conditions qu'un objet doit satisfaire pour en être le référent, peut échouer à déterminer de cette façon un objet unique parce qu'il y a plusieurs objets dans le monde qui remplissent cet ensemble de conditions. Ici, on serait dans le cas où une expression référentielle est saturée sémantiquement et, partant, dotée d'autonomie référentielle, mais échoue néanmoins à se donner par elle-même un référent.

Considérons l'exemple (6)□

(6) Le chat noir est sorti par la fenêtre.

On a ici une description définie *le chat noir* qui, en principe du moins, devrait suffire à identifier un référent. Mais il est bien évident qu'elle n'a aucune chance d'y arriver sans l'adjonction d'autres éléments□il y a en effet de nombreux objets dans le monde qui satisfont les conditions liées au fait d'être un chat et d'être noir. Or, n'importe lequel de ces objets ne saurait être le référent de l'expression *le chat noir*. C'est, en effet, un animal bien déterminé que le locuteur avait l'intention de désigner lorsqu'il a utilisé la description *le chat noir*.

Cette possibilité, qui se trouve souvent réalisée dans les faits, correspond à ce que l'on appelle l'**incomplétude** dans le cas des descriptions définies. Lorsqu'une description définie échoue à se déterminer pour référent un objet unique dans le monde, on en dit qu'elle est incomplète. Une description définie, bien qu'elle soit toujours saturée sémantiquement et donc en principe autonome référentiellement, peut ainsi échouer à se donner un référent. **La saturation sémantique, dans cette mesure, n'est pas une condition suffisante de la détermination des référents**. Ainsi, même si le processus de saturation sémantique des termes faiblement saturés sémantiquement est une partie du processus de l'attribution des référents, il n'y a pas de raison de penser qu'il en est l'équivalent. Plus encore, il n'y a pas d'obstacle à considérer *a priori* que si nous arrivons dans la vie courante à attribuer sans difficulté des référents à des descriptions définies incomplètes, les processus par lesquels nous y parvenons sont aussi en jeu lorsque nous devons attribuer des référents à des termes faiblement saturés. Or, ces processus, on le notera, ne sont pas, ou pas uniquement, des processus de saturation sémantique.

4.2. SATURATION SEMANTIQUE ET SATURATION REFERENTIELLE

Comme nous venons de le voir, la notion de saturation sémantique est insuffisante pour rendre compte de l'attribution des référents. Nous allons proposer une autre notion, la **saturation référentielle**, mais avant d'exposer en quoi elle diffère de la notion de saturation sémantique, nous voudrions rappeler quelques généralités sur la référence.

Remarquons tout d'abord que la **référence** est un acte de langage dans lequel un interlocuteur emploie une expression référentielle donnée avec l'intention de désigner, par l'emploi de cette expression référentielle, un objet dans le monde. Comme tout acte de langage, l'acte de référence peut réussir ou échouer et on peut lui proposer la condition de succès suivante□

> **Condition de succès de l'acte de référence**
> On dira d'un acte de référence donné qu'il est réussi si l'objet que l'interlocuteur attribue comme référent à l'expression référentielle est identique à l'objet que le locuteur, par l'usage de cette expression référentielle, avait l'intention de désigner.

Dès lors, on le remarquera, le but de l'interlocuteur n'est pas d'attribuer à une expression référentielle un référent, n'importe lequel, mais le "bon" référent, c'est-à-dire celui que le locuteur avait l'intention de désigner. Par ailleurs, l'attribution des référents qui est, au sens strict, liée à la relation entre les mots et les choses ou, si l'on préfère, entre les mots et le monde, ne saurait être un phénomène purement linguistique. Enfin, l'attribution des référents est le fait d'un être humain, l'interlocuteur, à qui ses capacités cognitives limitées interdisent de considérer la totalité des objets du monde comme candidats à la fonction de référent. Tout ceci conduit à voir la référence comme un phénomène double, partiellement linguistique et partiellement pragmatique. Ainsi, si la notion de saturation sémantique correspond à l'aspect linguistique du phénomène, il y a place, à ses côtés, pour une autre notion qui prendrait en compte les aspects pragmatiques et cognitifs du phénomène.

Dans cette optique, nous proposons de distinguer la **saturation sémantique** d'une expression référentielle de sa **saturation référentielle**□ la première dépend de la référence virtuelle, du sens lexical, de l'expression et est donc déterminée **hors emploi**; la seconde dépend de la capacité de l'expression **en emploi**, dans une situation donnée, à identifier sur la base de sa référence virtuelle et des éléments dont dispose l'interlocuteur, un référent□

> **Saturation référentielle**
> Une expression référentielle donnée est saturée référentiellement si, étant donné un contexte et la référence virtuelle de l'expression en question, on peut lui attribuer un référent.
>
> N.B. L'expression *contexte* est prise ici au sens de Sperber et Wilson (1986a et 1989) et correspond à un ensemble de propositions que l'interlocuteur croit vraies, cet ensemble étant constitué pour chaque énoncé sur la base du principe de pertinence et non pas donné une fois pour toutes (cf. sur ce thème chapitre 4, § 4.1.).

Si la saturation sémantique et la saturation référentielle sont partiellement liées, dans la mesure où plus une expression référentielle est saturée sémantiquement, plus elle a de chances de l'être référentiellement, ce lien n'est pas absolu, comme on peut le voir si l'on considère la référence déictique.

Considérons l'exemple (4)□

(4) J'ai mal aux dents.

Etant donné la situation d'énonciation et la référence virtuelle de *je* (qui, on s'en souvient, ne suffit pas à assurer l'autonomie référentielle du pronom de première personne), on peut attribuer sans difficulté un référent à *je*. Ainsi, le pronom de première personne a une faible saturation sémantique mais, dès qu'il est employé, une forte saturation référentielle.

On peut alors, de même que l'on peut parler d'un processus de saturation sémantique par lequel un terme référentiel enrichit sa référence virtuelle (le modèle de ce processus étant la détermination d'un antécédent pour un terme anaphorique), parler d'un processus de saturation référentielle qui renverrait au processus par lequel un terme référentiel acquiert sa référence actuelle dans le cas où sa référence virtuelle ne suffit pas à la lui déterminer.

4.3. LE PROCESSUS DE SATURATION REFERENTIELLE

Avant d'indiquer en quoi consiste le processus de saturation référentielle, il faut répondre à une dernière question□étant donné la distinction parmi les termes non autonomes référentiellement, faut-il supposer que les références déictique, démonstrative et anaphorique font l'objet de processus de saturation référentielle différents□Cette question en appelle une autre□étant donné les difficultés que rencontre la notion traditionnelle d'anaphore, quelle est l'utilité de la distinction entre référence anaphorique d'une part et référence démonstrative et déictique de l'autre□

En effet, comme nous l'avons vu plus haut, il est difficile de définir positivement une catégorie générale de l'anaphore puisqu'un grand nombre de phénomènes référentiels généralement considérés comme anaphoriques ne répondent pas aux caractéristiques énumérées par la définition traditionnelle de l'anaphore. Dès lors, on peut s'interroger sur les raisons qui font qu'on les appelle encore *anaphore*. A notre avis, la réponse est simple□ on les appelle *anaphore* parce qu'ils ne relèvent ni de la référence directe, ni de la référence indirecte, ni de la référence déictique, ni de la référence démonstrative. On définira ainsi **l'anaphore** informellement et de façon négative comme correspondant **aux cas où la référence virtuelle de l'expression référentielle échoue par elle-même à lui déterminer un référent, sans qu'il s'agisse pour autant de référence déictique ou démonstrative**. L'impossibilité où nous nous trouvons à donner une définition positive de l'anaphore nous oblige en revanche à considérer de façon positive les références déictique et démonstrative et c'est vers celles-ci que nous allons maintenant nous tourner.

4.3.1. Le processus de saturation référentielle dans la référence déictique

Comme nous l'avons dit plus haut (cf. § 3.2.), la référence déictique offre plusieurs caractéristiques frappantes□d'une part, les termes qui sont utilisés pour la référence déictique sont réservés à la référence déictique; d'autre part, alors que ces termes ont une faible saturation sémantique hors emploi, ils ont une saturation sémantique très forte en emploi. Rappelons que nous ne considérons ici que les pronoms de première et seconde personnes et non pas les adverbes de temps et de lieu.

C'est à cause de la particularité de leur référence virtuelle que les termes déictiques combinent les caractéristiques, que l'on penserait *a priori* opposées, d'une faible saturation sémantique et d'une forte saturation référentielle. De quelle nature, en effet, est leur référence virtuelle□ Remarquons tout d'abord que la signification lexicale d'un terme déictique n'est pas la description de conditions à remplir à la différence de ce qui se passe pour une description définie. Certes, le référent d'un pronom de première personne doit avoir énoncé ce pronom. Mais le fait d'être le locuteur de l'énoncé où apparaît le pronom de première personne ne le décrit aucunement. Si la signification des termes déictiques était descriptive, on pourrait substituer au terme référentiel la description qui lui correspond. Or ce n'est pas le cas.

Considérons l'exemple suivant emprunté à Kaplan (1977, 1978)□

(25) Je n'existe pas.
(25') Le locuteur de cette phrase n'existe pas.

Si la signification du pronom de première personne était descriptive, il faudrait admettre que (25) ne peut être vrai que dans la situation spécifiée en (25') où le locuteur de l'énoncé n'existe pas. On remarquera que, si c'était le cas, (25) ne serait jamais vrai et qu' il faudrait admettre que l'existence de l'indvidu qui énonce la phrase est nécessaire Cette conclusion est aberrante et Kaplan propose d'abandonner l'idée selon laquelle la signification du pronom de première personne est descriptive.

Mais, si la signification lexicale des termes déictiques n'est pas descriptive, qu'est-elle□En quoi consiste-t-elle□

La réponse à cette question passe, à notre sens, par la distinction entre **signification descriptive** et **signification procédurale** (cf. Wilson et Sperber 1990). Nous avons déjà vu ce qu'est la signification descriptive□la *signification descriptive ou représentationnelle* correspond, dans le cas des termes référentiels tout au moins, à un ensemble de spécifications, de conditions qui permettent de déterminer, en principe tout au moins, un référent. La *signification procédurale ou computationnelle*, quant à elle consiste en un ensemble d'instructions qui correspondent à une procédure, laquelle, appliquée aux informations dont dispose le mécanisme interprétatif, livre le référent.

On voit comment cela peut fonctionner dans le cas du pronom de première ou deuxième personne□au lieu d'être une description du référent, la signification de l'un et de l'autre de ces deux pronoms correspondra à une formule, soit, respectivement, quelque chose comme *déterminer, dans la situation d'énonciation, le locuteur* et *déterminer, dans*

la situation d'énonciation, l'interlocuteur. En quoi cela résout-il le problème soulevé par Kaplan□Reprenons l'exemple (25)□

(25) Je n'existe pas

Si la signification du pronom de première personne est procédurale, il n'est plus question de substituer une signification descriptive inexistante au pronom et, dans ce cas, (25') n'est plus équivalent à (25)□

(25') Le locuteur de cette phrase n'existe pas.

Si (25) a été énoncé par Anne Reboul, (25") est équivalent à (25), et (25"), à la différence de (25'), n'est pas nécessairement faux :

(25") Anne Reboul n'existe pas.

La proposition exprimée par cet énoncé se trouve être fausse mais elle aurait pu être vraie.

La nature de la signification lexicale des termes déictiques explique pourquoi ils sont faiblement saturés sémantiquement et fortement saturés référentiellement□ leur référence virtuelle, ou, si l'on préfère, leur signification lexicale, n'est pas descriptive mais computationnelle et le processus qu'elle indique s'applique à la situation d'énonciation. Dès lors, la référence virtuelle ne spécifie aucunement un ensemble de conditions que devrait satisfaire le référent, et les termes déictiques n'ont pas d'autonomie référentielle et sont faiblement saturés. Cependant, lorsque les termes déictiques sont employés, la situation d'énonciation est accessible au processus indiqué dans la référence virtuelle, et celui-ci suffit à leur déterminer un référent.

4.3.2. Le processus de saturation référentielle dans la référence démonstrative

A la différence de la référence déictique, qui correspond à un ensemble fini de termes pourvus d'une signification procédurale permettant, malgré leur manque de saturation sémantique, de leur attribuer un référent, les termes référentiels utilisés dans la référence démonstrative ne sont pas spécifiques. Les termes que l'on dit démonstratifs, en effet, ne sont pas réservés à la référence anaphorique mais *peuvent* aussi intervenir dans la référence anaphorique, et des termes qui ne sont pas généralement considérés comme démonstratifs, le pronom de troisième personne, par exemple, peuvent être utilisés dans la référence démonstrative. On notera cependant que tous les termes qui sont utilisés dans la **référence démonstrative** ont une caractéristique commune□ls sont **faiblement saturés sémantiquement** et **dépourvus d'autonomie référentielle**. Il faut pourtant noter qu'on trouve, parmi les termes utilisés pour la référence démonstrative, des descriptions dont le déterminant est un adjectif démonstratif. La même description, avec pour déterminant l'article défini, ne serait pas considérée comme faiblement saturée référentiellement ou comme dépourvue d'autonomie référentielle.

Examinons les exemples suivants□

(26) Le Terre-Neuve est particulièrement calme.
(27) Ce Terre-Neuve est particulièrement calme.

La même description à laquelle on ne change que le déterminant *le/ce Terre-Neuve* sera considérée comme incomplète dans le cas où elle est introduite par le démonstratif (*ce Terre-Neuve*) et elle devra alors s'accompagner d'un geste de démonstration pour que l'on puisse lui attribuer un référent. Par contre, lorsque (26) est utilisé, il n'est pas, en principe, nécessaire de lui adjoindre un geste de démonstration pour déterminer un référent à la description.

La seule différence résidant dans le déterminant, il faut admettre que la fonction principale des adjectifs ou des pronoms démonstratifs est d'indiquer que la saturation sémantique du terme référentiel dans son ensemble ne suffit pas à lui déterminer un référent. On ne peut pas dire que la présence d'un déterminant démonstratif indique de quelle façon doit être complétée la référence virtuelle de l'expression considérée puisque la même expression pourra être utilisée aussi bien de manière anaphorique que démonstrative. A défaut donc de pouvoir dire que la distinction entre référence anaphorique et référence démonstrative est marquée linguistiquement, on notera simplement que les termes utilisés pour la référence démonstrative échouent à se donner, sur la base de leur référence virtuelle, un référent.

Dès lors, qu'est-ce qui distingue la référence démonstrative de la référence anaphorique? La référence démonstrative, si elle ne comporte pas, comme la référence déictique, la spécification linguistique du processus de saturation référentielle à lui appliquer, s'accompagne néanmoins d'un geste physique qui désigne l'objet qui en est le référent. Ce geste est généralement appelé *démonstration* (cf. Kaplan 1977). On notera qu'une référence démonstrative, comme une description définie, peut être incomplète si la démonstration qui l'accompagne, conjointement à la référence virtuelle de l'expression utilisée, échoue à identifier un objet unique. Dans ce cas l'expression référentielle utilisée n'est pas saturée référentiellement. Il y a donc possibilité d'un échec pour la référence démonstrative.

4.3.3. Le processus de saturation référentielle dans la référence anaphorique

Définition de l'anaphore

Reprenons notre définition informelle et négative de l'anaphore□ *une référence qui n'est ni directe, ni indirecte, ni déictique ni démonstrative est anaphorique*. En outre, les termes utilisés pour la référence démonstrative, pour la référence déictique et pour la référence anaphorique ont un point commun□leur référence virtuelle échoue à leur déterminer par elle-même un référent. Enfin, nous avons avancé l'hypothèse selon laquelle la distinction entre ces trois types de références s'appuie sur leur mode de saturation référentielle qui n'est pas le même dans les trois cas. Nous pouvons maintenant essayer de proposer une définition de l'anaphore qui, pour être formelle, n'en restera pas moins négative pour autant□

> **Définition de la référence anaphorique**
> Un terme référentiel dont la référence virtuelle ne suffit pas à déterminer le référent, soit par manque de saturation sémantique, soit, dans le cas des descriptions définies et indéfinies, par incomplétude, sans que cette incapacité corresponde à l'échec de l'acte de référence, est utilisé pour une référence anaphorique si□
> 1. sa référence virtuelle n'indique pas un processus de saturation référentielle particulier;
> 2. il ne s'accompagne pas d'une démonstration.

Pour être négative, cette définition n'en est pas moins utile parce qu'elle nous permet de délimiter un ensemble de phénomènes assez divers mais qui, tous, relèvent de l'anaphore. L'impossibilité à donner une définition positive de l'anaphore tient, en effet, à la diversité des phénomènes regroupés sous le nom d'*anaphore*. Elle a pour conséquence que le processus de saturation référentielle, dans le cas de la référence anaphorique, prend des formes diverses.

Cas standard

Commençons par le cas standard où le processus de saturation référentielle se ramène au processus de saturation sémantique, c'est-à-dire à la détermination d'un antécédent. Dans ce cas, qui correspond à celui qu'envisage Milner, on peut faire deux hypothèses□

1. la détermination de l'antécédent est un processus linguistique au sens strict, c'est-à-dire, en l'occurrence, syntaxique et sémantique;

2. la détermination de l'antécédent est un processus pragmatique, qui est effectué par un mécanisme de formation et de confirmation d'hypothèses.

Il faut cependant noter qu'il n'y a pas d'obstacle à considérer que certains types d'anaphores trouvent une solution linguistique (syntaxe et/ou sémantique) alors que d'autres types d'anaphores trouveraient une solution pragmatique. D'ailleurs, dans la mesure où **le domaine de la syntaxe est la phrase**, toute anaphore qui a un antécédent dans une autre phrase que celle où elle apparaît fait *ipso facto* l'objet d'un processus pragmatique de détermination d'antécédent. Resterait donc un certain nombre de cas où

l'anaphore et son antécédent apparaissent dans la même phrase□ tout d'abord, ceci ne suffit pas à assurer que la détermination du référent est de nature linguistique mais seulement qu'elle peut l'être. Ensuite, il n'est pas impossible d'envisager que, dans certains cas, il puisse y avoir interaction de facteurs linguistiques et de facteurs pragmatiques pour la détermination des référents. On se trouverait donc devant trois cas de figures lorsque la saturation référentielle se ramène à la saturation sémantique□

(i) détermination linguistique de l'antécédent (l'antécédent et l'anaphore sont obligatoirement dans la même phrase)□c'est le cas standard;

(ii) détermination pragmatique de l'antécédent (l'antécédent et l'anaphore peuvent être dans la même phrase ou dans des phrases différentes)□c'est le cas non standard;

(iii) détermination mixte, à la fois linguistique et pragmatique, de l'antécédent (l'antécédent et l'anaphore peuvent être dans des phrases différentes)□c'est un autre cas non standard.

Cas apparemment standard

Commençons d'abord par écarter un cas qui paraît purement syntaxique, mais qui, en fait, ne l'est guère□ celui où l'antécédent et l'anaphore apparaissent dans la même phrase et où l'on peut supposer qu'il y avait plusieurs antécédents possibles pour la même anaphore sans que la syntaxe puisse indiquer clairement lequel est en jeu.

Considérons les exemples suivants□

(26) Jean habite dans l'appartement de son grand-père qui compte sept pièces.
(27) Jean habite dans l'appartement de son grand-père qui est très âgé.

Ici la syntaxe est rigoureusement la même et c'est sur la base du prédicat qui lui est accolé (respectivement *compte sept pièces* et *est très âgé*) que l'interlocuteur détermine que l'antécédent de *qui* est *l'appartement* en (26) et *son grand-père* en (27). On notera que l'appartenance de l'antécédent et de l'anaphorique à la même phrase ne semble jouer aucun rôle comme le montrent les exemples suivants□

(28) Jean habite dans l'appartement de son grand-père. Il compte sept pièces.
(29) Jean habite dans l'appartement de son grand-père. Il est très âgé.

Verbes à biais

Dans d'autres cas, en revanche, souvent désignés comme **verbes**, on peut supposer que des facteurs linguistiques, syntaxiques et/ou sémantiques, jouent un rôle. Le phénomène se manifeste dans les constructions causales du type *NP_1 V NP_2 parce que pro…* Certains des verbes qui apparaissent dans les constructions de ce type dans la principale favorisent la coréférence entre le sujet de la subordonnée et le sujet de la principale, alors que d'autres favorisent la coréférence entre le sujet de la subordonnée et l'objet de la principale. Une troisième catégorie de verbes apparaissant dans cette position, enfin, ne semble pas favoriser l'une ou l'autre de ces deux

possibilités. Tous ces faits semblent permettre l'hypothèse selon laquelle le biais est un phénomène partiellement sémantique (attaché au verbe) et partiellement syntaxique (attaché à la construction dans laquelle apparaît le verbe).

Dans un excellent article qui fait le point sur ce sujet, Charolles & Sprenger-Charolles (1989) donnent un bon nombre d'exemples□

(30) Paul blâme Pierre parce qu'il a cassé le vase.
(31) Paul dégoûte Pierre parce qu'il fume.

En (30), le verbe *blâmer* est un verbe à biais en faveur de l'objet et c'est avec *Pierre* que s'établit la coréférence. En (31), *dégoûter* est un verbe à biais en faveur du sujet et c'est avec *Paul* que s'établit la coréférence.

Cependant, le biais est un phénomène réversible□suivant le prédicat de la subordonnée, le biais peut être infirmé et un verbe à biais en faveur de l'objet n'empêchera pas dans ce cas la coréférence avec le sujet et vice versa. Ceci semble favoriser une hypothèse selon laquelle la pragmatique a un rôle à jouer dans ces constructions, le prédicat de la subordonnée venant confirmer ou infirmer l'hypothèse guidée par une première analyse linguistique.

Considérons les exemples (32) □

(32) Paul blâme Pierre parce qu'il est impitoyable.

Ici, la coréférence avec le sujet est au moins possible (cf. Reboul 1994).

Cas non-standard

Nous en arrivons donc au cas où le processus de la saturation référentielle se ramène à la saturation sémantique, c'est-à-dire à la détermination d'un antécédent et où ce processus est pragmatique. Tout d'abord, il y a une certaine bizarrerie à dire qu'il s'agit d'un processus de saturation sémantique et à ajouter qu'il est pragmatique. Dans cette mesure, il n'est pas sans intérêt de comparer ce cas avec celui où le processus de saturation référentielle ne se ramène pas au processus de saturation sémantique puisqu'il n'y a pas d'antécédent. On pourrait certes faire l'objection que, dans ce cas, la phrase n'est pas grammaticale. C'est sans aucun doute exact mais il se trouve que de nombreux énoncés de ce type sont produits dans la conversation courante et, qui plus est, qu'ils sont interprétés sans la moindre difficulté. On pourrait donc faire l'hypothèse que l'attribution d'un référent qui, dans ce cas, ne passe apparemment pas par la détermination d'un antécédent, se ramène à peu de choses près à la détermination d'un référent pour les descriptions définies et indéfinies incomplètes.

Examinons les deux exemples authentiques suivants empruntés à Reichler-Béguelin (cf. Reichler-Béguelin□1988) et à Yule (cf. Yule 1982)□

(33) Il neige et elle tient.
(34) La voiture arrive au carrefour et il commence à tourner à droite.

Elle en (33) renvoie à la neige et *il* en (34) au conducteur de la voiture. Ici il n'y a pas d'antécédent linguistiquement exprimé dans l'énoncé (33) ou dans l'énoncé (34). En revanche, la première proposition de l'énoncé (*il neige* en (33) et *la voiture arrive au carrefour* en (34)) permet de constituer un contexte à partir des connaissances encyclopédiques (sur le monde) de l'interlocuteur et d'attribuer un référent au pronom anaphorique par un mécanisme assez proche de celui qui est en jeu pour l'attribution d'un référent aux descriptions définies ou indéfinies incomplètes.

Cependant, on trouve une hypothèse adverse dans deux articles écrits par Tasmowski et Verluyten (cf. Tasmowski-De Ryck et Verluyten 1982 et Tasmowski et Verluyten 1985). Selon Tasmowski et Verluyten, il faut prendre en compte, dans les cas d'anaphores apparemment dénuées d'antécédent, le phénomène de l'accord qui, d'après eux, devrait conduire à l'hypothèse d'un *contrôle linguistique par un "antécédent absent"*.

Reprenons les exemples (33) et (34). Il est indéniable qu'un des facteurs qui conduit à attribuer comme référent à *elle* en (33) la neige et comme référent à *il* en (34) le conducteur de la voiture, c'est le genre du pronom, féminin dans le premier cas et masculin dans le second cas.

Il nous semble cependant qu'il y a un obstacle à cette façon de voir les choses, cet obstacle étant constitué par les cas où il y a bien un antécédent mais où le pronom anaphorique ne s'accorde pas avec cet antécédent.

Reprenons l'exemple (16) et ajoutons lui l'exemple (35) emprunté à Kleiber (cf. Kleiber 1990a):

(16) Le premier ministre a inauguré la nouvelle centrale nucléaire ouverte par E.D.F. Elle/Il a prononcé un discours à la gloire de la technologie française.

(35) Paul n'a qu'un enfant qui s'appelle Sophie. Elle/*Il a huit ans.

Si en (16), il y a deux possibilités, l'accord avec l'antécédent *le premier ministre* ou l'utilisation d'un pronom choisi en fonction du sexe du référent, en (35), il n'y a qu'une possibilité car le genre du pronom dépend du sexe du référent. On pourrait, certes, supposer que le pronom, dans le cas de (35), s'accorde avec le nom propre *Sophie*, généralement utilisé pour les individus du sexe féminin. Mais un coup d'oeil sur (36) montre que ce n'est pas le cas□

(36) Paul n'a qu'un enfant. Elle s'appelle Sophie.

En (36), *Sophie* ne peut en aucun cas être l'antécédent de *elle*.

Dans ces cas, plus nombreux qu'on ne le pense, il nous semble qu'il ne s'agit pas tant d'un "contrôle linguistique par un antécédent absent", la notion même d' "antécédent: absent" étant d'ailleurs bien difficile à préciser et à défendre, que d'un cas où le sémantisme même du pronom joue un rôle. En effet, nous avons jusqu'ici suivi la ligne proposée par Milner selon laquelle le pronom de troisième personne est totalement dénué de référence virtuelle. Cependant, la référence virtuelle du pronom de troisième personne qui a une forme masculine et une forme féminine doit comprendre une instruction correspondant à cette possibilité, à savoir spécifier que le référent de *il* doit pouvoir être désigné par un terme masculin alors que le référent de *elle* devra pouvoir être désigné par un terme féminin. Si elle est donc très

réduite, elle n'est pas complètement vide. On pourrait donc considérer que dans ces cas où il n'y a pas accord entre l'antécédent exprimé linguistiquement et l'anaphore, comme dans les cas d'anaphore sans antécédent, l'attribution d'un référent au pronom se fait par un mécanisme essentiellement voisin de celui qui s'applique pour les descriptions définies ou indéfinies. En d'autres termes, le référent du pronom, comme celui de toutes les expressions référentielles, pour les raisons de capacités cognitives humaines limitées que nous avons soulignées plus haut, doit être un objet déjà identifié ou identifiable, en d'autres termes être *mutuellement manifeste*, au sens de Sperber et Wilson (1989). Reste cependant que, dans le cas des pronoms de troisième personne, la faiblesse de leur référence virtuelle pose problème. C'est vers ce problème que nous allons maintenant nous tourner.

La référence virtuelle du pronom de troisième personne et l'attribution d'un référent dans les cas non standard

L'attribution d'un référent à quelque expression référentielle que ce soit doit se faire en deux étapes plus ou moins distinctes□

(i) la délimitation d'un ensemble de référents possibles (qui correspond à la construction d'un contexte dans la théorie de la pertinence□cf. Sperber et Wilson 1989)

(ii) le choix d'un référent au sein de cet ensemble.

Kleiber (cf. Kleiber 1990a et 1990b) a noté que le sens du pronom de troisième personne doit aussi comporter d'autres instructions quant à la recherche d'un référent en circonscrivant cette recherche à une situation **saillante** ou **manifeste** et en y choisissant un objet qui en est l'acteur principal. Dans cette optique la référence virtuelle, même si elle reste faiblement saturée sémantiquement, serait loin d'être vacante puisqu'elle comporterait des indications quant à la constitution du contexte et quant au choix du référent à l'intérieur de ce contexte. Cette hypothèse s'accorde assez bien avec celle que défend Ariel (cf. Ariel 1988) selon laquelle les différentes expressions référentielles indiquent de façon conventionnelle (par le code linguistique) le **degré d'accessibilité de leurs référents**. De façon peu surprenante, elle suppose que plus l'expression référentielle est saturée sémantiquement, moins son référent doit être accessible, alors que moins elle est saturée sémantiquement, plus son référent doit être accessible, ces différences d'accessibilité étant indiquées par un *marqueur d'accessibilité*.

Il nous semble quant à nous que la nécessité d'un marqueur d'accessibilité n'a rien d'évident□si on se place, comme Ariel semble le faire, dans la théorie de la pertinence, la plus grande accessibilité du référent d'une expression faiblement saturée sémantiquement découle du principe de pertinence. On ne voit donc pas la nécessité de supposer que l'accessibilité fasse l'objet d'une marque linguistique quelconque□elle découle simplement de la signification lexicale du terme et du principe de pertinence. Le même argument vaut, *mutatis mutandis*, pour la suggestion de Kleiber□vu la faible saturation sémantique du pronom de troisième personne, le principe de pertinence indique que son référent doit appartenir au contexte (dans le sens

de Sperber et Wilson) et être saillant dans ce contexte. Une des façons pour un référent d'être saillant dans un contexte, c'est d'avoir été le résultat d'une procédure d'attribution de référent, c'est-à-dire d'être un "antécédent".

Y-a-t-il une catégorie de l'anaphore?

Reste cependant un problème. D'après ce que nous venons de voir, l'anaphore non standard n'a pas réellement un processus de saturation référentielle qui lui soit propre, puisqu'elle est interprétée à peu près comme l'est une description définie ou indéfinie incomplète. Dès lors, quelle légitimité y-a-t-il à parler de l'anaphore?

Nous ne pouvons ici que répéter ce que nous disions au début de ce paragraphe consacré à l'anaphore: on ne peut pas donner de l'anaphore une définition qui ne soit pas négative et pour cette raison, on ne peut pas lui attribuer un processus unifié de saturation référentielle. Dans cette mesure, on peut considérer soit que seuls les cas d'anaphores standard, résolus de façon purement linguistique, s'il y en a, relèvent de l'anaphore, soit que l'ensemble des cas généralement considérés comme anaphoriques relèvent de l'anaphore bien qu'ils ne soient pas standard. C'est la deuxième option que nous avons choisie ici.

Chapitre 14

Concepts flous et usages approximatifs

Dans ce chapitre, il ne sera pas question des descriptions incomplètes non plus que d'ambiguïtés syntaxiques ou sémantiques. Une *description* définie ou indéfinie est **incomplète** si elle échoue à déterminer un référent unique. Cette incomplétude est en général résolue par des procédures pragmatiques de recours au contexte.

Considérons les descriptions définies suivantes□*le philosophe stagyrite, élève de Platon et précepteur d'Alexandre le Grand* et *le chat siamois*. La première est **complète** en ce qu'elle détermine un référent unique, à savoir Aristote. La seconde est **incomplète** parce que de nombreux animaux dans le monde sont des chats siamois□elle échoue donc à déterminer un référent unique. On notera cependant qu'en emploi, dans une situation où il y a un chat siamois et un seul, la prise en compte des éléments contextuels permet de lui attribuer un référent unique.

L'*ambiguïté*, qu'elle soit syntaxique ou sémantique, est toujours lexicale. Elle est syntaxique lorsqu'un terme peut ressortir à deux catégories syntaxiques ou plus. Elle est sémantique lorsqu'un terme peut recevoir deux significations ou plus. Il va de soi qu'un terme syntaxiquement ambigu l'est aussi sémantiquement alors que l'inverse n'est pas vrai. L'ambiguïté, qu'elle soit syntaxique ou sémantique, est généralement levée par le contexte.

Prenons un exemple d'ambiguïté syntaxique que nous empruntons à Sperber et Wilson (1989)□

(1) La petite brise la glace.

Ici, *petite* peut être un substantif ou un adjectif, *brise* peut être un substantif ou un verbe et il en va de même pour *glace*. Mais, dans les contextes suivants, l'ambiguïté est levée□

(1') a. La petite brise la glace. Que serait-ce s'il s'agissait d'un grand vent!
b. La petite brise la glace. La banquise n'est pas trop épaisse à cet endroit-là.

Voici maintenant un exemple d'ambiguïté sémantique dont la désambiguïsation est opérée par le contexte□

(2) Le chef, le vrai, descend d'abord de son père de chef, puis de sa R25 gris métallisé avec motards. (C. Villers au *Vrai-faux journal* de *France Inter*).

Ici, le même verbe *descend* est utilisé dans deux sens différents, le sens biologique et le sens psycho-moteur.

Les phénomènes dont nous allons traiter ici sont eux aussi lexicaux, en ce sens qu'ils concernent certains des termes que nous utilisons pour

parler□sans avoir plusieurs significations et être ainsi à proprement parler ambigus, ils sont cependant relativement indéterminés ou **vagues**.

> C'est le cas, par exemple, du terme *chauve*. On dira aussi bien de Yul Brinner, qui a le crâne complètement glabre, que de Valéry Giscard d'Estaing, à qui il reste quelques cheveux, qu'ils sont chauves.

Face à ce phénomène, on peut faire diverses hypothèses qui ne sont pas exclusives les unes des autres□

(i) le monde est vague et le langage reflète simplement cette propriété;

(ii) le monde n'est pas vague mais notre perception du monde est vague et le langage reflète cette propriété;

(iii) ni le monde ni notre perception du monde ne sont vagues□c'est le langage qui est vague;

(iv) ni le monde, ni notre perception du monde ni le langage ne sont vagues□c'est notre usage du langage qui est, au moins partiellement, vague.

Pour ne pas les confondre, nous attribuerons des noms à ces différentes hypothèses□la première sera l'*hypothèse philosophique*; la seconde sera l'*hypothèse psychologique*; la troisième sera l'*hypothèse linguistique*; la quatrième, enfin, sera l'*hypothèse pragmatique*. Nous les examinerons toutes, mis à part l'hypothèse philosophique.

Mais, avant toute chose, il nous faut déterminer s'il y a une ou plusieurs sortes de termes vagues ou indéterminés.

1. LES TERMES VAGUES□POINT COMMUN ET DIFFERENCES

1.1. LE VAGUE

Si les termes vagues ou indéterminés ont tous une propriété commune, c'est précisément le caractère vague qui la constitue. Reste cependant à définir cette propriété de façon claire. Une comparaison avec l'ambiguïté sémantique nous aidera□les termes ambigus sémantiquement, avons-nous dit, le sont parce qu'ils peuvent recevoir plusieurs significations différentes; les termes vagues, eux, ne reçoivent qu'une signification, mais cette signification n'est pas suffisante pour déterminer, pour chaque objet dans le monde, si le terme s'y applique ou ne s'y applique pas. Autrement dit, dans l'ambiguïté, c'est le terme qui est indéterminé entre plusieurs significations, alors que, dans le vague, c'est la signification qui est indéterminée quant à son extension. Ainsi, **un terme est ambigu si l'on peut lui attribuer plusieurs extensions au moins partiellement différentes, alors qu'un terme est vague si l'on a des difficultés à déterminer précisément son extension**.

> N.B. Notons cependant qu'un terme peut être à la fois vague et ambigu, en principe tout au moins. Dans ce cas, tout à la fois, un terme déterminerait plusieurs extensions et l'une au moins de ces extensions serait imprécise.

On peut, à partir des remarques précédentes, proposer une définition de ce que c'est, pour un terme, que d'être **vague**.

Définition d'un terme vague
Un terme *T* est vague si et seulement s'il existe au moins un objet *O* dans le monde tel qu'on ne puisse dire de la proposition *O est T* si elle est vraie ou si elle est fausse.

Autrement dit, ce qui permet de dire d'un terme qu'il est vague, c'est l'existence de cas-limite.

Reprenons l'exemple du terme *chauve*. L'existence de cas-limite se manifeste fréquemment dans des échanges linguistiques comme le suivant□

(3) A□ Jean est chauve.
B□ Mais non, il est tout juste un peu dégarni.

L'existence de tels cas-limites ne se manifeste pas de façon identique, cependant; elle n'a pas les mêmes effets pour tous les termes vagues et il semble que les différences tiennent aux propriétés désignées par ces termes.

1.2. LES DIFFERENTES SORTES DE TERMES VAGUES

On a pu distinguer (cf. Kleiber 1987) trois sortes de "vague"□

(i) le vague **observationnel**;

(ii) le vague **subjectif**;

(iii) le vague **multi-dimensionnel**.

Ces trois types de vague correspondent respectivement aux exemples suivants□

(4) Pierre est grand
(5) Paul est beau.
(6) C'est un oiseau.

Dans l'exemple (4), le terme *grand* n'aura pas la même signification si Paul est un pygmée ou si Paul est un Suédois. Dans l'exemple (5), les opinions peuvent varier quant à la beauté de Paul et il ne semble pas y avoir de critère de décision objectif. Dans l'exemple (6), enfin, certains auront peut-être de la peine à décider si un animal donné est ou n'est pas un oiseau et les critères de décision seront multiples.

L'intérêt de cette division des termes vagues en trois types, c'est qu'elle semble correspondre à des comportements logiques, linguistiques et psychologiques différents.

1.3. LES DIFFERENTS EFFETS DU VAGUE

1.3.1. Les termes observationnels

L'une des caractéristiques principales des termes qui ressortissent au vague observationnel, c'est de donner lieu au *paradoxe de Wang*. Le fonctionnement du paradoxe de Wang consiste à appliquer à une définition un principe général suivant lequel *si un objet qui est E a n-(cheveux, centimètres, kilos, etc.) un objet qui a n+/-1 (cheveux, centimètres, kilos, etc) est E aussi.*

Le paradoxe de Wang peut s'énoncer de la façon suivante□

(7) *Paradoxe de Wang*□
Le chiffre 0 est petit.
Si n est petit, $n+1$ est petit
Donc tous les nombres sont petits.

Il semble qu'une version quelconque du paradoxe de Wang puisse s'appliquer *mutatis mutandis* aux termes observationnels.

Vérifions-le sur les deux exemples que nous avons déjà donnés□

(8) *Paradoxe de la calvitie*□
Un homme qui n'a aucun cheveu est chauve.
Si un homme qui a n cheveux est chauve, alors un homme qui a $n+1$ cheveux est chauve.
Tous les hommes sont chauves.

(9) *Paradoxe de la taille*□
Un homme qui mesure 1m50 est petit.
Si un homme qui mesure n centimètres est petit, un homme qui mesure $n+1$ centimètres est petit.
Tous les hommes sont petits.

A partir de là, on peut adopter, soit la solution philosophique, qui consisterait à dire que le monde lui-même est indéterminé quant à la grandeur, la calvitie ou une quelconque autre propriété observationnelle des individus et des objets qui le composent, soit la solution psychologique qui consiste à dire que c'est notre perception qui est indéterminée, soit la solution linguistique, qui consiste à dire que c'est le terme lui-même qui est indéterminé, soit, enfin, la solution pragmatique qui consiste à dire que c'est notre usage du langage qui est vague. Cependant, il n'est pas évident que toutes ces solutions soient également acceptables.

Reprenons les exemples (8) et (9). On notera que ce qui est en question, ce n'est pas le problème de la détermination du nombre de cheveux d'un individu, mais de savoir si, à partir de ce nombre de cheveux, on le rangera dans les chauves ou dans les chevelus. De même, ce qui est en question, ce n'est pas de déterminer la taille d'un individu en centimètres, mais de savoir si, à partir de cette détermination, on le rangera dans les grands ou dans les petits.

Une autre observation vient appuyer cette remarque□le paradoxe de Wang peut s'appliquer à des termes qui désignent des propriétés qui ne sont pas, *a priori*, mesurables immédiatement, comme la couleur. Considérons le paradoxe suivant□

(10) *Paradoxe de la saturation colorée*□
Le contenu d'un pot de peinture donné est rouge.
Si la couleur dans ce pot est rouge, si on la dilue avec un peu d'eau, elle restera rouge.
Le contenu du pot sera toujours rouge.

Il semble ainsi que l'on doive ici écarter les deux premières solutions, la solution philosophique et la solution psychologique, dans la mesure où ce qui pose problème, ce ne semble pas être la mesure même de l'objet, de sa chevelure, etc., mais le fait que cette mesure soit un critère. Autrement dit,

ce n'est pas le monde lui-même ou la perception que nous en avons qui pose ici problème, mais la détermination du critère que nous devons suivre pour appliquer le terme.

Les termes vagues sont couramment accompagnés par des locutions adverbiales qui indiquent le caractère vague du terme en question. Ces locutions adverbiales sont généralement appelées **enclosures** (en anglais□ *hedges*, cf. Lakoff 1972b) et elles varient selon que le terme vague qu'elles accompagnent est observationnel, subjectif ou multi-dimmensionnel. Ainsi, les **termes observationnels** n'apparaissent généralement pas dans un cotexte qui comprend des enclosures du type *d'une certaine manière*, *à certains égards*, *au fond*, etc., qui indiquent l'existence de plusieurs critères, alors qu'elles supportent parfaitement les enclosures "neutres" comme *très*, *à mon avis*, *plutôt*.

On le voit avec les exemples suivants, empruntés à Kleiber (1987)□

(11) ?□'une certaine manière/à certains égards/au fond/en un sens/ essentiellement, Paul est grand.

(12) a. Paul est très/plutôt grand.
b. A mon avis, Paul est grand.

1.3.2. Les termes subjectifs

Les termes subjectifs sont du type *bon*, *intelligent*, *agréable*, *aimable*, *imbécile*, etc. Tout d'abord ils ont cette différence avec les prédicats observationnels de n'être pas sujets au paradoxe de Wang. Si on peut les dire *vagues*, ce n'est pas tant parce que, pour un individu donné, ils présentent des cas-limite, au sens où, mis face à un objet, l'individu en question ne saurait se prononcer, mais parce que plusieurs individus ne s'accorderont pas nécessairement sur le même jugement face à un objet donné. Autrement dit, on pourrait penser que c'est la solution psychologique qui devrait être adoptée ici. Cependant, ce n'est pas notre perception du monde qui est en jeu, ni d'ailleurs le monde lui-même, mais notre capacité à nous mettre d'accord sur le terme subjectif qui doit être attribué à un objet donné□ on peut donc défendre soit la solution linguistique, soit la solution pragmatique.

En ce qui concerne les particularités des termes subjectifs, on notera tout d'abord qu'ils supportent très bien les enclosures que les termes observationnels écartaient, à savoir *d'une certaine manière*, *à certains égards*, *au fond*, etc. Ils supportent aussi les enclosures acceptées par les termes observationnels, comme *très*, *à mon avis*, etc. Ils admettent enfin un dernier type d'enclosures non adverbiales, comme *une sorte de* ou *une espèce de*.

Examinons les exemples suivants□

(13) D'une certaine manière/à certains égards/au fond, Pierre est intelligent.

(14) a. Pierre est très/plutôt intelligent.
b. A mon avis, Pierre est intelligent.

(15) Jean est une espèce d'imbécile auto-satisfait.

Ce ne sont cependant pas les seules caractéristiques des termes subjectifs et Milner (1978) a recensé un certain nombre de leurs propriétés syntaxiques. Nous n'énumérerons que les plus importantes.

(i) Certains substantifs subjectifs, comme les substantifs quantitatifs, peuvent apparaître dans des constructions du type N_1 *de* N_2.

Examinons les exemples suivants, empruntés à Milner (1978) □

(16) Un kilo}
Une miche } de pain.
Une miette }

(17) a. Cette cruche de Jeanne.
b. Un imbécile de gendarme.
c. Mon crétin de mari.
d. Mon idiote de soeur.

On notera que dans les expressions en (16) et (17), à la différence de ce qui se passe dans les expressions N_1 *de* N_2 ordinaires (comme, par exemple, *la voiture de Paul*), ce n'est pas N_2 qui détermine N_1, mais bien N_1 qui détermine N_2.

(ii) Les termes subjectifs (substantifs ou adjectifs suivant les cas) peuvent entrer dans l'exclamation, l'interpellation en seconde personne, la réflexion en troisième personne, l'incise qualitative et l'anaphore.

Ces différentes constructions sont représentées respectivement dans les exemples suivants□

(18) Que c'est beau!
(19) Imbécile!
(20) L'imbécile!
(21) Il y a cru, l'imbécile!
(22) Jean est allé en Amérique. L'imbécile croyait que c'était facile d'y faire fortune!

Sur la base de ces comportements linguistiques particuliers, on peut être tenté de leur appliquer la solution linguistique. On verra plus loin que c'est l'option choisie par Milner (1978) et par Ducrot (1984).

1.3.3. Les termes multi-dimensionnels

Les termes multi-dimensionnels sont à certains égards proches des termes subjectifs, principalement parce qu'ils ne permettent pas le paradoxe de Wang et parce qu'ils acceptent les enclosures du type *à certains égards*, *au fond*, *essentiellement*, etc. Ils refusent au contraire les enclosures qui portent sur le degré comme *très*.

On le verra à l'examen des exemples suivants□

(23) A certains égards/Essentiellement/Au fond, c'est une chaise.
(24) * C'est très une chaise.

Ils acceptent aussi d'autres enclosures non adverbiales comme *une sorte de* ou *une espèce de*, qui sont aussi acceptées par les substantifs subjectifs.

Considérons les exemples (25) et (26)□

(25) C'est une sorte de/une espèce de chaise.
(26) Un dodo est une sorte d'/une espèce d'oiseau.

A la différence des termes subjectifs, cependant, il faut noter que ce sont des substantifs uniquement et que, d'autre part, bien qu'il puisse y avoir des différences individuelles dans leur attribution, ces différences ne tiennent apparemment pas au fait que les critères varient selon les individus mais plutôt au grand nombre de critères à examiner pour décider si le terme s'applique ou non. Dans cette mesure, on pourrait ici considérer que c'est notre perception du monde qui est trop vague pour permettre la décision et adopter l'hypothèse psychologique. Nous verrons que c'est, dans une certaine mesure, cette hypothèse qui a été défendue.

2. LES TERMES VAGUES□MULTIPLICITE DES HYPOTHESES

De la même façon que les termes vagues diffèrent entre eux, quant à leurs effets ou au cotexte linguistique dans lequel ils peuvent apparaître, de la même façon, on a pu leur proposer des solutions différentes, qui sont, nous le verrons, liées de façon plus ou moins étroites à deux de nos hypothèses, l'hypothèse psychologique et l'hypothèse linguistique.

2.1. L'HYPOTHESE LINGUISTIQUE

L'hypothèse linguistique concerne les **termes subjectifs**. Elle a donné lieu à deux versions indépendantes bien que voisines, la version de Milner (1978) et celle de Ducrot (1984). Nous les examinerons tour à tour.

2.1.1. Classifiance et non-classifiance

Plutôt que d'opposer les termes subjectifs aux autres termes, Milner oppose les termes **classifiants** aux termes **non classifiants**. Les termes classifiants correspondent, grossièrement, aux termes que l'on pourrait dire ordinaires, alors que les termes non-classifiants correspondent essentiellement aux noms de qualité (et aux adjectifs qui leur sont associés).

N.B. Les *noms ordinaires* et les *noms de qualité* s'opposent, selon Milner, sur un certain nombre de plans. Les **noms ordinaires** ont les propriétés suivantes□

(i) ils déterminent par eux-mêmes leur référent;

(ii) ils permettent, dans leurs emplois attributifs, une interprétation qui établit l'appartenance à une classe;

(iii) ce jugement d'appartenance peut aussi être négatif;

(iv) ils peuvent être employés de manière oppositive pour désigner un sous-ensemble;

(v) ils ne peuvent généralement pas être substitués l'un à l'autre sans modification radicale de la phrase.

Les **noms de qualité**, quant à eux, ont les propriétés suivantes□

(i) ils peuvent être employés de façon non autonome et tenir leur référence d'un nom ordinaire antérieur;

(ii) dans leur emploi attributif, ils n'expriment pas toujours une appartenance, mais peuvent constituer une insulte, ce qui les rapproche des performatifs;

(iii) ce rapprochement est entériné par leur comportement dans les propositions attributives négatives et dans les citations;

(iv) les noms de qualité peuvent être employés de façon non restrictive sans désigner un sous-ensemble;

(v) dans la limite du respect de leur performativité, les noms de qualité sont substituables sans que l'on puisse parler à leur propos de synonymie.

Selon Milner, les noms de qualité ont pour caractéristique propre de partager certaines caractéristiques (sémantiques notamment) des pronoms. Les pronoms sont, comme les noms, des termes référentiels, mais, à la différence des noms, ils ne peuvent, à eux seuls, se déterminer un référent. Rappelons que Milner a sa propre terminologie, que nous allons utiliser dans ce paragraphe□le référent d'un terme référentiel, l'objet dans le monde que désigne ce terme, est la *référence actuelle* du terme; la signification lexicale du terme référentiel, qui détermine les conditions qu'un objet dans le monde doit satisfaire pour être la référence actuelle du terme en question, est sa *référence virtuelle*; un terme référentiel est *autonome référentiellement* si c'est sa référence virtuelle qui permet de lui attribuer une référence actuelle; dans le cas contraire, il est *dépourvu* ou *privé d'autonomie référentielle*. Les pronoms, qui sont incapables de déterminer par eux-mêmes leur référence actuelle, sont privés de référence virtuelle et, partant, d'autonomie référentielle. Selon Milner, la particularité commune des noms de qualité (par exemple, *bon*, *beau*, *intelligent*, *imbécile*, etc.) et des pronoms, c'est précisément la privation d'autonomie référentielle. On notera cependant que cette caractéristique n'implique pas qu'un nom de qualité ou qu'un pronom ne peut acquérir une référence actuelle□il ne la tiendra cependant que de son alliance avec un nom ordinaire, pourvu, quant à lui, d'une référence virtuelle qui lui permet de se déterminer un référent (cf. chapitre 13).

La **référence virtuelle** peut, en effet, prendre deux formes différentes□elle peut définir le terme sans que le terme lui-même apparaisse dans cette définition; elle peut d'autre part définir le terme en le faisant apparaître dans la définition elle-même.

Prenons le cas du terme de qualité *idiot*□la condition qu'un objet dans le monde doit satisfaire pour qu'on puisse le dire *idiot*, c'est qu'il soit **dit** *idiot*.

Le premier cas correspond aux noms ordinaires classifiants, alors que le second correspond aux noms de qualité non classifiants. Une définition qui comprend le terme à définir est circulaire, d'où le manque d'autonomie référentielle des termes non classifiants. Cette caractéristique a une conséquence□pour la détermination de sa référence actuelle, un terme non classifiant est dépendant de son **énonciation**, des circonstances dans lesquels

l'énoncé a été produit. Dans cette mesure, les termes non classifiants, aussi bien que la notion même de non-classifiance, échappent, au moins partiellement, à la linguistique proprement dite (phonologie, syntaxe, sémantique).

En quoi la théorie de Milner résout-elle le problème du vague dans les termes subjectifs□En faisant dépendre l'attribution des termes subjectifs de leur propre énonciation, il indique assez que cette attribution dépend de critères subjectifs plutôt qu'objectifs. En d'autres termes, on ne peut pas attribuer de valeur de vérité à une proposition qui comprend un terme subjectif.

2.1.2. Termes subjectifs et délocutivité

A la différence de Milner, qui a développé sa proposition sur les termes subjectifs jusqu'à en faire une théorie complète, les suggestions de Ducrot n'ont pas fait l'objet d'un exposé complet mais plutôt de remarques ici ou là dans ses travaux. C'est à l'occasion de recherches épistémologiques sur la linguistique (cf. Ducrot 1984) qu'il a avancé quelques suggestions.

Ducrot commence par remarquer que les termes subjectifs ne désignent pas des propriétés bien délimitées et que, dans cette mesure, un locuteur qui produit un énoncé dans lequel il qualifie un objet ou un individu à l'aide d'un terme subjectif n'attribue pas à cet objet ou à cet individu une propriété donnée.

Considérons l'exemple (27)□

(27) Jean est intelligent.

Le locuteur de l'exemple (27) ne s'engage pas par son énonciation sur la vérité d'une proposition qui attribuerait à Jean une certaine propriété, pas plus qu'il ne s'engage sur la vérité d'une proposition qui placerait Jean parmi un ensemble défini de façon indépendante, l'ensemble des gens intelligents.

Selon Ducrot, un locuteur qui produit un tel énoncé n'accomplit pas par là-même un acte d'affirmation□plutôt, il argumente en faveur d'une certaine conclusion. Le terme *intelligent* n'a donc pas de contenu qui lui soit propre, ce qui explique son caractère vague. Cependant, s'il n'a pas de sens, comment peut-il servir à argumenter en faveur d'une conclusion donnée□ La réponse de Ducrot à cette question passe par la notion de **délocutivité** (cf. chapitre 11).

N.B. La délocutivité consiste à bâtir une propriété à partir d'un discours. L'exemple classique est l'expression *être un m'as-tu-vu* qui dérive délocutivement de l'habitude qu'avaient certains acteurs au tournant du siècle de dire "M'as-tu vu dans Rodrigue□", "M'as-tu vu dans Hamlet□", etc.

Autrement dit, dans un premier temps, le terme subjectif est utilisé en faveur d'un certain type de conclusions - grossièrement des conclusions favorables ou défavorables à l'individu dont on prédique qu'il est x - puis, dans un deuxième temps, la dérivation délocutive produit une (pseudo-) signification sous la forme d'une (pseudo-)propriété supposée correspondre au terme en question.

On notera la grande proximité entre les analyses de Milner et de Ducrot qui, toutes deux, renvoient au discours, à l'énonciation, pour décrire les termes subjectifs. Il y a cependant une différence apparente□ selon Ducrot, dans un deuxième temps au moins, le terme subjectif a une (pseudo-)signification. Cependant, cette signification renvoie à une (pseudo-)propriété dont la seule existence, selon Ducrot, dépend de l'énonciation du terme qui est censée la désigner. La différence est donc très mince.

Les analyses de Milner et de Ducrot sont **linguistiques** dans la mesure où elles supposent que le vague des termes subjectifs tient à la nature de la signification de ces termes□ **circulaire** chez Milner, **délocutive** chez Ducrot. On pourrait considérer, sur la base de leur commune insistance sur l'énonciation, qu'elles sont aussi **pragmatiques**. Cependant elles ne le sont que dans la mesure où l'énonciation fait l'objet d'une représentation linguistique et où, dans les analyses de Ducrot et de Milner, le vague des termes subjectifs tient bien à la sémantique particulière de ces termes plutôt qu'à l'usage qui en serait fait.

2.2. L'HYPOTHESE PSYCHOLOGIQUE□LA THEORIE DES PROTOTYPES

L'hypothèse psychologique concerne principalement les *termes multi-dimensionnels* et seulement accessoirement les *termes observationnels*. Elle est récente et n'est pas due à des linguistes mais à des psychologues qui travaillaient sur les concepts dans le cadre de la psychologie cognitive, cette branche de la psychologie qui ne concerne ni l'étude des sentiments, ni celle des aberrations mentales, mais bien celle du fonctionnement intellectuel. Cette hypothèse psychologique, connue sous le nom de *théorie des prototypes,* s'est constituée contre les théories philosophiques ou linguistiques traditionnelles concernant les concepts d'une part et le lexique de l'autre.

2.2.1. Les théories classiques□ le modèle des conditions nécessaires et suffisantes

Les théories classiques s'appuient sur une certaine conception de la raison humaine, conception que l'on peut résumer en quatre propositions (cf. Lakoff 1987)□

(i) la raison est abstraite et désincarnée;

(ii) le raisonnement est littéral, c'est-à-dire qu'il porte sur des propositions qui sont vraies ou fausses;

(iii) la pensée est logique au sens philosophique et modélisable mathématiquement;

(iv) l'esprit est le reflet de la nature□ il fait usage de symboles abstraits qui sont la représentation interne de la réalité externe.

Dans cette optique, le problème central est la **catégorisation** et la question à laquelle il faut répondre est la suivante□ *sur quels critères peut-on décider de l'appartenance ou de la non-appartenance d'un objet à une catégorie ?*

La philosophie, depuis l'Antiquité, a proposé une réponse relativement simple à cette question□les membres d'une même catégorie partagent les mêmes caractéristiques et le critère d'appartenance à la catégorie en question passe par la possession de ces caractéristiques. Dès lors, la catégorisation repose sur un modèle des **conditions nécessaires et suffisantes** et s'appuie sur les propositions suivantes (cf. Kleiber 1990b)□

(i) les concepts ou catégories sont des entités aux frontières clairement délimitées;

(ii) l'appartenance d'une entité particulière à une catégorie répond au système du vrai et du faux;

(iii) les membres d'une même catégorie ont un statut catégoriel égal.

Cette dernière proposition correspond à l'idée selon laquelle on n'est pas plus ou moins un être humain ou un oiseau. Selon cette proposition, les phrases suivantes n'ont aucun sens□

(28) Un moineau est plus un oiseau qu'une autruche.
(29) Un berger allemand est plus un chien qu'un shar-peï.

L'appartenance d'un objet donné à une catégorie dépend du fait que cet objet satisfasse un ensemble de conditions nécessaires et suffisantes. Cependant les caractères *nécessaire* et *suffisant* n'ont pas la même portée (cf. Kleiber 1990b)□ le premier s'applique à chacune des conditions de l'ensemble, c'est-à-dire que **chacune des conditions est nécessaire**; mais, aucune n'est suffisante, **c'est l'ensemble de toutes les conditions qui est suffisant**. En d'autres termes, pour appartenir à une catégorie, un objet doit satisfaire **toutes** les conditions attachées à la catégorie en question.

La relation entre cette théorie et la lexicologie traditionnelle, c'est que l'ensemble de conditions nécessaires et suffisantes correspond dans la plupart des théories lexicales compositionnelles au sens d'un terme lexical. Autrement dit, à la catégorie naturelle à laquelle appartiennent les objets correspond un concept et au concept un terme lexical. Pour qu'un objet appartienne à la catégorie, qu'il corresponde au concept, qu'il puisse être désigné par le mot, il faut qu'il satisfasse l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes. On notera qu'à côté des propriétés correspondant aux conditions nécessaires et suffisantes (qui, dans une théorie essentialiste, correspondraient à l'essence de l'objet), les objets du monde possèdent un certain nombre de propriétés contingentes, accidentelles. La distinction entre les **propriétés nécessaires et suffisantes** de l'objet, qui correspondent au sens du terme lexical qui désigne cet objet, et les **propriétés contingentes**, qui correspondent aux connaissances encyclopédiques que l'on peut avoir sur l'objet, se retrouve dans la plupart des théories linguistiques (chez Milner 1982 par exemple, où le sens lexical d'un terme est défini comme l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes qu'un objet dans le monde doit satisfaire pour être le référent de l'objet); et cette différence sous-tend la distinction entre linguistique et pragmatique, **le sens lexical relevant de la linguistique alors que les connaissances encyclopédiques ressortissent à la pragmatique**.

Pour voir la distinction entre les conditions nécessaires et suffisantes, prenons l'exemple du merle□pour être un merle, un objet dans le monde doit avoir un certain nombre de propriétés biologiques, dont la plus évidente est qu'il doit être un oiseau. Cet ensemble de propriétés correspond à l'ensemble de conditions nécessaires et suffisantes attachées à la catégorie *merle*. On notera cependant qu'il y a des propriétés qui sont bien distribuées parmi l'ensemble des merles comme par exemple le plumage noir sans que pourtant elles soient des propriétés nécessaires et suffisantes□il y a des merles blancs. La proposition *les merles sont noirs* fait partie de nos connaissances encyclopédiques sur les merles, mais ne ressortit pas au sens lexical du terme *merle*.

Malgré sa popularité et son intérêt, le modèle des conditions nécessaires et suffisantes rencontre certaines difficultés.

2.2.2. Les difficultés du modèle des conditions nécessaires et suffisantes

D'un point de vue psychologique, le modèle des conditions nécessaires et suffisantes correspond à une double intuition (cf. Kleiber 1990b)□

(i) chaque mot a une signification précise;

(ii) les catégories sont des entités discrètes□autrement dit, il y a un "découpage naturel" des objets du monde dans lequel chaque espèce, voire chaque type d'artefact, est clairement distinct(e) de son voisin.

Les difficultés que rencontre le modèle des conditions nécessaires et suffisantes sont directement ou indirectement liées à ces deux intuitions.

(i) On ne peut pas vérifier pour chaque membre d'une catégorie s'il satisfait ou non l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes attaché à la catégorie en question.

(ii) Le modèle des conditions nécessaires et suffisantes a des difficultés à décrire certaines catégories, notamment celles qui concernent les espèces naturelles et les couleurs, qui donnent lieu au vague.

(iii) Le modèle des conditions nécessaires et suffisantes n'explique pas pourquoi un objet qui peut, en principe, être désigné par plusieurs termes correspondant aux différentes catégories auxquelles il appartient ne sera généralement désigné dans les actes de référence auxquels il donne lieu que par un seul de ces termes.

Considérons le cas de Milou, qui est un fox-terrier, un chien, un mammifère et un animal. Dans la plupart des situations, Milou sera désigné comme *un chien*, *le chien*, *ce chien*. La question qui se pose est donc la suivante□*pourquoi, dans un certain nombre de situations, ne peut-on employer indifféremment tous les termes qui correspondent aux différentes catégories auxquelles appartient un objet pour référer à cet objet*□

(iv) Le modèle des conditions nécessaires et suffisantes est incapable de rendre compte du flou référentiel□le flou référentiel intervient lorsque l'on utilise un même mot pour désigner des objets différents sans que l'on puisse considérer qu'il y a **homonymie**, c'est-à-dire existence de plusieurs mots différents.

C'est ce qui se produit lorsqu'un même mot est utilisé aussi bien pour renvoyer à un animal appartenant à la catégorie correspondante qu'à la chair de cet animal ou à sa peau□*veau*□animal, viande, cuir.

(v) Contrairement à ce que prétend le modèle des conditions nécessaires et suffisantes, selon lequel tous les membres d'une même catégorie sont équivalents, les tests psychologiques révèlent l'existence de **hiérarchies internes aux catégories**.

Pour reprendre un exemple que nous avons déjà évoqué, celui de la catégorie oiseau, des tests montrent que si l'on demande aux gens de nommer un exemple caractéristique de la catégorie, ou de classer différents oiseaux en fonction de leur degré d'appartenance à la catégorie, le moineau apparaît comme un meilleur exemple d'oiseau que la poule ou l'autruche.

Dans cette mesure, contrairement à ce que prédit le modèle des conditions nécessaires et suffisantes, la phrase (30) n'est pas dénuée de sens□

(30) Le moineau est plus un oiseau que l'autruche n'est un oiseau.

(vi) Enfin, le modèle des conditions nécessaires et suffisantes oblige à éliminer certaines propriétés identificatoires, généralement mais pas universellement réalisées sur l'ensemble des membres de la catégorie.

Il en va ainsi du plumage noir des merles. Le modèle des conditions nécessaires et suffisantes oblige à éliminer la condition correspondant à cette propriété de l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes qui définit la catégorie *merle*, parce qu'il y a des merles albinos. Cependant, le plumage noir joue un rôle certain dans l'identification des merles.

Toutes ces difficultés ont conduit certains linguistes (cf. notamment Lakoff 1987) à proposer une théorie concurrente basée sur des recherches psychologiques récentes dans le domaine de la catégorisation (cf. notamment Rosch 1977 et 1978). Cette théorie a évolué avec le temps, et nous nous appuyerons ici sur un excellent ouvrage récent (cf. Kleiber 1990b) pour en exposer rapidement la version la plus ancienne, la version **standard**, et la version la plus récente, la version **étendue**.

2.2.3. La version standard de la théorie des prototypes

De façon peu surprenante, la théorie des prototypes se donne pour tâche de résoudre les difficultés que rencontre le modèle des conditions nécessaires et suffisantes. Elle concerne aussi bien la **dimension horizontale** de la structuration interne aux catégories que la **dimension verticale** de la structuration entre catégories.

Autrement dit, elle explique pourquoi la phrase (30) a un sens et pourquoi, dans la plupart des situations, on désignera Milou comme un *chien*, plutôt que comme un *mammifère* ou comme un *animal*.

La dimension horizontale

La théorie des prototypes s'appuie sur la hiérarchie interne aux catégories pour substituer à la notion d'**ensemble de conditions nécessaires et suffisantes** la notion de **similarité à un prototype** qui devient ainsi la base de la catégorisation. Le **prototype** est le meilleur exemplaire de la catégorie et il est défini de façon statistique par la fréquence avec laquelle il est cité.

Pour reprendre l'exemple de la catégorie *oiseau*, le moineau, dans cette optique serait le meilleur exemplaire de la catégorie, son *prototype*, et l'appartenance d'un objet à la catégorie serait décidée à partir du degré de similarité entre l'objet en question et un moineau.

La théorie standard du prototype repose sur un certain nombre d'hypothèses□

(i) toute catégorie a une structure interne prototypique;

(ii) un exemplaire de la catégorie est représentatif à proportion de son degré d'appartenance à la catégorie;

(iii) les frontières des catégories sont floues;

(iv) les membres d'une catégorie ne partagent pas tous les mêmes propriétés□c'est une **ressemblance de famille** qui les lie;

N.B. La notion de **ressemblance de famille** est tirée de Wittgenstein (1953). Wittgenstein part de l'exemple des jeux. Nous appelons par le même mot, le terme *jeu*, un certain nombre d'activités qui, à tout prendre, sont assez différentes et ne semblent pas partager ne serait-ce qu'une seule propriété. Cependant, nous utilisons le même mot pour désigner ces diverses activités et nous considérons qu'elles appartiennent à la même catégorie. Comment, dès lors, pouvons-nous justifier cette appartenance commune□ Wittgenstein introduit alors la notion de **ressemblance de famille**□les jeux ont entre eux la même relation de similitude qui existe entre les différents membres d'une même famille. Ils peuvent ne pas avoir de propriété(s) commune(s) et avoir néanmoins une ressemblance de famille et celle-ci consiste dans le fait que n'importe quel membre d'une famille donnée partage au moins une de ses caractéristiques avec au moins un autre membre de cette famille. C'est le même type de relation qui lie entre eux les différents membres de la catégorie *jeu*□certes, il n'y a pas à première vue de ressemblance entre le bridge et le rugby, mais il y en a entre le rugby et le football, entre le football et le basket-ball, etc.

(v) la décision quant à l'appartenance d'un objet à une catégorie donnée se fait sur la base du degré de similarité entre l'objet en question et le prototype de la catégorie;

(vi) l'appartenance ne se fait pas de façon analytique, en comparant chacune des propriétés de l'objet à chacune des propriétés du prototype, mais de façon globale.

Tout comme la sémantique compositionnelle correspond au modèle des conditions nécessaires et suffisantes, **la sémantique du prototype correspond à la théorie des prototypes**. Cela suppose un certain nombre de glissements, le plus notable étant que le prototype n'est plus un objet dans le monde, meilleur exemplaire de la catégorie, mais une image mentale ou **stéréotype** associé au mot correspondant à la catégorie. Cette image mentale peut être considérée comme le sens du mot. Dès lors, on le remarquera, un autre glissement est possible□on peut considérer que le prototype est le meilleur exemplaire de la catégorie parce qu'il possède les propriétés jugées typiques de la catégorie en question et dès lors il n'est plus nécessairement une instance de la catégorie mais peut être une construction mentale. Ceci suppose un changement d'orientation□lorsque le prototype

correspond à un objet dans le monde, c'est à partir de lui qu'on déterminera les propriétés typiques des membres de la catégorie; lorsqu'il correspond à une construction mentale, on part des propriétés typiques pour en arriver au prototype. Si on en revient à la notion de ressemblance de famille, **le prototype peut ainsi apparaître comme l'objet qui possède le plus grand nombre de propriétés typiques et donc celui qui a les relations de similarité les plus nombreuses avec les autres membres de la catégorie**.

La dimension verticale

La théorie du prototype, comme nous l'avons vu plus haut, traite aussi la **dimension verticale** des relations entre catégories. Un même objet peut appartenir à plusieurs catégories différentes.

Ainsi, Milou est un fox-terrier, un chien, un mammifère, un animal.

Ces différentes catégories appartiennent à une même hiérarchie intercatégorielle et elles ne sont pas équivalentes entre elles. On a pu distinguer trois niveaux de catégorisation :

(i) niveau **superordonné**;

Au niveau **superordonné**, Milou est un **animal**.

(ii) le niveau **basique**;

Au niveau **basique**, Milou est un **chien**.

(iii) le niveau **subordonné**.

Au niveau **subordonné**, Milou est un **fox-terrier**.

A partir de cette hiérarchie intercatégorielle, on peut expliquer que les termes les plus couramment employés pour référer à des objets soient ceux qui correspondent aux catégories de base. Les **catégories de base** ont quatre particularités intéressantes□

(i) elles correspondent à la perception d'une similarité globale et donc à une identification rapide;

(ii) si la catégorie rassemble des activités, elle correspond à un programme moteur général et c'est à ce niveau de généralité que s'établit la similarité;

(iii) les mots qui correspondent à une catégorie de base sont généralement plus courts, ce sont les plus couramment employés et les premiers appris;

(iv) ce sont les catégories les plus informatives car ce sont elles qui offrent le plus haut degré de *cue validity*.

La *cue validity* concerne les attributs ou propriétés et se définit en fonction de deux critères□

Définition de la *cue validity*□

(i) Plus un attribut est partagé par des membres de la catégorie, plus sa *cue validity* est grande.

(ii) Moins un attribut est partagé par des membres d'autres catégories, moins sa *cue validity* est grande.

On notera que ceci implique que plus la *cue validity* d'une catégorie est grande plus il sera facile de discriminer entre les objets qui appartiennent à cette catégorie et ceux qui n'y appartiennent pas.

2.2.4. Les difficultés de la théorie standard des prototypes

La théorie du prototype a certains avantages□elle permet, au moins en principe, de rendre compte du vague puisqu'elle prévoit que les frontières entre les catégories sont elles-même floues. On notera cependant qu'au bout du compte la sémantique du prototype ne remet pas véritablement en cause le principe de compositionnalité du sens lexical puisque les propriétés typiques viennent remplacer les conditions nécessaires et suffisantes. Elle se contente de l'assouplir un peu. La théorie des prototypes rencontre donc certaines difficultés.

(i) Elle n'a pas plus de facilité que le modèle des conditions nécessaires et suffisantes à traiter les catégories relatives aux couleurs.

(ii) Elle n'est pas analytique, et du même coup elle écarte la possibilité de l'universalité de certaines propriétés□ or cette universalité paraît indispensable à la catégorisation.

Pour reprendre un exemple de Kleiber (1990b), l'animalité semble une propriété universelle pour les membres de la catégorie *chat* et cette universalité est claire si l'on considère la bizarrerie de certains énoncés (le point d'interrogation qui les précèdent indique précisément cette bizarrerie)□

(31) a. ? C'est un chat, mais c'est un animal.
b. ? C'est un chat, mais ce n'est pas un animal.
c. (?) Tous les chats sont des animaux.
d. ? Le chat est un animal.
e. ? Le chat n'est pas un animal.
f. ? J'ai acheté un chat et un animal.
g. J'ai acheté un chat et un autre animal.

(iii) Elle fonctionne mieux dans certains secteurs (espèces naturelles et artefacts) que dans d'autres et mieux sur les noms que sur les verbes et les adjectifs, ce qui s'explique par la nécessité partielle de la référentialité.

(iv) Elle fonctionne mal sur les expressions composées comme les descriptions définies ou indéfinies.

Empruntons un exemple à Kleiber (1990b), celui du *chien jaune*. Un chien jaune n'aura pas la même couleur qu'un canari jaune, par exemple.

(v) Elle n'est pas homogène□la représentativité du prototype vient de la familiarité pour les catégories superordonnées et des propriétés typiques pour les catégories de base.

(vi) Elle ne permet pas de décider avec certitude de l'appartenance d'un objet à une catégorie puisque même les propriétés typiques n'ont pas à être communes à tous les membres d'une même catégorie.

(vii) Pis encore, la décision d'appartenance à une catégorie a de grandes chances d'être circulaire à cause de l'absence de conditions nécessaires et

suffisantes□ dans cette mesure, en effet, on doit se replier sur des raisonnements du type *si x est un E, et s'il n'y a pas d'information contraire, alors x peut …*, qui montrent assez que l'appartenance de *x* à la catégorie *E* doit être préétablie; mais, dès lors, à quoi servent les propriétés typiques□

Prenons l'exemple de l'autruche□appliquons lui un raisonnement du même type que le raisonnement ci-dessus, *si l'autruche est un oiseau, et s'il n'y a pas d'informations contraires, alors l'autruche peut voler*. Or, nous savons tous que l'autruche ne peut pas voler. Dès lors, la propriété typique *être capable de voler* ne nous est d'aucune aide pour déterminer si l'autruche est un oiseau et il en va de même pour toutes les propriétés typiques.

Toutes ces difficultés ont amené les tenants de la théorie du prototype à en donner une nouvelle version, la **version étendue**.

2.2.5. La version étendue de la théorie des prototypes

Pour sauver la théorie du prototype, on a proposé de considérer que les catégories sont plus ou moins prototypiques, c'est-à-dire appliquer la théorie des prototypes aux catégories elles-mêmes.

Dans cette optique, certaines catégories sont de meilleurs exemplaires, de meilleurs prototypes, de ce qu'est une catégorie prototypique que d'autres.

Cette version étendue de la théorie des prototypes définit une **catégorie prototypique** par les quatre caractéristiques suivantes.

(i) Il y a à la fois une pluralité des références et une unité intuitive de la signification.

Le terme *oiseau*, correspondant à la catégorie *oiseau*, désigne les moineaux, les poules, les autruches, les hirondelles, etc. Il est donc, dans cette mesure, **polysémique** (i.e. il a plusieurs référents). Mais nous le percevons comme **monosémique** (i.e. comme ayant un sens unique).

(ii) Il y a ressemblance de famille, ce qui se traduit par des recouvrements de sens ou de propriétés.

(iii) Les membres ne sont pas équivalents, c'est-à-dire qu'ils ont des degrés de représentativité différents.

(iv) La catégorie a des frontières floues.

Ces propriétés définissent donc les catégories prototypiques et une catégorie quelconque peut posséder une ou plusieurs de ces propriétés sans les posséder toutes. En d'autres termes, les catégories sont plus ou moins prototypiques. On remarquera que, dans cette optique, seules deux hypothèses de la théorie standard se retrouvent dans la théorie étendue□

(i) il y a des effets prototypiques;

(ii) c'est la ressemblance de famille qui rassemble les différents membres d'une catégorie.

Ceci a une conséquence□c'est l'abandon de la notion de prototype comme meilleur exemplaire de chaque catégorie, dont l'image mentale constituerait la signification du terme correspondant. Dans cette mesure, la version

standard de la théorie du prototype qui était une théorie monosémique devient, après son extension, une théorie polysémique. De plus, le jugement des locuteurs n'a plus d'intérêt puisqu'il n'y a plus de meilleur exemplaire sur quoi faire porter ce jugement.

La version étendue a donc les caractéristiques suivantes en ce qui concerne le prototype□

(i) le prototype est un phénomène de surface (c'est-à-dire d'usage);

(ii) il se manifeste sous différentes formes selon la catégorie et ces formes sont appelées *effets prototypiques*;

(iii) il n'est plus toujours le meilleur exemplaire de la catégorie, dans le jugement des locuteurs.

Dès lors, la notion de prototype ayant disparu, la théorie étendue ne peut plus rendre compte de la structure des catégories. Pour l'expliquer, on a fait appel (cf. Lakoff 1987 notamment) aux **modèles cognitifs idéalisés** (*idealised cognitive models* ou *ICM*) qui sont dirigés par quatre principes□

(i) le principe des structures propositionnelles, qui correspond à des modèles du type de celui des conditions nécessaires et suffisantes□ à savoir, à l'existence d'un ensemble de propriétés communes à tous les membres de la catégorie;

(ii) le principe des structures à schéma d'images, qui intègrent les images mentales aux processus de catégorisation;

(iii) le principe des extensions métaphoriques, qui intègre les processus métaphoriques au processus de catégorisation;

(iv) le principe des extensions métonymiques, qui intègre les processus métonymiques au processus de catégorisation.

Par ailleurs, si la ressemblance de famille constitue le lien entre les membres d'une même catégorie, cela revient à introduire la polysémie dans la théorie, d'où un glissement naturel de la notion de catégorie à celle de terme lexical. On postule dès lors que s'il y a un terme lexical unique, il n'y a qu'une catégorie, alors que rien n'empêche qu'à un terme lexical unique correspondent plusieurs catégories. Si, cependant, on traite un terme lexical unique comme correspondant à une catégorie unique, il faudra distinguer les termes monosémiques (qui regroupent des référents semblables) et les termes polysémiques (qui regroupent différents référents).

Reprenons des exemples déjà traités□on dira que le terme *moineau* est un terme monosémique parce que tous les individus qu'il rassemble (moyennant la différence mâle/femelle) sont semblables; au contraire, le terme *oiseau* est un terme polysémique parce qu'il désigne des individus différents (moineau, mésange, poule, autruche, kiwi, dodo, émeu, héron, etc.).

Mais, dès lors, l'appartenance à une catégorie n'obéira plus aux mêmes critères suivant que le terme correspondant est monosémique ou polysémique□

(i) Si le terme est monosémique, on dira que l'objet appartient à la catégorie parce qu'il possède des propriétés associées à la catégorie.

Par exemple, un oiseau particulier sera un merle parce qu'il est un oiseau, qu'il est un peu plus grand qu'un petit passereau, qu'il est noir avec un bec jaune et qu'il siffle.

(ii) Si le terme est polysémique, on dira que l'objet appartient à la catégorie parce qu'il possède des propriétés associées à une autre catégorie, cette autre catégorie appartenant à la catégorie de départ.

Par exemple, une autruche sera un oiseau parce que, comme un moineau, elle est ovipare et qu'elle a des plumes.

Ainsi, la version étendue de la théorie des prototypes a pour inconvénient de déterminer de façon fort différente l'appartenance à une catégorie.

2.3. LES DIFFICULTES DES HYPOTHESES PSYCHOLOGIQUES ET LINGUISTIQUES

Nous n'avons jusqu'ici exploité que deux hypothèses, l'hypothèse psychologique, selon laquelle c'est notre perception des objets du monde qui est floue - elle correspond à la théorie du prototype, surtout dans sa version standard - et l'hypothèse linguistique, selon laquelle c'est la signification lexicale qui est vague et qui correspond aux théories de Ducrot et de Milner, dont nous avons déjà souligné la parenté, et à la version étendue de la théorie du prototype.

Toutes ces analyses, malgré leur intérêt, ne paraissent pas satisfaisantes. Nous ne traiterons pas ici des difficultés de la théorie standard du prototype□d'une part, nous en avons déjà parlé, et, d'autre part, elle a été abandonnée par ses partisans dans cette version "radicale". Nous nous en tiendrons ici aux théories qui correspondent à l'hypothèse linguistique, soit donc celle de Ducrot, celle de Milner et la version étendue de la théorie du prototype.

2.3.1. La théorie de Ducrot et celle de Milner

Les théories de Ducrot et de Milner ont de nombreux points communs□

(i) ce sont, malgré l'insistance de Milner et de Ducrot sur l'énonciation, des théories linguistiques, en ce qu'elles considèrent que le caractère vague n'est pas lié à l'emploi des mots mais à une caractéristique sémantique;

(ii) cette caractéristique sémantique, malgré des différences de surface, est une vacuité sémantique□les termes vagues n'ont pas de sens propre, bien qu'ils puissent avoir des effets, argumentatifs pour Ducrot, performatifs pour Milner.

En quoi peut-on dire que le sens d'un terme vague est vacant□ Selon Milner, la signification d'un terme non classifiant est circulaire□il est défini par un appel à lui-même. Quant à l'analyse de Ducrot, elle est en apparence plus complexe mais elle aboutit au même résultat□ dans la théorie de Ducrot, des termes comme *intelligent*, *gentil*, *beau*, etc. n'ont pas de sens en eux-mêmes, mais on peut les utiliser pour argumenter vers des

conclusions positives ou négatives pour l'individu auquel ils sont appliqués. Dans une seconde période, par délocutivité, ils prennent pour “signification” les argumentations auxquelles ils peuvent donner lieu. On peut cependant s'interroger sur le caractère explicatif de cette théorie□si le terme *intelligent* est utilisé pour argumenter dans une certaine direction (disons *positive*) et le terme *stupide* pour argumenter dans la direction contraire, et si c'est par délocutivité que l'on peut leur attribuer pour sens ces différentes capacités argumentatives, on peut s'interroger sur l'origine de ces capacités si, dans un premier temps, ces termes étaient absolument dénués de sens.

Reprenons l'exemple type de la dérivation délocutive, celui qui consiste à appeler *m'as-tu-vu* un individu qui a tendance à chercher les compliments, par délocutivité à partir de la tendance égotiste des acteurs de la fin du siècle dernier à s'interroger mutuellement sur le mode “M'as-tu vu dans Alceste□”, “M'as-tu vu dans Othello□”, etc. Mais il y a une différence notable entre cet exemple et l'analyse des termes vagues donnée par Ducrot. Dans l'exemple-type de la délocutivité, en effet, on dérive l'expression *m'as-tu-vu* d'emplois précédents de la formule. Mais, dans ces emplois précédents, cette formule avait **déjà** un sens, différent certes (c'est ici qu'intervient la délocutivité), mais un sens. Dans l'analyse de Ducrot, le terme *intelligent* dérive délocutivement sa signification (argumentative) d'emplois argumentatifs précédents où le terme n'avait aucun sens. Il y a là une grosse différence.

Les deux théories sont donc, en fin de compte, plus similaires qu'il n'y paraît puisqu'elles aboutissent à attribuer un **sémantisme nul** aux termes subjectifs. Mais, dès lors, elles se condamnent à ne pas pouvoir expliquer pourquoi ces divers termes subjectifs ne sont pas purement et simplement synonymes et pourquoi on ne peut pas tirer la même conclusion de deux phrases obtenues par la substitution d'un de ces termes à l'autre.

Prenons les deux exemples suivants□

(32) Marie est belle.
(33) Marie est intelligente.

On peut en tirer respectivement les deux conclusions suivantes□

(32') Elle peut faire une carrière de mannequin.
(33') Elle peut faire l'ENA.

Cette différence dans les conclusions que l'on peut tirer des deux énoncés (32) et (33) est évidente si l'on considère les exemples suivants□

(32") ?□Marie est belle□elle peut faire l'ENA.
(33") ?□Marie est intelligente□elle peut faire une carrière de mannequin.

Dès lors, on peut douter que les théories de Ducrot et de Milner résolvent le problème des termes subjectifs□ elles expliquent peut-être leur caractère vague; elles n'expliquent certainement pas l'emploi que l'on peut en faire.

2.3.2. La théorie étendue du prototype

La théorie étendue du prototype, basée qu'elle est sur la notion de ressemblance de famille, a une conséquence difficile à accepter□ n'importe quel objet peut appartenir à n'importe quelle catégorie.

On se souviendra en effet que la notion de *ressemblance de famille* impose seulement que, pour appartenir à une catégorie donnée, un objet partage au moins une propriété avec un membre de la catégorie. Dès lors qu'il la possède, il devient lui-même membre de cette catégorie. A partir de là, on peut admettre que, de proche en proche, tous les objets du monde se trouvent appartenir à cette catégorie, comme d'ailleurs à toutes les autres catégories.

N.B. C'est, dans une certaine mesure, un nouveau paradoxe, assez voisin du paradoxe de Wang□

> Si un objet *x* est un membre de la catégorie *C*, si un objet *y* partage avec *x* une propriété *P*, *y* appartient à *C*.
> Si un objet *z* partage avec *y* une propriété *Q* (qui peut être différente de *P*), *z* appartient à *C*.
> Etc.
> Tous les objets du monde appartiennent à C.

La simple inexistence de conditions nécessaires et suffisantes suffit d'ailleurs à poser le problème.

Reprenons la catégorie *oiseau*. Il y a une propriété commune à l'homme et à n'importe quel oiseau□celle d' *être bipède*. On devrait donc pouvoir dire que l'homme est un oiseau.

On le voit, la catégorisation par la ressemblance de famille aboutit au bout du compte à l'absence de catégorisation.

3. LES TERMES VAGUES□L'HYPOTHESE PRAGMATIQUE

Ainsi, il semble bien que l'hypothèse psychologique aussi bien que l'hypothèse linguistique aient fait long feu. Il est donc temps d'avancer une hypothèse pragmatique pour rendre compte du vague. Dans la définition large que nous en avons donné plus haut, l'hypothèse pragmatique situe le vague non plus dans le monde lui-même, non plus dans notre perception du monde, non plus dans la signification lexicale des termes, mais dans leur emploi. L'hypothèse pragmatique la plus convaincante est due à Sperber et Wilson (1986b) et elle consiste à dire que les termes correspondent à des concepts clairement définis mais sont employés de façon **moins que littérale**.

D'après Sperber et Wilson (1986a et 1989), tout énoncé représente une pensée du locuteur. Cette pensée est elle-même une représentation qui peut avoir pour objet une autre représentation, pensée ou énoncé, ou un état de chose. On pourra dire ainsi que tout énoncé, dans la mesure où il représente une pensée du locuteur est une *interprétation* de cette pensée et cette interprétation sera plus ou moins littérale suivant le degré de **ressemblance** entre l'énoncé et la pensée. La pensée et l'énoncé sont deux

représentations à forme propositionnelle et c'est entre leurs formes propositionnelles que passe la relation de ressemblance qui est **comparative**.

On dira qu'un énoncé est une interprétation *littérale* de la pensée qu'il représente lorsque l'énoncé et la pensée, interprétés par rapport à un **même** contexte, livrent le **même** ensemble de conclusions. Dans tous les autres cas, l'énoncé sera une interprétation *moins que littérale* de la pensée qu'il représente, le degré de littéralité étant évalué par rapport au nombre de conclusions communes que l'on peut tirer de l'un et de l'autre par rapport au même contexte.

D'après Sperber et Wilson, la plupart des énoncés sont des interprétations moins que littérales de la pensée qu'ils représentent, soit qu'ils correspondent à des métaphores ou à d'autres figures de rhétorique, soit qu'ils correspondent à un usage approximatif du langage. C'est la seconde possibilité qui nous intéresse ici.

Considérons l'exemple suivant□

(34) A: Combien gagnes-tu par mois□
B1: Je gagne 12 776 Francs et 53 centimes.
B2: Je gagne 12 800 Francs.

Dans ce cas précis, la réponse B1 est vraie et la réponse B2 fausse. Par ailleurs, la réponse B1 est une interprétation littérale de la pensée du locuteur alors que la réponse B2 est une interprétation moins que littérale de cette pensée. Si le locuteur répond par B2 plutôt que par B1, c'est parce que B2 a, à peu de choses près, les mêmes conséquences que B1 et que B2 est plus facile à interpréter. C'est donc par souci de pertinence que le locuteur utilise B2 plutôt que B1.

L'hypothèse de Sperber et Wilson en ce qui concerne le vague est donc la suivante□certains termes sont presque toujours employés de façon non-littérale bien qu'ils aient un sens précis.

Ceci résout le problème du vague mais n'explique pas les effets prototypiques. Nous ferons l'hypothèse que les effets prototypiques s'expliquent par la familiarité de la plupart des locuteurs avec certains membres de la catégorie plutôt qu'avec d'autres. D'autre part, il nous semble que la hiérarchie entre catégories n'est pas aussi simple que la version standard de la théorie du prototype voudrait le faire croire. Enfin, l'emploi d'un terme désignant une catégorie à laquelle appartient l'objet, plutôt qu'une autre, peut s'expliquer par le recours au principe de pertinence. En d'autres termes, la catégorie de base n'est pas toujours la plus fréquemment employée.

Ainsi, bien qu'une poule soit un oiseau, on la désigne plus généralement par le terme *une poule* plutôt que par le terme de la catégorie de base *un oiseau*. Par ailleurs, si l'on a affaire à un amateur de chien, on n'hésitera pas à désigner Milou comme *un fox-terrier* plutôt que comme *un chien*. Ici non plus, ce n'est pas le terme de la catégorie de base qui est employé.

Ainsi, l'hypothèse pragmatique a le mérite d'offrir une solution au problème du vague, solution qui n'oblige pas à affaiblir les frontières des catégories ou à refuser un sens lexical précis aux termes linguistiques.

Chapitre 15

Sens littéral et sens figuré□
le cas de la métaphore

La distinction entre sens littéral et sens figuré date de la rhétorique traditionnelle et le problème de l'utilisation non littérale du langage a fait l'objet d'une nombreuse littérature qui s'étend dans le temps sur des périodes très longues. Il nous faut donc commencer ce chapitre par un rapide rappel historique de la littérature rhétorique, que nous restreindrons au cas de la métaphore.

1. PANORAMA HISTORIQUE DES TRAVAUX SUR LA METAPHORE

Dans la littérature contemporaine sur la métaphore (cf. Ortony 1979), on distingue généralement deux approches, l'approche **constructiviste** et l'approche **non constructiviste**. L'approche constructiviste correspond essentiellement à des travaux récents et consiste à minimiser, voire à faire disparaître la distinction entre discours littéral et discours figuré. L'approche non constructiviste correspond à la rhétorique classique et à quelques travaux récents□elle a pour base deux distinctions, l'une entre **discours littéral** et **discours figuré**, l'autre entre **sens littéral** et **sens figuré**. C'est à des travaux qui prennent place dans l'approche non constructiviste que sera consacré l'ensemble de ce paragraphe.

Les travaux sur la métaphore commencent dès l'antiquité, les plus connus et peut-être les plus intéressants étant ceux d'Aristote. C'est donc par lui que nous commencerons. Nous prendrons ensuite les travaux de ses successeurs, les rhétoriciens traditionnels, avec l'examen de la théorie de Fontanier.

1.1. ARISTOTE ET LA METAPHORE

L'analyse aristotélicienne de la métaphore se trouve dans deux ouvrages du philosophe, *La Poétique* et *La Rhétorique* (livre III). Elle n'est pas identique dans l'un et dans l'autre mais n'en devient pas contradictoire pour autant. Nous examinerons seulement ici *La Rhétorique*, livre le plus souvent cité.

Pour Aristote, la **rhétorique** se divise en trois parties□' *invention*, qui correspond au sujet, à ce dont on parle et aux arguments que l'on emploie; la *disposition*, qui correspond à la façon dont s'enchaînent les différentes **parties du discours** ou mots; le *style*, qui correspond aux caractéristiques individuelles du discours étudié. De façon peu surprenante, la métaphore

relève du style. Le style peut avoir deux qualités□la *clarté* qui correspond au fait que les mots sont proprement employés, c'est-à-dire employés de façon appropriée; l'*ornement*, qui correspond à ce qui s'écarte de l'usage courant. D'après Aristote, et il s'éloigne ici de l'opinion de la rhétorique ultérieure, la métaphore, qui n'est pas propre à la poésie puisqu'elle apparaît aussi bien dans la prose, relève de la clarté plus que de l'ornement. La clarté de la métaphore repose sur l'**analogie** et c'est la particularité de la métaphore de rassembler des objets et des formes sur la base d'une certaine ressemblance, d'un appariement.

Ceci rapproche bien évidemment la métaphore et la comparaison; Aristote dit d'ailleurs de la comparaison qu'elle est une forme de la métaphore.

Les exemples utilisés par Aristote sur ce point, tirés d'Homère, sont les suivants□

(1) Il [Achille] s'élança comme un lion.
(2) Le lion [Achille] s'élança.

Aristote indique dans son commentaire que (1) est une comparaison et (2) une métaphore□a particularité de la métaphore, dans ce cas spécifique, c'est que la similitude entre Achille et un lion autorise Homère à appeler Achille *un lion*.

Les métaphores et les comparaisons ont donc le même emploi et doivent se plier aux mêmes règles sur l'analogie des objets mis en rapport□ les termes employés doivent appartenir au même genre et les objets qu'ils désignent être dans un rapport d'analogie réciproque. La métaphore a cependant un avantage sur la comparaison, avantage qu'elle tient de sa brièveté□ elle est plus concise que la comparaison et permet d'"apprendre plus facilement", ce qui est agréable. La métaphore et la comparaison seront d'autant plus efficaces dans le domaine de l'apprentissage, et donc d'autant plus agréables, qu'elles rapprocheront des objets qui obéissent à la loi de l'analogie sans pour autant être trop proches□ en d'autres termes, elles ne doivent pas exprimer une évidence.

En quoi la rhétorique d'Aristote est-elle une théorie non constructiviste? Certes, elle ne distingue pas au sens strict un sens littéral et un sens figuré, abandonnant cette distinction aux rhétoriques ultérieures. De plus, la division de la rhétorique en trois parties, dont les deux premières au moins concernent le discours dans son ensemble plutôt qu'un type de discours particulier, indique jusqu'à un certain point que la distinction entre discours littéral et discours figuré n'y est pas vraiment de mise. Cependant, Aristote rapproche la métaphore et la comparaison et s'inscrit ainsi *ipso facto* dans la tradition des théories de la comparaison, pour lesquelles le sens figuré d'une métaphore, c'est la comparaison correspondante, c'est-à-dire dans la tradition des théories de la double signification, selon lesquelles il y a deux sens, celui de la métaphore et celui de la comparaison correspondante.

Dans une théorie de la comparaison, la métaphore de Roméo (Roméo et Juliette, acte II, scène 2), reproduite ici en (3), a le même sens, est équivalente du point de vue sémantique, à (4)□

(3) Juliette est le soleil.

(4) Juliette est comme le soleil.

Dans cette perspective, un énoncé comme (3) a deux significations à la fois□ sa signification littérale qui est fausse et selon laquelle Juliette *est* (littéralement) le soleil et sa signification figurée selon laquelle Juliette *est comme* le soleil. Les théories de la comparaison sont donc aussi des théories de la double signification.

1.2. LES RHETORIQUES CLASSIQUES□FONTANIER

La rhétorique de Fontanier (1830/1968) s'intéresse à toutes les **figures de discours** qui se définissent comme un **écart par rapport à la norme**, représentée soit par l'expression simple et commune, le discours quotidien, soit par le **sens littéral**. On trouve parmi les figures les *tropes* ou *figures de signification*, qui consistent à fournir à un terme un nouveau sens en l'appliquant à un nouvel objet ou à une nouvelle "idée". La métaphore est un trope, autrement dit une *figure de mot*. Pour un mot utilisé dans un trope, il y a deux sens, un *sens primitif*, qui est le sens habituel de ce mot dans le discours littéral, et un *sens tropologique* qui, selon les cas, est *figuré* ou *extensif*. Le sens tropologique est **figuré** s'il n'est pas motivé par autre chose que par la fantaisie du locuteur; il est **extensif** si la nouvelle signification est devenue habituelle. Si le sens tropologique est figuré, on peut authentiquement parler d'une **figure de signification**; s'il est extensif, il s'agira d'une *catachrèse*.

Considérons les exemples suivants□

(5) Cette chambre est une porcherie.
(6) L'homme est un roseau pensant.

L'exemple (5) est une catachrèse□en effet, si le mot *porcherie* n'y a pas son sens primitif par lequel le mot désigne le bâtiment qui sert à abriter les cochons, le sens tropologique qu'il a n'est pas figuré mais extensif. Par extension, on en est venu à appeler *porcherie* un endroit en désordre et sale. Dans (6), l'expression *roseau pensant* n'est pas employée dans son sens primitif, dans lequel d'ailleurs, on le notera, elle ne désigne rien parce qu'il n'y a pas de roseau qui soit pensant. Elle est donc employée dans un sens tropologique et ce sens tropologique est figuré et non extensif□il n'a, en effet, rien d'habituel. (6) est donc bien une figure de signification, en l'occurrence une métaphore.

Il y a enfin trois types de tropes, les tropes par *correspondance* dont la figure la plus caractéristique est la *métonymie*, les tropes par connexion ou *synecdoques*, les tropes par *ressemblance*, enfin, essentiellement la métaphore.

Examinons les exemples (7) et (8)□

(7) La mer était couverte de voiles.
(8) Au XVIIIe siècle, les négriers se livraient à leur odieux commerce et l'Afrique était dans les fers.

En (7), le mot *voiles* renvoie aux bateaux à voiles□la métonymie exploite ici le rapport de la partie au tout. En (8), le mot *fers* renvoie à l'esclavage□la synecdoque exploite le rapport d'un des instruments à la pratique qui l'a suscité.

La métaphore ou trope par ressemblance consiste à représenter un objet ou une idée par un autre objet ou une autre idée qui entretient avec le (la) premier(e) un rapport d'analogie. Fontanier note fort justement que n'importe quelle catégorie syntaxique (nom, verbe, adjectif, etc.) peut être employée de façon métaphorique.

Le rapport entre la métaphore et la comparaison est étroit□ la métaphore est en effet fondée, selon Fontanier, sur une analogie réelle entre deux objets dans le monde et non pas simplement sur une analogie supposée entre deux termes dans un énoncé.

C'est assez évident dans l'exemple qu'il utilise et dans le commentaire qu'il en fait□

(8) Une vie orageuse.

D'après Fontanier, si l'on peut dire d'une vie qu'elle est ou qu'elle fut orageuse, c'est parce que cette vie a été agitée et que l'individu qui l'a vécue a passé par de grandes passions et de grandes souffrances; dès lors, il y a une **ressemblance** (que l'on serait tenté de dire *objective*) entre cette vie et un temps d'orage.

S'il n'insiste pas plus sur la proximité entre métaphore et comparaison c'est qu'un glissement s'est opéré et que, pour Fontanier, la métaphore ne relève plus de la clarté mais de l'*ornement*. Il privilégie donc un certain nombre d'aspects superficiels de la métaphore (les objets qu'elle rapproche, etc.) sur lesquels nous ne nous arrêterons pas.

On aperçoit cependant où la proximité entre métaphore et comparaison nous conduit□si, pour Aristote, la comparaison était une forme de la métaphore, en quelque sorte, subordonnée à la métaphore, pour Fontanier, le rapport s'inverse et la métaphore est l'écart par rapport à la norme que constitue la comparaison.

Dès lors les théories rhétoriques ressortissent à l'approche non constructiviste□cette approche est largement tombée en désuétude à notre époque, mais elle conserve quelques partisans, dont notamment le Groupe μ, groupe de rhétoriciens modernes qui a produit une version structuraliste de la rhétorique (cf. Groupe μ 1982)□ nous n'en traiterons pas ici dans la mesure où elle n'a pas suscité une large adhésion. Nous parlerons en revanche de la distinction entre sens littéral et sens figuré, telle qu'elle a été redéfinie par certains philosophes du langage contemporain, notamment Searle (1982).

2. LA DISTINCTION SENS LITTERAL / SENS FIGURE

2.1. LE SENS LITTERAL

Le sens littéral est généralement considéré comme le sens d'une phrase lorsqu'elle est interprétée hors contexte. Searle (1982), quant à lui, s'oppose à cette conception et propose au contraire de considérer que **la notion de sens littéral n'a de sens que face à un arrière plan informatif**.

Searle reprend un exemple extrêmement commun dans les travaux en philosophie du langage et écarte d'emblée le problème des indexicaux, c'est-

à-dire des éléments linguistiques qui ne prennent de sens que par rapport à la situation d'énonciation.

L'exemple de Searle est le suivant□

(10) Le chat est sur le paillasson.

Les éléments qui ont à être précisés dans cette phrase sont les suivants□*le chat* et *le paillasson*. Searle indique clairement que ce n'est pas le problème de savoir comment on leur attribue un référent qui l'intéresse ici.

Ce qui l'intéresse, c'est que les conditions de vérité d'une phrase déclarative dépendent d'un certain nombre de **croyances** (ou *hypothèses contextuelles* ou *d'arrière-plan*) et que ces croyances ne se confondent pas avec les problèmes d'indexicalité, d'ambiguïté, de présupposition, etc. Ces hypothèses d'arrière-plan peuvent varier ou être absentes dans certaines situations□ces modifications peuvent amener la modification des conditions de vérité de la phrase, voire l'impossibilité pure et simple d'en déterminer les conditions de vérité. Ainsi, ces hypothèses d'arrière-plan ne sont pas constantes. Cependant, c'est en fonction de leur existence que la notion de sens littéral peut s'appliquer.

Searle suppose ainsi que la phrase (10) peut s'appliquer dans l'espace intersidéral où la loi de la pesanteur ne s'applique pas. Dans ce cas, le chat est par exemple 20 cm au-dessus du paillasson. Les hypothèses d'arrière-plan devront alors être modifiées en conséquence.

La nécessité des hypothèses d'arrière-plan pour la possession d'un sens littéral s'applique aussi, *mutatis mutandis*, aux phrases non littérales comme celles qui intiment un ordre. Ici, on ne parlera plus de conditions de vérité, mais de conditions de satisfaction.

Searle prend l'exemple (11), énoncé dans un restaurant□

(11) Donnez-moi un hamburger à point, avec du ketchup et de la moutarde mais pas trop de cornichons.

Searle note que si on lui amène un hamburger qui fait un kilomètre de long, ou si on lui amène un hamburger encastré dans un cube de plastique qu'il faut casser au marteau-piqueur, son ordre n'a pas été satisfait à cause d'hypothèses d'arrière-plan touchant la taille d'un hamburger et la façon de le servir.

Ainsi, le sens littéral de la phrase est relatif aux hypothèses d'arrière-plan qu'impose la situation. Cependant, Searle rejette les deux conclusions selon lesquelles le sens littéral n'existe pas ou selon lesquelles sa relativité impliquerait qu'il se confond avec le sens que le locuteur entendait véhiculer (ou, dans la terminologie searlienne, *sens de l'énonciation du locuteur*). En conclusion, l'article de Searle défend les quatre thèses suivantes□

(i) le sens littéral ne correspond pas à la signification de la phrase hors contexte;

(ii) le sens littéral de la phrase - c'est-à-dire, suivant les cas, ses conditions de vérité ou ses conditions de satisfaction - dépend d'hypothèses d'arrière-plan;

(iii) le sens littéral de la phrase est donc relatif, ce qui ne veut pas dire qu'il est inexistant;

(iv) il y a une distinction de principe entre le sens littéral d'une phrase et le sens de l'énonciation du locuteur qui correspond à cette phrase.

Dans le même ouvrage (cf. Searle 1982), et à partir de notions voisines (hypothèses d'arrière-plan, distinction entre la signification de la phrase et le sens de l'énonciation du locuteur), Searle a examiné la métaphore et c'est par lui que nous aborderons les théories modernes sur la métaphore.

2.2. LE SENS FIGURE□LA METAPHORE

Searle commence par énumérer les questions fondamentales sur la métaphore□

(i) quelles sont les particularités définitoires de la métaphore□

(ii) pourquoi utilisons-nous des métaphores□

(iii) comment les métaphores fonctionnent-elles□

(iv) qu'est-ce qui fait la qualité des métaphores□

C'est à la question (iii), consacrée au fonctionnement des métaphores, qu'il entend répondre. Selon lui, le problème de la métaphore ne peut trouver de solution qu'à partir d'une distinction fondamentale entre le **sens de la phrase ou du mot**, d'une part, et le **sens de l'énonciation du locuteur**, d'autre part.

> N.B. La traductrice de cet ouvrage de Searle a traduit uniformément l'anglais *utterance* par le français *énonciation*, alors que *utterance* peut désigner aussi bien le procès que le résultat. Il nous semble que la traduction *sens de l'énoncé du locuteur* aurait été meilleure dans ce cas, mais nous continuerons à utiliser l'expression *sens de l'énonciation du locuteur*, pour éviter les confusions.

Cette distinction correspond à la distinction du sens commun entre **dire une chose** et **vouloir dire une chose**.

Prenons un exemple relativement semblable à celui qu'Aristote empruntait à Homère□

(12) Achille est un lion.

L'exemple (12) correspond au sens de la phrase. Le sens de l'énonciation du locuteur correspondant est (13)□

(13) Achille est fort et courageux.

Dès lors, on peut définir le discours figuré comme un discours où ce que l'on veut dire ne correspond pas à ce qu'on dit□

> **Le discours figuré□**
> Un énoncé donné est figuré si et seulement si le sens de la phrase ne coïncide pas avec le sens de l'énonciation du locuteur.

Dans cette optique, le problème du fonctionnement de la métaphore, c'est de savoir comment, à partir du sens de la phrase, l'interlocuteur peut en arriver au sens de l'énonciation du locuteur. Searle fait l'hypothèse qu'il y a des principes qui permettent de passer de l'un à l'autre. Il distingue trois étapes dans l'interprétation des métaphores en se limitant aux exemples où le sens de la phrase est *S est P* alors que le sens de l'énonciation du locuteur est *S est R*□

E1 *Déterminer qu'il s'agit d'une énonciation métaphorique.*

E2 *Calculer sur la base d'un ensemble de stratégies ou de principes les valeurs possibles de R.*

E3 *Limiter sur la base d'un ensemble de stratégies le domaine de R.*

A chacune des étapes correspond respectivement une stratégie□

S1 *Quand l'énonciation prise littéralement est défectueuse, recherche un sens d'énonciation qui diffère du sens de la phrase.*

S2 *Pour toutes les valeurs possibles de R, quand tu entends "S est P", cherche en quoi S pourrait ressembler à P, et pour savoir sous quel aspect S pourrait ressembler à P, cherche des traits saillants, bien connus et distinctifs des objets P.*

S3 *Reviens au terme S et vois lesquels des nombreux candidats à la valeur de R constituent des propriétés vraisemblables de S.*

Searle propose aussi les principes suivants pour rendre compte du passage de P à R□

P1 *Les objets qui sont P sont R par définition. Si la métaphore fonctionne, R sera généralement l'un des caractères définitionnels saillants de P.*

Ainsi, un géant est grand par définition et si nous disons de Pierre qu'il est un géant, nous en disons qu'il est grand.

P2 *Les objets qui sont P sont accidentellement R. A nouveau, si la métaphore fonctionne, la propriété R doit être une propriété saillante ou bien connue des objets P.*

Les cochons sont généralement considérés comme sales et dire de quelqu'un qu'il est un cochon, c'est dire de lui qu'il est sale.

P3 *On dit ou l'on croit généralement que les objets qui sont P sont R, même si le locuteur et l'auditeur savent pour leur part que R est faux de P.*

On croit généralement, à tort, que les gorilles sont des animaux féroces et lorsque l'on dit d'un homme que c'est un gorille, c'est rarement pour mettre en valeur sa finesse et sa délicatesse.

P4 *Les objets qui sont P ne sont pas R, ni ne ressemblent aux objets R, ni ne sont pris pour des R; nous sommes néanmoins portés par notre sensibilité, selon une détermination qui peut être culturelle ou naturelle, à voir entre eux un rapport, en sorte que P est associé dans notre esprit à des propriétés de R.*

Si nous disons d'une femme qu'elle est un glaçon, nous impliquons qu'elle est peu aimable et probablement frigide.

P5 *Les objets P ne ressemblent pas aux objets R, et personne ne croit qu'ils leur ressemblent; néanmoins, l'état dans lequel est un P ressemble à l'état dans lequel est un R.*

Prenons le cas où l'on dit à un enfant, lors de son anniversaire par exemple□"te voilà devenu un homme!", l'enfant n'est pas un homme, mais sa croissance fait qu'on lui demandera de se comporter de plus en plus comme un adulte.

P6 *Il y a des cas où P et R ont un sens identique ou analogue, mais l'un d'entre eux, généralement P, a une application restreinte telle qu'il ne s'applique pas littéralement à S.*

C'est le cas où l'on dit d'un livre ou d'un film qu'il est indigeste. Le livre ou le film n'entrent pas dans un processus de digestion, mais leur lecture ou leur vision provoque un sentiment de malaise et d'ennui.

P7 *Ce principe est une manière d'appliquer les principes précédents à des cas où le sens de l'énonciation du locuteur n'est pas "S est P". La tâche de l'auditeur est de passer, non de "S est P" à "S est R", mais de "S relation P S'" à "S relation R S'"; il doit trouver une relation R différente de la relation P, mais semblable à elle sous un certain aspect. Appliqué à ce type de cas, le principe 1 devient ainsi□les relations P sont par définition des relations R.*

Ce principe traite des cas où la métaphore ne concerne pas un nom mais un adverbe, un adjectif, un verbe, etc., comme dans l'exemple suivant□

(14) Le navire laboure la mer.

P8 *Dans l'analyse searlienne de la métaphore, cela devient une affaire de terminologie de savoir si nous allons faire de la métonymie et de la synecdoque des cas particuliers de métaphore ou des tropes indépendants. Quand on veut dire "S est R" en disant "S est P", P et R peuvent être associés par des relations comme la relation tout-partie, contenant-contenu, ou même la relation vêtement-porteur.*

C'est donc par cet ensemble de stratégies et de principes que Searle répond à la question du fonctionnement de la métaphore. On remarquera cependant que s'il répond à cette question, il répond seulement indirectement à la question de la qualité d'une métaphore et qu'il ne répond pas aux questions sur la définition de la métaphore (il définit le discours figuré mais pas la métaphore) et sur l'intérêt de l'usage de la métaphore. C'est vers ces deux questions que nous allons nous tourner maintenant pour évaluer la réponse de Searle à la question sur le fonctionnement de la métaphore.

3. LA METAPHORE□ ASPECTS LINGUISTIQUES ET PHILOSOPHIQUES

3.1. LES PARTICULARITES DE LA METAPHORE□MALFORMATION LEXICALE ET THEORIE DE LA COMPARAISON

Si Searle définit le discours figuré, mais non pas la métaphore, la rhétorique classique, quant à elle, définit à la fois le discours figuré et la métaphore□ selon elle, le discours figuré se définit comme un écart par rapport à une norme et la métaphore comme le trope de la ressemblance. Cette définition, en ce qui concerne le discours figuré en tout cas, est écartée et l'on cherche plutôt à déterminer une particularité linguistique de la métaphore. Cette particularité ne saurait se situer dans le domaine syntaxique, puisque, comme l'avait justement remarqué la rhétorique classique, la métaphore peut concerner toutes les parties du discours, en d'autres termes□ tous les mots quelle que soit la catégorie syntaxique à laquelle ils ressortissent. L'hypothèse d'une particularité phonologique ne paraît pas très prometteuse. Reste l'hypothèse sémantique si l'on s'en tient à la linguistique strictement entendue (phonologie, syntaxe, sémantique), et c'est là que se situe une particularité assez largement reconnue à la métaphore, la "bizarrerie", la *malformation lexicale*, qui se traduit par la fausseté des énoncés métaphoriques. Ceci explique la tendance à postuler deux sens aux énoncés métaphoriques (à la façon de Searle par exemple) et cette tendance revient le plus souvent à considérer qu'un énoncé métaphorique est équivalent à la comparaison correspondante (à la façon d'Aristote ou de Fontanier). Cette option, choisie par de nombreuses théories de la métaphore, a conduit à désigner ces théories par le terme général *théories de la comparaison.*

Dans cette optique, l'exemple (12) est équivalent sémantiquement à (12')□

(12) Achille est un lion.
(12') Achille est comme un lion.

Ainsi, la différence entre énoncés métaphoriques et énoncés non métaphoriques tiendrait à la malformation lexicale des premiers et à la fausseté qui s'en suit, cette malformation prenant généralement la forme d'une prédication inappropriée.

Reprenons l'exemple (12)□

(12) Achille est un lion.

Achille désigne un être humain et le locuteur lui attribue la propriété d'être un lion, c'est-à-dire un animal et non un être humain. En d'autres termes, dans (12), le locuteur met en rapport deux concepts incompatibles. On notera que ces cas de malformation lexicale ne se confondent pas avec des cas de non-sens comme (15)□

(15) Le vert est où.

Pour que la malformation lexicale constitue bien la spécificité définitoire de la métaphore, il faut□

(i) que seules les métaphores possèdent cette caractéristique□ c'est l'aspect suffisant;

(ii) que toutes les métaphores la possèdent□c'est l'aspect nécessaire.

Est-ce bien le cas□La rhétorique classique a décrit d'autres types d'énoncés qui présentent une malformation lexicale, une "bizarrerie" semblable à celle que l'on prête à la métaphore□ c'est le cas des *paradoxysmes*, des *oxymorons* et de certains *énoncés ironiques*, sans parler, à un degré moindre, des *zeugmes*.

Considérons les exemples suivants□

(16) L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant. (Pascal, *Pensées*)

(17) Ils font cesser de vivre avant que l'on soit mort. (La Fontaine, *Le philosophe scythe*)

(18) La moitié des mensonges que l'on dit à mon sujet sont vrais. (Smullyan, 1983)

(16) est bien une métaphore, mais (17) est un oxymoron et (18) un énoncé ironique.

Dans cette mesure, la malformation lexicale n'est pas une condition suffisante pour qu'un énoncé soit métaphorique. Est-elle une condition nécessaire de la métaphore□Pour qu'elle le soit, il faudrait qu'un énoncé ne puisse être vrai et métaphorique. Or il semble bien qu'il y ait des énoncés tout à la fois vrais et métaphoriques, soit qu'ils correspondent à la négation d'un énoncé métaphorique, négation qui rendrait l'énoncé vrai sans faire disparaître le caractère métaphorique, soit qu'ils soient purement et simplement vrais.

Considérons les exemples suivants□

(12") Achille n'est pas un lion.
(19) Nul homme n'est une île.

(12") est la négation de (12). On notera que (12") conserve le caractère métaphorique de (12). (19) est la traduction d'une phrase de John Donne (*No man is an island*) et est tout à la fois vrai et métaphorique.

Ainsi, la malformation linguistique n'est ni une condition suffisante, ni une condition nécessaire du caractère métaphorique d'un énoncé.

On peut de toute façon douter que la spécificité de la métaphore soit de nature linguistique. Il y a en effet des énoncés qui sont susceptibles d'un usage métaphorique et d'un usage non métaphorique. Dans ce cas au moins, le caractère métaphorique des énoncés est un problème d'usage, c'est-à-dire un problème pragmatique.

Examinons l'exemple suivant□

(20) Le vieux roc est friable.

Cette phrase peut être utilisée par des alpinistes pour décrire les risques que fait courir au grimpeur un certain type de pierre□dans ce cas, l'énoncé n'a rien de métaphorique. Il peut

cependant être utilisé pour décrire un vieillard dont l'esprit se fatigue : dans ce cas, il est métaphorique.

On notera que ce dernier type d'exemples écarte la suggestion que l'on puisse conserver la notion de malformation lexicale, en écartant celle de fausseté des métaphores. Dans ce cas, en effet, il ne saurait être question de malformation lexicale.

On pourrait dès lors se rabattre sur l'idée de Searle selon laquelle la marque d'un énoncé figuré, si ce n'est d'un énoncé métaphorique, c'est la non-coïncidence du sens de la phrase et du sens de l'énonciation du locuteur. Cette non-coïncidence constituerait alors une condition nécessaire, si ce n'est une condition suffisante de la métaphore. Cependant, la première étape de l'interprétation des métaphores selon Searle, c'est de déterminer qu'un énoncé est métaphorique : de cette détermination, on tire la différence entre sens de la phrase et sens de l'énonciation du locuteur. Dès lors, il est difficile de supposer que cette différence soit la marque de la métaphore puisque, loin de pouvoir en déduire qu'un énoncé est métaphorique, on doit la déduire de ce fait. Voici donc une première difficulté pour l'analyse que fait Searle du fonctionnement des énoncés métaphoriques.

3.2. L'UTILITE DE LA METAPHORE

Cependant Searle ne se contente pas de ne pas répondre à la question de la particularité de la métaphore, pourtant cruciale pour son analyse de la métaphore; on peut aussi s'interroger pour savoir si la solution qu'il propose au problème du fonctionnement de la métaphore n'interdit pas de répondre à la question de l'utilité de la métaphore. En termes généraux, on peut formuler cette question de la façon suivante : pourquoi utilise-t-on une métaphore plutôt qu'un énoncé littéral ? Dans les termes de Searle, on poserait la question comme suit : **pourquoi, alors que le locuteur veut dire *S est R*, dit-il *S est P* ?**

Il est difficile de répondre à cette formulation searlienne du problème de l'utilité de la métaphore et cette difficulté à répondre à la question n'est pas propre à la métaphore. Elle est liée à l'hypothèse selon laquelle il y a deux sens à l'oeuvre dans la métaphore. Or, la distinction entre sens de la phrase et sens de l'énonciation du locuteur est, selon Searle, la base même de la distinction entre discours littéral et discours figuré. On pourrait cependant supposer que ce problème n'apparaît que si les deux sens en question appartiennent au contenu sémantique de l'énoncé. Or, ce n'est bien évidemment pas le cas puisque, selon Searle, pour aboutir au sens de l'énonciation du locuteur, *S est R*, à partir du sens de la phrase, *S est P*, il faut utiliser un ensemble de stratégies et de principes passablement compliqués qui correspondent à l'exploitation de connaissances d'arrière-plan, plutôt qu'à la signification sémantique de la phrase elle-même. Dès lors, on pourrait admettre que le sens de l'énonciation du locuteur ne relève pas de la sémantique alors que le sens de la phrase relève de la sémantique. Reste qu'on ne voit pas pourquoi le locuteur n'a pas tout simplement dit ce qu'il voulait dire si ce qu'il voulait dire est formulable linguistiquement.

Or, rien dans l'analyse de Searle n'implique que le sens de l'énonciation du locuteur soit impossible à formuler linguistiquement : bien au contraire, Searle lui-même parle de la métaphore comme correspondant au fait que le locuteur dit *S est P* alors qu'il voulait dire *S est R*. Certes, Searle nie que la métaphore soit paraphrasable puisqu'il dit que l'important est que l'on en arrive au sens de l'énonciation du locuteur par le sens de la phrase. Il n'en reste pas moins que son analyse du fonctionnement de la métaphore contredit cette affirmation sur l'impossibilité de paraphraser une métaphore; par ailleurs, elle ne dit en rien pourquoi il est important d'arriver au sens de l'énonciation du locuteur par le sens de la phrase et, le ferait-elle, que, comme nous venons de le voir, elle est gravement menacée par la difficulté qu'il y a à trouver une (ou plusieurs) caractéristique(s) définitoire(s) de la métaphore.

Dès lors, on peut traiter la théorie de Searle comme on peut traiter n'importe quelle théorie postulant que, derrière une métaphore, il y a deux sens, un sens littéral et un sens figuré; l'un correspondrait au sens de la métaphore elle-même, l'autre à la comparaison dérivée. L'écueil majeur de ce type de théories, c'est l'incapacité où elles se trouvent de répondre à la question : pourquoi utilise-t-on un énoncé métaphorique plutôt qu'un énoncé littéral ? La seule réponse à cette question, en effet, c'est que l'on ne pouvait pas utiliser un autre énoncé et cette réponse est impossible dès lors que l'on suppose à la métaphore deux sens, un sens littéral et un sens figuré, tous deux exprimables linguistiquement.

Mais ce n'est pas le seul problème que rencontrent les théories de la métaphore basées sur cette hypothèse et que l'on appelle, pour cette raison, *théories de la double signification*. Davidson (1984) en a fait la critique dans un article excellent et c'est vers cette critique que nous nous tournons maintenant.

3.3. LA CRITIQUE DES THEORIES DE LA DOUBLE SIGNIFICATION

Davidson énonce clairement dès le début de son article le principe dont il part : selon lui, **les métaphores n'ont qu'une signification**, celle que l'on obtient à partir des éléments de l'énoncé, autrement dit, ce que l'on appelle généralement la *signification littérale*. On notera cependant que son article ne consiste pas tant en la proposition d'une théorie nouvelle qu'en la critique des théories précédentes et notamment de ce qu'il appelle les *théories de la double signification*, c'est-à-dire toutes les théories qui postulent qu'une métaphore a deux sens, un sens littéral et un sens figuré ou métaphorique. C'est le cas de toutes les théories de la comparaison.

Davidson commence par constater qu'il n'est pas possible de paraphraser une métaphore créative de façon satisfaisante, c'est-à-dire d'une façon qui en épuise toute la signification. Cette impossibilité, selon lui, ne tient pas au fait qu'une métaphore aurait un sens figuré impossible à exprimer littéralement, mais au fait que la métaphore n'a pas d'autre sens que celui des mots qui la composent et que, dès lors, toute paraphrase est superflue. Non pas que Davidson nie l'existence d'une différence entre énoncés métaphoriques et énoncés non métaphoriques. Mais cette différence

n'est pas purement sémantique. Elle suit la frontière entre sémantique et pragmatique et est basée sur la distinction entre la **signification des mots** et leur **usage**. La métaphore, et plus particulièrement ses effets, dépend de l'usage qui est fait des mots. Dans la métaphore, en effet, les mots sont utilisés de façon créative et les effets apparaissent sans que le sens des mots soit modifié.

On peut avoir la tentation de proposer une théorie selon laquelle, dans la métaphore, on cherche la **propriété commune** aux membres de la classe désignée par le prédicat métaphorique en ajoutant à cette classe l'individu désigné par le sujet de l'énoncé.

Considérons les deux exemples suivants□

(21) Tolstoï a été autrefois un enfant.
(22) Tolstoï est un vieil enfant moralisateur.

Si (21) est un énoncé ordinaire, (22) est un énoncé métaphorique. Face à un exemple comme (22), on pourrait être tenté de considérer qu'interpréter (22), c'est chercher la propriété commune à la classe des enfants à laquelle on ajouterait Tolstoï.

Or, cela reviendrait à reconnaître l'existence d'une signification métaphorique et Davidson rejette cette hypothèse□ selon lui, c'est de **l'interprétation littérale** de l'énoncé, basée sur **le sens littéral** des mots utilisés, que viennent les effet métaphoriques.

Il fait alors un parallèle partiel entre **métaphore** et **comparaison□** selon lui, la différence entre l'une et l'autre, c'est que **la comparaison dit explicitement ce que la métaphore communique implicitement**. Ceci n'implique cependant pas que la métaphore puisse se réduire à une comparaison□en effet, la comparaison affiche une similitude alors que la métaphore la laisse seulement entrevoir et cette différence dans le caractère explicite de ce qui est communiqué explique que l'on ait la tentation de prêter un sens second à la métaphore, alors que l'on n'a pas cette tentation par rapport à la comparaison. Selon Davidson, il n'y a cependant pas de raison que ce que l'usage littéral des mots permet de faire avec une comparaison, l'usage littéral des mots ne permette pas de le faire avec une métaphore. La subtilité de la métaphore est seulement plus grande que celle de la comparaison.

D'autre part, si la métaphore a des effets, ces effets ne correspondent en rien à un sens figuré et il n'y a pas d'intérêt à en faire la paraphrase. Les effets d'une même métaphore varient en effet suivant les interlocuteurs, et tout au plus pourra-t-on paraphraser, pour les métaphores créatives, les effets de la métaphore en question sur un individu particulier. Ainsi, une métaphore n'a pas de contenu cognitif stable qui lui soit propre, hors son sens littéral. De plus, les effets d'une métaphore sont fréquemment, selon Davidson, de nature non propositionnelle, ce qui constitue une nouvelle raison de l'impossibilité à en donner une paraphrase suffisante.

En bref, selon Davidson, la métaphore n'est pas un problème sémantique de double signification, mais un problème pragmatique d'usage des mots. Elle n'a pas de paraphrase parce que, d'une part, elle a une signification unique et qu'il n'y a pas d'intérêt à la paraphraser et que,

d'autre part, ses effets sont à la fois instables, changeants d'un individu à l'autre et fréquemment non propositionnels. Enfin, la métaphore, comme la comparaison, fait appel à un processus de comparaison, sans que les deux soient pour autant équivalentes d'un point de vue sémantique.

3.4. METAPHORE ET COMPARAISON

Nous l'avons vu, la plupart des théories sur la métaphore font appel directement ou indirectement à la comparaison□ soit qu'elles admettent l'équivalence sémantique entre métaphore et comparaison, soit qu'elles supposent un processus de comparaison pour certaines métaphores (comme Searle), ou pour l'ensemble des métaphores (comme Davidson). Qu'en est-il exactement des rapports entre métaphore et comparaison□ Davidson indique les difficultés des théories de la double signification. Reste qu'il y a deux types de théories de la comparaison que Searle distingue très justement dans son analyse de la métaphore (cf. Searle 1982).

(i) Le premier type est sémantique, et il consiste à affirmer que le sens d'un énoncé métaphorique équivaut à ou inclut d'une façon ou d'une autre la comparaison correspondante.

Reprenons (12) et (12')□

(12) Achille est un lion.
(12') Achille est comme un lion.

Suivant la variante sémantique des théories de la comparaison, (12) équivaut sémantiquement à (12'), ou le sens de (12) inclut (12') même si (12') n'épuise pas complètement la sémantique de (12).

(ii) Le second type est pragmatique, et il consiste à affirmer que l'interprétation d'une métaphore passe par un processus de comparaison qui ne se différencie pas de celui que met en jeu la comparaison correspondante.

Ici, ce n'est pas tant que le sens de (12) est équivalent à ou inclut le sens de (12'), mais que le processus d'interprétation de (12) est équivalent à ou inclut le processus d'interprétation de (12').

Seule la version sémantique des théories de la comparaison est mise en cause par la critique de Davidson. On peut cependant avancer un autre argument encore□ dire que le sens d'une métaphore équivaut au sens de la comparaison correspondante résout le problème sémantique de la métaphore uniquement si l'on est sûr que la comparaison correspondant à une métaphore est un énoncé littéral. Dans le cas contraire, la version sémantique des théories de la comparaison consisterait simplement à repousser le problème un peu loin sans le résoudre. Or, toutes les comparaisons ne sont pas littérales.

Considérons les deux exemples suivants□

(23) La terre est bleue comme une orange. (Paul Eluard)
(24) La nuit tomba comme la maison Usher. (Malcolm Lowry, *Sous le volcan*)

Ni l'une ni l'autre de ces deux comparaisons ne paraissent être des énoncés littéraux.

Plus encore, il y a peu de chances pour que la comparaison correspondant à une métaphore réellement créative soit littérale. En tous cas, certaines ne le seront pas.

Reprenons l'exemple (6) et considérons la comparaison correspondante (6')□

(6) L'homme est un roseau pensant.
(6') L'homme est comme un roseau pensant.

Il paraît difficile, nous verrons pourquoi plus loin, de considérer que (6') soit un énoncé littéral.

Ainsi, indépendamment même des critiques de principe de Davidson, la version sémantique des théories de la comparaison rencontre de grandes difficultés.

Qu'en est-il de la version pragmatique selon laquelle ce sont les processus interprétatifs qui sont plus ou moins équivalents□ Admettons qu'effectivement les processus interprétatifs soient plus ou moins équivalents. Dès lors, nous devons nous interroger sur ce qu'est le processus interprétatif d'une comparaison. Un locuteur qui énonce une comparaison a l'intention d'attirer l'attention de son interlocuteur sur une ou plusieurs propriétés communes aux deux objets mis en rapport. Dès lors, le but de son interlocuteur doit être de déterminer la ou les propriété(s) que le locuteur avait en tête.

N.B. Les conditions de vérité de la comparaison ne dépendent pas des intentions du locuteur□pour qu'une comparaison soit vraie, il faut et il suffit que les objets comparés aient au moins une propriété commune.

Le processus consiste, dès lors, à examiner les deux objets et à rechercher la ou les propriétés qu'ils ont en commun.

Dire que les processus interprétatifs de la métaphore et de la comparaison sont, au moins partiellement, équivalents, c'est dire que, pour interpréter une métaphore, il faut examiner les deux objets mis en rapport et chercher leur(s) propriété(s) commune(s), avec pour objectif de déterminer celle(s) que le locuteur avait en tête lorsqu'il produisait l'énoncé. Or, dans un bon nombre de cas, ces propriétés sont des propriétés que nous prêtons aux objets plutôt que des propriétés qu'ils ont réellement.

Reprenons l'exemple (12)□

(12) Achille est un lion.

Cette métaphore, tristement éculée, est généralement comprise dans le sens indiqué en (13)□

(13) Achille est fort et courageux.

Or, c'est un des lieux communs de l'éthologie, les lions mâles sont peut-être forts mais ils sont paresseux et pas particulièrement courageux. Il en va de même pour l'exemple (25), généralement interprété comme (26), alors que les gorilles sont des animaux plutôt pacifiques et frugivores□

(25) Richard est un gorille.

(26) Richard est une brute violente et féroce.

Ici, la comparaison est difficilement possible entre les deux objets, et, si elle se fait, elle se fait entre les *concepts* correspondant aux objets. Il en va de même enfin pour les cas où la métaphore met en rapport deux objets dont l'un n'a pas d'existence dans le monde.

On peut ici penser au *roseau pensant* de l'exemple (6) ou au *vieil enfant moralisateur* de l'exemple (22). Plus simplement, de nombreux énoncés métaphoriques utilisent des termes désignant des personnages de fiction, comme en (27) et (28)□

(27) Jean est un Harpagon.
(28) Pierre est un Don Quichotte.

Mais qu'est-ce qu'une comparaison entre **concepts d'objets**□

Ainsi, la version pragmatique aussi bien que la version sémantique des théories de la comparaison ne vont pas sans difficultés, et peut-être faut-il admettre que le caractère commun aux métaphores et aux comparaisons correspondantes, c'est la non-littéralité.

3.5. LES EFFETS DE LA METAPHORE□ INSTABILITE ET NON-PROPOSITIONNALITE□

Enfin, la théorie de Davidson prévoit que les effets de la métaphore (qui, dans sa théorie, constituent la particularité de la métaphore) sont à la fois instables, c'est-à-dire susceptibles de changer d'un interlocuteur à l'autre, et non propositionnels. Qu'en est-il de l'une et de l'autre de ces deux caractéristiques□Commençons par la non-propositionnalité. Sur la base des exemples que nous avons vu à l'instant, dans notre examen de la version pragmatique des théories de la comparaison, on peut penser que Davidson fait erreur ici□dès lors que les métaphores exploitent des croyances erronées sur des objets du monde, ou des connaissances sur des objets fictifs, ces connaissances sont propositionnelles et, dans cette mesure, les effets seront eux aussi propositionnels. La non-propositionnalité des effets de la métaphore n'est donc pas prouvée, loin de là.

Reste le caractère mouvant de ces effets, caractère qui, selon Davidson, est une des raisons de l'impossibilité de paraphraser les métaphores. Ici, nous sommes d'accord avec Davidson; il semble effectivement que les effets d'une métaphore sont instables et changent selon les individus, ceci étant d'ailleurs d'autant plus manifeste que la métaphore est plus créative. D'autre part, la difficulté qu'il y a à paraphraser une métaphore de façon satisfaisante, c'est-à-dire en en épuisant les effets, paraît être la réalité principale de la métaphore et, qui plus est, constituer la base de toute explication de l'intérêt des métaphores. En d'autres termes, **on utilise une métaphore parce qu'il n'y a pas d'autre façon de communiquer ce que l'on a l'intention de communiquer**.

Nous avons vu plus haut que la comparaison correspondant à une métaphore n'en constitue pas le sens. Nous avons cependant proposé deux "paraphrases" des exemples (12) et (25)□pour nous, les phrases en question correspondent seulement à un des effets des métaphores (12) et (25), probablement leur effet central. Cependant, elles n'épuisent

pas la totalité des effets de (12) ou de (25), et la seule raison pour laquelle nous avons pu les proposer, c'est que (12) et (25) sont des exemples extrêmement stéréotypés. Dans le cas d'une métaphore créative, il n'est pas seulement impossible de donner une paraphrase qui épuise tous les effets de la métaphore□il est généralement difficile de dire quel en est l'effet principal (l'effet que tous les interlocuteurs récupéreront).

On notera qu'il y a ici une nouvelle différence avec la comparaison□comme nous l'avons vu plus haut, l'intention du locuteur qui énonce une comparaison est d'attirer l'attention sur une ou plusieurs propriété(s) déterminée(s) commune(s) aux objets comparés. Il n'y a pas de raison de penser que ce soit le cas pour le locuteur d'une métaphore. L'argument principal pour refuser la communauté d'intention, c'est que si les intentions étaient les mêmes, on ne verrait pas bien pourquoi le locuteur utilise une métaphore plutôt qu'une comparaison. Après tout, seule la comparaison correspond à un engagement du locuteur sur l'existence d'au moins une propriété commune.

4. UNE ANALYSE PRAGMATIQUE DE LA METAPHORE

4.1. L'ETAT DE LA QUESTION

Il est temps de rassembler les connaissances que notre examen des métaphores nous a apportées sur ce type d'énoncés□

(i) les métaphores ne présentent pas de particularité linguistique□elles ne sont pas toujours malformées linguistiquement;

(ii) les métaphores ne présentent pas de particularité logique□elles ne sont pas toujours fausses;

(iii) le sens d'une métaphore ne se ramène pas à celui de la comparaison correspondante;

(iv) le processus interprétatif d'une métaphore ne se confond pas avec le processus interprétatif de la comparaison correspondante;

(v) les intentions du locuteur d'une métaphore ne sont pas identiques à celles du locuteur d'une comparaison□ notamment, le locuteur d'une métaphore ne s'engage pas sur l'existence d'une propriété commune aux objets considérés;

(vi) les effets d'une métaphore sont instables, c'est-à-dire qu'ils peuvent changer d'un interlocuteur à l'autre, et ceci sera d'autant plus vrai que la métaphore est plus créative;

(vii) les effets d'une métaphore peuvent être et sont souvent propositionnels;

(viii) on ne peut pas paraphraser une métaphore;

(ix) une métaphore est utilisée dans des cas où aucun autre énoncé ne pourrait avoir les mêmes effets.

Toutes ces connaissances que nous avons accumulées sur la métaphore sont largement négatives. Il est donc temps de proposer une théorie de la métaphore qui prenne en compte tous ces aspects de la métaphore et les intègre dans une théorie positive; celle-ci indiquera comment les métaphores sont interprétées et expliquera pourquoi on utilise les métaphores. Il n'y a, à

notre connaissance, qu'une théorie qui satisfasse cette exigence à l'heure actuelle□c'est une théorie pragmatique, la théorie de Sperber et Wilson.

4.2. LA THEORIE DE SPERBER ET WILSON

Nous exposerons de la théorie de Sperber et Wilson (1986a et 1989) uniquement ce qui est indispensable pour donner une idée exacte de leur théorie de la métaphore. Disons d'emblée qu'elle tient compte de toutes les particularités (largement négatives) de la métaphore exposées plus haut.

4.2.1. Discours littéral et figuré□description et interprétation

Commençons par la distinction entre **discours littéral** et **discours figuré**, puisque le seul point général d'accord sur la métaphore est que la métaphore relève du discours figuré. La seule définition du discours figuré dont nous disposions est celle de Searle, qui repose sur la distinction sens de la phrase/sens de l'énonciation du locuteur□

> **Le discours figuré□**
> Un énoncé donné est figuré si et seulement si le sens de la phrase ne coïncide pas avec le sens de l'énonciation du locuteur.

Nous avons déjà noté une des difficultés liées à cette définition□la distinction entre ce que dit le locuteur et ce qu'il voulait dire (qui implique fortement qu'il aurait pu dire littéralement ce qu'il voulait dire) rend difficile, si ce n'est impossible, d'expliquer pourquoi le locuteur a choisi d'utiliser un énoncé non littéral (en l'occurrence une métaphore) pour dire ce qu'il voulait dire. Sperber et Wilson rendent compte de la distinction entre discours littéral et discours figuré sans rencontrer cet écueil.

Selon Sperber et Wilson, tout énoncé représente une pensée du locuteur. Mais cette représentation peut être littérale ou figurée. Le fait que l'énoncé soit littéral ou figuré dépend de la ressemblance entre l'énoncé et la pensée qu'il représente. Comment définit-on la ressemblance entre un énoncé et une pensée□Tant l'énoncé que la pensée sont des représentations à forme propositionnelle (c'est-à-dire susceptibles de recevoir une valeur de vérité); l'énoncé représente la pensée du locuteur et cette pensée elle-même peut être soit la représentation d'un état de fait qui la vérifie, soit la représentation d'une autre représentation, énoncé ou pensée à laquelle elle ressemble. Dans tous les cas de figures, l'énoncé est une interprétation de la pensée. Dans le cas où la pensée représente un état de choses dans le monde, elle est *descriptive*; dans le cas où elle représente une autre représentation, énoncé ou pensée, elle est *interprétative*.

Pour faire la différence entre un énoncé descriptif (au second niveau) et un énoncé interprétatif (au second niveau), considérons les exemples suivants□

(10) Le chat est sur le paillasson.
(29) Le chat était sur le paillasson.

Si (10) est un énoncé descriptif au second niveau dans la mesure où ses conditions de vérité correspondent au fait que le chat soit ou ne soit pas sur le paillasson, l'énoncé (29) dépend du fait que quelqu'un (le locuteur ou quelqu'un d'autre que le locuteur) ait pensé que le chat était sur le paillasson.

4.2.2. Ressemblance interprétative

Nous nous arrêterons ici au premier rapport, le rapport entre la pensée et l'énoncé. Ce rapport, nous l'avons dit, est un rapport de ressemblance entre deux représentations à forme propositionnelle. Mais comment dès lors, définit-on la **ressemblance** entre formes propositionnelles□Dans la théorie de Sperber et Wilson, les énoncés sont interprétés par rapport à un contexte. Le contexte est composé de propositions que l'interlocuteur croit vraies et qui viennent de trois sources.

(i) L'interprétation des énoncés immédiatement précédents.

Reprenons les exemples (10) et (29). Dans un cas comme dans l'autre, on peut supposer un dialogue, soit, respectivement□

(10') A□ Où est le chat? (dit par un individu déterminé en un endroit déterminé)
B□ Le chat est sur le paillasson.

(29') a. Où était le chat□ demandait-elle. b. Le chat était sur le paillasson, elle n'avait qu'à aller y voir elle-même.

Dans le cas de (10), il s'agit de discours direct, dans celui de (29), de discours indirect libre. Dans les deux cas, on peut en tirer la proposition (30)□

(30) Il y a un chat déterminé.

(ii) Les connaissances encyclopédiques dont nous disposons sur le monde.

On peut ici imaginer une proposition comme□

(31) Les chats s'éloignent rarement de leur lieu d'habitation.

(iii) L'environnement physique.

Par exemple, toujours pour (10) ou (29)□

(33) Dans la situation, il y a un seul chat, Nemo.

Les propositions (30), (31) et (32) forment un contexte minimal dans lequel interpréter (10) ou (29).

Dès lors, la ressemblance entre représentations à forme propositionnelle dépend du fait que, interprétées par rapport au même contexte, les deux énoncés livrent les mêmes conclusions, obtenues par inférence déductive, ou *implications contextuelles*.

Reprenons (10) et (29). Interprétées par rapport à un contexte minimal, constitué de (30), (31) et (32), (10) et (29) livrent respectivement l'implication contextuelle (33) et l'implication contextuelle (34)□

(33) Nemo est sur le paillasson.

(34) Nemo était sur le paillasson.

A partir de là, on peut définir la ressemblance entre représentations à forme propositionnelle. Lorsque deux représentations à forme propositionnelle *E* et *E'* sont interprétées par rapport à un même contexte *C*, de multiples situations sont possibles□

Ressemblance entre représentations à forme propositionnelle
(i) L'ensemble *S* des implications contextuelles tirées d'une représentation *E* dans un contexte *C* et l'ensemble *S'* des implications contextuelles tirées d'une représentation *E'* dans le même contexte *C* sont identiques□la ressemblance entre *E* et *E'* est alors totale.
(ii) L'ensemble *S* des implications contextuelles tirées d'une représentation *E* dans un contexte *C* et l'ensemble *S'* des implications contextuelles tirées d'une représentation *E'* dans le même contexte *C* sont en relation d'intersection□la ressemblance entre *E* et *E'* n'est pas totale et tous les degrés sont possibles suivant le nombre d'implications contextuelles possibles.
(iii) L'ensemble *S* des implications contextuelles tirées d'une représentation *E* dans le contexte *C* et l'ensemble *S'* des implications contextuelles d'une représentation *E'* dans le même contexte *C'* n'ont aucune implication contextuelle en commun□il n'y a alors pas de ressemblance entre *E* et *E'*.

A partir de la notion de ressemblance entre représentations à forme propositionnelle, on peut distinguer un énoncé littéral d'un énoncé moins que littéral, sachant que la littéralité est un rapport entre l'énoncé et la pensée qu'il représente□

(i) un énoncé est *littéral* s'il entretient une relation de **ressemblance totale** avec la pensée qu'il représente;

(ii) un énoncé est *moins que littéral* s'il entretient avec la pensée qu'il représente une relation qui **n'est pas une relation de ressemblance totale**.

N.B. Si l'énoncé et la pensée sont dans le cas (iii) où il n'y a aucune relation de ressemblance entre leurs formes propositionnelles, il va de soi que l'énoncé n'est pas la représentation de la pensée.

4.2.3. Non-littéralité : usage approximatif et métaphore

Selon Sperber et Wilson, la littéralité, comme d'ailleurs la notion de ressemblance, est une relation comparative□entre la littéralité totale et le fait qu'un énoncé ne soit pas la représentation de la pensée, tous les degrés sont possibles. La métaphore n'est qu'une des manifestations du discours moins que littéral. Reste cependant que Sperber et Wilson envisagent le cas où un énoncé est la représentation littérale de la pensée représentée. Cela signifie-t-il que, pour eux comme pour Searle, il y a une distinction nette entre énoncé littéral et énoncé moins que littéral□ En fait, selon Sperber et Wilson, le discours moins que littéral est de loin plus fréquent que le discours littéral, qu'il déborde largement : il excède aussi les limites des figures traditionnellement reconnues par la rhétorique et englobe le discours approximatif, qui est peut-être une de ses manifestations les plus fréquentes.

Considérons la question suivante, posée à Philippe□

(35) Où habites-tu□

Philippe habite à Neuilly, juste à la limite entre Paris *intra-muros* et la banlieue. Il vit à trois minutes de la station de métro parisienne *Pont de Neuilly*. Philippe a deux possibilités; il peut répondre□

(36) a. J'habite à Neuilly.
b. J'habite à Paris.

Philippe sait qu'il habite à Neuilly et cette connaissance est représentée dans la pensée qu'il a. Il peut cependant énoncer (36a) qui est la représentation littérale de sa pensée ou (36b) qui est la représentation moins que littérale de cette pensée. Interprété par rapport au contexte (37), (36b) livrera à peu de choses près, les mêmes implications contextuelles (38), que (36b)□

(37) a. Neuilly est juste de l'autre côté du périphérique.
b. Neuilly est la banlieue proche de Paris.
c. Vivre à Neuilly, c'est comme vivre à Paris.

(38) a. Philippe prend le métro lorsqu'il veut emprunter les transports en commun.
b. Philippe mène une vie de parisien.

Si Philippe parle à qui que ce soit qui ne connaît pas Paris et Neuilly, il donnera une idée plus exacte de sa vie en utilisant (36b) qu'en utilisant (36a), mais, dans la plupart des situations, c'est (36a) qui sera préféré.

Ainsi, le discours approximatif et la métaphore sont deux des manifestations du discours moins que littéral. Mais, pour avoir ce point commun, ils ne se confondent pas. Un locuteur n'emploie pas un énoncé approximatif pour les mêmes raisons qu'un énoncé métaphorique□il emploie le premier par souci de **pertinence**, parce que les conclusions qu'il veut communiquer seront plus accessibles à partir de cet énoncé approximatif qu'à partir d'un énoncé littéral; il emploie le second parce qu'il n'y avait aucun énoncé susceptible d'exprimer littéralement sa pensée, par exemple parce qu'elle était trop complexe pour être exprimée littéralement.

N.B. La notion de pertinence, qui sous-tend toute la théorie de Sperber et Wilson, peut s'exprimer de la façon suivante□

La pertinence
(a) Un énoncé est d'autant plus pertinent par rapport à un contexte qu'il produit plus d'effets dans ce contexte.
(b) Un énoncé est d'autant plus pertinent par rapport à un contexte qu'il est plus facile à interpréter par rapport à ce contexte.

4.2.4. Métaphore et pertinence

Reprenons maintenant toutes les caractéristiques que nous avons attribuées plus haut à la métaphore et voyons comment la théorie de Sperber et Wilson en rend compte.

(i) Les métaphores ne présentent pas de particularité linguistique□ce fait, qui interdit de les reconnaître, pose des difficultés à toute théorie qui

suppose que l'interprétation d'une métaphore se fait par un processus spécifique, différent de celui qui est à l'oeuvre dans l'interprétation des énoncés ordinaires. Ce n'est pas le cas dans la théorie de Sperber et Wilson, selon laquelle un énoncé métaphorique est interprété comme n'importe quel énoncé.

(ii) Les métaphores ne présentent pas de particularité logique. Selon Sperber et Wilson, la métaphore ne pose pas de difficulté particulière d'interprétation.

(iii) Le sens d'une métaphore ne se ramène pas à celui de la comparaison correspondante□Sperber et Wilson ne voient pas de rapport privilégié entre métaphore et comparaison.

(iv) Le processus interprétatif d'une métaphore ne se confond pas avec celui de la comparaison correspondante: la réponse à ce problème est la même que précédemment.

(v) Les intentions du locuteur d'une métaphore ne sont pas identiques à celles du locuteur d'une comparaison□ selon Sperber et Wilson, les intentions d'un locuteur, quel que soit l'énoncé, sont de produire l'énoncé le plus pertinent, c'est-à-dire celui qui exprime le mieux la pensée qu'il veut exprimer et au moindre coût d'interprétation. La différence entre une comparaison littérale et une métaphore, c'est que le locuteur d'une comparaison littérale, comme celui de n'importe quel énoncé littéral, pouvait exprimer sa pensée de façon littérale, alors que le locuteur d'une métaphore n'avait pas de façon littérale d'exprimer sa pensée.

(vi) Les effets d'une métaphore sont instables□dans la théorie de Sperber et Wilson, une métaphore, comme tout autre énoncé, est interprétée par rapport à un contexte. Les propositions dont est composé ce contexte proviennent de différentes sources□ une de ces sources, ce sont les connaissances encyclopédiques dont dispose le locuteur. Ces connaissances encyclopédiques dépendent de l'histoire personnelle d'un locuteur et sont donc susceptibles de varier suivant les locuteurs, d'où la différence de contexte d'interprétation d'un interlocuteur à l'autre par rapport au même énoncé, dans la même situation d'énonciation. Cette variation dans les connaissances encyclopédiques explique l'instabilité des effets de la métaphore.

(vii) Les effets d'une métaphore peuvent être et sont souvent propositionnels□selon Sperber et Wilson, les effets d'une métaphore sont les implications contextuelles que l'on peut en tirer et ils sont, bien évidemment, propositionnels puisqu'ils résultent d'un processus d'inférence déductive.

(viii) On ne peut pas paraphraser une métaphore□ c'est une affirmation avec laquelle Sperber et Wilson seraient d'accord, à cause des points (v) et (vi) ci-dessus.

(ix) Une métaphore est utilisée dans les cas où aucun autre énoncé ne pourrait avoir les mêmes effets□on se reportera au point (v) ci-dessus.

Ainsi, la théorie de Sperber et Wilson permet de traiter les métaphores, non pas comme un phénomène isolé, mais comme des énoncés du langage ordinaire ce qui, de l'avis des rhétoriciens classiques qui disaient qu'il se fait autant de métaphores tous les jours aux Halles que dans les Sonnets des poètes, est une juste façon d'aborder le problème.

Chapitre 16

Narration et fiction

Nous consacrerons principalement ce chapitre au problème, central pour la pragmatique, que pose non pas tant la narration que la **fiction**. Pour mettre en évidence le caractère central du problème de la fiction par rapport à celui de la narration, nous commencerons par examiner une théorie qui s'est posée exclusivement la problème de la narration littéraire, la *narratologie* de Genette (cf. Genette 1972 et 1983). Nous montrerons que cette théorie, malgré son intérêt, rencontre un problème central qu'elle se refuse à aborder de front, celui de la fiction de la plupart des discours qu'elle examine. Nous nous concentrerons ensuite sur le problème de la fiction en commençant par écarter une thèse assez largement répandue, celle de l'existence d'un langage de la fiction. Nous exposerons ensuite la théorie de Searle (1982) sur la fiction□selon lui, la fiction repose sur un acte de **feindre** ou de **prétendre**; nous indiquerons les limites de cette théorie. Nous examinerons ensuite la théorie de Lewis (1983) qui aborde le problème de la fiction en termes de mondes possibles, puis nous proposerons une solution pragmatique au problème de l'interprétation des textes et des discours de fiction.

1. LA NARRATOLOGIE

1.1. EXPOSE DE LA THEORIE

La théorie narratologique de Genette a été principalement exposée dans deux ouvrages; le premier (Genette 1972) constitue l'exposé de la théorie alors que le second (Genette 1983) est une tentative pour répondre aux critiques adressées à la théorie dans l'intervalle par d'autres chercheurs intéressés par le phénomène de la narration. Tout exposé de la théorie narratologique doit commencer par rappeler qu'il s'agit d'une théorie structuraliste du récit littéraire et, dans cette mesure, elle prend place à côté des recherches sémiologiques ou sémiotiques (selon les terminologies) dans la grande tradition structuraliste. Elle s'en distingue cependant par le fait que, si son objet est aussi partiellement celui de la sémiologie - le récit et le récit littéraire - ce qu'elle étudie dans cet objet ne se confond pas avec ce que la sémiologie y étudie□

(i) le sujet de la sémiologie des récits, en effet, c'est l'étude des événements qui s'y produisent et de la relation de ces événements les uns avec les autres;

(ii) le sujet de la narratologie, c'est la façon dont un ensemble d'événements est raconté.

Ainsi, la narratologie ne s'intéresse aux événements que dans la mesure où ils permettent de déterminer la façon dont ils sont racontés. Dès lors, elle repose sur un postulat□

> **Le postulat de la narratologie**
> On peut, dans un récit, discriminer les événements que raconte un récit de la façon dont ils sont racontés.

1.2. LES CONCEPTS DE BASE DE LA NARRATOLOGIE

La première manifestation de ce postulat, c'est la distinction tripartite, fondamentale pour la narratologie, entre *histoire*, *récit* et *narration*□

(i) l'*histoire* renvoie au signifié, c'est-à-dire aux événements racontés;

(ii) le *récit* renvoie au signifiant, l'énoncé, le discours ou le texte par lequel les événements sont racontés;

(iii) la *narration* renvoie à l'acte narratif et, plus généralement à la situation dans laquelle se fait la narration.

Dès lors, le sujet de la narratologie, c'est l'écart entre l'histoire et le récit, cet écart étant le fruit de la narration.

L'écart entre histoire et récit peut se manifester dans trois dimensions différentes.

(i) Le *temps*□ les relations temporelles entre l'histoire et le récit seront différentes suivant que le récit respecte l'ordre chronologique des événements ou le modifie, suivant qu'il procède par ellipse, etc.;

Pensons ici à l'exemple abondamment exploité par Genette lui-même dans son texte de 1972□ *A la recherche du temps perdu* de Marcel Proust, dans laquelle les événements racontés ne le sont pas dans l'ordre chronologique, où le récit est parfois très détaillé et procède parfois par ellipses, etc.

(ii) Le *mode*, qui a deux aspects différents□ d'une part, la *distance*, correspond à la distinction antique entre *diégésis* et *mimésis*; elle est reprise dans la distinction plus contemporaine entre *montrer* (*showing*) et *dire* (*telling*) et adaptée par Genette avec sa distinction entre *récit de paroles* et *récit d'événements*; d'autre part, la *perspective* correspond aux différents points de vue adoptés, au fait que les événements soient perçus par un personnage particulier.

La distinction antique entre *diégésis* et *mimésis* reposait sur la distinction entre, respectivement, le récit (Homère) et le drame (Euripide ou Sophocle). La distinction genettienne entre récit de paroles et récit d'événements se situe exclusivement à l'intérieur du récit et exclut le théâtre. Elle met en lumière le fait qu'un roman peut être constitué entièrement de dialogues - on pensera à des romans comme *Les âmes fortes* de Jean Giono ou *L'inquisitoire* de Bernard Pinget - ou ne pas comporter de dialogue du tout et être un pur récit - c'est le cas de *L'or* de Blaise Cendrars - ou avoir des passages de dialogue et des passage de récit pur - ainsi des romans policiers d'Agatha Christie. Sur les points de vue, on peut penser, pour un exemple particulièrement évident, à *Ce que savait*

Maisie de Henry James, où les événements sordides de l'histoire sont racontés à travers la perception qu'en a une petite fille qui ne les comprend pas.

(iii) La *voix*□la narration est mise ou n'est pas mise en évidence suivant qu'il y a un narrateur manifesté ou que le narrateur est omniscient et absent du récit; également, le rapport temporel entre la narration et l'histoire sera différent suivant que la narration est contemporaine des événements, qu'elle les suit, ou qu'elle les précède.

On évoquera le contraste entre un ouvrage comme *A la recherche du temps perdu* de Marcel Proust, où le narrateur se présente comme la source du récit et dit *je*, et *L'Education sentimentale* de Gustave Flaubert, où il n'y a pas de narrateur manifesté (personne ne dit *je*), mais seulement un narrateur omniscient extérieur au récit. Quant à l'aspect temporel de la voix, il peut être illustré par *Tristram Shandy*, de Lawrence Sterne, pour une narration qui suit les événements, par *Les Hauts de Hurlevent* d'Emily Brontë pour une narration contemporaine avec les événements. Le cas de la narration qui précède les événements paraît un cas d'école plus qu'un cas fréquent.

Nous avons vu apparaître, dans les distinctions qui précèdent, une distinction entre le **personnage** et le **narrateur**. Genette fait en effet des distinctions, parallèles aux distinctions en vogue dans la théorie linguistique de la polyphonie à l'époque mais auxquelles il est arrivé indépendamment, entre différents êtres théoriques qui interviennent dans la narration. Cette distinction entre plusieurs entités responsables de différents aspects du récit ne saurait surprendre□il faut en effet bien comprendre que la *narration* est l'équivalent narratologique de l'*énonciation* dans la linguistique de Ducrot. Les distinctions que fait Genette entre ces divers êtres théoriques de la narratologie sont d'ailleurs très proches, *mutatis mutandis*, des distinctions entre les êtres théoriques opérées par Ducrot dans sa théorie de l'énonciation. On a ainsi, en narratologie□

(i) L'*auteur*, qui n'est pas un être théorique, mais l'homme qui, dans le monde, a tenu la plume□il correspond au sujet parlant de Ducrot et, comme lui, il est exclu des développements théoriques.

Pour *Madame Bovary*, l'auteur, c'est Flaubert. C'est lui, qui, dans le monde, a physiquement produit le texte du roman.

(ii) Le *narrateur*, qui est un être théorique : il correspond au locuteur de Ducrot et, de même que le locuteur est responsable de l'énonciation et désigné par les marques de la première personne, de même le narrateur est responsable de la narration et désigné par les marques de la première personne.

Pour *A la recherche du temps perdu*, le narrateur, exprimé, c'est Marcel, qui ne se confond pas avec l'auteur, Proust.

(iii) Le *point de vue*, qui correspond à l'énonciateur de Ducrot, et désigne le personnage dont le récit exprime les opinions, sans que ce personnage soit nécessairement confondu avec le narrateur.

Pour *Ce que savait Maisie*, le point de vue le plus utilisé est celui de Maisie, qui ne se confond ni avec le narrateur omniscient, ni avec l'auteur, Henry James.

A partir de ces diverses distinctions et de l'exemple fourni par *A la recherche du temps perdu*, Genette explore les différentes possibilités

qu'offrent les récits existants et indique celles que pourraient offrir les récits à venir. Cependant la théorie de Genette se heurte à divers problèmes.

1.3. LES DIFFICULTES QUE RENCONTRE LA NARRATOLOGIE

Le problème principal rencontré par la narratologie est que le postulat qui la fonde n'est pas vrai des récits de fiction. Un certain nombre de symptômes manifestent en effet la difficulté à séparer le *récit* de la *narration* dans les récits de fiction.

(i) D'abord, la narratologie peut s'appliquer aux textes de théâtre, alors que l'on aurait pu prévoir le contraire□ d'après Genette, en effet, les événements sont "imités", plutôt que "représentés" au théâtre et la distance entre l'histoire et le récit, qui est le sujet de la narration, y serait inexistante. Pourtant, un examen attentif des textes de théâtre montre qu'on peut leur appliquer sans difficulté les mêmes analyses (narratologiques), *mutatis mutandis*, qu'aux récits romanesques (cf. Reboul 1984). Dès lors, on peut en conclure que le récit n'est pas une construction, fruit de la narration, à partir de l'histoire, qui serait donnée□es événements sont déjà une construction et la distinction entre histoire et récit apparaît bien fragile.

On trouve au théâtre un grand nombre d'adresses au public qui sont autant de manifestations, si ce n'est d'un narrateur, en tout cas de la narration. On pensera, dans cette optique, au théâtre de Molière et à de nombreuses pièces du théâtre moderne□ Anouilh, par exemple, est coutumier du fait.

(ii) Ensuite, certains types de discours, notamment le discours ironique, ne s'expliquent que si l'on ajoute de nouveaux êtres théoriques à la liste des êtres théoriques donnés par Genette. On notera que la théorie polyphonique de Ducrot rencontre la même difficulté. Il y a un être, théorique ou non théorique, auquel il faut attribuer l'intention ironique□ cette intention ironique, qui devrait faire partie de la narration, c'est-à-dire relever du narrateur, s'exerce à ses dépens, sans que l'on puisse cependant parler d'auto-ironie, et elle oblige de ce fait à postuler un autre personnage qui, avant le narrateur, est responsable de cette ironie.

Cette difficulté se présente lorsque la victime de l'ironie est le narrateur lui-même□ elle est donc particulièrement claire dans les récits où il y a un narrateur manifesté. Nous ne prendrons ici qu'un exemple, tiré de *Barry Lindon* de William Makepeace Thackeray. Dans ce récit, fait à la récitpremière personne par le héros qui lui donne son titre, et où le narrateur est donc confondu avec le personnage principal, l'ironie envers lui est partout présente et ne saurait être imputée au narrateur□

(1) Mes fautes sont nombreuses, je le confesse, et je ne peux pas me prévaloir d'une quelconque régularité de caractère; mais Lady Lindon et moi-même ne nous sommes pas querellés plus que ne le font les gens à la mode, et, au début, nous nous réconciliions toujours facilement. Je suis un homme plein de fautes, certes, mais pas le diable que décrivent ces odieux Tiptoff. *Pendant les trois premières années, je n'ai battu ma femme que lorsque j'étais saoûl.*

Dans ce cas, en effet, la bonne foi de Barry Lindon ne saurait être mise en cause, non plus que le caractère ironique de l'énoncé. Mais, dès lors, à qui attribuer l'intention ironique□

(iii) La possibilité que dans les événements tels qu'ils sont racontés se glisse, de façon intentionnelle ou non intentionnelle, une aporie quelconque, contradiction ou paradoxe. Or, si l'on veut pouvoir distinguer l'histoire et le récit, il faut que l'histoire reste consistante, faute de quoi la distinction n'a plus réellement d'objet et les événements de l'histoire sont construits au même titre que le récit lui-même.

Il y a de nombreux exemples d'apories de ce type dans la fiction, qu'elle soit romanesque ou théâtrale. Nous ne donnerons qu'un exemple dans la littérature française romanesque, celui des *Faux-monnayeurs* de Gide : le narrateur des *Faux-monnayeurs* est en train d'écrire le roman que nous sommes en train de lire.

Toutes ces difficultés à défendre l'existence, dans les récits de fiction, d'une frontière stricte entre les événements donnés et le récit construit oblige à remettre en question le postulat de la narratologie, qui ne peut plus s'appliquer qu'aux récits non fictionnels. Mais dès lors, loin qu'il y ait un écart entre l'histoire et le récit, elles sont indéfectiblement liées et la narration est une partie du récit; dans le même ordre d'idées, la construction des événements manifeste purement et simplement leur caractère fictif.

2. LA FICTION : UN PROBLEME LINGUISTIQUE OU PRAGMATIQUE ?

La fiction serait un problème linguistique s'il y avait des tournures spécifiques à ce type de discours, en d'autres termes, s'il y avait un langage de la fiction. L'hypothèse d'un *langage de la fiction* a souvent été faite, explicitement ou implicitement, et c'est à la discuter que nous consacrerons le paragraphe suivant.

2.1. LE LANGAGE DE LA FICTION : REALITE OU FICTION ?

Nous venons de voir que, dans un récit de fiction, on ne peut distinguer les événements ou l'*histoire*, dans la terminologie de Genette, de la façon dont on les raconte ou *récit*, toujours dans la terminologie de Genette. Dès lors, la particularité de la plupart, si ce n'est de la totalité, des textes de théâtre et celle de la totalité des écrits romanesques, c'est leur caractère fictif. Il est tentant de faire de ce caractère fictif une particularité linguistique et cette thèse de l'existence d'un **langage de la fiction** sous-tend souvent, de façon plus ou moins explicite, un bon nombre de travaux sur la fiction.

Cette thèse est séduisante : elle n'a que le défaut d'être fausse. Que lui faudrait-il pour être vraie ? Et, tout d'abord, que prétend-elle effectivement ? Que dit-on lorsque l'on dit qu'il y a un langage de la fiction ? On peut décomposer cette affirmation en plusieurs hypothèses :

(i) il y a un langage spécifique à la fiction;

(ii) à côté du langage que nous utilisons dans le discours ordinaire non fictif, il y a un autre langage qui n'est utilisé exclusivement que pour le discours de fiction;

(iii) ceci implique que l'une ou l'autre des deux possibilités suivantes soit réalisée :

a) ou bien les mots et les phrases que l'on utilise dans le discours de fiction sont différents (phonologiquement, syntaxiquement et sémantiquement) des mots et des phrases que l'on utilise dans le discours ordinaire;

b) ou bien les mots et les phrases que l'on utilise dans le discours de fiction sont les mêmes (phonologiquement et syntaxiquement) que les mots et les phrases que l'on utilise dans le discours ordinaire, mais leur sens est différent (il y a donc là une différence sémantique).

Ainsi, pour valider l'hypothèse de l'existence d'un langage de la fiction, il faudrait admettre qu'il y a, au moins, certains éléments linguistiques, qui n'apparaissent que dans le discours de fiction, ou dont le sens change dans le discours de fiction. Or, toutes les tentatives pour isoler un ou plusieurs éléments de ce genre se sont révélées inefficaces.

Nous en mentionnerons seulement deux prétendus éléments linguistiques spécifiques à la fiction en passant□

(i) d'une part, on a souvent affirmé que le passé simple n'apparaît en français que dans le discours écrit□indépendamment même du fait que cette affirmation fréquente n'a pas l'évidence que l'on pourrait souhaiter, pour que cette exclusive distribution dans l'écrit en fasse un élément d'un quelconque langage de la fiction, il faudrait admettre que tout ce qui est écrit relève de la fiction, ce qui paraît, à dire le moins, peu acceptable;

(ii) plus sérieusement, il y a eu des tentatives (cf. Banfield 1982) pour montrer que le style indirect libre relève du texte de fiction□elles restent malgré tout peu convaincantes parce qu'elles reposent sur une définition circulaire du phénomène□il y a équivalence entre une des constructions syntaxiques du style indirect libre et les effets interprétatifs qui sont les siens. Si l'on rejette cette définition, on remarque que le style indirect libre apparaît dans du discours rapporté à l'oral aussi bien qu'à l'écrit et, qui plus est, dans des discours qui n'ont rien de fictif.

Par ailleurs, il nous semble qu'il y a un autre argument pour rejeter la thèse de l'existence d'un langage propre à la fiction□si la fiction consiste à représenter des personnages, des objets et des événements qui n'ont pas d'existence dans le monde, elle ne peut les représenter que parce qu'elle utilise le même langage que celui que l'on utilise pour représenter des personnages, des objets et des événements qui existent dans le monde. D'ailleurs, la même chose se produit pour la représentation picturale d'un objet, d'un personnage ou d'un événement fictif□il sera représenté par les mêmes moyens qu'un objet, un personnage ou un objet existant. **La possibilité même de la fiction dépend donc du fait qu'elle utilise le langage ordinaire et, plus généralement, les moyens de représentation habituels**.

2.2. LA FICTION□ASPECTS PRAGMATIQUES

Nous venons de le voir, la fiction n'est pas un problème linguistique. Elle ne l'est pas parce qu'il n'y a pas un langage de la fiction différent du langage ordinaire. Elle ne l'est pas parce que la fiction peut emprunter d'autres moyens de représentation que le langage, la peinture ou le cinéma par exemple. En quoi peut-on dire qu'elle est un problème pragmatique ou qu'elle a des aspects pragmatiques, et quels sont-ils□

Dans la fiction, l'auteur ou le locuteur (dans une terminologie qui n'est ni celle de Genette ni celle de Ducrot) communique un énoncé qui représente une proposition, le plus souvent fausse; il sait que cette proposition est fausse et la communique à un interlocuteur ou lecteur qui sait aussi qu'elle est fausse. Un des problèmes pragmatiques que soulève la fiction (comme la métaphore) est donc celui des raisons pour lesquelles on passe du temps à produire et à interpréter des énoncés dont le contenu informatif a de grandes chances d'être faible voire inexistant. Nous essayerons de répondre à cette question dans la suite de ce chapitre.

Par ailleurs, la fiction parle d'objets et de personnages inexistants qu'elle désigne et auxquels elle réfère□la façon dont elle le fait, et le succès des actes de référence accomplis dans la fiction sont deux autres questions que l'on peut poser et ce sont deux questions pragmatiques, comme est pragmatique le problème de la référence dans son ensemble.

Enfin dans un énoncé de fiction, comme dans tout énoncé grammatical, selon la théorie des actes de langage un acte illocutionnaire est accompli. La nature de cet acte et le mode de son accomplissement, voilà les deux autres questions pragmatiques que soulève la fiction.

C'est par l'examen de ces deux dernières questions que nous allons commencer et nous consacrerons le prochain paragraphe à une théorie qui essaie d'y répondre, la théorie searlienne sur la fiction.

3. THEORIE DES ACTES DE LANGAGE ET FICTION

On peut aborder le problème de la fiction sous deux angles□celui des objets dont parle la fiction et de leur statut; celui de la représentation de fiction et de son statut. Nous avons vu qu'elle peut utiliser des moyens différents, peinture, cinéma, théâtre, roman, contes, etc. Nous ne nous intéresserons ici qu'aux moyens proprement linguistiques et principalement aux romans. Une fois écartée l'hypothèse de l'existence d'un langage de la fiction, on peut supposer que le discours de fiction diffère du langage ordinaire, non pas quant au langage qu'il emploie, mais peut-être quant à la façon dont il emploie ce langage. C'est cette hypothèse, selon laquelle le discours de fiction, à défaut d'avoir des particularités proprement linguistiques, aurait des particularités pragmatiques que nous voulons maintenant examiner.

3.1. L'HYPOTHESE D'UN ACTE ILLOCUTIONNAIRE DE FICTION

On a avancé l'hypothèse d'un **acte illocutionnaire spécifique à la fiction**. Un acte illocutionnaire est, selon la distinction opérée par Austin (cf. Austin 1970) entre actes locutionnaire, perlocutionnaire et illocutionnaire, un acte que l'on accomplit **dans** le langage, un acte locutionnaire qui correspond à l'activité physique à l'origine d'un énoncé et un acte perlocutionnaire qui répond à l'acte que l'on accomplit **par** le langage.

Les actes perlocutionnaires ont pour exemple canonique la persuasion. Les actes illocutionnaires sont, typiquement, la promesse, l'ordre, le baptême, etc.

Tout énoncé qui correspond à une phrase grammaticale complète, accomplit *ipso facto* un acte illocutionnaire quelconque. On peut cependant distinguer trois moyens principaux d'accomplir un acte illocutionnaire.

(i) Par un énoncé performatif explicite.

Considérons l'exemple suivant□

(2) Je te promets que je viendrai demain.

Le locuteur de (2) accomplit un acte illocutionnaire de promesse. Cet acte est accompli du fait même de l'énonciation de (2) et il est indiqué explicitement par la préface *je te promets que*. Un énoncé performatif explicite se caractérise par l'existence d'une préface où un verbe performatif (*promettre*, *baptiser*, *ordonner*, etc.) est utilisé à la première personne du singulier et au présent de l'indicatif.

(ii) Par la construction syntaxique de l'énoncé et le sens des mots qui le composent.

Examinons les exemples (3) et (4)□

(3) Je viendrai demain.
(4) Qui est venu□

En (3), la construction syntaxique de la phrase, déclarative, et le temps utilisé, le futur de l'indicatif, font de l'énoncé une promesse, une prédiction, voire une menace□ ces possibilités sont déterminées par la construction syntaxique de l'énoncé, mais ne suffisent pas nécessairement à elles seules à déterminer avec certitude le type d'acte illocutionnaire accompli. Un recours au contexte peut donc se révéler utile.

En (4), la construction interrogative de la phrase ne laisse aucun doute□ c'est un acte illocutionnaire de question qui est accompli. On notera que le mode impératif indique, de même, l'ordre. Certaines constructions syntaxiques suffisent donc, *mutatis mutandis*, à indiquer clairement l'acte illocutionnaire correspondant.

(iii) Par un acte de langage indirect.

Prenons les exemples (5) et (6)□

(5) Pourriez-vous me passer le sel□
(6) Pourrais-tu ouvrir la fenêtre□

(5) et (6) sont deux actes illocutionnaires de requête□ ils sont indirects en ce qu'ils ne se présentent pas sous une forme impérative, mais sous une forme interrogative où l'interrogation porte sur la capacité de l'interlocuteur à accomplir l'acte souhaité. C'est par un processus inférentiel que l'interlocuteur décide que la réponse appropriée à (5) ou à (6) n'est pas un discours sur ses capacités physiques ou mentales mais un acte physique, soit, respectivement, passer le sel au locuteur ou fermer la fenêtre.

A partir de là, on a pu faire l'hypothèse que l'auteur d'un roman ou, plus généralement, le locuteur d'un discours de fiction, accomplit un **acte illocutionnaire particulier**, celui de **raconter une histoire** ou d'**écrire un roman**.

Avant de voir si cette hypothèse est ou n'est pas acceptable, il n'est pas inutile d'examiner ce qu'elle implique. On notera tout d'abord que s'il y a un acte illocutionnaire de raconter une histoire ou d'écrire un roman, il y a peu de chances pour que cet acte soit indirect□ l'indirection semble en effet liée à des conventions sociales, et l'acte de raconter une histoire ou d'écrire

un roman, à la différence de l'ordre ou de la requête, se passe aisément d'atténuation. C'est un acte reconnu socialement (à tel point qu'il vaut parfois des récompenses et des honneurs à ses auteurs), et il n'est en rien menaçant ou offensant pour l'interlocuteur qu'il ne place pas dans une position d'infériorité. Il ne reste donc que deux possibilités, celle selon laquelle il s'agirait d'un acte accompli par un énoncé performatif explicite et celle selon laquelle c'est la signification sémantique de la phrase, basée sur sa construction syntaxique et sur le sens de ses éléments, qui déterminerait qu'il s'agit d'un acte illocutionnaire de raconter une histoire ou d'écrire un roman.

Il va de soi que la première hypothèse est à écarter: il ne semble pas qu'il y ait de formule performative comme *je t'ordonne de* ou *je te promets que* qui corresponde à un quelconque acte illocutionnaire de raconter une histoire ou d'écrire un roman. Reste donc l'hypothèse d'un acte illocutionnaire qui serait signalé par la sémantique de l'énoncé dans lequel il est accompli. Que vaut cette hypothèse?

Tout d'abord, on remarquera non seulement que le langage utilisé dans un discours de fiction est le même que celui qui apparaît dans le discours ordinaire, mais que les phrases qui composent un discours de fiction sont des phrases ordinaires qui correspondent à un certain nombre d'actes illocutionnaires dont le plus fréquent, dans ce type de discours, est l'acte d'assertion.

L'acte d'assertion correspond aux phrases déclaratives ordinaires:

(7) Il pleut.
(8) La marquise sortit à cinq heures.

Le locuteur de (8), comme celui de (7), accomplit un acte illocutionnaire d'assertion, c'est-à-dire qu'il asserte qu'un certain état de chose est réalisé dans le monde. On notera que (8) est un exemple canonique pour la théorie littéraire depuis que Paul Valéry l'a introduit dans cette discipline.

Les énoncés qui composent un discours de fiction sont principalement des actes d'assertion. Dès lors, comment pourraient-ils être autre chose? Ici, on a deux hypothèses:

(i) ils sont à la fois des actes d'assertion et, simultanément, des actes de raconter une histoire ou d'écrire un roman;

(ii) ils ont l'apparence d'actes d'assertion, alors que, en fait, ce ne sont pas des actes d'assertion, mais des actes de raconter une histoire ou d'écrire un roman.

La première hypothèse paraît bien douteuse: elle ne s'accorde pas avec la théorie des actes de langage selon laquelle, s'il y a un acte illocutionnaire accompli dans tout énoncé qui correspond à une phrase grammaticale complète, il n'y en a pas deux. Elle ne répond pas à la question de la façon dont serait accompli le second acte, l'acte de raconter une histoire ou d'écrire un roman et il faut d'ailleurs noter que la seule réponse à cette question, c'est de supposer qu'un énoncé dans un discours de fiction a deux

significations, l’une dans laquelle il correspond à un acte d’assertion, l’autre dans laquelle il correspond à un acte de raconter une histoire.

> N.B. : C’est probablement l’hypothèse de Vuillaume, qui distingue **fiction principale** et **fiction secondaire** (cf. Vuillaume 1990 et chapitre 17, § 1.2.2.).

Mais, dès lors que le langage employé dans le discours de fiction est le même que celui que l’on emploie dans le discours ordinaire, cela revient à supposer que les énoncés du discours ordinaire ont aussi cette double signification : autrement dit, tous les énoncés, ceux du discours ordinaire comme ceux du discours de fiction, correspondent à deux actes illocutionnaires, dont l’un est un acte de raconter une histoire, ce qui est absurde.

La seconde hypothèse, conduit à penser que les énoncés du discours de fiction n’ont pas la même signification que ceux du discours ordinaire (dans laquelle ils accompliraient généralement des actes d’assertion), mais une autre signification (dans laquelle ils accompliraient des actes de raconter une histoire). Cela nous ramène à l’hypothèse d’un langage spécifique à la fiction, dont nous avons déjà vu plus haut qu’elle n’est pas acceptable.

Il semble donc que l’hypothèse d’un acte illocutionnaire spécifique à la fiction, de même que l’hypothèse d’un langage spécifique à la fiction, doive être rejetée.

3.2. FICTION ET ACTE PRETENDU

C’est la théorie searlienne de la fiction que nous allons maintenant exposer. Searle, qui est, à la suite d’Austin, un des principaux artisans de la théorie des actes de langage, rejette lui aussi et l’hypothèse d’un langage spécifique à la fiction et l’hypothèse d’un acte illocutionnaire spécifique à la fiction. Cependant, il constate tout à fait justement que dans le discours de fiction, les actes illocutionnaires qui correspondent aux mots et aux phrases utilisés ne sont pas accomplis.

Autrement dit, l’exemple (8), s’il apparaît dans du discours ordinaire, servira à accomplir un acte illocutionnaire d’assertion, alors que, s’il apparaît dans un discours de fiction, il ne permettra pas d’accomplir un acte d’assertion, bien qu’il ne serve pas à accomplir un autre acte illocutionnaire :

(8) La marquise sortit à cinq heures.

Dès lors, on peut se poser le problème des actes illocutionnaires et de la fiction, non plus dans les termes de l’acte illocutionnaire spécifique à la fiction, mais dans les termes de la question suivante :

> Comment le langage utilisé dans le discours de fiction est-il le langage ordinaire et peut-il conserver son sens ordinaire, alors qu’il ne permet pas d’accomplir les actes illocutionnaires qui lui sont sémantiquement attachés ?

Avant de proposer une réponse à cette question, Searle avance deux distinctions, la première entre **fiction** et **littérature**, la seconde entre discours de fiction et **discours figuré**. Selon Searle, la littérature ne relève

pas dans son intégralité de la fiction, pas plus que la fiction ne relève dans son intégralité de la littérature (que l'on pense aux histoires drôles)□

(i) ce sont les **intentions de l'auteur** qui décident du fait qu'une oeuvre donnée ressortit à la **fiction** ou non;

(ii) c'est **l'appréciation** que le **lecteur** a d'une oeuvre qui lui permettra de la considérer comme de la **littérature** ou non.

De même, toujours selon Searle, dans le discours de fiction comme dans le discours figuré, il y a modification de certaines règles sémantiques, mais la distinction entre l'un et l'autre type de discours est évidente si l'on se rappelle que les figures de rhétorique apparaissent dans le discours ordinaire comme dans le discours de fiction□

(i) le discours figuré est non littéral;

(ii) le discours de fiction est non sérieux.

Le terme *sérieux* renvoie exclusivement à l'engagement personnel du locuteur quant à la vérité du ou des énoncé(s) qu'il produit.

L'intérêt de Searle porte ici sur la distinction entre **discours sérieux non fictif** et **discours de fiction non sérieux**. Il compare le discours littéral sérieux et le discours littéral non sérieux et constate que le locuteur du premier a observé un certain nombre de règles que le locuteur du second a pu négliger, à savoir les règles de l'assertion (puisqu'aussi bien les formes linguistiques correspondant à l'acte d'assertion sont les plus fréquentes dans le discours de fiction) □

Les règles de l'assertion

1. *La règle essentielle*□ l'auteur d'une assertion répond de la vérité de la proposition exprimée.
2. *Les règles préparatoires*□e locuteur doit être en mesure de fournir des preuves ou des raisons à l'appui de la vérité de la proposition exprimée.
3. La vérité de la proposition exprimée ne doit paraître évidente ni au locuteur ni à l'auditeur dans le contexte de l'énonciation.
4. *La règle de sincérité*□ le locuteur répond de sa croyance dans le contexte de l'énonciation.

Selon Searle, le locuteur d'un énoncé qui apparaît dans un discours de fiction **feint** de faire une assertion et le verbe *feindre* ou *prétendre* doit être pris ici dans le sens où **le locuteur d'un discours de fiction ne cherche pas à abuser son interlocuteur** sur son engagement, ni sur ses intentions. La possibilité d'un tel acte de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire tient à l'existence d'un ensemble de conventions ni linguistiques ni sémantiques, qui suspendent les liens entre la signification de la phrase et l'accomplissement de l'acte illocutionnaire correspondant (les règles 1 à 4 dans le cas de l'assertion).

Examinons, comme Searle, la différence entre discours de fiction et discours mensonger□ dans le premier, le locuteur feint sans intention de tromper et il y a des conventions suspensives; dans le second, le locuteur a l'intention de tromper et les règles ne sont pas suspendues.

Pour accomplir son acte de feindre sans intention de tromper, le locuteur accomplit effectivement un acte locutionnaire d'énonciation, ce qui permet à Searle de remarquer que **si l'acte illocutionnaire est feint, l'acte d'énonciation est réel**.

Dès lors que l'auteur a créé, en feignant d'y faire référence, des personnages fictifs, nous, qui ne sommes pas dans la fiction, pouvons y faire référence de façon parfaitement authentiques dans du **discours sérieux sur la fiction**, la différence entre *discours sérieux* et *discours sérieux sur la fiction* étant, comme le nom l'indique, que le discours sérieux ne parle pas sur un discours de fiction alors que le discours sérieux sur la fiction en parle. Faire référence implique de croire que l'objet auquel on fait référence existe; feindre de faire référence implique feindre de croire que l'objet auquel on fait référence existe.

Par ailleurs, la seule règle à laquelle le locuteur d'un discours de fiction doit obéir, est celle *de cohérence*□ tous les événements qui apparaissent dans une fiction doivent être cohérents les uns avec les autres.

Cependant, tout énoncé qui apparaît dans une fiction ne correspond pas nécessairement à un acte illocutionnaire feint. En effet, il peut y avoir dans un discours de fiction des énoncés qui font référence à des personnages, à des lieux ou à des événements qui ont existé et le locuteur peut faire, sur ces personnages, ces lieux ou ces événements des actes illocutionnaires authentiques.

> On peut, dans cette optique, penser à un roman comme Le Quartet d'Alexandrie de Lawrence Durrell. Les personnages qui y apparaissent, de même que les événements qui y sont racontés, sont fictifs. Mais la ville ne l'est pas, pas plus que le lac de Mareotis. Dans La Chartreuse de Parme de Stendhal, la bataille d'Austerlitz est décrite et il s'agit bien d'un événement réel même si ni Fabrice ni la Sanseverina n'existent: On pourrait proposer de nombreux autres exemples.

Searle s'attaque enfin à un dernier problème□celui de l'intérêt de la fiction. Pourquoi passons-nous du temps à écrire ou à lire des discours non sérieux, de la fiction□ Il répond par le recours à l'idée que les oeuvres de fiction véhiculent un ou des messages transmis **par** le discours sans être à strictement parler **dans** le discours.

3.3. LES DIFFICULTES DE LA THEORIE DE LA FICTION COMME PRETENTION

Il y a un certain nombre de difficultés dans la théorie searlienne de la fiction. Elle évite certes l'écueil de l'hypothèse d'un langage spécifique à la fiction ou, ce qui au bout du compte revient au même, celui d'un acte illocutionnaire spécifique à la fiction, elle rencontre cependant un autre écueil, celui de la notion d'*acte de feindre sans intention de tromper* qui est centrale chez elle. En effet, le locuteur d'un énoncé de fiction a l'intention de feindre mais pas l'intention de tromper□il a, qui plus est, l'intention de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire et, généralement, un acte illocutionnaire d'assertion. Pour ce faire, comme le note justement Searle, il fait un acte d'énonciation qui est parfaitement réel. Mais pour que son acte de feindre d'accomplir un acte d'assertion soit couronné de succès, il ne

peut pas énoncer n'importe quoi□ il faut qu'il énonce une phrase grammaticale et que cette phrase soit la forme liée à l'accomplissement dans le discours ordinaire d'un acte d'assertion. Il n'y a donc, entre la phrase qu'énonce le locuteur d'un énoncé de fiction avec l'intention de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire d'assertion et une phrase du discours ordinaire, aucune différence de surface□leur seule différence réside dans les intentions du locuteur. Jusque-là, il n'y a pas de difficulté□le locuteur énonce une phrase grammaticale de forme assertive avec l'intention de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire, et il y a tout lieu de penser que son interlocuteur croira qu'il accomplit un acte illocutionnaire d'assertion. Le problème se pose lorsqu'on modifie la première intention du locuteur, celle de feindre d'accomplir l'acte illocutionnaire d'assertion, en lui en adjoignant une deuxième, l'intention de ne pas tromper. Dès lors, en effet, il faut adjoindre aux conditions de succès de l'acte de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire les conditions de succès de l'acte de feindre sans tromper. Enumérons les premières et les secondes□

Conditions de succès de l'acte de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire d'assertion
(i) faire un acte d'énonciation;
(ii) que cet acte corresponde à l'énonciation d'une phrase grammaticale complète à forme assertive;

Condition de succès d'un acte de feindre sans tromper
(i) indiquer que l'acte est feint.

Le problème, c'est qu'il y a contradiction entre la condition (ii) de l'acte de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire d'assertion et l'unique condition de l'acte de feindre sans tromper□on ne peut pas à la fois énoncer une phrase grammaticale complète à forme assertive et indiquer que l'acte qui y est accompli est feint, sauf à l'accompagner d'une préface ou d'une postface indiquant ce caractère non sérieux. Or, il n'y a pas, dans la fiction, de telles préfaces ou postfaces.

La seule qui existe, à notre connaissance, c'est l'ouverture traditionnelle des contes de fées□*Il était une fois*… Hélas, le fait qu'elle n'apparaît que dans ce seul type de fiction interdit de la considérer comme une solution au problème.

Ainsi, on le voit, la solution searlienne rencontre quelques difficultés.

3.4. FEINDRE SANS INTENTION DE TROMPER□LES PROBLEMES DE PORTEE

Cependant, on pourrait facilement améliorer la situation□l suffirait pour cela de décider que tout énoncé qui apparaît dans un discours de fiction correspond *ipso facto* à un acte de feindre, sans intention de tromper, d'accomplir un acte illocutionnaire d'assertion. Autrement dit, tout énoncé d'un discours de fiction est dans la portée d'un quelconque "indicateur de fiction" qui suffit à indiquer que l'acte illocutionnaire est feint. Ceci suffirait à satisfaire la condition de succès de l'acte de feindre sans tromper, sans,

pour autant, contredire la deuxième condition de succès de l'acte de feindre d'accomplir un acte illocutionnaire d'assertion.

On remarquera que ceci correspond à l'extension à l'ensemble des textes de fiction d'une formule qui en indique le caractère fictif, à la façon de *Il était une fois*… pour les contes de fée.

Il y a cependant une difficulté dans cette solution; Searle insiste en effet sur le fait que les énoncés exprimant une proposition vraie dans un texte de fiction correspondent à d'authentiques actes illocutionnaires de fiction. Autrement dit, s'il faut, à l'intérieur d'un unique discours de fiction, distinguer les énoncés qui expriment une proposition vraie et dans lesquels s'accomplit un authentique acte illocutionnaire d'assertion et les énoncés qui expriment une proposition fausse et dans lesquels s'accomplit un acte de feindre, sans intention de tromper, d'accomplir un acte illocutionnaire d'assertion, on ne peut plus admettre que tous les énoncés d'un discours de fiction tombent, *ipso facto*, dans la portée d'un indicateur de fiction.

On pourrait ajouter une nouvelle modification à la théorie searlienne de la fiction pour la rendre viable□ elle consisterait à supprimer la distinction entre énoncés vrais et énoncés faux dans un discours de fiction, à la suite de quoi on adopterait la solution proposée plus haut. Dans ce cas, on considérerait que tous les énoncés qui apparaissent dans un discours de fiction, considéré comme tel parce qu'il est publié dans une collection *roman* ou *fiction*, sont, *ipso facto*, des énoncés où□

(i) le locuteur ne respecte pas les règles 1 à 4 de l'assertion;

(ii) le locuteur feint de les respecter;

(iii) le locuteur ne cherche pas à tromper son interlocuteur sur ce point;

(iv) les conventions propres à la fiction s'appliquent;

(v) l'interlocuteur sait que le locuteur ne respecte pas les règles 1 à 4.

Mais, pour que cette solution s'applique effectivement dans le cadre prévu par Searle, encore faudrait-il admettre une dernière modification à la théorie searlienne de la fiction□ il faudrait admettre que le discours de fiction est un discours figuré, i.e. un discours non littéral. En effet, dans cette optique, le locuteur d'un énoncé qui apparaît dans un discours de fiction a l'intention de faire connaître à son interlocuteur que les règles sémantiques qui régissent le sens de son énoncé s'appliquent (c'est un énoncé littéral) et que les règles 1 à 4 qui régissent l'acte illocutionnaire d'assertion sont suspendues. Mais si les règles 1 à 4 qui régissent l'acte illocutionnaire d'assertion sont suspendues, alors l'énoncé n'est pas littéral parce que ces règles (c'est la définition même d'un acte illocutionnaire) font partie de la signification littérale de l'énoncé.

Ainsi, pour sauver la théorie searlienne de la fiction, il faut lui apporter trois modifications majeures□

(i) il n'y a plus de différence, à l'intérieur des discours de fiction, entre les énoncés vrais et les énoncés faux□ tous reçoivent le même traitement;

(ii) tous les énoncés qui apparaissent dans un discours de fiction correspondent ipso facto à un acte de feindre sans intention de tromper d'accomplir un acte illocutionnaire d'assertion.

(iii) le discours de fiction n'est pas seulement un discours non sérieux; c'est aussi un discours non littéral.

Mais, avec ces trois modifications, la théorie de Searle n'est plus aisément reconnaissable. Par ailleurs, on peut s'interroger pour savoir si l'acte de feindre est vraiment l'acte qu'accomplit un locuteur de fiction. Enfin, l'idée selon laquelle le discours de fiction est non littéral, bien que, à notre sens, elle soit très fructueuse, serait sans doute totalement inacceptable pour Searle.

4. VERITE ET FICTION : LA THEORIE DES MONDES POSSIBLES

4.1. LA FICTION

Nous l'avons vu au début de ce chapitre, l'écueil principal sur lequel buttent les théories structuralistes de la narration, qui se placent résolument hors du domaine ontologique, c'est le caractère fictif d'une grande partie des récits. A quoi correspond ce caractère fictif ? Très grossièrement (nous y reviendrons plus bas), on peut dire qu'**un récit est un récit de fiction si ce discours représente des individus agissant sur des objets dans des situations, alors que le locuteur croit que ces individus, ces objets et ces situations n'existent pas ou n'existent pas telles qu'il les décrit**. En d'autres termes, les objets, les individus et les situations d'un discours de fiction n'ont pas d'existence hors de ce discours.

Le terme *ontologie* est un terme philosophique qui désigne, pour une théorie donnée, l'ensemble des objets physiques ou mentaux que cette théorie admet. On peut considérer que les ontologies, confrontées au problème de la fiction, se répartissent en deux grandes catégories :

(i) celles qui considèrent que les objets (au sens large) de la fiction font partie de l'ontologie, c'est-à-dire celles qui accordent aux objets de la fiction un type d'existence qui peut aller jusqu'à se confondre avec l'existence des objets du monde réel;

(ii) celles qui considèrent que les seuls objets qui existent sont les objets du monde réel et qui dénient toute existence aux objets de la fiction.

On peut donc définir la fiction relativement à l'inexistence des objets qu'elle décrit. Dans ce cas on dira que les énoncés d'un discours de fiction sont faux ou dénués de valeur de vérité.

4.2. FICTION ET LOI DE CONSISTANCE LOGIQUE

Cette inexistence des objets de la fiction a un certain nombre de conséquences, la plus importante étant que ces objets n'ont pas à obéir aux lois physiques qui gèrent le comportement des objets dans le monde réel et, pis encore, que les énoncés qui les décrivent, eux et leur comportement, n'ont pas obéir à la loi du tiers exclu.

> **La loi du tiers-exclu**
> Une proposition donnée et sa contradictoire ne peuvent pas être toutes les deux vraies.

Par exemple, (8) et (8') ne peuvent pas exprimer deux propositions vraies simultanément□

(8) La marquise sortit à cinq heures.
(8') La marquise ne sortit pas à cinq heures.

Cependant de nombreuses théories (cf., notamment, Banfield 1982) supposent que les propositions exprimées par un discours de fiction doivent être consistantes entre elles□

> **La loi de consistance logique**
> Tous les faits d'une fiction doivent être consistants les uns avec les autres, i.e. obéir à la loi du tiers-exclu.

On se rappellera aussi que, selon Searle, le discours de fiction respecte une obligation de cohérence. Cette façon de voir les choses n'est pas sans rapport avec l'optique selon laquelle un discours de fiction correspond à un ensemble de propositions vérifiées dans un (ou plusieurs) monde(s) possible(s).

Or - nous avons déjà mentionné ce fait plus haut - certains discours de fiction présentent des apories, contradictions ou paradoxes selon les cas et ces apories sont souvent volontaires□en d'autres termes, ne pas les intégrer dans l'interprétation du discours de fiction qui les contient, c'est ne pas avoir compris ce discours de fiction. Un des problèmes que posent ces discours de fiction, c'est qu'on ne peut pas les considérer comme un ensemble de propositions vérifiées dans un monde possible□en effet, un monde **possible**, par définition, ne saurait contenir des faits contradictoires, car il serait alors **impossible**.

On a proposé plusieurs solutions qui essayent de sauver l'idée d'une fiction correspondant à un monde possible, en particulier en cherchant une solution au problème des **fictions inconsistantes** (cf. notamment Cresswell 1983 et 1985). Mais nous n'examinerons ici que la plus intéressante, celle qu'a proposée Lewis (1983), en appendice à un article sur le traitement de la fiction dans la théorie des mondes possibles.

4.3. FICTION ET OPERATEUR INTENSIONNEL

La théorie de Lewis a des parentés non négligeables avec la version modifiée de la théorie de Searle que nous proposions à la fin du paragraphe précédent□elle considère que tout énoncé qui apparaît dans un discours de fiction (mais aussi tout énoncé qui parle d'un personnage de fiction) comporte en préfixe implicite un opérateur intensionnel *Dans telle ou telle fiction,…*

Ainsi, toute phrase de *Madame Bovary* aurait une préface implicite et se présenterait comme□

(9) Dans *Madame Bovary*, Charles…

Après un certain nombre de tentatives insatisfaisantes, Lewis propose l'analyse suivante de l'opérateur *Dans telle ou telle fiction,…*, (où ϕ correspond à une proposition de la fiction)□

> Une phrase de la forme "Dans la fiction *f*, ϕ" est vraie de façon non vacante si et seulement si un monde quelconque où *f* est dite comme un fait connu et où ϕ est vrai diffère moins de notre monde réel que ne le fait n'importe quel monde où *f* est dite comme un fait connu et où ϕ n'est pas vrai. Elle est vraie de façon vacante s'il n'y a pas de monde où *f* est dite comme un fait connu.

Ces conditions de vérité d'une phrase de la forme "Dans la fiction *f*, ϕ" répondent à deux soucis□

(i) d'une part, établir les conditions de vérité de ϕ dans *f*;

(ii) d'autre part, assurer suffisamment de proximité entre le monde réel et le monde qui vérifie la phrase, pour que les connaissances dont nous disposons sur le monde réel puissent nous servir dans l'interprétation de *f*.

On remarquera que, dans cette définition - et nous verrons que cela n'est pas sans rapport avec les fictions inconsistantes - la phrase est vraie de façon vacante si le fait qu'elle rapporte ne peut pas être connu, en d'autres termes si la fiction est impossible. Une fiction est impossible dans deux cas□

(i) l'histoire est impossible parce que les faits qu'elle rapporte ne sont pas soumis à la loi du tiers-exclu;

(ii) l'histoire elle-même implique que personne ne peut la raconter.

On pourrait considérer que tout est vrai de façon vacante dans le premier cas, c'est-à-dire dans les histoires impossibles□ceci revient à dire que toutes les histoires impossibles ont la même signification. Pour éviter cette conséquence désagréable, Lewis propose la solution suivante.

(i) Même les fictions inconsistantes ont des parties consistantes.

(ii) A chacune de ces parties consistantes correspond un monde possible qui la vérifie.

(iii) Dès lors, on a deux solutions□

a) soit on considère que ϕ est vrai dans la fiction *f* si ϕ est vrai dans **chaque** fragment consistant de *f*;

b) soit on considère que ϕ est vrai dans la fiction si ϕ est vrai dans un fragment quelconque de *f*.

Selon Lewis, la seconde solution a l'avantage de permettre que deux énoncés contradictoires soient vrais dans une même fiction, tout en écartant le problème que poserait un monde impossible ou celui de la vérité vacante□ de plus, en acceptant la possibilité d'énoncés contradictoires, on tient compte de la particularité de la fiction, c'est-à-dire de son caractère inconsistant.

4.4. INCONSISTANCES INTENTIONNELLES ET INCONSISTANCES NON INTENTIONNELLES

Comme le note très justement Lewis, et c'est la raison qui lui fait adopter la seconde solution plutôt que la première, il est important de proposer une analyse qui n'élimine pas le caractère inconsistant d'une fiction, surtout lorsque ce caractère est intentionnel, c'est-à-dire surtout lorsque le locuteur lui-même avait l'intention de produire une fiction inconsistante. Cependant, la solution qu'il propose, si elle permet tout à la fois de rendre compte de certaines fictions inconsistantes et de ne pas nier leur caractère inconsistant, ne permet pas de rendre compte de toutes les fictions inconsistantes et, qui pis est, ne permet pas de rendre compte de toutes les fictions intentionnellement inconsistantes.

En effet, la solution de Lewis vaut pour les fictions inconsistantes qui rapportent une histoire impossible, et non pas pour celles qui impliquent que personne n'a pu les raconter.

> Comme exemple de fiction inconsistante parce qu'elle implique que personne n'a pu la raconter, on peut proposer le film *Sunset Boulevard*□ lorsque le film commence, un cadavre flotte sur la piscine d'une résidence de star sur Sunset Boulevard. Ce cadavre, en voix-off et en flash-back, raconte l'histoire qui est ensuite montrée dans le film. Il va de soi que cette inconsistance est intentionnelle et correspond à un parti pris du scénariste et du metteur en scène.

La théorie de la fiction de Lewis permet de rendre compte seulement d'une partie des fictions inconsistantes et, dans cette mesure, sa solution n'est pas satisfaisante malgré son évidente séduction.

Ce que montre cet échec, c'est qu'il n'y a pas de sens à établir la vérité d'une fiction□ certes chaque énoncé d'une fiction est vrai ou faux suivant l'objet dont il parle et ce qu'il en dit. Mais chercher des valeurs de vérité qui permettent de dire que tous les énoncés d'une fiction sont vrais est une entreprise qui, indépendamment même des risques d'échec qu'elle comporte, n'a pas vraiment d'intérêt, comme nous le verrons maintenant.

5. UNE APROCHE PRAGMATIQUE DE LA FICTION

Nous avons énuméré plus haut les problèmes pragmatiques que pose la fiction : son intérêt, les conditions de succès des actes de référence qui y sont accomplis, l'acte ou les actes illocutionnaire(s) qui y sont faits. Le problème de la fiction n'est pas linguistique et ne trouve pas de solution logique, comme nous venons de le voir. Nous voudrions maintenant souligner que le problème de l'inexistence de ses objets n'a que des conséquences pragmatiques en ce qui concerne l'interprétation des énoncés. Nous allons rapidement esquisser une théorie pragmatique de la fiction qui se donnera pour objectif de répondre aux questions suivantes□

(i) comment pouvons-nous concevoir et interpréter des discours de fiction□

(ii) quelles sont les conditions de succès d'un acte de référence qui a un objet fictif□

(iii) quel est l'acte illocutionnaire accompli dans un énoncé de fiction ?

(iv) pourquoi passons-nous du temps à concevoir et à interpréter des discours de fiction ?

On notera que la première question est une version cognitiviste du problème ontologique : non plus *qu'est-ce qui existe ?* mais *comment concevons-nous ce qui n'existe pas ?* Nous proposerons des réponses à ces questions dans le cadre d'une théorie pragmatique récente, la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson.

5.1. LES CONDITIONS DE SUCCES D'UN ACTE DE REFERENCE A UN OBJET FICTIF

Comment déterminer les conditions de succès d'un acte de référence ? La réponse à cette question peut prendre deux voies, à cause de la particularité des objets fictifs, à savoir leur inexistence.

(i) On peut considérer que les conditions de succès d'un acte de référence à un objet fictif sont **entièrement différentes** des conditions de succès d'un acte de référence à un objet du monde.

(ii) On peut considérer que les conditions de succès d'un acte de référence à un objet fictif sont **exactement les mêmes** que celles d'un acte de référence à un objet du monde.

La première branche de l'alternative a un certain nombre de conséquences.

(a) Elle implique que l'on peut distinguer un acte de référence à un objet fictif d'un acte de référence à un objet du monde, i.e. que quelque chose les sépare qui va au-delà de la différence entre leurs objets, l'un existant, l'autre pas.

(b) Elle implique, *ipso facto*, qu'il y a une différence entre faire un acte de référence à un objet fictif et faire un acte de référence à un objet du monde en ce qui concerne les intentions du locuteur et à celles de l'interlocuteur.

(c) Elle implique que le processus interprétatif d'un acte de référence à un objet de la fiction est différent du processus interprétatif d'un acte de référence à un objet du monde.

Toutes ces conséquences mises bout à bout conduisent à une conclusion générale : le langage utilisé dans le discours de fiction pour faire référence à un objet fictif n'est pas celui que l'on utilise dans le discours ordinaire pour faire référence à un objet du monde. Or, nous avons déjà rejeté cette hypothèse qui, pour diverses raisons, n'est pas acceptable. La première voie concernant les conditions de succès d'un acte de référence à un objet fictif ne l'est pas non plus et il faut nous rabattre sur la seconde.

Dans la seconde hypothèse, les conditions de succès sont les mêmes que les conditions de succès d'un acte de référence à un objet du monde. Dès lors, une autre question se pose : **l'inexistence des objets fictifs ne conduit-elle pas obligatoirement à l'échec des actes qui font référence**

à ces objets□ Pour répondre à cette question, rappellons les conditions de succès de l'acte de référence□

> **Conditions de succès de l'acte de référence**
> On dira d'un acte de référence donné qu'il est réussi si l'objet que l'interlocuteur attribue comme référent à l'expression référentielle est identique à l'objet que le locuteur, par l'usage de cette expression référentielle, avait l'intention de désigner.

Cette formulation des conditions de succès d'un acte de référence ne conduit à l'échec systématique des actes de référence à un objet fictif que si l'on restreint le terme *objet* dans la formule "aux objets du monde". Or, il n'y a pas de raison de penser que ce soit le cas.

On peut néanmoins s'interroger sur **le statut que l'on donnerait alors aux objets fictifs**. Faudrait-il les insérer dans notre ontologie, leur attribuer un statut existentiel qui les rendrait équivalent aux objets du monde□

5.2. LE STATUT COGNITIF DES OBJETS DE FICTION

On peut répondre à cette question de plusieurs façons, dans un sens philosophique ou dans un sens psychologique. C'est la réponse psychologique que nous développerons ici. Pour la réponse à la question philosophique, nous nous contenterons de dire que les **objets fictifs, par définition, n'existent pas et qu'ils n'ont donc pas de place dans l'ontologie**. Cependant, le fait qu'ils n'existent pas n'empêche pas de les concevoir et c'est à la façon dont ils sont conçus que nous consacrerons ce paragraphe.

Dire d'un objet qu'il n'existe pas, on le remarquera, ce n'est rien dire de la façon dont il est conçu□ nous adopterons donc l'hypothèse qu'un objet fictif est conçu de la même façon qu'un objet du monde réel, autrement dit, que l'organisation conceptuelle n'est pas modifiée. A la suite de Sperber et Wilson, nous supposerons que les mots du langage correspondent à des **concepts**. Ces concepts sont des **adresses en mémoire** sous lesquelles sont classées un certain nombre d'informations de natures diverses□**logiques**, **encyclopédiques**, **lexicales**.

Les informations logiques, encyclopédiques et lexicales se différencient de la façon suivante :

(i) Les premières correspondent aux informations sur les relations logiques (implication, contradiction, etc.) que le concept peut entretenir avec d'autres concepts.

(ii) Les secondes correspondent à toutes les informations de nature non logique que l'on a sur le concept et qui permettent de lui attribuer une extension s'il en a une.

(iii) Les troisièmes, enfin, correspondent à la contrepartie du concept en langue naturelle, au(x) mot(s) qui lui correspond(ent).

Lorsque la contrepartie en langue naturelle du concept est un nom propre, il n'y a, le plus souvent, pas d'informations logiques qui lui correspondent. Notre hypothèse est que le concept correspondant à un objet fictif, comme la plupart des concepts dont les contreparties lexicales sont des noms propres, est un concept complexe, composé à partir de divers concepts, qui

peuvent eux-mêmes être simples ou complexes. Les concepts simples correspondent aux diverses propriétés attribuées à l'objet dans le discours de fiction, plus une□la propriété d'être un objet (ou un personnage) de telle ou telle fiction. Sous le concept correspondant au nom de la fiction concernée, le caractère fictif du discours en question sera indiqué.

> Prenons l'exemple de Hamlet. Le concept complexe correspondant au nom propre *Hamlet* sera composé des concepts suivants□*prince*, *danois*, *étudiant à Wittenberg*, *dont le père a été assassiné*, *personnage de la pièce de théâtre HAMLET*. Et, sous *HAMLET*, on trouvera *pièce de théâtre*, *oeuvre de William Shakespeare*, *fiction*.

Dès lors, en quoi les conditions de succès des actes de référence à un objet fictif peuvent-elles être satisfaites□ Tout simplement parce ce qui est commun à l'auteur et au lecteur, **si celui-ci a compris le discours de fiction**, c'est justement cet ensemble d'informations qui, d'ailleurs, leur servirait à identifier un référent dans le monde s'il y en avait un.

5.3. L'ACTE ILLOCUTIONNAIRE DE LA FICTION

On se souviendra que la difficulté principale de Searle provenait de ce que les énoncés du discours de fiction ont généralement une forme assertive et que les règles qu'il attribue à l'acte d'assertion (et notamment la règle de sincérité) ne peut s'appliquer au discours de fiction où le locuteur ne s'engage pas sur la vérité de la proposition exprimée dans son énoncé. Ce problème disparaît dans la théorie de Sperber et Wilson.

En effet, Sperber et Wilson ont une théorie très simplifiée des actes de langage. Ils distinguent **trois actes illocutionnaires de base** (cf. chapitre 1, § 3)□l'acte de *dire que*, l'acte de *dire de* et l'acte de *demander si*. Le premier correspond à l'affirmation ou à l'assertion, le second à l'ordre ou à la requête et le troisième à la demande de renseignement ou à la question. C'est, bien évidemment, à l'acte de *dire que* que correspondent les énoncés de fiction à forme assertive. Or, et c'est là la solution, l'acte de *dire que*, dans la théorie de Sperber et Wilson, n'implique pas que le locuteur s'engage sur la vérité de la proposition exprimée dans son énoncé, pas plus qu'il n'implique que l'énoncé soit littéral.

> **Dire que *p***, c'est communiquer que *p* est la représentation d'une pensée conçue comme la description d'un état de chose réel.

On pourrait cependant s'interroger sur le fait qu'un **énoncé de fiction** soit la représentation d'une pensée conçue comme un **état de chose réel**. Comment répondre à cette nouvelle difficulté□

5.4. L'INTERET DE LA FICTION

La réponse au problème de l'*intérêt* de la fiction résout celui que pose l'analyse d'un énoncé de fiction en tant que représentation d'une pensée conçue comme décrivant un état de chose réel. Selon nous, le discours de fiction correspond indirectement à la description d'un état de chose réel. Et

c’est sur la nature de cette “indirection” que nous allons maintenant nous pencher.

Nous l’avons vu plus haut□l’idée selon laquelle le discours de fiction est un discours littéral pose quelques difficultés. De plus, on ne peut pas soutenir que le discours de fiction représente **littéralement** le monde réel. Bien au contraire, nous proposons de considérer que le discours de fiction est la représentation moins que littérale d’une pensée qui, elle, est une description du monde réel, et qu’il représente cette pensée à cause de la relation de **ressemblance** qu’il entretient avec elle. Dans la théorie de Sperber et Wilson, la ressemblance entre un énoncé et la pensée qu’il représente est une **ressemblance entre deux représentations à forme propositionnelle** interprétées par rapport à un même contexte et elle se définit de la façon suivante□

Ressemblance entre représentations à forme propositionnelle

(i) L’ensemble *S* des implications contextuelles tirées d’une représentation *E* dans un contexte *C* et l’ensemble *S’* des implications contextuelles tirées d’une représentation *E’* dans le même contexte *C* sont identiques□la ressemblance entre *E* et *E’* est alors totale.

(ii) L’ensemble *S* des implications contextuelles tirées d’une représentation *E* dans un contexte *C* et l’ensemble *S’* des implications contextuelles tirées d’une représentation *E’* dans le même contexte *C* sont en relation d’intersection□la ressemblance entre *E* et *E’* n’est pas totale et tous les degrés de ressemblance sont possibles suivant le nombre d’implications contextuelles communes.

(iii) L’ensemble *S* des implications contextuelles tirées d’une représentation *E* dans le contexte *C* et l’ensemble *S’* des implications contextuelles d’une représentation *E’* dans le même contexte *C* n’ont aucune implication contextuelle commune□il n’y a alors pas de ressemblance entre *E* et *E’*.

Un énoncé sera une représentation littérale de la pensée dans le premier cas; il sera une représentation moins que littérale de la pensée dans le second cas; il ne représentera pas la pensée dans le troisième cas.

Notre hypothèse est donc la suivante□

(i) un discours de fiction est une représentation moins que littérale de la pensée du locuteur, cette pensée étant conçue comme une description du monde réel, c’est-à-dire comme un ensemble de croyances très générales sur le monde;

(ii) le discours de fiction est composé d’une suite d’énoncés qui sont autant d’actes de *dire que…* non littéraux, dans lesquels le locuteur ne s’engage pas sur la vérité de la proposition exprimée;

(iii) le discours de fiction, outre sa non-littéralité, partage une autre propriété avec la métaphore□ il n’y avait pas d’autre moyen de communiquer littéralement la pensée du locuteur;

(iv) comme la métaphore et pour la même raison, on ne peut paraphraser de façon satisfaisante un discours de fiction créatif□la lecture d’un résumé de *Bérénice*, malgré l’opinion des potaches, n’est pas identique à la lecture de la pièce elle-même.

Chapitre 17

Cohérence : temporalité, relation thématique et enchaînement

Un des problèmes classiques de l'analyse du discours est celui de la **cohérence**. La question de la cohérence est en effet classique dans la mesure où elle a joué, dans le domaine de l'analyse du discours en général, et de la linguistique textuelle en particulier, un rôle analogue à la notion de **grammaticalité** en syntaxe formelle. La question centrale de l'analyse du discours peut donc se formuler de la manière suivante : *sous quelles conditions un discours, i.e. une suite d'énoncés, peut-il être dit bien formé ou cohérent ?* Les conditions de cohérence, pour multiples qu'elles soient, font globalement intervenir à la fois des facteurs linguistiques et des facteurs non linguistiques. Dès lors, est-il possible d'envisager le discours comme le produit de règles assurant sa cohérence, i.e. le caractère approprié des enchaînements ? Avant d'examiner le problème des règles de cohèrence, nous envisagerons deux dimensions principales de la cohérence des discours, sa dimension temporelle, et sa dimension référentielle.

1. COHERENCE TEMPORELLE

Le rôle des temps dans l'organisation des discours et de leur cohérence a été remarqué et développé depuis longtemps, notamment dans les travaux de Benveniste (1966) et de Weinrich (1973).

1.1. DEUX PLANS D'ENONCIATION, DEUX ATTITUDES DE LOCUTION

1.1.1. Histoire et discours

Pour Benveniste, les temps verbaux définissent deux systèmes distincts et complémentaires, ne comprenant chacun qu'une partie des temps du verbe, et deux plans d'énonciation, celui de l'**histoire** et celui du **discours**.

(i) L'**énonciation historique** est, selon Benveniste, réservée à la langue écrite, exclut toute forme linguistique auto-biographique et se présente comme “le récit des événements du passé”, ou la “présentation des faits survenus à un certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur dans le récit” (Benveniste 1966, 239). Les temps de l'énonciation historique sont l'aoriste (passé simple), l'imparfait, le conditionnel, le plus-que-parfait. Le présent y est exclu et le temps fondamental est l'aoriste, temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur.

(ii) Le **discours** renvoie à “toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l’intention d’influencer l’autre en quelque manière” (Benveniste 1966, 242). Contrairement à l’histoire, le discours emploie librement toutes les formes personnelles du verbe. Tous les temps sont possibles, sauf un, l’aoriste. Les trois temps fondamentaux du discours sont le présent, le futur et le passé composé (exclus du récit historique). L’imparfait est commun aux plans de l’histoire et du discours.

L’analyse de Benveniste suppose donc un double système de corrélations : il y a corrélation d’une part entre plans d’énonciation (*histoire* versus *discours*) et temps verbaux et d’autre part entre plans d’énonciation et pronoms personnels. En effet, les *pronoms déictiques* ou *indicateurs* (*je* et *tu*) appartiennent au plan du discours, et les *anaphoriques* ou *substituts* (pronoms de 3e personne) au plan de l’histoire.

1.1.2. Récit et commentaire

L’analyse de Weinrich (1973) s’inscrit dans le prolongement à la fois de la théorie de Benveniste (les temps verbaux s’organisent en deux systèmes renvoyant à deux plans d’énonciation) et de celle de Hamburger (1986) : les temps verbaux sont démunis de toute référence temporelle et consistent en des “signes obstinés”, i.e. à haut degré de fréquence indiquant une **attitude de locution** (commentaire ou récit) et une **perspective de locution** (rétrospective, prospective, ou nulle). La classification des temps (cf. figure 1) se caractérise par une répartition complémentaire des temps verbaux et résout de manière textuelle la différence entre passé simple (défini comme temps de l’avant-plan) et imparfait (défini comme temps de l’**arrière-plan**), opposés sur l’axe de la **mise en relief** :

Perspective de locution	***Attitude de locution***	
	récit	**commentaire**
rétrospection	plus-que-parfait, futur antérieur	passé composé
prospection	conditionnel	futur
point zéro	imparfait, passé simple	présent
Mise en relief		
arrière-plan	imparfait	
avant-plan	passé simple	

Figure 1

N.B. Une interprétation classique de l’opposition entre **avant-plan** et **arrière-plan** est liée à la différence entre **information focale** et **information non focale** (cf. Hooper 1979, Hooper et Thompson 1980). Or Reinhart (1986) a montré que la différence entre avant-plan et arrière-plan n’était pas une distinction permettant de structurer l’importance informationnelle des événements, mais une distinction de nature cognitive, liée à nos capacités mentales à structurer l’information. De même que nous structurons l’espace en termes de **figure** et de **plan**, nous avons besoin, au plan temporel, de distinguer entre avant-plan et arrière-plan. Dans les configurations temporelles, l’avant-plan serait à la figure ce que l’arrière-plan est au plan. Ceci explique que les informations d’arrière-plan peuvent être de nature

non temporelle et temporelle. Reinhart donne les critères suivants permettant de distinguer l'avant-plan de l'arrière plan : pour l'arrière-plan, la subordination et les données qui servent à expliquer les événements, et pour l'avant-plan la continuité temporelle, la ponctualité et l'accomplissement.

Les deux approches textuelles examinées ci-dessus (Benveniste et Weinrich) ont pour fonction de montrer que le choix des temps verbaux est déterminé par une attitude de locution ou plan d'énonciation, et signale en retour ce choix de la part du locuteur ou du narrateur. Dans cette perspective, un discours qui choisirait de mélanger les deux types d'organisation énonciative ne serait pas bien formé, et pourrait donc être considéré comme non cohérent. Or, il existe un grand nombre d'exemples de discours manifestement bien formés qui ne satisfont pas ces conditions de cohérence temporelle.

Parmi les contre-exemples les plus saillants, on notera les récits autobiographiques et les récits à la première personne, qui combinent la première personne et le passé simple. Cette configuration est exclue par Benveniste, dans la mesure où les marques temporelles traduisent l'appartenance au plan d'énonciation historique, alors que les marques de première personne relèvent du plan du discours. Un autre ensemble de contre-exemples est caractérisé par des énoncés hybrides temporellement, qui combinent à la fois des marques temporelles déictiques (comme *maintenant, aujourd'hui, hier, demain,* etc.) et des temps du passé (imparfait, passé simple). Ces situations peuvent être illustrées soit par des énoncés au style indirect libre, soit par des phrases de la narration pour lesquelles l'interprétation au style indirect libre est impossible, et qui devraient être à l'origine de paradoxes temporels.

1.2. STYLE INDIRECT LIBRE ET PARADOXES TEMPORELS

2.1.1. Style indirect libre

Dans les phrases au style indirect libre, on trouve des marques temporelles déictiques et des temps du passé. A première vue, cette situation devrait donner lieu à une interprétation paradoxale, dans la mesure où les marques déictiques sont interprétées temporellement par rapport au moment de l'énonciation (le *point de la parole* chez Reichenbach 1947), alors que les temps du passé dans les récits ne peuvent recevoir une référence temporelle fixée relativement au moment de la parole.

Ainsi, si un locuteur énonce (1), il implique un rapport de *cotemporalité* entre l'événement passé décrit et le jour de cet événement (précédant le point de la parole). Mais, dans (2), il n'est pas possible, à cause du contexte de narration, d'interpréter *hier* relativement au point de la parole : la datation est ici interne à la fiction, et si elle est possible à l'aide d'une marque déictique, c'est parce que c'est à partir du point de vue du personnage qu'est vu un certain événement passé, et non à partir du point de vue du narrateur :

(1) Hier, il pleuvait.

(2) Enfin [Emma] rassembla ses idées. Elle se souvenait ... Un jour avec Léon... Oh! comme c'était loin... Le soleil brillait sur la rivière et les

> clématites embaumaient… Alors, emportée dans ses souvenirs comme dans un torrent qui bouillonne, elle arriva bientôt à sa rappeler la journée de la veille. - Quelle heure est-il ? demanda-t-elle. La mère Rollet sortit […] et rentra lentement en disant: - Trois heures, bientôt. - Ah! merci! Car il [Léon] allait venir. C'était sûr! Il aurait trouvé de l'argent. Mais il irait peut-être là-bas, sans se douter qu'elle fût là; et elle commanda à la nourrice de courir chez elle pour l'amener […] Elle s'étonnait, à présent, de n'avoir pas songé à lui tout d'abord; *hier, il avait donné sa parole, il n'y manquerait pas*. (G. Flaubert, *Madame Bovary*)

Pour expliquer ce phénomène, et les caractéristiques linguistiques du style indirect libre, Banfield (1982) propose les deux principes suivants : le principe *1 EXPRESSION/1 SUJET DE CONSCIENCE*, et le principe *1 EXPRESSION/1 MAINTENANT*. Ces deux principes sont des extensions de principes plus restrictifs gouvernant les propriétés linguistiques et pragmatiques des **expressions** (unités non récursives et non enchâssables traduisant la subjectivité d'un point de vue), à savoir les principes *1 EXPRESSION/1 JE* et *1 EXPRESSION/1 PRESENT*.

> **1 EXPRESSION/ 1 JE**
> Pour chaque expression, il existe un référent unique de *je* (locuteur) et un référent unique de *tu* (interlocuteur).
>
> **1 EXPRESSION/ 1 PRESENT**
> Pour chaque expression, il y a un unique référent de temps présent, qui est cotemporel avec MAINTENANT.

Ces principes supposent respectivement que les marques de la subjectivité sont attribuées à la première personne, i.e. au locuteur, et que le temps présent désigne un moment cotemporel au point de la parole, représenté par MAINTENANT. Pour expliquer les énoncés au style indirect libre comme (2), dans lesquels la subjectivité est associée à une troisième personne, et le repère temporel pour l'usage des expressions déictiques disjoints du moment de la parole, il est nécessaire de nuancer ces deux principes, et de remplacer la référence au *locuteur* par le *sujet de conscience* et le renvoi au présent par celui de MAINTENANT :

> **1 EXPRESSION/ 1 SUJET DE CONSCIENCE**
> Pour chaque expression, il y a au plus un référent, appelé "sujet de conscience", auquel tous les éléments expressifs sont attribués.
> **Priorité au LOCUTEUR**
> S'il y a un *je*, *je* est coréférentiel au SUJET DE CONSCIENCE. En absence d'un *je*, un pronom de troisième personne peut être interprété comme le SUJET DE CONSCIENCE.
>
> **1 EXPRESION/ 1 MAINTENANT**
> Toutes les occurrences de MAINTENANT dans une même expression sont cotemporelles.
> **Priorité du PRESENT**
> S'il y a un PRESENT, MAINTENANT est cotemporel au PRESENT. En l'absence d'un PRESENT, MAINTENANT est cotemporel au PASSE.
> Définition : MAINTENANT = le moment des déictiques de temps présents et futurs.

Ces deux principes permettent d'expliquer la situation linguistique paradoxale dans laquelle des marques de subjectivité peuvent être assignées à une troisième personne, et

des marques déictiques associées à des temps du passé, notamment l'imparfait, le plus-que-parfait et le conditionnel.

1.2.2. Paradoxes temporels

Fiction principale et fiction secondaire

Le deuxième problème qui met en cause les approches textuelles du type Benveniste-Weinrich est constitué par les exemples dans lesquels une marque déictique est associée à un temps passé (passé simple par exemple) sans qu'il soit possible de les interpréter comme du style indirect libre (cf. Vuillaume 1990) :

(3) Le malheur diminue l'esprit. Notre héros eut le malheur de s'arrêter auprès de cette petite chaise de paille, qui jadis avait été le témoin de triomphe si brillants. *Aujourd'hui* personne ne lui *adressa* la parole; sa présence était comme inaperçue et pire encore. (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*)

Cette situation est paradoxale, car on s'attend soit à une marque déictique et un temps renvoyant au moment de la parole (présent, passé composé, futur), soit à une marque anaphorique (*ce jour-là*) et un temps disjoint du moment de la parole (imparfait, passé simple). En d'autres termes, les énoncés prévus par les règles de cohérence temporelle sont soit (4a) soit (4b) :

(4) a. Aujourd'hui, personne ne lui adresse la parole.
b. Ce jour-là, personne ne lui adressa la parole.

L'explication donné à ces faits paradoxaux tient, pour Vuillaume (1990), en ce que les énoncés du type (3) constituent une synthèse des énoncés (4) et sont le résultat de l'intrusion, dans la **fiction principale** (définie comme l'ensemble des événements attribués aux personnages de la fiction), de la **fiction secondaire**, dont les protagonistes principaux sont le narrateur et le lecteur. Le paradoxe temporel disparaît ainsi si les instances temporelles permettant d'interpréter les marques temporelles ne sont pas les mêmes : il s'agit de la fiction principale pour les temps du passé et de la fiction secondaire pour les marques déictiques.

Espace de l'univers raconté et espace parcours

Une explication alternative a été proposée dans le cadre de la **théorie des espaces mentaux** (cf. Fauconnier 1984 et ici-même chapitre 5). L'analyse consiste à expliquer la cooccurrence de déictiques temporels et de temps du passé à partir d'un principe pragmatique fondamental, le **principe d'identification**, selon lequel il est possible, dans une situation pragmatiquement connectée, d'identifier la *cible* de la relation par l'intermédiaire du *déclencheur* (par exemple désigner les livres écrits par Platon à l'aide de l'expression *Platon*, via le connecteur *écrivains∅livres*). Dans le cadre d'un récit, deux espaces mentaux sont reliés par une fonction pragmatique : l'**espace de l'univers raconté** (espace temporel) et l'**espace parcours** (espace spatial). L'espace de l'univers narré est l'espace dans lequel évoluent les personnages de la fiction, alors que l'espace parcours est l'espace à l'intérieur duquel le narrateur et le lecteur se déplacent. Sa fonction est de permettre au lecteur de se repérer dans la fiction. Sa réalité

psychologique est basée sur l'existence d'un grand nombre de métaphores spatiales permettant de définir le récit comme un trajet, comme en (5) :

(5) parcourir un récit, entrer dans un récit, aller jusqu'au bout d'un récit, se perdre dans un récit, parvenir à un tournant du récit, arriver à un certain point, revenir en arrière dans le récit, reprendre le récit (après une digression).

La relation entre l'espace de l'univers narré et l'espace parcours est illustrée par l'insertion possible de déictiques spatiaux dans le cours d'un récit, comme en (6)-(7) :

(6) Ici nous quittons Elvire pour revenir un peu en arrière.
(7) Max leva son poignard; ici les choses se gâtèrent.

En (6), *ici* permet de passer de l'espace univers raconté à l'espace parcours (ce qu'indique la fonction F de la figure 2). En (7), c'est un point de l'espace de l'univers raconté qui est repéré dans l'espace parcours. Pour que *ici* puisse désigner un moment du temps, il faut qu'en retour le point repéré dans l'espace parcours soit à nouveau mis en correspondance avec un moment de l'espace univers raconté (cf. la fonction F* dans la figure 2). La relation entre espaces mentaux (notée par F et F* dans la figure 2) est donc double, comme le montre la figure 2 :

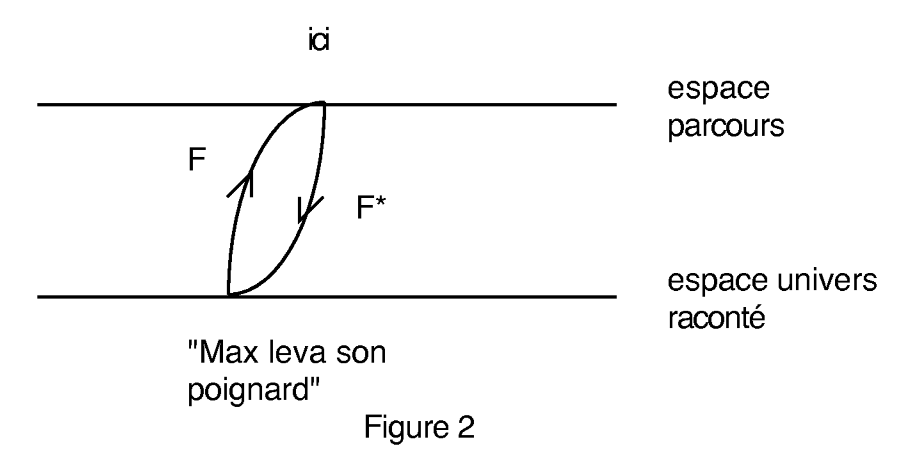


Figure 2

Le même processus est à l'oeuvre lors des cas de cooccurrence de déictiques temporels et de temps du passé. Ce que permet le déictique, c'est de repérer un moment de l'univers narré sur l'espace parcours, sans qu'il soit identifié spatialement; son identification temporelle tient à ce que le repère déictique est son tour projeté sur l'espace univers narré, ce qui explique sa forme temporelle.

1.3. ASPECTS SEMANTIQUES ET PRAGMATIQUES DE LA COHERENCE TEMPORELLE

1.3.1. Classes aspectuelles et principe d'interprétation des discours temporels

Un des aspects fondamentaux de la cohérence temporelle est liée à ce qu'on appelle le **problème de l'ordre temporel** (cf. Wilson et Sperber 1993), observé par les sémanticiens comme Dowty (1986), Cooper (1986) ou encore Kamp et Rohrer (1983) : lorsque deux phrases P_1 et P_2 sont

ordonnées dans un récit, la référence temporelle de P_2 est généralement ultérieure à celle de P_1. L'exemple le plus classique est le *veni, vidi, vici* attribué à César, dans lequel on comprend que d'abord César est venu, ensuite César a vu, enfin César a vaincu, ou encore la conclusion habituelle des contes pour enfants *Ils se marièrent, furent heureux et eurent beaucoup d'enfants,* dans laquelle la naissance des enfants est une conséquence du bonheur découlant lui-même du mariage. Le problème de l'ordre temporel est cependant plus complexe, car la succession discursive n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour la progression chronologique. On a ainsi montré (cf. Dowty 1986) que le facteur principal déterminant la progression ou la non-progression temporelle est la classe aspectuelle de la phrase P_2, comme le montrent les exemples (8) :

(8) a. Jean entra dans le bureau du Président. Le Président s'avança vers lui.
b. Jean entra dans le bureau du Président. Le Président se leva.
c. Jean entra dans le bureau du Président. Le Président était assis derrière un énorme bureau.
d. Jean entra dans le bureau du Président. L'horloge murale marchait bruyamment.

Les généralisations que permettent ces exemples sont les suivantes : le temps ne progresse que si P_2 contient un prédicat d'**accomplissement** (8a) ou d'**achèvement** (8b); si P_2 contient un prédicat d'**état** (8c) ou d'**activité** (8d), il y a une relation recouvrement et non de succession. La distinction entre accomplissement/achèvement, état et activité est la suivante :

(a) Une phrase φ est stative si et seulement s'il découle de la vérité de φ dans un intervalle *I* que φ est vrai dans tous les sous-intervalles de *I*.
(b) Une phrase φ est une activité si et seulement s'il découle de la vérité de φ dans un intervalle *I* que φ est vraie de tous les sous-intervalles de *I* jusqu'à une certaine limite en taille.
(c) Une phrase φ est un accomplissement/achèvement si et seulement s'il découle de la vérité de φ dans un intervalle *I* que φ est fausse dans tous les sous-intervalles de *I*.

Ainsi, si *Jean est endormi* entre une heure et deux heures de l'après-midi, alors Jean est endormi dans tous les sous-intervalles de temps compris entre une heure et deux heures de l'après-midi : *être endormi* est un **prédicat statif.** Si *Jean marche* entre une heure et deux heures, Jean marche dans la plupart des sous-intervalles compris entre une heure et deux heures (il se peut très bien que Jean se soit reposé quelques minutes sur un banc) : *marcher* est un **prédicat d'activité.** Si *Jean construit une maison* entre le 1er septembre et le 31 mars, il n'est pas vrai qu'à tous les sous-intervalles de cette période Jean construise sa maison : *construire une maison* est un **prédicat d'accomplissement/achèvement**.

N.B. On notera que Dowty ne distingue pas, contrairement à Vendler (1967), parmi les classes aspectuelles, les **accomplissements** des **achèvements**. Dans l'analyse de Vendler, les *accomplissements* (comme *construire une maison*) sont distingués des *achèvements* (comme *mourir*) en ce que ces derniers sont *ponctuels*, alors que les premiers sont *duratifs*.

Existe-t-il un principe de discours qui permette de relier propriétés aspectuelles des prédicats et progression temporelle ? Dowty (1986,45)

propose le **principe d'interprétation des discours temporels** (PIDT) suivant :

> **Principe d'interprétation des discours temporels**
> Soit une séquence de phrases $S_1, S_2, \ldots, S_n$ à interpréter comme un discours narratif, le temps de référence de chaque phrase S_i (pour i tel que $1<i\leq n$) est interprété comme :
> (a) un moment consistant avec l'adverbe de temps défini en S_i, s'il y en a un;
> (b) autrement, un moment qui suit immédiatement le temps de référence de la phrase précédente S_{i-1}.

Ce principe ne s'applique que si le prédicat de la phrase S_i est un accomplissement/achèvement, car c'est uniquement dans ce cas qu'il y a une relation de succession temporelle entre les deux phrases.

1.3.2. Ordre temporel, causalité et intervalle

Le problème de l'**ordre temporel** n'est pas le seul problème de relation temporelle qui se pose dans le discours. A côté du problème de l'ordre temporel, il y a le problème de l'**intervalle** et le problème de la **causalité** (cf. Wilson et Sperber 1993). Ordre temporel, intervalle et causalité sont illustrés par les exemples (9) :

(9) a. Je sortis mes clés et j'ouvris la porte.
b. Je laissai tomber le verre et il se cassa.
c. J'ai planté une graine et elle a poussé.
d. Pierre partit et Marie se mit en colère.

En (9a), il y a non seulement ordre temporel, mais en plus relation causale (c'est avec les clés que j'ai sorties que j'ai ouvert la porte) et intervalle (généralement, quand on sort ses clés, on ouvre ensuite la porte). En (9b) et en (9c), il y a une relation causale entre la chute du verre et sa cassure d'une part, et la plantation d'une graine et sa pousse d'autre part, mais l'intervalle qui sépare les deux événements n'est pas le même. Enfin, en (9d), l'interprétation est variable : ou les deux événements n'ont ni relation causale, ni relation temporelle, ou ils ont une relation temporelle, ou ils ont une relation à la fois temporelle et causale.

La perspective pragmatique permet de mettre en cause l'idée d'un principe discursif comme le *principe d'interprétation des discours temporels*. D'une part, si un tel principe permet d'expliquer (partiellement) le problème de l'ordre temporel, il ne résout ni le problème de la causalité, ni le problème de l'intervalle. D'autre part, le principe d'ordre temporel conduit à de fausses prédictions sur l'interprétation des énoncés. En effet, les relations temporelles peuvent être multiples comme le montrent les énoncés (10) : successivité (10a), concomitance (10b), antériorité (10c), indétermination (10d) :

(10) a. Je sortis ma clé et ouvris la porte.
b. Bill souriait. Il souriait tristement.
c. Le verre s'est brisé. Je l'ai laissé tomber.
d. Aujourd'hui, j'ai signé un contrat avec un éditeur et pris une tasse de thé avec un vieil ami.

L'explication pragmatique ne passe ni par un principe de discours, ni par une maxime de conversation comme la *maxime d'ordre* (cf. Grice 1975, et ici-même chapitres 6, 7 et 9), mais par un critère associé à l'interprétation des énoncés, le critère de cohérence avec le principe de pertinence (cf. Wilson et Sperber 1993)□

Critère de cohérence avec le principe de pertinence
Un énoncé, dans une interprétation donnée, est cohérent avec le principe de pertinence si et seulement si le locuteur a rationnellement pu s'attendre à ce qu'il soit optimalement pertinent pour l'auditeur dans cette interprétation.

Selon ce critère, l'interprétation de (10) sera soit la succession temporelle, la relation causale, ou encore l'absence de relation entre les deux événements. Le point crucial est que c'est en fonction des hypothèses contextuelles faites par l'interlocuteur que l'interprétation sera telle ou telle.

2. COHERENCE THEMATIQUE ET REFERENTIELLE

La question de la bonne formation des discours, i.e. de la cohérence, a donné une place importante à la notion de *relation thématique*. Cette question n'est pas fondamentalement étrangère à celle des relations référentielles. Cependant, si elles ont généralement été traitées de manière séparée, c'est qu'elles renvoient à des problèmes différents. La *cohérence thématique* pose le problème de l'objet du discours, de ce à propos de quoi on dit quelque chose (c'est la question classique de l'*à-propos* ou *aboutness*). La *cohérence référentielle* s'intéresse aux relations entre les expressions coréférentielles d'un discours et à leur rôle pour la cohérence.

2.1. COHERENCE THEMATIQUE

Un grand nombre d'oppositions ont traversé l'histoire de la grammaire et de la linguistique pour rendre compte de la **structure fonctionnelle** des énoncés (*versus* de la structure formelle des phrases) : *sujet* versus *prédicat*, *thème* versus *propos*, *topique* versus *commentaire*, *information donnée* versus *information nouvelle*, *foyer* versus *présupposition*. Ces oppositions ont pour but de montrer que tous les constituants d'un énoncé n'ont pas la même fonction communicationnelle, et que cette différence peut être indiquée par la structure de l'énoncé ou par la position du constituant.

Ainsi, entre une forme canonique du type Sujet-Verbe-Objet (cf. (11)) et une forme clivée (cf. (12)), il y a des différences non seulement syntaxiques, mais aussi fonctionnelles : la forme clivée correspond a une mise en relief, présuppose que *quelqu'un bat sa femme*, répond à une question (*qui bat sa femme ?*), implique un contraste (Jean et non Pierre ou Jacques), fonctions qui ne sont pas marquées dans l'énoncé canonique :

(11) Jean bat sa femme.
(12) C'est Jean qui bat sa femme.

Le nombre de concepts ou d'oppositions répertoriés montre cependant que ces termes n'ont pas le même sens. L'opposition *sujet/prédicat* est à la fois une distinction linguistique et logique; le couple *topique/commentaire* est de nature syntaxique, alors que la relation *thème/propos* est fonctionnelle; enfin, les différences entre *information donnée* et *information nouvelle* est psychologique, alors que la distinction *foyer/présupposition* est sémantique.

2.1.1. Sujet *versus* prédicat

L'opposition sujet/prédicat est à la fois une distinction grammaticale et une distinction logique. Dans la tradition grammaticale occidentale (cf. Lyons 1980, 133), le sujet permet au locuteur d'identifier son objet de discours et le prédicat d'en dire quelque chose. Cette opposition fonctionnelle est en fait parallèle à la définition logique. Dans la tradition logique (notamment Strawson 1974), toute proposition est composée d'un *terme particulier* (le *sujet*) et d'un *terme général* (le *prédicat*). La relation entre sujet et prédicat, dans la tradition logique de l'analyse du langage, ne correspond pas à la division en catégories et fonctions grammaticales.

(i) Le sujet logique ne correspond pas toujours au sujet grammatical. Ainsi, dans une phrase passive, il y a divergence entre sujet logique et sujet grammatical, comme le montre la forme logique (14) s'appliquant aux deux formes actives et passives de (13) :

(13) a. Jean a tué Paul.
b. Paul a été tué par Jean.

(14) TUER (Jean, Paul)

(ii) Le prédicat ne correspond pas toujours au verbe : il peut être réalisé par un adjectif, un nom, une préposition par exemple, comme le montrent les exemples (15) :

(15) a. L'homme est mortel.
b. Anne est linguiste.
c. Le piano est dans le bureau.

(16) a. MORTEL (l'homme)
b. LINGUISTE (Anne)
c. DANS (le piano, le bureau)

2.1.2. Topique *versus* commentaire

La distinction entre topique et commentaire est syntaxique, ou positionnelle : le topique correspond à ce qui est annoncé en premier par le locuteur, ce qui est mis en position frontale. Après l'introduction du topique, le locuteur introduit le commentaire. On parlera de *topicalisation* pour caractériser l'opération qui consiste à introduire en position frontale, ou extraite, un constituant à gauche de la phrase, comme en (17)□

(17) Jean, je ne l'ai pas vu de la semaine.

La notion de topique a souvent été interprétée comme une notion fonctionnelle, étant donné la correspondance fréquente entre le topique et le sujet grammatical, et entre le commentaire et le prédicat (cf. Hockett 1958).

Par extension avec le domaine syntaxique, on parle souvent, dans la littérature anglo-saxonne, de *discourse topic* (topique discursif). Dans ce cas, le topique n'est pas une expression nominale, mais une proposition, correspondant à ce qui est dit dans une conversation ou écrit dans un texte. On parle du *thème d'un discours* pour désigner l'ensemble de son contenu, ou des *thèmes*, pour parler de ses principaux axes de contenu.

2.1.3. Thème *versus* propos

L'opposition thème/propos est une notion fonctionnelle et correspond à l'opposition entre l'objet du discours et ce qu'en dit le locuteur. La position thématique est typiquement une position frontale. Cela signifie qu'une expression linguistique, de quelque fonction syntaxique que ce soit, a, en position frontale, une fonction thématique. Il est donc nécessaire de distinguer la structure informationnelle de la structure thématique de l'énoncé (cf. Halliday 1970).

Dans les exemples (18), *hier* appartient au propos en (18a) et est le thème de (18b)□

(18) a. J'ai rencontré Pierre hier.
b. Hier, j'ai rencontré Pierre.

N.B.1. Dans la tradition de l'école fonctionnaliste praguoise (cf. Vachek (éd.) 1964, 1966, Firbas 1964, Danes 1968, Sgall et al. 1969), on distingue le **thème** du **rhème**, qui désigne l'expression contenant l'information que le locuteur désire communiquer. La différence entre *thème* et *rhème* n'est donc ni une distinction grammaticale, ni une distinction sémantique, mais une distinction fonctionnelle, qui n'a de pertinence que communicationnelle.

N.B.2. On notera que la notion de *thème* utilisé hors du champ de la linguistique a un sens plus vague et renvoie non pas à une propriété fonctionnelle d'un constituant de l'énoncé, mais à un niveau d'organisation sémantique du discours.

2.1.4. Information donnée *versus* information nouvelle

L'explication en termes de fonction communicationnelle a été complétée par l'attribution d'une propriété supplémentaire, de nature cognitive. L'information donnée en position thématique correspond généralement à de l'*information ancienne*, *donnée* (*given*) soit par la situation, soit par le contexte (Chafe 1976, Halliday 1967). En revanche, l'information non thématique est *nouvelle*. L'information donnée est présumée connue de l'interlocuteur par le locuteur, alors que l'information nouvelle est présumée non connue de l'interlocuteur.

Cette différence est rendue explicite dans la syntaxe des langues naturelles. Ainsi, on peut opposer l'usage des *déterminants* (notamment définis et indéfinis) comme introduisant respectivement de l'information nouvelle et de l'information ancienne.

La distinction entre information donnée et information nouvelle est *psychologique*, basée sur l'idée que l'information ancienne est de l'information récupérable à partir de la situation ou par anaphore, alors que l'information nouvelle est **focale** au sens où elle ne peut être récupérée par les informations préalables dans le discours (cf. Halliday 1967). Dans une perspective psychologiquement plus radicale, Chafe (1976) associe le statut d'information donnée à la **saillance** situationnelle : c'est en vertu de propriétés de

saillance locative et spatiale que certaines informations reçoivent le statut d'information donnée ou ancienne.

2.1.5. Foyer *versus* présupposition

Une notion parallèle à celle d'*information donnée* est celle de *présupposition*, opposée au *foyer*, correspondant à l'*information nouvelle* (cf. Chomsky 1975, Jackendoff 1972). L'information présupposée est l'information supposée partagée par le locuteur et l'interlocuteur et c'est typiquement l'information commune à une question et à sa réponse. Le foyer est le lieu de l'accent focal, et reçoit de ce fait une intonation marquée. De plus, le foyer est typiquement réalisé dans les constructions clivées.

Dans l'exemple (19), *Jean* est le foyer, et la présupposition est donnée par une fonction propositionnelle (*quelqu'un bat sa femme*) :

(19) C'est Jean qui bat sa femme.
(19') foyer Jean
présupposition quelqu'un bat sa femme

En (20), l'accentuation permet de distinguer le foyer de la présupposition :

(20) a. **Pierre** a mangé tous les gâteaux.
b. Pierre **a** mangé tous les gâteaux.
c. Pierre a **mangé** tous les gâteaux.
d. Pierre a mangé **tous** les gâteaux.
e. Pierre a mangé tous les **gâteaux**.

Enfin, les séquences (21) et (22) sont discursivement respectivement bien et mal formées (i.e. cohérentes et non cohérentes) pour des raisons de présupposition : en (21), question et réponse partagent leur présupposition, alors qu'en (22), les présuppositions de la question et de la réponse sont différentes :

(21) A : Est-ce que c'est **Jean** qui écrit des poèmes ?
B : Non, c'est **Paul** qui écrit des poèmes.

(22) A : Est-ce que c'est **Jean** qui écrit des poèmes ?
B : Non, c'est **Jean** qui écrit des nouvelles.

(21') (A) présupposition quelqu'un écrit des poèmes
foyer Jean
(B) présupposition quelqu'un écrit des poèmes
foyer Paul

(22') (A) présupposition quelqu'un écrit des poèmes
foyer Jean
(B) présupposition quelqu'un écrit des nouvelles
foyer Jean

La cohérence des séquences est donc déterminée par le partage des présuppositions (cf. (21)). Le partage du foyer, comme en (22), n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante pour la cohérence. On retrouve ici l'un des principes de l'analyse de la pragmatique intégrée, qui formule une condition parallèle concernant la conservation des présupposés dans le discours (et notamment les couples question-réponse) et la contrainte

d'enchaînement imposant que l'enchaînement ne porte que sur le contenu posé (*versus* présupposé) (cf. Ducrot 1972 et chapitre 8).

2.2. COHERENCE REFERENTIELLE

Un discours est constitué par un ensemble d'énoncés entre lesquels existe un lien. Ces liens sont de nature multiples : *thématique*, *référentielle*, *propositionnelle*, *illocutionnaire*, *argumentative*. L'une des conditions de bonne formation est liée à l'existence d'une permanence thématique.

2.2.1. Relation thématique et relation référentielle

Dans un discours, l'existence d'une relation référentielle (de coréférence) entre expressions linguistiques ne constitue ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour la cohérence des discours. En effet, la présence de relations anaphoriques entre une source et un pronom n'est pas une condition suffisante pour la possibilité d'interprétation du discours (cf. (23)). De même, un discours peut très bien être cohérent et interprétable sans qu'aucune relation référentielle soit donnée de manière *endophorique*, c'est-à-dire dans le contexte linguistique (cf. (26)). La **cohérence** est donc davantage une question d'**interprétation** qu'une question formelle : telle suite d'énoncés est cohérente et constitue un discours bien formé si et seulement s'il existe une interprétation dans laquelle les énoncés peuvent être mis en relation.

Considérons les exemples suivants :

(23) Jean est à l'hôpital. Il est situé au bord du lac. Il est très froid en hiver.
(24) Sur la mer, il y a un bateau; dans le bateau, il y a une chambre; dans la chambre il y a une cage; dans la cage, il y a un oiseau (…). (M. Schwob)
(25) Nous sommes allés au cinéma. La bière était fraîche.
(26) Nous aurons des invités à dîner. Calderon était un grand écrivain.

Ces quatre énoncés semblent, superficiellement du moins, ne partager aucun thème commun. Les liens en (23) sont de nature anaphorique : chaque pronom est interprétable, et son interprétation est de nature endophorique (liée au cotexte linguistique). Cependant, la chaîne anaphorique n'est pas suffisante, et donne une interprétation bizarre, liée à l'absence de thème commun. La progression thématique est telle que la question de l'*à-propos* (de quoi parle-t-on dans ce discours ?) ne peut recevoir de réponse claire. On peut représenter les relations anaphoriques de (23) de la manière suivante :

(23') Jean$_i$ est à l'hôpital$_j$. Il$_j$ est au bord du lac$_k$. Il$_k$ est très froid en hiver.
|______| |___|

L'interprétation qui permettrait de donner une consistance thématique et une cohérence au discours imposerait une relation coréférentielle entre *Jean* et les occurrences de *il*, interprétation absurde :

(23") *Jean$_i$ est à l'hôpital$_j$. Il$_i$ est au bord du lac$_k$. Il$_i$ est très froid en hiver.
|_______________|__________________|

En (24), les relations sont à première vue identiques : le propos (*Pr*) du premier énoncé devient le thème (*Th*) du premier, et ainsi de suite, comme le montre (24') (d'après Adam 1990, 47) :

(24')	P1	Th1>	Pr1	
		|		
	P2		Th2 (=Pr1)>	Pr2
			|	
	P3			Th3 (=Pr2) > Pr3, etc.

Apparemment, la structure est identique à celle de (23). Mais la relation d'inclusion entre les propositions ne supprime pas l'hypothèse d'une pertinence commune, défaut de (23).

Les relations en (25) et en (26) ne sont pas identiques : il n'y a aucune relation référentielle ou anaphorique entre les énoncés qui les composent. Mais ils ne sont pas ininterprétables pour autant. *La bière* en (25) renvoie à la boisson que le locuteur a consommé pendant l'entracte où après la séance (cf. (25'); quant à (26), donné comme exemple de discours non cohérent (van Dijk 1972), il peut recevoir une interprétation selon laquelle Calderon est fêté par le locuteur et les siens, comme en (26') (cf. Charolles 1988a) :

(25') a. Si nous allons au cinéma, nous buvons une bière au bar pendant l'entracte.
b. Nous sommes allés au cinéma.
c. Nous avons bu une bière au bar.

(26') a. Chaque année, nous fêtons l'anniversaire de la mort de Calderon.
b. Pour fêter l'anniversaire de la mort de Calderon, nous invitons des amis à dîner.

La présence d'un article défini en (25) s'explique par la relation associative existant entre *cinéma* et *bière*, via le schéma d'inférence donné en (25').

2.2.2. Chaînes de référence et chaînes anaphoriques

Un des facteurs de la cohérence d'un texte est déterminé par l'existence de **chaînes de référence**. On définit une *chaîne de référence* (cf. Corblin 1985) comme une suite d'expressions d'un texte entre lesquelles l'interprétation établit une identité de référence. La condition à l'existence d'une chaîne de référence dans un texte est que les expressions soient coréférentielles, à savoir qu'elles permettent de désigner un même segment de réalité. Il faut distinguer de la *chaîne de référence* ce qu'on appelle (cf. Chastain 1975) une *chaîne anaphorique*. Une **chaîne anaphorique** est une suite de termes singuliers apparaissant dans un contexte tel que si l'un d'eux réfère à quelque chose, alors tous les autres réfèrent à cette chose.

Une chaîne de référence peut très bien être composée d'expressions référentielles autonomes, à savoir non anaphoriques, comme le montre l'exemple (32) :

(27) Ceux qui programment en **LISP** en parlent souvent avec passion. Pour eux, si **LISP** a subsisté, ce n'est que justice car : **LISP** est net, **LISP** est puissant, **LISP** est flexible, **LISP** est malléable à merci. Bref : "**LISP** is beautiful". (H. Farreny, *Programmer en LISP*, Masson, Paris, 1984; tiré de Corblin 1985).

Toutes les occurrences de **LISP** en (27) sont coréférentielles, et constituent une chaîne de référence. Mais elles ne constituent pas une chaîne anaphorique. Pour que ce soit le cas, il faut, en plus de la relation de coréférence, qu'il y ait **reprise** par anaphore d'une expression coréférentielle. Par exemple, (28) illustre un cas de chaîne anaphorique :

(28) HEROÏQUE **MARC ROSSET**
A Roland-Garros, **il** retrouve Sampras aujourd'hui, pour achever leur joute. **Le Genevois** a sorti le grand jeu face au numéro 3 mondial. **Il** se trouve toutefois mené 4 à 2 au 5e set d'une partie palpitante interrompue par la pluie (*La Suisse*, 26.5.92).

Les expressions *Marc Rosset, il, le Genevois, il* sont coréférentielles et constituent de ce fait une *chaîne de référence*. Mais *il* et *le Genevois* constituent des reprises anaphoriques de *Marc Rosset* et font de la chaîne *Marc Rosset-il-le Genevois-il* également une *chaîne anaphorique*.

L'une des observations les plus importantes sur les chaînes de référence est liée au *degré d'accessibilité de l'expression référentielle* (cf. chapitre 13). On a ainsi observé (Ariel 1988, Kleiber 1990c) que la première mention du référent contient préférentiellement un **marqueur de faible accessibilité** comme les noms propres ou les descriptions définies, par rapport à un **marqueur d'accessibilité moyenne** (les démonstratifs) ou un **marqueur de haute accessibilité**(les pronoms personnels). En revanche, en deuxième mention, c'est un marqueur de haute accessibilité qui est préféré :

(29) a. ? Elle est très intelligente.
b. ? Cette femme-là est très intelligente
c. Rachel est très intelligente.

(30) a. **Geraldine Ferraro** a été une active démocrate pendant un bon nombre d'années, mais **elle** ne s'est lancée dans la course à la vice-présidence qu'en 1984.
b. ? **Geraldine Ferraro** a été une active démocrate pendant un bon nombre d'années, mais **Geraldine Ferraro** ne s'est lancée dans la course à la vice-présidence qu'en 1984.

Pour expliquer la hiérarchie d'accessibilité entre expressions référentielles, il est possible de recourir au principe d'implicature scalaire de Levinson (1983) et Horn (1984) (cf. Kleiber 1990c) :

Implicature scalaire
L'emploi d'une expression faible **f** située sur une échelle en-dessous d'une expression plus forte **F** implicite que le locuteur n'a pas pu employer l'expression plus forte **F** dans le contexte donné.

Le principe d'implicature scalaire est en fait une application particulière de la maxime de quantité de Grice (1975) qui stipule que le locuteur doit donner autant d'information qu'il est requis, à savoir l'information la plus forte (cf. chapitre 7). Ainsi, le choix d'un marqueur de faible accessibilité comme un nom propre signale que toute autre expression référentielle de plus haut degré d'accessibilité (comme un pronom) ne garantit aucunement l'accessibilité du référent. Cependant, dans les cas de référence directe ou indexicale (cf. chapitre 13), il est possible d'introduire un marqueur de haute accessibilité, et cela parce que les propriétés de la situation sont telles qu'elles rendent manifeste ou mutuellement manifeste l'objet de l'acte de référence :

(31) (à propos d'un jeune homme qui marche sur le trottoir d'en face)
Je ne *l*'ai pas vu depuis une année.

3. REGLES DE COHERENCE

Les faits examinés jusqu'ici permettent de se demander si la cohérence peut être explicitée par des **règles de discours**. En d'autres termes, le problème de la cohérence devient celui des règles de la cohérence. Cette problématique est complexe, dans la mesure où elle tient son origine d'un grand nombre de facteurs, aussi bien linguistiques qu'extra-linguistiques. Avant d'examiner la question des règles de cohérence, nous introduirons une distinction, classique en linguistique du discours, entre *cohérence, cohésion* et *connexité*.

3.1. COHERENCE, COHESION ET CONNEXITE

La littérature consacrée à la linguistique textuelle et à l'analyse du discours (écrit ou oral) introduit fréquemment une distinction entre *cohérence*, *cohésion* et *connexité*. Les domaines recouverts par ces notions ne sont pas identiques, bien qu'ils concernent de manière globale les faits de cohérence examinés jusqu'ici.

3.1.1. Cohérence

La cohérence renvoie aux propriétés du texte ou du discours qui assurent son interprétabilité. Il n'est pas nécessaire, pour qu'un texte soit cohérent, que ses propriétés formelles indiquent explicitement les relations entre énoncés. Celles-ci peuvent être récupérées par inférence, soit par une prémisse implicitée, soit par une hypothèse contextuelle, soit encore par un schéma d'actions standardisé (script, plan ou scénario).

Ainsi, dans (32), la marque de connexion *donc* convoque la prémisse implicitée (33) qui permet la relation entre les énoncés. Cette prémisse implicitée, ou implicature conventionnelle chez Grice (1975), n'a pas besoin d'être vraie (il se peut très bien que pour l'interlocuteur, (33) soit faux) :

(32) John est anglais; il est donc courageux.
(33) Les Anglais sont courageux.

En (34), c'est l'hypothèse contextuelle (35) (un *topos* dans la théorie de l'argumentation de Ducrot) qui permet de relier les deux énoncés et d'en faire un discours cohérent :

(34) L'eau est trop froide. Je reste sur la plage.
(35) Plus l'eau est froide, moins on a envie de se baigner.

Enfin, dans (36), il est nécessaire de disposer d'informations plus nombreuses liées à des schémas d'actions pour comprendre la connexion entre les deux énoncés, schéma d'actions donné en (37) :

(36) Marie avait faim. Elle ouvrit le guide Michelin.

(37) a. Le guide Michelin contient des informations sur les restaurants.

b. Les restaurants sont des lieux publics où l'on peut manger moyennant paiement.
c. La sensation de faim provoque le désir de la supprimer.
d. Une des manières de supprimer la sensation de faim est de manger.

A partir de (37), on infère que Marie a ouvert le guide Michelin pour choisir un restaurant qui lui permette d'assouvir son désir de manger, et non, par exemple pour utiliser le papier du guide afin de sustenter sa faim.

Une des utilisations de la notion de **script**, telle qu'elle est utilisée par Schank et Abelson (1977), est de rendre compte de *séquences narratives elliptiques*, dans lesquelles l'interprétation suppose que la cohérence est associée à un ensemble d'actions ordonnées et accessibles par l'interlocuteur ou le lecteur, comme le montre l'exemple (38) :

(38) Jean entra dans le restaurant. Il commanda un steak au poivre, paya et sortit sous une pluie battante.

En (38), toutes les étapes associées au script RESTAURANT ne sont pas mentionnées. Elles ne sont pas nécessaires, dans la mesure où le script définit une séquence d'actions ordonnées et stéréotypées qui permet de compléter les étapes élidées : dans le cas précis, Jean s'est assis à une table, a consulté le menu, a commandé un steak au poivre, l'a mangé avant de payer et de sortir.

3.1.2. Cohésion

Si la *cohérence* est une dimension interprétative du discours, sa *cohésion* en est la dimension linguistique et sémantique. Un discours sera en effet cohésif s'il existe des relations propositionnelles entre les énoncés qui le constituent. Un discours maintenant des relations temporelles, thématiques, référentielles sera ainsi cohésif. En revanche, un discours peut très bien être cohérent sans être cohésif, comme dans le cas des réponses indirectes notamment :

(39) A Quelle heure est-il ?
B Le facteur vient de passer ?

La **cohésion** a souvent été considérée comme une condition nécessaire à la bonne formation des discours et le pendant de la **progression**. En effet, pour qu'un discours soit bien formé, il est nécessaire d'une part qu'il conserve certains éléments sémantiques (qu'il s'appuie sur de l'information ancienne ou accessible en mémoire), mais également qu'il progresse du point de vue de ses objets de discours et des prédications qui en sont faites (condition de progrès). Ces contraintes (*condition de progrès, condition de cohésion*) sont formulées soit comme des conditions définitoires du discours idéal (cf. Ducrot 1972) soit comme des propriétés inhérentes de la textualité (cf. Adam 1990).

3.1.3. Connexité

On appelle *connexité* les relations linguistiquement marquées entre énoncés. Un exemple classique de connexité transphrastique (ou inter-énoncés) peut être donné par les connecteurs pragmatiques, comme *mais, et, car, donc, quand même, pourtant, cependant, aussi, or, en fait, d'ailleurs,* etc. Un *connecteur pragmatique* est un mot grammatical (conjonction, adverbe, locution) dont la fonction est d'une part de relier des segments de discours (les énoncés), et d'autre part de contribuer à la constitution d'unités discursives complexes à partir d'unités discursives simples.

La connexité d'un discours est une propriété formelle, mais ne semble constituer une condition nécessaire ni de la cohésion des textes, ni de leur cohérence. S'il est plus difficile d'envisager un discours sans reprise anaphorique (chaîne anaphorique et chaîne référentielle), il est tout à fait possible qu'un discours soit peu, voire non marqué du point de vue de sa connexité. Quelle est, par conséquent, la fonction de la connexité, par opposition à celles de la cohérence (interprétabilité) et de la cohésion (continuité informationnelle) ? En d'autres termes, quelle est la différence entre les paires d'énoncés suivantes ?

(40) a. Pierre cria et Marie pleura.
b. Pierre cria, Marie pleura.

(41) a. Il fait beau, mais je vais faire une petite sieste.
b. Il fait beau; je vais faire une petite sieste.

(42) a. John est anglais; il est donc courageux.
b. John est anglais; il est courageux.

(43) a. Qu'est-ce que tu fais ce soir ? Parce que j'ai un poulet à la maison.
b. Qu'est-ce que tu fais ce soir ? J'ai un poulet à la maison.

En (40a), on interprète la séquence d'actions comme entretenant une relation temporelle et causale, alors que (40b) est neutre sur ces deux relations. En (41a), l'implicitation est que le beau temps peut être cause d'action, alors qu'en (41b), l'absence de *mais* conduit à l'implicitation inverse. En (42), *donc* implicite que les Anglais sont courageux; son absence n'impose aucune connexion de ce type. Enfin, *parce que* introduit une justification de la question en (43a); la connexion non marquée linguistiquement (absence de *parce que*) ne justifie pas la question, mais donne un argument (une raison) pour accepter l'invitation.

On voit donc que la présence ou l'absence de marques de connexité comme les connecteurs pragmatiques déterminent les conditions d'interprétation. Le résultat est le même pour chaque exemple : *la présence d'un connecteur rend la connexion non ambiguë et univoque*.

3.2. COHERENCE ET REGLES D'ENCHAINEMENT

Dans notre présentation des règles de cohérence, nous nous attacherons à discuter deux aspects de la cohérence des discours et des textes. A partir des travaux de Charolles sur la cohérence des textes (Charolles 1978, 1983, 1987, 1988a, 1988b, 1989), orientés sur les travaux de grammaire de texte (cf. van Dijk 1972, 1977, Petöfi 1975) d'une part; à partir des travaux d'inspiration conversationnelle développés par Moeschler autour de la problématique des règles d'enchaînement (cf. Moeschler 1982, 1985, 1989a, 1989b) d'autre part.

3.2.1. Méta-règles de cohérence

A la suite de van Dijk (1972), Charolles (1978) a proposé quatre méta-règles de cohérence devant rendre compte de l'intuition pré-théorique de cohérence ou d'incohérence associée à nos jugements discursifs. Ces *méta-*

règles, ou “règles sur les règles”, sont les suivantes : *répétition*, *progression*, *non-contradiction*, et *relation* :

> **Méta-règle de répétition**
> Pour qu’un texte soit cohérent, il faut qu’il comporte dans son développement linéaire des éléments à récurrence stricte.

Cette méta-règle explicite l’aspect de *cohésio*n des textes, illustré notamment par les chaînes anaphoriques et les chaînes référentielles. Charolles donne comme exemple de la régle de répétition les pronominalisations (44), les définitivisations et référentiations déictiques contextuelles (45), les substitutions lexicales (46), les recouvrements présuppositionnels et les reprise d’inférence (47)□

(44) *Une vieille femme* a été assassinée la semaine dernière. *Elle* a été retrouvée dans sa baignoire.
(45) Max vient d’acheter *une maison*. ? *La/cette maison* est grande et a du cachet.
(46) *Picasso* est mort il y a 20 ans. *L’artiste* a légué sa collection personnelle au musée de Barcelone.

(47) A Est-ce que Philippe a vendu sa voiture ?
B1 Non, il a vendu sa bicyclette.
B2 Non, on la lui a volée.
B3 ? Non, il a maigri.

> **Méta-règle de progression**
> Pour qu’un texte soit cohérent, il faut que son développement s’accompagne d’un apport sémantique constamment renouvelé.

Cette règle correspond à la deuxième condition sur la cohésion des textes, à savoir la *condition de progrès* de Ducrot (1972). De plus, ajoutée à la première règle, elle illustre le fait qu’une texte cohérent doit être équilibré entre la continuité thématique et la progression sémantique (Charolles 1978, 21).

Par exemple, le texte (48) ne satisfait pas cette règle, car il n’introduit que de l’information redondante :

(48) Les veuves ne reçoivent que la moitié de la retraite de leur feu mari. Les femmes non mariées perçoivent une pension égale à la moitié de celle que recevait leur mari défunt. Elles n’ont que cinquante pour cent des indemnités que touchait leur mari quand il était vivant. Du temps qu’il était en retraite les épouses des retraités partageaient avec leur mari la totalité de leur pension.

> **Méta-règle de non-contradiction**
> Pour qu’un texte soit cohérent, il faut que son développement n’introduise aucun élément sémantique contredisant un contenu posé ou présupposé par une occurrence antérieure ou déductible de celle-ci par inférence.

Charolles donne deux exemples de violation de cette règle, la *contradiction énonciative* et la *contradiction inférentielle* :

(49) Malko entra sans frapper dans le bureau du chef de la CIA. Il portait un costume sombre et tenait à la main une magnifique valise en crocodile. Malko s’assied et allume un havane.
(50) Ma tante est veuve. Son mari collectionne les machines à coudre.

(49) est incohérent car la dernière phrase introduit un cadre de référence temporelle (non narratif) différent du premier (narratif). En (50), *veuve* présuppose que le mari est mort, présupposition contradictoire avec la présupposition de *son mari collectionne…* (son mari est vivant).

> **Méta-règle de relation**
> Pour qu'une séquence ou un texte soit cohérents, il faut que les faits qu'ils dénotent dans le monde représenté soient reliés.

Cette règle implique que les actions, états ou événements exprimés dans la séquence discursive soient congruents dans le monde reconnu par celui qui l'évalue. Par **congruence**, il faut comprendre ici une relation de pertinence, cause, condition, conséquence entre deux propositions *P* et *Q*. Ainsi, les relations sont congruentes pour un monde *M* en (51) et (52), mais pas en (53) :

(51) Marie est malade parce qu'elle va bientôt accoucher.
(52) Marie va bientôt accoucher mais elle est malade.
(53) Marie va bientôt accoucher, donc les chanteurs de charme déplaisent aux intellectuels.

N.B. On notera que ces principes ont été exprimés à diverses reprises dans des perspectives sémantiques ou pragmatiques différentes. Ainsi, la méta-règle de *répétition* est liée au rôle discursif des présuppositions dans le discours et de fond commun de la conversation. La méta-règle de *progression* fait intervenir la relation entre information nouvelle et information donnée. La méta-règle de *non-contradiction* a pour corollaire narratif la loi de consistance logique de Banfield (1982) (cf. chapitre 16). Enfin, la méta-règle de relation, et la notion de congruence, fait intervenir celle de fonction pragmatique dans la théorie des espaces mentaux (cf. Fauconnier 1984).

3.2.2. Règles d'enchaînement

Existe-t-il des **règles d'enchaînement** dans le discours ? Peut-on rendre compte des faits d'enchaînement dans le discours à l'aide de principes ou de règles linguistiques ? Une telle tentative a été proposée dans le cadre du modèle genevois d'analyse du discours (cf. Moeschler 1982, 1985, 1989a, Roulet et al. 1985, chap. 3). L'idée centrale à la base de la notion de *règle d'enchaînement* (ou *contrainte conversationnelle*) est la suivante : *dans le déroulement de l'interaction verbale, les énoncés sont soumises à des contraintes séquentielles ou contraintes d'enchaînement*. C'est la satisfaction de ces contraintes qui détermine le degré de cohésion et de cohérence de la séquence. Selon la nature des constituants imposant les contraintes, échange ou intervention (cf. ici-même chapitre 18), on distinguera deux types de contraintes d'enchaînement, les *contraintes inter-interventions*, et les *contraintes intra-interventions*.

Contraintes d'enchaînement inter-interventions

Les **contraintes d'enchaînement** associées à la bonne formation des *échanges* sont exprimées par les conditions suivantes :

(i) la *condition thématique* (*CT*) impose au constituant réactif le même thème que celui du constituant initiatif;

(ii) la *condition de contenu propositionnel* (*CCP*) impose au constituant réactif d'être en relation sémantique (oppositive, implicative ou paraphrastique) avec le constituant initiatif;

(iii) la *condition illocutionnaire* (*CI*) impose au constituant réactif le type de sa fonction illocutionnaire;

(iv) la *condition d'orientation argumentative* (*COA*) impose au constituant réactif d'être coorienté argumentativement avec le constituant initiatif.

N.B. Les *échanges* sont les unités dialogiques minimales de la conversation, formés d'au moins deux *interventions*, qui sont les plus grands constituants monologiques de la conversation. Dans l'échange, on distingue les constituants (interventions) initiatifs des constituants réactifs. Un *constituant initiatif* est typiquement un constituant qui initie une séquence conversationnelle (un échange). Un *constituant réactif* est typiquement un constituant qui réagit à un constituant initiatif, et qui lui est généralement adjacent. Ainsi, une question est un constituant initiatif typique, une réponse un constituant réactif typique. Cf. chapitre 18, § 2 pour un développement.

Le degré de satisfaction des contraintes définit le degré de cohésion et/ou de cohérence de la séquence : plus les contraintes d'enchaînement sont satisfaites, plus la séquence est dite *cohérente/cohésive*. Le caractère graduel de la satisfaction des contraintes explicite l'hypothèse que la cohérence est une question de degré, d'échelle. On parlera ainsi du **degré d'appropriété cotextuelle** pour qualifier le degré de cohérence/cohésion des discours (cf. Moeschler 1982 et 1985).

Les séquences (54) illustrent le degré d'appropriété cotextuelle du constituant réactif :

(54)	A	Est-ce que tu peux me donner l'heure ?	
	B1	J'ai mal à la tête.	- CT
	B2	Le facteur vient de passer.	+CT, -CCP
	B3	Est-ce qu'il ne serait pas déjà dix heures ?	+CT, +CCP, -CI
	B4	Il n'est pas encore dix heures.	+CT, +CCP, +CI, -COA
	B5	Il est dix heures.	+CT, +CCP, +CI, +COA

Lorsque les conditions thémantique (CT), de contenu propositionnel (CCP) et illocutionnaire (CI) sont satisfaites, le discours est dit **cohérent**. Lorsque seules les conditions CT et CCP le sont, le discours n'est que **cohésif.** Dans le cadre de la théorie des conditions d'enchaînement, il s'ensuit qu'un discours cohérent est toujours cohésif, l'inverse n'étant pas vrai.

Une notion converse de celle de **conditions d'appropriété cotextuelle** (déterminée par le degré de satisfaction des contraintes séquentielles) est la notion de **conditions d'appropriété contextuelle**. Ces

conditions concernent non pas le constituant réactif, mais le *constituant initiatif*. Le degré d'appropriété contextuelle, pour un constituant initiatif quelconque, est déterminé par le constituant réactif. Plus précisément, l'appropriété cotextuelle du constituant réactif détermine l'appropriété contextuelle du constituant initiatif selon le principe suivant :

> **Principe de dépendance de l'appropriété contextuelle et cotextuelle des constituants initiatifs et réactifs**
> Plus le constituant réactif satisfait les contraintes d'enchaînement, plus il sanctionne l'appropriété contextuelle du constituant initiatif; moins le constituant réactif satisfait les contraintes d'enchaînement, plus il sanctionne l'inappropriété contextuelle du constituant initiatif.

La conséquence de ce principe est la suivante : les faits d'enchaînement et d'interprétation dans les séquences conversationnelles sont étroitement liés. En d'autres termes, un enchaînement dialogique (approprié ou inapproprié) donne toujours une image de l'interprétation du constituant initiatif et sanctionne rétroactivement son degré d'appropriété contextuelle. Cette hypothèse a été formulée d'une manière plus explicite dans le principe d'interprétation dialogique (cf. Moeschler 1989a, 94) :

> **Principe d'interprétation dialogique**
> L'interprétation d'un constituant intervention est un fait dialogique et le résultat de l'enchaînement dialogique auquel elle donne lieu.

La séquence (55) illustre le degré d'appropriété contextuelle de A en fonction de l'appropriété cotextuelle de B :

(55)	A	Paul est un ami sur lequel on peut toujours compter.	
	B1	A propos, que fais-tu demain soir ?	- CT
	B2	Tu appelles ça un ami ?	+CT, -CCP
	B3	Tu as oublié qu'il a voté contre ton projet ?	+CT, +CCP, -CI
	B4	Il ne m'a jamais inspiré confiance.	+CT, +CCP, +CI, -COA
	B5	Tout à fait d'accord.	+CT, +CCP, +CI, +COA

Contraintes d'enchaînement intra-intervention

Les contraintes d'enchaînement intra-intervention sont associées à la bonne formation des interventions (Roulet et al. 1985, 208-9) et sont illustrées par les conditions suivantes :

(i) *condition thématique* (*CT*) : obligation d'enchaîner dans l'intervention sur l'objet de discours présenté dans le premier constituant de l'intervention;

(ii) *condition de relation argumentative* (*CRA*) : obligation d'enchaîner dans l'intervention avec un constituant susceptible d'entrer en relation argumentative avec le premier constituant de l'intervention;

(iii) *condition d'orientation argumentative* (*COA*) : obligation d'enchaîner dans l'intervention avec un constituant qui ne contredit pas l'orientation argumentative du premier constituant.

Les enchaînements suivants illustrent les cas de satisfaction et de non-satisfaction graduelles de ces conditions :

(61) a. Il fait beau et Max est linguiste -CT
b. Il fait beau et il pleut +CT, -CRA
c. Il fait beau et le soleil ne brille pas +CT, +CRA, -COA
d. Il fait beau et j'ai envie de prendre l'air +CT, +CRA, +COA

La condition d'orientation argumentative est la traduction d'un principe argumentatif, le **principe de non-contradiction argumentative** (cf. Moeschler 1985, 1989a) :

Principe de non-contradiction argumentative
(i) il n'est pas possible de défendre deux conclusions opposées à l'aide du même argument;
(ii) deux arguments opposés ne peuvent pas servir la même conclusion.

L'analyse proposée fait donc de la cohérence argumentative une condition de la cohérence conversationnelle, mais distingue les situations dialogiques des situations monologiques : la cohérence argumentative n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante de l'intégration des constituants dans un échange, alors qu'elle est une condition nécessaire de leur intégration dans l'intervention.

Chapitre 18

Analyse du discours et analyse conversationnelle

1. DEUX PARADIGMES DANS L'ANALYSE DES CONVERSATIONS

L'un des domaines privilégiés d'application des modèles pragmatiques est le discours. Il n'est pas surprenant, en effet, que l'analyse des usages du langage permette de faire certaines prédictions sur les modes d'organisation séquentielle et sur les processus d'interprétation mis en place dans le discours. Mais c'est essentiellement le domaine de l'*interaction verbale* qui a fait l'objet des travaux les plus significatifs d'orientation pragmatique, et on l'appelle généralement *analyse des conversations*. Ce chapitre a pour objet de présenter les grandes lignes de deux courants dominants dans l'analyse des conversations, classés depuis Levinson (1983) sous les étiquettes d'*analyse du discours* (*discourse analysis*) et d'*analyse conversationnelle* (*conversation analysis*).

Ces deux domaines ont un certain nombre de caractéristiques communes et de propriétés divergentes.

1.1. PROPRIETES COMMUNES A L'ANALYSE DU DISCOURS ET A L'ANALYSE CONVERSATIONNELLE

1.1.1. L'étude des conversations naturelles

L'analyse du discours et l'analyse conversationnelle s'intéressent principalement au discours oral, et plus spécifiquement à l'analyse des **conversations naturelles**. Par *conversation naturelle*, on désigne ici toute interaction verbale en face à face ou à distance (téléphone, visiophone, courrier électronique interactif, etc.), dans laquelle les facteurs situationnels, contextuels, gestuels, intonationnels jouent un rôle important. Comme exemple de conversation naturelle, on mentionnera les conversations téléphoniques, les interactions parents-enfants, maître-élèves, médecin-patient, les interactions dans des lieux publics (transactions commerciales) ou dans des lieux privés (discussions de café, discussions familiales), les débats politiques, les interviews journalistiques, etc.

L'une des conséquences des analyses de conversation a été une mise en question d'un principe fondateur de la linguistique moderne, représenté notamment dans la tradition générativiste, à savoir le recours à l'intuition du sujet parlant pour évaluer les données. Il est à cet égard symptomatique de constater que presque toutes les approches de la conversation se sont réclamées d'une *linguistique de la parole* (par opposition à une *linguistique de la langue*, dans son acception saussurienne) ou d'une *linguistique de la*

performance (opposée, dans le paradigme chomskien, à une *linguistique de la compétence*). C'est la raison pour laquelle les travaux d'origine sociolinguistique (de tradition variationniste chez Labov 1976 et 1978, ou relevant de l'ethnographie de la communication, cf. Gumperz et Hymes 1972, Gumperz 1989) ont fortement influencé la tradition conversationnaliste, et même provoqué la tentation, dans le domaine de la linguistique, d'une linguistique "interactionniste" (cf. Kerbrat-Orecchioni 1990).

1.1.2. Cohérence

Les deux approches s'intéressent principalement à l'organisation séquentielle des conversations, et plus spécifiquement aux principes, règles ou normes qui en assurent la **cohérence** (cf. chapitre 17). Il est à ce titre intéressant de constater qu'une grande partie des travaux sur la cohérence textuelle, développés en linguistique textuelle (cf. notamment de Beaugrande et Dressler 1981, Charolles 1988a), n'ont pas, ou peu, été pris en compte dans la tradition de l'analyse des conversations. Cela dit, les problèmes de cohérence ne peuvent que très difficilement être résolus d'un point de vue interne au discours, et c'est principalement par le recours à des principes de gestion des informations contextuelles que les théories de la conversation ont abordé cette question. Il n'est pas surprenant qu'une partie des descriptions conversationnelles consistent en une description ethnographique précise du contexte interactionnel et social. D'un autre côté, la tentation a été grande de définir le contexte pour l'interprétation des conversations en termes de réseaux de connaissances, et de réduire l'ensemble des informations pertinentes à des univers définis *a priori* (notamment dans le domaine de l'analyse des conversations appliquées a dialogue homme-machine, cf. Reichman 1986).

1.1.3. Logique des actions

La troisième propriété commune à l'analyse conversationnelle et à l'analyse du discours est qu'elles font, implicitement ou explicitement, référence à une **logique des actions**. Dans l'analyse du discours, les principes logiques sont fondamentalement liés à la théorie des actes de langage; à partir d'elle, on peut prédire (cf. Searle et Vanderveken 1985) l'existence de relations entre actes dans les séquences d'actes que forment les conversations (une question appelle une réponse, une invitation une acceptation, un ordre une acceptation, etc.). En analyse conversationnelle, la logique des actions qui sous-tend l'organisation conversationnelle concerne principalement les séquences d'actions canoniques ou réalisées de manière préférentielle par les sujets parlant (cf. les notions d'*organisation préférentielle* et de *pertinence conditionnelle* définies plus loin).

1.2. DIFFERENCES ENTRE L'ANALYSE DU DISCOURS ET L'ANALYSE CONVERSATIONNELLE

1.2.1. Domaine de référence : linguistique *versus* sociologie

La première différence est liée au domaine de référence de ces deux approches. Les analyses du discours relèvent du paradigme scientifique de la linguistique formelle et lui empruntent sa méthodologie et son épistémologie. De leur côté, les analyses conversationnelles ont pour origine la sociologie interactionniste, et notamment les courants représentés par Goffman et par Sacks. La tradition interactionniste a développé un ensemble de réflexions sur les rites d'interaction, dont l'une des manifestations la plus importante est l'interaction conversationnelle (cf. Goffman 1973). D'un autre côté, le courant dit ethnométhodologique s'est intéressé aux ethnométhodes utilisées par les sujets pour accomplir des tâches (prendre une décision pour un jury par exemple) : l'une des ethnométhodes la plus accessible à l'analyse et la moins décrite par la sociologie est justement la conversation naturelle.

1.2.2. Méthodologie : règles de constituance *versus* organisation préférentielle

La principale divergence entre analyse du discours et analyse conversationnelle est méthodologique. Les **analyses du discours** utilisent une méthodologie classique en linguistique de la phrase et consistent en des tentatives - intéressantes - d'appliquer les principes de l'analyse linguistique à des unités plus grandes que la phrase. Pour cela, deux conditions sont requises. D'une part, la détermination d'un ensemble de **catégories** ou d'unité discursives, relevant non pas de la syntaxe des langues naturelles (catégories lexicales, catégories syntagmatiques) mais d'une syntaxe du discours (par exemple les unités *acte, intervention, échange, transaction, incursion* dans le modèle d'analyse du discours genevois, cf. Roulet et al. 1985, Moeschler 1985a). D'autre part, la formulation de principes ou de **règles de concaténation** pour ces catégories (règles d'enchaînement, principes de composition) permettant de distinguer les séquences discursives bien formées (cohérentes) des séquences discursives mal formées (non cohérentes). Le point crucial est ici la notion de *bonne formation séquentielle* (ou **cohérence**) qui se trouve être le correspondant discursif de la notion syntaxique de *grammaticalité* : de même que le sujet parlant a une capacité linguistique (une compétence) lui permettant de formuler des jugements de grammaticalité sur des phrases, l'hypothèse de l'analyse du discours est que le sujet parlant est capable de porter des jugements sur la bonne formation séquentielle des discours, et donc de reconnaître un discours cohérent d'un discours non cohérent.

L'une des notions centrales de l'analyse du discours est la notion de **cohérence**, qui a fait l'objet de développements parallèles, surtout sur le texte écrit, dans le cadre des grammaires textuelles. Il faut remarquer que dans le cadre des analyses du discours, la notion de cohérence est une notion strictement séquentielle. Mais il est impossible de distinguer les faits de séquences des faits d'interprétation. Si par exemple la séquence *Nous aurons des invités à dîner. Caldéron était un grand écrivain* peut être dite

cohérente, c'est parce qu'elle est interprétable, et si elle est interprétable, c'est que des informations contextuelles sont accessibles pour son interprétation. La cohérence, dès lors, ne peut être définie d'une manière strictement séquentielle : c'est une notion à la fois séquentielle et interprétative (cf. chapitre 17).

On notera aussi que la problématique de l'analyse du discours, et notamment celle des unités, a reçu une formulation récente insistant sur les différences entre la syntaxe de la phrase (ou micro-syntaxe) et la syntaxe du discours (ou macro-syntaxe) dans le cadre des travaux de Berrendonner (cf. Berrendonner et Reichler-Béguelin 1990). Parallèlement, Charolles (1988b) a proposé une approche stratificationnelle permettant de localiser différents niveaux d'organisation discursives (chaînes référentielles, espaces mentaux, structures textuelles, énonciation) et a proposé une analyse du discours en termes de *chaînes*, de *portées*, de *séquences* et de *périodes* (cf. également Adam 1990).

De son côté, l'**analyse conversationnelle** s'est principalement intéressée au problème de la *séquentialité*, et notamment aux règles ou principes permettant aux participants d'une conversation d'ajuster leurs prises de parole. Le système d'allocation des *tours de parole* proposés par Sacks, Schegloff et Jefferson (1974 et 1978) est basé d'une part sur les notions de *sélection du prochain locuteur*, d'*auto-sélection*, et de *point de transition pertinent*. La grammaire mise en place est donc un système de régulation, tacitement admis et nécessaire du point de vue de l'économie de l'interaction, dont la fonction est de permettre le bon déroulement des interactions verbales. La séquentialité est alors principalement abordée en termes de gestion de tours de parole.

Quant au problème de la cohérence, il n'est pas formulé dans le cadre d'une problématique de la bonne formation séquentielle, mais comme le résultat de principes dirigeant l'*organisation préférentielle* des conversations. Cette propriété est fondamentale, car l'organisation préférentielle n'est pas définie *a priori*, pour des raisons internes au modèle conversationnel : si certaines réactions sont dites *préférées*, ou *non marquées* interactionnellement, c'est que l'on a pu montrer qu'elles apparaissaient le plus souvent dans cette position que les réactions dites *non préférées* ou *marquées*. Ainsi, les séquences OFFRE-ACCEPTATION, REQUETE-ACCEPTATION, CRITIQUE-CONTESTATION sont préférées, i.e. non marquées interactionnellement parce qu'elles sont plus fréquentes et qu'elles entraînent moins de conséquences sur le déroulement ultérieur de la conversation, que les séquences OFFRE-REFUS, REQUETE-REFUS, CRITIQUE-ADMISSION.

On trouvera des études intéressantes sur les séquences préférées aux compliments dans les travaux de Marandin (1986), et une application de ces observations pour la sémantique des verbes performatifs (notamment *complimenter*) dans de Fornel (1990).

1.2.3. Epistémologie : modélisation *versus* généralisation

La troisième différence entre *analyse du discours* et *analyse conversationnelle* est de nature épistémologique. L'épistémologie de l'analyse du discours est celle de la simulation, à savoir hypothético-déductive : l'objectif de l'analyse du discours est de modéliser la conversation. De son côté, l'épistémologie de l'analyse conversationnelle est empirique et inductive : l'analyse conversationnelle procède par

généralisations prudentes à partir d'un grand nombre de données conversationnelles.

Règles d'interprétation et règles d'enchaînement

L'aspect de *modélisation du dialogue* a été le mieux représenté, dans le cadre des analyses du discours, par la formulation de *règles d'interprétation* et de *règles d'enchaînement*. Dans Labov (1976) notamment, la problématique de l'analyse du discours est formulée par trois types de règles intervenant dans la mise en séquence et dans l'interprétation des discours :

(i) des **règles de production**, reliant les actions programmées aux énoncés qui les réalisent;

(ii) des **règles d'interprétation**, reliant les énoncés aux actions qu'ils réalisent;

(iii) des **règles d'enchaînement**, reliant les actions entre elles (cf. figure 1) :

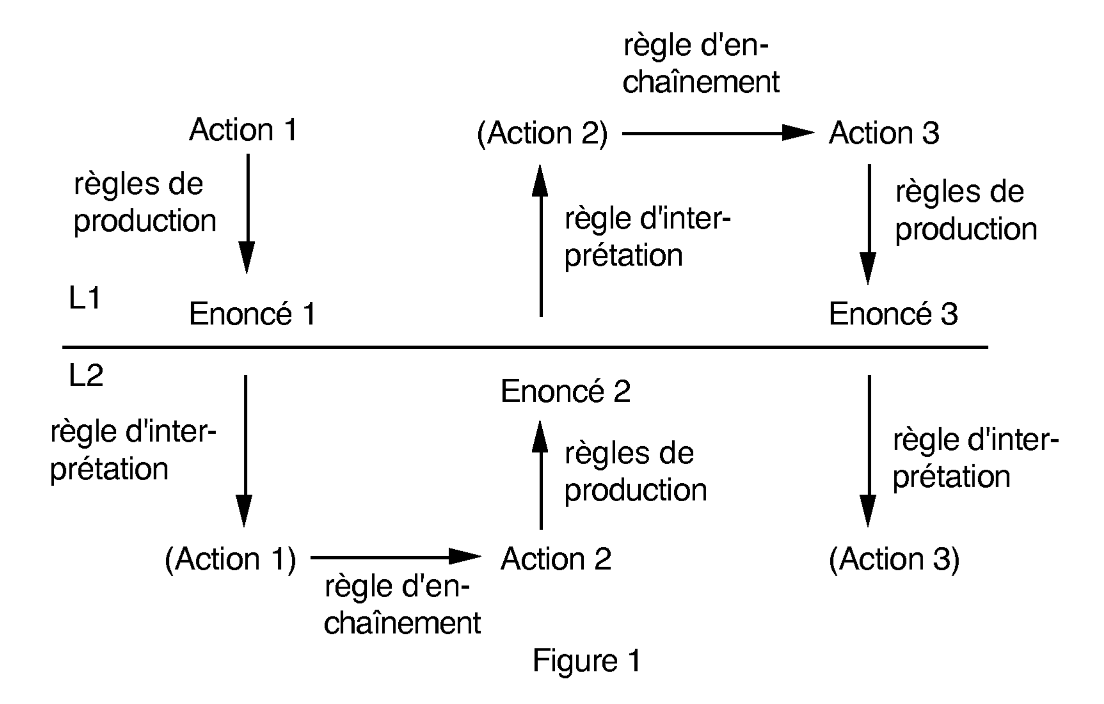


Figure 1

L'épistémologie de l'analyse du discours est donc déductive. Les règles d'interprétation et d'enchaînement formulées sont le résultat des prédictions de la théorie pragmatique sous-jacente. Par exemple, on pourra, sur la base des prédictions de la théorie des actes de langage, proposer les **règles d'interprétation** suivantes (Labov et Fanshel 1977, 78)□

Règle des demandes
Si *A* adresse à *B* un impératif spécifiant une action *X* à l'instant T_1, et si *B* croit que *A* croit que

1. a. *X* devrait être fait (dans le but *Y*) (raison de l'action)
   b. *B* ne ferait pas *X* en l'absence de la demande (raison de la demande)
2. *B* a la capacité de faire *X* (à l'aide de l'instrument *Z*)
3. *B* a l'obligation de faire *X* ou est dans la disposition de faire *X*
4. *A* a le droit de dire à *B* de faire *X*,

alors *A* est entendu comme faisant une demande valide d'action.

Cette règle fait intervenir une stratégie d'analyse très proche de celles définies dans la théorie des actes de langage (cf. chapitres 1 et 7). En effet, les notions de *raison*, de *capacité*, d'*obligation* et de *droit* interviennent comme autant de pré-conditions sur la réalisation sincère et satisfaisante des actes de langages. Pour spécifier le mode de réalisation des demandes, on peut envisager la règle d'interprétation suivante pour les demandes indirectes (cf. (Labov et Fanshel 1977, 82) :

Règles des demandes indirectes
Si *A* fait à *B* une demande d'information ou une assertion à propos
a. du statut existentiel d'une action *X* à réaliser par *B*
c. des conséquences de la réalisation d'une action *X*
c. du moment T_1 où une action *X* devrait être réalisée par *B*
d. de n'importe quelle pré-condition d'une demande valide de *X* donnée dans la règle des demandes
et si toute autre pré-condition est satisfaite, alors *A* est entendu comme faisant une demande valide de *B* de l'action *X*

Les exemples suivants réalisent des demandes indirectes :

(1) *Statut existentiel*
As-tu déjà épousseté ?
Il me semble que tu n'as pas encore épousseté.

(2) *Conséquences*
A quoi cela ressemblerait-il si tu époussetais cette pièce ?
Cette pièce aurait bien meilleure allure si tu époussetais.

(3) *Référence temporelle*
Quand penses-tu épousseter ?
Je pense que tu vas épousseter ce soir.

(4) *Autres pré-conditions*
a. *Raison de l'action*
Ne penses-tu pas que la poussière est vraiment épaisse ?
Cette pièce est vraiment poussiéreuse.
b. *Raison de la demande*
Est-ce que tu as l'intention d'épousseter cette pièce ?
Je n'ai pas besoin de te rappeler d'épousseter cette pièce.
c. *Capacité*
Peux-tu prendre le chiffon à poussière et épousseter par ici ?
Tu as le temps d'épousseter avant de sortir.
d. *Volonté*
Est-ce ça te gênerait d'épousseter ?
Je suis sûr que tu n'as pas d'objection à prendre le chiffon à poussière et à épousseter cette pièce.
e. *Obligation*
N'est-ce pas ton tour d'épousseter ?
Tu devrais participer au maintien de la propreté ici.
f. *Droit*
Ne m'as-tu pas demandé de te rappeler d'épousseter ?
Je suis censé m'occuper de cet endroit, mais non faire tout le travail.

Comme **règle d'enchaînement**, Labov et Fanshel (1977, 91) proposent, à propos des demandes, la règle suivante :

> **Règle des demandes enchâssées**
> Si *A* fait une demande d'action à *B* et si *B* répond par une demande d'information, *B* est entendu comme assertant qu'il lui faut cette information pour répondre à la demande de *A*.

L'exemple (5) illustre la règle des demandes enchâssées :

(5)	A_1 :	Peux-tu descendre la poubelle ?
	B_1 :	Pourquoi ?
	A_2 :	Parce que je donne à manger au bébé.
	B_2 :	D'accord.

Paires adjacentes, pertinence conditionnelle et organisation préférentielle

De leur côté, les approches du type *analyse conversationnelle* procèdent par **généralisation** : la méthodologie n'est plus déductive, mais **inductive**. Cela tient au fait que pour formuler une règle ou un principe, l'analyse conversationnelle requiert un grand nombre de faits ou de données. Les données sont nombreuses, et seule la récurrence permet de formuler une hypothèse. Ainsi le problème de la séquentialité ne sera pas traité en termes de règles d'enchaînement, mais en termes de *pertinence conditionnelle* et d'*organisation préférentielle*.

Pour introduire la notion de pertinence conditionnelle, il faut faire intervenir une notion centrale de l'analyse conversationnellea, celle de **paire adjacente**, qui reçoit la définition suivante (cf. Levinson 1983, 303-4) :

> **Paire adjacente**
> Une paire adjacente est une séquences de deux énoncés qui sont :
> (i) adjacents
> (ii) produits par des locuteurs différents
> (iii) ordonnés en un premier membre et un deuxième membre
> (iv) typés, en ce sens que le premier membre requiert un deuxième membre particulier.

Le principe qui gouverne les paires adjacentes est la **pertinence conditionnelle** d'un deuxième tour (cf. Schegloff 1972, Levinson 1983). Le critère de la pertinence conditionnelle explique la condition (iv) de la définition de la paire adjacente, qui suppose une différence entre séquence typique (paire adjacente) et séquence non typique (séquences intercalées). La pertinence conditionnelle est définie de la manière suivante (cf. Levinson 1983, 306) :

> **Pertinence conditionnelle**
> Dans une paire adjacente, étant donné le premier membre de la paire, un second membre est immédiatement pertinent et attendu. Si celui-ci n'apparaît pas, son absence est remarquée; et si un premier membre d'une seconde paire apparaît à sa place, il est interprété comme le préliminaire du second membre de la première paire dont la pertinence ne peut être mise en défaut que par la mention de l'échec de l'action de préliminaire.

On dira ainsi qu'une réponse R_1 à une question Q_1 est conditionnellement pertinente à la séquence intercalée Q_2-R_2 dans une séquence $Q_1(Q_2\text{-}R_2)R_1$, comme dans l'exemple (6)□

(6) Q_1 : Qui est cette jolie fille ?
Q_2 : Tu ne la connais pas ?
R_2 : Non.
R_1 : C'est la nouvelle prof de linguistique.

On peut remarquer sur cet exemple que la pertinence du second membre de la première paire est fonction de la réussite du préliminaire. Une réponse positive en R_2 rend la séquence contradictoire :

(7) Q_1 Qui est cette jolie fille ?
Q_2 Tu ne la connais pas ?
R_2 Si.
R_1 Alors pourquoi me poses-tu la question ?

Le repérage de paires adjacentes a permis de faire une hypothèse tout à fait générale sur l'**organisation préférentielle** des séquences conversationnelles : dans une paire adjacente, le second membre de la paire est toujours le membre préféré, ou non marqué, de la paire. Lorsque c'est le membre non préféré, ou marqué qui est sélectionné, on a observé qu'il apparaissait (i) après une pause, (ii) qu'il est introduit à l'aide d'une préface indiquant typiquement son statut non préféré (*well* en anglais, *ben* en français) (iii) avec une mention des raisons expliquant la non-réalisation de l'action préférée (d'après Levinson 1983, 307). La notion d'organisation préférentielle peut dès lors être définie par la règle suivante (cf. Levinson 1983, 333) :

Règle sur l'organisation préférentielle
Essayez d'éviter l'action non préférée, i.e. l'action qui apparaît généralement dans un format non préféré ou marqué.

Les deuxièmes membres de la paire sont classés en termes de constituants préférés vs. constituants non préférés de la manière suivante :

premier membre		***demande***	***offre/invitation***	***question***
deuxième membre	préféré	acceptation	acceptation	réponse attendue
	non préféré	refus	refus	réponse inattendue ou non-réponse

Figure 2

2. UN EXEMPLE D'ANALYSE DU DISCOURS : LE MODELE HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL GENEVOIS

Le modèle hiérarchique et fonctionnel genevois d'analyse de la conversation (cf. Moeschler 1985a, Roulet et al. 1985) peut être considéré comme un

exemple prototypique de modèle du type *analyse du discours*. Il est basé sur l'hypothèse que la conversation est organisée à partir d'un ensemble hiérarchisé d'unités de rang et de relations ou fonctions entre ces unités. Les unités, ou *constituants*, obéissent au principe de composition hiérarchique suivant :

> **Principe de composition hiérarchique**
> Tout constituant de rang *n* est composé de constituants de rang *n-1*.

Les constituants de la conversation sont l'*incursion*, la *transaction*, l'*échange*, l'*intervention* et l'*acte de langage*.

2.1. INCURSION

L'incursion est le constituant maximal coextensif à l'interaction (verbale) entre deux ou plus de deux locuteurs. Outre le fait d'être composée d'une ou de plusieurs transactions, l'incursion a pour caractéristique principale d'être initiée par un **échange d'ouverture** et terminée par un **échange de clôture**. Les échanges d'ouverture et de clôture sont typiquement des **échanges confirmatifs** (Goffman 1973) : ils ont pour fonction de confirmer l'existence des relations sociales entre participants de l'incursion, et participent de ce fait aux rituels de confirmation.

La structure prototypique d'un échange confirmatif est binaire, à deux interventions, du type *bonjour - bonjour*, *comment ça va ? - pas mal et toi ?* pour les échanges d'ouverture, ou encore *au revoir - au revoir* pour les échanges de clôture. Conein (1990) a cependant montré la complexité de la structure des échanges confirmatifs, et notamment ceux de salutation, dans les conversations téléphoniques.

2.2. TRANSACTION

Les transactions constituent des domaines thématiques homogènes. Par exemple, dans une interaction en librairie, on distinguera des transactions de demande d'achat, d'offre de commande, d'offre de vente, de demande de renseignement, de demande de précision, etc. (cf. Auchlin et Zenone 1980 pour une analyse récursive des transactions). Le domaine de la transaction concerne à strictement parler l'organisation de l'information, et plus particulièrement la **macro-structure actionnelle**.

Le niveau macro-structurel, au plan des relations fonctionnelles, est déterminé par la condition *si…alors* et les arguments de la relation sont exprimés par la relation positive (satisfaction) ou négative (échec). Par exemple, on trouvera dans la macro-structure des relations du type : "si la demande d'achat échoue, alors engagez une transaction de demande de commande"; "si la demande de commande est satisfaite, alors passez à l'offre de commande", etc.

2.3. ECHANGE

Structurellement, une transaction est composée d'échanges réparateurs (Goffman 1973). Un échange réparateur est une structure renvoyant au rituel de réparation d'une offense territoriale, provoquée par exemple par la réalisation d'une demande.

L'exemple type de rituel de réparation est donné par la situation (8), dans laquelle l'excuse permet de réparer l'offense territoriale :

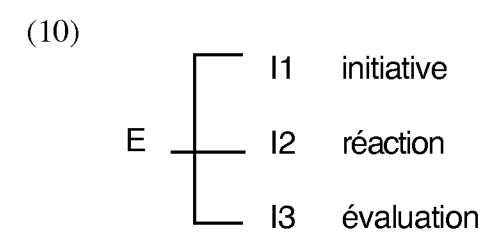
(8) A marche sur les pieds de B
A : Excusez-moi.
B : Pas de quoi.

La réaction de *B* permet de signaler à *A* que l'incident est clos et que l'équilibre rituel est restauré. Pour l'analyse de l'interaction verbale, Goffman (1973) définit deux cycles réparateurs, comprenant respectivement les *mouvements* (*moves*) de **réparation-satisfaction** d'une part et d'**appréciation-minimisation** d'autre part, la minimisation pouvant être absente :

(9) A_1 : Peux-tu me passer le sel ? (réparation)
B_1 : Mais bien sûr. (satisfaction)
A_2: Merci beaucoup. (appréciation)
(B_2: Pas de quoi.) (minimisation)

Les constituants de l'échange sont les **interventions** (*move* chez Goffman 1973 et Sinclair et Coulthard 1975). Dans le modèle hiérarchique et fonctionnel, la structure basique d'un échange réparateur est une structure à trois interventions, représentée sous la forme arborescente donnée en (11) :

(10)



où *I* = intervention, et *E* = échange.

Le nombre des interventions de l'échange varie en fonction de la nature de l'échange. Si la réaction est négative, alors l'échange se poursuit et donne lieu à un nombre d'interventions variable :

(11) A1 j'ai un service à te demander
est-ce que tu peux me remplacer pour le cours de syntaxe
B1 difficile j'ai un chapitre sur l'analyse du dialogue à terminer
A2 je comprends mais je suis très embêté
j'ai moi-même un article à terminer et je n'en vois pas le bout
B2 bon je crois que ça ira
mais à charge de revanche
A3 évidemment

Les principes mis en place par l'analyse hiérarchique sont de deux types : un **principe de segmentation**, qui permet de déterminer les constituants de l'échange (les interventions) et un **principe de clôture**.

(i) Le principe de segmentation est motivé par le fait que, dans le modèle hiérarchique et fonctionnel, il n'y a pas de relation un-est-à-un entre *tours de*

parole et *constituants de l'échange* (interventions) : la forme superficielle du dialogue en alternance de tours de parole ne reflète ni la structure hiérarchique de l'échange ni son organisation fonctionnelle. En effet, un tour de parole peut être le lieu de la fin d'un échange et le lieu du début d'un autre.

N.B. Une relation *un-est-à-un*relation est une relation qui à un élément d'un ensemble de départ associe un et un seul élément de l'ensemble d'arrivée. Ainsi, la relation entre *tour de parole* et *intervention* n'est pas un-est-à-un, car un tour de parole peut contenir plus d'une intervention.

(ii) En second lieu, la définition de l'échange suppose un principe de définition de l'échange complet, c'est-à-dire un principe de clôture. On dira qu'un échange est complet ou clos, s'il satisfait la **complétude interactionnelle** ou **contrainte du double accord**, imposant aux deux dernières interventions d'être coorientées argumentativement (cf. Moeschler 1982, Roulet et al. 1985).

A l'analyse hiérarchique de l'échange se superpose l'**analyse fonctionnelle**. D'une part les constituants de l'échange reçoivent une **fonction** (i.e. une interprétation pragmatique); d'autre part, l'organisation fonctionnelle n'obéit pas au principe de composition hiérarchique, mais à un principe récursif fonctionnel.

2.4. INTERVENTION

L'intervention est la plus grande unité monologique du dialogue. Selon le principe de composition hiérarchique, l'intervention est composée d'actes de langage. Mais le **principe de récursivité** autorise des structures d'intervention formées à partir d'échanges, d'interventions et/ou d'actes de langage :

Principe de récursivité
Tout constituant complexe (de rang échange et de rang intervention) est un constituant récursif, c'est-à-dire peut être constituant d'intervention.

N.B. Il y a une analogie entre ce principe et le principe de récursivité utilisé dans les grammaires formelles. Dans les grammaires formelles en effet, la phrase (comme projection maximale de la catégorie fonctionnelle *inflexion*, ou *INFL*) et le syntagme nominal (comme projection maximale de *N*) sont des symboles récursifs, i.e. des constituants enchâssables dans un syntagme nominal ou *NP* (cf. Chomsky 1986, Rizzi 1988).

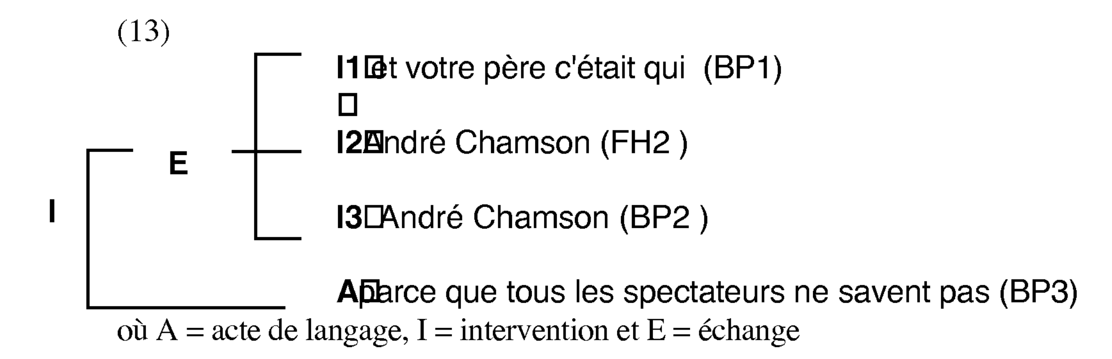
Les échanges de *pré-séquence* sont de bons exemples d'échanges enchâssés, comme le montre le fragment d'interaction (tiré d'*Apostrophes*, 1.2.1985) suivant :

(12)	FH_1	je me souviens de mon père avec un revolver le soir du 6 février
	BP_1	et votre père c'était qui
	FH_2	ah mon père André Chamson
	BP_2	André Chamson
	BP_3	parce que tous les spectateurs ne savent pas
	BP_4	donc c'était un écrivain
	FH_3	très engagé

BP$_5$ très engagé à gauche on dit un intellectuel de gauche et vous donc chez vous il y avait tous les intellectuels de gauche qui sont passés

La structure hiérarchique de BP$_1$ à BP$_3$ est donnée par (13), qui indique la formation d'une intervention à partir de l' BP$_1$-FH$_2$-BP$_2$:

(13)



où A = acte de langage, I = intervention et E = échange

Pour rendre compte de structures du type (13), ainsi que du principe de récursivité, il est nécessaire de compléter le principe de composition hiérarchique par un principe fonctionnel, le **principe de composition fonctionnelle**, qui associe aux constituants de l'échange et de l'intervention non plus des contraintes de rang catégoriel, mais des contraintes de fonctions pragmatiques :

Principe de composition fonctionnelle
L'échange est composé de constituants reliés par des fonctions *illocutionnaires*, i.e. des interventions; l'intervention est composée de constituants reliés par des fonctions *interactives*, i.e. des échanges, des interventions et/ou des actes de langage.

N.B. L'analyse fonctionnelle est bien indissociable de l'analyse hiérarchique, raison pour laquelle les analyses produites dans ce cadre sont souvent appelées *analyses hiérarchiques fonctionnelles*.

2.4.1. Fonctions illocutionnaires

Les fonctions illocutionnaires associées aux interventions constituantes de l'échange sont de trois types génériques : *initiatives*, *réactives-initiatives* et *réactives*.

Une **fonction initiative** est associée obligatoirement à la première intervention d'un échange : c'est elle qui commande la direction thématique (*cohésion*) et la direction illocutionnaire (*cohérence*) de la séquence dialogale. Les **fonctions réactives** sont associées aux interventions clôturant l'échange, et sont dépendantes, du point de vue de l'enchaînement et de la cohérence du dialogue, des fonctions initiatives. Enfin, les **fonctions réactives-initiatives** sont associées aux interventions suivant une intervention (réactive-)initiative et ont la propriété structurelle d'être intermédiaires dans la structure de l'échange.

Le modèle hiérarchique et fonctionnel s'appuie sur la théorie des actes de langage. Les constituants pertinents du point de vue de l'assignation d'une force illocutionnaire (i.e. d'une fonction illocutionnaire) sont les constituants de l'échange, à savoir les

interventions. La dépendance du modèle d'analyse du discours vis-à-vis de la théorie des actes de langage est liée à la relation "un-est-à-un" entre intervention et fonction illocutionnaire : la fonction illocutionnaire donne l'interprétation de l'intervention dans la séquence dialogique. Mais c'est la relation d'enchaînement entre interventions qui est à l'origine de telles interprétations. Par exemple, dans le cas d'une réponse indirecte, c'est la nature de la réaction qui permet de lui associer sa fonction illocutionnaire. En (14), la réaction A_{21} indique le statut de non-réponse B_2, alors que A_{22}, qui constitue un enchaînement sur la réponse, attribue par ce fait même une fonction illocutionnaire réactive-initiative à B_2:

(14) A_1 Quelle heure est-il ?
B_2 Le facteur vient de passer.
A_{21} Quoi ? Qu'est-ce que tu dis ?
A_{22} Je ne pensais pas qu'il était déjà 11 heures.

2.4.2. Fonctions interactives

Les relations entre constituants de l'intervention sont définies comme autant de **fonctions interactives.** Une fonction interactive est une fonction monologique qui associe un constituant principal ou directeur (de rang acte ou intervention, respectivement *Ad* ou *Id*) à un constituant subordonné (de rang acte, intervention ou échange, respectivement *As*, *Is* et *Es*). Dans une intervention, le constituant directeur dominant est celui qui donne sa fonction illocutionnaire à l'intervention.

Le processus d'assignation fonctionnelle est donc double : au niveau de la structure de l'échange, c'est l'enchaînement qui permet de caractériser la fonction du constituant adjacent; au niveau de l'intervention, c'est le constituant directeur qui détermine l'interprétation fonctionnelle.

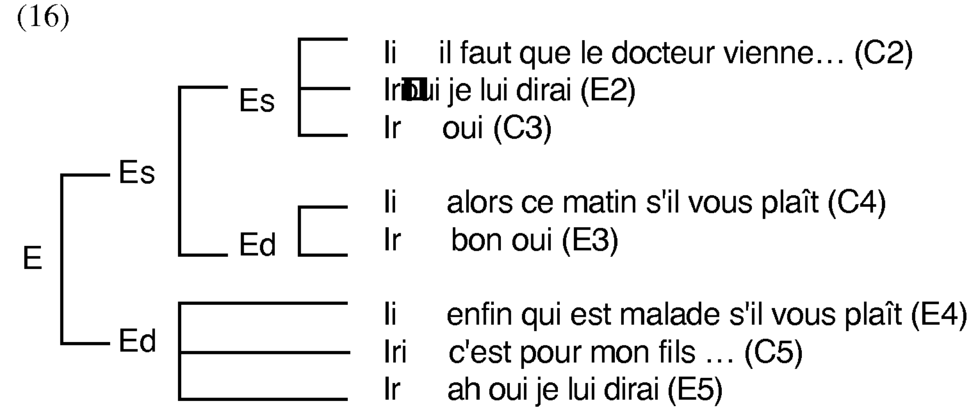
Il y a une asymétrie fondamentale entre les constituants directeurs et les constituants subordonnés de l'intervention : seuls les constituants monologiques peuvent être directeurs, alors que n'importe quel constituant (*A, I, E*) peut être subordonné. Cette asymétrie a une raison fonctionnelle et non structurelle. Du point de vue de la hiérarchie dialogale, rien n'interdit des constituants-échanges directeurs par rapport à d'autres échanges ou interventions, comme le montrent les exemples suivants :

(15) *C'est une otite* (tiré de Schmale-Buton et Schmale 1984)
E_1 allô
C_1 ici de Pouillé
C_2 il faut que le docteur vienne chez Jacques Maréchal ce matin
E_2 oui je lui dirai
C_3 oui
C_4 alors ce matin s'il vous plaît
E_3 bon oui
E_4 enfin qui est malade s'il vous plaît
C_5 c'est pour mon fils et qui c'est une otite alors c'est pour son travail il voudrait savoir
E_5 ah oui oui je lui dirai
C_6 merci au revoir Madame
E_6 au revoir Madame

En (15), l'échange C_2-E_2-C_3 est subordonné à l'échange C_4-E_3 (ce dernier permettant de tirer une conséquence de l'échange précédent), et cet échange subordonné à l'échange C_5-

E_4-C_6 (*enfin* introduisant une relance réorientant le cours de la conversation), comme le montre (16) :

(16)

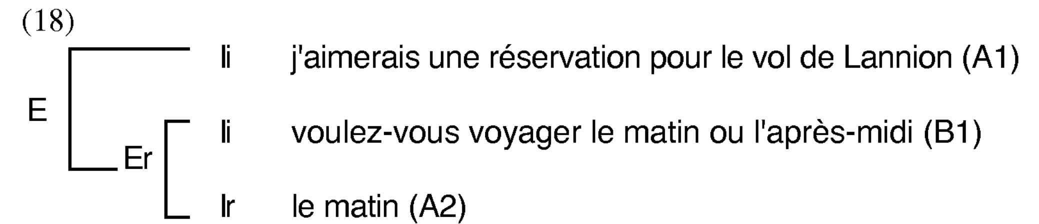


où *Ii* = intervention initiative, *Iri* = intervention réactive-initiative, *Ir* = intervention réactive, *Ed* = échange directeur, *Es* = échange subordonné.

En (17), la réponse est constituée d'un échange (question-réponse), ce que représente (18) :

(17) A_1 : j'aimerais une réservation pour le vol de Lannion du jeudi 10 décembre
B_1 : voulez-vous voyager le matin ou l'après-midi ?
A_2 : le matin

(18)



où *Ii* = intervention initiative, *Ir* = intervention réactive, *E* = échange, *Er* = échange réactif.

Ces solutions posent des problèmes délicats pour la théorie du dialogue.

(a) Si un échange peut être directeur, il faut, pour qu'une fonction illocutionnaire puisse lui être associée, qu'il hérite cette fonction d'un de ses constituants, i.e. d'une de ses interventions. La question est alors de savoir quelle intervention détermine la fonction de l'échange. Si l'on différencie les fonctions des constituants de l'échange, cela revient à établir pour la structure de l'échange une hiérarchie parallèle à celle existant entre constituants de l'intervention et à annuler la pertinence de la différence entre fonction illocutionnaire et fonction interactive.

(b) Si un échange est directeur, par rapport à quel constituant l'est-il ? Dans la hiérarchie des fonctions, un échange directeur devrait l'être dans le cadre d'une intervention. Le paradoxe serait atteint, car dans la représentation (18), les échanges devraient être à chaque fois intégrés dans une intervention, et ultimement, tout discours dialogique aurait la structure d'un discours monologique.

Il est donc préférable de conserver une asymétrie entre constituants récursifs (échange-intervention) et non récursifs (acte, mais aussi incursion et transaction) d'une part, et entre constituants monologiques (acte et intervention) et constituants dialogiques (échange) d'autre part, ce que représente la figure 3.

constituant	**récursif**	**non récursif**
monologique	intervention	acte de langage
dialogique	échange	incursion transaction

Figure 3

2.5. ACTE DE LANGAGE

L'acte de langage, comme unité de discours, a trois propriétés : (i) c'est l'unité segmentale minimale, (ii) il a une fonction interactive (être directeur *versus* être subordonné); (iii) il peut transférer son potentiel illocutionnaire au constituant de rang supérieur (l'intervention).

En tant qu'unité de rang, l'acte de langage est une unité de discours, et la différence entre fonction interactive et fonction illocutionnaire montre qu'on ne peut associer l'unité de discours *acte de langage* à l'unité de communication *acte de langage* de la théorie des actes de langage (cf. Moeschler 1990b). La raison tient à ce que, dans une structure d'intervention, un acte a une fonction principalement argumentative : il représente soit un argument pour, soit un argument contre, soit une conclusion. Il n'est pas surprenant dès lors que les principes de base de l'organisation séquentielle relèvent de la théorie de l'argumentation (cf. Anscombre et Ducrot 1983, Ducrot 1980, Ducrot 1984, Ducrot et al. 1980). On en trouvera une formulation explicite dans le principe de dépendance de l'intégration fonctionnelle vis-à-vis de l'intégration argumentative des constituants, ou encore l'hypothèse de la coorientation argumentative comme condition de la cohérence conversationnelle (cf. Moeschler 1982, Moeschler 1985a et Roulet et al. 1985).

3. ANALYSE DU DISCOURS OU ANALYSE CONVERSATIONNELLE

3.1. LES CRITIQUES DE L'ANALYSE CONVERSATIONNELLE A L'ANALYSE DU DISCOURS

On trouve dans Levinson (1983) une critique fondamentale des approches *analyse du discours*. La critique porte sur l'usage que font les analyses de discours de la théorie des actes de langage, et plus précisément sur les quatre thèses suivantes qu'elles doivent adopter (cf. Levinson 1983, 289)

Les thèses de l'analyse du discours

(a) Il y a des unités-actes (actes de langage ou interventions) réalisées dans le langage, appartenant à un ensemble spécifié et délimité.

(b) Les énonciations sont segmentables en unités-énoncés - dont chacune correspond (au moins) à une unité-acte.

(c) Il existe une fonction spécifiable, et même une procédure, qui fait correspondre à chaque unité-énoncé une unité-acte et vice-versa.

(d) Les séquences conversationnelles sont principalement régies par un ensemble de règles d'enchaînement portant les types d'actes de langage (d'interventions).

L'idée centrale des approches du type *analyse du discours* est, conformément aux prédictions de l'analyse du discours, que les contraintes séquentielles dans la conversation ne portent pas sur la forme ou le sens des énoncés, mais sur les actions qu'ils permettent

de réaliser. Il est donc possible de prédire que l'on puisse segmenter les énonciations en énoncés-types, faire correspondre ces unités-énoncés à des unités-actes, et enfin prédire les relations entre unités-actes. La thèse (c) correspond ainsi aux règles d'interprétation de Labov et Fanshel (1977), et la thèse (d) à leurs règles d'enchaînement.

Les critiques de Levinson portent sur chacune de ces thèses; il prétend notamment que (i) un énoncé peut réaliser plus d'un acte à la fois, (ii) d'autres unités que les énoncés peuvent réaliser un acte, (iii) il n'y a pas de fonction reliant unité-énoncé et unité-acte et (iv) il n'y a pas de règle d'enchaînement.

3.1.1. Un énoncé peut réaliser plus d'un acte à la fois

La première critique porte sur la thèse (a), selon laquelle un énoncé ne peut réaliser qu'un seul acte à la fois. Or, certaines situations de discours montrent au contraire qu'un même énoncé peut réaliser plus d'un seul acte. En (19) par exemple, le premier énoncé est à la fois une QUESTION et une OFFRE :

(19) A : Voudrais-tu un autre verre ?
B : Oui merci, mais plus petit.

Si effectivement *A* réalise à la fois une question et une offre, l'existence même d'une fonction reliant les unités-énoncés aux unités-actes est problématique. Un autre exemple, de nature plus conversationnelle, est donné par les *allô* en réponse à la sonnerie de téléphone, qui ont à la fois les fonctions de REPONSE et d'APPEL A LA RECONNAISSANCE.

3.1.2. Réalisation d'actes par d'autres unités que les énoncés

Si les relations entre les constituants du discours sont des relations entre actions plutôt qu'entre énoncés, il n'est pas surprenant que certaines actions puissent être effectuées par des unités non linguistiques : rires, gestes, silence constituent autant de réactions ou réponses appropriées à des actes initiatifs que des énoncés :

(20) A : Vous habitez chez vos parents ?
B : [rires]

(21) A : Peux-tu me passer le sel ?
[B passe le sel à A]

(22) A parle à B et C d'un ami commun D dont il croit qu'il l'a soutenu lors d'une élection professorale, alors que D n'a pas soutenu A et que B et C le savent
A : Malgré les efforts de D, je n'ai pas été nommé professeur.
[silence de B et C]

3.1.3. Il n'y a pas de fonction reliant unité-énoncé et unité-acte

Pour que la troisième condition soit satisfaite, à savoir l'existence d'une fonction reliant les unités-énoncés aux unités-actes, il faut que la théorie des

actes de langage fournisse d'une part un ensemble bien défini d'actions pertinentes (i.e. de types et de sous-types illocutionnaires) et d'autre part un ensemble pertinent d'unités-énoncés. Même si des classifications des actes illocutionnaires ont été proposées (cf. Searle 1982, Bach et Harnish 1979, Vanderveken 1988 pour les plus classiques) et des propositions consistantes d'explication de la divergence entre forme et fonction (cf. les hypothèses de Searle 1975 sur les actes de langage indirects), il semble difficile d'admettre qu'il y ait une corrélation systématique entre forme et force illocutionnaire. Indépendamment de cette question, interne à la théorie des actes de langage, il n'est pas suffisant de disposer d'une fonction : c'est d'une procédure, ou d'un algorithme, que nous avons besoin. Or les problèmes de relations forme-fonction sont plus facilement solubles en dehors de la théorie des actes de langage, à savoir dans le cadre d'approches inférentielles (théorie des implicatures gricéenne, théorie de la pertinence).

3.1.4. Il n'y a pas de règle d'enchaînement

La notion de règle d'enchaînement a pour corollaire principal la possibilité de discriminer parmi l'ensemble des séquences discursives possibles les séquences discursivement bien formées des séquences discursivement mal formées. Le caractère discret de l'opposition entre séquence bien formée et séquence mal formée est lié au parallélisme entre syntaxe de la phrase et syntaxe du discours : de même que la syntaxe de la phrase a pour objet la notion de grammaticalité, l'analyse du discours a pour objet celle de bonne formation séquentielle; de même que la grammaticalité est définie en termes de règles ou de conditions nécessaires, la bonne formation séquentielle est également définie en termes de règles oui/non.

L'objection principale à la notion de règle d'enchaînement tient au fait que s'il est possible de distinguer des phrases grammaticales (comme *le chat est sur le paillasson*) de phrases agrammaticales (comme *paillasson le sur est chat le*), il n'est pas possible de distinguer une séquence discursivement mal formée d'une séquence discursivement bien formée. La raison essentielle est qu'il est toujours possible, lorsqu'aucune cohésion sémantique n'est apparente, de trouver une connexion au niveau des implicatures (provoquées notamment par la violation d'une maxime conversationnelle), ou au niveau de la pertinence conditionnelle de la réaction relativement à la paire adjacente dans laquelle elle s'intercale. La notion d'enchaînement, dans cette perspective, n'est plus une question de oui ou de non (de bonne ou de mauvaise formation séquentielle), mais une question de pertinence, d'inférence et d'intention communicationnelle.

On peut donner, comme cas extrême de discours où les règles séquentielles semblent être violées, les séquences multiples de *La cantatrice chauve* de Ionesco (cf. Moeschler 1985b), du type□

(23) On marche avec les pieds, mais on se réchauffe à l'électricité ou au charbon.

Si les deux propositions *P* et *Q* de la séquence *P mais Q* sont vraies respectivementde manière analytique et synthétique, on ne voit pas comment la vérité des deux propositions

est pertinente pour la connexion introduite par *mais*. Quel est le rapport entre *P* et *Q*, et en quoi il y a-t-il opposition entre *P* et *Q* ? Cela dit, si ces questions sont pertinentes, elles n'interdisent nullement que des réponses puissent être données, par exemple : "se chauffer à l'aide d'énergie est plus efficace que se réchauffer en marchant" ou encore "il ne faut pas confondre les extrémités du corps humain avec de l'énergie fossile ou électrique", etc.

3.2. LES REPONSES AUX CRITIQUES

3.2.1. Fonction illocutionnaire *versus* valeur illocutionnaire

Il y a deux réponses possibles à l'objection selon laquelle un énoncé peut, contrairement aux prédictions de la théorie des actes de langage, réaliser plus d'un acte de langage. La première réponse tient au fait que la critique explique certains enchaînements comme portant non pas sur la force illocutionnaire, mais l'acte perlocutionnaire. Dans (24), exemple donné par Levinson (1983, 290), aucune des réactions à l'acte de *A* n'enchaîne sur sa force illocutionnaire, mais sur les actes perlocutionnaires qu'ils peuvent communiquer :

(24) A et B sont à une réception. A s'ennuie et dit à B :
A : Il se fait tard.
B_1 : Mais je passe un si bon moment.
B_2 : Tu veux rentrer ?
B_3 : Tu ne t'amuses pas ?

N.B. En fait, les réactions possibles de *B* ne se font pas sur l'acte perlocutionnaire, mais sur l'implicature conversationnelle ou, autrement dit, sur l'acte de langage indirect directif "rentrons !". Si tel est le cas, il n'y a plus de problème à ce que *A* réalise deux actes de langage, un acte secondaire d'assertion, et un acte primaire de demande.

La deuxième réponse est parallèle. La critique porte sur le fait que dans des situations de dialogue très simples, un énoncé peut réaliser plus d'un acte de langage, comme en (19), une question et une offre :

(19) A : Voudrais-tu un autre verre ?
B : Oui merci, mais plus petit.

Or la théorie des actes de langage explique très facilement ce fait, et plus spécifiquement la théorie des actes de langage indirects (cf. Searle 1975). Si *A* communique une offre par l'intermédiaire d'une question, c'est parce qu'une des conditions préliminaires des offres (l'interlocuteur désire que le locuteur accomplisse l'action *A*) est interrogée, et qu'il suffit, pour réaliser un acte promissif indirect, d'interroger une condition de l'interlocuteur.

Les deux réponses données sont ponctuelles et ne constituent pas des réfutations directes aux objections contre l'analyse du discours. Il faut donc donner une réponse plus consistante. Les phénomènes que pointe l'analyse conversationnelle contre l'analyse du discours concernent un problème fondamental pour l'analyse de la conversation : sur quels critères une interprétation peut-elle être assignée à un constituant ? Dans la version de

l'analyse du discours présentée par Levinson, c'est uniquement à partir des propriétés formelles des énoncés et de certains principes de la théorie des actes de langage. Le principe qui est en vigeur dans tous ces exemples est le suivant : si un acte peut recevoir certaines valeurs illocutionnaires différentes (demande d'information *versus* offre, assertion *versus* demande d'action, etc.), l'enchaînement auquel il donne lieu lui confère une et une seule fonction illocutionnaire. Le fait qu'il n'y ait pas de relation un-est-à-un entre énoncé et acte peut être interprété comme le résultat du fait interactionnel suivant : l'assignation d'une fonction illocutionnaire à un acte est un fait interactionnel et résulte de l'interprétation rétro-active de l'intervention réactive sur l'intervention initiative (cf. le **principe d'interprétation dialogique** ci-dessous).

3.2.2. Intervention *versus* tour de parole

La deuxième objection tient au fait qu'une fonction peut être remplie par autre chose que par un énoncé, comme le montrent les exemples (20)-(22). En fait, si l'on admet qu'une fonction illocutionnaire est assignée à l'unité intervention, rien n'interdit que les interventions, en tant qu'unité de discours, puissent être réalisées par des constituants non linguistiques. Il est donc fondamental de distinguer l'*intervention*, unité fonctionnelle, du *tour de parole*, unité superficielle coextensive à la prise de parole par un seul locuteur.

On peut donner comme argument supplémentaire le fait qu'un échange peut être réalisé par des constituants-interventions (rang catégoriel) de nature non linguistique. Imaginons la scène suivante : les inspecteurs *A* et *B* attendent à deux numéros de rue la sortie d'un suspect *X*. *A* aperçoit *X* sortir de l'immeuble, et lève le menton en direction de *B*. *B*, en signe d'acquiescement, baisse la tête. Un échange a eu lieu, mais aucun énoncé n'a été produit. On peut représenter la suite des actions de *A* et de *B* de la manière suivante :

(25)	A	[lève le menton = "c'est lui"]
	B	[baisse la tête = "compris"]

3.2.3. Interprétation dialogique *versus* fonction interprétative

La troisième objection porte sur l'impossibilité d'une fonction, voire d'une procédure, reliant forme et fonction des énoncés. On peut cependant se demander sur quels critères est attribuée une fonction illocutionnaire dans une conversation. Pour examiner cette question, prenons l'énoncé (26A) et envisageons l'ensemble des répliques possibles (26B) :

(26)	A	Tiens, il est déjà minuit !
	B1	Non, il est onze heures : tu es encore à l'heure d'été.
	B2	Tu as envie d'aller te coucher ?
	B3	Je crois qu'il est temps de rentrer.
	B4	C'est fou ce que le temps passe vite autour d'une bonne bouteille.

Pour expliquer la diversité des répliques possibles, on peut envisager les solutions possibles : (i) *A* est *n* fois ambigu, et l'ambiguïté est résolue par

l'enchaînement qui s'apparie avec l'une des valeurs illocutionnaires potentielles; (ii) à une fonction illocutionnaire donnée (par exemple assertive) est associé un nombre déterminé de fonctions illocutionnaires réactives qui constituent avec elle des séquences bien formées. Ces deux solutions ne sont pas satisfaisantes, car elles ne sont basées sur aucun principe indépendant et semblent totalement *ad hoc*. Il est donc préférable d'adopter la troisième solution suivante : (iii) la fonction de *A* n'est ni ambiguë ni univoque, elle est sélectionnée par un principe général d'interprétation en conversation, le principe d'interprétation dialogique :

> **Principe d'interprétation dialogique**
> L'interprétation d'un constituant intervention est un fait dialogique et le résultat de l'enchaînement dialogique auquel elle donne lieu.

Ce principe indique que relativement à l'enchaînement B_1, A a la fonction illocutionnaire d'assertion, relativement à B_2, la fonction illocutionnaire d'invitation, relativement à B_3 la fonction illocutionnaire de demande, et enfin, relativement à B_4, la fonction illocutionnaire d'étonnement.

Admettre que les interprétations associées aux interventions de l'échange sont le produit de l'enchaînement permet de répondre à l'objection sur l'existence d'une fonction reliant unités-énoncés aux unités-actes : l'interprétation en conversation est un processus dialogique.

3.2.4. Contraintes d'enchaînement *versus* règles d'enchaînement

La définition qui est donnée par Levinson à la notion de *règle d'enchaînement* est classique : une règle s'applique ou ne s'applique pas; si elle s'applique alors que ses conditions d'emploi ne sont pas satisfaites, la séquence est mal formée. En fait, il est nécessaire, pour expliquer les enchaînements dans le dialogue, de faire appel à une notion plus souple, celle de *contrainte d'enchaînement*. Les contraintes d'enchaînement sont un ensemble ordonné de conditions sur les enchaînements déterminant le degré de bonne formation séquentielle, ou plus précisément le degré d'appropriété cotextuelle de l'intervention réactive. De même que l'on admet généralement qu'un acte illocutionnaire est approprié relativement à un contexte, on fera l'hypothèse qu'une intervention réactive est plus ou moins appropriée selon le degré de satisfaction des contraintes d'enchaînement. Les contraintes d'enchaînement déterminent les relations thématiques, propositionnelles, illocutionnaires et argumentatives (cf. Moeschler 1985a, 1989, et ici-même chapitre 17).

La solution au problème de l'enchaînement en termes de contraintes séquentielles a pour conséquence que le problème de l'enchaînement ne peut être posé indépendamment du problème de l'interprétation : c'est en effet une fonction illocutionnaire d'un certain type qui impose tel type de contraintes d'enchaînement sur l'intervention réactive. Corollairement, le problème de l'interprétation est dépendant du problème de l'enchaînement, puisque nous avons vu que l'interprétation assignée à une intervention est un fait dialogique. La conséquence de cette double relation implicative entre

enchaînement et interprétation est que les faits d'enchaînement et d'interprétation en conversation sont nécessairement liés.

Conclusion

L'avenir de la pragmatique

Nous voici arrivés au terme de ce panorama de la pragmatique. Nous avons essayé de montrer que la pragmatique, partie du statut peu flatteur de "poubelle de la linguistique", gratifiée des tâches rebutantes que son aînée évitait soigneusement de traiter, a maintenant acquis une assise stable et des fondements théoriques qui en font l'égale de la linguistique et qui lui permettent d'étendre son domaine à des sujets que la linguistique prétendait analyser sans s'y montrer très efficace, ainsi de l'anaphore, par exemple

Nous voudrions, dans ce dernier chapitre, montrer que la pragmatique a un bel avenir devant elle et que, loin que cet avenir dépende de la linguistique, c'est l'avenir de la linguistique qui dépend de celui de la pragmatique. Il importe pour cela de montrer ce qui caractérise la linguistique et la pragmatique, ce qui les rapproche et ce qui les sépare.

1. LINGUISTIQUE ET PRAGMATIQUE

Morris (1938) proposait de distinguer, à l'intérieur de la **sémiotique**, comme une théorie générale des signes, trois branches : la **syntaxe**, la **sémantique**, la **pragmatique**. Le projet d'une science générale des signes, s'il n'a pas été totalement abandonné, est néanmoins suffisamment dévalué pour laisser place au projet, plus restreint et très différent, d'une science du langage, la **linguistique**. Dans une tentative récente pour fonder ce projet sur des bases épistémologiques sérieuses, Milner (1989) décrit ce que devrait être une science du langage, une linguistique. Celle-ci n'apparaissait pas en tant que telle dans la trichotomie de Morris. La pragmatique n'apparaît pas davantage dans le remarquable ouvrage de Milner alors que la sémantique, et la syntaxe surtout, s'y taillent la part du lion. On pourrait s'en inquiéter si le renouveau actuel de la pragmatique, dont nous espérons avoir donné un reflet fidèle dans le présent ouvrage, n'incitait à l'optimisme.

Le problème du statut de la pragmatique est multiple : faut-il rattacher la pragmatique aux sciences humaines ou aux sciences expérimentales ? Fait-elle partie de la linguistique ? Partage-t-elle certains fondements épistémologiques de la linguistique et lesquels ? Y-a-t-il des raisons scientifiques au divorce présent entre linguistique strictement entendue (notamment générativiste) et pragmatique ? La pragmatique doit-elle se fondre dans une éventuelle sémiotique ? Enfin, et compte tenu des réponses que nous aurons données aux questions posées précédemment, quel avenir peut-on envisager pour la pragmatique ? C'est à toutes ces questions que ce chapitre se propose de répondre à la lumière des thèses développées par Milner (1989).

2. LA PRAGMATIQUE ET LA LINGUISTIQUE : DES SCIENCES EXPERIMENTALES ?

Quelle description fait-il de la linguistique ? Le premier problème qu'il aborde est celui du statut scientifique de la linguistique : est-ce une science humaine ou une science expérimentale ? Selon nous, c'est un des nombreux mérites de l'ouvrage de Milner que de faire justice de certaines prétentions récentes et notamment de celles de l'établissement de sciences humaines qui se différencieraient des sciences expérimentales par un ensemble de valeurs distinct, mais dont le moins que l'on puisse dire est qu'il reste flou. On ne peut mieux faire, sur le problème particulier des "sciences humaines", que citer Milner qui règle définitivement la question en quelques lignes :

> "Il est difficile de croire aujourd'hui que les sciences humaines puissent recourir à une épistémologie propre. Le choix incontournable s'impose : ou bien les sciences humaines sont des sciences; alors elles le sont au même titre que le sont les sciences de la nature et relèvent de la même épistémologie (en sorte que le qualificatif "humaines" ne recouvre aucune autre spécificité que mondaine); ou bien elles sont effectivement humaines (ou sociales, ou autre chose), alors elles ne sont pas des sciences et n'ont pas d'épistémologie" (Milner 1989, 10).

En d'autres termes si la linguistique est une science, elle ne saurait être "humaine". On peut donc en conclure que, soit la linguistique est une science et, dès lors elle est une science expérimentale, soit elle n'est pas une science et le problème de son épistémologie ne se pose pas. C'est, bien évidemment, la première branche de l'alternative que choisit Milner : pour lui la linguistique est une science expérimentale et c'est un des buts de son ouvrage que de poser les fondations expérimentales de cette science.

Faut-il s'opposer à Milner sur ce problème de l'aspect expérimental de la linguistique, opposer à sa linguistique scientifique une linguistique "humaine" ? Indépendamment même du fait que le terme "linguistique humaine" nous semble vide de sens, il apparaît que l'avenir de la linguistique dépend du fait qu'elle ait un caractère scientifique qui la lie aux sciences de la nature. C'est aussi le cas de la pragmatique et, pour nous, il ne fait aucun doute que la pragmatique, comme la linguistique et au même titre que la linguistique, est une science expérimentale.

3. LA PRAGMATIQUE FAIT-ELLE PARTIE DE LA LINGUISTIQUE ?

La pragmatique, nous l'avons vu, ne trouve pas de place dans la linguistique telle que Milner la décrit. Dès lors, on peut proposer deux solutions au problème de son statut.

(i) La description que donne Milner de la linguistique n'est pas une bonne description : elle doit être étendue pour tenir compte de l'usage du

langage et permettre d'établir légitimement la pragmatique dans cette science du langage qu'est la linguistique.

(ii) La description que donne Milner de la linguistique est une bonne description et il n'est pas question de la modifier. La pragmatique ne concerne pas le langage mais son usage et Milner a raison de l'exclure du champ de la linguistique strictement entendue. Sa place est à côté de la linguistique et non à l'intérieur de la linguistique.

Nous venons de voir que sur le caractère de science expérimentale de la linguistique nous sommes en parfait accord avec Milner. Remettre en cause la description milnérienne de la linguistique n'est donc pas, à notre sens, une tâche intéressante ou motivée de quelque façon que ce soit. C'est donc la deuxième possibilité que nous aborderons ici, celle de deux sciences voisines et complémentaires et non d'une science unique.

Tout d'abord, il faudrait s'entendre sur ce qu'est la pragmatique et le moins que l'on puisse dire, c'est que la floraison récente de théories "pragmatiques" n'a pas introduit la simplicité dans ce domaine. Le point commun à ce vaste ensemble de "théories" dites pragmatiques, c'est peut-être, jusqu'à un certain point tout au moins, le domaine d'investigation. Les phénomènes qui intéressent la pragmatique sont - et en ce sens, comme le note Levinson (1983), il s'agit d'une "discipline réparatrice" - tous ceux qui interviennent dans l'interprétation des énoncés, mais qui ne sont traités ni par la syntaxe ni par la sémantique□cela recouvre des phénomènes très divers qui ont à voir avec le langage en usage et en contexte, l'attribution de référents, la désambiguïsation, l'attribution de la force illocutionnaire, etc.

Ce domaine très large permet déjà de dire que la pragmatique ne relève pas, en tant que telle, de la linguistique, entendue comme l'analyse des phénomènes conventionnellement déterminés du langage et qu'étudient déjà la syntaxe et la sémantique. Si, en effet, il est possible d'admettre que la détermination de la force illocutionnaire passe par la conventionnalité, l'attribution de référents, quant à elle, ne peut se réduire à la conventionnalité même si elle en exploite certains aspects. Il faut donc décidément abandonner le projet d'inscrire la pragmatique à l'intérieur de la linguistique. Il faut plutôt tenter de poser les bases d'une pragmatique capable d'interagir avec la linguistique, pour aboutir si possible à une analyse complète du phénomène de la production et de l'interprétation langagière.

A partir de cet ensemble de phénomènes beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît au premier abord, diverses théories ont été développées. Plutôt que de les passer en revue, nous essayerons de dresser, à partir des *requisit* de Milner, le tableau d'une **pragmatique idéale**. On notera, à ce propos, que si, comme nous l'avons vu plus haut, la pragmatique intervient à côté de la linguistique et non pas à l'intérieur de celle-ci, certaines caractéristiques de la linguistique pourront lui être étrangères, de même que certaines de ses caractéristiques pourront demeurer étrangères à la linguistique.

4. LES CARACTERISTIQUES EPISTEMOLOGIQUES DES SCIENCES EXACTES

On se souviendra que, selon Milner, le point central de l'épistémologie linguistique peut se résumer de la façon suivante□

P1□ *Si la linguistique est une science, elle est une science expérimentale.*

La pragmatique ne saurait se dissocier de la linguistique sur ce point et on peut donc avancer la formule□

P2□ *Si la pragmatique est une science, elle est une science expérimentale.*

Dès lors, sur ce point précis de l'appartenance aux sciences expérimentales, la linguistique et la pragmatique doivent satisfaire les mêmes exigences. Une science expérimentale satisfait trois critères.

(i) La **mathématisation de l'empirique**, qui correspond au caractère littéral des propositions□ les symboles utilisés le sont sans que l'on ait à prendre en compte ce qu'ils désignent, mais uniquement en fonction de leurs règles propres, ce qui assure le caractère répétable, itérable, des démonstrations et donc le caractère expérimental. Par ailleurs, une proposition empirique a un référent représentable dans l'espace et dans le temps.

(ii) La **constitution d'une relation avec la technique**□dans le cas de la linguistique et de la pragmatique, le domaine de la technique est réduit. On peut proposer le domaine de l'enseignement des langues et aussi, de façon plus sérieuse, celui de la linguistique computationnelle, que ce soit la traduction automatique ou le dialogue homme-machine.

(iii) La **falsifiabilité des propositions**□une proposition falsifiable est une proposition qui peut, en principe être contredite par un nombre fini d'observations empiriques. Un test correspond à la construction de cet ensemble fini d'observations empiriques qui peuvent contredire une proposition de la théorie. L'expérimentation est la manifestation des données qui permettent la mise en oeuvre du test. Toute expérimentation s'appuie dès lors sur une théorie minimale préalable et la falsification est une simple réfutation. Il va de soi que les données empiriques utilisées dans une réfutation doivent être indépendantes des propositions testées.

Tels sont donc les critères du caractère empirique, expérimental, d'une science. Les deux premiers sont extrinsèques, alors que le troisième est intrinsèque.

5. CRITERES ET PRIMITIFS COMMUNS A LA LINGUISTIQUE ET LA PRAGMATIQUE

Qu'en est-il de la satisfaction par la linguistique de ces trois critères□ La linguistique satisfait ou peut satisfaire le premier critère, celui de la mathématisation des données; elle satisfait le troisième critère, celui de la

falsifiabilité des propositions théoriques; elle ne satisfait pas le second, la relation avec la technique. En effet, le domaine d'application de la linguistique est restreint et s'il y a bien une utilité des théories des langages formels dans le domaine de l'informatique, la linguistique, quant à elle, est un peu la laissée pour compte de la révolution informatique. Il y a plusieurs causes à cela□ d'une part, il n'y a pas de relation directe entre une proposition de la science linguistique et une procédure technique; d'autre part, cette distance de la science linguistique à son application a poussé les techniciens de l'informatique à élaborer leur propre linguistique, qui se résume à une **technique** appliquée au langage plus qu'à une science du langage. C'est ainsi, selon Milner, que la voie de l'application mécanique est encore loin de la linguistique. Dès lors les trois critères de la mathématisation de l'empirique, de la relation à la technique et de la falsifiabilité se réduisent à deux critères qu'il énonce de la façon suivante□

(i) La linguistique a recours à une fonction de falsification basée sur la réalité empirique (ancrée dans la réalité spatio-temporelle);

(ii) les propositions qu'elle avance ne sont pas analytiques.

La pragmatique, que nous avons décrite jusqu'ici comme la partenaire, la science complémentaire de la linguistique, doit partager avec elle le fait d'être une science expérimentale comme nous l'avons indiqué en P2. Elle doit donc à tout le moins satisfaire les deux critères que nous venons d'indiquer. Qu'en est-il du critère de la relation avec la technique□ Si la pragmatique est, à elle seule,, comme la linguistique, incapable de relations avec la technique (l'informatique en l'occurrence), il n'en va pas de même de l'alliance de la pragmatique avec la linguistique; car cette alliance est capable d'établir cette relation avec la technique que ni l'une ni l'autre ne sont capables d'établir individuellement. En tant que membre de cette alliance, la pragmatique devra donc satisfaire les trois critères d'une science expérimentale. Mais la linguistique a un certain nombre d'autres primitifs (ou principes fondamentaux) que la pragmatique devra partager.

Milner énumère les primitifs suivants□

(i) le *factum linguae*, le fait que ce que l'on parle soit une langue;

(ii) le *factum linguarum*, l'existence de langues diverses qui n'en constituent pas moins une classe homogène;

(iii) le *factum grammaticae*, le fait que les langues puissent être décrites par leurs propriétés, le fait de la grammaire.

Cependant, si la linguistique et la pragmatique satisfont (conjointement) les trois critères des sciences expérimentales et si elles partagent les primitifs que nous venons d'énumérer, elles ne partagent pas pour autant leur objet d'études. C'est cette différence entre l'objet de la linguistique et celui de la pragmatique qui autorise, en principe tout au moins, c'est-à-dire abstraction faite des préjugés de tel ou tel linguiste, de tel ou tel pragmaticien, leur collaboration et qui leur permet de satisfaire conjointement les critères qui font d'elles des sciences expérimentales dans le plein sens du terme.

6. LES OBJETS DE LA LINGUISTIQUE ET DE LA PRAGMATIQUE

La linguistique, d'après Milner, a pour objet principal la distinction entre ce qui est et ce qui n'est pas une **langue**. Pour la pragmatique, qui intervient après la linguistique, qui la complète en quelque sorte, ce n'est pas un objet d'investigation. De même, un autre souci de la linguistique, lié au précédent, est de distinguer ce qui est **grammatical** de ce qui ne l'est pas□dans cette optique, l'exemple est une donnée de langue qui constitue le sujet d'un jugement d'attribution ou **jugement de grammaticalité** (cf. Milner 1989) (i.e. *"Le ciel est bleu" se dit*). On notera que ce souci de la grammaticalité des énoncés s'appuie sur une hypothèse fondamentale□

H1□ *Le possible de langue et le possible matériel peuvent ne pas coïncider.*

Autrement dit, certaines expressions ou phrases peuvent être énoncées alors même qu'elles ne sont pas grammaticales. Dans cette mesure, la linguistique ne consiste pas à collectionner les données de langue, mais à les distinguer entre elles. Ainsi, la grammaire se rapproche de la norme□ le jugement différentiel est un jugement modal. C'est à l'explication du jugement grammatical que se consacre la linguistique. Les règles qu'elle utilise à cet effet ont quatre caractéristiques.

(i) Dans la mesure où le jugement grammatical est un jugement modal (*on peut.../on ne peut pas...*), ce sont des injonctions (*dites.../ne dites pas...*).

(ii) Elles déterminent des processus (des transformations comme dans la linguistique générative, par exemple).

(iii) Elles permettent le jugement d'attribution du différentiel de base.

(iv) Elles n'ont pas besoin d'être connues pour être appliquées, autrement dit elles ne sont pas conscientes et un simple processus d'introspection ne suffit pas à les découvrir.

En pragmatique, la distinction entre énoncés grammaticaux et énoncés agrammaticaux, si elle reste importante, n'a pas à être expliquée□ c'est la tâche de la linguistique. Celle de la pragmatique est de rendre compte des aspects de la production et de l'interprétation des énoncés que ne traite pas la linguistique. Dans cette mesure, elle ne peut se contenter de la distinction entre les énoncés grammaticaux et agrammaticaux. C'est ici que l'on peut exposer les raisons scientifiques pour lesquelles le divorce entre linguistique et pragmatique, s'il n'interdit pas leur collaboration, est légitime.

La **linguistique** doit expliquer le **différentiel de langue**, dans la mesure où son objet est, à proprement parler, le *factum linguae*; la pragmatique, sans pour autant remettre en cause la distinction entre possible de langue et possible matériel, doit expliquer l'existence (matérielle) de possibles matériels qui ne coïncident pas avec les possibles de langue; réciproquement, des possibles de langue existent, qui ne coïncident pas avec les possibles matériels. L'objet de la pragmatique est en effet la production

et l'interprétation complète des énoncés, et la capacité que nous avons de produire et d'interpréter des énoncés agrammaticaux peut fournir de précieux renseignements sur les processus que nous utilisons pour la production et l'interprétation des énoncés grammaticaux. En d'autres termes, la pragmatique doit s'intéresser à ce qui n'intéresse pas la linguistique.

On notera par ailleurs que, dans la mesure où la pragmatique n'a pas pour objet l'attribution du différentiel linguistique, non plus que son explication, les règles qu'elle comporte, si elle en comporte, ne seront pas non plus injonctives dans le sens où celles de la linguistique peuvent l'être; elles pourront cependant déterminer des processus; elles ne concerneront pas le jugement d'attribution du différentiel grammatical; elles n'auront pas nécessairement à être connues pour être appliquées. Ainsi, elles conservent celles des caractéristiques des règles linguistiques qui ne sont pas directement liées à l'existence du différentiel grammatical.

Cette différence entre les objets de la linguistique et ceux de la pragmatique mérite quelques commentaires□dire que la linguistique a pour objet le *factum linguae*, alors que la pragmatique a pour objet l'interprétation complète des énoncés, est-ce dire que la linguistique n'a rien à dire de l'interprétation des énoncés□ Il va de soi qu'il n'en est rien□la linguistique, même si l'interprétation des énoncés n'est pas sa préoccupation majeure, éclaire la plupart, si ce n'est la totalité des aspects **conventionnels** d'un énoncé. Cependant, si l'objet de la pragmatique est l'interprétation **complète** des énoncés, c'est que la linguistique n'y suffit pas et qu'il y a un **reste** dans cette interprétation, dont la linguistique n'a rien à dire, un reste, au moins partiellement, **non conventionnel**.

7. LA PRAGMATIQUE ET LE RESTE DE LA LINGUISTIQUE

Pour éclairer la nature de ce reste interprétatif, nous allons utiliser une méthode commune à la linguistique et à la pragmatique, la méthode de la variation.

Pour décrire la méthode de la variation, examinons les deux exemples suivants, empruntés respectivement, via Milner, à Pascal et à Valéry□

(1) Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie.

(2) Le bavardage intermittent de nos petites sociétés me rassure.

Milner utilise cet exemple pour montrer la distinction entre syntaxe et sémantique□de (1) à (2), la structure syntaxique reste stable, ce qui change c'est l'aspect sémantique de l'énoncé.

Pour éclairer la différence entre **signification linguistique** et **interprétation complète** d'un énoncé, nous allons montrer par la méthode de la variation la différence concomitante qui existe entre une phrase et un énoncé.

Soit la phrase□

(3) Mon chat est sur le paillasson.

Cette phrase peut être prononcée dans diverses situations et par des locuteurs différents□

(4) Anne Reboul, au 17 rue des Bouleaux à Genève, le 11 août 1992 à dix heures du matin□“Mon chat est sur le paillasson”.

(5) Jacques Moeschler, au presbytère de Saint-Vncent, Drôme, le 14 novembre 1992 à deux heures de l’après-midi□“Mon chat est sur le paillasson”.

Les énoncés (4) et (5) correspondent à la phrase unique (3). Ils ne présentent donc aucune différence sur le plan syntaxique et sur le plan sémantique. Ils sont cependant susceptibles de deux interprétations très différentes□

(4’) Avimaël est sur le paillasson de l’appartement situé au cinquième étage du 17 rue des Bouleaux à Genève, le 11 août 1992 à dix heures du matin.

(5’) Candide est sur le paillasson du presbytère à Saint-Vincent dans la Drôme le 14 novembre 1992 à deux heures de l’après-midi.

Si ni la syntaxe ni la sémantique n’ont rien à dire de cette différence d’interprétation, c’est que la syntaxe et la sémantique, c’est-à-dire la linguistique, n’ont rien à dire de l’énoncé au-delà de ce qu’elles peuvent dire sur la phrase. C’est cette différence sur laquelle la linguistique reste muette qui intéresse la pragmatique. La tâche est donc la description de la complétion de la signification linguistique des phrases jusqu’à l’interprétation complète des énoncés correspondants.

On pourrait cependant argumenter en faveur du fait que cette différence réside uniquement dans la situation d’énonciation et que la signification linguistique, conjointement à la situation d’énonciation, suffirait à déterminer l’interprétation complète de l’énoncé sans qu’un processus complémentaire ait à intervenir. Mais, indépendamment même du problème de l’articulation entre signification linguistique et situation d’énonciation, il faut noter que les indexicaux, par exemple, déterminent des procédures qui agissent directement sur les données fournies par la situation d’énonciation, données qui, on le remarquera, échappent complètement à l’analyse linguistique. Par ailleurs, certaines différences d’acceptabilité des phrases, plus subtiles que la simple grammaticalité ou agrammaticalité ne se laissent pas expliquer par l’analyse linguistique. On pensera aussi aux connecteurs non logiques.

Reste que tous les éléments que nous venons d’évoquer semblent bien être, au moins partiellement, conventionnels. S’ils sont tout ce qui sépare le domaine de la pragmatique de celui de la linguistique, pourquoi ne pas insérer la pragmatique dans la linguistique ? Il suffirait d’étendre légèrement le domaine de cette dernière. Nous rappellerons ici un principe de base de la linguistique, telle qu’elle est conçue par Milner□

P3□ *Seule une donnée de langue peut expliquer une donnée de langue.*

Il va de soi que les problèmes évoqués plus haut ne peuvent s’expliquer par le recours à d’autres données de langue. Ainsi, il y a des éléments conventionnellement déterminés qui jouent un rôle dans l’interprétation

complète des énoncés alors même qu'ils ne relèvent pas de la signification linguistique et qu'ils interviennent en dehors du champ de la linguistique.

Pour se convaincre de l'utilité de l'analyse pragmatique, il n'y a, de toute façon, qu'à examiner le problème des processus de saturation.

8. LES PROCESSUS DE SATURATION

Selon Milner, un terme lexical a trois dimensions qui permettent, conjointement, de l'identifier□

(i) sa forme phonologique, c'est-à-dire la suite de sons à laquelle il correspond;

(ii) son sens lexical, c'est-à-dire l'ensemble de conditions auxquelles un objet dans le monde (au sens large) doit satisfaire pour en être le référent;

(iii) son appartenance catégorielle, c'est-à-dire le fait que ce soit un nom, un verbe, un adjectif, etc.

Si une de ces dimensions manque ou est insuffisante, on a le principe suivant□

> P4□ Un être linguistique incomplet doit pouvoir recevoir les dimensions qui lui font défaut.

Les processus qui pallient les manques éventuels d'une entité linguistique incomplète sont les **processus de saturation** et ils sont largement pragmatiques. Ils s'appuient, selon Milner, soit sur la situation de discours, soit sur le contexte linguistique et l'exemple classique de la nécessité des processus de saturation, c'est l'**anaphore**.

Ainsi, la pragmatique vient s'ajouter à la linguistique pour rendre compte des processus non spécifiquement linguistiques de l'interprétation des énoncés. Dans cette mesure, on comprend que, bien que le recours à des exemples construits soit en pragmatique tout à la fois légitime et le plus fréquent, elle puisse aussi avoir recours à des exemples authentiques qui ne sont pas utilisés comme tests mais plutôt comme la manifestation de faits interprétatifs qui restent à expliquer.

On examinera dans cette optique, l'exemple agrammatical suivant□

(6) *Il neige et elle tient.

Cet exemple illustre la distinction **linguistique** entre *possible de langue* et *possible matériel*□ il est authentique et c'est donc un possible matériel, mais il est aussi agrammatical et n'est donc pas un possible de langue. Il montre aussi la nécessité pour la pragmatique d'utiliser des exemples qui relèvent du possible matériel sans pour autant appartenir au possible de langue; elle met ainsi en lumière le fait, intéressant en lui-même, que la possibilité de l'interprétation d'un énoncé ne dépend pas nécessairement de la grammaticalité de la phrase correspondante.

Ainsi, non seulement les processus d'interprétation complète des énoncés débordent les simples processus linguistiques, mais, de plus, la saturation

peut intervenir dans les cas où on la jugerait volontiers impossible pour cause d'agrammaticalité.

Les exemples d'indexicaux, de connecteurs ou de saturation montrent que la pragmatique a pour objet des processus liés à un aspect conventionnel mais non strictement linguistique du langage, c'est-à-dire à un aspect conventionnel du langage qui ne détermine pas les relations d'un terme linguistique à d'autres termes linguistiques de la même phrase, mais plutôt la relation d'un **terme linguistique** à une **entité non linguistique**, que ce soit un objet dans le monde ou une représentation mentale. L'analyse d'exemples d'anaphoriques sans antécédent linguistiquement exprimé, est ici très instructif□dans ce cas, en effet, tout ce que le pronom utilisé apporte comme information c'est que l'objet qu'il désigne dans le monde peut être désigné par le masculin ou par le féminin, ce qui, on en conviendra, laisse un champ de possibles assez vaste. Le processus d'attribution de référents, dans ce cas, ne saurait avoir recours à un antécédent, inexistant dans ce cas, et passe plutôt par un mécanisme de formation et de confirmation/infirmation d'hypothèses, contraint seulement par le genre du pronom utilisé.

9. LA PRAGMATIQUE DOIT-ELLE SE FONDRE DANS UNE EVENTUELLE SEMIOTIQUE□

Nous sommes donc loin ici des processus linguistiquement déterminés. Est-ce à dire que la pragmatique doive s'insérer dans une sémiotique□ Dans la mesure où la sémiotique est l'étude des systèmes de signes, c'est-à-dire de ce qui est conventionnellement déterminé, que ce soit dans un langage ou dans un système de signes non langagier, on remarquera que la question ne se pose pas. Le problème soulevé par la saturation des pronoms sans référent linguistiquement exprimé ne peut se régler par un appel à plus de conventionnalité mais par un appel à des processus où la part de la conventionnalité est très réduite. On ne voit donc pas en quoi la pragmatique ressortirait à une quelconque sémiotique.

Cependant, un processus de formation et de confirmation/infirmation d'hypothèses, comme celui que nous venons d'évoquer, ne saurait servir simplement à la saturation linguistique. Il semble évident que la formation d'hypothèses est fréquente dans la vie quotidienne□nous sentons une odeur de gaz, nous faisons l'hypothèse qu'il y a une fuite et nous confirmons cette hypothèse en examinant notre chaudière ou notre cuisinière; nous voyons la voiture d'un ami devant son domicile, nous faisons l'hypothèse qu'il est chez lui et nous confirmons cette hypothèse en frappant à la porte pour le saluer, etc. En d'autres termes, si la pragmatique est très liée à la linguistique dans la mesure où elle s'occupe largement de processus de saturation dont un certain nombre au moins sont déterminés conventionnellement même s'ils ne sont pas purement linguistiques (par exemple ceux qui concernent les indexicaux), elle traite de processus mentaux dont le champ d'application dépasse de beaucoup le simple processus de la saturation linguistique. Ainsi, **la pragmatique traite de processus mentaux non linguistiques dont certains sont déclenchés par des éléments linguistiques et ont pour but la saturation de ces éléments linguistiques, alors que d'autres leur**

sont totalement étrangers et traitent d'informations directement tirées des perceptions du monde extérieur.

Reste cependant que même les processus linguistiquement déclenchés doivent être contraints au-delà des éléments linguistiques fournis par le contexte ou au-delà des éléments non linguistiques fournis par la situation d'énonciation. Ainsi, dans un certain nombre de ces cas, dont la linguistique n'a pas à se soucier mais que la pragmatique ne saurait ignorer, la caractérisation du processus de saturation comme le recours au contexte linguistique ou à la situation d'énonciation est insuffisante, et il faut lui adjoindre un ou plusieurs principes qui régiraient le processus de production et de vérification d'hypothèses. Or, comme nous l'avons vu plus haut, les processus décrits par la pragmatique doivent agir sur des informations très différentes et qui ne sont pas nécessairement linguistiques. Ces principes devraient, en bonne économie scientifique, ne pas se restreindre aux seuls processus linguistiques mais être *a priori* applicables à l'ensemble des processus accessibles à la pragmatique.

En bref, la pragmatique ne peut en aucun cas se fondre dans une sémiotique, quelle qu'elle soit. Elle doit comporter, par ailleurs, des principes qui contraignent les processus de formation et de confirmation/infirmation d'hypothèses qu'ils aient pour objet des données linguistiques ou d'autres types de données.

10. LE STATUT DES EXEMPLES EN LINGUISTIQUE ET EN PRAGMATIQUE

Dans son livre, Milner note que la différence entre le possible matériel et le possible de langue, ainsi que l'absence de manifestation expérimentale autre que l'exemple, toujours construit en linguistique, impliquent que la linguistique est une science qui ne rencontre jamais de "données brutes". Tous les exemples supposent déjà un raisonnement linguistique, une grammaire minimale. A cause de cette particularité, elle fonctionne dans l'épistémologie du **dispositif**□ celui-ci lui permet de construire des représentations détaillées sans l'accès à des données brutes, et il repose sur trois propositions de base□

(i) on peut admettre des propositions qui **dépassent l'observation**;

(ii) les propositions de la linguistique sont **réalistes**, elles concernent la substance des objets;

(iii) la linguistique doit donner des représentations aussi détaillées des objets que si elle avait accès aux données brutes.

Qu'en est-il maintenant de la pragmatique□ Repose-t-elle, elle aussi, sur l'épistémologie du dispositif□ A-t-elle accès aux données brutes□ Autrement dit, les exemples sont-ils toujours construits en pragmatique□ Sont-ils l'unique manifestation expérimentale de la pragmatique□

En l'état actuel des choses, les exemples sont bien l'unique manifestation expérimentale dont dispose la pragmatique. Quant au problème de la construction des exemples, il est plus difficile d'y répondre.

Selon Milner, en effet, le problème de la construction des exemples est mal posé et un exemple est **toujours construit**. D'une part, il est sélectionné sur la base d'**une seule** de ses propriétés et non pas de toutes ses propriétés; d'autre part, il est toujours analysé□c'est en fonction de l'analyse que l'on fait d'un exemple qu'on le choisit pour tester une règle donnée.

Il va de soi que l'analyse de Milner s'applique aussi à la pragmatique□ un exemple en pragmatique peut manifester différentes propriétés, dont une partie sera, certes, linguistique, mais dont une autre partie sera pragmatique.

Considérons l'exemple suivant□

(7) La belle ferme le voile.

Sur le seul plan pragmatique, cet exemple peut illustrer le processus pragmatique de la désambiguïsation (*belle* peut être un substantif ou un adjectif, *ferme*, un substantif ou un verbe, etc.), le processus de saturation des anaphoriques dans le cas où *le* est un pronom plutôt qu'un article, etc.

D'autre part, c'est parce que l'exemple est analysé qu'il est utilisé pour tester telle ou telle analyse de tel ou tel processus pragmatique.

Ainsi, l'exemple (6) étant à la fois agrammatical et interprétable, on peut l'utiliser pour tester la règle□

R1□ L'agrammaticalité d'un énoncé n'interdit pas nécessairement de l'interpréter.

Cette règle implique le principe suivant□

P5□ Le possible linguistique et le possible pragmatique ne sont pas confondus.

Ainsi, comme en linguistique, un exemple, authentique ou non, est toujours construit en pragmatique, i. e. implique toujours une analyse préalable. Dans cette mesure, la pragmatique, comme la linguistique, n'a pas accès aux données brutes et, si elle veut pouvoir fournir des représentations détaillées, elle doit se situer dans l'épistémologie du dispositif et adopter les trois propositions énoncées plus haut. Elle doit aussi, et c'est là-dessus que nous terminerons cet examen d'une pragmatique idéale, adopter les caractéristiques d'un dispositif scientifique.

11. LES CARACTERISTIQUES D'UN DISPOSITIF SCIENTIFIQUE

Une science qui adopte l'épistémologie du dispositif doit, certes, adopter les trois propositions de base énumérées plus haut, mais elle doit aussi construire son ou ses dispositifs suivant des règles précises qui sont autant de caractéristiques d'un dispositif scientifique.

(i) Un dispositif est représentable dans l'espace et dans le temps.

(ii) Il est conjectural, c'est-à-dire qu'il est construit par inférence.

(iii) Il est détaillé et il implique un ensemble de conjectures plutôt qu'une conjecture unique.

(iv) Il n'est pas réfutable en lui-même mais seulement dans ses propositions.

(v) Il comporte des parties intrinsèquement arbitraires, c'est-à-dire que le caractère invérifiable de certaines propositions est lié à leur caractère arbitraire.

(vi) Il est clair et distinct.

(vii) Il est causal, c'est-à-dire que l'observable et le dispositif conjectural entretiennent une relation causale.

Dès lors que la pragmatique répond à ces exigences et que la linguistique y répond aussi, leur fonctionnement conjoint n'est plus un problème, et, comme nous allons le voir maintenant, l'avenir de la pragmatique passe par son alliance avec la linguistique.

12. L'AVENIR DE LA PRAGMATIQUE

L'avenir de la pragmatique doit s'envisager sous deux aspects.

(i) le premier, un peu sordide, est l'aspect institutionnel : d'où viennent les fonds qui soutiennent et soutiendront dans l'avenir la pragmatique ?

(ii) le second est d'ordre scientifique : dans quel sens et avec quel(s) but(s) la pragmatique doit-elle se développer ?

Ces deux aspects sont évidemment liés : suivant l'origine des fonds qui lui sont alloués, la pragmatique se développera dans telle ou telle direction et suivant la direction que prendra la pragmatique, telle ou telle source financière pourra avoir intérêt à la soutenir.

A notre sens, et cette remarque n'est pas propre à la pragmatique, le soutien que recevra la pragmatique sera d'autant plus important que les recherches en pragmatique se révéleront intéressantes dans certains domaines techniques, comme, bien entendu, les “industries de la langue”. Cependant, il va de soi que la pragmatique n'aura pas grand chose à apporter à certains domaines couverts par les industries de la langue, par exemple, à la reconnaissance automatique des sons (le domaine de la “parole”). Elle a, par contre, un grand intérêt dans tous les domaines des industries de la langue qui ont à voir avec l'interprétation, voire avec la production des énoncés, c'est-à-dire notamment la traduction automatique et le dialogue homme-machine.

C'est donc l'intérêt de la pragmatique que de pousser ses recherches dans le domaine de l'interprétation des énoncés. Celui-ci constitue d'ailleurs son domaine naturel : les recherches sur la politesse, sur les ouvertures ou les clôtures de conversation relèvent plutôt de l'ethno-méthodologie ou de la micro-sociologie. Reste cependant un problème : la pragmatique ne risque-t-elle pas de rencontrer, dans sa relation avec la technique, les mêmes difficultés que Milner décrit pour la linguistique, à savoir le manque de relation directe entre les propositions scientifiques et leurs applications techniques, et la méfiance que cette distance peut engendrer chez les techniciens de la langue ?

Ce problème se pose effectivement pour la pragmatique, comme il se pose pour la linguistique, mais il n'est pas sans solution. D'une part, la distance entre les propositions de la linguistique et la technique n'est pas due à la linguistique en elle-même, mais au fait que la technique cherche quelque chose que la linguistique seule ne suffit pas à lui apporter, à savoir une interprétation plus complète des énoncés que la simple analyse linguistique. La solution est dans l'alliance entre la linguistique et la pragmatique, d'où l'importance que le pragmaticien et le linguiste doivent accorder à la compatibilité épistémologique des deux disciplines. Ce que la linguistique seule ou la pragmatique seule ne peuvent assurer, la linguistique avec la pragmatique devrait pouvoir le faire. D'autre part, la méfiance des techniciens devrait diminuer à proportion du caractère de science expérimentale de la linguistique et de la pragmatique. Dès lors la distance entre les propositions de la linguistique et de la pragmatique (conjointement) et la technique ne devrait pas excéder celle qui existe entre les autres sciences fondamentales et la technique.

Ainsi, le caractère de science expérimentale pour la linguistique et pour la pragmatique n'est pas uniquement une exigence éthique, c'est aussi une exigence pratique□ c'est en atteignant à une plus grande rigueur scientifique que la pragmatique peut s'assurer un avenir institutionnel.

Quant au développement scientifique, la relation avec la technique a un avantage autre qu'institutionnel□si la technique attend de la linguistique et de la pragmatique qu'elles lui fournissent des éléments qui lui permettront de faire fonctionner des processus automatiques sur le langage, la linguistique et la pragmatique peuvent attendre de la technique qu'elle vienne confirmer ou infirmer des hypothèses sur le fonctionnement des processus d'interprétation et de production du langage, dont on peut supposer qu'ils sont automatiques même s'ils ne sont pas entièrement codiques, ni entièrement prévisibles indépendamment d'un système de croyances. Dieu, après tout, ne joue pas aux dés, même avec le langage.

Bibliographie

Adam, J.M. (1990), *Eléments de linguistique textuelle. Théorie et pratique de l'analyse textuelle*, Bruxelles, Mardaga.

Allwood, J., Andersson, L.G. & Dahl, Ö, (1977), *Logic in Linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Anscombre, J.C. (1973), "Même le roi de France est sage", *Communications* 20, 40-82.

Anscombre, J.C. (1975), "Il était une fois une princesse aussi belle que bonne", *Semantikos* 1, 1-26.

Anscombre, J.C. (1979), "Délocutivité généralisée, délocutivité benvenistienne et performativité", *Langue Française* 42, 69-84.

Anscombre, J.C. (1989), "Théorie de l'argumentation, topoï et structuration discursive", *Revue Québecoise de Linguistique* 18/1, 13-56.

Anscombre, J.C. & Ducrot, O. (1977), "Deux *mais* en français ?", *Lingua* 43, 23-40.

Anscombre, J.C. & Ducrot, O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.

Anscombre, J.C. & Ducrot, O. (1986), "Argumentativité et informativité", in Meyer, M. (éd.), *De la métaphysique à la rhétorique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 79-94.

Ariel, M. (1988), "Referring and Acessibility", *Journal of Linguistics* 24, 65-87.

Atlas, J.D. & Levinson, S.C. (1981), "*It*-Clefts, Informativeness, and Logical Form : Radical Pragmatics (Revised Standard Version)", in Cole, P. (ed.) (1981), *Radical Pragmatics*, New York, Academic Press, 1-61.

Auchlin, A. & Zenone, A. (1980), "Conversations, actions, actes de langage : éléments d'un système d'analyse", *Cahiers de Linguistique Française* 1, Université de Genève, 6-41.

Austin, J.L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

Bach, K. (1987), *Thought and reference*, Oxford, Clarendon Press.

Bach, K. & Harnish, R.M. (1979), *Linguistic Communication and Speech Acts*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.

Bakhtine, M. (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.

Bakhtine, M. (1978), *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard.

Bakhtine, M. (1984), *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.

Banfield, A. (1982), *Unspeakable Sentences. Narration and Representation in the Language of Fiction*, Londres, Routledge & Kegan Paul.

Bates, E. (1976), *Language in Context. The Acquisition of Pragmatics*, New York, Academic Press.

Beaugrande, R.A. de & Dressler, W. (1981), *Introduction to Text Linguistics*, London, Longman.

Benveniste, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
Benveniste, E. (1974), *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.
Berrendonner, A. (1981), *Eléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit.
Berrendonner, A. & Reichler-Béguelin, M.J. (1990), "Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique", *Langue Française* 81, 99-125.
Blakemore, D. (1987), *Semantic Constraints on Relevance*, Oxford, Blackwell.
Bloomfield, L.(1970), *Le langage*, Paris, Payot.
Borel, M.J., Grize, J.B. & Miéville, D. (1983), *Essai de logique naturelle*, Berne, Lang.
Brown, P. & Levinson, S.C. (1978), "Universals in language usage : Politeness phenomena", in Goody, E.N. (ed.), *Questions and Politeness,* Cambridge, Cambridge University Press, 56-289.
Brown, P. & Levinson, S.C. (1987), *Politeness. Some universals in language use,* Cambridge, Cambridge University Press, 56-289.
Carnap, R. (1942), *Introduction to semantics*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
Carston, R. (1988), "Implicature, explicature, and truth-theoretic semantics", in Kempson, R. (ed.), *Mental Representations. The Interface between Language and Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 155-181.
Carston, R. (1990), "Quantity maxims and generalised implicature", *UCL Working Papers in Linguistics* 2, 1-31.
Castañeda, H.N. (1979), "On the philosophical foundations of the theory of communication□reference", in French, P.A., Uehling Jr., Th.E. & Wettstein, H.K. (eds.), *Contemporary perspectives in the philosophy of language*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 125-146.
Castañeda, H.N. (1989), *Thinking, language and experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
Chafe, W. (1976), "Givenness, contrastiveness, definitiveness, subjects, topics, and points of view", in Li, C.N. (ed.), *Subject and Topics*, New York, Academic Press, 25-55.
Charolles, M. (1978), "Introduction aux problèmes de la cohérence des textes", *Langue Française* 38, 7-41.
Charolles, M. (1983), "Coherence as a principle in the interpretation of discourse", *Text* 3/1, 71-99.
Charolles, M. (1987), "Text connexity, text coherence and text interpretation processing", in Sözer, E. (ed.) *Text Connexity, Text Coherence*, Hambourg, Buske, 1-15.
Charolles, M. (1988a), "Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelle depuis la fin des années 1960", *Modèles Linguistiques* 10/2, 45-66.
Charolles, M. (1988b), "Les plans d'organisation textuelle. Périodes, chaînes, portées et séquences", *Pratiques* 57, 3-13.

Charolles, M. (1989), "Coherence as a principle in the regulation of discursive production", in Heydrich, W., Neubauer, F., Petöfi, J.S. & Sözer, E. (eds.), *Connexity and Coherence. Analysis of Text and Discourse*, Berlin, de Gruyter, 3-15.
Charolles, M. (1990), "Coût, surcoût et pertinence", *Cahiers de Linguistique Française* 11, Université de Genève, 127-147.
Charolles, M. & Sprenger-Charolles, L. (1989), "Les paradoxes de la résolution immédiate des pronoms", in Reichler-Béguelin, M.J. (éd.), *Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage*, Berne, Lang, 159-189.
Chastain, C. (1975), "Reference and context", in Gunderson, K. (ed.), *Language, Mind and Knowledge*, Minneapolis, University of Minneapolis Press, 194-269.
Chierchia, G. & McConnell-Ginet, S. (1990), *An Introduction to Semantics*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
Chomsky, N. (1969), *La linguistique cartésienne*, Paris, Seuil.
Chomsky, N. (1971), *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Seuil.
Chomsky, N. (1975), "Structure profonde, structure de surface et interprétation sémantique", in *Questions de sémantique*, Paris, Seuil, 9-72.
Chomsky, N. (1986), *Barriers*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
Chomsky, N. (1987), *La nouvelle syntaxe*, Paris, Seuil.
Chomsky, N. (1991), *Théorie du gouvernement et du liage : les conférences de Pise*, Paris, Seuil.
Clark, H. & Haviland, S.E. (1977), "Comprehension and the given-new contrasts", in Freedle, R. (ed.) *Discourse Production and Comprehension*, Hillsdale, Erlbaum, 1-40.
Cohen, L.J. (1971), "The logical particles of natural language", in Bar-Hillel, Y. (ed.), *Pragmatics of Natural Language*, Dordrecht, Reidel, 50-68.
Cole, P. (ed.), (1978), *Syntax and Semantics 8 : Pragmatics*, New York, Academic Press.
Cole, P. (ed.) (1981), *Radical Pragmatics*, New York, Academic Press.
Cole, P. & Morgan, J.L. (eds.) (1975), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press.
Cooper, R. (1986), "Tense and discourse location in situation semantics", *Linguistics and Philosophy* 9, 17-36.
Corblin, F. (1985), "Remarques sur la notion d'anaphore", *Revue Québécoise de Linguistique* 15/1, 173-195.
Cornulier, B. de (1984), "Pour l'analyse minimaliste de certaines expressions de quantité : Réponse à des objections d'Anscombre et Ducrot", *Journal of Pragmatics* 8/5-6, 661-691.
Cornulier, B. de (1985), *Effets de sens*, Paris, Minuit.
Cresswell, M.J. (1983), "A highly impossible scene", in Bäuerle, R., Schwarze, Ch. & von Stechow, A. (eds.), *Meaning, use and interpretation of language*, Berlin/New York, de Gruyter, 62-78.
Cresswell, M.J. (1985), Structured meanings. The semantics of propositional attitudes, Cambridge, Mass., MIT Press.

Danes, F. (1968), “Some thoughts on the semantic structure of the sentence”, *Lingua* 21, 55-9.
Davidson, D. (1984),”What metaphors mean”, in *Inquiries into truth & interpretation*, Oxford, Clarendon Press, 245-264.
Donnellan, K. (1979), “Speaker reference, descriptions and anaphora”, in French, P.A., Uehling Jr., Th.E. & Wettstein, H.K. (eds.), *Contemporary perspectives in the philosophy of language,* Minneapolis, University of Minnesota Press, 28-44.
Dowty, D.R. (1986), “The effects of aspectual class on the temporal structure of discourse : semantics or pragmatics ?”, *Linguistics and Philosophy* 9, 37-61.
Dowty, D.R., Wall, R. & Peters, S. (1981), *Introduction to Montague Semantics*, Dordrecht, Reidel.
Ducrot, O. & Todorov, T. (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
Ducrot, O. (1972), *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
Ducrot, O. (1972/1980), “Illocutoire et performatif”, in *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 2e éd., 279-305.
Ducrot, O. (1973), *La preuve et le dire*, Tours, Mame.
Ducrot, O. (1977), “Note sur la présupposition et le sens littéral”, postface à Henry, P., *Le mauvais outil. Langue, sujet et discours*, Paris, Klincksieck, 169-203.
Ducrot, O. (1979), “Les lois de discours”, *Langue Française* 42, 21-33.
Ducrot, O. (1980a), “Analyse de textes et linguistique de l’énonciation”, in Ducrot, O. et al., *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 7-56.
Ducrot, O. (1980b), “Analyses pragmatiques”, *Communications* 32, 11-60.
Ducrot, O. (1980c), *Les échelles argumentatives*, Paris, Minuit.
Ducrot, O. (1982), “Notes sur l’argumentation et l’acte d’argumenter”, *Cahiers de Linguistique Française* 4, Université de Genève, 143-163.
Ducrot, O. (1983), “Opérateurs argumentatifs et visée argumentative”, *Cahiers de Linguistique Française* 5, Université de Genève, 7-36.
Ducrot, O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
Ducrot, O. (1987), “Argumentation et *topoi* argumentatifs”, mimeo.
Ducrot, O. (1989), *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit.
Ducrot, O. et al. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
Eco, U. (1972), *La structure absente. Introduction à la recherche sémiotique*, Paris, Mercure de France.
Fauconnier, G. (1976), “Remarques sur la théorie des phénomènes scalaires”, *Semantikos* 1/3, 13-36.
Fauconnier, G. (1984), *Espaces mentaux. Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris, Minuit.
Fillmore, Ch. (1982), “Towards a descriptive framework for spatial deixis”, in Jarvella, R. & Klein, E. (eds.), *Speech, place and action*, Londres, Wiley.
Fillmore, C.J. & Langendoen, D.T. (eds.) (1971), *Studies in Linguistic Semantics*, New York, Holt, Rinehart & Winston.

Firbas, J. (1964), "On defining the theme in functional sentence analysis", *Travaux Linguistique de Prague* I, 267-80.
Fodor, J. (1986), *La modularité de l'esprit*, Paris, Minuit.
Fontanier, P. (1830/1968), *Les figures du discours*, Paris, Flammarion.
Fornel, M. de (1990), "Sémantique du prototype et analyse de conversation", *Cahiers de Linguistique Française* 11, Université de Genève, 159-178.
Frege, G. (1882/1971), *Ecrits logiques et philosophiques*, Paris, Seuil.
Galmiche, M. (1975), *La sémantique générative*, Paris, Larousse.
Galmiche, M. (1991), *Sémantique linguistique et logique. Un exemple : la théorie de R. Montague*, Paris, Presses Universitaires de France.
Gazdar, G. (1977), *Implicature, Presupposition and Logical Form*, Bloomington, I.U.L.C.
Gazdar, G. (1979), *Pragmatics. Implicature, Presupposition and Logical Form*, New York, Academic Press.
Geiss, M. & Zwicky, A. (1971), "On invited inferences", *Linguistic Inquiry* 2, 561-5.
Genette, G. (1972), *Figure III*, Paris, Seuil.
Genette, G. (1983), *Nouveau discours du récit*, Paris, Seuil.
Goffman, E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, 2 vol., Paris, Minuit.
Goffman, E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
Goffman, E. (1987), *Façons de parler*, Paris, Minuit.
Goodman, N. (1976), *Languages of art*, Indianapolis, Hackett Publishing Company.
Gordon, D. & Lakoff, G. (1975), "Conversational Postulates", in Cole, P. & Morgan, J.L. (eds.), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 83-106.
Grice, H.P. (1957), "Meaning", *The Philosophical Review* 67, 377-88.
Grice, H.P. (1967), *Logic and Conversation : The William James Lectures*, ms.
Grice, H.P. (1975), "Logic and conversation", in Cole, P. & Morgan, J.L. (eds.), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 41-58.
Grice, H.P. (1978), "Further notes on logic and conversation", in Cole, P. (ed.), *Syntax and Semantics 9 : Pragmatics*, New York, Academic Press, 113-127.
Grice, H.P. (1979), "Logique et conversation", *Communications* 30, 57-72.
Grice, H.P. (1989), *Studies in the Way of Words*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.
Grize, J.B. (1972), *Logique moderne. Fascicule I*, Paris/La Haye, Mouton/Gauthier-Villars.
Grize, J.B. (1982), *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
Grize, J.B. (1990), *Logique et langage*, Paris, Ophrys.
Grize, J.B. (éd.) (1984), *Sémiologie du raisonnement*, Berne, Lang.
Groupe µ (1982), *Rhétorique générale*, Paris, Seuil.

Gumperz, J. & Hymes, D. (1972), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
Gumperz, J. (1989), *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris, Minuit.
Halliday, M.A.K. (1967), “Notes on transitivity and theme in English : Part 2”, *Journal of Linguistics* 3, 199-244.
Halliday, M.A.K. (1970), “Language structure and language function”, in Lyons, J. (ed.), *New Horizons in Linguistics*, Harmondsworth, Penguin Books, 140-165.
Hamburger, K. (1986), *La logique des genres littéraires*, Paris, Seuil.
Hjelmslev, L. (1968), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.
Hockett, C.F. (1958), *A Course in Modern English*, New York, Macmillan
Hooper, P. (1979), “Some observations on the typology of focus and aspect in narrative language”, *Studies in Language* 3/1, 37-64.
Hooper, P. & Thompson, S. (1980), “Transitivity in grammar and discourse”, *Language* 56/2, 251-299.
Horn, L.R. (1972), *On the Semantic Properties of Logical Operators in English*, Bloomington, I.U.L.C.
Horn, L.R. (1984), “Towards new taxonomy for pragmatic inference : Q-based and R-based implicature”, in Schiffrin, D. (ed.), *Meaning Form and Use in Context (GURT 84)*, Washington, Georgetown University Press.
Horn L.R. (1985), “Metalinguistic negation and pragmatic ambiguity”, *Language* 61, 121-174.
Horn, L.R. (1988), “Pragmatic Theory”, in Newmeyer, F. (ed.), *Linguistics : the Cambridge Survey*, vol.1, Cambridge, Cambridge University Press, 113-145.
Jackendoff, R.S. (1972), *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
Jackendoff, R.S. (1983), *Semantics and Cognition*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
Jacob, P. (1980), *L’empirisme logique*, Paris, Minuit.
Jakobson, R. (1963), “Linguistique et poétique”, in *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit, 209-248.
Jayez, J. & Reboul, A. (1990), “Si j’aurais su, j’aurais mis Paris en bouteille : contrefactualité et inférence”, *Cahiers de Linguistique Française* 11, Université de Genève, 49-75.
Johnson-Laird, P.N. (1983), *Mental Models. Towards a cognitive Science of Language, Inference, and Consciousness*, Cambridge, Cambridge University.
Kamp, H. & Rohrer, C. (1983), “Tense in texts”, in Bäuerle, R., Schwarze, C. & von Stechow, A. (eds.), *Meaning, Use, and Interpretation of Language*, Berlin, de Gruyter, 250-269.
Kaplan, D. (1977), *Demonstratives□ an essay in the semantics, logic, metaphysics and epistemology of demonstratives and other indexicals*, manuscrit.

Kaplan, D. (1978), “Dthat”, in Cole, P. (ed.), *Syntax and semantics 9, Pragmatics*, New York, Academic Press, 47-68.

Karttunen, L. (1973), “Presuppositions of compound sentences”, *Linguistic Inquiry* 4, 169-94.

Karttunen, L. & Peters, S. (1979), “Conventional implicature”, in Oh, C.K. & Dinneen, D.A., *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, New York, Academic Press, 1-56.

Keenan, E.O. (1976), “The universality of conversational postulates”, *Language in Society* 5, 67-80.

Kempson, R. (1975), *Presupposition and the Delimitation of Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Kempson, R. (ed.) (1988), *Mental Representations. The Interface between Language and Reality*, Cambridge, Cambridge University Press.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1990), *Les interactions verbales*, Paris, Colin.

Kleiber, G. (1987), “Quelques réflexions sur le vague dans les langues naturelles”, in *Etudes de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, Paris, Bibliothèque de l’information, 157-172.

Kleiber, G. (1989), “Peut-on définir une catégorie générale de l’anaphore□”, in *Reprise(s) : travaux sur les processus référentiels anaphoriques, Publications du groupe Anaphore et déixis* 1, Strasbourg.

Kleiber, G. (1990a), “Quand *il* n’a pas d’antécédent”, in *Langages* 97, 24-50.

Kleiber, G. (1990b), *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Paris, P.U.F.

Kleiber, G. (1990c). “Marqueurs référentiels et processus interprétatifs : pour une approche “plus sémantique” ”, *Cahiers de Linguistique Française* 11, Université de Genève, 241-258.

Kripke, S. (1982), *La logique des noms propres*, Paris, Minuit.

Kuroda, S.Y. (1986), “A formal theory of speech acts”, *Linguistics and Philosophy* 9, 495-524.

Labov, W. & Fanshel, D. (1977), *Therapeutic Discourse. Psychotherapy as Conversation*, New York, Academic Press.

Labov, W. (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.

Labov, W. (1978), *Le parler ordinaire*, 2 vol., Paris, Minuit.

Lakoff, G. (1972a), “Linguistics and natural logic”, in Davidson, D. & Harman, G. (eds.), *Semantics of Natural Language*, Dordrecht, 545-665.

Lakoff, G. (1972b), “Hedges□a study in meaning criteria and the logic of fuzzy concepts”, *Papers from the 8th regional of the Chicago linguistic society*, 182-228.

Lakoff, G. (1982), *Categories and cognitive models*, manuscrit.

Lakoff, G. (1987), *Women, fire and dangerous things. What categories reveal about the mind*, Chicago, The University of Chicago Press.

Lakoff, R. (1973), “The logic of politeness : or minding your *p*’s and *q*’s”, *Proceedings of the Ninth Regional meeting of the Chicago Linguistic Society*, 292-305.

Langendoen, D.T. & Savin, H.B. (1971), “The projection problem for presuppositions”, in Fillmore, C.J. & Langendoen, D.T. (eds.), *Studies in Linguistic Semantics*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 55-62.

Leech, G. (1980), *Explorations in Semantics and Pragmatics*, Amsterdam, John Benjamins.

Leech, G. (1990), *Principles of Pragmatics*, Londres, Longman.

Levelt, J.M. (1989), *Speaking. From Intention to Articulation*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.

Levinson, S.C. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Levinson, S.C. (1987), “Minimization and conversational inference”, in Verschueren, J. & Bertucelli-Papi, M. (eds.), *The Pragmatic Perspective*, Amsterdam, John Benjamins, 61-129.

Lewis, D. (1973), *Counterfactuals*, Oxford, Basil Blackwell.

Lewis, D. (1983), *Philosophical papers, volume I*, Oxford, Oxford University Press.

Luscher, J.M. (1994), “Marques de connexion : procédure de traitement et guidage inférentiel”, in Moeschler J. et al., *Langage et pertinence. Référence temporelle, anaphore, connecteurs et lexique*, Nancy, P.U.N.

Lycan, W.G. (1984), *Logical form in natural language*, Cambridge, Mass., The MIT Press.

Lyons, J. (1977), *Semantics*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press.

Lyons, J. (1980), *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.

Marandin, J.M. (1986), “Des mots et des actions : compliment, complimenter et l’action de complimenter”, *Lexiques* 5, 65-99.

Martin, J.N. (1979), *Some Misconceptions in the Critique of Semantic Presuppositions*, Bloomington, I.U.L.C.

Martin, R. (1976), *Inférence, antonymie et paraphrase. Eléments pour une théorie sémantique*, Paris, Klincksieck.

McCawley, J.D. (1981), *Everything that Linguists have Always Wanted to Know about Logic*, *but where ashamed to ask*, Chicago, Chicago University Press.

Mehler, J. & Dupoux, E. (1987), “De la psychologie à la science cognitive”, *Le Débat* 47, 65-87.

Miller, G.A. & Johnson-Laird, P.N. (1976), *Language and Perception*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press.

Milner, J.C. (1978), *De la syntaxe à l’interprétation. Quantité, insultes, exclamations*, Paris, Seuil.

Milner, J.C. (1982), *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.

Milner, J.C. (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.

Moeschler, J. (1982), *Dire et contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation*, Berne, Lang.

Moeschler, J. (1985a), “Contradiction et cohérence dans *La Cantatrice Chauve*”, *Cahiers de Linguistique Française* 6, Université de Genève, 79-102.

Moeschler, J. (1985b), *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier.

Moeschler, J. (1989a), *Modélisation du dialogue. Représentation de l'inférence argumentative*, Paris, Hermès.

Moeschler, J. (1989b), “La problématique des règles d'enchaînement et d'interprétation revisitée”, in Rubattel, C. (éd.), *Modèles du discours. Recherches actuelles en Suisse Romande*, Berne, Lang, 61-84.

Moeschler, J. (1990a), “Pragmatique et linguistique de la parole”, in Amacker, R. & Engler, R. (éds.), *Présence de Saussure*, Genève, Droz, 143-162.

Moeschler, J. (1990b), “Théorie des actes de langage et analyse de conversation”, in Charolles, M., Fischer, S. & Jayez, J. (éds.), *Le discours. Représentations et interprétations*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 53-69.

Moeschler, J. (1991), “The pragmatic aspects of linguistic negation : Speech act, argumentation and pragmatic inference”, *Argumentation* 6, 51-76.

Moeschler, J. (1992), “Une, deux ou trois négations ?”, *Langue Française* 94, 8-25.

Moeschler, J. & Reboul, A. (1985), “Ambiguïté et stratégies interprétatives dans *L'Ecole des Maris*”, *Cahiers de Linguistique Française* 6, Université de Genève, 11-48.

Montague, R. (1974), *Formal philosophy. Selected papers of Richard Montague*, New Haven, Yale University Press.

Morgan, J.M. (1978), “Two types of convention in indirect speech acts”, in Cole, P. (ed), *Syntax and Semantics 8 : Pragmatics*, New York, Academic Pres, 245-259.

Morris, Ch. (1938), “Foundations of the theory of signs”, in *International Encyclopedia of Unified Sciences 1/2*, Chicago, University of Chicago Press.

Morris, Ch. (1974), “Fondements de la théorie des signes”, *Langages* 35, 15-21.

Nozick, R. (1981), *Philosophical explanations*, Oxford, Clarendon Press.

Nunberg, G.D. (1978), *The pragmatics of reference*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.

Oh, C.K. & Dinneen, D.A. (1979), *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, New York, Academic Press.

Ortony, A. (1979), “Metaphor : a Multidimensional Problem”, in Ortony, A. (ed.), *Metaphor and Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1-16.

Ortony, A. (ed.) (1979), *Metaphor and thought*, Cambridge, Cambridge University Press.

Peirce, C.S. (1931-58), *Collected papers*, vol. 1-8, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

Perelman, C. (1977), *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin.

Petöfi, J.S. (1975), "Une théorie partielle du texte (TeSWeST) et quelques aspects de son application", in Petöfi, J.S. (éd.), *Vers une théorie partielle du texte*, Hamburg, Buske, 113-132.

Putnam, H. (1975), *Mind, language and reality. Philosophical papers 2*, Cambridge, Cambridge University Press.

Rastier, F. (1991), *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, Presses Universitaires de France.

Reboul, A. (1984), *Le discours théâtral. Problèmes de narratologie et de pragmatique linguistique*, Thèse de 3e cycle, Paris, EHESS.

Reboul, A. (1985), "Le texte de théâtre comme discours dialogal monologique polyphonique", *Cahiers de Linguistique Française* 6, Université de Genève, 49-77.

Reboul, A. (1992), *Rhétorique et stylistique de la fiction*, Nancy, Presses Universitaire de Nancy.

Reboul, A. (1994), "L'anaphore pronominale : le problème de l'attribution des référents", in Moeschler J. et al., *Langage et pertinence. Référence temporelle, anaphore, connecteurs et lexique*, Nancy, P.U.N.

Récanati, F. (1979a), *La transparence et l'énonciation. Pour introduire à la pragmatique*, Paris, Seuil.

Récanati, F. (1979b), "Insinuation et sous-entendu", *Communications* 30, 95-106.

Récanati, F. (1981), *Les énoncés performatifs*, Paris, Minuit.

Reddy, M. (1969), "The conduit metaphor. A case of frame conflict in our language about language", in Ortony, A. (ed.), *Metaphor and thought*, Cambridge, CUP, 284-324.

Reichenbach, H. (1947), *Elements of Symbolic Logic*, New York, Free Press.

Reichler-Béguelin, M.J.□988), "Anaphore, cataphore et mémoire discursive", *Pratiques 57*, 15-43.

Reichmann, R. (1986), *Getting Computers to Talk Like You and Me*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.

Reinach, A. (1983), "The A priori foundations of the civil law", *Aletheia* 3, 1-142.

Reinhart, T. (1986), "Principes de perception des formes et organisation temporelle des textes narratifs", *Recherches Linguistiques* 14/15, 45-92.

Rizzi, L. (1988), "On the structural uniformity of syntactic categories", in *Congrès de la langue basque*, Vitoria-Gasteiz, Servio Central de Publicationes del Gobernio Vasco, 89-101.

Rogers, A., Wall, B. & Murphy, J.P. (eds.) (1977), *Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presuppositions and Implicatures*, Arlington, Center for Applied Linguistics.

Rosch, E. (1977): "Classification of real-world objects□ origins and representations in cognition", in Johnson-Laird, P.N. & Wason, P.C.

(eds.), *Thinking. Readings in cognitive science*, Cambridge, Cambridge University Press, 212-222.
Rosch, E. (1978), "Principles of categorization", in Rosch, E. & Lloyd, B. (eds.), *Cognition and categorization*, Hillsdale, Laurence Erlbaum, 27-48.
Ross, J.R. (1970), "On declarative sentences", in Jacob, R.A. & Rosenbaum, P.S. (eds.), *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham, Ginn, 222-272.
Roulet, E. et al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
Russell, B. (1905), "On denoting", *Mind* 14, 479-93.
Sack, H. (1972), "On the analyzability of stories by children", in Gumperz, J. & Hymes, D., *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 325-45.
Sacks, H., Schegloff, E.A. & Jefferson, G. (1974), "A simplest systematics for the organisation of turn-taking in conversation", *Language* 50/4, 696-735.
Sacks, H., Schegloff, E.A. & Jefferson, G. (1978), "A simplest systematics for the organisation of turn-taking in conversation", in Schenkein, J. (ed.), *Studies in the Organisation of Conversational Interaction*, New York, Academic Press, 7-55.
Sadock, J.M. (1974), *Toward a Linguistic Theory of Speech Acts*, New York, Academic Press.
Sadock, J.M. (1978), "On testing for conversational implicature", in Cole, P. (ed), *Syntax and Semantics 8 : Pragmatics*, New York, Academic Pres, 281-297.
Saussure, F. de (1968), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
Sayward, C. (1974), "The received distinction between pragmatics, semantics and syntax", *Foundations of Language* 11, 97-104.
Schank, R.C. & Abelson, R.P. (1977), "Scripts, plans and knowledge", in Johnson-Laird, P.N. & Wason, P.C. (eds.), *Thinking. Readings in Cognitive Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 421-32.
Schegloff, E. (1972), "Sequencing in conversational openings", in Gumperz, J. & Hymes, D. (eds.), *Directions in Sociolinguistics. The Ethnography of Communication*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 346-380.
Schmale-Buton, E. & Schmale, G. (1984), *Conversations téléphoniques*, Bielefeld, Université.
Searle, J.R. (1969), *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.
Searle, J.R. (1972), *Les actes de langage*, Paris, Hermann.
Searle, J.R. (1975), "Indirect Speech Acts", in Cole, P. & Morgan, J.L. (eds.), *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, 59-82.
Searle, J.R. (1979), *Expression and Meaning*, Cambridge, Cambridge University Press.
Searle, J.R. (1982), *Sens et expression*, Paris, Minuit.

Searle, J.R. & Vanderveken, D. (1985), *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, Cambridge University Press.

Sgall, P. et al. (1969), *A Functional Approach to Syntax*, Amsterdam, Elsevier.

Shannon, C.E. & Weaver, W. (1949), *The Mathematical Theory of Communication*, Urbana, University of Illinois Press.

Sinclair, J.McH. & Coulthard, R.M. (1975), *Towards an Analysis of Discourse. The English used by teachers and pupils*, Oxford, Oxford University Press.

Smith, N. & Wilson, D. (1979), *Modern Linguistics. The Results of Chomsky's Revolution*, Bloomington, Indiana University Press.

Smullyan, R. (1983), *Quel est le titre de ce livre?*, Paris, Dunod.

Sperber, D. & Wilson, D. (1978), “Les ironies comme mention”, *Poétique* 36, 399-412.

Sperber, D. & Wilson, D. (1982), “Mutual Knowledge and relevance in Theories of Comprehension”, in Smith, N.V. (ed.), *Mutual Knowledge,* New York, Academic Press, 61-85.

Sperber, D. & Wilson, D. (1986a), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.

Sperber, D. & Wilson, D. (1986b), “Façons de parler”, in *Cahiers de linguistique française* 7, 9-26.

Sperber, D. & Wilson, D. (1989), *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.

Stalnaker, R. (1977), “Pragmatic Presuppositions”, in Rogers, A., Wall, B. & Murphy, J.P. (eds.), *Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presuppositions and Implicatures*, Arlington, Center for Applied Linguistics, 135-147.

Strawson, P.F. (1974), *Subject and Predicate in Logic and Grammar*, London, Methuen.

Strawson, P.F. (1977), “De l'acte de référence”, in *Etudes de logique et de linguistique*, Paris, Seuil, 9-38.

Tasmowski-De Ryck, L. & Verluyten, P. (1982), “Linguistic control of pronouns”, *Journal of semantics* 1/4, 323-346.

Tasmowski, L. & Verluyten, P. (1985), “Control mechanisms of anaphora”, *Journal of semantics* 4/4, 341-370.

Vachek, J. (1966), *The Linguistic School of Prague*, Bloomington, Indiana University Press.

Vachek, J. (ed.) (1964), *A Prague School Reader in Linguistics*, Bloomington, Indiana University Press.

Vanderveken, D. (1988), *Les actes de discours*, Bruxelles, Mardaga.

van der Auwera, J. (1979), “Pragmatic Presupposition : Shared Beliefs in a Theory of Irrefutable Meaning”, in Oh, C.K. & Dinneen, D.A. (eds.), *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, New York, Academic Press, 249-264.

van Dijk, T.A. (1972), *Some Aspects of Text Grammars*, La Haye, Mouton.

van Dijk, T.A. (1977), *Text and Context. Explorations in the Semantics and Pragmatics of Discourse*, London, Longman.

Vendler, Z. (1967), *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, Cornell University Press.
Vignaux, G. (1976), *L'argumentation*, Genève, Droz.
Vuillaume, M. (1990), *Grammaire temporelle des récits*, Paris, Minuit.
Weinrich, H. (1973), *Le temps. Le récit et le commentaire*, Paris, Seuil.
Wilson, D. & Sperber, D. (1979), "Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice", *Communications* 30, 80-94.
Wilson, D. & Sperber, D. (1986), "Pragmatics and modularity", *Parasession on Pragmatics and Grammatical Theory*, Chicago, Chicago Linguistics Society, 61-85.
Wilson, D. & Sperber, D. (1990), "Forme linguistique et pertinence", *Cahiers de Linguistique Française* 11, Université de Genève, 13-53.
Wilson, D. & Sperber, D. (1993), "Pragmatique et temps", *Langages*.
Wilson, D. (1975), *Presuppositions and Non-Truth-Conditional Semantics*, New York, Academic Press.
Wittgenstein, L. (1953), *Philosophical Investigations*, New York, McMillan.
Yule, G. (1982), "Interpreting anaphora without identifying reference", *Journal of semantics* 1/4, 315,322.

Glossaire

actes de langage□ Jusqu'aux années 1950, les philosophes et un grand nombre de linguistes pensaient que la fonction des phrases déclaratives est de décrire le monde. Ce postulat, rebaptisé de façon péjorative *illusion descriptive*, a été remis en cause par le philosophe oxonien John Austin. Il défendait l'idée selon laquelle toute phrase grammaticale complète correspond à la performance de trois actes différents□
(i) un *acte locutionnaire*, qui correspond au fait de parler, i.e. à la prononciation par le locuteur de telle ou telle phrase;
(ii) un *acte illocutionnaire*, qui correspond à l'acte que le locuteur entendait accomplir en utilisant telle ou telle phrase : la promesse, la menace, le baptême, la déclaration de guerre, etc.
(iii) un ou plusieurs *actes perlocutionnaires* qui sont des actes que le locuteur accompli par la prononciation de telle ou telle phrase : la persuasion, l'intimidation, etc.

ambiguïté : Nous restreindrons ce terme à son acception sémantique. Une phrase est ambiguë si elle est susceptible de recevoir plusieurs significations. Cette possibilité provient de deux sources principales□un mot de la phrase est ambigu et a deux sens différents ou plus (ambiguïté lexicale); la construction syntaxique de la phrase est ambiguë et elle peut se représenter de différentes façons (ambiguïté syntaxique). On remarquera que dès lors qu'il y a ambiguïté lexicale ou ambiguïté syntaxique, il y a automatiquement ambiguïté sémantique. Par ailleurs, une phrase est ambiguë de façon sémantique si les deux lectures qui lui sont associées déterminent des conditions de vérité différentes.

anaphore□ On parle d'*anaphore* lorsqu'un terme, souvent un pronom de troisième personne, est utilisé pour reprendre une autre expression nominale qui le précède, appelée traditionnellement son antécédent, à laquelle il emprunte sa référence, c'est-à-dire l'objet qu'elle désigne. Dans l'exemple *Fred est saoul. Il a bu du schnaps.*, *Fred* est l'antécédent du pronom *Il*, *Il* est anaphorique et l'un et l'autre désignent le même objet, à savoir l'individu dans le monde qui souffre d'ébriété. Lorsque l'antécédent suit l'anaphorique, on parlera de cataphore□*Il a bu du schnaps et il est saoul, Fred.*

antécédent□Cf. anaphore

antonyme□ Deux termes lexicaux sont antonymes lorsqu'ils s'opposent: *petit*/*grand*, *beau*/**laid**, etc.

attributif□ On distingue fréquemment deux usages d'une description définie (ex: *le chat noir de Tante Ursule*, *le Terre-Neuve des voisins*, *la casserole du chef*, *la soeur de René*, etc.), l'usage *attributif* et l'usage

référentiel. Dans ces deux usages, la description définie peut renvoyer à un objet mais, dans l'usage référentiel, le locuteur a un objet particulier en tête, alors que dans l'usage attributif, n'importe quel objet qui satisfait la description peut faire l'affaire. Cette distinction, qui relève de l'usage du langage, plutôt que du langage lui-même, est essentiellement pragmatique.

auto-référence : Cf. sui-référence.

autonomie référentielle□ Ce terme est appliqué aux expressions référentielles qui, du seul fait de leur signification lexicale, réussissent à se déterminer, au moins en principe, un référent, lorsqu'elles sont utilisées dans une phrase. Les descriptions définies et indéfinies sont un bon exemple d'expressions référentielles autonomes référentiellement. Cette expression appartient à la terminologie de Jean-Claude Milner.

cataphore□Cf. anaphore.

catégorie□La catégorie, parfois aussi le *concept*, souvent liée à un terme linguistique, désigne une classe où sont rassemblés des objets censés posséder certaines propriétés en commun ou présenter un degré de similitude quelconque avec un objet particulier ou prototype. L'opération qui consiste à trier les objets de cette façon s'appelle la *catégorisation*.

catégorisation□Cf. catégorie.

classifiance□ On oppose traditionnellement les termes *classifiants* aux termes *non-classifiants* et plus généralement la *classifiance* à la *non-classifiance*. Un terme est classifiant si l'on peut déterminer avec une certitude absolue si tel ou tel objet fait partie de son extension; il est non classifiant dans le cas inverse. Les noms d'espèces naturelles, comme *oiseau*, *chien*, *vache*, etc. sont des termes classifiants. Les termes de qualité comme *beau*, *bon*, *intelligent*, *imbécile*, etc. sont des termes non-classifiants. Cette terminologie a été introduite par Jean-Claude Milner.

code□On peut parler de code lorsque des éléments discrets d'une formule ou d'un système peuvent être mis en relation avec des éléments discrets d'une autre formule ou d'un autre système suivant des règles systématiques.

cognitif□Cf. cognition.

cognition□La cognition, ou plus généralement la connaissance, est l'objet d'une science récente, la psychologie cognitive, qui ne s'intéresse plus, ou plus uniquement aux pathologies mentales, mais à la façon dont fonctionne l'esprit humain.

cognitive (psychologie)□Cf. cognition.

cohérence□La cohérence correspond à la relation pragmatique entre deux énoncés et elle peut prendre diverses formes ou correspondre à diverses

marques: anaphore, présence de connecteurs, implicitations, etc. On pourra prendre comme exemple les deux énoncés suivants: *A: Quelle heure est-il? B: Le facteur vient de passer.*

cohésion La cohésion est la relation sémantique qui lie deux énoncés. *Fred est célibataire. Il ne s'est jamais marié.*

compétence Le terme de *compétence* a été introduit par Chomsky et, dans son acception stricte, il ne concerne que les capacités linguistiques (phonologie, syntaxe, sémantique). Il désigne la capacité qu'a tout individu parlant une langue de produire des phrases grammaticales et de porter des jugements sur des phrases sans les avoir jamais entendues auparavant et même s'il n'est pas capable de les expliciter, y compris la capacité à produire des phrases qu'il ne prononcera jamais dans les faits. On oppose généralement à la compétence la *performance*, c'est-à-dire les capacités qu'a un individu, dans les faits, de produire tel ou tel énoncé, qu'il produit effectivement.

concept Cf. catégorie. De façon plus large, Dan Sperber et Deirdre Wilson utilisent le terme de *concept* pour désigner les composants de la forme logique de l'énoncé et incluent dans les concepts des choses qui ne correspondent pas aux catégories.

conjonction Deux propositions sont conjointes lorsqu'elles sont liées par *et* *Pierre est venu **et** Paul est parti*. Elles sont disjointes lorsqu'elles sont liées par *ou* *Pierre est venu **ou** Paul est parti.*

connecteur Un terme est un connecteur s'il permet de lier deux ou plusieurs propositions ou phrases entre elles, pour former des propositions ou des phrases plus complexes. On distinguera les connecteurs logiques *et*, *ou*, *si…alors* des connecteurs non logiques *mais*, *parce que*, *cependant*, etc. La question de savoir si cette distinction entre connecteurs logiques d'une part et connecteurs non logiques de l'autre doit être maintenue est une question qui a suscité de nombreux travaux. On retiendra seulement ici que les tenants de sa suppression défendent l'idée selon laquelle les connecteurs non logiques se ramènent généralement aux connecteurs logiques d'un point de vue sémantique, même si leur emploi en discours doit être expliqué par le recours à divers principes pragmatiques.

contenu propositionnel A la suite d'Austin, le philosophe John Searle a proposé de distinguer dans un énoncé le *contenu propositionnel* de cet énoncé de sa *force illocutionnaire*. L'un et l'autre sont marqués linguistiquement, que ce soit dans les termes employés ou dans la syntaxe de la phrase. On distinguera donc, de façon parallèle, le *marqueur de contenu propositionnel* et le *marqueur de force illocutionnaire*. Dans l'énoncé *Je te promets que je viendrai*, le marqueur de force illocutionnaire est *je te promets* et le marqueur de contenu propositionnel *je viendrai*. La force illocutionnaire est la promesse et le contenu propositionnel *le locuteur viendra à tel endroit à tel moment.*

contexte Le terme de *contexte* a été utilisé avec différentes significations dans la littérature linguistique. Il est fréquemment employé pour désigner l'environnement linguistique d'un terme ou d'un énoncé, c'est-à-dire le discours où ce terme ou cet énoncé apparaît. Il peut aussi désigner un ensemble d'informations dont dispose l'interlocuteur et qui lui servent pour interpréter le discours ou le fragment de discours considérés. C'est dans cette seconde acception que Dan Sperber et Deirdre Wilson l'utilisent, moyennant certaines particularités: selon eux, le contexte n'est pas donné une fois pour toutes mais construit par l'interlocuteur énoncé après énoncé sur la base d'informations provenant de sources diverses et du principe de pertinence.

coopération La notion de *coopération* a été introduite par le philosophe Paul Grice pour rendre compte de la communication. Selon lui, la communication est un processus essentiellement régi par le principe de coopération qu'il définit de la façon suivante

> Que votre contribution à la conversation soit, au moment où elle intervient, telle que le requiert l'objectif ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé.

Ce principe est explicitée par quatre maximes conversationnelles

> Maximes de quantité
> 1. Que votre contribution contienne autant d'informations qu'il est requis.
> 2. Que votre contribution ne contienne pas plus d'informations qu'il n'est requis.
> Maximes de qualité (ou de véridicité)
> Que votre contribution soit véridique:
> 1. N'affirmez pas ce que vous croyez être faux.
> 2. N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves.
> Maxime de relation (de pertinence)
> Parlez à propos (soyez pertinent)
> Maximes de manière
> Soyez clair:
> 1. Evitez de vous exprimer avec obscurité.
> 2. Evitez d'être ambigu.
> 3. Soyez bref (évitez toute prolixité inutile)
> 4. Soyez ordonné.

coréférence deux termes sont coréférentiels s'ils désignent le même objet dans le monde. Par exemple, *François Mitterrand* et *le Président de la République française en 1993* sont coréférentiels. On remarquera que si l'anaphore implique généralement la coréférence, l'inverse n'est pas vrai.

cotexte Le terme a été introduit pour désigner l'environnement linguistique d'un mot ou d'une phrase, en d'autres termes pour désigner le discours ou le fragment de discours où il apparaît.

déduction La déduction est une des formes que peut prendre l'inférence. Il s'agit à partir d'un certain nombre d'informations générales de tirer une information particulière. *Tous les hommes sont mortels. Socrate est un homme. Donc, Socrate est mortel.*

déictique Cf. déixis.

déixis□On parle de *déixis* ou d'*indexicalité* pour désigner les pronoms de première et de seconde personne, certains adverbes de temps comme *maintenant*, *aujourd'hui*, *hier*, *demain*, etc. et certains adverbes de lieu comme *ici*. Ce que tous ces termes, appelés déictiques, ont en commun, c'est qu'on peut leur attribuer une signification sur la base des indications linguistiques qui leur sont attachés si l'on connaît la situation d'énonciation□ *je* désigne la personne qui parle, *tu*, la personne à qui l'on parle, *maintenant*, le moment où l'on parle etc. Lorsque l'on ignore la situation d'énonciation, il devient impossible d'attribuer de signification aux déictiques, comme le montre le koan suivant, emprunté à François Weyergans: *Je suis ici aujourd'hui. Où serai-je demain pour dire que c'était hier?*

délocutivité□La délocutivité consiste à bâtir une propriété à partir d'un discours. L'exemple classique est l'expression *un m'as-tu vu* qui dérive délocutivement de l'habitude qu'avaient certains acteurs au tournant du siècle de dire "M'as-tu vu dans Rodrigue?", "M'as-tu vu dans Horace?", etc. On doit cette notion à Jean-Claude Anscombre, qui l'a développée à partir de remarques de Benvéniste.

désignateur□La notion de *désignateur* se confond avec celle d'expression référentielle. Un terme est un désignateur dès lors qu'il peut être utilisé pour désigner un objet dans le monde (le nôtre ou un monde possible). Kripke, qui a introduit le terme, distingue les *désignateurs rigides* (les noms propres en sont l'exemple canonique) qui désignent le même individu dans tous les mondes possibles où cet individu existe et les *désignateurs non rigides ou accidentels* qui peuvent désigner des individus différents suivant les mondes possibles. Ainsi, *Alexandre le Grand* est un désignateur rigide qui désignera le même individu dans tous les mondes, tandis que *le fils de Philippe de Macédoine* est un désignateur non rigide parce que Philippe de Macédoine aurait pu avoir un autre fils qu'Alexandre.

disjonction□Cf. conjonction.

échange : L'échange est la plus petite unité dialogique (entre deux individus en conversation). Il est composé d'au moins deux interventions, l'intervention étant la plus grande unité monologique (dûe à un locuteur unique).

échelle□ Ce terme renvoit à deux notions distinctes□ les échelles quantitatives et les échelles argumentatives. La notion d'*échelle quantitative* a été introduite par le linguiste Lawrence Horn et concerne la hiérarchisation de prédicats et les relations d'implications entre ces prédicats. La notion d'*échelle argumentative* a été introduite par le linguiste Oswald Ducrot et concerne également la hiérarchisation de certains prédicats et les relations entre ces prédicats mais sous l'angle, non plus de la logique, mais de l'argumentation, à savoir de l'usage qui peut en être fait.

enchaînement□ Il s'agit d'une relation entre constituants (propositions, énoncés, actes, interventions, échanges) qui assure la cohérence du discours. Cette relation est régie par des règles, des contraintes et des lois. Une règle d'enchaînement a pour objet la cohérence et se définit généralement en termes des actions que les énoncés permettent d'effectuer. Une contrainte d'enchaînement (intra- ou inter-interventions) définit la ou les condition(s) qu'un constituant du discours impose à un constituant ultérieur pour être cohérent avec celui-ci. Enfin, on parle de loi d'enchaînement pour décrire le rôle des présuppositions dans le discours et notamment le fait qu'un enchaînement ne peut se faire que sur le contenu posé de l'énoncé précédent et non sur son contenu présupposé.

énoncé□ On distingue généralement la *phrase* de l'*énoncé*□ alors que la phrase est une construction abstraite du linguiste ou du grammaticien, l'énoncé est sa réalisation concrète qui apparaît lorsqu'elle est effectivement prononcée par un locuteur dans une situation donnée. Pour désigner le fait "historique" que constitue la production d'un énoncé, on parle d'*énonciation*. On peut aussi parler d'*occurrence*, à la fois pour désigner l'énoncé et pour désigner l'énonciation. On peut enfin, sur le modèle anglo-saxon, parler de *token* pour désigner l'énoncé voire tout simplement une expression en usage dans un énoncé.

énonciateur□Cf. locuteur.

énonciation□Cf. énoncé.

explicitation□Cf. implicitation.

extension□On distingue l'extension d'un terme de son intension. Prenons le mot *chat*□il a pour extension l'ensemble des animaux qui rentrent dans la catégorie des chats; il a pour intension un ensemble de conditions abstraites qu'un objet doit remplir pour appartenir à cette catégorie. Très grossièrement, l'intension d'un terme, c'est sa signification et l'extension d'un terme, c'est le ou les objets qu'il désigne.

figure□Le terme de *figure* est attaché à la tradition de la rhétorique classique. On parle de *figures de rhétorique* ou de *tropes* pour désigner un certain nombre de types de phrases non littérales, notamment la métaphore, la métonymie, la litote, l'oxymoron, etc.

grammaticalité□ La grammaticalité est une notion linguistique, plus particulièrement attachée à la syntaxe, qui concerne la phrase plutôt que l'énoncé. Ce n'est donc pas une notion pragmatique. On divise en effet l'ensemble des phrases en deux ensembles: les phrases grammaticales et les phrases agrammaticales. La décision se fait au niveau de l'intuition des sujets parlants dont la langue étudiée est la langue maternelle. Dans cette optique, *Voilà une bonne idée!* est une phrase grammaticale, alors que *Voilà une idée qu'elle est bonne!* est une phrase agrammaticale ou non grammaticale. On remarquera, à la lumière de cet exemple, qu'une phrase peut être

agrammaticale et rester malgré tout interprétable et qu'une phrase peut être grammaticale sans être interprétable. On se rappellera ici l'exemple fameux de Chomsky: *D'incolores idées vertes dorment furieusement.*

homonymie□Deux termes sont homonymes lorsqu'ils partagent la même forme linguistique sans pour autant avoir la même signification (*glace* peut ainsi désigner un miroir, de l'eau gelée ou une friandise). On remarquera que la notion d'homonymie soulève le problème de l'identité et de la différence des termes lexicaux.

idiolecte□Un idiolecte est en quelque sorte un sous-langage, une variante du langage, qui peut, soit être parlé par un petit nombre de gens, soit n'être parlé que par un individu unique.

illocutionnaire□Cf. actes de langage.

implication□L'implication est une relation logique qui lie une ou plusieurs propositions, par un processus inférentiel déductif. Par extension, on désigne par le terme implication la conclusion à laquelle aboutit le processus inférentiel. Si l'on prend les prémisses *Socrate est un homme* et *Tous les hommes sont mortels*, on peut en tirer la conclusion *Socrate est mortel.* La relation logique qui permet de passer des prémisses à la conclusion est l'implication (en anglais□ *entailment*) et on peut aussi, par extension, désigner la conclusion par le terme *implication.*

implicature□Le terme *implicature* a été introduit par Paul Grice pour désigner certaines conclusions que l'on peut tirer d'énoncés sans que la relation entre ces conclusions et les énoncés en question puisse se ramener à la relation logique d'implication. Grice distingue les *implicatures conventionnelles* des *implicatures conversationnelles.* Les premières sont obtenues à partir des termes linguistiques eux-mêmes et les implicatures conventionnelles sont très proches des présuppositions ou des présomptions lexicales. L'énoncé *Jean a cessé de fumer* produit l'implicature conventionnelle *Jean fumait.* Les implicatures conversationnelles sont obtenues par inférence non démonstrative à partir des énoncés et des maximes conversationnelles. Ainsi si A propose du café à B et que B lui répond que le café l'empêche de dormir, l'énoncé de B a pour implicature conversationnelle que B ne veut pas de café.

implicitation□Les termes *implicitation* et *explicitation* ont été introduits par Dan Sperber et Deirdre Wilson pour désigner deux types de produits de l'interprétation d'un énoncé. On obtient une explicitation par un simple enrichissement de la forme logique de l'énoncé. Toutes les propositions que l'on peut tirer de l'interprétation d'un énoncé et qui ne sont pas des explicitations sont des implicitations.

indexicaux□Le terme *indexical* est à peu près synonyme du terme *déictique.* Sont indexicaux les termes qui tirent leur signification, au moins en partie, de la situation de communication□les pronoms de première et

deuxième personnes, certains adverbes de lieu (*ici*) et certains adverbes de temps (*maintenant*).

inférence : Une inférence est un processus par lequel on en arrive à une ou plusieurs conclusions à partir de prémisses. On parle à ce sujet de processus inférentiel.

inférentiel□Cf. inférence.

intension : Cf. extension.

intervention□Cf. échange.

locuteur□Le terme *locuteur* désigne généralement la personne qui parle, qui produit un énoncé. Cependant, dans la théorie de la polyphonie, due à Oswald Ducrot, il y a une dissociation de nature théorique entre le sujet parlant, la personne qui a effectivement produit l'énoncé, le locuteur, un être théorique qui met en scène un ou plusieurs énonciateurs avec certains desquels il peut ou non s'identifier.

locutionnaire□Cf. actes de langage.

maxime□Cf. coopération.

métalangage□Le métalangage, c'est le langage (que l'on dira, en termes techniques, de second ordre) qui permet de parler d'un autre langage. Dans le cas du linguiste, qui travaille assez souvent sur sa propre langue maternelle, le langage et le métalangage tendent à se confondre. On remarquera cependant que certains termes qui relèvent de la linguistique apparaissent fort peu dans le langage courant. C'est le cas de la plupart des mots qui constituent les entrées de ce glossaire, ainsi d'ailleurs que du terme *métalangage* lui-même.

modalité□La modalité est une façon de modifier le contenu d'un énoncé. On parle de modalité à propos de la possibilité□*Jean écrit un roman/Jean peut écrire un roman*; à propos de la nécessité□ *Jean écrit à ses parents/Jean doit écrire à ses parents*; le temps: *Jean aime Jeannette/Jean aimait Jeannette*, etc.

modularité□Le terme *modularité* ne relève, à strictement parler, ni de la linguistique, ni de la pragmatique, mais plutôt de la psychologie cognitive. Il a été introduit par Fodor en psychologie cognitive pour remettre au premier plan la théorie des facultés développée au XIXème siècle par Gall. Dans une théorie modulaire comme celle de Fodor, on suppose que le fonctionnement de l'esprit, en ce qui concerne notamment les perceptions est dispersé, à un premier échelon relativement élémentaire, sur des modules spécialisés, l'un dans le traitement des perceptions visuelles, l'autre dans celui des perceptions olfactives, le troisième dans celui des perceptions linguistiques, etc.

module□Cf. modularité.

non-classifiance□Cf. classifiance.

occurrence□Cf. énoncé.

opacité□ On distingue, à la suite de Frege et de Quine, les contextes opaques référentiellement et les contextes transparents référentiellement. On admet généralement que, si deux expressions désignent le même objet (*Sénèque*, *le précepteur de Néron*), on peut les substituer l'un à l'autre dans n'importe quel proposition sans changer la valeur de vérité de cette proposition. C'est en général le cas et on dit dans ce cas que le contexte où la substitution a lieu est transparent référentiellement. Ainsi, on peut dire indifféremment que *Sénèque s'est suicidé* ou que *Le précepteur de Néron s'est suicidé*, et ces deux propositions sont vraies. Dans d'autres cas, cependant, la substitution change la valeur de vérité de l'énoncé□ ainsi, si *Jean croit que Sénèque était le précepteur d'Alexandre le Grand* est vrai (parce que Jean croit à tort que la proposition *Sénèque était le précepteur d'Alexandre le Grand* est vraie), la proposition *Jean croit que le précepteur de Néron était le précepteur d'Alexandre le Grand* peut être fausse. Dans ce cas, on dira qu'il s'agit d'un contexte opaque. Les contextes opaques sont souvent dus à la présence d'un verbe d'attitude propositionnelle comme *croire*, *penser*, *imaginer*, etc.

paraphrase□On dit d'un énoncé qu'il en paraphrase un autre lorsque les deux énoncés en question ont le même sens ou à peu près le même sens sans pour autant avoir la même forme linguistique.

performance□Cf. compétence.

performatif□John Austin a introduit les termes *performatif* et *constatif* au début de ses travaux sur les actes de langage lorsqu'il essayait d'établir une distinction entre deux types d'énoncés affirmatifs, ceux qui se contentent de décrire une situation ou constatifs, et ceux qui accomplissent un acte ou performatifs. On pensera respectivement à des énoncés comme *Le chat est sur le paillasson* et *Je te promets de venir demain.*

perlocutionnaire□cf. actes de langage.

pertinence□la notion de pertinence a été introduite par Dan Sperber et Deirdre Wilson pour remplacer toutes les maximes gricéennes attachées au principe de coopération. Très grossièrement, la pertinence se définit en termes d'effets au terme de l'interprétation et en termes d'efforts de traitement pendant l'interprétation. Plus un énoncé, interprété par rapport à un contexte, produit d'effets, plus cet énoncé est pertinent; plus un énoncé, interprété par rapport à un contexte, coûte d'efforts de traitement, moins cet énoncé est pertinent. Dans cette optique, la pertinence d'un énoncé est largement une question de rendement.

phrase□Cf. énoncé.

présupposition□ On peut distinguer dans un énoncé le posé et le présupposé: dans l'énoncé *Jean a cessé de fumer*, le posé est *Jean ne fume pas* et le présupposé *Jean fumait*. Très généralement, pour décider si une proposition est ou n'est pas le présupposé d'un énoncé donné, il faut mettre cet énoncé à l'interrogatif ou le nier et voir si on en tire toujours la proposition candidate. Dans le cas de l'exemple ci-dessus, on remarquera que, que l'on dise *Jean a cessé de fumer*, *Jean a-t-il cessé de fumer?* ou *Jean n'a pas cessé de fumer*, on obtient toujours *Jean fumait*. Cette proposition est donc bien le présupposé de *Jean a cessé de fumer*.

prototype□La notion de *prototype* a été introduite pour mettre en cause la vision classique de la catégorisation (qui remonte à Aristote), aussi connue sous le nom de *modèle* ou *théorie des conditions nécessaires et suffisantes*. On considérait, jusqu'à récemment, que pour qu'un objet appartienne à une catégorie, il fallait que cet objet satisfasse un certain nombre de conditions nécessaires et suffisantes. La théorie du prototype, apparue il y a une vingtaine d'années, substitue à cette vision rigide de la catégorisation une vision beaucoup plus souple selon laquelle un objet appartient ou n'appartient pas à une catégorie selon le degré de la ressemblance qu'il entretient avec un exemplaire particulier de cette catégorie ou *prototype*.

quantificateur□La notion de *quantificateur* est, à l'origine, une notion empruntée à la logique, qui distingue le quantificateur universel (∀x□*Pour tout x*) et le quantificateur existentiel (∃x□*Il existe un x*). Elle s'est étendue à la sémantique formelle et concerne des déterminants bien particuliers comme *tous*, *chaque*, *certains*, *un*, etc.

référence□La référence est la relation qui unit une expression de la langue (dite en général expression référentielle) en emploi dans un énoncé et l'objet dans le monde que cette expression désigne. C'est donc, dans les termes de John Searle, une relation mots-monde.

sens□Le sens ou la signification (en anglais□*meaning*) d'un terme ou d'un énoncé, c'est, très grossièrement, ce que ce terme ou cet énoncé veut dire. Dans la perspective des sémantiques formelles, généralement vériconditionnelles, le sens d'un énoncé, c'est soit la valeur de vérité de cet énoncé, soit les conditions qui doivent être remplies dans le monde pour que cet énoncé exprime une proposition vraie. Certains auteurs distinguent cependant le *sens* et la *signification*. C'est le cas d'Oswald Ducrot qui distingue la phrase et l'énoncé et qui parle de *signification* pour la phrase mais de *sens* pour l'énoncé. Dans sa théorie, on dira donc *la signification de la phrase* et *le sens de l'énoncé*.

signifiant□Depuis Ferdinand de Saussure, on distingue le signifiant ou la forme linguistique du signifié, c'est-à-dire de ce que la forme linguistique signifie.

signification Cf. sens.

signifié Cf. signifiant.

style Le style est un terme qui relève plus de la stylistique que de la pragmatique ou de la linguistique. Mais les difficultés de la stylistique à se situer comme une discipline indépendante sont notoires, autant probablement que celles que l'on rencontre lorsque l'on s'essaie à définir le terme *style*. Au-delà de la définition bien vague qui consiste à dire que c'est le style qui distingue un artiste, un musicien, un écrivain ou un poète de n'importe quel autre de ses collègues, certains linguistes ont proposé des définitions qui viennent compléter ce qui reste plus une constatation qu'autre chose. C'est notamment le cas d'Ann Banfield qui définit le style comme la présence plus ou moins grande des marques de la subjectivité (indexicaux, exclamations, insultes, etc.). C'est aussi le cas de Dan Sperber et de Deirdre Wilson qui définissent le style comme la différence des moyens employés par tel ou tel locuteur pour parvenir à la pertinence, c'est-à-dire pour équilibrer coûts de traitement et effets interprétatifs.

sui-référence On parle indifféremment de *sui-référence* ou d'*auto-référence* pour désigner un énoncé qui réfère à lui-même c'est le cas des énoncés qui apparaissent dans certains paradoxes regroupés sous le nom de paradoxes du menteur: on pensera, par exemple, à *Je mens* ou à *Cette phrase est fausse*. On remarquera cependant que la sui-référence ne suffit pas à provoquer le paradoxe comme le montre la proposition *Cette phrase est vraie* elle est sui-référentielle, mais elle n'est pas paradoxale.

synonymie La synonymie est en quelque sorte l'inverse de l'homonymie. Deux termes sont synonymes s'ils partagent le même sens sans avoir la même forme linguistique (*sot/imbécile*, *vide/néant*, etc.)

token Cf. énoncé.

trope Cf. figure.

véríconditionnalité La vériconditionnalité caractérise assez généralement les sémantiques formelles. Ces théories linguistiques, généralement dites vériconditionnelles, affirment que l'on ne peut parler du sens d'un énoncé sans parler de la vérité de la proposition qu'exprime cet énoncé. La vérité quant à elle dépend du fait que la réalité dans le monde soit telle que la décrit l'énoncé.

vériconditionnel Cf. vériconditionnalité.

vérité Cf. vériconditionnalité.